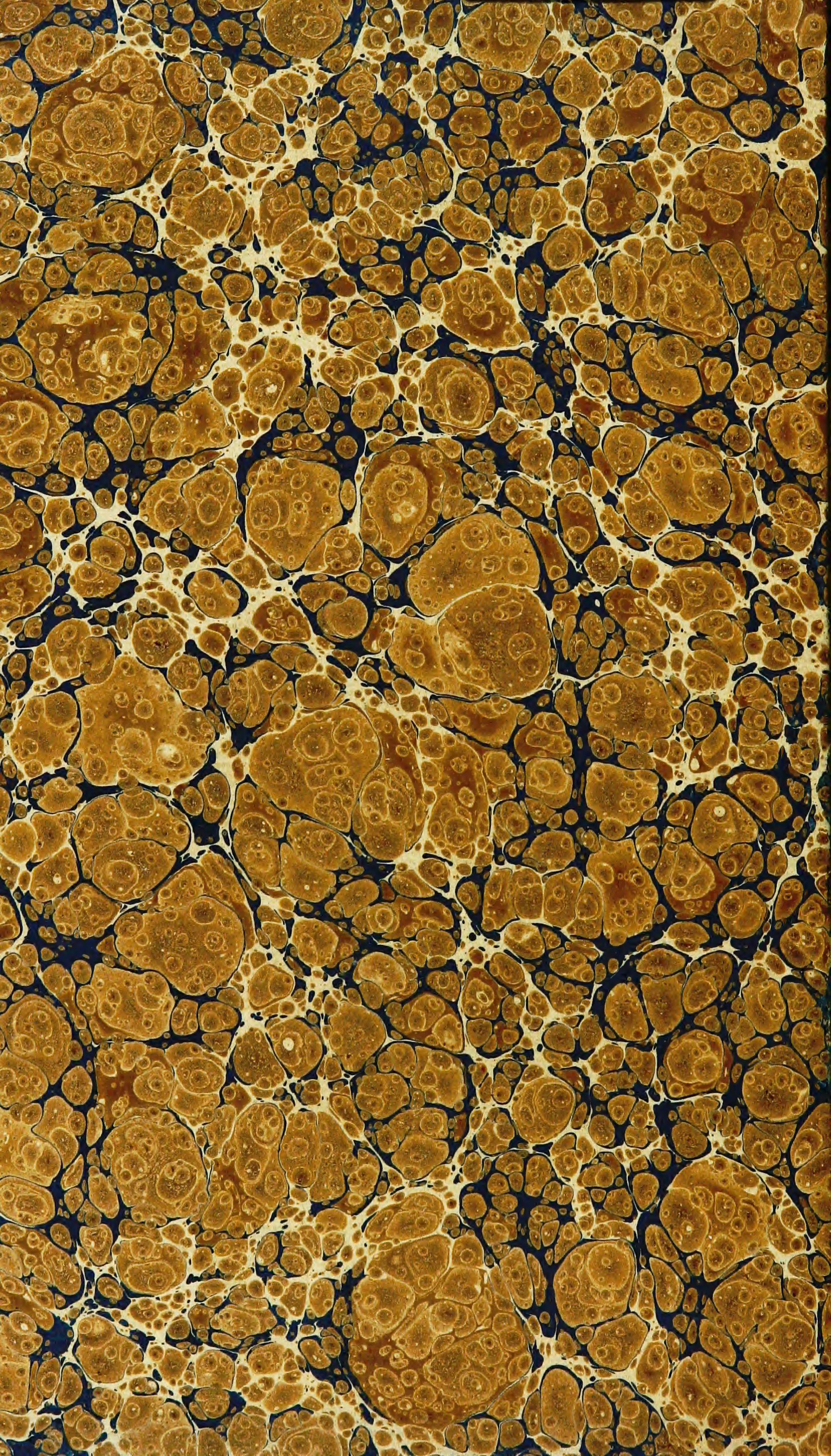
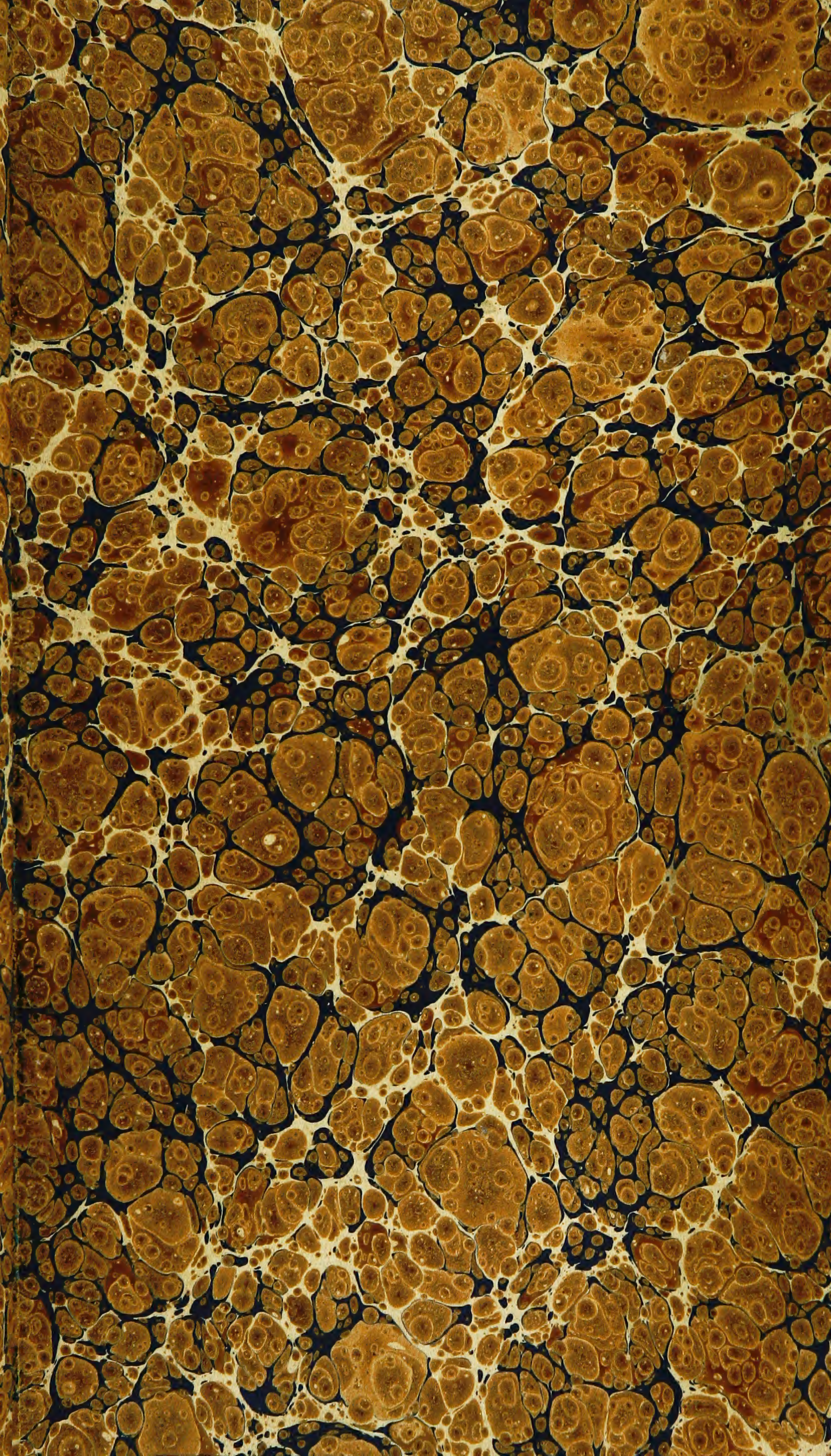




DOCUMENTS

SUR

L'HISTOIRE, LA GÉOGRAPHIE ET LE COMMERCE

DE

L'AFRIQUE ORIENTALE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE Mme Ve BOUCHARD-HUZARD, RUE DE L'ÉPERON, 5.

DOCUMENTS

SUR

L'HISTOIRE, LA GÉOGRAPHIE ET LE COMMERCE

DE

L'AFRIQUE ORIENTALE

RECUEILLIS ET RÉDIGÉS

PAR M. GUILLAIN,

CAPITAINE DE VAISSEAU;

PUBLIÉS

Par ordre du Gouvernement.

DEUXIÈME PARTIE.

RELATION

DU

VOYAGE D'EXPLORATION A LA COTE ORIENTALE D'AFRIQUE,

EXÉCUTÉ PENDANT LES ANNÉES 1846, 1847 ET 1848,

par le brick *le Ducouëdic*.

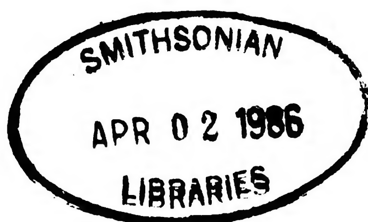
TOME PREMIER.

PARIS,

ARTHUS BERTRAND, ÉDITEUR,

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE,

RUE HAUTEFEUILLE, 21.



AVANT-PROPOS.

J'ai dit, dans la préface de cet ouvrage, que la seconde partie en était consacrée à la relation d'un voyage d'exploration à la côte orientale d'Afrique. D'après les instructions qui m'avaient été données au départ, cette exploration devait embrasser, outre quelques localités maritimes de Madagascar, tout le littoral compris entre le cap Guardafui et le cap Corrientes. On verra, dans le cours du récit, comment le *Ducouëdic,* au lieu de parcourir ce vaste itinéraire, s'est trouvé condamné à se mouvoir dans l'espace, comparativement très-restreint, limité au nord par le cap Guardafui et au sud par l'île Mafiia, c'est-à-dire compris entre les parallèles de 8° sud et de 12° nord.

Au point de vue anthropologique, la région dont

il s'agit se divise en deux parties, dont l'embouchure du Djoub est le trait de séparation (1). L'une, celle du nord, appartient au pays des Soumal, et les Arabes la désignent sous le nom de Bar-es-Soumal; l'autre est nommée Souahhel, d'où ses habitants sont appelés Souahhéli. La première est partagée en plusieurs subdivisions ayant chacune un nom qui s'applique à toute son étendue. Il n'en est pas de même du Souahhel, dont les différents points peuvent être indiqués par les noms de villes ou villages maritimes qu'on trouve sur tout ce littoral.

La dénomination de Souahhel ou Saouâhil, qui désigna d'abord un pays commençant (d'après Ibn-Bathoutha) à deux journées de navigation dans le sud de Mombase, c'est-à-dire la partie de côte très-basse comprise entre la pointe Pounah et Kiloua, remonte probablement à l'époque où cette dernière cité fut fondée. La domination portugaise amena ensuite, comme on l'a vu, de fréquents déplacements parmi les habitants de la côte; les Souahhéli proprement dits se répandirent alors dans ses diverses parties, et tout le littoral en question reçut le nom de Souahhel.

(1) Le Djoub débouchant par 0° 15' sud, on pourrait, sans erreur sensible, considérer l'équateur comme servant de ligne de démarcation aux deux côtes.

Les deux grandes divisions que je viens de signaler sont occupées par des populations de sang mêlé, dont le type général se rapproche davantage de celui de la race noire à mesure qu'on avance vers le sud. L'esclavage s'y maintient avec le caractère d'une institution religieuse et politique à la fois. L'état social résultant de l'introduction du mahométisme est resté semi-sauvage, semi-barbare, et a rendu réfractaires au progrès des peuples que l'influence du climat disposait déjà à la torpeur et à l'impuissance ; aussi, sous le rapport moral et intellectuel comme sous celui de l'industrie et du commerce, on les retrouve à peu près ce qu'ils étaient il y a des siècles.

Il ne faudrait pas se flatter que la propagande catholique, ou toute autre, puisse détrôner l'islamisme dans ce pays, et y frayer les voies à la civilisation. Qui ne sait combien les peuples mahométans restent inébranlables dans leur croyance religieuse? S'il est une puissance ayant, à cet égard, quelque chance de succès, c'est le commerce, parce qu'il s'adresse à des passions identiques sous toutes les latitudes et dans toutes les formes de société : l'intérêt et le luxe. Son action sera, d'ailleurs, rendue plus forte, si les diverses parties du littoral sont réunies sous une même autorité, c'est-à-dire reliées par la centralisation politique et administrative. Le sultan Saïd a com-

mencé cette œuvre, mais avec des moyens insuffisants, ou plutôt au seul point de vue étroit et mesquin de son trésor; en sorte que l'intervention, au moins médiate, d'une ou de plusieurs nations européennes semble être, pour cette contrée, la condition *sine quâ non* d'une transformation progressive.

Au reste, chacun pourra juger, en me lisant, de l'exactitude de ces assertions : je n'ai voulu présenter ici au lecteur qu'une idée générale du terrain sur lequel il va s'engager avec moi, terrain jusqu'à présent bien peu connu. D'autres, pourtant, l'avaient déjà exploré, et je signalerai plus particulièrement le capitaine Owen et ses officiers, qui, en 1823 et 1824, firent l'hydrographie de toute la côte au sud de Guardafui. Ce voyage donna lieu à de beaux et importants travaux, dont le besoin était depuis longtemps senti par les navigateurs; mais elle fut accomplie dans ce but tout spécial. Aussi, quoique les deux relations qui en furent publiées et que j'ai plusieurs fois citées dans mon précédent volume contiennent des récits intéressants, elles ne fournissent sur les pays reconnus par les explorateurs que des notions fort incomplètes quant à l'histoire et à l'état social de leurs populations.

La mission du *Ducouëdic*, conçue à un point de vue plus général, mais forcément ramenée, quant à

l'étendue de côte visitée, à des limites bien plus étroites que celle du capitaine anglais, n'a pu également conduire qu'à des résultats partiels. Néanmoins les renseignements qui ont été recueillis seront, je crois, d'une utilité réelle pour les voyageurs chargés, plus tard, de continuer cette œuvre intéressante, et ils faciliteront dès à présent, je l'espère, les rapports qu'on voudrait établir avec les localités décrites dans la relation qui va suivre.

Je ne terminerai pas ces quelques lignes sans payer un juste tribut d'éloges et de remercîments aux artistes qui ont reproduit les vues et les portraits composant l'album de l'expédition : grâce à leur talent, cette reproduction, exécutée d'une façon souvent remarquable, est surtout d'une fidélité rare dans les albums de voyage (1).

(1) Malgré les soins apportés à l'album par l'éditeur, il est résulté de mon éloignement de Paris et de la difficulté de s'entendre à distance, que le numérotage des planches laisse à désirer. Ainsi, la gravure des cartes ayant été dirigée par le Dépôt de la marine, on y a inscrit le numéro d'ordre d'après lequel elles sont classées dans son catalogue : il aurait donc fallu, avant le tirage qui en a été ensuite fait pour l'ouvrage, substituer à ce numéro celui qui résultait de leur place dans l'album. La nomenclature donnée, en forme de table, à la fin de ce dernier, réparera, autant que possible, l'omission que je viens de signaler. Enfin, dans la quatrième livraison de planches, on a introduit le plan d'Ambavaranou ; bien que faisant partie des travaux hydrographiques exécutés pendant la campagne, il est sans objet dans l'album, cette localité étant, ainsi que beaucoup d'autres points visités par le *Ducouëdic*, étrangère la mission spéciale dont ce livre est le compte rendu.

Et maintenant voici les instructions qui me furent remises à mon départ de Bourbon.

Monsieur le commandant,

S. Exc. le ministre de la marine, animé d'une ardente sollicitude pour les intérêts du commerce français et le progrès des sciences, a décidé qu'un bâtiment de la division navale de Bourbon serait détaché du service spécial de la station pour accomplir une exploration minutieuse, intelligente, approfondie de la côte orientale d'Afrique comprise entre la baie *da Lagoa* et le cap Guardafui, et du littoral occidental de Madagascar.

En vous confiant le commandement du brick *le Ducouëdic*, M. le ministre a eu principalemont en vue de vous voir chargé de cette mission importante et difficile aussitôt que les devoirs généraux confiés à la division navale me permettraient de réduire les moyens d'action dont je dispose ici.

Son choix devait se porter naturellement sur vous, monsieur le commandant.

Vos travaux antérieurs dans ces mers, l'étude que vous avez déjà faite avec tant de succès de la question intéressante dont la solution préoccupe en ce moment le gouvernement du Roi, tous vos précédents, enfin, vous appelaient à diriger cette explora-

tion commerciale, politique et scientifique : à vous donc l'honneur de la mener à bonne fin.

S. Exc. le ministre de la marine, en me chargeant de tracer votre itinéraire et vos instructions spéciales, m'a exposé, dans une dépêche dont vous trouverez, ci-joint, une copie, les vues d'intérêt général qui l'ont déterminé à ordonner cette mission. Je ne puis mieux faire que de vous livrer cet important document, qui sera votre guide et dont toutes les dispositions devront être fidèlement observées par vous.

Je vais, néanmoins, vous entretenir de quelques dispositions renfermées dans cette dépêche et qui me paraissent nécessiter, de ma part, une explication ou interprétation plus précise.

Le département de la marine, d'accord avec celui du commerce, a jugé utile de vous associer, pour votre exploration, un agent commercial chargé particulièrement d'étudier, au point de vue pratique, la question du commerce d'échange.

J'appelle votre attention, monsieur le commandant, sur ce paragraphe dont j'ai souligné les dispositions qui me paraissent de nature à assurer à l'expédition le concours efficace et constant de cet agent. Quant à la portion *d'indépendance et d'action propre* qui sera laissée à M. Loarer en présence de votre autorité, elle a ses bornes naturelles et obligées dans le cercle

des études spéciales confiées à son zèle. Ses mémoires ou rapports devront, selon les intentions de Son Excellence, *me parvenir par votre intermédiaire.*

M. Loarer jouira, à bord, de tous les priviléges attachés au rang d'officier : vous devez, monsieur le commandant, en raison de la mission spéciale qu'il a reçue d'un ministère étranger à la marine, lui donner le pas, dans les visites, présentations ou cérémonies publiques, sur les officiers du bâtiment.

Le navire du commerce *le Memnon* transporte à Mayotte, où vous les trouverez, les échantillons d'articles de nos manufactures mis à la disposition de M. Loarer. Pour me conformer aux intentions du ministre, j'écris à M. le commandant Passot pour l'engager à vous remettre en tout ou en partie la collection qu'il possède à Mayotte, et qui devra lui être réintégrée plus tard ou remplacée par les objets de cette nature qui resteront au retour de l'expédition.

L'administration de Bourbon, sur ma demande, a mis à votre disposition une somme de 10,000 francs, qui est destinée non-seulement à l'achat des rafraîchissements nécessaires à votre équipage, mais aussi à toutes les menues dépenses éventuelles de votre mission, et particulièrement à l'acquisition, qui devra être faite par vos soins et ceux de M. Loarer, d'une collection, aussi complète que possible, des produits

de tous genres qui peuvent être fournis par les pays soumis à votre exploration ou que d'autres nations vont porter sur les marchés de ces pays.

Je ne crois nullement nécessaire de transmettre à M. Loarer les recommandations de Son Excellence relativement à l'emploi des objets d'échantillon dont il aura la faculté de disposer; il sait, et je suis convaincu que vous n'aurez pas à le lui rappeler, que ces objets ne doivent lui servir qu'à faire connaître aux populations africaines les produits de notre industrie ou à comparer ces produits avec les similaires que les autres nations commerçantes importent dans ces contrées.

Quant aux cadeaux, dont vous avez seul la disposition, monsieur le commandant, j'éprouve le plus vif regret de ce que vous n'en soyez pas encore nanti. Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour qu'un bâtiment de la division les transporte, plus tard, à Zanzibar, où ils pourraient rester en dépôt chez notre consul, jusqu'à ce que vous puissiez les y aller chercher; mais il faudrait, pour cela, qu'ils arrivassent à Bourbon en temps opportun, c'est-à-dire alors que j'y serais moi-même, et que j'eusse en ce moment-là un bâtiment à ma disposition pour le diriger sans délai sur Zanzibar.

Je ne crois pas nécessaire de vous rappeler que

Son Excellence laisse à M. le délégué du commerce la faculté de vous faire, en certains cas, des propositions pour l'emploi de ces cadeaux; je sais combien vous avez à cœur de maintenir à bord de votre bâtiment le bon accord et ces relations de bienveillance qui sont un puissant élément de succès dans une mission aussi laborieuse que la vôtre.

J'ai maintenant à vous entretenir de l'itinéraire que vous avez à suivre, et j'établis d'abord en principe que, pour qu'une mission de la nature de celle qui nous occupe soit bien remplie, il est de toute nécessité que l'officier appelé par le gouvernement à la diriger ait une grande liberté de mouvements et qu'il fasse lui-même le canevas de son travail.

C'était surtout ici une nécessité, monsieur le commandant, puisque, depuis longtemps, vos études, vos méditations se sont portées avec prédilection sur cette belle et utile entreprise.

C'est donc d'après les notes que vous m'avez fournies vous-même que je vais tracer le plus brièvement possible le plan de campagne du *Ducouëdic.*

Ainsi que vous me l'avez proposé, l'exploration dont vous êtes chargé devra être exécutée en trois campagnes et dans l'ordre ci-après indiqué :

1re *campagne.* Départ de Bourbon à la fin d'août; relâche à Mayotte pour y compléter les vivres du *Du-*

couëdie, puis à Zanzibar, qui est le point de départ de l'expédition.

Exploration du littoral au nord et dans le voisinage de ce dernier point jusque vers le 15 octobre, époque à laquelle le *Ducouëdic* se dirigera vers la côte occidentale de l'Inde.

Relâches à Diou, Surate, Bombay et Goa ; départ de Goa en décembre et exploration de la côte d'Afrique à partir du cap Guardafui, en descendant vers Zanzibar.

Retour à Bourbon en avril 1847.

2e *campagne*. Départ de Bourbon vers le 1er juin 1847, exploration depuis Mozambique jusqu'au point où se sera arrêtée la campagne précédente.

Ravitaillement, en octobre, à Zanzibar, s'il est possible, ou tout au moins à Mayotte, et reprise des travaux jusqu'en février ou mars.

Retour à Bourbon en avril 1848.

3e *campagne*. Départ de Bourbon dans le courant de mai ; exploration de la côte orientale depuis la baie *da Lagoa* jusqu'à Mozambique.

Ravitaillement à Mayotte, suivi de la reconnaissance de quelques points de la côte occidentale de Madagascar.

Retour à Bourbon en décembre 1848.

Je ne vous entretiendrai, dans les présentes instructions, que de votre première campagne, et je

me hâte de vous dire tout d'abord que je n'entends pas fixer vos mouvements d'une manière absolue; je vous autorise, au contraire, après examen des lieux et selon les circonstances de votre navigation, à apporter dans votre itinéraire et dans l'ordre de vos explorations telles modifications qui vous paraîtront nécessaires au résultat définitif de votre mission, et qui n'en dérangeront en rien, toutefois, le plan général.

Vous quitterez le plus tôt possible la rade de Saint-Denis et vous vous rendrez directement à Mayotte.

Vous prendrez au *Voltigeur*, qui y stationne, les vivres dont vous aurez besoin pour remplacer les consommations faites d'ici-là.

Vous trouverez très-probablement à Mayotte le transport *le Dromadaire*, envoyé de France pour servir de ponton d'abatage et de stationnaire à Dzaoudzi. M. Sévin, lieutenant de vaisseau qui a amené ce bâtiment de Cherbourg à Mayotte, doit, d'après les ordres de S. Exc. le ministre de la marine, être employé dans le service de la division navale.

Je vous autorise à donner à cet officier, que de longs et honorables services recommandent tout particulièrement, l'ordre d'embarquer sur le *Ducouëdic*, pour y remplir les fonctions de premier lieutenant. Dès lors, M. Sonolet, qui exerce en ce moment ces

mêmes fonctions, devrait vous quitter, et vous le mettriez en subsistance sur le *Voltigeur* jusqu'à ce que je puisse lui donner une autre destination.

Vous quitterez Mayotte aussitôt que possible et vous vous rendrez à Zanzibar.

Comme vous l'avez fort bien senti, monsieur le commandant, cette île, par sa position, par l'importance de son commerce aussi bien que par la suprématie politique que le gouvernement du Sultan exerce sur la plus grande partie des lieux à explorer, doit être non-seulement le point de départ de l'expédition, mais aussi votre centre d'opérations sur cette côte.

Vous ferez connaître à Syed Saïd que la mission dont vous êtes chargé a pour but essentiel d'ouvrir et de faciliter, au commerce arabe comme à celui de notre pays, des voies ainsi que des ressources nouvelles, et de resserrer, par d'actives et toujours bienveillantes relations, des liens d'amitié et de bon vouloir réciproques, dont le traité du 17 novembre 1844 ne doit pas être un vain et stérile témoignage.

L'accueil de ce prince sera gracieux et empressé; vous lui ferez comprendre que vous avez besoin qu'il vous donne des firmans protecteurs pour être remis, par vous ou vos officiers, aux chefs de la côte dépendante de son autorité souveraine.

Il est peut-être à désirer que vous preniez à Zanzibar un pratique de la côte, si vous en trouviez un à des conditions raisonnables.

Je crois avoir déjà mis entre vos mains, monsieur le commandant, des extraits de rapports dans lesquels j'ai entretenu S. Exc. le ministre de la marine 1° de l'assassinat de M. Maizan par un chef de la côte, sujet du Sultan, et de la démarche que j'avais faite près de ce prince pour que le coupable me fût livré; 2° d'une nouvelle réclamation qu'au mois de février dernier je m'étais trouvé dans l'obligation de faire au Sultan, relativement à l'énorme dépréciation dont, malgré des promesses antérieures qui m'avaient été faites, l'argent français était frappé sur la place de Zanzibar comme sur tous les marchés qui en dépendent. Je suis convaincu que la solution de ces deux questions n'a pas fait un pas depuis mon dernier voyage dans ce pays; mais j'attache trop d'importance au succès de ces justes démarches pour les laisser tomber en oubli.

Vous déclarerez au Sultan, avec toute la convenance possible d'ailleurs, que j'ai rendu compte au gouvernement du roi de la promesse formelle qu'il m'a faite de me livrer le chef Pazzi, que je le lui demande de nouveau non-seulement comme chef des forces navales de la France, mais comme plénipo-

tentiaire de notre puissant souverain ; vous ajouterez que, en mettant entre mes mains l'assassin du premier Français qui, sur la foi d'un traité, a foulé la terre qui lui est soumise, Sa Hautesse fera non-seulement un acte de haute justice qui profitera à tous dans l'avenir, mais encore qu'elle donnera à la France une preuve éclatante de la valeur qu'elle attache au traité d'amitié et de commerce qui unit les deux nations.

Quant à la question du cours de l'argent, je laisse à votre appréciation le soin de faire comprendre au souverain arabe combien il importe, à tous égards, que l'argent français soit admis dans ses États, comme il l'est aujourd'hui partout, avec la valeur relative qui lui appartient, et combien il est facile de déterminer cette valeur relative.

J'estime que vous ne pourrez quitter Zanzibar que dans les derniers jours de septembre : votre premier travail se bornera donc, je pense, à un examen de la partie de la côte la plus voisine de cette île, et particulièrement de la rivière Pangany, qui, aux points de vue commercial et géographique, sera, ainsi que vous l'avez jugé vous-même, l'objet de vos plus intéressantes explorations.

Ainsi que nous en sommes convenus, monsieur le commandant, vous réglerez la durée de vos premiers

travaux de manière à pouvoir atteindre la côte de Malabar vers l'époque du renversement de la mousson ; vous visiterez Diou, Goa, où vous avez d'intéressantes questions à étudier, particulièrement en ce qui concerne les relations entre ces ports et les établissements arabes et portugais de la côte d'Afrique : je vous autorise également à toucher à Surate, si vous jugez que cette relâche puisse être utile à votre mission. Vous vous ravitaillerez à Bombay. J'espère que vous pourrez quitter cette côte dans la seconde quinzaine de décembre, pour reprendre au cap Guardafui une exploration qui ne doit être interrompue qu'à l'époque où il deviendra nécessaire de venir, à Bourbon, donner à votre équipage un repos dont il aura grand besoin.

Partout où vos opérations nécessiteront l'emploi d'un bateau quelconque du pays pour suppléer au peu de ressources qu'offrent les embarcations du *Ducouëdic*, je vous autorise à pourvoir à ces besoins éventuels par la location d'un bateau, que vous aurez, d'ailleurs, soin d'équiper de manière à être toujours en mesure d'imposer aux naturels de la côte qui seraient tentés de vous inquiéter dans le cours des travaux de l'expédition.

J'ai mis à votre disposition, pour toute la durée de votre mission, M. Vigniard, interprète de langue

arabe attaché au service de la division navale. Ce jeune drogman est intelligent et studieux ; j'espère qu'il vous sera d'une utilité réelle.

S. Exc. le ministre de la marine m'a adressé, en me le recommandant tout particulièrement, M. Boivin, botaniste qui avait obtenu la faveur de faire partie de votre expédition.

Ce naturaliste, en raison de l'impossibilité où vous vous trouvez de le recevoir et de le loger convenablement à bord du *Ducouëdic*, m'a demandé à l'utiliser, en attendant des temps meilleurs, sur les côtes de Madagascar : j'ai accédé à sa demande.

Je viens de vous tracer aussi succinctement que possible, monsieur le commandant, le plan général de votre première campagne d'exploration. Je me fais un devoir de vous laisser, pour toutes les recherches et travaux que vous allez entreprendre dans l'intérêt du commerce et de l'industrie, la plus entière liberté de mouvements et d'action ; c'est pour moi le plus sûr garant de la réussite de votre entreprise.

Je ne dois pas omettre de vous rappeler que l'intention formelle du gouvernement du roi est d'entretenir les plus bienveillantes relations avec le sultan de Maskate, et qu'en conséquence votre rôle vis-à-vis des chefs de la côte d'Afrique qui, à tort ou à raison, prétendent s'affranchir de l'autorité du sultan

Saïd doit être, en toute circonstance, celui de la plus parfaite neutralité.

Tous vos rapports, soit partiels, soit définitifs, devront, ainsi que ceux de M. Loarer, m'être adressés directement à Bourbon; telle est l'intention de Son Excellence, exprimée dans sa dépêche du 10 mars, dont vous avez une copie; néanmoins, monsieur le commandant, je vous autorise pleinement à correspondre *officiellement* avec le ministre lorsque vous le jugerez nécessaire, en m'adressant, dans ce cas, des copies de vos dépêches.

J'ai fait tout ce qui a dépendu de moi pour que la composition de votre équipage soit aussi bonne et aussi complète que possible, et, dans le but d'éviter à vos matelots certaines fatigues auxquelles ils ne résisteraient pas sous l'influence d'un climat brûlant, j'ai porté à vingt le nombre de vos malgaches. Je sais avec quelle sollicitude vous vous êtes déjà préoccupé de tout ce qui peut assurer la santé de l'équipage du *Ducouëdic* durant la longue épreuve qu'il va subir; je m'abstiendrai donc ici de recommandations qui seraient superflues, mais je tiens à ce que vous sachiez que j'approuverai avec empressement les dépenses que vous aurez jugé nécessaire de faire pour conserver au roi et au pays les marins dont le sort est confié à votre prévoyance, et que je considérerai

comme le plus beau résultat d'une mission déjà si belle en elle-même le retour en bonne santé du personnel dont vous avez le commandement.

Je ne puis terminer ces instructions sans faire un retour un peu égoïste sur moi-même, et sans vous exprimer un regret vivement senti de vous voir pour longtemps vous éloigner des parages où mes devoirs me retiennent. Votre départ laissera un vide bien sensible dans le service dont la direction m'est confiée.

Recevez ici, monsieur le commandant, tous mes vœux pour vos succès, et veuillez agréer, etc.

Le commandant de la division navale
de Bourbon et de Madagascar,

ROMAIN-DESFOSSÉS.



RELATION

DU

VOYAGE D'EXPLORATION

EXÉCUTÉ,

PAR LE BRICK LE DUCOUËDIC,

pendant les années 1846, 1847 et 1848.

CHAPITRE PREMIER.

Arrivée à Zanzibar. — Aspect de la ville et de la rade. — Première visite au Sultan. — Le consulat de France. — Entretien avec notre consul. — Détails sur la fin tragique de l'enseigne de vaisseau Maizan. — Les consuls anglais et américain. — Syed Séliman, gouverneur de Zanzibar. — Mesures hygiéniques prises à bord du brick. — Travaux relatifs à la mission. — Dîner à M'toni. — Conférence avec le Sultan au sujet de l'affaire Maizan et de la fixation du cours de la monnaie française. — Promenade à la plantation de Tahyef. — Propriétés rurales du Sultan. — Conventions diverses entre le gouvernement anglais et le Sultan, concernant l'abolition de la traite dans les États de ce prince. — Arrivée de la corvette anglaise *Cléopâtre*. — Dispositions de départ.

Le 31 août 1846, conformément aux instructions dont on vient de lire la teneur, le *Ducouëdic* partit de Saint-Denis pour se rendre à Maïotte, où nous arrivâmes après onze jours de traversée. Je n'y restai que le temps strictement nécessaire à l'accomplissement de ce qu'il m'avait été prescrit de faire dans cette relâche, et le 16 septembre nous quittâmes Maïotte, pour nous diriger vers Zanzibar.

Favorisés par une jolie brise variable du sud-ouest au

sud, nous étions, le 19, dans la matinée, en vue de l'île Mafiia, et à quatre heures de l'après-midi nous distinguions, dans le nord-ouest, la pointe que les indigènes désignent sous le nom de Pounah, pointe située, sur le continent, à l'entrée du canal qui sépare l'île Zanzibar de la terre ferme. Cependant, le vent étant tombé au coucher du soleil, nous ne pûmes donner dans le canal, et, entraînés par le fort courant du sud qui règne le long de la côte, nous nous trouvâmes, le lendemain matin, à une vingtaine de milles dans le nord de cette pointe, presque est et ouest de la partie sud de l'île Zanzibar. La brise, encore très-faible et variable du sud-sud-est au sud-sud-ouest, ne nous permettant pas de doubler cette dernière à la bordée, j'essayai de reprendre du sud en louvoyant; mais il nous fut impossible de nous élever contre le courant. A midi, il nous avait déjà portés à la hauteur du parallèle moyen de l'île, de telle sorte que nous eussions atteint l'extrémité nord de celle-ci avant la nuit. Aussi ma première idée fut-elle de côtoyer l'île et de gagner le port en passant entre Zanzibar et Pemba; puis, craignant qu'une fois dans cette position il ne nous advînt ce qui était arrivé la veille, c'est-à-dire que, empêchés par un calme complet, nous ne fussions encore drossés dans le nord, je me décidai à serrer le vent tribord amures, pour gagner le large, où, le courant étant moins fort, nous louvoierions plus avantageusement pour faire du sud. Cette contrariété, éprouvée à l'atterrage, retarda de quatre jours notre arrivée à destination : ce ne fut que dans la nuit du 24 au 25 que nous ralliâmes l'entrée sud du canal. Le 25, au jour, dirigeant la route de manière à atterrir sur la pointe Pounah, en passant à une douzaine de milles dans le

sud du banc de Latham, nous vîmes autour du navire plusieurs bandes d'oiseaux de mer, et la vigie placée sur les barres annonça des roches devant nous. Ces roches ne pouvaient être que l'îlot qui couronne le banc au sud duquel la route donnée devait cependant nous porter; mais le courant du sud avait été plus fort que je ne l'estimais. Deux heures de nuit encore, et nous courions risque d'aller faire tête sur le banc, car sa partie découverte est tellement basse, qu'on ne saurait l'apercevoir que de très-près, même par une nuit claire. Dans une précédente campagne, j'avais passé en vue de cet îlot, et je fus étonné de ne plus lui trouver l'aspect dont le souvenir m'était resté; au lieu d'un plateau de sable terminé au sud-ouest par une falaise rocheuse, tel que je l'avais vu alors, il me semblait maintenant dominé par deux monticules isolés ayant la forme de tentes : toutefois cette nouvelle apparence me fut bientôt expliquée. En effet, en approchant, on distingua deux grandes cases entourées de pieux. Était-ce un petit établissement formé là par quelques pêcheurs de Zanzibar, pour exercer leur industrie plus en grand, ou bien quelque spéculateur s'était-il établi à Latham dans le but d'exploiter l'épaisse couche de guano déposée sur ce banc, gîte habituel de nombreux oiseaux marins? N'était-ce pas plutôt un asile momentanément occupé par l'équipage de quelque navire naufragé? Telles furent les pensées qui me vinrent à l'esprit devant ces vestiges d'habitation, et la dernière m'impressionnait naturellement plus que les deux autres; mais nos lunettes, braquées sur l'îlot vers lequel nous avancions rapidement, ne nous y firent distinguer aucun être humain, et force me fut d'attendre notre arrivée à Zanzibar, pour savoir ce que mes supposi-

tions avaient de fondé (1). Nous passâmes sur la partie nord du banc par 8 ou 9 mètres d'eau ; le fond se voyait clairement sous le bâtiment, et sur le sable se dessinaient de larges plaques de rochers ou de corail. Le courant nous parut, d'après la dérive que nous subissions, n'être pas moindre de 2 milles à 2 milles et 1/2 à l'heure; les remous en étaient très-marqués et produisaient un bruyant clapotis. Des séries de hauteurs prises à petite distance de l'îlot placeraient son milieu par 37° 39′ 36″ de longitude est.

Deux heures après avoir dépassé le banc de Latham, nous avions en vue les terres qui sont à l'ouvert sud du canal, et dont l'extrémité nord-est forme la pointe Pounah. Ces terres sont de moyenne hauteur et bien boisées. Ayant donné dans le canal et longeant la côte sud, nous aperçûmes les petites îles qui la bordent. Plusieurs bateaux du pays s'y montraient, les uns à la voile, louvoyant à la faveur de la marée, sans doute pour sortir du canal ; les autres à l'ancre, dans les anses que forment les sinuosités du rivage. La route que nous suivions tendait à nous rapprocher de la côte sud-ouest de l'île ou des îlots qui l'avoisinent; mais, la brise ayant été faible jusqu'à deux heures de l'après-midi, ce ne fut que

(1) Voici ce que j'ai appris à ce sujet à mon arrivée à Zanzibar. Après la conclusion du traité entre l'Angleterre et le Sultan, le négociateur anglais, M. Cogan, capitaine dans la marine de la compagnie des Indes, obtint de Syed Saïd l'autorisation d'exploiter le guano existant sur Latham. En attendant le navire qui devait venir prendre cet engrais, quelques Souahhéli, chargés de l'extraire et de l'amonceler, avaient été envoyés sur l'îlot. Ces hommes construisirent, pour se loger, deux cases en paille; c'étaient celles qui avaient attiré notre attention. Mais, comme le navire annoncé ne vint pas, cet établissement provisoire fut abandonné, ce qui explique pourquoi nous n'y avions vu personne. Du reste, les cases n'existent plus : en 1847 un raz de marée les a emportées.

vers quatre heures que nous atteignîmes l'île Choumbi (nommée, dans quelques instructions nautiques, île de la Passe), d'où nous gouvernâmes pour gagner le mouillage par la passe du sud.

Une demi-heure plus tard, nous jetions l'ancre devant la ville. Grâce à la quantité de navires et surtout de bateaux qui s'y trouvaient en ce moment, le port de Zanzibar présentait un tableau assez animé. Trois bâtiments de la marine du Sultan y étaient à l'ancre : la frégate *le Chah-Alleum,* battant pavillon amiral quoique désarmée et réduite au rôle de stationnaire; la corvette *la Caroline,* en réparation; un brick armé et prêt à prendre la mer. À côté de ce dernier étaient un brick marchand anglais, un trois-mâts américain et une goëlette-brick de Hambourg; puis, en dedans de ces navires et tout près du rivage, une foule de bateaux de tout genre et de divers pays, sur lesquels on voyait flotter, auprès du pavillon arabe, les couleurs d'Anjouan, de Comore, des ports de la mer Rouge, du golfe Persique, du Keutch, et enfin le pavillon de la compagnie arboré par les bateaux des ports de l'Inde anglaise ou des États protégés. Vue au travers de cette forêt de mâts pavoisés, la ville offrait un aspect presque riant. Le côté qui fait face au mouillage est, d'ailleurs, celui qui en peut donner l'opinion la moins défavorable; il présente une file à peu près continue de maisons blanches à terrasses, dont quelques-unes, de construction récente, ont un air assez confortable. On y remarque les résidences consulaires signalées par les pavillons de France, d'Angleterre et des États-Unis. Mais les objets les plus saillants de ce premier plan sont un vieux fort surmonté, à chacun de ses quatre

angles, d'un bastion de forme octogone, et un massif et long édifice percé, dans sa partie supérieure seulement, de fenêtres grillées, qui le font ressembler beaucoup à une prison. Sous certain rapport, cette apparence n'est pas trop contraire à la réalité, car cet édifice est le harem du Sultan; mais, comme c'est aussi là qu'ont lieu les réceptions officielles du prince, eu égard à ce dernier emploi, on le désigne pompeusement sous le nom de palais du Sultan.

Au-dessus de la partie de la ville dont je viens de décrire l'aspect, et qui se projette sur un ciel diaphane, brillant de tous les feux d'un soleil torride, quelques cocotiers élèvent leurs ondoyants panaches mollement balancés par la brise, et contribuent, avec le minaret de la mosquée, à donner à la ville de Zanzibar un cachet tout oriental; mais, si l'on porte ses regards à gauche, pour en suivre le développement le long du rivage, le coup d'œil devient beaucoup moins satisfaisant. On n'aperçoit plus, en effet, de ce côté, qu'un amas confus de cabanes en bois ou en torchis, de pans de murailles surmontés de toitures en paille ou en feuillage, de hangars faits d'une misérable charpente à moitié recouverte par des lambeaux de voiles ou de nattes, le tout bordé d'une plage encombrée de monceaux de fumier, dont le regard se détourne avec dégoût. Disons, toutefois, pour compléter le tableau, que, après avoir subi cette impression fâcheuse, la vue se repose agréablement sur la zone de verdure qui borde la partie orientale de la baie. On découvre au fond de celle-ci, au milieu d'un massif d'arbres touffus, un bâtiment isolé ayant l'apparence d'un petit fort, et sur lequel flotte le pavillon arabe. C'est une des maisons de campagne du Sultan et sa

résidence favorite. On la désigne sous le nom de M'toni, du nom de l'endroit où elle est bâtie. C'est devant M'toni que restent mouillés les navires du Sultan quand ils sont désarmés; nous y vîmes quatre corvettes et bricks.

En ce moment, la ville paraissait animée d'un mouvement extraordinaire. Un grand concours de peuple affluait et s'agitait sur la partie de la plage devant laquelle les bateaux étaient à l'ancre et aux abords de la maison du Sultan. Du sein de cette foule, visiblement émue, à laquelle les costumes bigarrés des individus qui la composaient donnaient un air de fête, s'élevait un bruit confus de voix dominé par l'assourdissante musique du tam-tam et des hurlements sauvages qui accompagnent les danses des Africains. A de courts intervalles, s'ajoutait à ce joyeux tapage la détonation de quelque arme à feu, accessoire indispensable des réjouissances publiques dans tout l'Orient.

C'est que nous arrivions à Zanzibar aux derniers jours de la fête nommée, par les Arabes, *Aïd-el-feteur* (fête de la rupture, de la cessation du jeûne), et par les Souahhéli Sicou-couhou-ia-aïdi (1). Or, depuis trois jours que la lune de choual a fait briller son croissant argenté aux yeux des croyants, toutes les jouissances de la matière ont remplacé, pour eux, le jeûne et les pratiques austères du ramazan. Chacun se pare alors de ses plus beaux vêtements; on se réunit, on se félicite. Partout éclate la joie la plus vive et la plus bruyante, et, pour toutes les classes de la population, les plaisirs sensuels, poussés jusqu'à la licence,

(1) Les Arabes désignent encore cette fête par le nom d'Aïd-es-serir (la petite fête). C'est aussi celle que les Turcs appellent le Beïram Kutchuk (le petit Beïram).

compensent, pendant les premiers jours de choual, les privations du mois précédent. Cette année se trouvant être l'une de celles dans lesquelles la fête a lieu au moment où un très-grand nombre de bateaux stationnent dans le port de Zanzibar, aux manifestations joyeuses de la population, aux chants, aux danses des groupes réunis sur la plage, répondaient les cris des matelots, accompagnés par le tam-tam de chacun des bateaux présents au mouillage.

Nous ne pouvions faire le salut accoutumé avec plus d'à-propos, et, par une salve de vingt et un coups de canon, adressée, selon l'usage, au pavillon du Sultan, le *Ducouëdic* sembla prendre part à la solennité du jour. La frégate *le Chah-Alleum* nous rendit immédiatement notre salut.

Mes premiers regards, en découvrant la ville, s'étaient portés du côté de la demeure du consul de France, M. Broquant, et, en y voyant flotter le pavillon, j'avais été sinon complétement rassuré sur la santé de notre agent, du moins certain que la triste nouvelle de sa mort, que je venais d'entendre annoncer à Bourbon, s'y était prématurément répandue. Dès que nous eûmes jeté l'ancre, j'envoyai un officier saluer en mon nom ce fonctionnaire, et lui remettre, avec ses paquets, un pli adressé au Sultan par le commandant de la station. J'y joignis une lettre, dans laquelle, présentant mes hommages à Son Altesse, je lui demandais la faveur d'être reçu par elle avec mon état-major. Pendant que mon messager se rendait à terre, M. Broquant m'écrivait, de son côté, pour m'apprendre que Syed Saïd était, en ce moment, à sa maison de ville, mais qu'il devait retourner le lendemain à sa résidence de M'toni. Il me priait, en conséquence, dans le cas où j'aurais le désir de faire, le soir

même, une visite à Son Altesse, de le lui écrire, afin qu'il l'en prévînt et prît son heure. Ayant déjà moi-même rempli cette formalité, il ne me restait qu'à remercier notre agent de son obligeante communication et à attendre le résultat de ma démarche; d'ailleurs le jour finissait et l'heure me semblait peu convenable pour une visite d'arrivée. L'audience fut, en effet, remise au lendemain par le Sultan. Une nuit magnifique suivit cette première journée; seulement l'atmosphère, saturée, pendant le jour, des tièdes vapeurs de la terre, les déposait en gouttes perlées sur sa surface refroidie. Pour nous préserver des pernicieux effets de cette abondante rosée, la grande tente et le marsouin furent établis depuis le branle-bas du soir jusqu'à celui du matin. Le lendemain, 26 septembre, de très-bonne heure, un bateau, venant de terre, aborda le brick; il apportait sept cabris, un mouton et de nombreuses couffes d'oranges, de bananes et de patates douces : c'était un présent de bienvenue que nous envoyait le souverain du pays. La personne qui avait été chargée de le remettre me fit, en même temps, de sa part, les compliments accoutumés, et m'informa que Son Altesse me recevrait dans la matinée, à neuf heures.

A l'heure indiquée, je me rendis à terre avec M. Loarer, agent du ministère du commerce, l'interprète de la mission, M. Vignard, et une partie de l'état-major du brick. Nous abordâmes devant le palais, où se trouvaient un assez grand nombre d'individus, les uns attachés au service du Sultan, les autres attirés par la curiosité qu'excitaient notre qualité d'étrangers et la cérémonieuse réception qui allait avoir lieu.

A peine avions-nous débarqué, que le Sultan parut sur le

seuil du palais, suivi de plusieurs de ses fils et de ses principaux officiers. A notre approche, il descendit les quelques degrés qui séparent la porte du sol, et nous fit un accueil tout à la fois cordial et digne : il est rare de réunir à un si haut degré que le sultan Saïd la majesté de la taille, la noblesse de la physionomie et la grâce parfaite du geste. A l'hommage de mon respect, que je lui présentai par l'intermédiaire de notre interprète, il répondit en me faisant exprimer le plaisir qu'il éprouvait de me voir encore une fois dans son pays; puis il voulut serrer la main de chacun des officiers qui m'accompagnaient. Or nous étions dix, et toute cette cérémonie se passait au dehors sous un grain d'orage qui nous avait pris au débarquement, et dont les larges gouttes tombaient d'aplomb sur nos têtes, non protégées, comme la sienne, par un épais et large turban, mais tenues, au contraire, respectueusement découvertes. Cependant, aussi peu ému du bain qu'il nous faisait prendre que s'il s'était agi de ces ablutions d'eau de rose dont les Orientaux gratifient leurs visiteurs, le Sultan ne nous fit grâce d'aucun détail du cérémonial.

Enfin nous entrâmes, non précédés, mais suivis par le prince, honneur assez embarrassant pour un étranger, car, ne connaissant pas les êtres, il ne sait où il doit s'arrêter tant qu'il trouve des portes ouvertes devant lui. Pour moi, qui, dans mes précédents voyages à Zanzibar, avais été plusieurs fois reçu dans ce palais, je me dirigeai vers la salle de réception située au rez-de-chaussée et ouvrant sur le côté droit du large vestibule qui suit la porte d'entrée. De cette salle on a vue sur la rade. Le Sultan, ses fils et le gouverneur de la ville, Syed Séliman, y entrèrent seuls avec nous;

le cortége du prince resta dans le vestibule. Ayant invité chacun à s'asseoir, le Sultan s'enquit d'abord de la santé du roi des Français et de la famille royale, et, après s'être pieusement réjoui des nouvelles que je lui en donnais, il m'adressa des questions analogues au sujet du commandant Romain-Desfossés et du gouverneur de l'île Bourbon. Mes réponses à toutes ces questions furent naturellement empreintes de gratitude pour celui qui me les adressait, de respect pour ceux qui en étaient l'objet, et j'y joignis, autant que les convenances le permettaient, quelques compliments pour Son Altesse.

Peu après, le café nous fut servi : la préparation de la liqueur et les tasses qui la contenaient étaient conformes aux usages de l'Orient; seulement une petite cuiller, plongée dans chaque tasse et destinée à faciliter la fusion de quelques cristaux de sucre candi qu'on y avait mis, décelait une concession polie faite à nos habitudes. Les sorbets à la rose suivirent le café; mais le Sultan ni aucune des personnes qui se tenaient près de lui ne prirent part à cette double libation.

Toutes les formes de l'étiquette orientale étant ainsi accomplies à notre égard, j'exposai, en quelques mots, à Son Altesse le programme de ma mission, dont le but était d'éclairer nos commerçants sur le genre de spéculations à entreprendre dans ses États, et de donner ainsi au traité de 1844 (1) toutes les conséquences avantageuses que pouvaient en attendre les sujets des deux puissances contractantes. Cette ouverture m'offrit l'occasion de présenter plus

(1) On trouvera ce traité textuellement reproduit à l'appendice de la IIe partie.

particulièrement au Sultan l'agent du ministère du commerce, M. Loarer. Le prince dit alors gracieusement qu'il était toujours heureux de voir des Français dans ses États, et que, selon son désir, ils devaient s'y considérer comme dans leur propre pays. Il m'invita à demander tout ce qui, soit en matériaux, soit en argent, me serait nécessaire pour l'accomplissement de ma mission, m'assurant que mes besoins seraient immédiatement satisfaits. Quelques mots de remercîments de ma part, sur la générosité de Son Altesse et sur la bienveillance dont elle avait toujours daigné m'honorer, terminèrent l'audience. Nous fûmes reconduits par le Sultan jusqu'au bas de l'escalier extérieur, où chacun de nous reçut de lui une nouvelle poignée de main. Notre interprète, M. Vignard, retenu un instant par Son Altesse, fut chargé de me transmettre l'invitation d'aller, avec mon état-major, dîner le surlendemain à la résidence de M'toni.

Après notre visite à Syed Saïd, je me rendis chez le consul, qui, pour cause d'indisposition, s'était abstenu d'assister à cette cérémonie. M. Broquant avait été rudement éprouvé, depuis son arrivée à Zanzibar, par les maladies endémiques, qui rendent ce séjour fatal aux Européens; cependant je le trouvai beaucoup mieux que je ne l'espérais. Sa maison était d'assez mesquine apparence pour une résidence consulaire; elle avait surtout l'inconvénient de n'être pas située dans le quartier le moins malsain de la ville; mais le Sultan, qui voulait pourvoir lui-même au logement de notre consul, ayant mis cette maison à la disposition de M. Broquant, lors de son installation, celui-ci avait dû l'accepter par un motif de convenance. L'intérieur du consulat était en harmonie avec l'extérieur. La maison, bâtie en fer à cheval sur

trois côtés d'une petite cour dont une muraille complétait l'enceinte, consistait en un rez-de-chaussée et un premier étage. Deux petites pièces, où le jour pénétrait à peine, avaient été destinées au chancelier du consulat et restaient vacantes depuis la mort du titulaire. On devait avoir, en effet, de la peine à vivre dans un pareil bouge, peu différent des noirs et humides magasins qui, avec les deux pièces du pauvre chancelier, composaient tout le rez-de-chaussée.

Le premier étage, occupé par le consul, présentait une enfilade de petites chambres, dont les murailles à peine crépies, les planchers mac-adamisés, les embrasures grossièrement percées, garnies de portes et de fenêtres massives et mal ajustées, excluaient toute possibilité d'en faire un logement décent et tant soit peu confortable. Quelques meubles apportés de France ou de Bourbon, une demi-douzaine de petits tapis de Perse formaient tout l'ameublement de cette triste demeure. C'était à inspirer de la pitié pour le malheureux fonctionnaire malade qui l'habitait, et pourtant ce sentiment de compassion n'était pas le plus pénible de ceux que j'éprouvais alors; j'étais froissé dans mon amour-propre national, comme avait dû l'être M. Broquant avant de subir les conséquences physiques des conditions déplorables de sa résidence. Je ressentis même une certaine humiliation lorsque, visitant les consuls anglais et américain, j'eus occasion de comparer leurs habitations luxueuses à celle de notre consul. Cette différence de situation est facile à expliquer : le consul anglais, M. Hamerton, reçoit du gouvernement britannique un traitement de 25,000 fr., auquel s'ajoute une somme triple que lui paye le gouvernement de l'Inde, à titre de résident de la compagnie près

du sultan de Mascate; le consul américain, de son côté, est autorisé, comme tous ses compatriotes remplissant, dans d'autres pays, les mêmes fonctions, à se livrer à des spéculations particulières ; il est tout à la fois agent consulaire, associé gérant d'une riche maison de commerce et consignataire d'une partie des navires américains qui apportent annuellement leur cargaison sur le marché de Zanzibar; après quelques années d'exercice dans ce triple emploi, sa fortune est faite, et avec une telle perspective on peut accepter les chances fâcheuses de l'insalubrité du climat. Qu'on se représente maintenant, à côté de ses deux collègues, notre consul recevant un traitement annuel de 15,000 francs, et condamné, par l'exiguïté de cette somme, à une infériorité de position humiliante sous tous les rapports! Personne n'ignore, sans doute, que si, dans nos pays civilisés de l'Europe, la considération s'acquiert en raison du mérite personnel et de l'importance des fonctions, il n'en est pas ainsi chez les nations moins avancées en civilisation, et surtout chez les peuples barbares : là tout ce qui parle aux yeux, tout ce qui brille, est considéré, et la richesse a une éloquence irrésistible qui impose le respect, tandis que la pauvreté n'inspire que le dédain et engendre l'impuissance. Il n'est pas douteux que l'influence de M. Broquant ne fût en rapport avec sa modeste position financière, et c'était la France, après tout, qui en souffrait le plus. Au reste, ce qui prouve l'extrême disproportion qui existe entre les risques attachés à ces pénibles fonctions et les émoluments accordés par l'État, c'est l'impossibilite où fut le ministère des affaires étrangères de trouver un seul de ses agents titulaires disposé à aller occuper le consulat de Zanzibar, quand,

moins d'un an après ma visite à M. Broquant, ce malheureux eut succombé aux atteintes combinées de la fièvre et de la dyssenterie.

Cependant, lorsque je le vis, notre consul ne me parut pas, quoique visiblement affaibli, pressentir sa triste fin. Nous nous entretînmes de l'état politique et commercial du pays, et je pus, sans délai, me concerter avec lui au sujet des démarches qu'en vue de mes instructions j'avais à faire auprès du Sultan. Ces démarches se rapportaient principalement à deux questions pendantes depuis plus de deux ans, et dont j'étais chargé de presser la solution : il s'agissait d'obtenir, 1° quant au cours de notre pièce de 5 francs relativement à la piastre du pays, la fixation d'un taux légal plus en harmonie avec la valeur intrinsèque de chacune d'elles ; 2° que des mesures sérieuses fussent prises, par les autorités locales, pour l'arrestation du meurtrier du malheureux Maizan. Comme l'affreux événement auquel je viens de faire allusion n'a été connu, en France, que très-vaguement, je crois utile d'en donner ici les principaux détails. C'est, d'ailleurs, pour moi qui ai connu M. Maizan et qui l'avais eu sous mes ordres dans un précédent voyage, un tribut que je dois à la mémoire de ce jeune officier. Et puis, dire par quel concours de circonstances il a si malheureusement échoué dans l'exécution de son hardi projet, ce sera signaler aux explorateurs futurs les écueils à craindre et à éviter, s'ils prenaient pour point de départ quelqu'un des ports de la côte du Zanguebar.

A la fin de 1843, au retour d'une campagne qu'il avait faite dans les eaux de l'Afrique orientale, à bord de la corvette *la Dordogne*, que je commandais, l'enseigne Maizan,

ancien élève de l'école polytechnique, conçut le dessein de traverser l'Afrique de l'est à l'ouest, en partant d'un des points du continent africain qu'il venait de visiter. Son plan fut accepté, dans le courant de l'année 1844, par le gouvernement, et il fit dès lors ses préparatifs. J'eus occasion de le voir vers le milieu de l'été de cette même année, et il voulut bien me demander quelques conseils. Peu de temps après, il partit et se rendit d'abord à Bourbon, avec l'appui et les secours des divers ministères intéressés à la mission. Là, le capitaine de vaisseau Romain-Desfossés (1), commandant la corvette *le Berceau*, le prit à son bord et le transporta, dans les derniers mois de l'année 1844, à Zanzibar, où il allait installer M. Broquant et signer le traité qui, depuis le 21 novembre 1844, règle nos relations commerciales avec le sultan de Mascate.

Maizan perdit beaucoup de temps à Zanzibar; il y resta plus de huit mois, faisant chaque jour subir à son plan et à son itinéraire des modifications qui annonçaient, tout au moins, qu'il ne l'avait pas suffisamment mûri. Pendant ce temps-là aussi, il grossissait imprudemment son bagage, oubliant que, pour cheminer sans trop de péril à travers des populations aussi ardemment cupides que celles de l'Afrique, *il aurait dû, en quelque sorte, le réduire,* comme le dit, dans un langage aussi juste qu'expressif, le rapport de M. le commandant Romain-Desfossés, *à la simple besace du pèlerin.*

Le projet du voyageur était, du reste, devenu de notoriété publique. Tous les chefs des peuplades voisines de la

(1) Aujourd'hui vice-amiral.

côte savaient qu'un *m'zongou* (un blanc) voulait traverser leur pays. Il n'est pas douteux alors que, soit par convoitise, soit par suite d'un calcul politique, peut-être par ces deux causes à la fois, le sort de l'infortuné Maizan ne fût dès longtemps arrêté dans l'esprit de ses meurtriers.

Suivant le conseil qui lui en avait été donné, Maizan s'était d'abord entendu avec le chef d'une caravane qui se disposait à aller chercher de l'ivoire dans le pays de Nyamouézy, situé à 100 lieues environ à l'intérieur; mais il laissa partir la caravane, prétendant qu'il lui serait impossible de la suivre avec son bagage. Ce fut une idée fatale. Il eût, c'est probable, sous la protection d'une troupe nombreuse, traversé sain et sauf les zones les plus dangereuses du pays. On s'est demandé s'il avait pensé à se munir d'un firman protecteur du Sultan. Ces sortes de pièces n'ont malheureusement qu'une valeur fort restreinte, lorsqu'elles s'adressent à des populations disséminées sur de vastes espaces qui leur assurent presque toujours une complète indépendance de fait et un refuge en cas de désobéissance ou de rébellion. Néanmoins il ne serait pas déraisonnable de croire que, pour des chefs établis à une médiocre distance et presque en contact avec le souverain, les ordres de celui-ci doivent avoir une notable influence, s'ils sont dictés avec toute l'énergie que peut donner un bon vouloir certain. Mais il faut dire, afin d'être juste, que l'autorité de Syed Saïd sur les chefs des peuplades qui avoisinent la côte est plus nominale qu'effective, et qu'il a grand besoin de ménager leur susceptibilité pour qu'elles ne gênent pas la circulation des caravanes qui, de l'intérieur, se rendent à Zanzibar, en traversant leur territoire. Ainsi un firman de

lui n'aurait, sans doute, d'efficacité qu'à une faible distance du rivage, et en délivrer un pour des contrées plus éloignées serait, de sa part, un de ces actes d'ostentation auxquels se laisse entraîner l'impuissance qui ne veut pas s'avouer. Au reste, en ce qui regarde Maizan, il y a tout lieu de penser que ce moyen problématique de sûreté ne fut ni demandé ni offert; il paraît seulement avéré que le Sultan proposa au jeune voyageur des guides que celui-ci, par méfiance ou par incurie, ne voulut pas accepter.

Après tout, ses irrésolutions étaient grandes; il entrevoyait, peut-être, au moment de l'exécution, des obstacles ou même des impossibilités qu'il n'avait pas prévus lors de la conception de son entreprise, et, retenu par cette fausse honte qu'éprouvent si souvent les jeunes hommes (Maizan avait à peine vingt-six ans), il ne se décidait ni à poursuivre son projet ni à l'abandonner. De là ce séjour dans l'île, prolongé d'une façon si regrettable!

Sur ces entrefaites, un navire de guerre français paraît en vue de Zanzibar. Maizan le prend pour le *Berceau*. Éperdu, troublé, il pense que son honneur est compromis, si M. Romain-Desfossés le retrouve dans cette ville. Il s'embarque immédiatement dans un bateau et se fait transporter sur la grande terre.

Ici il s'arrête encore; il vient d'apprendre qu'un individu nommé Pazzi, chef d'une tribu voisine, est le plus acharné et le plus redoutable des ennemis qu'il ait à craindre. Après avoir stationné quelque temps sur le littoral, d'où il correspond avec le consul, il se détermine enfin à tourner le pays de Zaramons, pour éviter de passer sur les terres de Pazzi; mais celui-ci le suivait à la piste.

Maizan arrive, après vingt jours de marche, au village de Daguélamohor, qui n'est cependant qu'à trois journées de la côte, en suivant la ligne directe. Il croit pouvoir s'y reposer et attendre en sûreté ses bagages, laissés derrière lui, sous la conduite d'un domestique arabe, qui sans doute le trahissait. De ce village, il écrit, vers la fin de juillet, à M. Broquant une dernière lettre pleine de découragement. On eût dit qu'il pressentait la triste destinée qui lui était réservée, et qui ne tarda pas à s'accomplir. C'est, en effet, dans ce moment qu'il fut enlevé par Pazzi en personne, sans avoir opposé la moindre résistance, et peu après mis à mort.

Maizan avait avec lui un jeune serviteur malgache, qui assista au meurtre de son maître et fut épargné. Racheté plus tard par le Sultan, moyennant une somme de 100 piastres, cet enfant raconta au commandant Romain-Desfossés que Maizan, traîné hors de sa case par ses meurtriers, avait été garrotté aux pieux d'une palissade, et qu'on lui avait coupé la gorge, puis les articulations des membres.....

Après ce lugubre récit, je ne me sens pas le courage de rechercher jusqu'à quel point Maizan a été l'artisan de son propre malheur. Dans ces sortes d'entreprises, où ceux qui les exécutent ont à braver tant de causes de mort, l'insalubrité du climat, les intempéries, la soif et la faim, tous les fléaux que la nature amoncelle au sein d'un pays vierge; et, en outre, la férocité des sauvages ou barbares que leurs passions, leurs préjugés, leurs terreurs, leurs caprices même entraînent au meurtre; dans ces sortes d'entreprises, disons-nous, — bien qu'il faille nous résigner à compter des martyrs pour tous les progrès accomplis dans l'humanité, —

il serait à désirer qu'on ne vît jamais s'aventurer que des hommes d'un caractère calme, ferme et résolu, parce que leur clairvoyance prévoit mieux les obstacles, parce que leur force d'âme réussit souvent à les écarter, parce qu'enfin, n'ayant pas à craindre qu'on doute d'eux, ils se résignent facilement à céder devant l'impossible, et s'abstiennent, à temps et à propos, des témérités à outrance.

Mais on ne saurait trouver cette prudence chez un homme qui, dans le seul désir de s'illustrer, se dévoue aux grandes choses, ignorant de sa faiblesse et ne se préoccupant que du but à atteindre, sans tenir compte des obstacles qui l'en séparent : celui-ci, sentant, aux difficultés premières de l'exécution, qu'il a trop présumé de lui-même, et ne voulant pas s'avouer vaincu, ensevelit sa honte d'enfant et ses déceptions dans une dernière folie, la sublime folie de la mort. Et pourtant il y a dans cet enthousiasme naïf quelque chose de si respectable, dans cette agonie du désespoir quelque chose de si douloureux, que je ne saurais écrire un mot de blâme, ni avoir dans le cœur un autre sentiment que celui d'une sincère compassion à l'égard de ceux qui tombent victimes de quelque héroïque témérité. Tout ce que je veux, tout ce que je dois me rappeler de Maizan, c'est qu'il était intelligent, instruit, courageux, et qu'il a péri misérablement à la fleur de l'âge, au début d'une entreprise où il aurait pu rencontrer la gloire.

Lorsque la nouvelle de ce tragique événement parvint au commandant de la station, il se rendit aussitôt à Zanzibar et obtint du Sultan la promesse de faire rechercher activement les meurtriers du malheureux enseigne de vaisseau. Cette promesse, comme celle de s'occuper de la taxa-

tion de nos pièces de 5 francs, avait été complétement oubliée après le départ de M. Romain-Desfossés. M. Broquant m'affirma qu'il n'avait eu connaissance d'aucune démarche tentée, d'aucune mesure prise pour s'emparer de Pazzi, et il était néanmoins convaincu que, si le Sultan le voulait sérieusement, cette arrestation serait facile; mais il supposait qu'au fond celui-ci désirait s'en dispenser, craignant, sans doute, que cet acte d'autorité ne lui causât des embarras à la grande terre; notre agent en concluait que Son Altesse ne se déciderait à agir que devant une persévérance énergique dans nos réclamations et la résolution manifestée, de notre part, d'arriver à un résultat satisfaisant, même avec nos seuls moyens, s'il nous refusait sa participation.

Quant au cours de la pièce de 5 francs sur le marché, M. Broquant ne croyait pas que j'obtinsse une réduction sur l'agio de 12 1/2 pour 100 établi en faveur de la piastre d'Espagne relativement à cette pièce; il semblait même admettre que cet agio était justifiable par l'extrême difficulté où se trouveraient les négociants qui auraient entre les mains une somme en pièces de 5 francs d'écouler cette monnaie sans perte, s'ils l'avaient reçue à sa valeur intrinsèque ou même au taux de 2 et 3 pour 100 au-dessous de cette valeur. Notre consul ne s'était pas assez préoccupé des relations de Zanzibar avec Maïotte et Nossi-bé, et n'avait pas songé que ces deux établissements seraient bientôt des débouchés naturels pour la monnaie française restée à la suite des transactions annuelles sur ce premier marché. Au surplus, ses opinions sur le commerce possible avec la côte d'Afrique me montrèrent qu'il ne l'avait pas compris d'une autre manière que par la voie de Zanzibar et qu'il n'avait nullement

conscience du rôle que Maïotte est appelée à jouer comme entrepôt de ce commerce.

En quittant M. Broquant, et, avant de faire à ses collègues étrangers la visite d'usage, je le questionnai sur la nature de ses relations avec eux. Il me répondit qu'il était dans d'excellents termes avec M. Hamerton, le consul anglais, dont il n'avait qu'à se louer. Quant au consul américain, il avait cessé de le voir; voici à quelle occasion : le jour de la fête du roi des Français, la ville et la rade arborèrent leurs pavillons par ordre du Sultan, à qui M. Broquant avait annoncé officiellement la célébration de cette solennité nationale. L'agent anglais arbora aussi son pavillon ; mais le consul américain se dispensa de hisser le sien. Ce fait était d'une inconvenance telle, que M. Broquant se décida à cesser tout rapport avec celui qui en était l'auteur, et, quoique ce dernier eût essayé, depuis, de renouer les relations rompues, notre consul avait persisté dans sa résolution. Mon opinion sur la conduite antérieure de l'agent américain étant conforme à celle de M. Broquant, je crus devoir me borner à visiter le consul anglais.

Le capitaine Hamerton, officier d'infanterie dans les troupes de la compagnie, avait été, depuis l'année 1840, placé, par le gouvernement de l'Inde, près du sultan de Mascate, à titre d'agent politique; mais, tout en conservant cette qualité, il fut, à la suite du traité conclu entre la reine Victoria et Syed Saïd, nommé consul de Sa Majesté Britannique. Je le trouvai chez lui; sa maison, située sur le rivage, dans la partie la plus saine et la mieux aérée de la ville, était jolie et munie de tout le confort que savent se créer les fonctionnaires anglais dans les pays étrangers même

les plus dénués des ressources nécessaires à la vie civilisée; il entretenait un domestique très-nombreux et jouissait de tout le luxe qu'on peut se procurer au moyen des beaux revenus que lui rapporte sa double fonction. Il m'accueillit avec la plus grande cordialité et un entrain des plus aimables; c'est, pour me servir d'une expression de ses compatriotes, un *good fellow* et un franc viveur. Mais, sous les dehors d'une bonhomie et d'une franchise parfaites, le joyeux capitaine Hamerton cache un esprit rusé et une profonde connaissance des affaires politiques. Il a voyagé en diverses parties de l'Asie, et la compagnie l'a employé dans plusieurs des résidences entretenues par elle, auprès des princes dont les territoires sont soumis à sa souveraineté médiate ou immédiate. Dans ces différentes positions, il a vu et connu toutes les intrigues, toutes les menées tortueuses qui caractérisent la politique machiavélique et profondément égoïste du gouvernement de l'Inde. En servant ses maîtres avec dévouement et perspicacité, il s'est fait, en quelque sorte, à leur image, et, dévoué corps et âme à ceux dont il a reçu son mandat, il déploie, dit-on, à leur service, tous ses talents et toute son expérience. L'ardeur de son zèle, sa bouillante activité égalent, d'ailleurs, sa finesse et son savoir-faire, et il passe pour avoir à Zanzibar une influence qui n'est pas toujours modérée ni discrète. Il est, du reste, tenu parfaitement au courant de tout ce qu'il a intérêt à connaître, et il a, dit-on, l'oreille un peu partout, très-près même des plus hautes régions du gouvernement local. Bref, sa réputation est de placer fort bien, et à beaux bénéfices, l'argent que lui donnent la reine et le gouvernement de la compagnie. Au milieu de cette agitation politique, dissimu-

lée sous les gais propos et les plaisirs goûtés avec ivresse, le capitaine Hamerton attend patiemment le terme de sa résidence à Zanzibar et la brillante pension de retraite qui lui est assurée à la fin de sa carrière, ne prenant souci ni des fatigues de son existence ni des perfidies du climat, et dépensant la vie avec une prodigalité et un oubli du péril qui feraient croire à l'inutilité de l'hygiène et de toutes les prescriptions médicales. Je sortis de chez le capitaine Hamerton charmé de son accueil.

Pour en finir au sujet de mes relations avec les consuls, je dirai tout de suite que celui des États-Unis, qui avait été informé de ma visite à son collègue de la Grande-Bretagne, vint me voir à bord peu de jours après. Cette avance me parut, ainsi qu'à M. Broquant, dictée par l'intention manifeste de nous faire oublier une offense qui avait pu être involontaire (le consul américain s'était tout d'abord excusé en alléguant une indisposition qui l'aurait retenu au lit le jour de la fête). En conséquence, il fut salué, à son départ, de dix coups de canon, comme l'avait été le consul anglais, et je lui rendis sa visite.

Je terminai les courses de ma première journée à Zanzibar en allant chez Syed Séliman, parent éloigné du Sultan (1) et gouverneur de la ville. C'était pour moi une an-

(1) Voici les généalogies correspondantes de Syed Saïd et de Syed Séliman :

Séliman-ben-Ahhmed, ben-Saïd, ben-Mohhammed, ben-Abdallah, *ben-Kheleuf.*

Saïd-ben-Soultan', ben-Ahhmed, ben-Saïd, ben-Mohhammed, *ben-Kheleuf.*

Leur parenté remonte, comme on le voit, à une souche commune dans la personne de Kheleuf, à travers cinq générations.

cienne connaissance; je l'avais déjà vu en 1838 et 1840, occupant le poste élevé où je le retrouvais en 1846.

Syed Séliman était, à cette époque, âgé de cinquante-sept ans. C'est un homme de taille moyenne, mais fortement constitué, au teint bronzé, aux grands yeux noirs, au nez aquilin et délié, avec la lèvre supérieure un peu grasse et tombante, indice de luxure et de cruauté satisfaite (un mensonge de ses traits, car, si tant est qu'il soit voluptueux, il n'est nullement sanguinaire); sa barbe est longue et grisonnante, sa physionomie noble et son front inspiré : il offre, en un mot, un échantillon remarquable du type arabe (1). Au moral, il est doué de beaucoup de sens, d'un esprit libéral et tolérant, que sembleraient devoir exclure les dogmes religieux qu'il professe. Lors de mon premier voyage à Zanzibar, dans une visite que je lui fis, il me donna une preuve aussi flatteuse que convaincante de cette tolérance en me présentant à sa femme et à sa fille, sans même qu'elles fussent voilées. On sait que, d'après la loi de Mahomet, tout bon musulman a le droit d'épouser quatre femmes légitimes et peupler son harem d'autant de concubines qu'il lui est possible d'en nourrir. Séliman, qui connaissait tous les inconvénients de cette sorte de luxe oriental et toutes les tribulations que traînent à leur suite les rivalités, les jalousies et les discordes intestines, quand l'amour du chef de famille doit se reporter sur plusieurs têtes auxquelles des prétentions égales sont permises, Séliman, dis-je, avait, en homme sage, renoncé au premier de ces droits et s'était contenté, tout comme un simple chrétien d'Europe, d'être le mari d'une

(1) Voyez l'album, planche 29.

seule femme légitime; mais, sur le second article, il n'avait pas pensé qu'il y eût urgence ou opportunité à faire les mêmes sacrifices, et le nombre de ses concubines était considérable. Parmi ces dernières, on remarquait plusieurs Abyssiniennes, dont les charmes pourront être appréciés d'après les portraits daguerréotypés qu'on trouvera dans l'album du voyage (1).

L'épouse de Syed Séliman, qui, je le dis en passant, n'avait ni assez de beauté ni assez de jeunesse pour justifier la préférence exclusive dont elle avait été l'objet, était morte depuis quelques années, et, soit qu'il conservât au souvenir d'une affection d'ancienne date une fidélité peu en harmonie avec les mœurs orientales, soit qu'après s'être contenté d'une seule femme légitime il crût encore plus sage de n'en pas avoir du tout, il ne mit personne à la place laissée vacante par son épouse bien aimée; et il persistait courageusement dans un célibat tempéré, toutefois, par les consolations que lui offraient ses brunes filles d'Abyssinie et leurs compagnes.

Séliman est absorbé par les soins de son gouvernement et celui de ses affaires privées, qui consistent en spéculations commerciales et en exploitations agricoles, les unes et les autres assez étendues. Il accroît ainsi tous les jours la somme de ses richesses, et il est devenu le plus grand propriétaire du pays après le Sultan.

Nonobstant ses occupations multipliées, il a le temps de se montrer très-obligeant envers les Français, et, pour mon compte, je l'ai trouvé constamment disposé à me rendre les

(1) Voyez planche 30.

petits services dont je pouvais avoir besoin. La réception qu'il me fit cette fois fut telle que je devais m'y attendre d'après ses antécédents; il témoigna un vif plaisir de me revoir et ne manqua pas de se mettre à ma disposition avec sa bonne grâce habituelle.

A part ce qui m'était personnellement agréable, notre conversation fut, dans cette visite, tout à fait insignifiante; les occasions de m'entretenir de sujets sérieux avec Syed Séliman ont été, d'ailleurs, fort rares, chacun de nous évitant avec soin de traiter des questions de politique locale ou extérieure, lui parce qu'il a à se préoccuper, avant tout, de ne rien faire ni dire que son maître n'approuverait pas, moi parce que j'eusse été désolé d'exposer un homme toujours si empressé pour mes compatriotes et pour moi-même à encourir le moindre soupçon de la part de Syed Saïd. Ce jour-là, d'ailleurs, je dus abréger ma visite à cause d'une indisposition dont je ressentis les atteintes; j'éprouvai subitement des nausées accompagnées de lassitude générale, et ces symptômes me rappelèrent ceux de même nature qui m'avaient déjà assailli, lors de mon voyage à Zanzibar sur la corvette *la Prévoyante*, au début d'une fièvre intermittente pernicieuse qui faillit me mettre dans l'impossibilité de faire jamais aucune campagne d'exploration. La Providence m'ayant permis de commencer celle qui m'amenait encore une fois dans cette île, je pensai qu'il était sage de me conserver en état de l'achever, et je me hâtai de prendre congé de mon hôte pour revenir à bord.

Quoique nous fussions arrivés à Zanzibar dans la belle saison, il était urgent, néanmoins, de ne négliger aucune des précautions hygiéniques dont la prudence fait une im-

périeuse loi en ces contrées malsaines; aussi je pris tout d'abord les mesures nécessaires pour que l'équipage eût, chaque jour, deux repas de viande fraîche ou de poisson; et je fis acheter, pour les malades, des volailles, des œufs et du lait. Le Sultan me vint gracieusement en aide dans cette occasion, car, ainsi que cela avait eu lieu à notre arrivée, des envois quotidiens de fruits et de légumes à bord du brick continuèrent, de sa part, pendant toute la durée de notre relâche. Outre les soins donnés au régime alimentaire, je décidai que toutes les corvées fatigantes, telles que l'approvisionnement de l'eau, du sable, des balais, seraient faites par les matelots malgaches embarqués à Bourbon, et qu'aucun exercice ou travail dans la mâture n'aurait lieu de neuf heures du matin à trois heures de l'après-midi. Le soir, quand le canot partait du bord pour aller chercher les personnes qui étaient à terre, un fanal, hissé en tête de mât, était pour celles-ci le signal de ralliement, afin que les canots ne séjournassent pas à la plage, d'où s'exhalent, à mer basse, des miasmes infects. Le jour, cette précaution eût été superflue, les couches inférieures de l'atmosphère étant constamment renouvelées par les brises fraîches qui soufflent alors. Je réglai aussi le service de nuit de manière que les quarts fussent faits par une moitié de l'équipage seulement, ce qui laissait aux hommes une nuit complète de repos sur deux. Chaque moitié de service était divisée en quatre sections, qui se partageaient les onze heures s'écoulant d'un branle-bas à l'autre. Enfin la tenue de nuit était la chemise de laine et le pantalon de drap; j'ai déjà dit que le navire restait tenté du grand mât, à l'avant, du soir jusqu'au matin.

J'aurais désiré profiter de ce séjour à Zanzibar pour lever

le plan de la rade et des passes nombreuses qui y mènent; mais, comme le temps que je présumais devoir y passer n'aurait évidemment pas suffi à une pareille tâche, et que, d'ailleurs, ce plan est compris dans les travaux hydrographiques du capitaine Owen, je me bornai à faire sonder les principales de ces passes et à chercher des alignements propres à en rendre la pratique facile à ceux de nos navires qui aborderaient pour la première fois à Zanzibar.

Pendant que mes officiers s'occupaient de ce travail, M. Loarer recueillait, pour le ministère du commerce, des renseignements sur la nature des objets d'échange qui pourraient être importés par nos nationaux, et composait une collection d'échantillons tant des produits du pays que de ceux qu'y envoient les commerçants étrangers. Quant aux échantillons des produits de nos manufactures dont il avait été muni par le ministère du commerce, ils furent descendus et exposés dans une pièce du consulat que M. Broquant s'était empressé de mettre à notre disposition. Là chacun eut la faculté d'en prendre connaissance. Le fermier des douanes Djiram et les principaux marchands les examinèrent en détail, et ils exprimèrent l'opinion que plusieurs de nos indiennes et étoffes étaient convenables pour le marché, et susceptibles d'y obtenir un débit avantageux. Le Sultan lui-même pria M. Loarer de se transporter chez lui avec ses livrets de montre, et lui demanda les renseignements nécessaires au sujet de quelques commandes qu'il désirait faire tout de suite. M. Loarer put ainsi tenir note des objets de commerce qui, pour les prix, la nature et la qualité, paraissaient pouvoir trouver place dans la consommation locale ou dans le mouvement d'échange dont le mar-

ché de Zanzibar est le centre. De mon côté, je ne négligeais rien pour recueillir des renseignements de tous genres sur l'île et sur les pays que je devais ultérieurement visiter. Tous les détails concernant Zanzibar seront consignés dans les chapitres suivants. Je terminerai celui-ci par le récit de quelques faits qui se passèrent pendant le reste de notre séjour sur cette rade.

J'ai dit précédemment que le Sultan nous avait fait l'honneur d'une invitation à dîner. Au jour fixé, je me rendis à M'toni accompagné de toutes les personnes de l'état-major dont le service ne réclamait pas la présence à bord; je savais que dix couverts étaient préparés et que Son Altesse serait satisfaite de voir toutes les places occupées.

La résidence de M'toni est située près du rivage de la mer, à une lieue environ dans le nord-est-demi-est de la ville, sur le bord d'un ruisseau; elle a tiré son nom de cette dernière circonstance : en effet, *M'to*, en langage souahhéli, signifie *ruisseau*, et, en ajoutant à ce mot la particule *ni* (*là* ou *il y a*), les indigènes en ont fait le nom de la demeure champêtre du Sultan. Il ne faut chercher dans cette villa princière ni richesse ni élégance au point de vue de l'art; elle doit tout son charme et ses agréments à sa position pittoresque et aux frais ombrages des magnifiques bosquets au milieu desquels elle s'élève. Le principal corps de logis est un long bâtiment à terrasse n'ayant qu'un étage; il est dominé par un kiosque construit en avant de la façade qui regarde la mer, près de la porte d'entrée principale. A droite et à gauche sont quelques dépendances du plus misérable aspect. Mais si la main de l'homme n'a guère contribué à embellir cette paisible retraite où le vieux Saïd passe ré-

gulièrement quatre jours de la semaine, la nature, en revanche, lui a prodigué tous les ornements que la végétation exubérante des tropiques peut produire pour récréer les yeux. De superbes orangers, des massifs de manguiers, de girofliers et de muscadiers forment autour de ce pâté de maçonnerie un nid de verdure parfumée qui en déguise la forme lourde et disgracieuse; et, vue ainsi à travers cet épais rideau de feuillage aux découpures et aux teintes si variées, la résidence de M'toni ne laisse pas que d'offrir une perspective assez riante (1).

Nos canots nous déposèrent sur la plage en face de l'entrée principale, où l'on arrive par une allée d'orangers et de citronniers, sur la gauche de laquelle s'étend une plate-forme de niveau avec le pied de la maison et plantée d'arbres de même espèce. Au milieu de cette sorte de terrasse est une pièce d'eau qui, au moyen d'un tuyau de conduite, s'alimente au ruisseau dont j'ai déjà parlé, tandis qu'un autre tuyau emporte l'eau du bassin au bord de la mer et sert d'aiguade pour les navires.

Le Sultan vint nous recevoir sur le seuil de son modeste palais rustique, accompagné de son fils Syed Hilal et du gouverneur Syed Séliman. Une douzaine de soldats noirs, les pieds nus et sans linge sur la peau, vêtus d'uniformes semblables à ceux des cipayes de l'Inde, mais dans un état de délabrement et de vétusté qui rappelait la mise en scène de nos théâtres forains, débraillés, enfin, avec un sans-façon justifié peut-être par la chaleur du climat, mais, à coup sûr, peu conforme au rigorisme de la tenue

(1) Voyez la planche 5 de l'Album.

militaire; une douzaine de soldats, disons-nous, faisaient la haie dans le vestibule, et nous rendirent les honneurs avec un sérieux de meilleur aloi et conservé avec moins d'effort que le nôtre. Ce plaisant tableau me remit en mémoire ces belles histoires si naïvement racontées par l'un des écrivains arabes dont j'ai mentionné le récit dans le premier volume, et notamment la prise de possession de Moguedchou par les singes. J'aurais pu me demander si Zanzibar n'avait pas eu le même sort à une récente époque, avec cette différence, à son avantage, qu'une partie des conquérants auraient consenti à rester sur les lieux pour servir de gardes du corps au magnanime Sultan.

Quand nous eûmes franchi ce petit cordon de troupes, nous pénétrâmes, à droite du vestibule qui fait suite à l'entrée, dans une longue salle aux murailles nues et n'ayant pour mobilier que quelques chaises et fauteuils rotinés. Au fond se dressait, toute servie, la table préparée à notre intention ; le Sultan nous invita à nous y placer, nous priant d'en agir comme chez nous. Pour lui, il alla, avec les personnes qui l'accompagnaient, s'asseoir à quelque distance, de façon à assister au repas sans y prendre part. C'était là, sans nul doute, un acte de courtoisie; il pouvait bien, cependant, s'y mêler quelque curiosité, non à cause de la nature du spectacle, qu'il s'était souvent procuré déjà dans des circonstances analogues, mais parce que les acteurs étaient nouveaux. Au reste, chacun de nous se disait peut-être *in petto* que la meilleure place était, contre l'ordinaire, occupée par celui qui regardait manger, et non par ceux qui mangeaient. On en jugera d'après le menu du festin, dont voici un aperçu : de grandes pièces de mouton rôti, des volailles rôties et

bouillies, des pilaus de diverses espèces, des pâtisseries, massives et compactes comme les murailles de M'toni, des achards de mangues et de citron, des confitures de Perse surchargeaient pêle-mêle la table et rassasiaient, à la seule vue, les estomacs les mieux disposés. Au milieu de tous ces aliments grossiers, on cherchait vainement le pain d'abord, si indispensable à tout appétit gaulois; puis quelques-uns des fruits excellents qui viennent en si grande abondance dans l'île. Quant aux liquides nécessaires à la digestion de tant de lourds matériaux, l'hospitalité du sultan n'avait pas été poussée jusqu'à nous procurer ceux qui sont chers à nos palais d'infidèles. Nous n'avions, pour nous désaltérer, que des limonades et des sorbets à la rose et à l'eau de fleurs d'oranger, boissons fort agréables sans doute, mais dans toute autre circonstance.

On conçoit, jusqu'à un certain point toutefois, qu'un chef arabe, en pleine Cafrerie, quelles que soient sa puissance et sa richesse, n'ait pas, dans son office, un Brillat-Savarin pour conseiller, et près de ses fourneaux un Vatel. La gastronomie est une science qui ne s'implante pas du premier coup; il lui faut un terrain choisi, car les grands artistes en cuisine ne prospèrent que là où il y a des intelligences pour les comprendre et des palais pour les apprécier. Aussi ne pouvions-nous être difficiles quant à la nature des préparations culinaires qui nous étaient servies, et il eût été hors de propos de nous étonner de leur infériorité. Ce qui, à meilleur droit, nous paraissait inexplicable et inexcusable même, c'était la modestie, disons mieux, la pauvreté du service en vaisselle et en argenterie. Quelques cuillers et fourchettes dépareillées et en nombre à peine suffisant, des

plats et des assiettes de faïence anglaise, la plus commune, des *cristaux* de verre fondu : voilà tout ce que Syed Saïd, le chef d'une espèce d'empire et le possesseur de grandes richesses, avait trouvé pour orner sa table, quand il y conviait les représentants des puissances européennes, avec lesquelles il se flatte de traiter presque d'égal à égal.

Quoi qu'il en soit, obligés de faire honneur aux mets qui leur étaient présentés, la plupart des convives attaquèrent les plats avec assez d'entrain ; quelques-uns, il est vrai, satisfaisaient ainsi leur curiosité plutôt que leur appétit. Pendant ce temps-là, des personnes attachées d'habitude ou par circonstance au service du Sultan, espèces de maîtres Jacques que son bon plaisir emploie à une foule de fonctions, surtout à cause de leur aptitude à baragouiner quelques mots des langues étrangères, s'empressaient autour de nous, changeant nos assiettes, avançant les plats, offrant à boire, tout cela avec le zèle, sinon avec la dextérité des laquais de bonne maison. Parmi ces domestiques d'occasion brillait, au premier rang, Khamis-ben-Osman, sorte de factotum, courtier ou agent d'affaires à la disposition de tous les étrangers qui abordent dans le pays ou y séjournent; grand polyglotte qui possède à peu près le fond de toutes les langues et ne reste court devant aucun interlocuteur, celui-ci fût-il Français, Anglais, Portugais, Hindou, Malgache, Souahhéli ou Arabe; comme il a fait un peu de tout, ainsi que Figaro, il a été négrier et doit avoir, j'oserais l'affirmer, quelque teinture de la langue espagnole. Muni de ce bagage, aidé d'une grande activité et d'une intelligence très-vive, il sait se rendre utile, indispensable même, en toute espèce de commerce à faire comme dans

toute intrigue à mener. Ce jour-là, Khamis ne pouvait manquer d'être l'interprète des gracieusetés que nous adressait le Sultan. De plus, ayant navigué, je ne sais à quel titre, avec le capitaine Owen pendant la longue exploration de celui-ci sur la côte, il l'avait suivi en Angleterre. De semblables antécédents le posant en oracle parmi ses adjoints, Khamis se constituait maître d'hôtel tout naturellement, dans un repas offert à des Européens; aussi commandait-il la manœuvre autour de la table du festin avec une prestesse et une autorité dignes de son génie et de son expérience.

Nous avions besoin de nous amuser des allées et venues et de tout le remue-ménage de Khamis. Syed Saïd ne se départant, en aucune façon, du silence majestueux qui était, sans doute, dans les nécessités de son rôle, ce silence nous commandait une égale réserve à son égard : dans de pareilles conditions, prolonger beaucoup le repas n'eût été ni agréable pour nous ni convenable envers nos hôtes, qui se fussent bientôt ennuyés de nous regarder. Au bout d'une demi-heure, je me levai pour porter un toast au Sultan, que je remerciai, au nom de tous mes compagnons, de l'hospitalité dont il nous avait honorés. Quand le toast, ainsi que l'allocution dont je l'avais fait suivre lui eurent été expliqués, il témoigna qu'il était sensible à cette marque de déférence. Alors nous quittâmes la table pour nous rapprocher de lui ; on apporta le café et on nous offrit des pipes. Cette dernière offre n'était qu'une pure politesse, et non la mise en pratique du cérémonial usité en pareil cas chez la plupart des Orientaux. A Zanzibar, de même qu'en Omân, on ne fume pas devant le Sultan; les Arabes s'abstiennent même d'y priser, et, connaissant l'usage établi, nous dûmes

nous y conformer, en ne profitant pas de l'exception que Son Altesse voulait bien faire en notre faveur. Enfin la conversation s'engagea entre le Sultan et moi, et elle roula alternativement sur le dernier attentat commis, en France, contre la vie du roi Louis-Philippe et sur les affaires de Madagascar. On venait d'apprendre, à Zanzibar, l'ajournement indéfini de l'expédition que la France préparait, au moment de mon départ de Toulon, pour tirer vengeance des mauvais traitements infligés à nos traitants de Tamatave et de Foulpointe par le gouvernement de la reine des Hovas, Ranavalou-Mandjaka. Syed Saïd, ayant eu lui-même à se plaindre de cette souveraine, s'était réjoui des préparatifs faits par le gouvernement français contre elle, et il aurait été heureux de lui voir infliger un châtiment exemplaire. Il me demanda pourquoi la France s'était déterminée à abandonner ainsi la poursuite de sa vengeance, qui, au reste, n'intéressait Son Altesse que parce qu'elle eût servi ses propres rancunes. Il m'interrogea aussi sur le nombre et la force des navires qui composaient la station de Bourbon. Je répondis de mon mieux à toutes ces questions. En prenant congé de notre hôte, je sollicitai de lui une audience particulière, afin de l'entretenir des deux réclamations dont j'ai parlé précédemment; elle me fut accordée pour le lendemain matin de très-bonne heure, et nous revînmes à bord.

Le jour suivant, à l'heure indiquée, j'étais à M'toni. Il s'agissait, dans cette nouvelle entrevue, de quelque chose de bien plus sérieux et de bien autrement difficile qu'un lourd dîner à digérer. Avec les Arabes, il n'y a rien à espérer du bon sens et de la logique pour apporter quelque modification à leurs idées; ils vous écoutent avec calme, pa-

raissent frappés de vos raisonnements ; puis, quand vous croyez avoir gain de cause, ils répètent imperturbablement, mot pour mot, ce qu'ils vous disaient auparavant, et vous vous apercevez que la discussion n'a pas avancé d'un pas. Contre de pareils lutteurs, il faut de la patience et de la résolution. Je m'armai, autant que possible, de l'une et de l'autre. Je traitai d'abord la question de l'arrestation de Pazzi. Le Sultan m'expliqua longuement qu'il avait fait tout ce qui dépendait de lui pour prévenir le triste accident qu'il déplorait autant que nous, rappelant ses offres réitérées à M. Broquant de donner des gardes à Maizan, regrettant que notre infortuné compatriote ne les eût pas acceptés, et exprimant enfin la conviction que, si Maizan avait suivi ses conseils, il ne lui serait rien arrivé de fâcheux, au moins dans les parties du pays sur lesquelles s'étend son pouvoir. Je répondis que ce malheureux événement étant accompli, il ne nous restait plus qu'à en obtenir toute la réparation possible, et que nous l'attendions de Son Altesse, puisque le crime avait été commis sur son territoire et par un de ses sujets, au mépris du traité qui garantissait à tout Français la faculté de circuler librement dans ses États. A ces mots, le Sultan me déclara formellement que Daghelamohor, théâtre du meurtre, était complétement en dehors de son autorité ; que non-seulement Pazzi n'était pas un de ses sujets, mais qu'il ne se reconnaissait aucune influence sur lui ni sur les autres chefs établis à l'intérieur, même à très-petite distance du rivage. Aux signes d'étonnement que je laissai paraître et qu'il prit pour des marques d'incrédulité, il insista encore, ajoutant que chacun, dans le pays, confirmerait, au besoin, ses paroles. Devant une semblable

affirmation, il ne m'était plus possible de raisonner au point de vue du traité ; je me rejetai donc sur la promesse que le Sultan avait faite au commandant Romain-Desfossés de lui livrer le meurtrier; mais, pour un Arabe, chose qui n'est pas écrite n'est pas dite, et Son Altesse nia, sans hésiter, qu'elle eût pris un tel engagement. J'avais le droit de m'en étonner moins que tout autre, attendu qu'un jour, et dans une circonstance analogue, Syed Saïd, se trouvant embarrassé de ce que je me faisais une arme de ses propres paroles, me demanda si j'avais un écrit où elles fussent reproduites. Cette fois-ci, il m'était interdit de rien répondre à la dénégation de mon interlocuteur, et, à bout d'arguments directs, je lui témoignai le regret que le commandant Romain-Desfossés eût cru pouvoir compter sur l'intervention de Son Altesse, à défaut de quoi cet officier eût obtenu, sans doute, par ses propres moyens, la réparation qui nous était due. J'exprimai l'intime conviction que le chef des forces navales de la France ne souffrirait pas que le crime restât sans châtiment, auquel cas le Sultan n'aurait point à s'étonner des moyens que nous emploierions, puisqu'il déclinait la possibilité de réussir lui-même et affirmait, d'ailleurs, n'avoir autorité ni sur le meurtrier ni dans le pays où le meurtre avait été commis. Je croyais toucher à une corde très-sensible, l'orgueil de Syed Saïd et ses prétentions à la puissance, mais je m'abusais ; du moins sa physionomie ne trahit-elle pas la moindre émotion, et il me fit dire, avec beaucoup de calme, qu'il serait bien aise que nous en agissions ainsi et que nous prissions ce Pazzi, de qui il avait lui-même beaucoup à se plaindre, et qu'il était obligé, pourtant, de laisser impuni.

La question relative aux meurtriers de Maizan étant, pour le moment, épuisée, j'entamai celle du cours à donner à la monnaie française dans les domaines du Sultan. Il m'arrêta tout d'abord, en disant que c'était chose jugée depuis les premières démarches du commandant Romain-Desfossés, une réunion des principaux marchands de Zanzibar ayant reconnu que le cours de la piastre française ne pouvait être changé. Je déclarai qu'une pareille solution était inacceptable, parce qu'elle était inique et injustifiable, eu égard aux relations établies entre les États de Son Altesse et nos possessions coloniales. Afin de ne pas la fatiguer des détails de cette question, que, j'en étais convaincu, elle ne trancherait pas sans avoir, de nouveau, entendu les banians, je la priai de vouloir bien provoquer une seconde réunion de marchands, à laquelle j'assisterais et où j'exposerais toutes les raisons que j'avais à faire valoir. Il me fut répondu que des ordres allaient être donnés en conséquence, et que l'assemblée aurait lieu soit au consulat de France, soit dans la maison de Syed Séliman.

La conférence se termina par la demande d'un pilote de la côte que j'avais à parcourir et des firmans nécessaires pour m'assurer un bon accueil sur tous les points où le Sultan tient des gouverneurs : il s'engagea à y satisfaire avant mon départ.

Je n'avais pas, comme on l'a vu, à m'applaudir du résultat de l'entretien que je viens de rapporter, surtout en ce qui regardait l'affaire Pazzi. D'un autre côté, les renseignements que je puisai à diverses sources me portèrent à penser que Son Altesse n'avait tenté, en aucune façon, de remplir la promesse faite à M. Romain-Desfossés, et qu'elle

m'avait peut-être trompé en m'assurant que cette affaire lui coûtait déjà inutilement plus de 2,000 piastres. J'appris aussi que Pazzi s'était rendu plusieurs fois à un village de la côte nommé Bouha-Mayi, dont le chef était son gendre et reconnaissait l'autorité de Syed Saïd. Bref, l'opinion de toutes les personnes consultées par moi était que celui-ci pouvait, s'il le voulait réellement, faire arrêter et nous livrer Pazzi.

Dans cette occurrence, il me parut bon d'obtenir du Sultan une réponse écrite à ma communication et d'y voir figurer en toutes lettres l'aveu sorti de sa bouche, que sa souveraineté s'exerçait seulement sur quelques points du rivage, au delà desquels il disait être sans influence. Il me semblait surtout nécessaire que, dans le cas où le chef de la station prendrait le parti d'agir par lui-même contre Pazzi, il eût d'abord entre les mains un témoignage irrécusable des intentions négatives du Sultan. Cependant, avant de lui adresser ma requête, je jugeai convenable de m'entretenir de l'affaire avec Syed Séliman ; j'étais certain que toutes mes paroles arriveraient ainsi à Son Altesse sans m'exposer à lui déplaire par une insistance trop directe et trop opiniâtre. En conséquence, dans une longue conversation que nous eûmes ensemble, je fis sentir au gouverneur tout le mécontentement qu'éprouverait le commandant de la division française quand il saurait la réponse de Son Altesse ; je lui parlai de la mauvaise impression que produirait, en France, où l'on avait une haute idée de la puissance de son maître, l'aveu fait par ce prince, que non-seulement il n'était pas en son pouvoir de s'emparer d'un malfaiteur dont les brigandages s'exerçaient à deux ou trois

journées de Zanzibar, mais encore qu'il n'avait pas assez d'empire sur les populations et les petits chefs du littoral pour se faire livrer ce bandit; puis, ajoutais-je, quel serait le désappointement de Son Altesse, si elle apprenait que ce meurtrier, qu'elle déclarait insaisissable, malgré tous les moyens d'action dont elle disposait, les marins français étaient allés le prendre à 30 lieues de la côte, dans un pays qu'ils ne connaissaient pas et où ils n'avaient aucune relation? Enfin, que penserait notre gouvernement du bon vouloir de Saïd à son égard?

Syed Séliman se montra entièrement de mon avis; il m'assura même avoir plusieurs fois représenté à son maître qu'il fallait absolument arrêter Pazzi, sans quoi il se créerait de grands embarras avec nous.

J'attendis quelques jours l'effet de cette conversation, que Syed Séliman m'avait promis spontanément de répéter à Son Altesse. Bientôt fut préparée, pour le commandant de la station, une lettre-réponse qui s'exprimait ainsi, d'après la traduction française dont on avait confié le soin à M. Vignard :

« Quant à ce qui est de M. Maizan, nous n'avons pu
« nous rendre maître de son meurtrier, qui, depuis lors,
« se tient toujours à l'écart et sur la défensive, et, s'il
« plaît à Dieu, tout ce que nous pourrons faire, nous le
« ferons. »

Mais cet écrit ne contenait pas, selon moi, une solution acceptable. Je me décidai donc à adresser au Sultan une note officielle accompagnée d'une lettre, où je lui exposais toutes mes observations et où je ne lui cachais rien de ce que m'avaient appris les renseignements recueillis par moi.

Je demandais, pour le plus bref délai, une réponse précise et écrite que je pusse transmettre au commandant de la station française. Le coup porta et produisit une certaine émotion; on rédigea une réponse, que le secrétaire du Sultan vint montrer au consul de France, pour savoir s'il la jugeait de nature à me satisfaire. M. Broquant l'ayant trouvée encore trop peu explicite, on la remit sur le métier. Enfin, le jour suivant, la minute définitive et officielle me fut envoyée; en voici la teneur, dégagée de ses accessoires :

« Nous avons reçu votre noble lettre, et avons compris « ce que vous nous marquez et ce que vous nous dites du « très-noble commodore Romain-Desfossés, qui vous a « chargé de réclamer l'accomplissement de notre promesse « au sujet de l'affaire de M. Maizan. Nous vous avons ré« pondu, l'autre jour, que nous avions tenu notre pro« messe en faisant tout ce qui dépendait de nous, sans que « nos efforts, jusqu'à ce jour, aient pu aboutir à nous ren« dre maître de lui (Pazzi). Nous allons encore recom« mencer et n'épargner ni dépenses ni démarches. Dieu « est le maître. Quant à ce que vous nous dites des rap« ports qu'on vous a faits, qu'il venait jusqu'au littoral, « vous ne devriez pas, ô mon ami, admettre de pareilles as« sertions, car vous êtes un homme sage qui connaissez les « affaires; si le *rafaa* avait eu la nouvelle sûre d'une telle « chose, il me l'eût fait connaître, et je lui eusse envoyé « les soldats nécessaires pour s'emparer de ce malfaiteur, « s'il venait à paraître sur le littoral ou à en approcher. « Enfin notre intention est, si nous ne pouvons parvenir à « le prendre et à terminer cette affaire, d'envoyer des sol-

« dats jusque dans son pays. Dieu secourt ceux qu'il veut.

« Vous nous annoncez que votre départ est fixé à jeudi « prochain et que vous désirez obtenir une audience; de- « main, s'il plaît à Dieu, trois heures après le lever du so- « leil, veuillez venir, nous vous attendrons. Veuillez nous « faire savoir tout ce en quoi nous pourrons vous être utile. « Salut. »

« A la date du 15 choual 1262 (7 octobre 1846). »

Cette affaire étant réglée à ma satisfaction, je m'occupai de celle qui concernait la taxation de nos pièces de 5 francs; mais, en cette circonstance, mes convictions n'étaient pas, je dois le dire, complétement d'accord avec la teneur de mes instructions. Lorsque les négociants de Zanzibar ne voulaient entendre parler d'aucune fixation absolue et constante, à laquelle ils seraient légalement obligés de se soumettre, et que le Sultan, de son côté, ne croyait pas pouvoir les y contraindre, celui-ci comme ceux-là me paraissaient avoir raison en droit aussi bien qu'en pratique commerciale. Dans les États du Sultan, il n'est aucune monnaie qui soit particulière au pays. Sur le marché de Zanzibar, on évalue le prix des denrées en piastres ; mais cette piastre n'est réellement qu'une monnaie de compte, dont les signes représentatifs sont également, quoique ayant un titre différent, la piastre d'Espagne et le *thalari Marie-Thérèse.* Ces deux espèces métalliques y sont en assez grande quantité, et grâce, sans doute, au cours élevé qu'elles y ont, et surtout parce qu'on ne connaît pas d'autres pièces d'argent sur les côtes d'Afrique et d'Arabie, elles sont restées jusqu'à présent le numéraire le plus recherché à Zanzibar et à Mascate, comme étant, en ce

genre, le plus commode instrument d'échange. Il n'existe pas, à Zanzibar, d'industrie qui fasse emploi de métaux précieux, pas de changeurs qui puissent vivifier, par une circulation calculée et intelligente, une monnaie qui n'a pas cours sur le marché ou qui n'y trouve qu'une valeur vénale trop inférieure à sa valeur réelle; il n'y a que des négociants dont les relations ont été jusqu'à ce jour exclusivement bornées aux pays que le cours régulier des moussons met en communication facile avec cette île, c'est-à-dire à la côte occidentale de l'Inde, d'où la plupart de ces négociants sont natifs, aux côtes du golfe Persique, de la mer Rouge et de l'Afrique orientale, contrées avec lesquelles, on le sait, nous ne faisons que peu ou point d'affaires. Une monnaie, pour eux, n'est qu'une marchandise qu'ils acceptent afin de l'échanger de nouveau, sinon avec gain, du moins sans perte; la seule valeur de toute monnaie est, à leurs yeux, sa valeur vénale. Or, quand ces négociants reçoivent des pièces de 5 francs, qu'en peuvent-ils faire? Elles n'ont pas cours dans les pays où ils ont des fonds à envoyer; à Maïotte et à Nossi-bé, ils n'ont pas d'argent à porter, car, dans leur état actuel, ces établissements achètent plus qu'ils ne vendent : ceci s'explique par l'abondance de l'argent qu'y introduit, chaque année, le gouvernement pour la solde des fonctionnaires et les frais de travaux d'établissement, travaux qui n'augmentent pas leur production mercantile. Ces pièces ne peuvent pas non plus être consommées, sur les lieux mêmes, pour l'orfévrerie. Aussi, jusqu'à présent, ont-elles été achetées à vil prix par quelques banians qui les envoient dans l'Inde pour la fonte, où ils ne les placent qu'au-dessous de leur valeur intrinsèque : or ces spé-

culateurs ont à couvrir les frais de transport et l'intérêt de l'argent, pendant un espace de temps qui varie de six à quinze mois ; ils doivent, de plus, prélever un bénéfice sur ce maniement de fonds. D'après cela, il est facile de comprendre qu'ils ne veuillent échanger ces pièces contre des thalaris qu'à 12 1/2, 13 et 14 pour 100 d'agio en faveur de ceux-ci, dont la valeur vénale est, comme je l'ai déjà dit, égale à celle de la piastre à colonnes sur le marché de Zanzibar.

Dans de telles conditions, le Sultan a-t-il équitablement le droit de décréter que l'argent français sera reçu à tel ou tel taux, si ceux qui l'auront accepté à ce taux ne peuvent pas le changer, plus tard, pour une valeur égale? La valeur vénale d'une monnaie ne dépend d'aucune autorité : elle est soumise aux besoins du marché, à la loi de l'offre et de la demande; et le Sultan ne peut pas forcer un commerçant à prendre en échange de sa marchandise une autre marchandise qui n'a pas, à ses yeux, une valeur équivalente à celle qu'il livre, et pour laquelle, quand il s'en défera, il recevra moins qu'il n'a donné. Un pareil ordre n'aurait évidemment d'autre effet que d'arrêter les transactions, en obligeant le marchand de garder ses denrées ou d'en élever le prix de manière à couvrir la perte qu'il sait devoir subir en recevant une monnaie taxée à une valeur vénale exagérée.

Telles étaient mes réflexions sur ce sujet; mais, comme mon rôle se bornait, après tout, à exécuter les instructions qui m'avaient été données, et non à juger de leur plus ou moins d'opportunité, je poursuivis auprès du Sultan les démarches commencées. Les négociants s'étaient assemblés; le taux auquel j'avais pensé, d'accord en cela avec le consul,

devoir, pour le moment, limiter mes prétentions était de 10 pour 100 en dehors : il ne me semblait pas, en effet, possible, alors que des nécessités financières et commerciales nous obligeaient à établir ce rapport dans nos propres colonies d'Alger, de Bourbon, de Maïotte, de Nossi-bé, de proposer qu'il en fût autrement dans un pays où le seul moyen d'écouler l'argent français, qui demeurerait à la suite des transactions annuelles, serait de le présenter dans l'une de ces trois dernières localités; que, plus tard, quand le mouvement commercial entre Zanzibar, Maïotte et Nossi-bé, aurait pris du développement et créé de nouvelles conditions d'échange et de circulation, on en vînt à réclamer pour que le cours de notre piastre fût en rapport avec sa valeur intrinsèque relative, cela pouvait se comprendre; mais l'exiger actuellement, c'était aller contre les règles de la matière et s'exposer à un refus.

J'en eus la preuve dans la réunion dont je viens de parler, car il me fut impossible, malgré tous mes efforts, d'obtenir même ce qui m'avait paru raisonnable.

Je revins à la charge auprès du Sultan, qui, désirant au moins faire acte de bon vouloir, décida que le change de 100 piastres serait de 11 piastres, sans, toutefois, l'imposer aux négociants, mais s'offrant, à leur défaut, de changer lui-même à ce taux, pour des *thalaris*, toutes les pièces de 5 francs que présenteraient nos marchands.

Je n'acceptai cette solution que conditionnellement et sous toute réserve; mais, dans la situation d'esprit où se trouvait Son Altesse, à qui cette affaire et celle de Pazzi donnaient plus de soucis qu'elle n'en laissait paraître, il n'eût été ni avantageux ni convenable d'insister davantage.

Pendant que ces négociations allaient leur train, j'avais profité d'un jour de loisir pour visiter une des propriétés rurales du Sultan, nommée Tahyef, dont on m'avait fait beaucoup de récits et sur laquelle se trouvait, disait-on, une magnifique plantation de girofliers. Selon le désir que j'en avais manifesté, Syed Saïd mit à ma disposition les guides et les montures nécessaires, comprenant trois chevaux arabes, outre un certain nombre de bourriquets. Nous fîmes à peu près un mille et demi sur la plage, puis nous entrâmes dans la campagne par un sentier assez étroit pour que deux cavaliers n'y pussent pas toujours marcher de front. Sur un espace d'environ quatre milles, que nous parcourûmes ensuite avant d'arriver à la plantation, le terrain était en friche, et quelques rares carrés de manioc ou de millet rompaient seuls l'uniformité du sol, couvert de halliers et de hautes herbes. Près des endroits cultivés on voyait ordinairement sortir, du milieu d'un bouquet de manguiers et de bananiers, une spirale de fumée grise, annonçant un lieu habité.

L'île fut, sans doute, autrefois couverte de cocotiers, car, partout où la terre avait été défrichée, des troncs et des racines de ces arbres gisaient à la surface et occupaient, de tous côtés, de vastes espaces.

Nous arrivâmes à Tahyef par une large allée ménagée au milieu des girofliers et ornée, de distance en distance, d'arcades en bois peint simulant des guirlandes de fleurs. Nous avions fait près de deux milles, et les girofliers se montraient encore de toutes parts, quand nous prîmes une allée de traverse conduisant à la chétive habitation, qui, malgré son humble aspect, n'en passait pas moins, à Zanzibar, pour

une maison de plaisance du Sultan. Nous l'eûmes bientôt examinée; elle consistait tout juste en trois pièces et les combles. Deux d'entre ces pièces étaient entièrement nues; la troisième était meublée de quelques chaises de fabrique chinoise, d'une mauvaise table et de trois petits lustres, le tout placé non pas sous des lambris dorés, mais entre quatre murailles peintes à la chaux, décorées de quelques glaces, véritables antiquités de ménage. Le luxe oriental faisait ici complétement défaut.

Mais la belle et bonne nature, toujours plus jeune et plus riche que les palais des hommes, fussent-ils empereurs ou sultans, était là pour nous dédommager de toutes ces pauvretés. La campagne offrait un point de vue délicieux. Au pied de petites collines couronnées de cocotiers, entourée de bosquets d'une luxuriante verdure que diapraient les fruits dorés de l'oranger, s'étendait la magnifique plantation de Tahyef. La hauteur des girofliers, tous soigneusement taillés en forme de cône; la rigoureuse symétrie de leur distribution sur le sol parfaitement sarclé, lui donnaient l'aspect d'un vaste jardin. Nous la parcourûmes en diverses directions et nous constatâmes que le nombre de pieds d'arbres était considérable. Je ne saurais dire, même approximativement, à combien il se montait; mais, en le calculant sur le rapport connu de la plantation, à raison de cinq livres de girofle par pied, il n'y en aurait pas moins de quinze à seize mille : six à sept cents esclaves sont employés à l'exploiter et à l'entretenir, en même temps qu'à l'étendre par de nouveaux défrichements.

Pendant notre promenade à travers la propriété de Tahyef, un copieux déjeuner nous avait été préparé conformément

aux ordres du maître : il nous fallait donc goûter encore de la cuisine arabe. C'était toujours le même système; cependant le repas avait, cette fois, quelque chose de plus homérique; un mouton rôti tout entier s'élevait au milieu de la table, déjà chargée à profusion : heureusement nous étions, ce jour-là, moins disposés à nous effrayer de la prodigalité de notre hôte; l'appétit de tous les convives avait été excité par une longue course, et, en outre, instruits par l'expérience, nous nous étions prémunis contre l'usage exclusif des sorbets auquel nous avions été précédemment condamnés. Nos guides n'en furent pas visiblement scandalisés, et le dieu de Mahomet laissa dormir son tonnerre.

Le soir, nous prîmes, pour revenir, une autre route, afin de visiter une maison en construction destinée au Sultan. Elle est à environ deux milles du rivage, sur une élévation qui domine la rade, et d'où le regard embrasse tout le canal que forme l'île avec la terre ferme. Chemin faisant, nous eûmes occasion de voir quelques carrés de girofliers cultivés par les habitants. Le giroflier n'est pas originaire de Zanzibar; il y a été introduit au commencement de ce siècle ou à la fin du précédent. C'est un M. Sausse, créole de Bourbon ou de l'île de France, qui a doté Zanzibar de cette culture, parvenue aujourd'hui à un haut degré de prospérité.

Indépendamment de Tahyef, le Sultan possède sur l'île plusieurs autres domaines ruraux, dont l'acquisition remonte à diverses époques, et qu'il tire de sources d'une pureté souvent douteuse. Ce fut, probablement, en l'année 1828, lors de son premier voyage à Zanzibar, qu'il forma le projet

d'y transporter le siége de son gouvernement ; du moins s'occupa-t-il, dès ce moment, d'augmenter ses propriétés immobilières et de créer des plantations. La maison qui est aujourd'hui son palais de ville fut achetée de Messaoud-ben-Salem, durant ce séjour. Diverses habitations lui appartenaient déjà : celle de Kikuelé, héritée d'Yacout, son esclave, dont il avait fait à la fois le gouverneur de Zanzibar et le fermier des douanes de ce port ; puis celle de Bomboui, qu'il reprit à la mort d'Alkida Tenguéni, un autre de ses esclaves ; enfin M'toni et Kizimbani, provenant de confiscations exercées contre Saleh, leur propriétaire. Ce Saleh avait acquis de grandes richesses par la traite des noirs, à laquelle il s'employait pour les Européens, et excité ainsi l'envie des chefs de la localité. Comme Syed Saïd s'était déjà engagé, par une convention avec l'Angleterre, à empêcher la traite sous pavillon européen, dans ses États d'Afrique, les envieux lui dénoncèrent les opérations illégales et frauduleuses de Saleh, et provoquèrent la confiscation de ses biens, dont Syed Saïd profita avec toute apparence de justice. D'un autre côté, il acheta du fils de ce même Saleh la propriété de Moukangagnéné. Cette dernière et celle de Kizimbani et de Bomboui étaient déjà plantées de girofliers lorsqu'il s'en rendit acquéreur. C'était à Kizimbani qu'avait eu lieu la visite racontée ci-dessus : le Sultan avait remplacé ce nom par celui de Tahyef, en souvenir d'une maison de campagne, ainsi nommée, qu'il possède à Mascate.

Au reste, depuis qu'il est à Zanzibar, Syed Saïd n'a pas cessé de grossir son avoir en immeubles ; il a, pour cela, dit-on, un moyen peu dispendieux et qui ne se comprend que sous un gouvernement de bon plaisir : quand un ter-

rain voisin d'une de ses propriétés et planté de girofliers est à sa convenance, il mande le propriétaire et lui offre un échange qui se trouve rarement convenir au défendeur. Mais un souverain absolu a toujours des façons d'offrir qui ne laissent pas la moindre possibilité d'un refus, et le dépossédé doit encore s'estimer heureux qu'à la place de son bien on lui donne quelque chose. On voit qu'à Zanzibar, comme ailleurs, *il ne fait pas bon de se trouver trop près du soleil.*

Pendant notre séjour sur l'île, une question grave agitait les esprits et entretenait dans toutes les classes de la population libre une effervescence assez grande pour que Syed Saïd s'en préoccupât sérieusement : l'abolition de la traite dans les États du Sultan allait avoir une phase nouvelle, grâce aux infatigables obsessions de l'Angleterre pour amener ce prince au but qu'elle poursuit avec tant d'opiniâtreté. Afin de faire bien comprendre ce que nous avons à dire à ce sujet, nous croyons utile de donner l'historique des concessions que le gouvernement de la Grande-Bretagne avait déjà obtenues du sultan de Mascate à diverses époques.

La traite a eu, de tout temps, un développement considérable à la côte orientale d'Afrique; Zanzibar et Kiloua en étaient, depuis le milieu du dernier siècle, les foyers principaux. Pour nous en tenir à ce qui regarde Zanzibar, nous savons que son marché était des plus importants et fournissait abondamment aux besoins locaux et aux demandes du dehors. D'après un rapport du capitaine Thomas Smée, commandant du navire de la compagnie des Indes *le Ternate*, qui fit, en 1811, un voyage d'exploration sur cette

côte (1), le nombre des esclaves annuellement exportés alors du port de Zanzibar à Mascate, dans l'Inde, à l'île de France, etc., n'était pas moindre de six à dix mille ; les hommes libres composaient seulement le quart de la population, et parmi eux il y avait de riches particuliers qui possédaient jusqu'à huit et neuf cents esclaves.

Tarir, diminuer ou gêner même une source si féconde de richesses, c'était jeter dans les intérêts de la population marchande, habituée à ce trafic que son code religieux approuve implicitement, une perturbation aussi énorme qu'injustifiable à ses yeux et semer dans les esprits des rancunes implacables. L'Angleterre ne s'émut ni de l'une ni des autres, et, ceci est à sa gloire, quel que soit le mobile qui l'entraîne, calcul politique, intérêt commercial ou ardeur philanthropique, elle a su constamment mettre au service de cette œuvre généreuse une patience et une énergie dont nous devons regretter de n'avoir pas donné l'exemple, quoique, plus tard, nos efforts se soient joints aux siens. Je l'avoue, pour mon compte, rien ne me prouve l'égoïsme machiavélique dont on accuse cette grande nation, à propos de la grave question qui nous occupe. Tout au plus est-il permis d'insinuer que son intérêt est ici heureusement d'accord avec le but moral qu'elle a en vue, et que si elle poursuit avec tant de persistance l'exécution de son entreprise, c'est que le résultat ne doit lui causer, dans le présent ni dans l'avenir, aucun préjudice notable. Mais, alors même que cette dernière supposition ne serait pas toute gratuite, il n'en faudrait pas moins reconnaître qu'il y a un mérite incon-

(1) Voyez *Transactions of the Bombay geographical Society*, de 1841 à 1844, page 43 et suiv.

testable, une grandeur manifeste chez un peuple qui se passionne tout entier, gouvernants et gouvernés, pour la réparation d'un crime social tel que l'est l'institution de l'esclavage, et qui, pour le succès de sa noble mission, prodigue ses trésors, ses vaisseaux, ses marins, et s'expose, chaque jour, à de sanglantes querelles. Se trompât-il (non sur le principe, qui ne saurait être contesté, mais sur ses applications), il n'en aurait pas moins l'impérissable honneur d'avoir travaillé sans relâche, et longtemps seul contre tous, à l'une des plus importantes réformes humanitaires des temps modernes.

Quoi qu'il en soit, dès que l'Angleterre, rendue à toute son activité maritime par la paix de 1815, put entretenir des relations suivies avec le gouvernement de Mascate et de Zanzibar, un des premiers usages qu'elle fit de l'influence que sa situation dans l'Inde et ses forces navales lui donnaient sur Syed Saïd fut de solliciter de lui des mesures restrictives du trafic immoral dont elle voulait l'abolition. Elle ne tarda pas à les obtenir, et, dans le courant de l'année 1822, un premier traité fut passé entre le sultan de Mascate et le capitaine Fairfax Moresby, muni, à cet effet, des pleins pouvoirs de S. Exc. sir Robert Farquhar, gouverneur de l'île Maurice et dépendances. Par cette convention, le Sultan s'engageait à prohiber, dans toute l'étendue de ses Etats d'Arabie ou d'Afrique, la traite au profit des nations étrangères et accordait aux croiseurs anglais le droit, non-seulement de saisir en tout lieu les navires arabes chargés d'esclaves en destination de pays étrangers, mais encore de les capturer, quelle que fût leur destination, s'ils étaient rencontrés à l'est d'une ligne qui, partant du cap

Delgado, allait rejoindre, en passant à 60 milles à l'orient de l'île Socotra, le cap Diou, c'est-à-dire l'extrémité occidentale du golfe de Cambaie. Les croiseurs pouvaient aussi s'emparer des navires arabes se rendant à Madagascar ou en revenant chargés d'esclaves. Suivant une clause dudit traité, tout bâtiment sortant des ports du sultan de Mascate devait être, sous peine de saisie et de confiscation, porteur d'un certificat des autorités locales, constatant à quel port il appartenait et quel était le but de son voyage.

Ce premier traité accordait à l'Angleterre la suppression du transport des esclaves des domaines de Syed Saïd vers les contrées étrangères, soit sous pavillon européen, soit sous pavillon arabe. Mais cette restriction, importante, sans doute, pour elle, ne causait aux traitants indigènes qu'un léger préjudice, puisque leurs opérations n'étaient prohibées que pour Madagascar et pour l'Inde, et qu'ils conservaient leurs principaux débouchés, les ports de l'Afrique, ceux de l'Arabie et du golfe Persique restant ouverts au commerce des esclaves, sous pavillon arabe.

Entre autres raisons déterminantes, l'Angleterre, en faisant aboutir au cap Diou la ligne de démarcation acceptée par le Sultan, avait dû se préoccuper de la nécessité de mettre à l'abri de toute importation d'esclaves son empire de l'Inde, qui ne s'étendait pas alors au delà du golfe de Cambaie, et elle s'était, apparemment, étayée de cette nécessité, comme d'un prétexte plausible aux yeux des Arabes. Plus tard, lorsqu'elle se fut emparée du Scinde et du port de Kouratchi, elle put se servir du même argument pour reculer cette limite vers l'ouest et restreindre, de plus en plus, aux côtes de l'Arabie, la liberté de la traite, dont elle

avait, d'autre part, assuré la suppression dans le golfe Persique par des conventions avec les cheikhs indigènes.

Au mois de décembre 1839, elle ouvrit donc de nouvelles négociations avec le sultan de Mascate, et obtint de ce prince des clauses additionnelles au traité de 1822. La première spécifiait que la ligne de démarcation établie d'abord du cap Delgado à l'extrémité ouest du golfe de Cambaie atteindrait désormais Pussein ou Peusseni, point situé à l'extrémité orientale de la côte de Guadel. La seconde, plus gênante pour les trafiquants arabes, stipulait que la vente des individus des deux sexes, jeunes ou adultes, en possession de leur liberté, étant contraire à la loi de Mahomet et les Soumal étant libres, la vente de tout Soumali, homme ou femme, enfant ou vieillard, serait considérée comme acte de piraterie et punie comme tel.

On le voit, le champ allait toujours se rétrécissant : si la première clause était évidemment sans importance pour les sujets du Sultan, la seconde atteignait directement leurs intérêts; elle mettait, pour ainsi dire, l'ennemi au cœur de la place. Et pourtant ce n'était pas tout encore, et le coup décisif ne fut porté que dans le courant de l'année 1845, lorsque l'Angleterre amena Syed Saïd à accéder à une mesure qui aggravait considérablement les prohibitions déjà consenties. Il ne s'agissait de rien moins que de supprimer la traite au nord de l'équateur, ce qui anéantissait le commerce d'esclaves que les établissements du sud faisaient avec ceux du nord et avec l'Arabie.

Dès que le traité qui sanctionnait cette dernière concession fut connu de la population commerçante, il y produisit une grande rumeur; il lui enlevait la plus lucrative de ses opé-

rations. On accusait le Sultan de sacrifier les intérêts de ses sujets aux exigences égoïstes d'une puissance chrétienne, dont le seul but, disait-on, était d'appauvrir le pays. Les fanatiques y voyaient une atteinte portée à l'esclavage, institution consacrée par le Coran, et criaient à l'impiété. Les politiques, de leur côté, présageaient que l'exécution d'une telle mesure ne manquerait pas de faire éclater dans l'Omân une insurrection contre l'autorité du souverain, et regardaient sa déchéance comme inévitable. Mascate se trouvait, en effet, par ce traité, dépouillée de tout son commerce d'esclaves, et l'on sut qu'elle en avait appris la conclusion avec un vif mécontentement. Enfin chacun, quelle que fût sa manière d'envisager le fait, au point de vue religieux, politique ou commercial, déplorait la faiblesse de Syed Saïd et maudissait le gouvernement anglais. Il paraît même que le Sultan, inquiet de l'agitation manifestée dans tous ses États et surtout en Omân, où son absence laissait le champ libre aux mécontents, avait cru devoir demander que la reine de la Grande-Bretagne voulût bien consentir à ce que l'époque de la mise à exécution fût prorogée. Le capitaine Hamerton, d'après les confidences qu'il me fit, semblait avoir admis lui-même la nécessité de cette prorogation et pensait qu'elle serait accordée.

Les choses en étaient à ce point lorsque, au moment où je m'apprêtais à quitter l'île, la corvette anglaise *la Cléopâtre* vint mouiller sur la rade. Le bruit courut aussitôt que ce navire apportait le traité à la ratification du Sultan; mais, pendant les deux jours qui s'écoulèrent avant mon départ, je ne pus savoir si tel était réellement le motif de sa venue à Zanzibar. Le temps pressait à cause du prochain ren-

versement de la mousson ; je pris donc, dans une dernière audience, congé du Sultan, qui me présenta le pilote désigné pour me suivre et à la solde duquel il avait lui-même voulu pourvoir. Je reçus aussi de lui les lettres destinées à nous assurer un bon accueil sur tous les points de la côte d'Afrique que le brick devait visiter. Après quoi, je rentrai à bord pour achever les préparatifs du départ.

Mais, avant de poursuivre notre itinéraire, je vais donner la série de renseignements recueillis sur la localité dans cette première relâche, qui dura quinze jours.

CHAPITRE II.

Situation géographique de l'île. — Moussons régnantes; mode d'atterrage pour chacune d'elles. — Mouillage de la ville. — Superficie de l'île. — Nature du sol. — Météorologie. — Population. — Costume des deux sexes. — Maladies. — Insalubrité du climat. — Linguistique. — Religion. — Superstitions. — Vie individuelle et de famille. — Relations sociales. — Description de la ville de Zanzibar. — Cultures et industries agricoles.

L'île de Zanzibar ou, mieux, *Zendzibar* tire son nom de la partie du continent africain dont elle dépend, et que les Arabes nomment Zendjibar, terre des Zendjes ou des noirs. Les Souahhéli, dans le pays desquels elle est comprise, la désignent sous le nom d'*Anggouya;* elle s'étend, en longueur, entre les parallèles de 5° 43′ et 6° 28′, et, en largeur, entre 36° 5′ et 37° 16′ de longitude; son gisement est à peu près nord-nord-ouest et sud-sud-est, à une distance moyenne de vingt et un milles de la terre ferme. Cette île est basse; du pont d'un navire on aperçoit à peine, à quatre ou cinq lieues, les têtes de cocotiers qui dominent ses points les plus élevés. Elle paraît bien boisée et l'aspect général en est riant; son rivage présente presque partout une plage, sauf à ses deux extrémités nord et sud, où il est plus accore et terminé par des falaises rocailleuses.

En plusieurs endroits de sa côte ouest, le rivage est bordé d'une chaîne d'îlots et de bancs de sable ou de corail, qui

y forment des havres parfaitement abrités. Sur toute l'étendue de cette côte, les navires peuvent, au besoin, jeter l'ancre; mais le mouillage principal auquel on donne le nom de port de Zanzibar est situé devant la ville. Il est protégé, au nord et à l'ouest, par une ceinture de bancs et d'îlots, dont les principaux, en allant de l'est à l'ouest, ont reçu les noms de Chapagny (1), Kibandéco, Changou et Bāouî. Ces îlots et bancs laissent entre eux des intervalles où le brassiage est assez grand pour les navires, et qui constituent ce qu'on appelle les passes de Zanzibar. L'intervalle compris entre eux et la partie nord-ouest de l'île est d'environ 3,7 milles carrés. Parmi les passes qui y conduisent, il en est trois principales, entre lesquelles on choisit selon la mousson régnante et selon que l'on a atterri par le nord ou par le sud de l'île.

Le rivage oriental de Zanzibar ou, autrement, la côte du large est roide, accore et sans mouillage, sauf la baie située à sa partie moyenne, à l'ouvert de laquelle, durant la mousson de sud-ouest, un navire pourrait mouiller en cas de nécessité, mais qui n'est fréquentée, d'ailleurs, que par les bateaux du pays.

Il a été dit, précédemment, ce que sont les vents généraux de la mer de l'Inde, connus sous le nom de moussons, qui soufflent, sans interruption, du nord-est une partie de l'année, et du sud-ouest pendant l'autre. Il ne faudrait pas considérer ces désignations comme absolument invariables; il est vrai qu'au large, la mousson régnante souffle presque constamment suivant l'une de ces directions ou à peu près;

(1) Cet îlot porte sur certaines cartes le nom d'*île des Français*.

mais, aux approches de la terre, il n'en est plus ainsi, et elle subit des déviations, quelquefois de plusieurs quarts, qui sont dues soit aux contours du rivage, soit à l'élévation des montagnes, soit à la saillie des promontoires, soit enfin aux accidents météorologiques qu'engendre le voisinage des grands continents : inutile de dire que les renversements de mousson se font sentir plus ou moins tard dans les diverses localités, selon que celles-ci se trouvent plus ou moins éloignées du point de départ de la mousson. En ce qui regarde particulièrement l'île de Zanzibar, voici, selon les renseignements fournis par la pratique des navigateurs indigènes, et avec lesquels nos propres observations s'accordent, comment s'y comportent les moussons : celle de nord-est, qu'ils nomment *Mouceum* ou *Azieub*, arrive à la fin de novembre et finit dans la dernière quinzaine de mars ; elle acquiert sa plus grande force de la mi-décembre à la mi-février ; dans cet intervalle, elle souffle souvent du nord et du nord-nord-ouest. La mousson de sud-ouest commence dans la dernière quinzaine d'avril ; elle est assez improprement nommée par rapport à Zanzibar, car, pendant le jour surtout, elle vient bien plus souvent du sud-sud-est et sud-est que de l'ouest du sud ; elle dure jusqu'au mois de novembre ; les Arabes la divisent en deux parties distinctes : la première, qu'ils nomment *Qouss* (en souahhéli, *Qouci*), est la plus intense et se prolonge jusqu'au commencement de septembre ; ils donnent à la seconde le nom de *Dimân'* (en souahhéli, *Dimani*). La mousson de sud-ouest est considérée comme terminée après le mois d'octobre. De cette époque à la fin de novembre, le vent tourne du sud-ouest à l'est, avec intermittences de

calme. Du reste, à la fin de chaque mousson et durant le laps de temps qui les sépare, il y a, dans la journée, des brises de mer qui se rapprochent plus ou moins de la direction générale de l'une des deux moussons, et auxquelles succèdent, après quelques heures de calme, des brises d'ouest et de sud-ouest, venant du continent; ces dernières se font sentir vers deux ou trois heures de la nuit et cessent à huit ou neuf heures du matin. Alors le calme reparaît, pour faire place ensuite à la brise du large, qui commence vers midi et tombe dans la soirée, entre le coucher du soleil et dix ou onze heures du soir.

D'après les indications qui précèdent sur le gisement de l'île, la position et les abords de son mouillage, et les vents généraux qui soufflent dans les parages où elle est située, il est facile de comprendre qu'on devra atterrir différemment, selon la direction de la mousson actuelle et aussi selon qu'on viendra du nord ou du sud.

Pendant la mousson de sud-ouest, quand on veut gagner le mouillage de Zanzibar, il faut bien tenir compte des courants portant au nord-ouest, qui règnent depuis les premiers jours d'avril jusque vers la fin de novembre, et qui augmentent de vitesse à l'approche de la côte, en même temps qu'ils prennent une direction plus nord : je les ai trouvés, généralement, de 30 à 40 milles en vingt-quatre heures.

Si on a la certitude de reconnaître, avant la nuit, la pointe Pounah, située à l'ouvert sud du canal qui sépare l'île du continent, il faut faire valoir la route de façon à atterrir sur cette pointe; dans le cas contraire, on doit atterrir de manière à voir, avant la nuit, la partie nord de

l'île Mafiia, d'où l'on se dirigera, sous petite voilure, vers la pointe Pounah sans craindre de rencontrer le banc de Latham, dont l'approche est très-dangereuse dans les ténèbres. Plusieurs îlots et récifs gisent dans le nord de Mafiia, mais restent bien à l'ouest de la route à faire, du point où l'on a reconnu l'île, pour atteindre la pointe Pounah. Si la nuit est claire, il ne faut pas hésiter à rallier la côte un peu au sud de cette pointe, afin de bien la distinguer et de prendre en temps opportun la direction du canal.

A sept ou huit lieues au sud de ladite pointe, la terre est basse et parsemée de cocotiers, dont les panaches isolés s'aperçoivent bien avant qu'on voie la côte. En deçà, les arbres sont plus massés et se confondent avec elle, la faisant paraître ainsi d'une hauteur modérée et uniforme, sauf deux monticules qui restent dans le sud-ouest de la pointe Pounah, à quelques milles dans l'intérieur.

Après avoir doublé cette pointe, on peut se diriger vers les îlots Koualey et Kiçoueni (1), qui sont à la partie sud de Zanzibar. Il faut bien se garder de mettre en panne ou même de chercher à se maintenir, en louvoyant, aux environs de la pointe Pounah, sans être déjà entré dans le canal, parce qu'on serait drossé par les courants, qui, en dehors, portant au nord, feraient, en quelques heures, dépasser au navire la pointe sud de Zanzibar. Si on a reconnu Koualey et Kiçoueni pendant la nuit et qu'on n'ait pas la pratique des localités, il sera convenable ou de jeter l'ancre près de l'un d'eux, ou de mettre en travers, en les

(1) Ce sont les îles Kwaly et Kiseewen imgovany Hoy de la carte d'Owen.

conservant à vue jusqu'au jour, pour se diriger alors vers l'île de la passe (île Choumby des cartes).

Vue de l'est, la partie sud de l'île se termine par une pointe rocailleuse et de peu de hauteur, où il n'existe pas d'arbres sur une étendue d'environ un mille. A partir de là, l'île est très-boisée et le rivage vient mourir à la mer par une plage de sable blanc. En supposant que, drossé par le courant plus qu'on ne s'y attendait, au lieu d'atterrir sur Pounah, on atterrisse à la partie est de Zanzibar, cette plage et la disposition des cocotiers, qui forment sur la crête de l'île de gros bouquets épars çà et là, la feront distinguer des terres de Pounah, dont le rivage se présente en falaise de terre rougeâtre et dont les arbres offrent, comme je l'ai déjà dit, une masse continue. Quoi qu'il en soit, dans ce dernier cas, il n'y a pas à songer à louvoyer sur la côte pour doubler l'île au sud; on doit se hâter de faire porter vers sa pointe nord pour donner dans le canal par le nord, ou bien faire un bord de 150 à 200 lieues au large, où, les courants étant moins violents, on pourra regagner dans le sud jusqu'à ce qu'on soit en position d'atterrir sur Pounah. Le premier moyen est de beaucoup préférable, puisqu'il occasionne une perte de temps bien moindre. On a vu, au chapitre précédent, par le récit de notre arrivée à Zanzibar, que le choix du second nous avait fait perdre cinq jours.

Enfin, quand on est parvenu à entrer dans le canal par l'ouvert sud, on aperçoit d'abord, du côté du nord, les arbres de la partie sud de Zanzibar, puis ceux des îlots dont j'ai déjà parlé comme lieu de station pendant la nuit, ensuite toute la côte sud et sud-sud-ouest de la grande île, et enfin l'île de la passe. Dans ce trajet, il n'y a nul danger à

craindre; je n'ai reconnu, dans cette partie du canal, aucun banc ou haut fond qui ne soit porté sur la carte.

Après avoir contourné l'île Choumby à l'ouest, on a devant soi plusieurs passes conduisant au port; je les ai fait explorer pour chercher des alignements au moyen desquels on pût s'y diriger; mais l'aspect uniforme des terres n'offre qu'un petit nombre d'amers : nous avons pourtant trouvé un alignement pour faire la passe du sud. En donnant dans les autres, il faut avoir de bonnes vigies; les bancs sont généralement de sable blanc et signalés par la décoloration de l'eau qui les couvre. Voici les renseignements recueillis sur les passes de Zanzibar :

Passe du sud. — Quand on vient du sud, la passe à l'ouest de Choumby est indiquée par un alignement facile à reconnaître. Étant à un demi mille à l'ouest de cette île, on aperçoit sur la droite de la ville, au bord de la mer, un petit édifice de forme rectangulaire, qui est un temple hindou, et au-dessus le minaret d'une mosquée située dans le nord-est. En conservant le minaret par le temple hindou, on passe entre les deux bancs qui sont au nord de Choumby, et le haut fond désigné, par Horsburg, sous le nom de Middleground (banc du milieu) (1). On gouverne

(1) Le Sultan avait fait placer deux bouées pour marquer cette passe; l'une était mouillée à trois milles dans le nord 5° est de l'île Choumby, à l'extrémité d'un banc qui longe la côte; on la laissait sur tribord en venant au mouillage. L'autre bouée, qu'on devait laisser à bâbord, était placée à l'accore sud-est du Middleground, dont le milieu assèche dans les basses mers de syzygies. Ces bouées, soit qu'elles eussent été mal mouillées, soit par toute autre cause, avaient disparu lors de notre dernière relâche; c'est en prévision de pareils accidents que j'ai cru utile de donner les renseignements nautiques qui précèdent et ceux qui suivent.

ainsi au nord, 23° 30' est du compas. Cette direction doit être suivie jusqu'à un demi-mille du temple hindou; on a dépassé les bancs quand on relève l'extrémité nord de l'île Baouï au nord-ouest $\frac{1}{4}$ nord du compas; on vient alors sur bâbord, gouvernant, pour ranger la côte, jusqu'à la pointe où est bâtie la ville. Cette pointe, qu'on appelle *Changani*, est accore, et on peut la contourner de très-près pour aller au mouillage. L'alignement dont nous avons parlé se distingue facilement, en ce que le temple hindou est la seule construction que l'on voie au sud-ouest; le minaret est aussi le seul qui existe dans Zanzibar : les deux points paraissent à travers une éclaircie de palmiers.

Passe de l'ouest. — Cette passe, située entre le récif de Baouï et le plus nord des bancs compris entre cet îlot et celui de Choumby, n'est large que d'un demi-mille; on n'a, pour la suivre, aucun alignement, et il n'est ni utile ni avantageux de la préférer à l'autre.

Passe du nord-ouest. — Il n'existe non plus aucun alignement pour la passe entre Baouï et Changou. Cette passe est large et facile à faire avec la carte du capitaine Owen, et en veillant bien la couleur de l'eau pour deux hauts fonds qui s'y trouvent. Ceux-ci ne sont, à vrai dire, que des pâtés de corail, dont le plus grand est comme un prolongement avancé du banc de Changou; il en est séparé par une coupée d'un tiers de mille de large, dans laquelle il y a au moins 8^{m},6 d'eau, et il est situé à un peu plus d'un mille et demi à l'ouest 20° nord (vrai), du fort de la ville. L'autre pâté, beaucoup plus petit, est à trois quarts de mille dans l'est-sud-est de Baouï; et, placé à son centre, on relève au nord 30° est le milieu de l'île Changou. Au surplus, ni

l'un ni l'autre n'exigent de précautions que de la part des navires ayant un fort tirant d'eau, car il reste toujours, dans les plus basses marées, 6 mètres d'eau sur le premier de ces pâtés, et plus de 5 mètres sur le second.

Passe du nord. — Pour faire la passe entre Zanzibar et l'île aux Français ou Chapany, il faut se défier du banc qui se projette dans le sud-est dudit îlot; on devra donc toujours, en y donnant, se tenir à une distance d'un quart à un demi-mille de la côte de la grande île, qui est assez accore. Le Sultan avait fait placer une bouée à l'extrémité sud-est de ce banc; elle y était encore quand nous avons quitté Zanzibar pour la dernière fois; mais j'ignore si, depuis, elle n'a pas subi le même sort que celles dont j'ai parlé dans la note de la page 60. Les passes que je viens de décrire ne sont défendues par aucune fortification.

Les navigateurs auraient tort de s'inquiéter de cette multiplicité de bancs qui gisent aux abords du mouillage de Zanzibar et de croire à de grandes difficultés pour faire les passes; avec la carte d'Owen et une bonne vigie, il n'y a rien à craindre. Mais ce qui est véritablement important lors d'un premier voyage, c'est, et nous le répétons à dessein, de bien calculer son atterrage, afin de se trouver en temps opportun à l'ouvert sud du canal, et, pour cela, de tenir soigneusement compte du courant en faisant valoir la route.

Voici maintenant quelles sont les précautions à prendre pour atterrir avec la mousson de nord-est.

Si l'on arrive du nord, il faut naviguer de façon à pouvoir s'engager directement dans le canal qui sépare l'île Pemba du continent. Là, si des calmes surviennent, on n'a plus

rien à redouter des courants, qui portent directement le navire vers le port ; tout au plus y aurait-il une précaution extrême à prendre, celle de se tenir à peu près à mi-canal.

Si, venant de tout autre côté, on ne se trouve pas en position de suivre la voie indiquée, il faut, du moins, faire en sorte d'atterrir sur la partie sud de Pemba, afin de donner, sans perdre de temps, dans le canal qui sépare cette île de Zanzibar ; car, si, à l'atterrage, le vent tombait, comme la première est un peu plus est que la seconde, il serait à craindre, vu la force des courants, qu'on ne fût drossé, dans le sud, avant d'avoir pu doubler l'extrémité nord de Zanzibar. Les courants, entre les mois de décembre et d'avril, portent au sud-ouest et ont parfois une vitesse de 20 à 30 milles (1). Quand on a réussi à s'engager dans le canal précité, on doit passer à l'ouest de l'île Toumbat, qui est à la partie nord-ouest de la grande île ; puis on range la côte de celle-ci, en ayant soin de ne pas s'en éloigner de plus de deux milles, pour éviter deux hauts fonds qui sont dans le sud 30° ouest de la pointe Ousououembi, l'un à cinq milles, l'autre à huit de cette pointe. Le premier est à deux milles et un tiers, le second à quatre milles et demi du rivage (2). On

(1) Nous avons déjà dit que la mousson de sud-ouest est plus forte que celle de nord-est, et les courants sont naturellement en proportion de la force de chacune d'elles.

(2) Il en existe un troisième, marqué sur la carte d'Owen, à trois milles dans le sud de ce dernier ; mais il est à cinq milles et demi du rivage. Si l'on en croit le docteur Ruschemberger (*), le navire sur lequel il se trouvait aurait touché deux fois, en se rendant de l'île Toumbat au mouillage de Zanzibar, sur des pâtés de coraux que n'indique pas, dit-il, le nouveau plan d'Owen.

(*) Voyez *Narrative of a voyage round the world during the years* 1835, 1836, 1837 ; by W. S. W. Ruschemberger, M. D. Le navire de l'expédition était le *Peacock*, de la marine américaine.

gagne ensuite le mouillage par l'une des deux passes du nord.

Lorsqu'on atterrit pendant la mousson de nord-est, s'il arrive qu'on ne soit pas en position de s'engager dans le canal en doublant la pointe nord de Zanzibar, il faut alors laisser porter, pour venir ranger le côté sud de l'île jusqu'à l'îlot Choumby, à partir duquel on louvoiera, en dehors de tous les bancs, jusqu'à ce qu'on puisse donner dans la passe entre Baouï et Changou.

Il nous reste à dire comment on s'éloigne du port pour prendre la mer.

Dans le fort de la mousson de sud-ouest, de juin à la mi-août, on sort généralement par le nord du canal : à toute autre époque de l'année, on le fait par le sud, sans difficulté, même pendant les autres mois de la mousson de sud-ouest, en profitant des brises de terre et du mouvement favorable de la marée. Si l'on doit se diriger vers un point situé au sud de Zanzibar, il est d'autant plus avantageux de sortir par le sud du canal que le choix de la voie opposée obligerait, la mousson de sud-ouest régnant, à passer sous le vent de Pemba : il faudrait, en effet, pour la doubler au vent, un concours de circonstances qui permît de le faire à la bordée, et il se présente rarement; d'autre part, le courant portant avec violence au dedans des îles, il serait impossible de gagner dans l'est en louvoyant. Or, en sortant du canal par l'extrémité nord de Pemba, on se trouve sous-venté d'une quarantaine de lieues, qu'on ne regagne ensuite qu'avec beaucoup de temps et de peine. Revenons au mouillage principal.

C'est ordinairement devant la partie de la ville comprise

entre la pointe Changany et le palais du Sultan qu'on jette l'ancre : les petits navires à deux encablures de terre, par 8 ou 10 mètres, fond de sable vaseux ; les grands navires, à un demi-mille du rivage, par 10 ou 12 mètres. La tenue y est très-bonne et la mer toujours belle, quelle que soit la force de la brise : le seul inconvénient qu'on y rencontre, c'est que, dans les grands vents du nord, qui soufflent parfois en décembre et janvier, le débarquement devant la ville est rendu difficile par la mer qui déferle à la plage. Dans ces circonstances, on peut aller débarquer au sud de la pointe Changany.

Les mouvements de marée ont lieu ainsi qu'il suit sur la rade. D'après le capitaine Owen, la mer marne de $2^m,74$; l'établissement du port est 4 heures 45 minutes. Au mouillage et dans les passes qui y conduisent, le flot porte, selon la direction de celles-ci, entre le nord et l'est; le jusant entre le sud et l'ouest.

Un bâtiment trouve, dans cette relâche, des rafraîchissements en abondance et à bas prix. Comme les seuls puits de la ville qui fournissent de l'eau potable sont fort loin du rivage, il vaut mieux aller en prendre à l'aiguade de M'toni, où elle est assez bonne et se fait très-commodément, ce qui compense bien la perte du temps employé pour l'allée et le retour de l'embarcation.

L'île a 160,000 hectares environ de superficie ; sa surface est ondulée par des collines de peu d'élévation et très-rapprochées les unes des autres, qui atteignent leur plus grande hauteur vers le centre du pays. Elles laissent entre elles, dans certains endroits, de petites vallées étroites, quelquefois assez profondes, où viennent s'amasser les eaux

pluviales, qui, ne trouvant pas d'issues suffisantes, y forment des marécages. C'est peut-être là une des causes de l'insalubrité de Zanzibar. Nous avons pu constater l'existence de plusieurs de ces marécages dans les courses que nous avons faites à l'intérieur, puis entre M'toni et la ville, et enfin aux environs du ruisseau qui débouche à Bomboui, à quelques milles au nord de M'toni. Les cours d'eau ne sont ni nombreux ni considérables : ce sont, à proprement parler, des ruisseaux qui, lors des grosses pluies, se transforment en torrents, et dont les eaux, se mêlant, à leur embouchure, avec celles de la mer, y font croître une grande quantité de palétuviers, foyer de miasmes pestilentiels. Le sol est généralement riche, et, sauf quelques parties où la terre est légère et sablonneuse, et qu'occupent surtout les cocotiers, la végétation y est aussi belle que variée. Il est propre à toutes les cultures intertropicales : la canne à sucre, l'indigotier, le giroflier y viennent à merveille, ainsi qu'un grand nombre de plantes vivrières, telles que le riz, le millet, le maïs, etc. Mais, soit manque de débouchés, soit que les indigènes préfèrent s'adonner à d'autres industries qui leur paraissent plus lucratives, l'agriculture est à peine assez développée pour fournir aux besoins de la consommation. Cependant, depuis l'introduction du giroflier, on se livre un peu plus aux exploitations agricoles. Quant aux arbres fruitiers, tels que les orangers, les citronniers, les manguiers, les bananiers, les grenadiers, etc., ils y sont en grande quantité. Il existe aussi, dans les endroits boisés de l'île, plusieurs essences propres à la construction; mais on ne fait rien dans le pays pour mettre à profit ces richesses naturelles. Les ruisseaux dont nous parlions tout à l'heure ne sont

nulle part utilisés ni comme force motrice ni pour les irrigations ; d'ailleurs, si ce n'est pendant quelques années de sécheresse qui se présentent de loin en loin, les pluies et les rosées suffisent à l'arrosement du sol. Les pluies périodiques tombent principalement à l'époque du renversement de la mousson de nord et dans les trois ou quatre premiers mois de la mousson de sud. Il y a, de plus, en décembre et janvier, de fréquents orages, qui amènent des pluies abondantes ; ces orages se forment au-dessus de la grande terre, et, lorsqu'ils éclatent dans la mousson de nord, ils donnent lieu à de violents coups de vent.

La température est très-variable, et les brusques transitions qu'elle subit sont pour beaucoup dans les maladies qui désolent le pays. La chaleur y est toujours très-forte dans le jour ; mais, pendant la mousson de sud, dès que le soleil est couché, l'air devient assez frais pour qu'on soit obligé de mettre des vêtements d'hiver.

Voici le résumé des observations barométriques et thermométriques faites, à des époques différentes de l'année (1), durant nos divers séjours sur rade :

(1) Les observations barométriques ont été faites, pendant toute la campagne, de six heures en six heures : à midi, à minuit, à 6 heures du matin et à 6 heures du soir.

OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES ET BAROMÉTRIQUES.

ZANZIBAR.

	Du 3 au 10 octobre 1847.				Du 21 avril au 8 mai 1848.				Du 6 au 25 novembre 1848.
	Midi.	Minuit.	6 h. du soir.	6 h. du matin.	Midi.	Minuit.	6 h. du soir.	6 h. du matin.	9 h. du matin.
	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Moyenne de la série. .	27,7	26,5	28	26,2	28,3	27,6	28,2	28,4	28,4
Maximum. .	28	28	29	27,5	30	29	29,5	30	29
Minimum. .	27	25	27	25	26,5	26	27	27	27,5
	Baromètre; moyenne, 762,4.				Baromètre; moyenne, 758,3.				Baromètre; moyenne, 760,9.

D'où il résulte que le maximum de température, à Zanzibar, a eu lieu, dans le mois d'avril 1848, à midi et à 6 heures du matin,
Et le minimum — — — dans le mois d'octobre 1847, à minuit et à 6 heures du matin.

Il existe, à Zanzibar, une population libre et une population esclave. La première est un mélange d'individus appartenant à trois races différentes : les Souahhéli, qui sont les indigènes et forment la majorité de la population, les Arabes ou descendants d'Arabes, et les Indiens.

Les Souahhéli doivent leur origine aux colons arabes qui s'établirent sur la côte à diverses époques, dans les temps reculés, et notamment lors des grandes émigrations musulmanes dont j'ai esquissé l'histoire au livre III de la première partie de cet ouvrage; ce sont eux que les Portugais trouvèrent maîtres du pays et désignèrent sous le nom de Maures. Le type des fondateurs de ces établissements s'est altéré de plus en plus par suite des alliances qu'ils ont contractées avec les individus de race africaine, et les caractères de cette dernière en sont venus à prédominer sur ceux du type primordial. Cette dégénérescence physique ne s'est pas produite, on le comprend, sans entraîner avec elle une dégénérescence morale analogue qui justifie, jusqu'à un certain point, l'état d'infériorité sociale des Souahhéli de Zanzibar par rapport aux Arabes. A cette cause incessante d'abaissement s'en joignit une autre, qui prit sa source dans les changements politiques survenus au sein du pays, et que je dois mentionner sommairement ici, afin de faire ressortir les conséquences qu'elle eut pour la population qui nous occupe.

L'établissement des Portugais sur plusieurs points de la côte, leur suzeraineté reconnue par les chefs indigènes avaient plus ou moins subalternisé ceux-ci. Toutefois, comme, sur la plupart de ces points et particulièrement à Zanzibar, les conquérants n'avaient pas d'établissement

militaire, mais seulement des facteurs et quelques négociants qui trafiquaient pour leur compte particulier, l'état social des populations indigènes y était demeuré le même, et, tout en acceptant la suzeraineté plus ou moins nominale du Portugal, leurs sultans ou cheikhs avaient conservé la souveraineté effective et gouvernaient comme avant la conquête. Il a été dit, en effet, ailleurs (1), d'après les renseignements puisés dans Rezende, que Zanzibar ne payait pas de tribut et que les Portugais n'avaient qu'à se louer de leurs relations avec les indigènes, ceux-ci les affectionnant et facilitant leurs opérations commerciales. Cette situation laissait donc le petit nombre de Portugais établis dans chaque localité en dehors de sa population, et les Souahhéli gardaient ainsi la supériorité relative et la prépondérance qu'ils tenaient de leur origine. Telle fut, particulièrement à Zanzibar, la position de cette caste jusqu'au moment où les Portugais, se départant de la ligne de modération qu'ils avaient antérieurement suivie, poussèrent les populations de la côte à se révolter contre leur domination oppressive, révolte dont le signal fut donné par la cité de Mombase. Zanzibar fit aussi sa révolution, massacrant une partie des Portugais et chassant les autres; mais, cette indépendance recouvrée, il fallait la conserver. Or les sultans de Zanzibar n'étaient pas de force à soutenir seuls une lutte contre les Portugais; ils réclamèrent donc, comme l'avait fait Mombase, le secours de l'imam d'Omân. On a vu, au livre V de la première partie, que la supplique fut agréée.

Ces sortes de services se font toujours payer chèrement.

(1) Livre IV, page 467 de la Ire partie.

Quand le cheval de la fable demanda l'assistance de l'homme pour se venger de son ennemi, cette assistance lui coûta la liberté. Les Souahhéli de Zanzibar ne furent pas secourus à meilleur marché, et l'intervention de l'Imam ressembla moins à un protectorat qu'à une prise de possession. Les Arabes venus d'Omân n'eurent pas seulement la haute main dans les affaires du pays et la suprématie politique, ils se posèrent encore en conquérants, et les Souahhéli devinrent alors, sous leurs nouveaux maîtres, une sorte de caste taillable et corvéable à merci. Ils portèrent même, à compter de cette époque, un nom qu'ils conservent encore aujourd'hui et qui fut comme le cachet de leur condition inférieure; on les appela *Moukhadim'* (homme de labeur) (1).

Cependant les Moukhadim' (2) restaient constitués entre eux ainsi qu'ils l'étaient auparavant, et ils continuèrent à être gouvernés par leurs cheikhs ou sultans, issus de la famille des sultans de Kiloua et se succédant comme par le passé; le sultan des Moukhadim' fut toujours l'intermédiaire officiel entre les chefs arabes et la population. Son prestige et son influence ne diminuèrent, d'ailleurs, que progressivement, et, dans les commencements, l'un était même assez réel, et l'autre jugée assez utile aux vues du suzerain pour qu'il y ait eu des sultans souahhéli qui furent

(1) Ce mot paraît dériver de l'arabe *khedem* ou *khadama*, indiquant l'état de serviteur ou d'esclaves travaillant, et qui a reçu une forme souahhéli; précédé de la syllabe *mou*, abréviation de *moutou*, il signifie ainsi, dans cette dernière langue, homme de labeur, homme esclave ou vaincu, d'après les règles des sociétés barbares.

(2) Les Moukhadim' sont plus noirs que les Souahhéli en général; cela tient, sans doute, à ce que ces derniers ont eu moins de croisements avec la race africaine pure.

en même temps gouverneurs pour l'Imam. On cite, entre autres, Saïd-ben-Gobedin', qui remplaça le premier gouverneur envoyé d'Omân ; Saïd-ben-Gahnen' el Maôuli, qui garda ces fonctions pendant sept ans. Mais, peu à peu, la situation politique et sociale de ces sultans et de leurs gouvernés s'est considérablement amoindrie, résultat fatal auquel les imams d'Omân devaient naturellement travailler par raison d'État. Aujourd'hui le sultan des Moukhadim' ne l'est plus que de nom. Sa plus importante prérogative consiste à faire rentrer et à transmettre au souverain l'impôt de capitation qui a remplacé, depuis le règne de Syed Saïd, le droit de corvée, non aboli cependant d'une manière complète. Cet impôt est de 2 piastres par tête. Sur la somme totale, le sultan des Moukhadim' garde 2,000 piastres pour lui et verse le reste entre les mains du sultan Saïd, qui lui fait un présent d'environ 2,000 autres piastres. Les femmes, les enfants et les célibataires n'y sont pas soumis.

Je ne possède aucun renseignement sur la série des sultans souahhéli qui se succédèrent à Zanzibar ; je sais seulement que, lors de l'avénement d'Ahhmed-ben-Saïd en Omân, le titulaire s'appelait Ahhmed-ben-Soultan'-ben-Hhacen el Alaoui.

Le lecteur a, sans doute, compris que parmi les Souahhéli dont nous avons parlé n'ont pas été comptés ceux qui sont ou venus ou nés à Zanzibar postérieurement à la prise de possession de l'île par les imams. Cette dernière classe, bien moins nombreuse que l'autre, n'a pas subi la même déchéance sociale que les Moukhadim'; aussi les individus qui la composent ne sont-ils jamais désignés sous ce nom, qui s'applique exclusivement aux anciens indigènes de Zan-

zibar. Quant à ceux-ci, ils sont très-nombreux; mais je n'ai pu me procurer que des renseignements fort incertains sur le chiffre auquel ils atteignent. Au dire d'un personnage important du pays, ils compteraient dix-huit mille chefs de famille, ce qui ferait supposer une population au moins quadruple; mais on m'a assuré, d'un autre côté, qu'il n'y en avait pas plus de sept mille, se fondant sur ce que le revenu de l'impôt, auquel les chefs de famille seuls sont astreints, était de 14,000 piastres. Ce dernier renseignement me paraît exact, car il m'a été confirmé par diverses personnes. Maintenant il reste à savoir si Syed Saïd n'est pas trompé par le mandataire qui lui sert de percepteur, et, alors même qu'on aurait toute garantie à cet égard, il serait encore difficile de déterminer, d'après ce chiffre, celui de la population dont il s'agit; car, quoique nous connaissions les classes exemptes de l'impôt, nous sommes loin de pouvoir les dénombrer, d'autant plus que, parmi elles, se trouvent les femmes, dont le nombre surpasse, dit-on, chez les Moukhadim', la proportion ordinaire entre les deux sexes.

La population arabe se compose des descendants d'Arabes venus dans le pays lorsqu'il passa sous l'autorité des imams, puis de ceux qui, à diverses époques, s'y sont établis dans un but de convenance ou d'intérêt : c'est parmi eux que le Sultan choisit ses principaux dignitaires ou fonctionnaires. Je ne saurais évaluer au juste le nombre des Arabes résidant sur l'île; mais il est relativement très-petit et ne dépasse pas, je crois, 3,000 âmes (1). Plusieurs circonstances ren-

(1) Dans ce nombre est comprise une population flottante de trois à quatre cents individus provenant de la côte sud-est d'Arabie, dont je

dent cette évaluation difficile : d'abord beaucoup de Souahhéli peuvent être pris pour des Arabes, ne se distinguant de ceux-ci ni par les traits ni par le costume; ensuite les femmes d'Arabes ne se montrent pas dans les rues, et les enfants restent enfermés avec elles.

Je dois dire, en passant, que la difficulté n'est pas moindre pour se faire une idée de la population générale de l'île : le gouvernement local ne sait pas ce que c'est qu'un recensement, et il n'est point de voyageur, ayant écrit sur Zanzibar, qui ait parcouru toutes les parties habitées de l'île pour se rendre compte, autant que cela est possible à vue d'œil, du nombre de ses habitants. D'un autre côté, voici un fait qui édifiera le lecteur sur la valeur des renseignements qu'on obtiendrait des personnages importants du pays. Un

dois faire une mention particulière. Ces hommes se transportent sur tous les points où ils savent pouvoir se procurer du travail et amasser, par ce moyen, un petit pécule, avec lequel ils retournent ensuite dans leur pays natal. Ils sont connus, à Zanzibar, sous le nom de *Hammalin'* (porte-faix), parce que c'est l'emploi auquel la plupart d'entre eux se livrent. Il en est aussi, cependant, qui s'engagent comme maçons, laboureurs et même comme soldats.

A en juger par la réputation qu'ils se sont acquise à Zanzibar, ce sont des hommes honnêtes, laborieux et durs à la fatigue. Bien pris du corps, d'un caractère vif et énergique, ils paraissent, pour l'activité physique et pour l'intelligence, fort au-dessus des naturels des Comores et de tout le Souahhel. Ils présentent, en un mot, toute la supériorité de la race arabe pure sur la race bâtarde des Souahhéli. Le Sultan en entretient un assez grand nombre, à sa solde, dans les garnisons d'Afrique et d'Omân ; ils y sont connus sous le nom de Hhadeurmi (hommes du Hhadeurmaut). A Aden, beaucoup de ces mêmes hommes sont employés, à divers titres, au service du gouvernement; ils y reçoivent, m'a-t-on dit, un soumouni par jour, outre la nourriture. Il y a donc lieu de croire qu'on trouverait également, dans cette population, des travailleurs libres pour Maïotte, dont ils supporteraient le climat tout aussi bien que les indigènes des autres Comores et du Zanguebar.

jour que je demandais au Sultan à combien de têtes il évaluait la population de Zanzibar : « Comment pourrais-je le « savoir, me répondit-il, puisque j'ignore même combien « de personnes demeurent dans ma maison. » N'ayant pas la prétention d'être mieux informé, à cet égard, que le Sultan, je n'adopterai aucun chiffre depuis celui de deux cent mille, écrit (sous toutes réserves, il est vrai) par le capitaine Th. Smée, jusqu'à celui de soixante mille, le plus faible qui ait été indiqué. Je puis dire seulement qu'il nous a été affirmé que la population allait s'accroissant d'une manière notable. Pour celle qui appartient en propre à la ville, comme elle est plus facilement appréciable, il m'est permis de me montrer moins timoré, et j'estime qu'elle doit être de 20,000 ou 25,000 âmes, esclaves compris.

Il me reste à parler de la troisième des classes formant la population libre de Zanzibar, c'est-à-dire la classe des Indiens. Celle-ci se compose d'Hindous proprement dits, natifs de Surate, de Bombay ou de quelques autres points de la côte de l'Hindoustan, et de banians, originaires du Keutch. Non-seulement les Indiens diffèrent complétement de mœurs et de religion avec les gens du pays, mais encore ils vivent à part, ne contractant avec eux ni relations intimes ni alliances de famille, et n'ayant pas dans l'île de résidence fixe. C'est une population commerçante mobile, se renouvelant périodiquement, et pour laquelle Zanzibar n'est qu'un comptoir où chaque individu vient faire valoir ses capitaux ou ceux qui lui ont été confiés, et, au bout de quelques années, s'en retourne enrichi dans son pays, laissant la place à des compatriotes nouvellement arrivés. Du reste, ils sont tout au plus 500.

Les esclaves forment les deux tiers ou les trois quarts de la population totale ; ce sont des Africains provenant de toutes les peuplades qui occupent les régions intérieures de l'Afrique orientale comprises entre le Mozambique et le Djoub. Inutile de mentionner spécialement des individus isolés appartenant à d'autres contrées, tels que, par exemple, les esclaves abyssiniennes qui ornent le harem du Sultan et celui de quelques hauts dignitaires.

La majeure partie des gens libres habitent la ville, seul grand centre de population qui soit sur l'île ; quelques-uns seulement résident sur leurs propriétés rurales, qu'ils exploitent à l'aide d'esclaves. Quant à ceux-ci, ils sont surtout répandus dans les campagnes, où on les emploie aux travaux de l'agriculture.

Enfin on compte encore, parmi les habitants de la ville, les étrangers établis à Zanzibar pour faire du commerce ; ce sont des Anglais, des Américains ou des Français ; mais le nombre en est excessivement restreint, et le climat ne leur permet jamais un séjour de bien longue durée.

Il ne faut pas s'attendre à rencontrer, dans cette localité, beaucoup de ces belles physionomies arabes dont le type est connu. Il y existe des individus qui se donnent pour Arabes et qui ont les traits plus africains que bien des Souahhéli ; le type primitif, dans toute sa pureté, n'est conservé que chez quelques familles principales ou récemment établies dans le pays. Quant aux Souahhéli, il y a parmi eux une grande variété de caractères physiques, qui tient au plus ou moins de croisements opérés dans l'ascendance de chacun d'eux entre les races arabe et africaine : les uns se rapprochent du premier type, mais ils sont rares ; les autres s'en éloignent

de plus en plus, jusqu'à se confondre presque entièrement avec le second; aussi leur teint varie-t-il de l'olivâtre au noir. Au reste, on pourra se faire une idée de ces différents types par l'inspection des portraits qui se trouvent dans l'album de la relation. La taille des Souahhéli est généralement assez élevée et ne descend guère au-dessous de la moyenne; toutefois, avec une certaine apparence de force, ils sont, en réalité, assez faibles, car ils n'ont, pour se maintenir robustes, ni les fatigues de la guerre ni les travaux de l'industrie ou de l'agriculture. Je pense que c'est là un mal local et que la race n'est ainsi dégénérée, à Zanzibar, qu'à cause de la grande quantité d'esclaves qu'on y possède, et dont on use et abuse de toute façon. J'ai vu quelquefois venir, de la terre ferme, des Souahhéli qui étaient d'une taille très-élevée et semblaient avoir une vigueur remarquable.

Dans cette population mêlée, qui touche, d'un côté, à l'état sauvage, de l'autre à la civilisation orientale, et se compose, en outre, de castes diverses et de races hétérogènes, le costume ne saurait être uniforme. Les Arabes et les Souahhéli aisés ou soigneux de leur personne se coiffent du turban roulé selon la fantaisie ou le goût de chacun, mais ordinairement de forme peu élevée et les bouts de l'écharpe tombant sur les épaules. Dans la maison, ils ont, de préférence, une sorte de calotte (*koufia*) en étoffe, sans aucun ornement. Cette dernière coiffure est la plus généralement adoptée; elle est toujours fort sale, mais le paraît bien moins que certains châles-turbans portés par quelques-uns. La tête est rasée, la barbe et les moustaches sont conservées, ces dernières tenues petites.

Le vêtement commun à toutes les classes de la société est

une chemise (*kan'zou*), le plus souvent de coton blanc, sans col, boutonnée au cou et ouverte devant jusqu'à la taille : les bords de cette ouverture sont, au goût de chacun, enjolivés de cordonnets blancs ou roses. La chemise, qui tombe jusqu'à mi-jambe, et dont les manches sont larges et presque flottantes, est serrée au corps par une ceinture (*hheuzâm'* en arabe, et *hhazami* en souahhéli), remplacée quelquefois par une pièce de coton blanc, bordée de franges de soie rose foncé, ou de raies de couleur ménagées dans le tissu. Cette pièce d'étoffe, nommée *chouka*, est portée, par les hommes, de manière à former à la fois et la ceinture et une sorte de jupe.

Les individus de la classe aisée, et surtout les Arabes, ont, en outre, pendant la saison relativement froide, et même en toute saison, pour mettre alors plus de convenance dans leur toilette, un pantalon étroit et court, ou plutôt une espèce de caleçon qui se passe sous la chemise. Par-dessus celle-ci, le buste est aussi couvert d'un gilet (*relila* en arabe, *kizibao* en souahhéli), tantôt à manches, tantôt sans manches, en drap léger ou en soie, garni de passementeries, brodé sur le devant et pouvant se boutonner jusqu'au cou. Enfin les hommes âgés, et principalement les personnages de haut rang, quand ils sont en cérémonie ou seulement hors de leur maison, revêtent encore une longue robe flottante et ouverte, d'étoffe plus ou moins riche, connue en Europe sous le nom de cafetan, et qui, dans le pays, porte celui de *djoukha*. C'est ainsi que le Sultan se montre dans ses réceptions à la ville; c'est pareillement la tenue habituelle de son fils Khaled, du gouverneur et des principaux fonctionnaires.

Tous les habitants de Zanzibar vont les jambes nues, mais ils chaussent des sandales (*viatou* en souahhéli) lourdes et traînantes, composées d'une semelle plate de bois ou de cuir, retenue au pied par un petit rebord emboîtant à peine le talon et par une bride qui entoure le cou-de-pied : à cette bride vient se joindre, en dessus, une lanière s'attachant, par l'autre extrémité, à un court tenon en bois planté dans la semelle, et qui se loge entre le gros orteil et l'orteil suivant. Ces sandales rendent nécessairement la marche lente, et dénoteraient à elles seules les habitudes et le caractère de ceux qui en font usage ; elles se prêtent, d'ailleurs, à la coutume établie de quitter sa chaussure non-seulement à la porte des mosquées et en entrant dans l'appartement de toute personne à qui l'on doit du respect, mais encore dans l'intérieur de sa maison, surtout quand les parquets y sont recouverts de tapis ou de nattes.

Les esclaves n'ont, pour la plupart, d'autre vêtement qu'une pièce d'étoffe qui ceint le corps au-dessus des hanches et tombe, en façon de tunique courte, de manière à cacher les parties honteuses; bien peu y ajoutent une chemise : il va sans dire que tous, sans exception, marchent pieds nus.

Autant qu'il est permis d'en juger, le costume des femmes est sans élégance et sans grâce. Quelquefois elles ne sont vêtues que d'une sorte de sarrau à manches courtes, avec une ouverture étroite pour le passage de la tête ; ce vêtement est assez ordinairement en étoffe de couleur claire, cotonnade ou soie rayée ; toutefois elles portent, le plus souvent, une chemise qui a pour complément un pantalon large (*sourouali* en souahhéli, en arabe *seroûal*), serré par une

gaîne ou coulisse au-dessus des hanches. D'autres, particulièrement les femmes souahhéli, substituent à ce dernier une longue pièce d'étoffe (*goûho*) qui se roule autour du corps et l'enveloppe depuis les aisselles jusqu'aux pieds : c'est bien le maillot le plus disgracieux et le plus contre nature qui se puisse voir; il pèse sur la face supérieure des seins et les rabat vers le ventre, contribuant ainsi à les déformer, même chez les plus jeunes. Une semblable mode n'aurait jamais dû être acceptée dans un pays où les femmes ne peuvent compenser que par la beauté des formes l'imperfection des traits du visage.

Par-dessus les vêtements que nous venons de décrire, les femmes jettent un ample pagne (en souahhéli, *kitambi*), généralement de couleur sombre, noir ou bleu, à bordure de soie ou de coton de couleur, ou seulement garni de franges de soie; il couvre la tête et les côtés de la face, dont on n'entrevoit, d'ailleurs, le reste qu'à travers un masque (*beurqou*). Celui-ci n'a, dans le genre, aucun rapport avec les nôtres; il est composé de deux bandes d'étoffe de soie noire, maintenues par quelques baleines qui servent à leur donner la forme voulue : l'une de ces bandes cache le front, se joignant, en haut, avec une sorte de résille, et descend jusqu'aux sourcils; l'autre voile la partie du visage comprise entre le milieu du nez et la lèvre supérieure. Les deux pièces sont soutenues, en avant, par une baleine étroite et plate qui suit la crête du nez, et donne ainsi au masque la forme d'une carène. Il est conservé, même dans la maison, en présence d'un homme. Ce n'est que par une faveur tout exceptionnelle, et grâce à ma qualité d'ami du maître, qu'il m'a été permis de voir quelques femmes sans ce voile gro-

tesque. Lorsque celle qui le porte veut manger, elle le relève sur la tête, comme faisaient de la visière de leurs casques nos anciens chevaliers. Nous ne savons trop ce que gagnent à une pareille invention la fidélité conjugale et la dignité des femmes; mais tout le monde comprend ce qu'y perdent ces malheureuses sous le rapport des commodités de la vie, dans un climat brûlant.

Les femmes ont aussi les jambes nues, mais garnies, au-dessus de la cheville, d'une ou de plusieurs manilles (*hâli-hâli*), grands anneaux creux soit en argent, soit en cuivre. Leurs pieds sont nus ou chaussés de sandales semblables à celles des individus de l'autre sexe, et quelquefois de babouches à la turque.

Les hommes n'ont d'autres bijoux que des bagues simples, parfois garnies d'une cornaline sur laquelle sont gravés quelques sentences du Coran ou leur nom, et, dans ce dernier cas, ils s'en servent comme d'un cachet. Il y a cependant, par-ci par-là, quelque *lion* de haute volée qui possède une montre (*sâa*) et bat breloques comme un élégant du boulevard des Italiens, à Paris.

Les femmes, outre les anneaux qui ornent leurs jambes, ont encore des bracelets (*kikéhé*) d'or ou d'argent, de cuivre ou de verroterie, des bagues (*p'hété, ia kédôlé*) d'espèces diverses et des colliers (*m'kofou*) auxquels sont suspendues de petites cassolettes (*tchouho*). Ce ne sont point des boucles qu'elles mettent à leurs oreilles, mais des boutons doubles, ne différant que par une plus grande dimension de ceux qui servent à fermer nos chemises : il y en a d'aussi larges qu'une pièce de 2 francs. Leur nom souahhéli est *djaci* au singulier, et *madjâci* au pluriel. Ce n'est pas, du

reste, le lobule seul de l'oreille qui est percé; il y a encore plusieurs trous pratiqués dans le pli qui borde cet organe en arrière et en haut : ces ouvertures sont occupées par d'autres boutons (*kipîni*) semblables à ceux du lobule, quoique plus étroits. Ils sont en métal, en corne, en pâte de girofle très-dure, ou bien en une autre substance qu'ils appellent *tchakazi* et qui joue le corail. C'est un mélange de *tchakazi*, espèce de gomme-résine dont j'ignore l'origine, de copal dur et de cinabre, qui, mis en fusion, se coule dans la forme voulue, et qu'on polit ensuite. Enfin un bouton, de même forme et de même nature, mais qui tient le milieu, pour la largeur, entre ceux du rebord de l'oreille et celui du lobule, est aussi porté, surtout par les femmes souahhéli, dans une fente pratiquée au-dessus de l'aile du nez.

Les petites filles ont un anneau, dans le genre de nos grandes boucles d'oreilles rondes, passé dans la partie inférieure de la cloison du nez, comme cela se voit dans le portrait de la petite Aziza (1); cet anneau s'appelle *p'hétéia-poua* (anneau du nez).

Je ne puis rien dire de la coiffure, la tête étant toujours couverte : Aziza avait les cheveux tressés en nattes tombantes. Au reste, les femmes souahhéli m'ont paru avoir les cheveux crépus et, par conséquent, peu susceptibles d'être lissés ou tressés. Elles ont un goût prononcé pour les parfums et emploient habituellement les essences de rose, de jasmin, de girofle, de sandal; elles aiment nos cosmétiques et accordent une estime particulière à l'alcoolat balsamique qui a rendu célèbre le nom de Jean-Marie Farina. Malgré

(1) Voyez planche 29 de l'album.

cela, comme elles sont fort sales, et ne pratiquent pas les ablutions avec toute la fréquence et les soins minutieux qu'exigerait le climat; comme elles ont des effets de toilette qui sont rarement changés et que ne protége, la plupart du temps, aucun linge, il se fait, entre les émanations qui s'exhalent de leur corps mal lavé, continuellement en transpiration sous ces vêtements inamovibles, et les parfums employés avec profusion, une lutte où ces derniers sont vaincus, au grand détriment des organes olfactifs, affreusement blessés par ces fauves senteurs humaines.

Quelques habitants du pays, hommes et femmes, ont emprunté aux Européens ou aux Indiens l'usage du parasol. Ce n'est point du parasol indien qu'ils se servent, mais du parapluie d'Europe; ils l'appellent, en souahhéli, *m'vouli*.

Aucune arme ne fait partie essentielle du costume national; le poignard, que placent ordinairement à leur ceinture les Arabes et les autres individus vêtus comme eux, n'est guère qu'un ornement; c'est le poignard recourbé des Turcs et des Arabes, connu sous le nom de *djambia*. On rencontre çà et là quelques Arabes ayant à la main ou sous le bras un sabre à lame tantôt droite (*sîf* en arabe ou *pangga* en souahhéli) et à double tranchant, tantôt recourbée comme un cimeterre; il est porté plutôt pour servir de contenance que dans une prévision d'attaque ou de défense : ainsi se présentait souvent à nous Syed Saïd, jouant avec son sabre à poignée de fer et à fourreau de cuir frappé, comme on le fait avec une canne. D'ailleurs, c'est ce dernier objet, la canne (*fimbo'*), faite de liane tortue, qu'un grand nombre d'individus, surtout les vieillards, portent habi-

tuellement; il remplit là, comme chez nous, le rôle du bâton de vieillesse ou de la badine du muscadin. On rencontre parfois quelque individu armé de la sagaie africaine; mais c'est alors un nouveau débarqué de la côte ferme. Quant aux fusils (*boun douki*), on n'en voit qu'entre les mains des soldats commis à la garde du fort ou attachés au service militaire de la maison du Sultan. Ces fusils sont d'une longueur interminable et d'une mode plus qu'arriérée, car l'amorce ne s'enflamme qu'avec la mèche d'antique mémoire. Ce n'est pas qu'il n'y ait beaucoup de fusils européens dans le pays; mais les troupes du Sultan, qui viennent de l'Omân ou du Beloutchistan, n'ont pas encore appris à se servir du mousquet à pierre; à plus forte raison seraient-ils embarrassés avec un fusil à piston.

On remarque encore, à Zanzibar, des hommes portant un bouclier (*teur'si*) en peau de rhinocéros : c'est un cône de 15 à 20 centimètres de hauteur et dont les côtés sont légèrement concaves. La base n'a pas plus de 25 à 30 centimètres. Le peu d'étendue que couvre un pareil bouclier montre assez qu'il est plutôt un objet de parade que de défense. Sa surface est arrondie, au sommet, en forme de gros bouton, polie partout et enjolivée de rainures et de saillies circulaires, avec un épais bourrelet à la base. Une forte poignée de cuir très-dur est assujettie à sa partie concave, et les points d'attache en sont ornés, à l'extérieur, d'étoiles ou de rosaces en métal. A cette poignée est attachée une lanière qui sert ou à le fixer autour de la main lorsqu'on veut en faire usage, ou à le suspendre à l'épaule gauche, de manière qu'il se pose, la face convexe tournée en dehors, un peu au-dessous de l'omoplate. Ces

boucliers ne sont portés que par des soldats ou des Arabes d'Omân, de passage dans le pays.

Les habitants sont sujets à des maladies endémiques assez nombreuses : les fièvres intermittentes simples et pernicieuses, la dyssenterie, les ophthalmies, l'éléphantiasis, l'hydrocèle, le sarcocèle, les hernies ombilicales, certaines maladies de la peau ont élu domicile parmi eux; au nombre de ces dernières, j'en ai surtout remarqué une, qui consiste en taches blanches plus ou moins grandes dont le corps est parsemé. Je pense que c'est l'espèce de lèpre que les Arabes, selon Niebuhr (1), nomment *bohak*, et qu'il dit n'être ni contagieuse ni funeste. Enfin les maladies vénériennes y sont fort nombreuses, et de temps en temps des épidémies de variole très-meurtrières viennent porter le ravage dans la population. Lors de son voyage en 1811, le capitaine Smee tenta d'introduire la vaccine parmi les habitants; ses efforts furent vains; les préjugés ou l'indifférence lui opposèrent une barrière infranchissable. Et cependant l'adoption de cette pratique pouvait avoir une immense utilité pour des gens dont les esclaves constituaient la principale richesse; mais l'aveuglement que produit l'ignorance chez les peuples attardés l'emporte même sur les suggestions de la cupidité. D'ailleurs, antérieurement au passage du capitaine Th. Smee, les Français avaient déjà inutilement essayé de populariser ce moyen préservatif, et, de nos jours encore, la vaccine est presque aussi étrangère aux gens de Zanzibar qu'elle l'était, en Europe, avant la découverte de Jenner.

(1) Voyez *Description de l'Arabie*, par Carsten Niebuhr; traduction de Mourier. Tome III, page 119.

La prophylaxie et le traitement des maladies sont abandonnés, pour ainsi dire, au hasard ou aux inspirations du premier venu : il n'existe pas un seul médecin dans le pays ; deux ou trois individus sont réputés connaître des remèdes empiriques, et on les consulte quelquefois. Mais, en général, les soins sont administrés par la famille, selon le plus ou moins d'expérience de ceux qui la composent. Beaucoup de personnes ont recours aux conjurations ou aux prières, et font venir, à l'occasion, des savants renommés pour l'administration de ce genre d'assistance. D'autres, enfin, s'en tiennent aux aumônes et à leurs propres prières.

Nous avons rencontré souvent, dans les rues de Zanzibar, des individus ayant une partie du visage couverte d'une pâte jaunâtre qui leur donnait la plus burlesque physionomie : on s'en fût amusé comme d'une mascarade, si l'on ne s'était aperçu, à la décomposition des traits, que le sujet ne prêtait nullement à rire. C'étaient des malades qui, pour des maux de tête ou certaine fièvre, se plâtraient ainsi la figure avec une pâte dont l'ingrédient principal est la feuille du *hhenna* ou *henné*, séchée et réduite en poudre. Après avoir cru à son efficacité topique dans plusieurs maladies, on en a fait bientôt un préservatif, et, par extension encore, on s'en est servi comme d'un charme propre à sauvegarder les enfants des maléfices. C'est à ces divers titres que l'usage de pareils emplâtres est répandu sur toute la côte, aux Comores et à Madagascar.

Un de leurs moyens curatifs est la ventouse; ils appellent *kouhoumika* l'action de les appliquer : ils emploient empiriquement ce procédé de petite chirurgie; il en est,

d'ailleurs, toujours ainsi des remèdes si bornés dont se compose leur médication.

La population n'éprouve pourtant, à recevoir les secours de la médecine, aucune répugnance inspirée par la superstition, l'ignorance ou toute autre cause. Chaque fois que nous arrivions dans le pays, le médecin du bord avait quelques consultations à donner. En 1846, un officier de santé auxiliaire de la marine s'établit dans la ville, fut appointé par le Sultan et soigna beaucoup de malades; mais nous ne savons pour quelle raison il se retira au bout de deux ou trois années. Peut-être l'habitude de recourir régulièrement à un médecin n'existant pas encore dans cette population, où les gens riches sont assez nombreux cependant, l'acquisition d'une clientèle suffisante serait-elle trop lente pour rémunérer suffisamment l'homme de l'art qui irait se fixer dans cette résidence, ou bien les chances de résister aux atteintes mortelles du climat sont-elles trop précaires pour qu'aucun médecin s'expose à les braver. Quoi qu'il en soit, et le fait est là comme preuve du degré de barbarie auquel en est encore la capitale des États de Syed Saïd, les pauvres sujets du glorieux Sultan n'ont rien à attendre que des seules forces médicatrices de la nature. Tout conspire cependant, outre les chaleurs brûlantes du jour et le froid, quelquefois très-vif, des nuits, à développer ou à entretenir les maladies. Ni le gouvernement ni les particuliers ne s'occupent de prendre des mesures hygiéniques : la ville est d'une saleté affreuse; on y enterre les morts dans les cours, et on jette au bord de la mer, très-près des habitations, toutes les immondices, les cadavres des animaux, que les eaux n'entraînent pas complétement et qui répandent bientôt des

miasmes putrides dont la plus simple prévoyance empêcherait le développement. C'est pendant la mousson du sud, et surtout à l'époque des grandes pluies, que surgissent les principales affections, notamment les fièvres; mais, pour les Européens, il n'y a pas de saisons; toutes sont périlleuses au même degré. Sauf de très-rares exceptions, parmi lesquelles nous avons déjà signalé celle si remarquable du capitaine Hamerton, le consul anglais, les Européens ne peuvent pas vivre à Zanzibar; au bout de quelques années, les deux tiers de ceux qui s'y établissent succombent, et le reste est obligé de quitter le pays avec une santé délabrée. Le capitaine Owen raconte, dans l'histoire de son voyage à la côte orientale d'Afrique, que le commodore Nourse, de l'*Andromache*, qui se trouvait sur rade en août 1824, ayant accepté du gouverneur une invitation à passer la nuit à sa maison de campagne, avec les officiers de son état-major, fut, ainsi que la plupart de ceux qui l'avaient accompagné, pris de fièvre au bout de quelque temps, et que tous succombèrent (1). Deux Français, créoles de Bourbon, qui étaient allés à Zanzibar monter et diriger une sucrerie pour le compte du Sultan, périrent aussi après un court séjour. Nous n'en finirions pas, si nous voulions reproduire tous les faits qui prouvent combien le climat de cette île est meurtrier pour tous ceux qui n'y sont pas nés, à moins qu'ils ne viennent de contrées également insalubres. Ma conviction, à cet égard, est tellement forte, que j'engage tout Européen qui voudra séjourner à Zanzibar à installer son logement de nuit à bord de quelque navire stationnant sur rade : comme

(1) Voyez *Voyages to the shores of Africa*, etc.; par W. F. W. Owen. Tome I, page 430.

il s'y trouve toujours, sans compter la frégate *Chah-Alleum*, plusieurs navires du Sultan désarmés, le moyen préservatif que j'indique ne serait pas d'une pratique aussi difficile ou aussi gênante qu'il le paraît. Rester à terre entre huit heures du soir et le lever du soleil, c'est s'exposer à une mort très-probable, sinon certaine.

L'idiome presque exclusivement usité dans l'île est le souahhéli, langue africaine qui a pris son origine dans l'ancien Souahhel, c'est-à-dire la partie du littoral commençant à quelques lieues au sud de Mombase et s'étendant jusqu'au cap Delgado. Depuis, les limites de ce pays ayant été reculées, du côté du nord, jusqu'au Djoub, et dans le sud jusqu'au sein des possessions portugaises du Mozambique, l'usage du souahhéli dut recevoir une extension correspondante. Par suite, il s'est assimilé quelques mots portugais défigurés, outre les locutions que les Arabes y avaient introduites : c'est encore à ces derniers qu'il a emprunté sa manière défectueuse de représenter les sons. Tous les individus appartenant à la population sédentaire de Zanzibar parlent souahhéli ; parmi les Arabes les plus fiers de leur nationalité, il en est bien peu qui sachent s'exprimer en arabe : cette langue n'est employée que dans l'exercice du culte et dans les relations officielles du Sultan, soit avec ses sujets, soit avec les étrangers. Je ne dis rien de plus ici sur la langue souahhéli, parce que je donnerai à l'appendice un vocabulaire précédé de quelques observations grammaticales.

La religion professée à Zanzibar est le mahométisme, et ses divers rites y ont des adhérents. Dans le nombre des Arabes qui sont originaires d'Omân, le schisme *ibadhite*

compte beaucoup de sectaires, et entre autres, le Sultan. Quant aux Souahhéli, ils sont *sunnites* et ont généralement adopté le rite *chaféi*. En dehors du mahométisme, il n'y a de religion que celle des banians, qui ne sont nullement inquiétés dans l'exercice de leur culte. A part le souverain mépris que tout vrai croyant professe pour les infidèles, une grande tolérance est accordée à ceux-ci, quel que soit, au reste, le *faux dieu* qu'ils adorent.

Comme celle de tous les peuples ignorants, la religion des Souahhéli consiste plutôt en pratiques extérieures que dans l'observance des prescriptions morales du Coran. Ils exécutent avec une régularité à peu près irréprochable toute la série d'exercices pieux que la règle leur impose, tels que les prières, les purifications, les ablutions, etc.; mais cela ne les empêche pas d'être fourbes et voleurs envers l'étranger, et même quelquefois entre eux, sans plus de pudeur que s'il s'agissait tout bonnement d'un chien de mécréant : ils sont, en outre, tout aussi débauchés que s'ils avaient pour excuse l'excessive austérité d'une loi moins prudente que celle du Prophète. D'ailleurs, ainsi que tous les mauvais dévots, et je ne sépare pas, en cela, l'Arabe du Souahhéli, ils mettent, selon les circonstances, un certain apparat, une ostentation mal déguisée dans leurs dévotions, et leur ferveur s'accroît en raison de la proximité où ils sont du regard des étrangers. Ils ne boivent pas de vin, cela est vrai, au moins en public et dans les circonstances ordinaires; mais, si j'étais indiscret, je pourrais dire, tout bas, que tel et tel pécheur, craignant plus l'œil du prochain que l'œil de Dieu, a, dans la solitude ou sous prétexte de quelque maladie feinte, désobéi souvent aux injonctions d'Allah.

Cependant, pour éloigner, autant que possible, les occasions de pécher, et comme il est avec le ciel (sous quelque latitude que ce soit) des accommodements, ils ont trouvé un moyen d'adoucir la rigueur extrême du Coran au sujet des boissons fortes : ils boivent des liqueurs douces, et ils en boivent beaucoup. Certes, c'est bien là, ou jamais, abandonner *la lettre qui tue* pour *l'esprit qui vivifie*.

Ainsi vont les choses de ce monde : tout est permis, pourvu qu'on y mette la forme convenable. Il n'est pas de boisson, pas plus que d'idée de contrebande, qui ne réussisse à se faire livrer passage, si elle a soin de se masquer ou de s'habiller de certaine façon.

On serait bien étonné qu'un peuple tel que celui-ci ne payât pas un large tribut à la superstition et aux arts divinatoires. Avec un peu d'ignorance et de fanatisme (et nous n'entendons par ce mot que l'exclusivisme d'une croyance religieuse donnée), on va loin dans cette voie : que sera-ce donc quand à beaucoup de fanatisme se joint l'ignorance la plus épaisse! On connaît les superstitions des peuples musulmans; les habitants de Zanzibar les ont presque toutes acceptées. Donc ils croient aux bons et aux mauvais génies, *djinns rahmany* (divins) *et djinns scheitany* (qui procèdent de Satan); les Souahhéli les nomment *p'hépo* et *m'zouk* : les premiers sont musulmans, les seconds, tout naturellement, infidèles. Ceux-ci cherchent à causer autant de mal que possible aux vrais croyants; ils s'introduisent quelquefois dans un individu, pour le tourmenter et le faire parler à leur guise. Si l'infortuné essaye de lutter contre le malin esprit, il se sent bientôt, en punition de sa résistance, boucher les narines, clore la bouche, et il tombe suffoqué

jusqu'à ce que par des conjurations on l'ait délivré de son tourmenteur infernal. Il arrive parfois que les conjurations restent infructueuses ; c'est là un fâcheux contre-temps, car alors le pauvre possédé, considéré comme mort, est enterré, à la grande satisfaction du djinn maudit. Les djinns habitent les broussailles, la mer, les ruines, et en général les lieux isolés et ceux où se produisent des effets dont l'apparence prête au merveilleux. Ils pénètrent quelquefois dans les mosquées; mais il n'y a que les bons djinns assez osés pour cela. Tous les actes, tous les accidents heureux ou malheureux que ne peuvent s'expliquer les Souahhéli (et ils font de bien faibles efforts de raison et d'intelligence pour arriver à comprendre) sont l'œuvre d'un djinn. Il en est qui prennent la forme d'une femme pour tromper les coureurs d'aventures : sont-ce, dans ce cas, de bons ou de mauvais djinns?..... D'autres se font l'ami d'un homme marié et empêchent les tentatives d'infidélité de la part de son épouse. Il est à présumer qu'il en est, par-ci par-là, quelques-uns, moins bien intentionnés, jouant, à leur tour, un rôle plus favorable aux amants.

Le verset de la chèvre, dans le Coran, est celui qui a le plus d'efficacité pour conjurer les djinns. Une étoile filante est un djinn qui a tenté de s'introduire dans les demeures célestes et qui en est précipité par les anges ; à la vue de ce phénomène, le crédule et craintif musulman prononce ce verset : « *Je cherche un refuge en Dieu contre le génie malfaisant.* » Les djinns ont un corps d'homme recouvert de longs poils ; leurs yeux sont percés verticalement : ils se manifestent ainsi quand ils se trouvent dépouillés de leur pouvoir par un talisman d'une puissance supérieure. S'ils sont

alors aperçus d'un œil humain, ils meurent, dit-on, immédiatement. On voit que toutes les absurdités qui infestent les cervelles humaines sortent du même moule et qu'elles ont subi peu de modifications en passant d'Orient en Occident, ou *vice versâ*. Quoique leur origine se perde dans la nuit des temps, cela ne les rend pas plus respectables. L'ancienneté et le consentement universel ne sont heureusement pas toujours, pour les traditions, une consécration de leur légitimité.

On n'a pas, à Zanzibar, pour les fous ou idiots fanatiques que nous connaissons sous le nom de santons, et qu'on appelle, dans le pays, *medjanoun* (possédé d'un génie), le respect et les égards qu'on leur témoigne en Orient; et, quand ils commettent quelque acte condamnable ou scandaleux, on les fait enfermer; en quoi les Souahhéli se montrent plus sages qu'ils n'ont coutume. Mais ils ont beaucoup de vénération pour certains hommes que leur piété et leurs vertus entourent comme d'une auréole : ces saints personnages, qu'on appelle, en arabe, *oûeli* (favoris du ciel), et que les Souahhéli nomment *aabeud*, se livrent aux plus grandes austérités, poussent le jeûne à l'excès, se vêtent d'étoffes grossières et souvent de costumes bizarres. Pendant leur vie, on les visite pour leur demander des prières; après leur mort, leur tombeau devient le but de pèlerinages, et, en signe de distinction, on le recouvre d'une voûte ou même on y bâtit parfois une mosquée.

Les habitants de Zanzibar, ainsi que tous les peuples orientaux, ont leurs derviches, dont le nom est *maciquini* ou bien *moukatha*. Les Souahhéli, comme tous les bons musulmans, croient au mauvais œil (en arabe *nazar*, et en lan-

gage souahhéli *hhacidi*); ils le redoutent et prennent de nombreuses précautions contre lui : aussi, par un désir de réciprocité, s'efforcent-ils d'en épargner la crainte aux autres. A leurs yeux, il est inconvenant d'exprimer une admiration trop vive pour une chose qui n'est pas à soi : ils s'en abstiennent, parce qu'ils se méfient, quant à eux, des formules admiratives exaltées qu'on pourrait leur adresser. L'éloge est soupçonné cacher l'envie et le trait du mauvais œil. Pour conjurer cette influence maligne ou prévenir le soupçon chez les autres, ils ont certaines phrases, parmi lesquelles voici la principale : « **Ma cha Allah, ou la qoua illa billah**! *Ce que Dieu a voulu, et il n'y a de force qu'en Dieu!* » Elle s'emploie le plus généralement lorsqu'on est enchanté d'une chose qui appartient à un autre, afin que le diable, toujours aux écoutes, ne s'empare pas de votre pensée d'admiration pour en faire une de convoitise, auquel cas il obtempérerait immédiatement à vos désirs en gâtant cet objet. Quand on prononce ces mots, on leur donne évidemment ce sens : *la belle chose; mais c'est Dieu qui a voulu qu'elle fût telle*, et, par extension, qu'elle appartînt telle à celui qui la possède. Et, *il n'y a de force qu'en Dieu*, je ne puis aller contre ses décrets et je m'y résigne sans murmure ni envie, car ce serait agir contre sa volonté. Si une louange indirecte a été lancée sans la phrase sacramentelle, le propriétaire de l'objet admiré, pour détourner la mauvaise intention de l'admirateur imprudent, lui dit : *Bénis le Prophète;* si celui-là répond : *Dieu le bénisse!* l'heureux possesseur n'a plus rien à redouter.

D'autres phrases encore sont destinées à repousser l'esprit du mal; ainsi celle-ci, **Allahoum solli ala M'hham-**

MED (*ô Dieu, répands tes grâces sur Mohhammed*)! est en usage lorsqu'il arrive à autrui un accident fâcheux ou même un malheur, généralement dans toutes les occasions de surprise; elle s'échappe naturellement de la bouche comme le ferait chez nous une exclamation. Elle est, sans doute, l'expression d'un sentiment d'abnégation, mais, de plus, une invocation contre Satan, présent partout et toujours prêt à saisir en vous une mauvaise pensée, une velléité de révolte contre la volonté de Dieu, dont il pourrait faire son profit.

En outre des phrases auxquelles les Arabes et les Souahhéli attribuent une vertu protectrice, ils ont des talismans (1) et des amulettes de diverses natures. Ils ont recours à des signes cabalistiques, parmi lesquels sont certains nombres, qu'ils gravent sur leurs cachets, sur les tombeaux, etc. Ils croient enfin aux songes et aux jours fastes et néfastes, tout comme de vrais chrétiens d'Europe. Les jours heureux sont le lundi, le jeudi et, voyez l'esprit de contradiction, le vendredi! Voilà, ma foi, un jour bien empêché, et qui, entre l'anathème catholique et la glorification musulmane, ne peut que dire :

Je n'ai mérité
Ni cet excès d'honneur ni cette indignité.

A Zanzibar aussi, on désire connaître l'avenir. Pour ravir les secrets du destin, on possède plusieurs pratiques plus ou moins ingénieuses : quelques hommes, plus versés que

(1) Les charmes et les talismans s'appellent, en langage souahhéli, *khinga;* en arabe, *hejiab* ou bien *hhouzzi*, que les Souahhéli prononcent *hherizi*.

le vulgaire dans cette science occulte, s'en font une industrie lucrative et exploitent quelquefois assez largement la crédulité publique. Il y a partout des demoiselles le Normand, et des sots ou des ambitieux pour croire à leur savoir ou faire semblant d'y croire; mais, comme tout le monde n'est pas à même, pour chaque petit événement ou entreprise qui se présente, de payer à beaux deniers comptants la prescience du bon ou du mauvais succès, on emploie, à l'occasion, certaines combinaisons usuelles et à la portée de tous, afin de se satisfaire sans bourse délier. Il en est de fort compliquées et d'autres fort simples. La suivante appartient à cette dernière catégorie :

On a une petite règle équarrie symétriquement, sur laquelle sont écrites les quatre lettres *a*, *b*, *dj*, *d*, et qui, d'après ces caractères, s'appelle *abedjed*. On récite d'abord, avec recueillement, une invocation dont voici la traduction :

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux. Louange à
« Dieu, maître de l'univers. Que Dieu répande ses grâces
« sur notre seigneur Mohhammed, le prophète, le père
« (des hommes), ainsi que sur sa famille et ses compa-
« gnons, et qu'il les sauve.

« Il n'y a de force et de puissance qu'en Dieu, être élevé
« et magnifique. »

Après cela, on fait rouler la petite règle, et, lorsqu'elle s'arrête, on prend note de la lettre écrite sur la face tournée en l'air; puis on ouvre un Coran au hasard, et l'on cherche, dans la page de droite, la première ligne commençant par la lettre notée. En méditant le sens renfermé dans cette ligne du livre saint, l'on arrive à connaître si l'entre-

prise formée ou l'événement attendu doit être heureux ou malheureux.

La formule ou invocation ci-dessus est aussi une de celles qui sont usitées pour conjurer les génies, démons ou autres êtres surnaturels et malfaisants.

Dans l'opération de l'*abedjed*, les personnes instruites récitent des invocations plus longues ou plus compliquées, qui sont : 1° la 1re sourate du Coran, dite de l'ouverture du livre; 2° les sourates 112, 113 et 114, dites de la fin, de l'infortune et des hommes; 3° le 256e verset de la 2e sourate dite de la vache; 4° le 59e verset de la 5e sourate dite de la bénédiction. Tous ces morceaux du Coran doivent être répétés chacun trois fois, consécutivement, avant de passer au second, et à la fin on répète, en outre, trois fois le dernier mot du 59e verset susdit, ajoutant : *Ia Moubin! ia Moubin! ia Moubin* (ô toi qui rends tout évident, qui expliques tout)! Après quoi, on opère comme je l'ai dit précédemment.

Il y a d'autres procédés pour atteindre le même but : ainsi on prend de petites poignées de cailloux ou de graines telles que le riz, le mil, etc.; on en retire des lots de sept ou neuf, selon celui de ces deux chiffres qui a été fixé d'avance; puis le nombre de cailloux ou de graines restés après cette opération révèle l'issue du projet qu'on a conçu; les nombres heureux sont 1, 4, 6, 5, et les malheureux 8, 7, 3, 2. Pour se les rappeler facilement, on a formé deux mots composés des lettres de l'alphabet arabe auxquels ces chiffres répondent : celui des chiffres heureux se prononce *houdan,* celui des chiffres malheureux *baguezahh*.

On se sert encore d'un rosaire (*sebbah*), dont on fait

glisser les grains entre ses doigts, en prononçant alternativement les mots *Ali*, *Gabraïl* (Gabriel), *Mohhammed* : d'après celui de ces noms qui arrive avec le dernier grain du chapelet, on peut s'attendre à un événement heureux ou malheureux à divers degrés ; car *Ali* annonce un dénoûment fâcheux, *Gabraïl* un résultat médiocre ; quant à *Mohhammed*, on est sûr, avec lui, que tout se passera très-favorablement. Cet ingénieux moyen d'obtenir des oracles ressemble beaucoup, comme on le voit, à celui qu'emploient avec moins de sérieux, mais avec plus de grâce, nos jeunes filles de France, lorsqu'elles demandent aux pétales de la marguerite qu'elles effeuillent, si tel beau jeune homme les aime *un peu, beaucoup, pas du tout*.

Voici maintenant une façon d'oracle d'une portée bien autrement savante. Nous ne déciderons pas s'il est plus sûr que celui de Calchas ; quant à la manière de s'en servir, elle est, certes, plus compliquée. C'est une espèce de tableau comme la table de Pythagore : on le nomme *Zaïrgeh*. J'en ai vu un à Zanzibar, dans la maison de Khamis, l'indispensable factotum dont j'ai parlé au chapitre précédent. A. B. Clot-Bey en donne la description suivante dans son *Aperçu général de l'Égypte*, tome II, page 60 :

« Le Zaïrgeh comprend cent petits carrés, dans chacun « desquels se trouve écrite une lettre arabe. Voici com- « ment on s'en sert. On lit d'abord le premier chapitre du « Coran et le cinquante-huitième verset du sixième : *En « lui sont les clefs de toute chose ; personne ne les con- « naît que lui. Il sait tout ce qui est sur la terre et sur « la mer. Il ne tombe pas une feuille sans qu'il le sache. « Il n'y a dans les entrailles de la terre ni un grain de*

« *sable, ni une chose verte, ni une chose sèche qui ne soient* « *écrits*. On place ensuite le doigt sur le tableau, sans re- « garder; on écrit la lettre sur laquelle il est tombé, et, à « la suite, en les alternant d'après des règles déterminées, « toutes celles qui se trouvent dans la même colonne ver- « ticale, ainsi que les lettres que renferme la cinquième « colonne à droite de celle que le sort a désignée. L'as- « semblage de ces caractères compose des mots qui expri- « ment un conseil. Les Zaïrgehs sont disposés, en général, « de manière à donner quatre réponses négatives pour une « affirmative. »

Enfin il existe un livre contenant toutes les prières préparatoires ou conjurations à réciter lorsqu'on accomplit quelque pratique de dévotion. Les Arabes et les Souahhéli le nomment *Phâl* ou *Phâli* et *Ramli*. Je ne sais trop cependant si ce dernier mot s'applique bien au livre en question ou à une branche de l'art de la divination (1).

Terminons ici cette longue litanie de pratiques et de croyances stupides, qui sont la honte de l'humanité tout entière; car il n'est pas de peuple, si avancé qu'il soit dans la civilisation, qui, à ce sujet, ait le droit de jeter la pierre à ces pauvres peuplades semi-sauvages, semi-barbares du Souahhel. Disons, pour excuser les uns et les autres, que l'enfance de toutes les races humaines est comme l'enfance

(1) « La science *ramle* appartient encore, si je ne me trompe, à la *simia* « (magie naturelle). Par elle, on prétend pouvoir dire à quelqu'un sa « destinée, moyennant qu'il donne son nom et celui de sa mère..... La « pratique des sciences *kurra* (partie de la simia) et *ramle* est décla- « rée criminelle par les principaux docteurs sunnites, car ils savent très- « bien que c'est un moyen de voler l'argent du peuple. » (*Description de l'Arabie*, par Carsten Niebuhr, tome III, page 113.)

de l'individu, le temps des erreurs, des fables et du mensonge.

Il y a plusieurs mosquées à Zanzibar : la principale, située dans la partie nord-est de la ville, est la seule qui ait un minaret; j'ai déjà dit qu'elle était l'un des points de l'alignement à suivre pour venir au mouillage par la passe du sud. Les autres sont très-petites; lorsque j'étais à Zanzibar, on en bâtissait au centre de la ville une nouvelle, qui m'a paru devoir être très-vaste : le cadi présidait à la construction, et le Sultan en faisait les frais.

Le personnel de chaque mosquée est composé de l'imam et du mouazzim; il y a en outre, pour la grande mosquée seulement, un fonctionnaire nommé *khetib*, dont l'emploi consiste à faire la prière du vendredi, la *khotba*. On sait qu'il est d'usage, dans les pays musulmans, de dire la prière du vendredi à l'intention du souverain, pour appeler sur lui les faveurs du ciel : pendant longtemps, cet usage n'a pas été suivi pour Syed Saïd, qui, aux yeux de ses sujets, manque du prestige religieux attaché au titre d'imam; mais, depuis qu'il réside à Zanzibar, il a été rétabli, grâce, m'a-t-on dit, à une gratification donnée à l'imam de la mosquée.

Chaque imam dispose, à son gré, des fonds qui lui sont remis, par les fidèles, pour le service et l'entretien de sa mosquée, ou toute autre destination; toutefois il est bienséant qu'il consulte un peu, à cet égard, les habitués du temple dont il est le desservant, et qu'on nomme *ratebin'*. Les imams et les mouazzin' vivent, au besoin, sur les revenus de la mosquée, quoique les fonctions des premiers soient ordinairement considérées comme purement honorifiques :

les mouazzin' reçoivent quelque argent de la famille qui a fait bâtir la mosquée dont ils dépendent ; ils ont aussi, et c'est leur plus grand bénéfice, les vêtements que portent les morts au moment où ils les ensevelissent.

Les fêtes principales des habitants de Zanzibar, celles qui sont célébrées avec le plus d'éclat par la population, sont l'*Aïd-el-Kebir* et l'*Aïd-es-Serir*.

L'Aïd-el-Kebir (la grande fête) est celle que les Turcs nomment le grand Beïram. Son institution se rattache au souvenir du sacrifice d'Abraham. Elle dure trois jours, en chacun desquels on égorge des moutons à l'heure dite *dohha*, d'où on appelle encore cette fête *Aïd-el-Od'hhia*. Elle est également connue sous le nom d'Aïd-el-Doua (fête de l'adieu) : les musulmans donnent pour motif de cette dénomination que Dieu, ayant, ce jour-là, cessé ses révélations au Prophète, lui dit adieu et lui confia, pour la suite, la direction des fidèles. Cette fête se célèbre les 10e, 11e et 12e jours du mois de deul-hhidja, le dernier de l'année musulmane, époque à laquelle s'accomplit le pèlerinage de la Mekke, et elle donne lieu, dans la ville sainte, à des veilles, à des cérémonies, à des sacrifices, auxquels les pèlerins procèdent avec la plus grande pompe. Eu égard à cette coïncidence, les Arabes de Zanzibar la désignent ordinairement sous le nom d'*Aïd-el-Hheudj* (fête du pèlerinage). Les Souahhéli la nomment Sicoucouhou-ia-Aïdi.

L'Aïd-es-Serir (la petite fête), le petit Beïram des Turcs, est aussi nommée *Aïd-el-Feteur* (fête du déjeuner), parce qu'elle est consacrée à solenniser la fin du jeûne du ramazan ; elle commence le 1er du mois de choual et dure trois jours. A l'occasion de cette fête, il n'y a aucun sacrifice ; on

prononce seulement quelques prières extraordinaires dans les mosquées : voilà pour la partie religieuse. Quant aux divertissements publics et privés qu'elle provoque, j'en ai déjà fait le récit au chapitre Ier.

Enfin les Souahhéli comptent au nombre de leurs fêtes principales celle du *Nirouz*, c'est-à-dire du premier jour de l'année solaire, qui, pour les années 1846 et 1847, s'est trouvé correspondre au 29 août, et, pour l'année 1848, au 28 du même mois. Ce sont surtout les gens de la campagne qui font de ce jour une occasion de réjouissance. Les individus des deux sexes, et particulièrement les femmes, parés de guirlandes de feuillage, se rendent, par bandes, à la ville et en parcourent les rues, en se livrant à des manifestations bruyantes. Les Arabes de Zanzibar ne prennent aucune part à cette fête. Les Souahhéli la nomment Sicoucouhou-ia-Mouaka (le grand jour de l'année).

La naissance des enfants n'est pas fêtée; ce n'est que très-exceptionnellement qu'elle donne lieu à une réunion à laquelle on appelle des parents et des amis. Le père, sans plus de cérémonie, impose un nom à son fils peu de temps après qu'il est venu au monde. La circoncision se pratique à des âges différents, mais le plus ordinairement vers l'âge de sept ans : c'est le sujet d'une fête pour les parents et les amis. Les femmes ne sont pas soumises à l'opération analogue qu'elles subissent en certains pays.

Tout ce qui regarde le mariage se règle, chez les Souahhéli, tant au point de vue civil qu'au point de vue religieux, d'après la loi musulmane. Nous donnons seulement ici un aperçu des usages qui servent de préliminaires à l'accomplissement de cet acte important.

Les négociations relatives à un mariage sont conduites par un personnage qui, dans ce cas, prend le titre d'*oulgi* (préposé à la direction d'une affaire). Avant d'entamer aucune démarche définitive, il y en a toujours une préparatoire, ayant pour but de s'assurer si l'on peut, avec espoir de succès, solliciter la main d'une femme. Lorsque les informations prises sont de nature satisfaisante, la demande ou *khitba* est faite par l'*oulgi*, qui est un parent ou un ami, au père de la fille ou, à défaut de celui-ci, au grand père ou à quelque proche parent mâle; s'il n'en existe aucun, il s'adresse à la mère, et enfin, en l'absence de parents quelconques, à l'autorité supérieure de la localité. Cette demande ayant été accueillie favorablement, ou, pour employer le style local, après l'*outoumba* heureusement effectuée, il y a, chez le père de la fille, un repas en petit comité; on y invite l'oulgi. L'*outoumba* n'est qu'une mutuelle promesse, de laquelle il est permis de se dégager pour tel ou tel motif, qu'on déguise sous des formes propres à ne pas rendre la rupture désobligeante : dans ces sortes de conjonctures, on met en avant ou des consultations prises auprès de gens compétents sur la convenance de l'union projetée, ou les résultats défavorables de quelque pratique divinatoire.

Bien que les fiancés soient en état d'*outoumba* ou promesse, la fiancée ne peut paraître le visage découvert devant son futur ni lui parler, pas même devant témoins, et, s'il veut se faire une idée de ses traits, il doit, pour savoir ce qui en est, envoyer près d'elle quelqu'une des personnes autorisées à la voir. S'il rend une visite et que le père ou tout autre parent mâle, tuteur de sa promise, soit absent de la maison, il reste dans le vestibule et se contente de faire dire à la fille qu'il est

là : celle-ci (comme consolation, sans doute) lui envoie du bétel, que le pauvre prétendant se résigne à mâcher tout seul ; puis il s'en va..... comme il était venu.

Les filles qui ont père ou grand-père se marient à tout âge ; celles qui n'en ont pas ne sont admises à se marier qu'à l'âge de puberté, qui pour elles est celui de leur majorité. Les filles de Zanzibar sont nubiles à l'âge de treize ou quatorze ans.

Chez les musulmans qui suivent le rite chafeï, ainsi que les Souahhéli, le père ou le grand-père a droit de marier sa fille sans le consentement de celle-ci.

On contracte parfois une sorte de mariage à terme, c'est-à-dire qu'on épouse avec la condition de n'entrer en possession qu'après un certain laps de temps. Ceci a lieu dans le cas de trop grande jeunesse des conjoints ou de manque d'argent ; car l'époux doit payer tout de suite la moitié de la dot et les frais de la noce, parmi lesquels figurent des présents à la mariée et les dépenses de l'*oulima*. On appelle ainsi le repas qui suit le mariage et qui est offert aux témoins, aux amis et aux connaissances : ce repas est souvent une espèce d'aumône en vivres faite aux pauvres ; il est alors servi de telle sorte que tout venant soit libre d'y participer. Enfin le retard apporté à la célébration d'un mariage a aussi pour cause le désir d'attendre une des époques regardées comme ayant une heureuse influence sur cet acte ; ces époques sont le vendredi, qui est le dimanche des musulmans, et surtout le premier vendredi après le ramazan et le jour du pèlerinage de la Mekke.

On se marie au moment de la prière du matin ou de celle qui se dit à une heure. La cérémonie se passe, en général,

dans la maison de la future, et quelquefois à la mosquée. Les parents mâles du fiancé y assistent seuls. Le cadi prend connaissance des intentions du mari, l'exhorte à bien traiter sa femme et à ne pas coucher hors de chez lui (ceci en outre des préceptes du Coran). Il va ensuite trouver le père ou, à défaut de celui-ci, le grand-père de la fille, lui fait part des dispositions du mari et s'assure de son consentement; s'il n'y a ni père ni grand-père, c'est à la fille même que le cadi s'adresse. Il constate d'abord son identité par le témoignage des femmes présentes; puis il lui demande si elle accepte les propositions qu'il a reçues du futur. Ces préliminaires accomplis, il conclut le mariage.

Le nouvel époux est conduit près de la mariée, dans une chambre obscure où elle est avec d'autres femmes, voilée et enveloppée. Le mari, guidé par ses compagnes, lui pose la main droite sur la tête et récite quelques prières en forme d'invocation. Après cela, les gens de la fête sont régalés. La journée se passe en visites reçues par l'épousée, en festins, danses et chants religieux accompagnés de trois ou quatre tambours de basque. Les deux sexes prennent part séparément à ces réjouissances, qui durent plusieurs jours, selon la richesse et la générosité du père de la fille. Quand elles sont terminées, le marié entre en possession de sa femme. S'il la trouve vierge, il lui fait un présent et livre, en témoignage de sa bonne fortune, le drap nuptial aux femmes présentes, lesquelles chantent alors les louanges de la mariée, qui a su se conserver pure. Le père récompense aussi sa fille par un présent, si la virginité a été constatée.

Le cadeau par lequel on récompense la virginité est ap-

pelé *djeziha* en souahhéli, en arabe *djazoûa*. Les danses, avec accompagnement de chants et de tambours de basque, sont nommées *tari*, du nom de cet instrument.

Dès que l'époux a pris possession de sa femme, le père de celle-ci s'absente de la maison et n'y rentre qu'après sept jours, pendant lesquels le mari a traité ses parents et ses amis.

Le temps consacré aux fêtes qui suivent la défloration est appelé *fongata ; fongata* est le nombre *sept* de l'ancienne numération souahhéli. Ce temps écoulé, l'époux conduit sa femme dans une case qui est ordinairement donnée à la nouvelle mariée par son père. Il est même d'usage, si celui-ci en a le moyen, qu'il continue de nourrir sa fille jusqu'à la naissance de son premier enfant.

L'homme qui épouse une esclave ne doit entrer en contact sexuel avec elle que lorsqu'elle a fait preuve de nubilité une fois depuis le mariage.

Les femmes accouchent facilement à Zanzibar, et les accidents sont fort rares. Il y existe des sages-femmes titrées.

Lorsqu'une personne meurt, ses parents et ses amis en sont avertis, et viennent dans la maison mortuaire rendre une visite de condoléance. Ils y sont informés de l'heure de l'inhumation. Le corps, lavé peu après la mort, est enveloppé de linges neufs plus ou moins riches, selon le rang ou la fortune du défunt, et placé dans une pièce réservée aux parents. Le mari ne peut, sans profanation, toucher sa femme quand elle est morte; mais il prend part au lavage du corps en versant de l'eau sur elle, comme le font tous les parents, pour qui c'est une pieuse obligation. Quelques instants avant que le convoi se mette en marche, on en-

sevelit le mort ; le linceul dont on se sert est toujours de couleur blanche et se prépare à la mosquée, où la famille envoie l'étoffe nécessaire. On introduit souvent dans ce linceul des objets de senteur ; toutefois le corps n'est jamais ni embaumé (1) ni placé dans un cercueil (2). Ce sont les plus proches parents qui le portent devant la mosquée, où on s'arrête un moment pour les prières que font, en commun, toutes les personnes assistant à la cérémonie funèbre. Là on sert le café, que la famille du mort y a fait porter ; puis on se dirige silencieusement vers le cimetière, où le cadavre est déposé dans la fosse ; on l'y place, la tête du côté de l'Orient et le visage tourné vers la Mekke. C'est l'imam de la mosquée ou le plus savant de l'assemblée qui récite la prière et dirige la cérémonie. Quand le corps a été recouvert de terre, le mouazzin' rappelle la profession de foi musulmane, et, s'adressant au cadavre, il prononce tout haut, comme pour en instruire l'âme qui a quitté son enveloppe matérielle, les réponses qu'elle devra faire aux questions qui vont lui être adressées par le Juge suprême.

Les femmes, pas même celles qui sont esclaves, ne suivent jamais un convoi.

Quelques jours après l'inhumation, a lieu une nouvelle cérémonie que les Arabes appellent *halil*, et les Souahhéli *m'boué*. Voici en quoi elle consiste : on a rassemblé d'avance un bon nombre de ces cailloux unis, de forme

(1) Aux approches de la mort, l'usage, chez les Souahhéli, est d'administrer une cuillerée de miel au mourant, pour solliciter un effet purgatif qui précipite les excréments et facilite ainsi le lavage du corps, en nettoyant d'avance les intestins.

(2) La coutume musulmane est de mettre le cadavre des femmes dans un cercueil, mais non celui des hommes.

plus ou moins arrondie, qu'on trouve sur les rivages sablonneux, et que les marins nomment galets. Ils ont été choisis parmi ceux de petite dimension, et consacrés pour l'usage auquel on les destine par une sorte de bénédiction. D'un autre côté, on a préparé une espèce de pâte liquide, dans laquelle entrent des feuilles de roses desséchées, du patchouli, du vétiver, du catchiri, du girofle surtout, des semences de coriandre et de fenugrec. On trempe dans cette pâte les pierres bénites, qui prennent, par l'effet de cet enduit, une couleur brun noir, et on les fait sécher au soleil. Au jour convenu, les parents et les amis se réunissent dans l'endroit où le mort est inhumé, et, après avoir récité les prières d'usage, couvrent de ces pierres le dessus de la tombe (1).

Il n'y a pas de lieu formellement consacré aux sépultures; chaque famille est autorisée, sans doute, à inhumer ses morts sur l'emplacement dont elle est propriétaire, car beaucoup de maisons ont des tombes dans les cours, comme je l'ai déjà fait remarquer, ou dans de petits enclos construits près des habitations qui appartenaient aux personnes décé-

(1) Voici l'origine probable de cette cérémonie du Halil : Dans les premiers temps de l'islamisme, les chapelets étaient peu luxueux et souvent composés de pierres ramassées au hasard, ou de noyaux d'olives ou de fruits quelconques. Il est à supposer qu'on avait alors l'habitude de déposer le chapelet du mort ou d'en semer les grains sur sa tombe. Depuis, cette coutume s'est modifiée : soit que, les chapelets ayant été fabriqués avec des matériaux plus précieux, les héritiers aient voulu les conserver, soit pour toute autre cause, on les a remplacés par de petites pierres sur chacune desquelles on prononce des paroles sacramentelles, et qui, au dire des fidèles, acquièrent ainsi, pour sauvegarder le tombeau, la vertu qu'ils attribuaient autrefois aux grains du chapelet du défunt, quand sa piété avait été notoire.

dées. C'est probablement cette multiplicité d'enclos funéraires particuliers, qui a fait dire au docteur W. S. W. Ruschemberger, auteur de la relation que nous avons citée précédemment, « que les cimetières sont nombreux à Zanzibar. » Nous n'avons aperçu que trois enclos publics où les tombes fussent groupées de façon à mériter le nom de cimetière : l'un se trouve non loin de la plage, derrière le palais du Sultan, à côté des ruines d'une ancienne mosquée; l'autre, vers l'est de la ville, près du chemin qui mène à M'toni; le troisième, au sud-ouest de la ville, entre elle et le temple indien déjà mentionné. Ces champs de sépulture ne sont pas fermés, mais seulement entourés de murs peu élevés en grande partie ruinés. Le terrain est à peu près nu; il n'existe çà et là que quelques broussailles ou arbustes rabougris, qui paraissent y avoir poussé spontanément. Tout y respire l'incurie et l'abandon, bien loin d'indiquer un respect sincère pour les restes de ceux qui ont vécu. Les tombes, en maçonnerie grossièrement façonnée, sont très-basses, longues d'un mètre trente à un mètre soixante centimètres, blanchies à la chaux, et sans épitaphe, sauf pour quelques-unes où de hauts personnages dorment ce dernier sommeil que petits et grands nous dormirons tous.

Chez un peuple dont la vie intime est, pour ainsi dire, cloîtrée, les renseignements sur l'intérieur de la famille, sur le premier âge, sur les relations conjugales sont très-difficiles à obtenir, principalement pour le marin qui séjourne peu à terre. A part les esclaves, on ne voit guère, dans les rues, d'autres femmes que les plus pauvres, voilées et couvertes de haillons, et portant sur le dos, lorsqu'elles sont

mères, leur jeune enfant attaché avec quelque lambeau d'étoffe (1). Généralement, les enfants vivent enfermés avec les femmes jusqu'à l'âge de six ou sept ans ; s'ils appartiennent à des gens aisés, ils restent entre les mains d'esclaves femelles, qui les soignent et les gardent. A l'âge que nous venons d'indiquer, ils commencent à se rendre dans les écoles, où ils apprennent à lire et à écrire les versets du Coran, et reçoivent sans doute aussi les premières notions du calcul, car les Souahhéli savent compter de bonne heure. Ces écoles ressemblent, du reste, à celles de tous les pays musulmans : il n'y en a plus que deux ou trois à Zanzibar, et encore sont-elles peu fréquentées. Comme le commerce est la principale affaire des Souahhéli, ils ont toujours assez d'instruction pour exploiter le producteur et le consommateur; dès lors la science, les arts industriels, la littérature sont pour eux lettres closes. En dehors des opérations du trafic, leur plus grand bonheur est de ne rien faire. Ce n'est qu'exceptionnellement qu'ils travaillent de leurs mains ; ils ne se livrent guère à l'industrie ou à la culture que contraints par la nécessité et le manque d'esclaves. Aussi n'y a-t-il que quelques jeunes hommes qui s'adonnent à un métier, et c'est ordinairement celui de leur père. Un peuple marchand peut, s'il est resté guerrier, conserver l'activité du corps à cause de la nécessité des exercices qui

(1) « Au nombre des choses étranges qui attirèrent notre attention, » dit le docteur Ruschemberger dans son livre, « furent de jeunes enfants « portés dans les bras et sur le dos de leurs nourrices. Leur visage « était marqué de lignes noires, deux sur le front, une sur le nez, croi- « sées par trois autres verticales. Les carreaux formés par ces lignes « donnaient à ces petits êtres l'air de jeunes arlequins. »

Il est probable qu'il s'agit ici de quelque pratique superstitieuse contre la maladie ou le mauvais esprit.

le préparent à la guerre; si, au contraire, l'échange est son unique occupation, il s'énerve de plus en plus. Cette dégénérescence physique chez les Souahhéli de Zanzibar a déjà été signalée. Les femmes assez riches pour avoir des esclaves passent leur vie dans l'oisiveté.

Nous ne sommes pas à même de dire quelle est la conduite des enfants envers leurs mères; mais ils ont généralement, pour leurs pères, un grand respect et une soumission absolue.

L'éducation donnée par une société qui emploie toutes ses forces à vivre en parasite sur le travail d'autrui, en accaparant les produits pour les transmettre à des acheteurs, n'est pas de nature à former des générations bien morales; la nécessité d'obtenir au meilleur marché possible, la tendance à vendre aussi cher qu'on le peut, entraînent l'habitude du mensonge et une facilité déplorable au vol, déguisées sous le nom d'habileté commerciale. Le peuple de Zanzibar en est là; l'astuce et l'avidité constituent le fond du caractère de ceux qui le composent. Ils sont paresseux et sensuels, sans bravoure et sans bonne foi. Ne vous fiez pas à leur parole et veillez de tous vos yeux à vos intérêts quand vous faites une affaire avec eux.

Graves et flegmatiques en apparence, à la moindre excitation ils s'emportent avec violence et poussent d'étourdissantes vociférations; il n'y a qu'un petit nombre de personnes de distinction qui sachent se maintenir dans un calme et une réserve imperturbables. Cependant, fanatiques à un moindre degré que les Arabes, les Souahhéli traitent les chrétiens sans morgue et avec plus de douceur; en outre, leur accueil est généralement bienveillant, et ils remplissent

avec empressement les devoirs de l'hospitalité. Il n'est pas bien certain pourtant que cette hospitalité ne cache une arrière-pensée, un calcul peu louable; ce serait, si l'on en croit des personnes qui prétendent les bien connaître, une sorte de prêt intéressé, duquel ils espèrent un rendement avantageux.

Du reste, je n'ai pas la prétention de faire ici, de ces bonnes gens de Zanzibar, un portrait achevé; je ne les ai point assez vus ni fréquentés pour dessiner, d'après mes seules observations, tous les traits qui les caractérisent; mais voici un résumé de ce qu'en dit, dans son rapport, M. Loarer, qui, étant resté plusieurs mois chez eux, a eu l'occasion de les étudier à loisir.

« Les Arabes (1) sont paresseux, brouillons, menteurs, « fourbes et voleurs effrontés, dès qu'ils trouvent une victime; « flatteurs jusqu'à la bassesse, ils vendront pour une piastre « celui qu'ils disent leur meilleur ami. Il faut se défier même « de leurs cadeaux : *et dona ferentes*. L'Arabe est enchanté « de tout ce qu'il voit chez son ami l'Européen; il demande « sans façon et se fâche d'un refus. Donnez-lui une pièce « d'étoffe, s'il y a une tache, il vous envoie demander de la « lui changer; faites-lui cadeau d'une caisse de sirop, il vous « fait dire qu'il a trouvé toutes les bouteilles cassées et vous « prie de les remplacer. *Il regarde attentivement aux dents « du cheval qu'on lui donne.* Il est fidèle à sa parole, mais « tant qu'il n'a pas le moindre intérêt à la violer. Il vous « donne, en garantie d'un payement, une propriété magni- « fique et une réputation non moins magnifique d'honnête

(1) Il ne s'agit, dans ce passage, que des indigènes de Zanzibar, Arabes et Souahhéli.

« homme; mais, l'échéance arrivée, un autre créancier se « présente avec une hypothèque qui absorbe le gage. Il est vrai « que quelquefois le fripon trouve un fripon et demi dans le « compère qui, prenant son rôle au sérieux, garde la pro- « priété qu'il s'était engagé à sauvegarder contre le véritable « créancier. »

On dit que les portraits les moins flattés sont les plus ressemblants. A ce compte, celui-ci serait très-fidèle; cependant nous n'avons voulu faire qu'une citation, sans assumer une responsabilité quelconque.

Le climat doit prédisposer les Souahhéli aux plaisirs amoureux, et tout prouve, au reste, qu'ils ne s'en font pas faute. Heureusement les facilités données par la loi de Mahomet aux exigences sensuelles rendent les scandales peu fréquents; mais Mahomet ayant infligé à l'épouse l'humiliation de la polygamie et du concubinage permis à l'époux, elle s'en venge parfois; voilà pourquoi l'adultère existe encore dans une société où il est légal d'avoir autant de femmes qu'on a les moyens d'en entretenir. Tant il est vrai que le voile et la séquestration ne sont pas des garanties suffisantes contre la passion ou le caprice! A ceux qui croiraient qu'avec de telles sûretés la morale ne court aucun risque, nous raconterions l'histoire suivante, qui circulait dans le pays pendant le séjour que nous y fîmes, et qui vint à nos oreilles avec toute la désinvolture d'un cancan de petite ville d'Europe.

Une belle dame (les dames sont toujours belles dans les histoires d'amour), une belle dame, citée déjà pour maints exploits amoureux, prenait un jour le frais à sa fenêtre, et, quoique voilée, selon les saines prescriptions musulmanes,

n'en laissait pas moins deviner qui elle était aux passants intéressés à le savoir, car un jeune homme, suivi de son esclave, s'arrêta pour solliciter de la belle l'aumône d'un peu de tamboul (nom arabe de la feuille de bétel). Dans ce pays, on demande du tamboul à une femme, comme en Europe on lui demande une fleur. La prière fut faite et reçue d'un ton qui annonçait d'anciennes connaissances. Avait-elle un sens mystérieux et quel était-il? nous l'ignorons; mais l'esclave, sur l'ordre de son maître, entra dans la maison. Par un hasard, très-fréquent encore dans les aventures galantes, l'esclave était beau, bien fait, jeune, un véritable Antinoüs cafre. Sans avoir lu *le Caprice* d'Alfred de Musset, notre héroïne n'en était pas à apprendre quel charme on éprouve en satisfaisant, à propos, celui que l'occasion inspire. L'occasion s'offrait avec tout le piquant de ces sortes de substitutions; elle fut saisie avec toute l'ardeur d'un désir allumé déjà pour un autre. Quant à l'esclave, ce n'était pas un Joseph, et d'ailleurs il n'avait pas le moindre pan de manteau à laisser aux mains de la tentatrice, pour sauver sa vertu en péril.

Cependant l'amoureux s'impatientait à la porte, et trouvait que le temps écoulé aurait suffi à mâcher tout le bétel que peut porter un esclave. Las enfin de se morfondre, il s'élance dans la maison. Or, dans une maison musulmane, surtout chez une femme qui a de l'expérience, les surprises ne sont pas possibles; et, avant qu'il fût arrivé au seuil de l'appartement où s'était accompli le mystère, l'esclave avait été caché. L'amant portait sur son front plissé toute la mauvaise humeur qu'entraîne un désappointement de ce genre. Toutefois l'accueil est si empressé, le geste et la voix si cares-

sants, que, déconcerté dans son plan de récriminations, il accepte avec reconnaissance le bonheur offert avec ivresse. Le jeune maître, enchanté, n'eut rien à envier à l'esclave. Le temps s'écoule vite à beaucoup aimer, et, au milieu de cette alternative de contre-temps et de félicités, l'amant avait oublié que le mari n'était pas sorti pour toujours, et celui-ci revint en effet. Ce retour imprévu (on ne prévoit jamais ce qui doit naturellement arriver) fit subitement trouver au jeune homme son bonheur plus amer que ne l'avait été le supplice de l'attente. Le pauvre niais ne se doutait pas de la supériorité d'esprit de sa conquête. A l'aide de quelques mots rapidement échangés, celle-ci, sans s'émouvoir, lui dicte son rôle. Il comprend, se précipite hors de l'appartement, parcourt le logis en jetant les hauts cris et parlant d'esclave fugitif et rebelle; il passe brutalement auprès du mari, disant qu'il est sûr qu'on a caché le coupable, que cela ne peut se terminer ainsi, jure, enfin, qu'il aura raison du recélé et du recéleur; puis il franchit la porte, et court chez lui se livrer à des réflexions philosophiques sur les inconvénients des amours heureux.

Le mari, ébahi de tout ce tapage, vient demander à sa femme la cause de cette scène et de la colère de son ami; car, on l'a deviné, sans doute, l'amant heureux était un de ses intimes. Il apprend alors que ledit ami ayant voulu châtier un esclave qui avait probablement commis une faute grave, l'esclave a fui, et, se sentant poursuivi, s'est jeté dans la première maison ouverte; que, à la vue du serviteur fuyant épouvanté, devant le maître en proie à une violente colère, sa femme, dans la crainte d'un dénoûment sanglant, a caché l'un et congédié poliment l'autre. Quoique musulman,

ce mari était tout aussi mari que le premier chrétien venu ; il loue sa femme de la prudence qu'elle a montrée et promet d'aller chez son colérique ami, pour lui expliquer l'aventure, calmer sa fureur et lui demander la grâce du coupable. Un mari n'en fait jamais d'autres! Celui-ci étant parti pour accomplir l'acte de bienveillante intervention dont il s'était chargé, l'esclave fut tiré de sa cachette. Un pauvre garçon qui a passé par tant de péripéties mérite bien quelque dédommagement; la dame était trop généreuse pour le refuser : le maître et le serviteur étaient restés manche à manche; mais, grâce au dernier incident, ce fut celui-ci qui gagna la belle. Le soir, on le reconduisit chez son maître calmé, qui eut l'air de lui pardonner devant le mari, mais qui, intérieurement, le remerciait du service qu'il croyait en avoir reçu. Talent de conteur mis à part, cette anecdote n'est pas, au fond, indigne de Boccace, et ce qu'elle a surtout de piquant, c'est d'être originaire de la côte est d'Afrique et d'être née par 6° de latitude méridionale et 36° de longitude orientale.

Le commérage galant de Zanzibar ne conserve pas toujours la plaisante allure de l'histoire véridique (on me l'a, du moins, transmise comme telle) que je viens de raconter. Il prend parfois des formes tragiques et murmure aux oreilles avec des façons de mélodrame à donner la chair de poule. La voix mystérieuse dit alors que tel jeune seigneur, fils d'un haut personnage, se glisse fréquemment, à la dérobée, dans le harem paternel; que le père s'est, plus d'une fois, demandé, avec étonnement, la raison de la fécondité d'une partie du troupeau, fécondité qui n'est point en rapport avec son grand âge et la modération obligée de ses

appétits. Puis le bruit se répand, un beau jour, que deux femmes ont été secrètement transportées du palais à bord de tel navire, comme pour être envoyées en présent au chérif de la Mekke, mais que ce vivant colis n'est jamais arrivé à destination, et on ajoute que, par une nuit sombre, un homme de l'équipage, dont le nom est resté inconnu, a vu disparaître dans les flots deux masses aux formes indécises, du sein desquelles semblaient sortir des gémissements étouffés.

Il est clair que le code matrimonial, inspiré par le Coran, n'a pas si bien pris ses précautions, que l'esprit de désordre ne puisse se faire jour par quelque fissure. Si la loi musulmane a donné une large satisfaction aux passions de l'homme, elle a agi tout autrement envers la femme, et, pour peu que chez celle-ci les sollicitations du cœur ou des sens, ou même de la curiosité seule, soient énergiques, elles sont obéies dès que les précautions matérielles prises contre elles sont insuffisantes. Disons plus, il est de ces précautions, le voile et la claustration, par exemple, qui deviennent, à l'occasion, les auxiliaires de la ruse féminine. Ainsi un homme n'entre pas dans l'appartement de sa femme pendant qu'elle reçoit une visite, et, si le voile protége l'incognito de la femme coupable aussi bien que la pudeur de l'épouse vertueuse, ne protégera-t-il pas également tel Faublas d'Orient qui saura cacher sa taille juvénile sous un déguisement féminin?

Mais en voilà assez sur ce sujet, qui prouve qu'à Zanzibar, comme partout, il y a de méchantes langues. Médire des femmes n'est ni généreux ni de bon goût, même dans un pays barbare, et nous ne voulons point paraître prendre notre

part de responsabilité dans des récits qui ne sont, peut-être, après tout, que des contes inventés par les badauds de la localité. Je terminerai cette esquisse du caractère et des mœurs de la population en disant quelques mots de la classe des banians. Ici M. Loarer me viendra encore en aide; j'emprunte à son rapport les détails qui suivent :

Les banians arrivent généralement jeunes à Zanzibar et entrent, avec un emploi subalterne, dans la maison de quelque ancien commerçant de leur caste; ils se mettent ainsi au courant du commerce et de la langue du pays, et vont ensuite dans leur patrie chercher une pacotille plus ou moins importante. A leur retour dans l'île, ils trafiquent pour leur compte, et, comme ils sont patients et actifs, ils augmentent considérablement leur avoir, et partent pour ne plus revenir. Du reste, ils entreprennent tout ce qui leur offre une chance de gain, voire même le prêt sur gage et l'usure. Ils sont très-calmes en affaires, quoique irascibles lorsqu'on les blesse dans leurs croyances ou leurs préjugés; ils sont vindicatifs, mais incapables de violence, parce qu'ils sont faibles. Quand ils ont une vengeance à tirer de quelqu'un, ils s'attaquent à sa fortune ou à son commerce, et se liguent pour le ruiner. Ils trompent sur la qualité et le prix de la marchandise sans le moindre remords, et restent scrupuleux observateurs de leur parole s'il s'agit d'un payement à faire; ils ne s'offensent pas des précautions qu'on prend contre eux, ayant soin, de leur côté, d'en prendre encore davantage : ce sont les plus rusés commerçants de ces contrées, et peut-être du monde entier. L'économie est, pour eux, une habitude, et ceux qui deviennent avares le sont à un degré sordide. L'Arabe, dit M. Loa-

rer, est prodigue à côté d'eux. Ne consommant rien qui n'ait été apporté de son pays et convertissant tous ses bénéfices en espèces métalliques qu'il y envoie, le banian est, pour les contrées où il trafique, un parasite qui prend toujours et ne rend rien. Les Arabes et les Souahhéli, dont il a ruiné le commerce, le haïssent aussi cordialement qu'ils détestent l'Anglais pour les avoir privés des bénéfices immenses que leur procurait la vente des esclaves.

La nourriture des habitants de Zanzibar est plus abondante que recherchée; leur cuisine est restée à l'état barbare comme celle de tous les peuples musulmans. La base de l'alimentation des classes pauvres est le *moutama*, sorte de gros millet qui se prépare de diverses manières. Ils en font du pain et des espèces de bouillies. Il y a un autre millet plus petit, nommé *mahouélé*, qu'emploient les individus les plus pauvres. D'autres petits grains, nommés *ouimbi* et *kimangga*, servent aux mêmes usages. Ils mangent diverses espèces de faséoles et plusieurs racines nutritives, outre un peu de froment qui vient de l'Inde et de la Perse par Mascate, du maïs, du riz et des patates douces. La classe aisée mange du poisson frais, qu'on pêche en abondance dans les eaux de l'île; la basse classe fait une grande consommation de poisson salé.

On sait que la loi religieuse des musulmans leur prescrit d'égorger les animaux dont ils veulent manger, et que pour être sûr de se conformer à cette obligation un musulman ne doit faire usage que de la chair d'animaux tués par lui ou par quelqu'un de ses coreligionnaires; ainsi font les Souahhéli; ils n'ont pas de boucherie, pas d'étal; pour se procurer de la viande, ils achètent du bétail sur pied et

le tuent chez eux. Ils abattent fort peu de bœufs, non qu'ils aient une très-grande valeur sur le marché, car un bœuf ne se paye pas plus de 6 à 8 piastres à Zanzibar, mais parce qu'on préfère le mouton et le cabri. Ils mangent de la viande boucanée qui leur arrive de Madagascar. La volaille, poules et pintades, y est très-abondante, ainsi que les canards d'Inde et les pigeons. On peut se procurer, pour une piastre, deux douzaines de poulets ou douze à seize canards, ou bien encore vingt-quatre à trente pigeons; les œufs sont gardés pour être couvés, et l'on a de la peine à en avoir même à un prix assez élevé proportionnellement à celui de la volaille. Le lait n'est pas rare dans le pays.

On trouve dans l'île beaucoup de fruits, tels que des oranges, dont il n'est pas fait une consommation proportionnée à la production; des bananes, des mangues, des cocos, des dattes sèches, de la canne à sucre, des pistaches de terre ou arachides, en souahhéli *m'jogo.*

Les huiles à manger sont extraites du coco, du sésame et de la graine d'une sorte de courge (*jolifia africana*), que les Souahhéli nomment *koumé.* Ils se servent aussi du beurre fondu, quoique leur assaisonnement de prédilection pour la confection des ragoûts soit le suivant : ils râpent la pulpe d'un coco dans toute sa maturité, la pétrissent et en expriment un suc laiteux et oléagineux ayant le goût sucré. Ils emploient cette substance en guise de beurre.

Le sucre et le miel sont abondants, et on en fait un grand usage. On mange ce dernier avec le pain (*m'katé*); on le mêle aussi à une pâtisserie nommée *manan'dazy;* on en compose, enfin, une boisson avec de l'eau de riz et du fenugrec (*haleba* des Arabes, et *ouatou* des Souahhéli).

Il est, entre autres pâtisseries, un gâteau qui paraît souvent sur leurs tables; voici comment ils le façonnent et le cuisent : ils ont, parmi leurs ustensiles de cuisine, une sorte de moule conique rappelant le chapeau d'un vole-au-vent, plus ou moins orné de dessins en bosse et terminé, à la base, par un rebord concave; ils préparent une pâte semi-liquide, placent leur ustensile sur le feu, et, quand il est suffisamment échauffé, ils versent peu à peu, au sommet, cette pâte, qui se répand à la surface jusqu'au rebord. Lorsque la cuisson est à point, on décoiffe le moule et l'on a un gâteau léger, tenant de la crêpe et de la gaufre, qui plaît fort aux gens du pays.

Ils mangent une espèce de vermicelle, qu'ils fabriquent eux-mêmes avec de la pâte de riz, à l'aide d'un moule à main appelé *kinou-tchatambi* et dont on voit le dessin dans l'album, planche 50. Enfin ils font encore une sorte de galette sur une plaque légèrement convexe, où sont gravés des dessins en creux, et dont ils se servent comme on le fait de la *galettoire* en Bretagne; ils nomment cet ustensile *kipandé echa kagni.*

Leur boisson la plus ordinaire est l'eau ; mais ils boivent aussi le liquide contenu dans le coco frais, surtout pendant le ramazan; le lait sucré ou miellé et les sirops, tels que celui de canne et très-souvent de calou frais. Les gens riches boivent des sorbets d'Europe, particulièrement ceux de limon et d'orgeat. Un cadeau de sirop d'orgeat est un des plus agréables qu'on puisse leur offrir. Les Souahhéli de la basse classe usent d'une boisson fermentée qu'ils tirent du *moutama* et qu'ils nomment *p'hombé.* L'usage du café est général dans la classe aisée, où, ainsi que je l'ai déjà dit,

on boit volontiers les liqueurs douces qui viennent parfois du dehors.

La description faite, au chapitre Ier, du dîner qui nous fut offert, à M'toni, par le Sultan a donné une idée du degré de luxe, d'élégance et de recherche que la table atteint chez les plus riches habitants de Zanzibar.

Dans un pays où les femmes sont tenues en charte privée et où l'enfance participe forcément à cette claustration de la mère et de la sœur, que peuvent être les relations sociales? Ce que serait la composition musicale sans les tons mineurs et avec une seule moitié de la gamme. Encore, si, en l'absence de ces deux ressorts affectifs essentiels, le sexe féminin et le sexe neutre (qu'on me passe cette expression, qui n'est pas de moi), la société possédait quelques-uns des éléments intellectuels qui naissent du besoin de se voir et de s'entendre, et le produisent à leur tour; si elle était lettrée, si elle aimait les arts et les cultivait, si elle était raffinée dans ses mœurs et dans ses coutumes! Mais elle n'a rien de cela à Zanzibar; aussi les hommes ne s'y cherchent-ils que pour parler d'affaires, et, quand les femmes se visitent entre elles, ces rapprochements n'ayant lieu qu'au sein d'un sanctuaire impénétrable, il n'en rejaillit aucun charme sur les relations générales. Zanzibar, sous ce rapport, est, pour l'Européen, une véritable Thébaïde.

Il y a bien, nous l'avons dit, quelques fêtes publiques ou privées; mais, lorsqu'elles provoquent des réjouissances, chaque sexe s'y livre à part, et ce ne sont plus alors que des amusements grossiers et bêtes du côté des hommes, niais et monotones du côté des femmes.

Ce que font les femmes dans leurs réunions particulières,

je ne saurais le dire : les riches, peut-être, quelque travail de luxe, et toutes, certainement, des causeries frivoles et sans portée, seule ressource des femmes ignorantes de tous les pays. Quant aux hommes, ils parlent trafic et s'offrent du bétel, comme on s'offre, chez nous, du tabac. Et, après mûr examen, je serais fort embarrassé de décider lequel des deux usages a le plus d'agréments ou d'inconvénients. La prise, le cigare, la pipe et la chique sont plaisirs civilisés et n'ont, en définitive, d'autre résultat que de noircir, empuantir, et faire suinter du nez et de la bouche un liquide couleur de suie; le bétel, amusement de sauvage, noircit et rougit les dents peu à peu, les convertissant en chicots usés jusqu'au niveau des gencives; il a pourtant une supériorité marquée sur le tabac, en ce qu'il ne donne aucune mauvaise odeur à la bouche et ne nuit, ainsi, qu'à celui qui en use, sans être désagréable aux voisins qui n'en usent pas. Au reste, quoique mâchant habituellement le bétel, les habitants de Zanzibar n'ont pas complétement renoncé au tabac; bon nombre d'entre eux fument et se servent, à cet effet, du houka indien, nommé, dans la localité, *kika* par les Souahhéli, et *reuchba* par les Arabes.

Dans les visites, non pas chez les Arabes, si ce n'est exceptionnellement (1), mais chez les Souahhéli, c'est plutôt le bétel qu'on présente au visiteur. Chacun connaît la manière dont on le prépare pour la mastication : on prend une feuille fraîche de cette plante, on y roule un morceau de

(1) L'usage du bétel n'est pas ordinaire aux Arabes et n'est guère adopté que de ceux qui fréquentent beaucoup la côte d'Afrique ou qui y sont fixés. Chez les Souahhéli, au contraire, il est général, surtout parmi les femmes, dont on estime la beauté en proportion de la noirceur de leurs dents.

noix d'arec, que l'on saupoudre d'un peu de chaux, et l'on glisse cette sorte de chique entre les molaires et la joue; puis on mâche. C'est une volupté qui dure une heure ou deux, avantage que n'ont pas toutes les voluptés, et qu'on peut, en outre, se procurer aussi souvent qu'on le veut, avantage bien plus grand encore. La feuille s'appelle, en arabe, *tamboul*, et en souahhéli *tambouho;* la noix d'arec, *popo* en souahhéli, et en arabe *fôfeûl;* le nom souahhéli de la chaux est *tchoka*, et le nom arabe *nora*. Ces divers objets sont présentés aux visiteurs sur un plateau; pour en user hors de chez soi, on les renferme dans une petite boîte (souahhéli, *kedjalouba;* arabe, *mokafel*), que l'on suspend à sa ceinture.

Quelquefois on offre des rafraîchissements, surtout quand on reçoit un étranger : ce sont des sirops ou des sorbets et du café chez les Arabes. Les pauvres gens lui présentent des cocos frais, dont ils ont ordinairement une provision chez eux ou qu'ils envoient chercher au moment même.

Si ce n'est à l'occasion de certaines fêtes, comme je l'ai dit à propos du mariage, les Souahhéli n'ont pas l'habitude de donner des repas; seulement, quand une personne arrive chez une autre pendant la réfection, les règles de la bienséance veulent qu'on lui offre de la partager. En ma qualité d'étranger, j'eus le privilége de quelques galanteries hors ligne : privilége dont je me serais bien passé, toute réserve faite en faveur de la bonne intention. Voici le récit d'un de ces dîners exceptionnels : ce n'est pas une critique, mais un échantillon de la manière de recevoir et de traiter chez ces braves habitants de Zanzibar. On concevra que le dîner de M'toni appartient à une sphère trop élevée pour que je me

permette de le présenter irrévéremment comme un type; ce n'est jamais à la cour, d'ailleurs, qu'on peut apprendre comment les choses se passent à la ville.

J'avais été invité par un riche habitant, un grand seigneur, ma foi, très-fort de mes amis et qui m'a toujours accablé de bons procédés de toute espèce. Il ne s'agissait pas d'un festin d'apparat, mais d'un dîner d'amis sans façon, d'une vraie *fortune du pot* à la musulmane. Cela m'allait : pour juger des gens au point de vue du ménage, de la toilette, comme à tout autre plus sérieux, il faut les voir en déshabillé. Mon hôte, plein de bonhomie et de tolérance, me fit prévenir, avant le jour de notre réunion gastronomique, que, connaissant notre peu de goût pour les boissons musulmanes, il m'invitait à ne pas faire violence à nos habitudes et à me munir, à cet effet, de la quantité de vin qui me serait nécessaire : désirant, avant tout, disait-il, que son dîner me fût agréable. Ayant plusieurs raisons d'en agir ainsi, je profitai de cette offre et envoyai chez mon indulgent ami quelques bouteilles de vin de Bordeaux et de vin de Champagne.

Au jour et à l'heure fixés, je me trouvai au domicile de l'amphitryon, qui m'accueillit avec sa grâce accoutumée. La table était dressée dans une vaste pièce meublée de plusieurs canapés en rotin couverts de nattes et d'un lit massif, à la mode hindoue, orné de sculptures, ayant quatre montants qui supportaient un ciel sur lequel était jetée une immense moustiquaire. La salle à manger servait donc aussi de chambre à coucher; elle avait, sans doute, encore plus d'une destination, car, dans un coin, on voyait amoncelés des échantillons d'objets de commerce, et, dans un autre, de vieilles armes rouillées. Le surplus de l'ameublement se composait

de deux glaces antiques, d'un vieux lustre et de quelques bahuts.

Cette pièce donnait, d'un côté, par une porte, sur la galerie qui entourait la cour intérieure, de l'autre, par de grandes fenêtres grillées, sur la rade, dont le spectacle récréait la vue et dédommageait des déceptions qu'éprouvaient les palais trop délicats. Nous étions quatre à table : notre hôte, deux officiers du *Ducouëdic* et moi. Un cinquième personnage nous servait d'interprète et aidait au service : je voudrais ne pas le nommer, mais on le devinerait. Qui pourrait-ce être, après tout, que l'indispensable Khamis? Il était là comme il était partout, au même titre, avec les mêmes empressements. Si Khamis vient à mourir, cet événement fera une révolution dans les relations extérieures de Zanzibar.

Mais revenons à notre dîner. La propreté douteuse de la table n'était malheureusement dissimulée par la présence d'aucune nappe; les assiettes et les plats étaient de faïence grossière; les verres dépareillés et les couteaux d'une modestie peu commune figuraient en nombre strictement nécessaire; toutefois la partie la plus curieuse du service consistait en trois ou quatre couverts d'argent, qui paraissaient aussi étonnés de se trouver dans ce lieu que nous l'étions nous-mêmes de les y voir. Il n'avait pas fallu moins que l'empressement habituel de notre hôte à nous complaire, et l'adresse connue de Khamis, pour arriver à nous procurer ces ustensiles, dont la délicatesse européenne s'est fait si maladroitement un objet indispensable. Je ne songeai pas à attribuer à mon ami la propriété de ces couverts : il les avait empruntés sans nul doute, et cela doublait le mérite de

leur présence. Qu'aurait-il fait de telles inutilités? A la manière dont il essaya de s'en servir, nous vîmes bien que jamais le contact de semblables instruments n'avait souillé sa noble main.

Je ne décrirai pas le menu du dîner : il se composait de quelques-uns des mets qui ornaient la table du Sultan, à M'toni. L'humble sujet, quelque opulent et haut placé qu'il fût, ne pouvait imiter, surtout dans un repas sans cérémonie, la profusion et la prodigalité de son maître. Cependant, comme il y a toujours, dans ces occasions, la part de la surprise, on nous offrit des raretés : des radis et de petits oignons verts! Les premiers étaient magnifiques; leur feuillage plantureux rivalisait avec celui du navet ou turneps à bestiaux de nos grasses terres normandes; par compensation, le renflement radical s'allongeait en fuseau mince, violacé, quelque peu dur et ligneux. L'autre légume, d'une venue phénoménale, avait la longueur et l'épaisseur d'un beau poireau de nos contrées. Le maître du logis y mordait à belles dents, comme s'il ne se fût jamais trouvé à pareil régal, et nous regrettions de suivre si mal le bon exemple qu'il nous donnait. Mais il nous émerveillait plus encore par ses efforts malheureux pour venir à bout de se servir de sa fourchette; dans cet exercice, où il était si novice, il eut beau suer sang et eau pour nous faire honneur, en daignant se plier à nos usages, il n'y réussit pas, et, lassé de ses vaines tentatives, il jeta le manche après la..... fourchette, et recourut désormais à celle du père Adam.

Nous dînâmes aussi gaîment qu'il était possible à des gens qui ne se sont, pour ainsi dire, jamais vus, et qui, pour cau-

ser, sont forcés de recourir à un interprète. Le vin nous aida à digérer les produits peu assimilables d'une cuisine par trop primitive, et à nous maintenir en bonne humeur, malgré la monotonie de la conversation. Cependant, quoique nous ne l'eussions point ménagé, la moitié du liquide resta dans les flacons ; il est vrai que Khamis et notre hôte respectèrent scrupuleusement devant nous les austères prescriptions de la loi musulmane. En fut-il de même après notre départ? Cette question paraîtra fort indiscrète et quelque peu impertinente, mais voici pourquoi je la fais : c'est que, m'étant présenté le lendemain pour rendre visite à mon aimable hôte, j'appris qu'il n'était pas visible, parce qu'un violent mal de tête l'avait saisi la veille et forcé de rester au lit.

La ville de Zanzibar est bâtie sur une petite presqu'île de forme triangulaire, dont elle occupe la plus grande partie (1) : son principal développement suit une direction nord-est et sud-ouest. La presqu'île, réunie, dans le sud, au reste de l'île, par un isthme ayant en largeur moyenne 200 mètres environ, se trouve découpée, du côté de l'est, par une lagune que produit le mouvement des marées, et qui assèche à mer basse. Le périmètre de la ville est à peu près semblable à celui de la presqu'île, et sa superficie, de 50 hectares.

L'intérieur de cette cité ne répond pas à l'idée qu'on peut s'en faire d'après l'aspect qu'elle présente, vue du mouillage. L'illusion commence déjà à se dissiper lorsqu'on aborde à la plage; le lieu de débarquement le plus ordinaire est la partie du rivage comprise entre le fort et la maison du Sul-

(1) Voyez planches 4 et 9 de l'Album.

tan. J'ai dit précédemment que la construction massive de celle-ci et la manière dont elle est percée, la font ressembler plutôt à une prison qu'à un palais, et qu'elle n'a de remarquable que ses dimensions.

Le fort, quoiqu'en très-mauvais état, a du moins conservé son cachet, et offre un assez bon spécimen du savoir-faire des Arabes en matière de fortifications. Il a la forme d'un quadrilatère irrégulier; cette enceinte est flanquée, à ses quatre angles et au milieu de son côté sud, de tours octogones qui s'élèvent au-dessus du parapet des courtines, de la moitié environ de la hauteur de celui-ci. Chacune de ces tours ou bastions est percée d'une embrasure où l'on voit poindre la bouche d'un canon de faible calibre. Les courtines présentent aussi quelques embrasures et meurtrières; celle du nord, couverte à 10 mètres en avant de la tour nord-ouest, par une batterie rectiligne armée de vingt et une pièces de 24, a été tracée avec une intention marquée d'en rendre l'approche plus difficile; elle est brisée et à crémaillère. C'est, du reste, au fond de l'angle droit formé par la retraite d'équerre opérée dans la courtine, à 15 mètres environ de la tour du nord-est, qu'est cachée la porte de ce fort, qui, gardé par une vingtaine de soldats beloutchis et arabes, est transformé aujourd'hui en lieu de détention pour les malfaiteurs; on n'y entre qu'avec une autorisation du Sultan.

Devant le fort, et parallèlement à la plage, s'étend la batterie dont nous avons parlé; elle est rasante, et consiste tout simplement en une plate-forme avec un parapet. Ses vingt et un canons en fonte servent, au besoin, à rendre les saluts faits à la terre par les bâtiments de

guerre étrangers qui arrivent sur rade; ils ne peuvent avoir d'autre utilité; car, pour la défense, ils seraient insignifiants. En effet, outre que la plate-forme et les affûts ne sont pas de nature à résister à un tir un peu actif, la muraille qui est censée protéger cette batterie n'a ni revêtement ni masque, et les premières bordées d'un navire embossé devant elle la démoliraient. D'ailleurs on la prendrait en écharpe, en venant mouiller, près de terre, devant la pointe Changany, et on la ruinerait ainsi sans s'exposer à ses coups.

Entre la batterie et le fort, au pied de celui-ci, sont entassés des boulets de divers calibres, et une cinquantaine de canons et de caronades, appartenant aux bâtiments désarmés. Au nombre de ces pièces, on en remarque quelques-unes en bronze, fort allongées et portant des légendes en langue portugaise; on m'a dit qu'elles provenaient de Mascate, où les Portugais les avaient abandonnées lors de la prise de cette ville par les Arabes.

L'intervalle qui sépare le fort de la maison du Sultan est occupé par les bâtiments de la douane; ils consistent en une vieille mosquée et un vaste hangar couvert en feuilles, où sont amoncelées toutes les marchandises d'exportation ou d'importation assujetties à des droits. Parmi ces marchandises se trouvent, bien entendu, les esclaves, qui sont aussi placés là en dépôt provisoire. Aux époques où le commerce est en pleine activité, une affluence considérable et une grande animation règnent en ce lieu; on y distingue, d'un seul coup d'œil, des individus de toutes les castes, de tous les rangs, vêtus de costumes d'une grande variété. C'est la partie de la ville située à droite de la douane, qui est la plus ré-

gulièrement bâtie, la moins sale et la moins populeuse; on y remarque les demeures des consuls anglais et américain.

Derrière les constructions dont je viens de parler, et quelques autres placées sur le même plan, s'étend la ville, la vraie ville arabe, avec ses rues jetées sans ordre, sans alignement, s'élargissant ou se rétrécissant au hasard, et formant un réseau inextricable, dans lequel on ne se dirige que par suite d'une longue habitude; bien qu'elles soient fort étroites, comme les maisons sont généralement très-basses, le soleil y donne à peu près toute la journée; ce qui, joint à la poussière du sol, aux miasmes résultant de l'absence totale de soins pour la voie publique, et aux odeurs animales se dégageant du corps des noirs, qui les parcourent constamment, rend la ville presque impraticable, pour un curieux, durant le jour. C'est seulement le matin qu'il est possible d'y circuler sans trop de gêne; le soir, il est difficile de se reconnaître dans ce dédale de ruelles : les magasins et boutiques des banians restent ordinairement ouverts jusqu'à neuf heures environ; mais ils sont trop disséminés pour que la faible lumière qu'ils projettent éclaire suffisamment la voie. Il est inutile d'ajouter qu'aucun système d'éclairage public n'est encore adopté à Zanzibar.

Les constructions peuvent se ranger en trois classes distinctes : 1° les maisons des pauvres; 2° les maisons des familles aisées, dont la disposition réalise déjà quelques idées de bien-être et de confortable; 3° les maisons des riches arabes.

Les maisons qui composent la première classe représen-

tent à peu près un tiers des habitations de Zanzibar; elles sont plus particulièrement groupées sur les côtés est et sud de la ville, longeant la lagune, puis s'étendant de celle-ci à la pointe Changany. La construction en est des plus simples : quelques pieux sans apprêt, non équarris, enfoncés à distance de trente centimètres environ l'un de l'autre, enceignent un carré de trois à quatre mètres de côté; cette enceinte est divisée en deux ou trois pièces dessinées par le même procédé; puis, toutes ces clôtures, extérieures et intérieures, sont complétées en torchis. Pour la toiture, trois fortes branches, fourchues à leur bout supérieur, sont plantées, deux aux extrémités, et la troisième au centre de la case; une ou plusieurs perches reposent sur ces fourches en guise de faîtage, et un certain nombre de chevrons, descendant des deux côtés, vont s'appuyer sur le sommet des murs extérieurs, qu'ils dépassent de soixante et quelques centimètres. Ces chevrons sont ensuite reliés entre eux par des pannes, et la charpente ainsi établie est couverte de feuilles de cocotier. Ces sortes de cases ne laissent pénétrer l'air et la lumière que par la porte et l'intervalle qui existe entre le toit et les murs. Dans un coin, deux pierres forment le foyer, et la fumée n'a pas d'autre issue que celles que nous venons de mentionner; aussi le séjour de ces masures n'est-il tolérable que pour ceux qui en ont l'habitude. L'ameublement est encore au-dessous de la construction : deux ou trois *kibani* (1) boiteux, sur chacun desquels s'étale quelque sale et vieille natte, servent de lit la nuit et de siége le

(1) Le kibani est composé d'un châssis rectangulaire soutenu par quatre pieds et garni d'une espèce de filet en bastin ou en rotin, que l'on recouvre d'une natte ou d'une peau.

jour; une râpe à cocos, un bloc de bois creusé, sorte de mortier dans lequel on pile le riz, et enfin quelques vases de terre, constituent le matériel de la cuisine.

Les maisons de la seconde classe sont bâties avec des blocs de corail en guise de pierres, réunis par un ciment moitié chaux, moitié terre; les murs ont une épaisseur de soixante à soixante-dix centimètres, quoiqu'ils n'aient pas d'étages à supporter. Cette précaution est nécessitée d'abord parcequ'on ne fait pas ordinairement de fondations, ensuite parce que les maçons connaissent si mal leur métier, qu'ils sont incapables d'élever un mur d'aplomb. Sur la façade s'appuie la varangue, espèce de portique où des pans de murailles et souvent de simples poteaux remplacent les colonnes; elle a une profondeur de deux mètres, et une largeur proportionnée à celle de l'édifice; tout autour est placée une sorte de banquette en pierre, élevée de soixante centimètres au-dessus du sol, crépie sur toute sa surface, et dont une natte grossière tapisse le siége. C'est là que les Arabes prennent l'air et fument le houka. La maison et la varangue ont une toiture en feuilles de cocotier comme celle que j'ai décrite ci-dessus. Une lucarne ressemblant à une meurtrière éclaire chacune des pièces de l'intérieur. Çà et là, cependant, on découvre une maigre fenêtre garnie de barreaux et fermée par des volets. Quant à l'ameublement, il se compose de quelques chaises en bois, auxquelles se mêle exceptionnellement un fauteuil rotiné. On voit encore là le kibani, mais beaucoup plus grand et protégé par une sorte de rideau suspendu à un bambou fixé dans la maçonnerie et traversant la pièce. A la maison est généralement ajoutée une dépendance servant de cuisine, de logement des esclaves, etc. Quel-

ques-unes de ces maisons ont un étage ; dans ce cas, le toit en feuilles est remplacé par une terrasse.

Enfin les maisons des Arabes riches occupent la zone de la ville qui borde la mer du côté nord-ouest ; tout, dans leur architecture, annonce que l'argent n'y a pas été épargné, mais que l'art et l'artiste ont manqué. Comme celles du Sultan, elles ont l'air de casernes plutôt que de palais ; elles sont spacieuses, percées de croisées dont les châssis sont parfois garnis de vitres de verre, ce qui est un luxe à Zanzibar. Il en est même qui ont des jalousies. La menuiserie fine vient de l'Inde, ainsi que les ferrures. Les banians sont les architectes du pays.

Un vestibule orné, sur les côtés, d'une banquette en maçonnerie recouverte de nattes donne entrée dans toutes ces maisons, dont un petit nombre seulement possède une de ces cours intérieures si fraîches, particulières aux constructions des grandes villes musulmanes. Les escaliers sont obscurs et mal faits ; les chambres sans formes régulières, souvent plus hautes que larges. Il y a des salons de réception où tiendraient deux cents personnes, dans lesquels il n'en est pas réuni vingt et une fois l'an. A défaut de richesse, l'ameublement pourrait avoir une simplicité sévère ; mais il ne présente qu'un mélange grotesque d'arabe, d'indien et d'européen : de la vaisselle de faïence, des vases en verre peint, de riches tapis de Perse, quelques sales tentures ou rideaux ; tout ce qu'il faut, en un mot, pour faire ressortir une nudité déplorable.

C'est particulièrement dans la construction de ces maisons que se trahit la faiblesse des ouvriers. Ils n'emploient jamais la pierre taillée ; aussi les fenêtres et les portes

n'ont-elles ni solidité ni élégance. Pourtant, parmi ces dernières, on en remarque dont les battants sont assez bien travaillés; on les fabrique avec un bois de couleur rouge brun, appelé *mouaninga* et tiré de la grande terre : ce bois, comme celui de teck, a la propriété de se conserver indéfiniment; son grain serré et sa dureté le rendent très-convenable pour la sculpture. C'est à Zanzibar même qu'on sculpte les portes; mais on n'y cite guère qu'un bon ouvrier. Du reste, il varie peu ses dessins : une ligne de rosaces encadre ordinairement le battant; une autre ligne en partage la surface de haut en bas. Somme toute, ces travaux d'ornement n'accusent, pour la plupart, qu'un talent fort médiocre; on y découvre rarement quelques rosaces bien détachées, se distinguant par le goût et le fini de l'exécution.

Les fenêtres présentent quelquefois, à leur partie supérieure et en dedans, des espèces de niches, où se placent des vases ou d'autres ornements et des écussons en terre cuite travaillée à jour, et qui ne manquent pas d'une certaine originalité.

On fait les planchers en bois ou en terrasses. Dans plusieurs maisons, les murs sont stuqués en dedans, ce qui les rafraîchit sensiblement; mais la plupart les ont peints à la chaux.

Zanzibar est aussi pauvre en monuments publics qu'en maisons élégantes. Nous n'y trouvons à signaler que les suivants :

Deux ponts traversent la lagune ou le marais qui entoure la ville dans l'est; ils ont été construits par les banians et rappellent, comme tout le reste, l'enfance de l'art; ils ont, je crois, une quinzaine d'arches chacun. Le plus petit, soutenu par des arches en pierre, a une longueur de cent quarante mètres environ et une largeur de trois à

quatre mètres ; placé sur la partie la plus étroite de la lagune, il sert de communication entre la ville et un petit faubourg composé de cases en paille et torchis, au milieu duquel passe le chemin qui mène à M'toni.

L'autre pont, situé à trois cents mètres dans le nord du premier, n'était pas achevé en 1846.

Les mosquées se ressemblent à peu près toutes quant à la construction. A l'intérieur s'élèvent deux rangées d'arcades, presque toujours de genre mauresque, et dont les piliers sont gros et de forme carrée, ayant les angles abattus. Sur ces arcades repose le toit, construit en terrasse et ne s'élevant pas beaucoup plus haut que le plafond d'une chambre ordinaire. Les fenêtres, grillées, s'ouvrent un pied au-dessus du sol, afin que par là on puisse cracher au dehors, car il n'est pas convenable de cracher dans les lieux saints. Les murs sont stuqués et le sol, en dedans, est garni de nattes. En général, ces mosquées ne diffèrent nullement, par leur aspect, d'une simple habitation : je dois, cependant, faire exception pour celle qui est surmontée d'un minaret et que j'ai déjà mentionnée ; elle est isolée de toute autre construction, à l'extrémité d'une petite place sur laquelle ouvre sa porte principale.

Dans la partie de la ville qui longe la plage du côté du nord, on brûle çà et là le corail pour le transformer en chaux ; à cet effet, dans un espace circulaire de deux à trois mètres de rayon sont entassées, à une hauteur de deux mètres à peu près, des couches stratifiées de morceaux de corail et de rondins, qu'on met en combustion le soir. La lueur intense de ces foyers embrasés peut faire croire, la nuit, à un incendie.

C'est au milieu des misérables maisons qui bordent la ville vers l'est, au sein du quartier le plus populeux, que sont placés les ateliers destinés au petit nombre d'industries pratiquées à Zanzibar. D'un côté, sous un hangar, sont des forgerons dont tout l'outillage consiste en une enclume, quelques marteaux et un fourneau qu'alimente un soufflet composé d'une ou de deux outres (1) ; d'un autre côté, sous une tente, sont établis de petits métiers à tisser, où l'on s'occupe surtout d'ajouter, aux pièces d'étoffe préparées pour servir de vêtements, les passementeries ou les franges que la mode exige : c'est la seule confection qui s'exécute dans la localité. Ici sont des moulins à huile de sésame ou de coco, mus par un chameau; là des ouvriers travaillent aux boucliers de peau de rhinocéros. Enfin viennent des corroyeurs, des chaudronniers, puis des fabricants de tchakazi : et à cela se borne à peu près toute la fabrication du pays, fabrication aussi primitive que routinière.

Presque au centre de ce quartier de l'est se trouve le bazar, qui n'est qu'une rue tortueuse, étroite et sale, bordée de boutiques de la plus pauvre apparence : on y vend en détail les grains, les huiles, les drogues, la poterie, la grosse vaisselle, la verrerie commune; en un mot tout ce qui sert à la vie matérielle, y compris les fruits et les autres substances alimentaires.

J'ai déjà parlé des puits et de la mauvaise qualité de leur eau, qu'expliquent très-bien la proximité de la mer et le peu d'élévation du terrain. On en compte de trente à quarante dans la ville; leur profondeur moyenne est de sept à

(1) Le soufflet de forge, quand il fonctionne avec une seule outre, est appelé *m'vouho*, et *mivouho* quand il fonctionne avec deux outres.

huit mètres. On y puise avec une corde ayant en longueur le double de la profondeur du puits et portant à chacune de ses extrémités un fruit de *baobab* nettoyé et percé d'une ouverture de cinq à six centimètres carrés. L'eau très-claire et très-bonne que boivent les riches propriétaires provient d'une source située dans la campagne, au delà du faubourg du côté de M'toni.

La ville ne pourrait, quant à présent, opposer aucune résistance à une entreprise dirigée contre elle; mais, si elle était entre les mains d'une puissance européenne et que l'on employât, pour la fortifier, toutes les facilités offertes par la nature, elle deviendrait un point d'une force assez imposante. Il y aurait, il est vrai, pour en assurer la défense, à se préoccuper d'abord de faire produire à l'île les substances nécessaires à sa consommation , car elle tire du dehors presque toutes les denrées dont elle s'alimente; la culture vivrière y est très-peu développée, et cependant la nature du sol conviendrait à la plupart des productions.

On sème les divers grains à trois époques, désignées ainsi qu'il suit : *vouli*, *mouaka* et *m'tchôo*. J'ai oublié de demander quelle est la signification de ces trois mots : ce ne sont pas des noms de mois; ce ne sont pas davantage des noms de saisons, puisque le nombre des jours qui constituent ces périodes est bien loin d'être le même pour chacune d'elles. Peut-être ces mots expriment-ils seulement un état météorologique différent ou une convenance spéciale pour telle ou telle culture. Quoi qu'il en soit, *vouli* désigne un espace de trente jours comptés du vingtième après le *nirouz*; la durée de *mouaka* est de quatre-vingt-dix jours après le cent dixième, et *m'tchôo* commence vingt jours après le

deux cent quatre-vingtième : en d'autres termes, la première période, rapportée à notre calendrier, est comprise entre le 20 septembre et le 20 octobre; la seconde, entre le 20 décembre et le 20 mars ; la dernière, enfin, s'étend du 10 juin au 1er juillet.

Dans les années très-pluvieuses et celles de grande sécheresse, la semence, risquant de pourrir ou d'être brûlée, les semailles ordinairement faites en *m'tchôo* sont retardées plus ou moins, et parfois jusqu'en *vouli*.

On sème en *vouli* le riz, le maïs, le sésame, le *mongui;* en *mouaka*, le mil, quelque peu de sésame et du riz en plus grande quantité que durant l'époque précédente, parce qu'à la fin de *mouaka* arrive la saison des pluies, et qu'alors le riz, même sur les hauteurs, se développe favorablement; tandis qu'en *vouli*, où l'on n'a pas le secours des pluies, il ne pousse que dans les terrains bas et marécageux. En *m'tchôo*, on cultive des légumes, brèdes, pipangayes, aubergines, etc., du manioc, des pastèques et plusieurs espèces de faséoles, sauf les *amberazi* (ambrévade), qu'on sème généralement vers les premiers jours qui suivent le nirouz et dont l'arbuste met un an à donner sa récolte.

La manière de préparer la terre et de l'ensemencer est fort simple : on brûle d'abord les herbes et autres végétaux qui se trouvent sur le sol, puis on remue la terre avec la pioche et on la brise, afin de la rendre bien meuble et de la niveler; on fait alors de petits trous rapprochés et peu profonds, on y jette quelques graines, et l'on recouvre.

Un certain nombre de végétaux utiles viennent spontanément à Zanzibar, tels sont la canne à sucre, l'indigotier, la

patate douce, le cocotier, le ricin, puis quelques petits fruits dont, à part la goyave, nommée, dans le pays, *mapéra*, et un autre, qui n'est qu'une variété de celle-ci, et qu'on appelle *n'gonggo*, je ne connais pas les analogues parmi les fruits de nos colonies : tels sont le *tchonggoma*, le *kamazi* et le *m'boula*, qui a l'apparence d'une noix et une odeur très-agréable.

La production du riz ne monte guère qu'à deux ou trois mille hectolitres, quantité bien inférieure à la consommation de l'île, qui n'est pas moindre de soixante et dix mille hectolitres; mais on en reçoit beaucoup de l'Inde, de quelques points de la côte et de Madagascar. On récolte peu de maïs; c'est la côte ferme et Pemba qui le fournissent. La récolte du moutama est également fort restreinte; ce dernier se sème de la mi-décembre à la mi-février et mûrit au bout de six mois. Le sésame demande le même temps pour produire sa graine; on le sème en janvier.

J'ai déjà raconté comment et par qui la culture du girofier a été introduite à Zanzibar; j'ai dit aussi combien elle y a pris d'importance. Elle fut même, il y a quelques années, l'objet d'un engouement général; tout individu possédant un lopin de terre voulait y planter du girofier; la production venant alors à augmenter dans des proportions qui n'étaient plus en rapport avec les débouchés, les prix ont baissé et le développement de cette culture a pris une allure plus modérée.

Le girofle se récolte à la main, et partant cette opération est fort longue; on y emploie un grand nombre d'esclaves : un pied d'arbre occupe quelquefois un homme près d'un mois. Habituellement, la cueillette commence avec

octobre et se poursuit jusqu'en mars. Dans les années pluvieuses, où la floraison est précoce et active, on y travaille beaucoup plus tôt et sans interruption pendant environ huit mois. Dans les années de sécheresse, au contraire, la cueillette, commencée vers l'époque ordinaire (le mois d'octobre), est suspendue en novembre et décembre, pour être reprise en janvier ; c'est ce qui fait dire souvent qu'il y a deux récoltes par an.

La baisse survenue dans le prix du girofle décida Syed Séliman, en sa qualité de riche propriétaire, à tenter une spéculation ayant pour base la production de l'indigo. L'idée lui en fut, d'ailleurs, suggérée par un Français de qui les antécédents à Zanzibar n'étaient cependant pas propres à inspirer une grande confiance. Ce Français, dont je crois inutile de faire connaître le nom, avait été engagé, par le Sultan, à titre d'ingénieur des mines, pour rechercher si, comme on l'affirmait, il existait réellement, dans quelques parties de ses États, des richesses métallurgiques exploitables. Mais le prétendu ingénieur, ignorant le premier mot du métier, avait complétement trompé les espérances de son patron ; et, réduit à l'inaction, il s'était mis en tête, pour tirer parti de ses loisirs forcés, de fabriquer de l'indigo. Pour faire un civet, il faut *avoir* un lièvre, et le dicton sous-entend, cela n'est pas douteux, qu'il faut encore *savoir* faire le civet. L'individu dont je parle n'*avait* rien et ne *savait* rien. Je ne suis pas sûr qu'il fût vraiment capable de reconnaître l'indigotier avant qu'on le lui eût montré à Zanzibar. Quoi qu'il en soit, il intéressa Syed Séliman à son projet et obtint de lui la concession d'un terrain assez étendu pour y cultiver en grand l'*Anil indigofera*, que j'ai déjà dit croître spon-

tanément sur l'île. Syed Séliman lui fournissait, en outre, un certain nombre d'esclaves travailleurs et s'était aussi engagé à le munir de tous les ustensiles, cuves, fourneaux, etc., nécessaires à la fabrication désirée. Tout se passa bien dans le commencement; l'anil semé leva, grandit et atteignit le développement voulu. Mais alors commencèrent les perplexités de l'industriel improvisé. Comment devait-il employer ce végétal maudit, qui semblait n'avoir si bien poussé que pour le narguer? La Providence vint à son aide, sous la forme du brick *le Ducouëdic;* nous arrivâmes sur rade de Zanzibar au plus fort de ses embarras, et notre audacieux compatriote put, grâce au docteur, lire quelques ouvrages traitant de la matière. Il se mit donc à l'œuvre, et, après deux années de tâtonnements et plusieurs récoltes de feuilles non utilisées, après bien des difficultés, de la part du bailleur de fonds, au sujet de la fourniture des ustensiles qu'il avait promis, après bien des récriminations du manipuleur, qui rejetait sur le mauvais vouloir de son associé l'insuccès de ses tentatives, l'ex-ingénieur des mines parvint à faire quelques kilogrammes d'indigo de deuxième ou troisième qualité, dont j'ai eu en main un échantillon. On a prétendu, et c'est là probablement une assertion émise sans preuve par la malveillance, que les produits présentés avaient été achetés à un banian. Je n'ai pas à discuter la valeur de cette accusation; qu'il me suffise de dire que le promoteur de la fabrication de l'indigo à Zanzibar a quitté le pays, pour retourner en France, avant d'avoir réalisé son entreprise, et que, depuis, cette fabrication en est restée à ce premier et malheureux essai.

Une nation n'est, sans doute, pas responsable de l'excen-

tricité et de l'improbité dont quelques-uns de ses enfants font preuve chez les peuples étrangers; néanmoins il est très-fâcheux pour la France qu'elle soit si souvent compromise, dans les contrées lointaines, par des aventuriers. Le résultat en est déplorable. Quant aux spéculateurs de Zanzibar, ils auraient pu facilement se procurer, s'ils avaient voulu s'adresser aux autorités de Bourbon, les hommes spéciaux nécessaires à la création de certaines industries; mais ces gens-là ne savent ni faire une dépense à propos, ni agir avec la persévérance qui seule rend fructueuse une avance de capitaux.

La principale fabrication du pays est celle des huiles : toutefois on extrait seulement celles du coco et du sésame, négligeant de s'occuper de l'huile du ricin, dont les propriétés médicinales trouveraient cependant un emploi salutaire dans la localité. Pour faire l'huile de coco, on cueille les fruits dans leur complète maturité, puis on fend la noix pour en retirer le lait, et on la laisse rancir quelques jours. La pulpe devient molle, grasse, et se détache aisément de la coque. Alors on coupe l'amande par petits morceaux, on la met bouillir dans l'eau, et on enlève l'huile à mesure qu'elle monte à la surface. Un seul homme suffit, avec deux chaudières, à fabriquer cinq à six frazela d'huile par jour, pourvu qu'il ait le bois à brûler à sa portée et les cocos tout accommodés.

L'huile extraite par le procédé que j'indique ici sert pour le luminaire et le couroi qu'on applique sur la carène des bateaux; j'ai dit ailleurs comment se prépare celle qu'on destine à la cuisine.

On exprime encore, quoique moins habituellement, l'huile

du coco à l'aide du moulin à huile de sésame qui porte le nom souahhéli de *kinou tcha kouchiadikia* (moulin tournant) ; ce moulin se compose d'un mortier creusé, en forme de cône renversé, à une profondeur d'un mètre à un mètre trente centimètres, dans un tronc d'arbre d'un bois très-dur. Un fort pilon du même bois, destiné à se mouvoir circulairement, en remplit le fond, où il est retenu par son bout inférieur, tandis que le bout supérieur va s'attacher à une solive tournant horizontalement sur un pivot fixé au plancher. A l'une des extrémités de celle-ci est attelé un chameau qui lui imprime le mouvement; à l'autre est suspendu un poids qui, agissant à la fois sur la solive et sur le pilon, augmente la puissance de trituration de ce dernier. Le point d'attache du pilon à la solive est un peu en dehors de l'axe du mortier, de manière qu'en tournant dans celui-ci il exerce une forte pression sur sa paroi intérieure. Souvent le conducteur du chameau, armé d'un long et mince épieu dont il se sert pour exciter l'animal, s'assied à l'endroit où se trouve le poids, et continue de la sorte sa besogne sans fatigue. La graine, versée dans la cuve et broyée par le pilon, rend son huile, qui est recueillie au moyen d'un bouchon de vieille toile faisant l'office d'éponge, et qu'on exprime au fur et à mesure dans une grande jarre disposée à cet effet. Un moulin travaillant sans interruption à l'aide de deux chameaux alternés peut faire, par jour, environ cent kilogrammes d'huile. Le rendement obtenu par ce procédé très-défectueux est à peu près de 35 pour 100 du poids de la graine. Cette huile, fabriquée proprement et bien convenablement épurée, est d'un goût agréable ; dans sa fraîcheur, les Arabes la préfèrent aux autres huiles comestibles.

Quelque imparfaite que soit la machine dont je viens de donner la description, elle n'en est pas moins de nature à laisser supposer, chez le peuple qui s'en sert, assez d'instinct industriel pour appliquer rationnellement la force mécanique à certaines fabrications. Ce serait là, pourtant, une erreur complète. D'abord le moulin à huile de sésame est sans doute originaire de l'Arabie; et puis, pour mon compte, je n'en ai vu que deux à Zanzibar. L'isolement où se trouve chaque famille, l'habitude de préparer chez soi ce qui doit satisfaire les besoins naturellement très-bornés de gens si peu avancés en civilisation, enfin la tendance, si facilement réalisée, à se servir, en tout et pour tout, de la machine humaine, l'esclave, toujours prête à fonctionner pour épargner au maître la fatigue du corps et le travail de l'esprit; ces diverses causes, jointes à l'apathie incurable d'une race qui a dans les veines plus de sang africain que de sang arabe, entretiennent, dans ces populations, l'ignorance des procédés mécaniques et l'inaptitude à sortir de la voie routinière où elles croupissent depuis si longtemps. Ainsi les habitants de Zanzibar en sont encore, pour les grains, à la mouture domestique, chaque ménage la pratiquant en proportion de ses besoins, et y employant les engins les plus grossiers et les plus incommodes. Quant au sucre, c'est la même disette de moyens d'extraction, et cependant la canne vient à Zanzibar spontanément et en grande abondance; il s'ensuit que, au lieu d'une exploitation qui les enrichirait facilement, ils n'ont qu'une production bornée et de qualité très-inférieure. Si quelque personne intelligente, dans l'espoir de se procurer de meilleurs revenus, tente la création d'une industrie, comme l'a fait Syed Séliman

pour l'indigo, ces expériences ont lieu sans suite, sans énergie, sans la ferme volonté d'atteindre le but : alors, quand l'insuccès se produit, c'est toujours dans des conditions telles, qu'il est irréparable. Cela est arrivé à Syed Saïd, un jour qu'il se mit en tête d'établir une sucrerie. Il avait appelé deux Français de Bourbon pour la monter et la diriger. Le climat (j'ai déjà mentionné ce fait) ayant tué ces deux malheureux, l'usine en est restée là, et le spéculateur, sans persistance, n'a pas essayé de réparer son échec. Zanzibar continue donc de fabriquer, pour son usage particulier, de mauvaise mélasse et un peu de sucre grossier, en broyant la canne entre deux poutres que l'on fait mouvoir l'une contre l'autre, en sens opposé ou à l'aide de quelque appareil non moins ingénieux.

Ainsi se perdent, entre les mains d'hommes nonchalants et ineptes, toutes les richesses que la nature a prodiguées à certaines contrées. Pourquoi n'y aurait-il pas, pour les nations, des conditions de déchéance comme pour les individus, et pourquoi n'appliquerait-on pas la loi de l'expropriation à qui possède un pays sans lui faire rien produire? Les Arabes ne sont maintenant, dans l'Afrique orientale, que des parasites, comme l'est tout peuple exclusivement commerçant.

J'aborderai ce qui regarde le commerce de Zanzibar lorsque, approchant de la fin de notre itinéraire, j'aurai fait connaître les plus importantes localités qui y prennent part. Le lecteur sera alors plus à même d'en saisir le mécanisme. Pour terminer la série des renseignements que je puis donner sur l'île, il me reste à dire ce que sont le gouvernement du pays et le chef qui préside à ses destinées.

CHAPITRE III.

Syed Saïd. — Notice historique sur les événements de sa vie politique.

Dans tous les gouvernements absolus, et il n'en existe pas d'autres en Orient, l'État, c'est l'homme qui règne. Ainsi, dans cette vaste étendue de pays comprenant l'Omân et la moitié du littoral de l'Afrique orientale, une seule personnalité, celle de Syed Saïd, domine, résume et absorbe tout : le sultan Saïd est le principe et la fin de toutes choses. L'histoire de ce prince sera donc celle de son gouvernement et même celle de ses peuples depuis son avénement. Je vais essayer de la tracer, et je diviserai cette étude en deux parties : la première contiendra le récit des actes de sa vie politique; dans la seconde, qui formera le chapitre suivant, j'apprécierai l'homme et le souverain, et ferai connaître les moyens de gouvernement dont il dispose.

Soultan'-ben el imam Ahhmed avait, en mourant, laissé deux fils encore adolescents. « L'aîné, Syed Salem, était, « avons-nous dit ailleurs, d'un naturel doux et peu ambi- « tieux; le cadet, Syed Saïd, à peine âgé de quinze ans, « annonçait déjà le caractère entreprenant et énergique de « son père, et ne semblait pas disposé à permettre jamais « qu'on le frustrât de son héritage. » Bedeur-ben-Sîf, cou-

sin des jeunes princes, et, en outre, oncle maternel de Saïd, avait, dans l'espoir de prévenir leurs réclamations, donné à Salem le gouvernement de Monsanah, et à son frère celui de Beurka; mais Saïd surtout n'était pas d'humeur à se contenter longtemps d'un si mince apanage. Il profita donc, pour nouer ses intrigues, des premiers embarras que rencontra son oncle et cousin dans l'exercice du pouvoir.

Le sort des armes, fatal à Bedeur, l'avait placé, dès le commencement de son règne, dans une situation humiliante par rapport au redoutable chef des Ouahhaby; il perdait, de la sorte, tout prestige aux yeux de ses sujets. Il semblait, en effet, ne devoir le rang suprême qu'à la tolérance de son vainqueur et se trouvait, à l'égard de ce dernier, dans cet état de dépendance dont les peuples font toujours un crime au souverain qui les représente; de plus, il avait été entraîné ou forcé à une mesure impolitique : tandis que, d'un côté, les quatre cents cavaliers ouahhaby imposés par Souhoud campaient près de Beurka, il avait licencié les béloutchis qui formaient naguère la garde particulière de Soultan'; et ces soldats, attachés déjà à Saïd par souvenir de son père, devaient naturellement être disposés à servir les projets du jeune ambitieux. Ainsi aidé par d'heureuses circonstances (et nous pouvons dire, dès à présent, qu'en toute occasion importante les circonstances heureuses eurent la plus grande part dans la fortune de Saïd), ce dernier, qui montra d'ailleurs, cette fois, beaucoup de résolution et d'adresse, avait habilement préparé le terrain, quand les événements que je vais raconter vinrent précipiter le dénoûment.

Syed Salem, ayant un jour quitté, sans autorisation, sa

résidence de Monsanah, Bedeur s'emporta en menaces qui frappèrent son cousin de terreur et le décidèrent à s'enfuir secrètement à Beurka, où Saïd lui donna asile dans la citadelle. Bedeur, instruit de ce fait, exigea que le fugitif fût remis entre ses mains, déclarant que, s'il ne lui était pas livré dans trois jours, il se rendrait en personne à Beurka pour assurer l'accomplissement de ses ordres. Saïd refusa d'obéir. Ce qu'il tramait, ce qu'il prépara pour se mettre en position de braver la colère de son parent, je l'ignore. Au milieu des versions différentes qui ont été et qui sont encore répandues, dans le pays, sur les particularités de la mort de Bedeur, il est difficile à un étranger de se prononcer, et celui qui écrit ces lignes, a, moins que personne, en raison de ses relations officielles avec le sultan de Mascate, le droit d'adopter, parmi les récits divers qu'il a lus ou entendus, ceux qui impliquent la culpabilité de ce prince. Bien des gens, il est vrai, ont attribué à Saïd lui-même le meurtre dont il s'agit; mais d'autres ont nié péremptoirement qu'il en fût l'auteur. Une troisième opinion, tout aussi sévère, selon nous, que la première, sans admettre la participation directe du Sultan, laisse peser sur lui la responsabilité d'un consentement tacite. Laquelle adopter parmi ces versions contradictoires? A l'appui de l'accusation, les détails circonstanciés n'ont pas manqué. Il a été affirmé (on peut en voir la preuve dans l'histoire de Syed Saïd par le cheikh Mansour) qu'en apprenant la venue de son oncle, Saïd, dans l'intention bien arrêtée de s'en défaire, avait informé de son projet le djemadar (chef des béloutchis); qu'il s'était même concerté, pour l'exécution d'un assassinat longtemps prémédité, avec son cousin Syed Mohhammed-ben-Naceur, qui avait

promis sa coopération ; qu'un esclave nubien, à la fois confident, témoin et complice, n'avait pas su, plus tard, retenir de graves révélations. Mais, de son côté, la défense objecte qu'aucune preuve n'a été fournie; et l'historien impartial, n'acceptant qu'avec la plus scrupuleuse réserve des assertions sans contrôle et des témoignages qui peuvent être intéressés, doit alors, sans formuler aucun jugement, borner sa tâche à l'exposition des faits. Voici donc ceux que nous avons recueillis :

Bedeur, confiant dans son énergie et dans la supériorité que son expérience lui donnait sur ses cousins, se rendit par mer à Beurka, et, ayant débarqué, il partit imprudemment pour la ville sans avoir ordonné d'y réunir les cavaliers ouahhaby qui campaient aux environs. Il pénétra ensuite dans la citadelle et se dirigea vers l'appartement où Saïd se tenait d'habitude. Ce qui s'y passa, nul ne le saura jamais avec certitude. Mais, quelques instants après, Bedeur, blessé d'un coup de poignard, s'élança par une fenêtre et tomba sur un monceau de fumier qui amortit sa chute; puis il se précipita vers l'écurie, s'empara d'un cheval sellé et s'enfuit dans la campagne pour rallier ses fidèles Ouahhaby.

Bientôt ceux qui avaient attenté à ses jours, revenus de leur première stupeur, se mirent à sa poursuite, et ils étaient sur le point de l'atteindre, quand Bedeur, averti de leur approche par le galop des chevaux, se jeta dans un bouquet d'arbres placé sur l'un des côtés de la route. Il put, un moment, se flatter d'avoir échappé à ses ennemis; car déjà ceux-ci, emportés par l'ardeur de la course et le croyant toujours devant eux, avaient dépassé l'endroit où il se tenait caché, lorsqu'un de ces accidents fortuits dans lesquels

tout musulman voit un arrêt de la fatalité décida de son sort : l'animal qu'il avait monté, entendant ou sentant passer les chevaux de ceux qui poursuivaient Bedeur, se mit à hennir et fit ainsi découvrir la retraite de son cavalier; les assassins retournèrent sur leurs pas et assaillirent avec acharnement leur victime, qui, déjà affaiblie par sa blessure, ne tarda pas à succomber.

Ils rentrèrent alors dans la ville, où des bruits divers, colportés par des émissaires secrets, se répandirent immédiatement dans la population. Ici l'on accusait Syed Mohhammed-ben-Naceur d'avoir tué Bedeur; là on rejetait le crime sur les Ouahhaby. D'autre part, ceux-ci, instruits du meurtre qui avait été commis, montèrent à cheval, et, guidés soit par leurs soupçons, soit par des avis reçus, vinrent investir le château de Beurka, demandant à grands cris que le meurtrier leur fût livré.

Syed Saïd protesta de son innocence; on lui a même reproché d'avoir signalé comme le seul coupable Syed Mohhammed et invité les Ouahhaby à le rechercher activement. Quoi qu'il en soit, sur ces entrefaites, une masse d'Arabes trompés par des récits mensongers accouraient de la campagne pour venger le meurtre du Sultan : à l'aspect des Ouahhaby, ils se ruèrent sur eux en poussant des cris de mort. Il s'ensuivit une scène de confusion pendant laquelle ceux-ci, voyant l'impossibilité de prouver leur innocence, se retirèrent et se dirigèrent vers Déraïeh, menaçant Saïd de la colère de leur maître. Peu de temps après ces événements, Saïd parvint à s'embarquer pour Mascate avec quelques-uns de ses amis les plus dévoués, sans avoir communiqué son dessein à Syed Mohhammed, dont il craignait les

indiscrétions. Arrivé dans cette ville, il y trouva la population disposée en sa faveur, et, avec l'appui des béloutchis et des zeudgalis, il fut proclamé Sultan, quarante-quatre jours après l'assassinat de Bedeur. On raconte que, dans cet intervalle, Mascate ayant été attaquée par les partisans du dernier Sultan, ou de quelque prétendant à sa succession, Saïd étant encore à Beurka, Mouza-Benti-Ahhmed, sa tante, qui l'affectionnait particulièrement, sut, par sa prudence et son énergie, arrêter les agresseurs; puis, semant la désunion parmi eux à l'aide de présents adroitement distribués, elle conserva de la sorte cette ville importante, dont la possession pouvait, en ce moment, décider l'élection de son neveu. — Lors de son avénement, le prince était dans sa seizième année.

Depuis cette époque, Saïd n'a pas cessé d'avoir en main l'autorité suprême avec le titre de Sultan, mais non comme beaucoup le croient et le disent encore, avec celui d'imam : la dignité d'imam (1) a un caractère religieux et ne s'obtient qu'à des conditions que Syed Saïd n'a jamais remplies, à savoir : de faire preuve de certaines connaissances théologiques, de combattre toute sa vie les infidèles et de ne ja-

(1) On lit dans le récit du voyage de Frazer (*) : « Il paraît qu'il y a « deux sortes d'imams : l'imam e *Schawri* et l'imam e *Diffaaee* (e « châouri — e diffauhi). Du premier, on attend une vie pure et sainte ; « il doit toujours être prêt à mourir pour la défense de sa foi ou dans « une guerre religieuse. On exige moins du second; il a plus du ca- « ractère laïque d'un gouverneur et peut, dans certaines circonstances, « sauver sa vie par la fuite sans déshonneur..... Ahhmed-ben-Saïd était « de cette deuxième sorte d'imams. » Je n'ai jamais entendu faire cette distinction en Omân, et je n'en ai eu connaissance qu'en lisant l'ouvrage de Frazer à mon retour en France.

(*) *Narrative of a Journey into Khorasan in the years* 1821 *and* 1822, etc. London, 1825.

mais aller sur mer. Le titre, du reste, lui importait probablement bien moins que la puissance; son père, Soultan', lui avait appris à s'en passer.

Dès son début dans la carrière, le jeune sultan prit à tâche de s'assurer le bon vouloir des hommes qui avaient le plus d'influence dans le pays. Pour les choses du gouvernement, il se dirigea, surtout, d'après les avis de son oncle, Syed Mohhammed-ben-Khalfan ; celui-ci, acceptant la situation telle que l'avaient faite les événements, auxquels il était, d'ailleurs, resté étranger, ne songea plus, dans l'intérêt du pays, qu'à affermir le pouvoir de son neveu. Il l'exhorta donc à se conduire désormais avec une grande prudence et, comme premier pas dans cette voie, l'engagea à écrire à Souhoud en termes conciliants et à charger un cheikh du soin de porter sa lettre à Déraïeh.

Cette dernière mesure convenait à la politique astucieuse de Saïd; déjà son cousin, Mohhammed-ben-Naceur, lui avait créé de sérieux embarras; il s'était présenté à Mascate avec des paroles d'amers reproches; il faisait entendre des récriminations compromettantes; il parlait de trahison, de foi violée, et se plaignait surtout que le Sultan parjure l'eût accusé d'un meurtre dont la responsabilité devait peser sur Saïd lui-même. Sans doute la vigilance de celui-ci ne s'était pas endormie en face de ce nouveau péril; par ses intrigues et ses menaces, il avait forcé son cousin à s'enfuir. Mais retiré à Zekki, ville forte qu'il avait autrefois habitée, Mohhammed-ben-Naceur préparait ses moyens de défense, et tout d'abord, pour s'assurer une protection puissante, il s'était mis en rapport avec le chef des Ouahhaby.

Saïd écrivit donc à Souhoud : il lui témoignait tous ses

regrets du crime qui, disait-il, l'avait obligé de prendre le pouvoir, et représentait comme le seul coupable Syed Mohhammed-ben-Naceur, ajoutant que ce meurtrier n'avait cherché un refuge à Zekki que dans le but de se dérober au châtiment. Puis, faisant allusion à la demande de secours adressée à Souhoud par Syed Mohhammed, il exprimait la pensée que le puissant chef des Ouahhaby ne voudrait sans doute pas prêter appui à l'assassin, et qu'au contraire il prendrait certainement des mesures pour s'emparer de lui. Saïd se montrait, d'ailleurs, très-disposé à remplir les stipulations du traité conclu avec Souhoud par Bedeur, et il déclarait que les quatre cents cavaliers pouvaient, en toute sécurité, revenir à Beurka, où ils jouiraient en paix des priviléges que leur avait octroyés son prédécesseur. La lettre se terminait par un exposé des faits arrangé selon les vues du narrateur, et par les plus grandes protestations de respect pour les doctrines des Ouahhaby et de déférence à leur gouvernement.

Souhoud, qui avait été tenu exactement au courant de ce qui s'était passé par son résident à Mascate, répondit avec une égale dissimulation, et parut abonder dans le sens de Saïd : toutefois il ne consentit pas au retour des quatre cents cavaliers. Ce refus n'avait, au reste, d'autre cause que la répugnance invincible des Ouahhaby à courir les chances d'une destination aussi dangereuse. Enfin Souhoud manifestait le désir qu'on pardonnât à Syed Mohhammed et qu'on laissât celui-ci jouir tranquillement de la possession de Zekki. Par cette politique, le gouvernement de Déraïeh ménageait, en vue de l'avenir, le rival d'un tributaire que tant de motifs devaient lui rendre suspect.

Syed Saïd, de son côté, comprit toute l'hypocrisie de ces semblants d'amitié ; néanmoins l'impossibilité dans laquelle il était alors de soutenir une lutte l'obligea de se montrer satisfait.

Ainsi l'avénement de Saïd ne changea rien à la situation dépendante où se trouvait Mascate à l'égard de Souhoud, situation qui avait pourtant le plus contribué à l'impopularité de Bedeur. Comme celui-ci, le jeune sultan s'était constitué tributaire, donnant aussi une sorte d'adhésion aux principes religieux des Ouahhaby. Mais Bedeur avait embrassé et servi avec zèle la nouvelle religion, tandis que Saïd ne s'y était pas converti; et, s'il manifestait pour elle un feint respect, cette concession n'était, de sa part, que le résultat d'un calcul. Ses sujets comprirent cela sans doute et ne se détournèrent pas de lui. Ils ne se trompaient pas, au reste, en pensant qu'au fond du cœur sa haine était grande pour les sectateurs d'Abd-el-Ouahhab, et qu'il était résolu à tout faire pour rétablir l'indépendance du pays.

Cet état de choses se prolongea cependant jusqu'en 1809, époque à laquelle le Sultan commença d'importants préparatifs de guerre, sans dire précisément quel en était le but; on sut bientôt qu'ils étaient destinés à châtier les Djouassim, dont les bateaux infestaient le golfe Persique. Ces pirates, de la secte ouahhabite, obéissaient à Souhoud ; Saïd avait donc contre eux un double motif d'animosité. Un écrivain contemporain affirme (1) que ce prince aurait déjà, dans les années précédentes, tenté de réduire ces bandits, et que l'insuccès de cette première attaque n'avait fait qu'exal-

(1) Voyez *Histoire des Wahabis*, par L. A. 1810, chap. xv.

ter leur insolence et leur audace. Je n'ai plus le moyen de vérifier cette assertion, mais il me paraît peu admissible que Saïd eût osé, seul, porter les armes contre les coreligionnaires de Souhoud. Quoi qu'il en soit, un moment arriva où les pirates ne mirent plus de bornes à leurs déprédations et ne respectèrent aucun pavillon. En avril 1809, ils détruisirent une petite flotte réunie par les principales villes maritimes du golfe Persique et qui allait se joindre aux forces du sultan de Mascate. Aussi la navigation de ce golfe était-elle rendue impossible aux bateaux des pays riverains. Quand les Djouassim n'en trouvèrent plus à capturer, ils s'enhardirent jusqu'à arrêter les navires anglais. Ils s'emparèrent, entre autres, de *la Minerve*, vaisseau de la compagnie, qui se rendait de Bombay à Bassora, et massacrèrent presque toutes les personnes qui étaient à bord; une corvette, *le Mornington*, appartenant également à la compagnie, ne leur échappa qu'à la faveur d'une forte brise.

A la suite de ces événements, deux frégates de la même nation parcoururent le golfe Persique et remportèrent sur les pirates plusieurs avantages; elles emmenèrent à Bombay un certain nombre de prisonniers qui furent jugés et condamnés à mort. Toutefois, à la veille de l'exécution, on fit grâce aux coupables, dans l'espoir que cet exemple de magnanimité porterait leurs compatriotes à respecter les navires sous pavillon anglais. Cependant l'effet attendu ne se produisit pas; au contraire, les Djouassim, se croyant redoutés, n'en devinrent que plus cruels; et les Anglais, fatigués des excès de ces pillards, résolurent de faire tout ce qui était possible pour s'en délivrer à jamais. Le sultan de Mascate manifestait des dispositions semblables; il en ré-

sulta, entre celui-ci et le gouvernement de Bombay, un pacte ayant pour but de combattre en commun les pirates et de détruire leurs principaux ports.

Vers la fin de l'année 1809, une flottille anglaise, composée des frégates *Caroline* et *Chiffonne*, des corvettes *Mornington* et *Thanet*, de deux bricks et de plusieurs transports, mouilla dans le havre de Mascate. L'étoile de Saïd lui amenait donc pour alliée contre ses redoutables ennemis la première puissance maritime du monde. Le Sultan, se déclarant alors ouvertement ennemi des Ouahhaby, renvoya de son territoire le représentant de Souhoud; il porta en même temps ses troupes au chiffre de six mille hommes et équipa sa flotte avec la plus grande activité. Ces préparatifs achevés, les forces combinées sortirent pour aller à la recherche des Djouassim : elles rencontrèrent la flottille des pirates, en mer, le 9 novembre 1809, et la mirent en déroute. Cent vingt dâo furent coulés à fond avec leurs équipages, et beaucoup furent pris. Ceux qui purent échapper se réfugièrent dans les ports qui leur servaient de repaires. Les alliés se présentèrent ensuite devant Ras-el-Khima, qu'ils attaquèrent par mer, tandis que des troupes de débarquement l'assaillaient par terre. La place fut bientôt enlevée et réduite en cendres avec tous les matériaux servant à la construction des dâo. Il en fut de même des villes de Charga, Lenghi, et de plusieurs autres appartenant aux Djouassim. L'œuvre de destruction terminée, la flotte victorieuse rentra dans le port de Mascate, emmenant près de deux mille prisonniers et une grande quantité de bateaux.

Ayant obtenu ces succès, dont l'honneur ne lui était dû qu'en partie, Saïd voulut en poursuivre le cours au moyen

de l'intrigue. Sakor, gouverneur de Ras-el-Khima, mort récemment, venait d'être remplacé par son fils Soultan'. Syed Saïd chercha à décider le nouveau cheikh des Djouassim à faire la paix avec les Anglais et à unir ses forces à celles de Mascate, pour mettre une digue au pouvoir toujours grandissant de Souhoud. Soultan' paraissait disposé à accepter cette proposition; mais l'intention qu'il en témoigna excita un soulèvement parmi les siens, et Souhoud, ayant été instruit de ce fait et de la cause qui l'avait provoqué, fit arrêter et conduire à Déraïeh son tributaire infidèle.

Le châtiment infligé à Soultan' ne détourna pas Saïd du projet de recouvrer plusieurs points de l'Omân occupés par les Ouahhaby. Il se rendit d'abord à Beurka, par mer; cette ville avait été choisie comme lieu de réunion pour les troupes destinées à l'expédition, et qui se composaient de cinq mille hommes de pied et de trois cents cavaliers. De là le Sultan, monté sur l'un de ses navires, accompagné d'un autre gros bâtiment et d'environ quatre-vingts bateaux, fit voile vers le nord-ouest, pendant que son armée de terre suivait le rivage, sous la conduite de son frère Salem. Son but était de s'emparer de Chinas. Toutefois, cette ville étant assez bien fortifiée pour que l'assaut en fût périlleux, il crut devoir attaquer d'abord une autre place voisine, qu'il espérait réduire facilement parce que, située sur le rivage, elle était à portée des canons de la flotte. Il se flattait que ce succès frapperait de terreur la population de Chinas et la déciderait à se rendre. Les choses ne se passèrent pourtant pas tout à fait selon ses prévisions; cette place fut, il est vrai, prise et incendiée; mais les habitants, s'étant retirés dans les mon-

tagnes, s y réunirent aux Bédouins et revinrent, avec ces auxiliaires, chercher leur revanche. L'armée de Saïd, surprise dans l'ivresse de sa victoire, ne soutint pas le choc; elle se replia en désordre vers Beurka. La flottille rentra en même temps à Mascate, ramenant le Sultan désappointé.

La division anglaise se trouvait alors devant cette ville, se disposant à retourner à Bombay : Saïd demanda l'aide du colonel Smith pour venger son échec de Chinas. Ce concours lui fut encore accordé. Au moment où les préparatifs se faisaient en conséquence, on apprit qu'un corps considérable de Ouahhaby, sous la conduite de Matelak, était parti de Déraïeh, se dirigeant vers l'Omân, afin de secourir les villes restées fidèles à Souhoud et de punir les chefs rebelles. La coopération des Anglais n'en était que plus nécessaire au Sultan, et les forces combinées se mirent en marche en janvier 1810. Cette fois, grâce à l'énergie du colonel Smith, Chinas fut emportée. Après quoi, les opérations paraissant devoir traîner en longueur, le colonel déclara que ses instructions lui enjoignaient seulement de détruire les villes maritimes occupées par les Djouassim, et que, cette mission étant remplie, il effectuerait son retour à Bombay; il fit donc embarquer ses troupes, et Saïd, incapable d'agir seul, se décida à ramener ses soldats à Mascate.

Pendant qu'on procédait à l'embarquement, quatre mille Arabes, commandés par Syed Az'ran-ben-Qis, restèrent sur le rivage pour observer les mouvements d'un corps de Ouahhaby, qui, sous les ordres de Matelak, campait sur les hauteurs. Quand ceux-ci virent les Anglais retournés à bord, ils tombèrent, comme des furieux, sur les Mascatais restés à terre et qui, malgré la supériorité de leur nombre, se déban-

dèrent lâchement sans combattre, et éprouvèrent des pertes considérables.

Le lendemain de ce combat, Matelak se présenta sur la plage, un drapeau de parlementaire à la main. Le colonel Smith lui envoya demander quelles étaient ses intentions. Matelak proposa de faire un traité de paix avec les Anglais, promettant qu'aucun acte d'hostilité ne serait désormais dirigé par les Ouahhaby contre les navires de cette nation, à la condition que le gouvernement de la compagnie resterait neutre dans la guerre justement déclarée par Souhoud au sultan de Mascate, à cause de la violation des engagements pris par ce dernier. Le colonel Smith, ayant accueilli ces ouvertures, consentit tout d'abord à une suspension d'armes, et signa ensuite un traité rédigé dans le sens des propositions ci-dessus indiquées. Cette affaire réglée, il fit route pour Bombay.

Saïd se trouva ainsi privé de la puissante protection de ses alliés, qui, d'ailleurs, n'avaient contracté avec lui d'autre obligation que celle d'aider à détruire les repaires des pirates, opération dans laquelle ils avaient eu la part la plus active. Cependant, quoique abandonné à ses propres forces, il ne renonça pas à la lutte; il se rendit avec sa flottille à Bendeur-Abassi, pour y embarquer des renforts de troupes; puis il se dirigea vers Sohhar, capitale du gouvernement de Syed Az'ran, où s'étaient réfugiés les débris de l'armée dispersée à Chinas, débris que Matelak avait poursuivis avec vigueur. A l'arrivée de Saïd, les Ouahhaby campaient près du rivage, sous les murs de la place; ils furent forcés de s'éloigner par le feu des chaloupes canonnières, qui leur tua beaucoup de monde. Ils s'en vengèrent en portant

le ravage et l'incendie dans les campagnes environnantes; puis leur chef, laissant sur les lieux un corps chargé d'investir et d'observer la ville, s'avança, avec le gros de son armée, sur le territoire de Mascate, après avoir, toutefois, essayé de décider le Sultan à traiter avec lui; mais Matelak exigeait le payement d'une somme très-forte comme condition du traité, et cette exigence fit échouer sa tentative.

L'armée des Ouahhaby, renforcée de troupes nouvellement arrivées, fut partagée en plusieurs corps, dont l'un était placé sous le commandement de Syed Mohhammed-ben-Naceur, l'ancien complice de Saïd, au dire de quelques-uns, et devenu son plus mortel ennemi. Pendant qu'une partie de cette armée dévastait l'intérieur, Matelak, avec l'autre, occupait tout le territoire appartenant au Sultan, jusqu'aux environs de Beurka et de Mascate. Saïd s'était retiré dans cette dernière ville, après avoir fortifié Souik, Meutrah et Beurka, les seules villes qui lui restassent du côté du nord. Mais, en se voyant ainsi traqué par ses ennemis, il songea à composer; il y fut fortement engagé par M. Dallons, colon de l'île de France, que le général Decaen, gouverneur de cette île, avait envoyé à Mascate, près du Sultan. Néanmoins, comptant sur l'assistance du gouvernement de la compagnie, Saïd différa encore.

Profitant de ces hésitations, Matelak avait serré Beurka de si près, que la population y était complétement bloquée : dans cette position critique, les défenseurs de la ville se décidèrent à tenter, la nuit, une sortie, espérant surprendre les Ouahhaby. Ce coup de main, dirigé par Syed Mohhammed-ben-Hilal, eut un résultat si heureux, que l'ennemi leva le blocus.

L'auteur de l'*Histoire de l'Égypte sous Méhémet-Ali* rapporte, dans une notice sur les Ouahhaby, qu'en 1810 le sultan de Mascate adressa des ambassadeurs à Souhoud, pour demander la paix, promettant de lui payer un tribut annuel de 30,000 thalaris, et que Souhoud dépêcha à Mascate Hadi-ben-Karmeleh, à qui le Sultan remit la somme convenue, de riches vêtements et des dromadaires magnifiquement équipés. Tous ces détails sont tellement précis, qu'ils rendent plausible le fait auquel ils se rattachent; pourtant ce fait est en désaccord avec la version donnée par le cheikh Mansour, que nous avons suivie de préférence, ce personnage ayant résidé à Mascate, près du Sultan, pendant toute la durée des événements que nous venons de raconter, et y ayant même souvent pris une part active. Peut-être une simple interversion de date a-t-elle fait placer en 1810, par le premier de ces historiens, les circonstances de la soumission opérée dans l'une des années précédentes. Cette explication ferait disparaître les contradictions que je viens de signaler entre deux écrivains qui, à des titres différents, sont également dignes de foi.

Ainsi, d'après le cheikh Mansour, Saïd continua sa lutte avec les Ouahhaby, encouragé, sans doute, dans cette détermination, par l'heureux fait d'armes de Beurka; mais son isolement lui pesait, et il sentait que, réduit à ses seules ressources, sa résistance serait infructueuse. En conséquence, à la fin de 1811, il envoya son frère Syed Salem à la cour de Téhéran, pour tâcher d'obtenir des secours. Le Chah avait lui-même à reprocher à Souhoud le pillage du tombeau d'Ali, à Héla, et le massacre d'un certain nombre de sujets persans qui s'y trouvaient en pèlerinage; l'am-

bassadeur mascatais fut donc bien accueilli, et, après quelques semaines de séjour, il retourna dans son pays accompagné d'un corps de troupes, sous le commandement de Sady-Khan. Cette force auxiliaire consistait en quinze cents hommes de cavalerie, quatre pièces d'artillerie coulées par des déserteurs russes et une grande quantité de *zounbelek*, petits canons à pivot qu'on monte sur des chameaux.

Syed Salem fit route vers Bendeur-Abassi; il s'y embarqua avec les soldats qu'il amenait, à bord d'une flottille réunie à cet effet, et se dirigea sur Beurka, où il arriva au commencement de 1812. Les alliés furent reçus avec la joie la plus vive; et quatre mille Arabes leur ayant été adjoints, la petite armée se mit en campagne, afin d'atteindre Matelak et de le contraindre à une action générale. Ce chef intrépide ne refusa pas la bataille; elle eut lieu à Nakel, à vingt-cinq milles environ dans le sud-ouest de Beurka. Les Ouahhaby, malgré une résistance opiniâtre, furent défaits et s'enfuirent dans la province d'Ismaël.

Les Arabes se rangent volontiers du côté du plus fort : après son succès, l'armée combinée s'augmenta bientôt de dix mille hommes. Matelak fut poursuivi, et l'infériorité de ses forces l'obligea de se retirer à Zekki; là il éleva des fortifications, de concert avec Mohhammed-ben-Naceur, qui était intéressé à le soutenir et de qui il ne pouvait, par conséquent, craindre une infidélité. En outre, il demanda des renforts à Déraïeh. De son côté, Syed Saïd, croyant son ennemi réduit à ne plus rien tenter de longtemps, laissa le commandement de son armée de terre à Syed Mohhammed-ben-Hilal et à Sadi-Khan; puis il gagna Mascate, où il équipa une flottille pour aller attaquer les Djouassim et

brûler de nouveau Ras-el-Khima, rebâtie depuis l'expédition de 1809. La population de cette ville était redevenue considérable et avait repris ses habitudes de piraterie contre tous les navires qui ne naviguaient pas sous pavillon anglais. Au moment du départ de Syed Salem pour son ambassade de Perse, Saïd avait écrit au gouverneur de Bombay et pour demander l'autorisation d'acheter dans les arsenaux de la présidence quelques canons et mortiers. Ces pièces d'artillerie, apportées à Mascate, servirent à armer la flottille, dont les équipages furent renforcés de bombardiers persans, et qui se dirigea ensuite vers Ras-el-Khima.

Lorsque Matelak vit Saïd s'éloigner, il songea à suppléer par la ruse à la force qui lui manquait : il fit secrètement répandre le bruit qu'en envoyant des troupes en Omân dans le but apparent de secourir le Sultan, le chah de Perse n'avait d'autre intention que de s'emparer de Mascate. Cette insinuation, colportée avec adresse dans le camp des alliés, excita la défiance des Mascatais et jeta la division entre eux et les Persans. Lorsque Matelak jugea l'instant favorable pour agir, il attaqua brusquement, avec sa fougue et son courage accoutumés, l'ennemi campé près d'Ismaël. La résistance de cette armée désunie fut faible, et elle essuya une déroute complète. Syed Mohhammed-ben-Hilal fut tué, et Sadi-Khan se réfugia à Beurka avec cent chevaux seulement.

Matelak, sans se préoccuper de l'expédition de Saïd contre Ras-el-Khima, marcha droit sur Mascate, brûla la petite ville de Meutrah et prit position de manière à intercepter les communications entre la capitale et les environs. En apprenant que Matelak se dirigeait sur Mascate, Saïd y

revint en toute hâte, mais il n'arriva que pour voir Meutrah en flammes, et pour « déplorer, dit son historien, cheikh Mansour, les conséquences irréparables de sa folie et de son peu d'énergie. »

Ces derniers mots font allusion à une assertion de l'auteur que nous citons, à savoir : que Syed Saïd manquait de courage militaire et redoutait les hasards des combats; que par suite il avait l'habitude de laisser à d'autres le commandement de ses troupes en campagne. Le cheikh Mansour prétend avoir entendu dire plus d'une fois à l'un des familiers du Sultan que ce prince répétait souvent cette parole de Jésus : « Celui qui frappe par l'épée périra par l'épée, » et qu'il conformait volontiers ses actes à cette maxime.

Les exemples de pareilles défaillances sont fréquents, même chez des hommes doués de force d'âme, et nous croyons sans peine que le cheikh Mansour a pu ne pas calomnier celui qu'il appelait son maître et ami, en contestant sa bravoure dans les batailles. Il y a plusieurs sortes de courage, et le plus grand ne consiste pas toujours à affronter la pointe d'une épée ou la balle d'un mousquet. Dans cette longue lutte soutenue par Saïd contre les Ouahhaby, son rôle comme homme de guerre n'a sans doute pas été brillant : toutefois on ne saurait nier que, du commencement à la fin, il ne s'y soit fait remarquer par une énergie soutenue et par une constance qui a résisté à des revers sans cesse renouvelés; les soldats vaillants lui ont manqué, mais à une vaillante armée il n'aurait fait défaut ni par la fermeté de caractère et les ressources de l'esprit, ni par les inspirations de la politique.

Syed Saïd ne resta pas longtemps abattu sous le coup qui

venait de le frapper; il renvoya d'abord à Bendeur-Abassi Sadi-Khan, après l'avoir accablé de reproches; puis il s'occupa activement de mettre en état les fortifications de Mascate et des autres villes maritimes qui le reconnaissaient encore pour leur souverain. En parcourant l'enceinte de ces cités, derniers restes de l'État constitué par ses aïeux, Saïd-ben-Soultan' put entendre les murmures s'élevant contre lui et lui demandant compte des calamités qui avaient affligé le pays depuis le commencement de son règne. Pourtant il ne se laissa pas décourager par cette nouvelle injure de la destinée.

La Providence s'apprêtait, d'ailleurs, à venir à son aide, en le débarrassant de son ennemi le plus dangereux, puis en lui amenant un auxiliaire inattendu. Matelak, n'ayant plus devant lui aucune force capable de l'arrêter ou de le gêner dans ses mouvements, continuait de dévaster les provinces de l'intérieur, contraignant les habitants à embrasser la religion ouahhabite, sans se préoccuper des mécontentements et des haines que ses violences excitaient parmi eux. Ce manque de prudence lui coûta la vie.

Au mois de novembre 1815, comme il revenait de Djeïlan, dans la province d'Ismaël, accompagné seulement d'une faible escorte, il fut assailli par les Ouabec ou Ouebi, tribu guerrière du district qu'il traversait, et, après une résistance désespérée, il succomba. Sa tête et ses bras, détachés du corps, furent portés au Sultan : celui-ci, même en présence de ce hideux trophée, ne pouvait croire à la mort de l'homme qui avait été pour lui un ennemi si redoutable, et dont le nom était la terreur des Mascatais.

Souhoud conféra aussitôt au fils de Matelak le comman-

dement des troupes qu'il entretenait dans cette partie de l'Arabie; mais ce jeune homme ne possédait ni le courage ni les talents de son père, et dès lors les Ouahhaby perdirent toute espérance de subjuguer le sultan de Mascate.

Au moment où la tête de Matelak était apportée dans cette ville, un bateau y arrivait de Djedda ayant à bord Soultan'-ben-Sakeur (1), l'ancien chef des Djouassim, précédemment dépossédé par Souhoud et conduit prisonnier à Déraïeh ; parvenu à s'échapper de sa prison, il avait gagné la Mekke, où il s'était mis sous la protection des Ottomans.

Le pacha d'Égypte, engagé, depuis quelques années, dans des hostilités contre les Ouahhaby, n'avait jamais songé à conclure une alliance avec Saïd : l'idée lui en fut donnée par Soultan', qui se disait l'ami du sultan de Mascate; comprenant qu'une diversion faite en Omân pourrait être avantageuse à ses opérations, il adressa le fugitif à Saïd, en faisant inviter celui-ci à bien accueillir son émissaire, à le protéger et à le remettre, s'il était possible, en possession de Ras-el-Khima. Par la même occasion et dans le but d'augmenter les ressources de son armée d'Arabie, il demandait à Saïd de lui envoyer une flottille munie principalement de provisions, et de contribuer ainsi à la défaite de leur ennemi commun. Syed Saïd sentit renaître l'espoir de rétablir ses affaires si gravement compromises; son orgueil était, surtout, très-flatté de la considération que lui témoignait

(1) Cheikh Mansour le désigne sous le nom de Messaghera : il y a là probablement une faute de copie ou une erreur du traducteur anglais, ou enfin une imitation défectueuse du son des syllabes arabes *ben-Sakeur*, dont il est facile de reconnaître l'analogie avec Messaghera.

le représentant de la puissante cour de Constantinople. Il dirigea donc aussitôt vers Djedda un navire chargé de vivres et de munitions, et en même temps fit dire à Toussoun-Pacha, fils de Méhémet-Ali et commandant des forces égyptiennes en Arabie, qu'il pouvait compter sur toute l'assistance de Mascate dans la lutte contre les Ouahhaby. Une flottille fut, en outre, équipée et mise sous le commandement de Soultan'-ben-Sakeur, pour donner à ce dernier le moyen de ressaisir le territoire qu'il possédait naguère, ou par la force ou en réveillant l'affection de ses anciens sujets.

Ras-el-Khima était un point trop fort pour être attaqué avec quelque chance de succès par la petite expédition que conduisait Soultan'; mais, de l'autre côté du golfe (c'est-à-dire sur la côte de Perse), Lenghi et les autres villes dépendantes des Djouassim furent obligées de se soumettre à leur ancien chef, dont les ressources militaires étaient augmentées de toute la puissance morale due à l'intervention de Mascate. De sorte que la tribu guerrière qui était la terreur du golfe se trouva divisée en deux parties, l'une reconnaissant l'autorité de Soultan', l'autre restée fidèle aux Ouahhaby.

La situation du sultan de Mascate était bien changée : l'heure des retours de fortune avait sonné pour lui. Assailli par des ennemis dont les forces surpassaient les siennes, il avait eu le mérite de lutter avec persévérance contre l'adversité et de ne point désespérer; mais le lecteur comprend maintenant pourquoi j'ai dit que Saïd devait beaucoup à d'heureuses circonstances. Les fautes de Bedeur et l'indifférence de Salem lui avaient livré le pouvoir; la coopéra-

tion des Anglais l'avait débarrassé des Djouassim; par un hasard inattendu, une tribu de Bédouins l'avait sauvé de Matelak, cet adversaire qui ne pouvait manquer d'achever, en peu de temps, sa ruine; enfin l'armée du pacha d'Égypte commençait à détourner de lui le danger dont le menaçaient les hostilités incessantes des Ouahhaby. Cette dernière diversion devint, à partir de l'époque où je suis arrivé, de plus en plus efficace. Méhémet-Ali ne réussit pas d'abord dans ses tentatives; mais les revers essuyés par ses troupes ne diminuèrent en rien l'acharnement de la lutte qu'il avait entreprise. Ses efforts eurent plus de succès en 1813, et, le 17 avril 1814, eut lieu un événement qui valait mieux pour l'Égypte que le gain d'une bataille : Souhoud mourut, laissant pour successeur son fils aîné Abdallah.

Libre du côté de la terre et informé des progrès rapides que faisaient, dans le Nedj, les Égyptiens, ses alliés, Saïd jouissait enfin du bonheur et de la tranquillité dont il avait été privé pendant tant d'années; ses États commençaient aussi à recueillir les fruits de la paix; on réparait, on rebâtissait les villes qui avaient été ravagées ou détruites; les cultivateurs retournaient aux travaux agricoles; le gouvernement des provinces était rétabli dans son ancienne organisation; les habitants des campagnes affluaient à Mascate et venaient féliciter leur prince du retour de la prospérité, l'assurant de leur obéissance. Il ne restait plus qu'à garantir au commerce maritime la sécurité nécessaire à ces opérations. Dans ce but, Saïd songeait à augmenter sa marine, et il avait déjà donné des ordres pour la construction d'un grand navire à Bombay.

Cette mesure eût été fort opportune, pour peu que le Sultan sût tirer parti de ses forces navales. En effet, si d'un côté les Ouahhaby, occupés par Méhémet-Ali, le laissaient respirer, de l'autre, du côté de la mer, ses perplexités allaient renaître : le chef des Djouassim de Ras-el-Khima, le cheikh Salé, n'avait pas perdu courage ; il était, au contraire, déterminé à pousser les hostilités avec vigueur. Il disposait d'un nombre considérable de bateaux et recrutait encore des auxiliaires.

A ce moment, Abdallah-ben-Souhoud, voulant signaler le commencement de son règne et montrer aux Ouahhaby qu'il était digne de remplacer son père si regretté par eux, s'efforçait d'imprimer à la guerre une impulsion plus énergique tant en Arabie que dans le golfe Persique. Une de ses premières opérations maritimes fut d'équiper un très-grand dâo qu'on arma de douze canons et à bord duquel s'embarquèrent quatre cents hommes choisis. Ce navire, placé sous le commandement du cheikh Dgiafeur, eut ordre de faire la course dans le golfe, où il répandit bientôt la terreur. Dgiafeur ne craignit pas de paraître dans les eaux de Mascate et vint établir sa croisière devant Meutrah même. Cette apparition frappa les Mascatais d'épouvante ; cependant le Sultan avait près de lui une multitude de Bédouins indépendamment de ses troupes regulières, et le port était protégé par plusieurs navires, au milieu desquels la frégate *la Caroline*, nouvellement arrivée de Bombay, excitait l'admiration générale. Pour rassurer ses sujets effrayés, Saïd se décida à monter lui-même ce bâtiment, accompagné de ses plus zélés serviteurs et d'une troupe nombreuse. La *Caroline* mit à la voile, suivie de quelques autres trois-mâts, et la

flottille se dirigea vers le dâo qui croisait toujours devant Meutrah. Avant d'être à portée, Saïd envoya au pirate une bordée complétement inutile, et celui-ci, sans daigner y répondre et sans paraître effrayé des forces qui s'avançaient contre lui, fit tranquillement route vers Keulhât. Le Sultan, tout fier de voir l'ennemi battre en retraite, rentra à Mascate pour jouir de son triomphe, laissant deux de ses navires à la poursuite du dâo; mais ils n'osèrent pas attaquer le pirate, qui, sous leurs yeux, captura deux bateaux arabes et en massacra les équipages. A leur retour dans le port, le récit de cette ridicule expédition excita la colère du maître et un grand scandale parmi la population. Saïd oubliait trop souvent que, pour un peuple démoralisé par de fréquentes défaites, le meilleur stimulant du courage, c'est l'exemple donné par le chef.

Pendant ce temps, Dgiafeur, ayant été rallié par une flottille de Djouassim, poursuivit le cours de ses déprédations dans le golfe, en dépit des navires qui sortirent encore de Mascate pour tenter de s'emparer de lui. Il était dans la destinée du Sultan de ne mener à bien aucune des opérations militaires qu'il entreprenait avec ses propres forces. Saïd ne chassait pas de race (qu'on me passe l'expression); et son père, l'intrépide Soultan', avait emporté au tombeau le secret de mener à la victoire les marins d'Omân.

Au milieu des agitations et des désastres qui l'assaillirent pendant sa longue lutte avec les Ouahhaby et les pirates du golfe Persique, le sultan de Mascate n'avait guère arrêté son attention sur ses possessions de la côte d'Afrique, où, du reste, la souveraineté des imams d'Omân s'était toujours si peu fait sentir qu'on eût pu les croire indépendantes. J'ai

raconté dans le premier volume les différends survenus entre les gens de Lâmou et de Patta et le gouvernement de Mombase, l'appel fait à Syed Saïd et l'envoi, dans l'une de ces villes, d'un gouverneur choisi par ce prince (1). Cet acte de souveraineté ne fut suivi, on le sait, d'aucune démonstration plus sérieuse, ce qui s'explique par la situation pénible dans laquelle se trouvait, en 1812, le chef de l'Omân, alors en guerre avec les Ouahhaby. Ce fut plus tard, environ deux ans après la mort de Souhoud, que Saïd intervint d'une manière plus active dans les affaires de l'Afrique orientale, en y envoyant une expédition sous le commandement d'Abd-el-Adi (2).

A cette époque, c'est-à-dire vers la fin de 1816, Méhémet-Ali, en sapant la puissance des Ouahhaby, créait à Saïd des loisirs dont celui-ci profita pour régler ses comptes non-seulement avec ses sujets rebelles, mais encore avec ses ennemis secondaires, au nombre desquels était le chef de l'île Bahharin'. On n'a pas oublié que les Attouby, ayant refusé l'impôt que, de temps immémorial, payaient à l'imam d'Omân les bateaux du golfe commerçant avec les côtes de l'Inde, de la mer Rouge, de l'Arabie et de l'Afrique, Soul-tan' s'était emparé de l'île (3). Il y avait placé comme gouverneur son fils, Syed Salem, qui n'était âgé que de onze à douze ans, lui donnant pour ministre et conseiller le cheikh Mohhammed. Mais, au bout d'une année, les Attouby avaient repris possession de Bahharin', favorisés, a-t-on dit, par la trahison de Mohhammed, et ils y étaient restés sept ans

(1) Voyez Ire partie, livre v, pages 568-69.
(2) Voyez Ire partie, livre v, page 571 et suiv.
(3) Voyez Ire partie, livre v, page 561.

sans être inquiétés. Cependant, en 1807 ou 1808, l'île tomba au pouvoir des Ouahhaby, qui envoyèrent en otage, à Déraïeh, quinze des principaux cheikhs. L'un de ces derniers, Abd-er-Rhaman-ben-Réchid, étant parvenu à s'échapper, se réfugia auprès du sultan de Mascate. Syed Saïd le reçut avec bienveillance, et en échange de ses bons procédés obtint, sur les moyens de défense et les ressources de Bahharin', des renseignements tels, qu'il prit la détermination de tenter un coup de main par lequel il réussit, en effet, à chasser de l'île les sectaires qui s'en étaient rendus maîtres. Abd-er-Rhaman avait su inspirer à Saïd tant de confiance en son zèle et en son dévouement, que ce prince lui accorda le commandement de sa conquête. Mais cette confiance ne fut pas justifiée : le nouveau gouverneur ne tarda pas à entrer en rapport avec les Attouby et à se déclarer indépendant du Sultan; puis, apprenant que son bienfaiteur se préparait à l'attaquer pour le punir de son ingratitude et de sa trahison, il se mit sous la protection des Ouahhaby et consentit à payer tribut à Souhoud.

Comme il est facile de le comprendre, Saïd fut réduit à l'inaction en face des protecteurs qu'avait su trouver son ennemi, et dut cacher son dépit en attendant des circonstances plus favorables. En 1816, se sentant libre et fort, il pensa que l'heure était venue de tirer vengeance d'un perfide et de rentrer dans ses droits. Il chercha d'abord à s'assurer le concours de la Perse; ses ouvertures, à ce sujet, furent favorablement accueillies : toutefois la coopération annoncée tarda si longtemps à se réaliser, qu'il se décida à agir tout seul. Une expédition fut organisée, et il la dirigea en personne contre Bahharin', où une descente eut lieu;

mais une attaque engagée intempestivement par son frère Salem et deux autres chefs, suivie de la trahison d'un certain nombre de ses soldats, qui passèrent à l'ennemi, compromit le salut des troupes débarquées. Le désordre s'introduisit parmi elles, et ce fut à grand'peine que le Sultan et une partie des siens échappèrent à la cavalerie des Ouahhaby et regagnèrent leurs navires, dont les équipages avaient été témoins du désastre sans pouvoir porter secours aux vaincus (1). Salem paya de sa vie la faute qu'il avait commise.

La honte que Saïd éprouva de sa défaite, la douleur que lui causa la perte de son frère redoublèrent ses ressentiments contre les Attouby, et il retourna en Omân pour lever des forces plus considérables. On dit même qu'il tenta d'obtenir l'assistance de la flottille anglaise qui se trouvait alors dans le golfe, sous le commandement de sir William Grand-Keit, assistance qui lui fut refusée. Heureusement il n'en eut pas besoin; les Attouby, alarmés à la vue des préparatifs qui se faisaient contre eux, et malgré le départ des Anglais, qui venaient de franchir le détroit, demandèrent la paix, offrant un tribut de 30,000 piastres par an et le payement du droit sur les bateaux, dont le refus était la première cause de la guerre.

Depuis l'instant où le dâo de Dgiafeur et les bateaux des Djouassim avaient jeté l'épouvante dans Mascate, pillant et massacrant le long de la côte, à la grande confusion de la flotte du Sultan, les pirates ne laissaient guère de répit aux navigateurs de ces mers : les événements politiques qui se

(1) Voyez, pour tous les détails relatifs aux affaires de Bahharin', postérieurement à la mort de Soultan', l'ouvrage de Frazer déjà cité.

passaient en Arabie allaient porter le mal à son comble. En effet, après une longue alternative de défaites et de victoires, d'armistices et d'hostilités, Ibrahim-Pacha, qui avait pris le commandement de l'armée d'Arabie, s'était emparé de Déraïeh en 1818, et avait obligé Abdallah-ben-Souhoud, vaincu, à se rendre, selon les ordres du vice-roi, en Égypte, d'où il fut envoyé à Constantinople vers le sultan Mahmoud, qui le fit mettre à mort. Lors de la dispersion des Ouahhaby, bon nombre des soldats d'Abdallah, réduits à l'inaction ou pourchassés par les vainqueurs, quittèrent leur pays et gagnèrent l'Omân, où plusieurs tribus partageaient leur croyance religieuse. Pour ces hommes actifs et belliqueux, la vie vagabonde et aventureuse du pirate devait avoir des charmes ; beaucoup l'adoptèrent et accrurent ainsi d'une manière formidable le nombre et, par suite, la puissance des écumeurs de mer. Leurs navires se multiplièrent, et il y eut un moment où ils tinrent dans une continuelle alarme toute la côte d'Arabie, l'entrée de la mer Rouge et les côtes septentrionales de l'Inde. Cet état de choses ne pouvait manquer d'avoir un terme du moment surtout que les intérêts anglais se trouvaient lésés. Le gouvernement de Bombay, qui, occupé d'une guerre contre les Marhattes, avait été dans l'impossibilité de distraire une partie de ses forces pour d'autres opérations, recouvra, en 1819, la liberté de ses mouvements, et songea à châtier les pirates du golfe Persique. Une expédition fut décidée, et le sultan de Mascate eut l'honneur d'être admis à partager les périls et la gloire de cette entreprise. Le rendez-vous était à l'île de Kechm', où Saïd devait, selon ses engagements, réunir des provisions suffisantes d'eau et de vivres frais pour les équipages de la flottille et

les troupes. Vers la fin de novembre, les navires anglais, sous le commandement de sir William Grant-Keit, se dirigèrent vers Ras-el-Khima. Le 1er décembre, le Sultan les rallia avec deux frégates portant six cents hommes de débarquement et une certaine quantité de bateaux destinés à servir au transport des soldats à terre. Ce mouvement commença le 3 décembre, et, après un siége de quelques jours, la ville fut emportée et la défaite des pirates consommée. Le commandant des forces anglaises se loua beaucoup, dans cette circonstance, de la coopération de Son Altesse, le sultan de Mascate.

Comme c'est l'histoire de Saïd que j'écris et non celle des Djouassim, je n'entrerai pas dans le détail des événements qui suivirent la victoire des Anglais et achevèrent la ruine des pirates; mais, avant de passer outre, j'appellerai l'attention du lecteur sur ce fait, que Syed Saïd est pour ainsi dire fatalement entraîné dans la dépendance de l'Angleterre. Désormais il obéira de plus en plus à la force qui l'attire, et sa puissante alliée le maintiendra bon gré, mal gré à sa remorque.

Une année ne s'était pas écoulée depuis l'expédition que je viens de raconter, qu'une nouvelle occasion se présenta pour Saïd de recourir à cette confraternité d'armes établie entre les Anglais et lui. Rien n'unit deux peuples plus étroitement que de combattre et de verser leur sang pour une même cause : cependant il faut que les résultats soient proportionnés, pour chacun d'eux, à sa part d'action, et que l'un ne demeure pas l'obligé de l'autre : or, dans son alliance avec les Anglais, c'était toujours Saïd qui restait l'obligé. Quelque inconcevable que cela soit de la part d'un Arabe aussi rusé que lui, il paraît n'avoir pas com-

pris qu'un pot de terre et un pot de fer ne vont pas impunément de compagnie, et que demander un service, c'est emprunter à intérêts d'autant plus usuraires que le service est gratuit. Quoi qu'il en soit, voici pour quel motif Saïd crut devoir encore faire appel à l'assistance de ses amis :

Après l'anéantissement des Ouahhaby, quelques tribus de l'Omân demeurées fidèles aux dogmes de ces réformateurs entretenaient le trouble dans la province où elles étaient établies. Une de ces tribus, les Beni-bou-Ali, originaires du Nedj et descendant des khouaridj (secte qui s'était formée lors de la lutte d'Ali contre Moawiah pour le khalifat), occupait le territoire en arrière de Soûr. Cette tribu avait suivi les principes des Béïasi jusqu'en 1811, époque à laquelle elle adopta ceux des Ouahhaby. Elle n'échappa que bien difficilement à la persécution ; toutefois, par une prudente réserve et des temporisations sagement calculées, elle eut le bonheur de se faire oublier et parvint à construire un fort qui lui servit de refuge. Bientôt même elle inspira assez de crainte aux populations voisines pour qu'on lui laissât la paisible possession du territoire dont elle s'était emparée. Saïd, tranquille du côté de l'extérieur, avait voulu arrêter les progrès de ces dangereux voisins, et fait pour cela des efforts demeurés infructueux : c'est alors qu'il demanda le concours des Anglais, qui, après la destruction de Ras-el-Khima, opérée à la fin du mois de décembre de l'année précédente, entretenaient à Déristan, sur l'île de Kechm', une garnison de huit cents hommes, composée en grande partie de cipayes.

L'officier commandant, le capitaine Thompson, reçut la

requête de Saïd, mais n'y accéda pas immédiatement. Sachant, d'un autre côté, que quelques individus de la tribu des Beni-bou-Ali avaient pris part à des actes de piraterie, il commença par leur envoyer un messager porteur d'une lettre de remontrances. Ce messager ayant été massacré à son débarquement par des gens de la tribu, le capitaine Thompson consentit alors à joindre ses troupes à celles du Sultan pour l'attaque préméditée par celui-ci. Le détachement anglais, composé de six compagnies de cipayes, emmenant avec elles huit pièces d'artillerie, toucha d'abord à Mascate, puis débarqua, le 24 octobre 1820, à Soûr, où l'avaient précédé les soldats du Sultan. Les forces combinées avancèrent jusqu'à une cinquantaine de milles dans l'intérieur, poursuivant sans précaution l'ennemi qui se retirait devant elles. Arrivés dans la position où ils voulaient engager le combat, les Beni-bou-Ali attaquèrent à l'improviste et mirent les alliés en déroute. La perte des Anglais fut proportionnellement considérable; les deux tiers de leurs soldats restèrent sur le champ de bataille : Saïd eut l'honneur d'être blessé et de recevoir, dans un rapport adressé, en date du 18 novembre, par le capitaine Thompson au gouvernement de Bombay, des éloges pour son activité, son courage et sa résignation, éloges plus pompeux encore que ceux qui lui avaient été décernés lors de la dernière affaire de Ras-el-Khima.

Dès qu'on connut, à Bombay, la défaite des troupes anglaises, un corps expéditionnaire de trois mille hommes, sous le commandement du major sir Lionel Smith, en partit et vint débarquer sur la côte d'Omân le 21 janvier 1821. Cette force était trop supérieure aux huit cents combattants dont disposaient les Beni-bou-Ali pour qu'elle

n'en eût pas facilement raison, malgré leur résistance désespérée. Dans une rencontre qui eut lieu en mars, ils furent presque entièrement anéantis. Un petit nombre de survivants, parmi lesquels se trouvait le cheikh, gravement blessé, furent emmenés prisonniers à Bombay. On les y garda environ deux ans; puis on les renvoya dans leur pays, en leur donnant les moyens de rebâtir leur ville.

J'ai vainement cherché quelque indice d'une coopération du sultan de Mascate dans cette expédition. Le silence gardé à son sujet par tous les documents que j'ai consultés me confirme dans l'opinion qu'en cette occasion les Anglais s'étaient passés de lui. Peut-être fut-il arrêté par les préoccupations pénibles auxquelles il était en proie à cette époque : un terrible fléau, le choléra, faisait, à Mascate, d'épouvantables ravages, qui, si l'on en croit les journaux du temps imprimés à Bombay, cessaient à peine à la fin du mois de juillet de l'année 1821. Du reste, peu de mois après, un gage de l'amitié et de la considération de ses alliés venait le distraire du deuil répandu dans ses États, et le consoler de n'avoir pas eu sa part de gloire dans les derniers combats. Une magnifique épée lui fut présentée au nom du gouverneur général de l'Inde. L'inopportunité du moment choisi pour offrir un pareil présent pouvait bien prêter à celui-ci quelque chose d'épigrammatique, et je doute qu'il eût consolé Crillon de n'avoir pas combattu à Arques; mais il paraît qu'il en fut autrement pour le souverain arabe : « Son Altesse, » dirent les papiers de Bombay, « témoigna sa vive reconnaissance pour le cadeau et la manière dont il avait été offert. »

Au surplus, le don de ce hochet était réellement sans

portée : les Anglais n'avaient pas besoin de capter par des flatteries le bon vouloir du chef de l'Omân ; ils s'étaient acquis des droits positifs à sa reconnaissance, et ils ne tardèrent pas à les faire valoir. En effet, l'année suivante, fut signé le traité Moresby, relatif à la restriction du commerce des esclaves à la côte d'Afrique, traité dont j'ai tracé l'historique dans le chapitre Ier. Le quart d'heure de Rabelais était arrivé pour Saïd.

Ce fut à la fin de la même année 1822 que le Sultan envoya une expédition, sous le commandement de Hhammad-ben-Ahhmed-el-Bou-Saïdi, pour arrêter les envahissements d'Abdallah, gouverneur de Mombase. On a vu, dans la première partie (1), quelles causes amenèrent cette intervention et quels événements s'ensuivirent jusqu'au jour où le gouvernement anglais refusa de ratifier le traité passé, par les M'zara, avec le capitaine Owen.

Syed Saïd, réduit à l'inaction à l'égard de ses possessions d'Afrique, et dégagé, sans doute, de tout souci en Omân, se préparait alors à exécuter le saint pèlerinage de la Mekke et à goûter les douceurs de l'hospitalité chez son allié le pacha d'Égypte. Vers le mois de mars, ayant, pour le temps de son absence, délégué le gouvernement à son neveu Syed Mohhammed-ben-Salem et au cheikh Séliman-ben-Ahhmed, il s'embarqua sur l'une de ses frégates, suivi d'une partie de sa famille et d'une suite nombreuse. Arrivé à Djedda, il fut reçu en grande pompe et avec une distinction toute particulière par le gouverneur et des officiers que Méhémet-Ali y avait dépêchés à cet effet, leur prescrivant de ne rien épargner

(1) Voyez Ire partie, livre v, pages 572-584.

pour faire à Saïd l'accueil dû à son rang élevé. Les divers agents du gouvernement et les habitants luttèrent à qui lui prodiguerait les plus grandes preuves de respect. Dans son voyage de la côte à Médine, il fut accompagné par un imposant cortége, et des courriers le devançaient, afin qu'on préparât aux lieux de halte ce qui pouvait lui être nécessaire ou agréable. Des festins splendides lui furent servis. A la Mekke et à Médine, on le reçut avec une rare magnificence; le chérif s'empressait pour lui faire honneur, et, aussitôt qu'il paraissait en public, une foule immense de peuple le suivait, chacun s'efforçant de le voir de près. Le chérif lui offrit un cheval estimé à 1,000 piastres, avec des harnais qui en valaient le double. Enfin, quand il revint à Djedda, on lui remit, au nom du pacha, des présents d'une richesse extrême. Le Sultan, ajoute le chroniqueur qui nous a transmis ces détails, se montra, de son côté, également libéral (1). Son retour fut fêté, à Mascate, par des réjouissances qui durèrent plusieurs jours.

Il n'est pas donné à tous d'aller à la Mekke et d'en revenir d'une façon aussi heureuse. Le cheikh d'Abou-Cheheur l'éprouva dans le courant de l'année 1826. Ce personnage était parti, sans défiance, pour la ville sainte : instruit de son absence, le sultan de Mascate, qui avait contre lui des griefs étrangers à la politique, envoya une flottille devant Abou-Cheheur et ordonna de saisir tous les bateaux qui appartenaient au cheikh; il eut soin de laisser en dehors de ses agressions les navires européens qui étaient dans le port, et s'abstint même d'attaquer la place conformément aux

(1) Voyez *Bombay-Gazette*, décembre 1824.

conseils ou aux désirs du résident anglais. Mais il se dédommagea de cette concession obligée par un stratagème qui eut un plein succès et rendit sa vengeance complète. Il envoya des croiseurs guetter le cheikh d'Abou-Cheheur au retour de son pèlerinage, et, celui-ci ayant été arrêté dans le trajet du golfe, il le fit transférer, comme prisonnier, à bord d'un navire de guerre stationnant au large de Kechm'. Il n'abusa pas, d'ailleurs, de son triomphe; le sujet de la querelle n'était pas de nature à provoquer de sa part des rigueurs inflexibles : il s'agissait tout simplement d'une princesse persane qui avait été, m'a-t-on dit, promise en mariage au Sultan et, autant que j'ai pu le comprendre, déloyalement retenue par le cheikh d'Abou-Cheheur. L'incident se termina par un échange de prisonniers qui donna gain de cause aux rancunes amoureuses du Sultan. La princesse fut conduite à Mascate, et devint l'épouse de l'heureux Saïd. Nous aurons occasion de retrouver sur notre route cette beauté d'humeur un peu vagabonde.

Le Sultan ne s'occupait pas seulement des intérêts de ses amours; il tenait aussi à régler des affaires plus positives. Au nombre de celles-ci était une créance qu'il avait sur le cheikh de Bassora, et dont ce dernier s'entêtait à lui refuser le payement. Les obligations de ce débiteur récalcitrant remontaient fort loin, aux dernières années du règne de Soultan', le glorieux père de Saïd. Soultan', qui opposa si longtemps une barrière infranchissable aux envahissements de Souhoud, avait, pendant le siége de Bassora par les Ouahhaby, réussi, malgré leurs efforts et ceux des Djouassim, à tenir la mer libre, et à conserver ainsi à la ville assiégée la faculté d'être sans cesse ravitaillée. Le pacha de

Bagdad fut si satisfait de la conduite de Soultan' dans cette circonstance, qu'il lança un décret portant que la ville sauvée par le chef de l'Omân payerait à celui-ci un tribut annuel. Mais, dès que l'ennemi eut disparu, les engagements pris furent oubliés, et le refus constant d'acquitter cette dette occasionna de fréquents démêlés entre Mascate et Bassora. Saïd avait, en différentes occasions, tenté d'obtenir par la force ce que le gouvernement de Bassora lui déniait. Ses expéditions ne réussissaient pas et lui coûtaient fort cher. Quoique le tribut ne fût pas considérable, le total des arrérages montait néanmoins, en 1826, à 104,000 piastres. A la fin de cette année, son conflit avec le cheikh d'Abou-Cheheur étant terminé, Saïd dirigea ses navires vers les bouches de l'Euphrate. Les Turcs, prévenus de cette attaque, avaient équipé une flottille et s'étaient portés à la rencontre du Sultan. Une action eut lieu, dans laquelle les gens de Bassora furent battus et le Hackem fait prisonnier, puis envoyé à Mascate. Saïd s'avança alors contre Bassora et parvint enfin à se faire rendre justice.

Vers ce temps-là, le Sultan apprit que le pavillon du protectorat britannique avait, sur l'ordre du gouvernement de Londres, disparu de Mombase. Maître désormais d'agir contre cette ville, il entreprit l'expédition dont j'ai rendu compte dans le premier volume, et à la suite de laquelle il se rendit à Zanzibar (1). Mais, au bout de trois mois environ de séjour dans cette île, des nouvelles inquiétantes transmises de Mascate l'arrachèrent à ses doux loisirs et le forcèrent à retourner en Omân. En effet, on informait

(1) Voyez Ire partie, livre v, page 585 et suiv.

Saïd que des troubles fort sérieux venaient d'y éclater; qu'un de ses arrière-cousins, Sâoud-ben-Ali-ben-Sîf, neveu de Bedeur, la victime du drame mystérieux de Beurka, était le chef de ce mouvement séditieux; qu'après s'être emparé de cette ville il y avait fait emprisonner Hilal et Mohhammed-ben-Salem, le premier fils aîné, l'autre neveu du Sultan, tous les deux relâchés plus tard, mais moyennant une rançon de 30,000 piastres. Saïd arriva à Mascate l'esprit bouleversé, sans doute, par cette apparition inattendue, qui le reportait de vingt-deux ans en arrière au sein des intrigues et des conspirations sanglantes de palais, et lui jetait, au bout de longues années de repos et au milieu de ses plus sereines pensées, le signal d'un pénible réveil, le sinistre *Remember!* Mais son étoile n'avait pas encore pâli, et sa présence suffit pour donner une tournure rassurante à cette affaire. Les chefs de l'intérieur intervinrent entre l'offenseur et l'offensé, et une réconciliation s'opéra. Cette réconciliation était-elle sincère? Je l'ignore. Sâoud, dont la vue ne pouvait que soulever de douloureuses réflexions dans l'esprit de son grand-cousin irrité de sa révolte, fut envoyé à Reustak. Il y fut tué, quelque temps après, par un de ses cousins, Soultan'-ben-Ahhmed. Hâtons-nous de dire que celui-ci n'avait dû agir que pour son propre compte, car il était fils d'Ahhmed-ben-Saïd, dont le père avait été autrefois détrôné par celui de Syed Saïd.

Les documents à l'aide desquels j'écris cette notice présentent quelquefois des lacunes qui rompent l'enchaînement des faits et ne permettent pas toujours d'en expliquer les causes et les conséquences. A peine rentré à Mascate, Saïd organisa une expédition importante : il est proba-

ble que ce fut immédiatement après l'arrangement de l'affaire de Sâoud, peut-être même pendant les négociations auxquelles elle donnait lieu, puisque, le 5 novembre 1829, la *Gazette de Bombay* apprenait à ses lecteurs que « le sultan d'Omân avait rassemblé une force de dix mille hommes, et qu'il était à bord de sa frégate de cinquante canons, le *Chah-Alleum*, prêt à prendre la mer. » Comme on le voit, Syed Saïd n'avait pas perdu de temps pour faire ces préparatifs. Il ne tarda pas non plus à montrer à quelle entreprise il les destinait, car il se dirigea sur-le-champ vers l'île Bahharin'.

Je n'ai découvert aucun renseignement sur les motifs qui décidèrent Saïd à cette nouvelle attaque, mais il est à présumer qu'ils ne différaient point de ceux pour lesquels avait été entreprise l'expédition de 1816, si funeste, on se le rappelle, à ses armes. Si l'on en croit un article du journal la Chronique du Bengale (*Bengal Chronicle*), en date du 28 février 1829, cette dernière tentative n'eut pas des résultats plus heureux. Les grands navires du Sultan ne pouvant s'approcher de terre pour faciliter et protéger le débarquement, il s'effectua en désordre, et les troupes mascataises, ayant été culbutées, furent forcées de se rembarquer presque sans coup férir. Leurs pertes n'étaient pas, d'ailleurs, considérables; elles se bornèrent à une douzaine d'hommes tués et à cinquante noyés. Mais l'effet moral que cet échec produisit dut être immense; pour la seconde fois, Saïd se faisait battre ainsi par une poignée d'hommes sur le rivage de Bahharin', et on devait attribuer sa défaite bien plus à un manque absolu d'habileté qu'à l'insuffisance des forces employées.

Je ne sais si le Sultan s'occupa, plus tard, de réparer ces

revers : les documents que j'ai sous les yeux se taisent à cet égard ; mais ils mentionnent un fait d'intervention accompli avec plus de succès par lui dans les États d'un de ses voisins. Voici comment la chose se passa : Syed Mohhammed-Akil, le chef de Dhafar et de Meurbat, ayant été assassiné, dans le cours de l'année 1829, par des gens de la tribu des Garrah, à laquelle ce chef avait imposé son autorité, le Sultan, en apprenant cette nouvelle et sur l'appel qui lui fut adressé par quelques-uns des cheikhs de ces localités, envoya des troupes prendre possession du territoire menacé, au nom du frère du décédé, Syed Abd-er-Rhaman, qui était, à cette époque, marchand à Bombay; mais celui-ci, connaissant les particularités de la mort de Mohhammed-Akil, déclina prudemment sa succession et préféra continuer son tranquille métier.

Cette intervention de Saïd et l'occupation de Dhafar et de Meurbat par ses troupes ne constituaient pas un acte de souveraineté de sa part; seulement on en peut induire que l'influence du Sultan était alors assez grande en Arabie, puisque les cheikhs des villes maritimes situées dans la partie méridionale de la péninsule crurent devoir recourir à lui en se voyant à la merci de leurs turbulents voisins. J'ignore si quelque incident analogue à celui que je viens de mentionner s'est produit dans le cours du gouvernement de Saïd ; mais, en eût-il été ainsi, il n'en faudrait pas conclure, avec certains voyageurs, que toute la côte, depuis Aden jusqu'à Ras-el-Hhad, est comprise dans les possessions arabiques du sultan de Mascate (1). Ce serait une méprise, et on en a

(1) Cette assertion se trouve émise, dans le récit de son ambassade à Mascate, par M. Edmund Roberts, et d'autres personnes l'ont répétée

commis plusieurs du même genre que j'aurai ultérieurement l'occasion de signaler.

Au reste, le Sultan rappela bientôt les forces qu'il avait dans le district de Dhafar, et ce district retomba ainsi sous la domination des gens de la tribu de Garrah, qui, en peu de temps, en éloignèrent presque tous les habitants par un système de rapines et de monopole.

Ce qui obligeait Saïd à faire rentrer ses troupes à Mascate, c'étaient sans doute les échecs qu'avait subis son autorité à la côte orientale d'Afrique. En effet, il venait à peine de la quitter pour se rendre à Mascate, que Mombase s'était soulevée (1), et les M'zara n'avaient pas tardé à s'emparer de la citadelle, malgré les efforts du cheikh de Zanzibar pour secourir le gouverneur Naceur-ben-Séliman. Au moment où Saïd apprit qu'une insurrection avait éclaté à Mombase, soit qu'il fût trop occupé par ses démêlés avec Bahharin', soit que le conflit engagé ne lui parût pas aussi sérieux qu'il l'était réellement, il se contenta d'envoyer l'émir Hhammad-ben-Ahhmed sur la frégate le *Chah-Alleum*, qui arriva quand la capitulation de la citadelle était effectuée, et repartit aussitôt pour l'Omân. Mais, vers la fin de l'année 1829, il dirigea en personne contre la cité rebelle la seconde expédition dont les détails ont été racontés précédemment. Après sa douteuse victoire, Saïd s'était de nouveau rendu à Zanzibar pour y jouir en paix de son triomphe au sein de la ville qui devait être, plus tard, la capitale de ses États. Cette fois, son séjour y fut encore moins long que n'avait été

d'après lui, sans plus de fondement. (Voyez *Ambassy to the eastern courts of Cochin-China, Siam and Muscat*. New-York, 1837.)

(1) Voyez Ire partie, livre v, page 593 et suivantes.

le premier. Des troubles survenus en Omân le rappelèrent dans ce pays. Hhamoud-ben-Az'ran-ben-Qis, son arrière-cousin, qu'il avait dépossédé de son héritage (le gouvernement de Sohhar et dépendances), pour le donner à Mohhammed, le fils de son frère Salem; Hhamoud, dis-je, menaçait Mascate à la tête d'une insurrection victorieuse. Ce jeune prince, par suite de la spoliation exercée contre lui, était longtemps resté dans une position infime; sa jeunesse et ses malheurs intéressèrent un jour quelques chefs de Bédouins qui lui firent entrevoir la possibilité de se venger, avec leur appui, du spoliateur, et de recouvrer le domaine de ses pères. Devenu homme, il travailla, aidé par ces chefs, à se créer un parti et à préparer le terrain pour l'accomplissement de ses projets. L'absence de Saïd lui offrit une occasion favorable : suivi de deux mille hommes, il marcha contre Sohhar et s'en rendit maître, ainsi que de tout le territoire qui s'étend jusqu'à Souik; puis il s'empara du littoral jusqu'à Beurka, et de Reustak, la ville sainte, séjour ordinaire des imams et métropôle de l'Omân. De là, se rapprochant de Mascate, il jeta l'épouvante parmi les habitants de cette ville; à tel point que le gouverneur, en attendant le retour de son maître, crut nécessaire de réclamer l'assistance du gouverneur de Bombay.

Lorsque Saïd arriva sur les lieux, il fut effrayé des progrès de la révolte; il essaya d'abord de réparer le mal produit en son absence; mais tous ses efforts restèrent sans succès, et il se vit obligé de composer avec Hhamoud. Les conditions de la paix furent que le fils d'Az'ran-ben-Qis rentrerait en possession de ses domaines héréditaires, et qu'il aurait de plus la souveraineté de Reustak, dont les revenus seraient

partagés également entre Saïd et lui. Ces conditions étaient dures, et pourtant il ne les eût pas obtenues sans l'intervention officieuse du résident anglais dans le golfe Persique. Une pareille solution fut un coup terrible porté à la puissance du Sultan; car, outre que son autorité directe se trouvait ainsi amoindrie dans une partie de ses États, il était obligé de tolérer près de lui un voisin dont l'ambition rendait la paix précaire et menaçait l'avenir.

L'insurrection de Hhamoud, commencée en 1829, se termina dans le courant de 1830. Saïd, voyant l'Omân pacifié, jeta les yeux sur Mombase, et expédia une flottille destinée à en faire le blocus pendant toute la mousson de nord-est de 1831-32. Puis en décembre de cette dernière année, il conduisit lui-même à la côte d'Afrique une expédition plus considérable dans l'espoir de soumettre enfin les Mombasiens. Malgré quelques succès partiels, il ne remporta pas d'avantage décisif, et, le terme de la mousson approchant, il rembarqua son monde et revint en Omân, après une courte apparition à Zanzibar (1).

Cette fois, le retour du Sultan à Mascate ne fut signalé par aucune circonstance regrettable pour lui; au moins ne croyons-nous pas devoir regarder comme telle la disparition de la princesse persane qui, sept ans auparavant, avait failli soulever une collision sanglante entre Saïd et le cheikh d'Abou-Cheheur. Le séjour de cette inconstante épouse dans le palais du Sultan, à Mascate, de 1827 à 1833, ayant probablement suffi à apaiser les ardeurs de Saïd, nous supposons que son amour-propre fut plus blessé que son cœur par la

(1) Pour les détails de ces derniers faits, voyez Ire partie, livre v page 597 et suivantes.

fuite dont il s'agit. Au surplus, l'usage, chez les musulmans, n'est pas de rire de ces sortes de mésaventures; et le vieux Sultan était d'autant plus en droit de se fâcher, qu'il avait été pris pour dupe, ainsi qu'on va le voir. Cette jeune femme, perfide comme toute fille d'Ève, obtint un jour de la confiance de son époux la permission d'aller à Bendeur-Abassi; là elle imagina un prétexte pour se rendre à Chiraz, chez son père, qui, sans plus de façon, la donna en mariage à Abba-Khan-Mirza. Je ne sais jusqu'à quel point les coutumes des sectateurs d'Ali légitiment un semblable *changement de main;* mais, quelque licite que pût être cet acte de bigamie chez une femme, il n'en constituait pas moins, de sa part et de celle de son père, un procédé aussi leste que déloyal. Il fut, à ce qu'il paraît, le sujet d'une très-vive dispute entre le prince de Chiraz et Saïd; toutefois je n'ai pas su qu'il en fût résulté rien de grave. Ce divorce forcé resta un fait accompli, et on n'entendit plus parler de la princesse persane à la cour de Mascate.

La sotte aventure racontée ci-dessus valut à Saïd, de la part de ses bons amis les Anglais, un de ces lazzi qui justifient le proverbe « On n'est trahi que par les siens. » « La dame, écrivaient les journaux de Bombay, préfère, dit-on, son époux actuel à son premier mari. »

A peu de temps de là, les événements apportèrent au Sultan une compensation de son infortune conjugale. Dans le cours de 1833, Mohhammed-Ali-Khan, « de la tribu Deustakoor (1), » personnage très-important et l'un des chefs qui avaient chassé d'Abou-Cheheur le prince de Chiraz, le peu

(1) *Bombay-Gazette, August.* 31, 1833.

scrupuleux beau-père de Saïd, venait d'être assassiné par un homme d'une autre tribu. Le pays se trouvant déjà livré à une anarchie profonde, ce meurtre, qui jetait entre deux des plus puissantes tribus une cause de discordes interminables, ne pouvait manquer de mettre le désordre à son comble. Dans cette conjoncture, les habitants d'Abou-Cheheur envoyèrent solliciter le Sultan de prendre en main l'autorité. Une telle marque de déférence flatta sans doute l'orgueil de Saïd, en prouvant toute la considération dont il jouissait dans les pays riverains du golfe; mais il ne jugea pas à propos d'accepter l'offre qui lui était faite. Je n'ai point à rechercher comment la malheureuse cité d'Abou-Cheheur se tira du mauvais pas où elle était engagée.

L'événement le plus remarquable qui se soit passé à Mascate, en 1833, fut l'arrivée des deux navires de guerre américains, *Peacok* et *Boxer*, dont l'un portait un agent diplomatique, M. Edmund Roberts. Dès l'année 1825, les Américains avaient étendu leurs opérations commerciales jusqu'à la côte de Zanguebar. En 1833, le gouvernement des États-Unis songea à les faciliter, en tâchant de les dégager des droits onéreux dont les marchandises y étaient frappées et surtout des exactions pratiquées par les autorités arabes. A cet effet, l'agent spécial que je viens de nommer, chargé déjà d'aller ouvrir des négociations en faveur du commerce américain dans divers États de l'Asie, eut ordre de toucher aussi à Mascate et d'y traiter avec le Sultan.

La démarche du gouvernement américain était de nature à marquer le début d'une phase nouvelle dans la politique de Syed Saïd. Depuis longtemps, les événements entraînaient ce prince dans la sphère d'activité de l'Angleterre, et les rela-

tions de protégé à protectrice qu'il avait avec cette puissance menaçaient de se changer en une dépendance étroite qui aurait assimilé le sultan d'Omân à tous les rajahs de l'Inde, ne lui laissant, comme à ceux-ci, qu'un titre et un faste précaires. En nouant des liens d'amitié et d'intérêt avec une autre nation assez forte pour contre-balancer l'influence exclusive que les circonstances avaient donnée à la Grande-Bretagne, Syed Saïd diminuait d'autant la pression de cette envahissante alliée et se créait une garantie contre des exigences immodérées qui auraient pu surgir dans l'avenir. Je ne pense pas faire trop d'honneur à la perspicacité du Sultan en supposant que ces réflexions se présentèrent à son esprit fin, rusé et calculateur; elles naissaient, d'ailleurs, tout naturellement de la situation.

Mais revenons au traité américain. Le sultan de Mascate en accueillit la proposition avec le plus grand empressement, et les clauses en furent bientôt arrêtées. L'échange des ratifications se fit plus tard, au mois de septembre 1835. Ce traité établissait toutes facilités pour les commerçants américains, et les plaçait dans des conditions plus favorables qu'elles ne l'étaient pour les autres étrangers. C'est conformément à l'article 7 que des consuls pour les États-Unis d'Amérique résidèrent à Zanzibar d'abord, puis à Mascate, à la fin de l'année 1837.

Le gouvernement de l'Inde n'apprit pas sans inquiétude le but et le résultat des négociations qui avaient eu lieu. Mais l'émotion fut à son comble quand le bruit courut à Bombay que le Sultan consentait à ce que les Américains eussent une factorerie à Zanzibar ou sur tout autre point de la côte, s'ils voulaient l'aider à opérer la soumission de

Mombase. La frégate de Sa Majesté Britannique *Imogène*, capitaine Hart, fut immédiatement dépêchée vers Syed Saïd. Aux explications qu'on demanda, le Sultan répondit qu'il était disposé à accorder aux négociants anglais les avantages concédés à ceux des États-Unis. C'était de toute justice, mais cela ne changeait rien aux conséquences politiques du traité conclu. Quant à l'affaire de la factorerie et à la coopération des Américains pour une attaque contre Mombase, il n'en a plus été question. L'auteur de plusieurs articles sur l'Afrique orientale insérés dans la revue d'Édimbourg (*Edinburg review*) (1) présume que cette *trame* a été déjouée par l'attitude des Anglais; je crois sa présomption, à cet égard, fort hasardée. Rien n'a été moins prouvé que l'existence et, par conséquent, l'abandon de cette prétendue trame.

Sur ces entrefaites, des troubles éclatèrent encore dans l'île de Patta; ils furent le signal d'une lutte qui amena deux fois Syed Saïd dans les eaux de l'Afrique, et se termina, au commencement de l'année 1837, par la perte de l'indépendance de Mombase et la soumission à la souveraineté du chef de l'Omân de toute la côte jusqu'au cap Delgado (2).

A partir de cette époque, des rapports plus fréquents s'établirent entre Syed Saïd et ses possessions africaines; il paraît même que ce fut à la suite de sa dernière expédition contre la cité si difficilement réduite par lui, qu'il choisit Zanzibar pour sa résidence habituelle. Son séjour dans l'île et la renommée que lui valut une victoire, pourtant peu honorable, accrurent l'influence de ce prince chez les peu-

(1) Voyez le cahier de juillet 1835 de cette revue, page 358.
(2) Voyez Ire partie, livre v, page 599 et suivantes.

ples voisins de sa nouvelle capitale. Je donnerais la preuve de ce que j'avance en racontant les relations qui se formèrent entre Saïd et les chefs des Comores et de Madagascar; mais j'en ai fait le récit dans un ouvrage (1) précédemment publié, et il est d'autant moins utile de les rappeler ici qu'elles n'ont pas eu pour Syed Saïd de conséquence sérieuse. Il n'en a point été ainsi de ses rapports avec les nations européennes, qui devinrent dès lors plus réguliers : ils constituent même à eux seuls tout l'intérêt qui peut s'attacher à l'histoire du Sultan depuis la soumission définitive de Mombase non-seulement pour la période écoulée jusqu'à l'époque où j'arrivai à Zanzibar, mais même jusqu'au moment où j'écris.

Après l'anéantissement des M'zara, les préoccupations des peuplades du littoral prirent un caractère entièrement pacifique, et les spéculations commerciales, agricoles et fiscales absorbèrent toute l'attention du chef. J'ignore ce qui se passa, postérieurement à 1834, du côté du golfe Persique; mais je doute qu'il s'y soit produit aucun événement politique de quelque importance relatif à Saïd : ce qui me reste à signaler dorénavant se réduit donc aux conventions passées successivement par lui avec l'Angleterre et la France.

J'ai déjà donné à entendre que l'alliance avec les nations prépondérantes plaisait à la fois à l'orgueil et à la prévoyance de Saïd : aussi ne serait-t-il pas impossible qu'il eût songé spontanément à en contracter une avec l'Angleterre, et la démarche qu'il fit en 1838 autoriserait à le penser. Dans le cours de cette année, il expédia à Londres, en qualité d'am-

(1) Voyez *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de a partie occidentale de Madagascar*, Ire partie, chap. VII et VIII.

bassadeur, Syed Ali-ben-Naceur, dans le but apparent de complimenter la reine Victoria sur son avénement au trône. La mission confiée à Syed Ali avait-elle, en outre, un but politique caché? Cela est probable, car, un an plus tard, on vit arriver près du Sultan le capitaine Coggban, chargé de conclure avec lui un traité d'amitié et de commerce. Ce traité, qui place les sujets de Sa Majesté Britannique dans les mêmes conditions que ceux de la nation la plus favorisée, fut signé, le 31 mai 1839, à Zanzibar, et ratifié, le 24 juillet 1840, à Mascate, après qu'on y eut inséré, au sujet de l'abolition de la traite, les stipulations particulières que j'ai mentionnées dans le chapitre Ier. En vertu de cet acte diplomatique, le capitaine Hamerton a été nommé, le 9 décembre 1841, consul de Sa Majesté la reine de la Grande-Bretagne dans les possessions du sultan de Mascate.

En 1842, ce prince envoyait, à Londres, un nouvel ambassadeur pour offrir à la reine Victoria une parure de diamants, évaluée à 30,000 piastres. Le procédé n'avait, au fond, rien d'inusité entre souverains qui viennent de contracter alliance, et Syed Saïd a coutume d'en agir ainsi quand il ratifie une convention passée avec une nation étrangère : seulement, la magnificence du cadeau était, cette fois, proportionnée au rang de la souveraine à qui il était destiné et à la vieille amitié qui attache le Sultan aux Anglais (1).

A peu près vers l'époque où Syed Saïd traitait avec Sa

(1) Vers 1840, Saïd avait, en échange du vaisseau *le Liverpool*, donné par lui au roi d'Angleterre, reçu, comme cadeau, le yacht royal *Prince-Regent*. Quoique ce dernier navire fût loin d'égaler en valeur celui du Sultan, ce prince voulut peut-être aussi reconnaître, par le présent que nous mentionnons ci-dessus, l'attention dont il avait été l'objet, dans cette circonstance.

Majesté Britannique, le gouvernement français jugea nécessaire aux intérêts de ses commerçants de renouer avec lui les relations directes interrompues par les dernières guerres maritimes. Comme bien peu de personnes, en France, savent l'histoire de ces anciennes relations, il n'est pas inutile que je les rappelle ici, d'autant plus que le public et la presse ont vu, dans le traité conclu avec le sultan de Mascate, un fait nouveau et isolé de tout précédent.

Nos premiers rapports avec les imams d'Omân, ceux, du moins, qui ont laissé quelques traces, datent de 1749, et l'accident qui y donna lieu était fait pour inspirer à l'imam alors régnant et à ses sujets une haute idée du courage des marins français. Le traité d'Aix-la-Chapelle avait, en 1748, mis une trêve momentanée aux hostilités entre les marines de France et d'Angleterre, dans les mers d'Europe; mais les stipulations mal définies de ce traité, en ce qui concernait les possessions d'outre-mer, exigèrent de longues conférences, pendant lesquelles la lutte se poursuivait entre les flottes des deux nations, dans les mers d'Amérique et de l'Inde. En 1749, le comte d'Estaing, montant le *Condé* et ayant sous ses ordres deux autres navires, fut envoyé de l'île de France dans le golfe Persique, pour nuire le plus possible au commerce des Anglais et inquiéter leurs établissements du golfe. Arrivé devant Mascate et apprenant qu'il s'y trouvait un gros navire de commerce sous pavillon ennemi, il le fit enlever par ses embarcations dans le port même et sous le feu des forts de la ville, avec laquelle nous n'étions pas en guerre, mais qui s'était crue légitimement en droit de faire respecter sa neutralité. Cependant, le *Condé* ayant plus tard mouillé dans la baie de Meutrah, les autorités

de Mascate jugèrent prudent de justifier leur conduite et entrèrent en pourparlers avec d'Estaing, l'assurant de leurs sentiments pacifiques à l'égard de sa nation et l'invitant à rentrer dans le port de Mascate pour y prendre les vivres dont il aurait besoin. L'Imam lui-même, informé de ce qui avait eu lieu, envoya à Bendeur-Abass, où le *Condé* s'était ensuite rendu, un homme de confiance chargé de donner au comte d'Estaing des explications sur l'intervention hostile des autorités de Mascate dans l'affaire de l'enlèvement du navire anglais, intervention que, disait-il, il avait blâmée. Après cette démarche de l'Imam, d'Estaing quitta Bendeur-Abass, ayant le dessein d'aborder au port de Sohhar, non loin duquel était la résidence de ce prince; mais, au lieu d'y conduire directement le *Condé*, l'envoyé de l'Imam fit mouiller le vaisseau sur un autre point de la côte, où de nouvelles difficultés survinrent entre le commandant français et les autorités locales, par suite de l'arrestation de quelques hommes de l'équipage : ceux-ci, d'ailleurs, furent mis en liberté sur les sommations énergiques de d'Estaing. A l'occasion de ce fait, il écrivit à l'Imam et partit sans avoir eu avec lui des communications plus directes. On trouve, dans le journal du *Condé*, tous les détails relatifs à ces événements et, de plus, les copies des lettres qui furent alors échangées : la lettre de l'Imam est signée Ahhmed-ben-Saïd; une autre (de son fils) est signée Hilal-ben-Ahhmed; celle du gouverneur de Mascate porte la signature de Mohhammed-ben-Khalfan.

Nos relations avec l'Omân, commencées, on le voit, sous des auspices peu pacifiques, furent établies dans de meilleurs termes par les soins du conseil supérieur de Pondi-

chéry et par les agents que la compagnie française des Indes orientales entretenait à Bassora. Un rapport adressé de Mascate, le 20 février 1761, à ce conseil, par le sieur Petro Deperdriau, se rendant comme agent à Bassora, contient quelques réminiscences des actes du comte d'Estaing; il s'y loue de la bonne réception que lui firent les chefs du pays, *malgré le souvenir fâcheux qu'ils avaient gardé de l'affaire du Condé*. On lui donna l'assurance que les Français ne cesseraient pas d'être bien accueillis sur la côte et d'obtenir tous les services dont ils auraient besoin. Nos navires furent toujours, en effet, parfaitement traités dans leurs relâches à Mascate, où ils se procuraient avec facilité l'eau, les vivres et tous les objets qui pouvaient leur être nécessaires, autant, du moins, qu'ils existaient sur les lieux.

Quelques années plus tard, le sieur Rousseau, autre agent de ladite compagnie à Bassora, avait imprimé à ces relations un caractère encore plus amical, qui ne se démentit pas même lors de la reprise des hostilités entre la France et l'Angleterre, en 1778. Et pourtant, durant cette guerre, l'imam de Mascate eut à se plaindre d'un acte violent commis contre un de ses vaisseaux par deux corsaires français. Le fait dont il s'agit se passa dans la dernière année du règne d'Ahhmed-ben-Saïd, au commencement de 1783; en voici les détails :

Notre marine, à peine restaurée, avait, pendant la guerre à laquelle nous venons de faire allusion, glorieusement réparé les désastres du règne précédent, et, tandis que Suffren tenait la flotte anglaise en échec sur la côte de Coromandel, les corsaires de l'île de France, en croisière sur les côtes occidentales de l'Inde et dans les eaux du golfe Persique, tra

vaillaient à détruire le commerce de l'ennemi et se croyaient autorisés à traiter comme tel tout navire qu'ils supposaient chargé de marchandises appartenant à des négociants anglais. Deux de ces corsaires, commandés par le capitaine Deschiens, rencontrèrent, dans le golfe, le navire de l'Imam le *Saleh*, percé à deux batteries et armé de 50 canons à la batterie basse : ce navire, chargé de marchandises et productions de l'Inde, se dirigeait vers Bassora. Les corsaires, l'ayant abordé, le capturèrent. L'imam Saïd-ben-Ahhmed, qui, peu après cet événement, avait succédé à son père, continua d'accueillir amicalement les bâtiments français abordant à Mascate ; il se contenta d'adresser au roi de France, par l'entremise de M. Rousseau, devenu consul général à Bagdad, plusieurs lettres, dans lesquelles, se plaignant du capitaine Deschiens, il demandait que cet officier fût sévèrement puni, et que le vaisseau *le Saleh* et sa cargaison fussent restitués. Toutes ces lettres existent encore aux archives des affaires étrangères, et sont empreintes d'un caractère de cordialité et de déférence qui témoigne du prix que l'Imam attachait alors à la bienveillance du gouvernement français. Les représentations de ce prince furent reçues comme elles méritaient de l'être ; et des ordres ayant été expédiés, en ce sens, à l'administration de l'île de France, il fut reconnu, à la suite d'une enquête sur les circonstances de la prise du *Saleh*, que ce navire avait été capturé indûment, et que les réclamations de l'Imam étaient fondées. Mais le navire avait été conduit à Chaul, port des Mahrattes, où on le retenait, sous prétexte que cette nation était en guerre avec l'imam de Mascate : il fallut recourir à un autre moyen d'indemniser ce dernier, et le roi

de France ordonna qu'un bâtiment neuf, avec tous ses agrès, lui fût envoyé. Diverses circonstances, qu'il serait superflu de rapporter ici, empêchèrent l'exécution immédiate de cet ordre, et ce fut seulement dans le courant de l'année 1790 que le capitaine Macnémara, commandant la frégate *la Thétis,* conduisit à Mascate et remit à l'Imam, au nom du monarque français, un joli bâtiment en bon état et doublé en cuivre, auquel on avait, à dessein, donné le nom de celui dont il était destiné à compenser la perte. Quoique ce navire fût plus petit que le *Saleh*, et n'eût pas, à beaucoup près, la même valeur, l'Imam n'en témoigna pas moins une grande satisfaction et la manifesta par la façon cordiale dont il accueillit le capitaine, aussi bien que par les termes de son accusé de réception à M. Rousseau. On trouve aux archives de la marine un rapport adressé, le 19 septembre 1790, au ministre, par M. de Macnémara, rapport dans lequel cet officier se montre très-satisfait de la manière dont il a été reçu à Mascate. D'autre part, on lit dans la lettre de l'Imam à M. Rousseau les passages suivants :

« ..... Vos paroles ont eu leur effet; le don de votre générosité nous est parvenu, et quoique le vaisseau que l'on nous a envoyé soit très-petit et ne vaille pas le quart de celui que nous avons perdu, il est à nos yeux beaucoup plus grand, il nous est infiniment plus agréable, et sa possession nous fait plus de plaisir.

« Vous n'ignorez pas les ordres que nous donnons à nos officiers du port de Mascate, et la manière dont ils traitent vos compatriotes qui abordent dans notre pays, les distinguant de toutes les autres nations européennes... »

Quelque temps avant la restitution dont je viens de parler, le gouvernement avait manifesté l'intention d'établir à Mascate un agent placé sous la direction du consulat général de Bagdad. Le port de Mascate situé sur la route de l'Inde à Bassora, c'est-à-dire sur la voie par laquelle les nouvelles de l'Inde arrivaient le plus promptement alors en Europe, était un point où il pouvait être utile d'avoir un agent pour faciliter et assurer les communications nécessaires entre la France et ses possessions de l'Inde. L'Imam, pressenti à ce sujet, avait répondu qu'à l'arrivée de ce résident il lui donnerait une demeure pour s'y établir avec ses gens; et, en écrivant à M. Rousseau, il ajoutait : « Cet agent éprouvera « de notre part toutes sortes d'égards et d'attentions, et « nous ferons plus pour lui que pour tous les autres, en « considération des sentiments qui nous unissent. »

Le mouvement politique qui se produisit en Europe, à partir de cette époque et pendant la période révolutionnaire en France, détourna des affaires de l'Inde l'attention de nos gouvernants; et ce fut seulement sous le Consulat qu'on reprit le projet d'établir une agence française à Mascate. Le citoyen Cavaignac, choisi pour occuper ce poste, débarqua, en août 1803, à l'île de France et de là fut conduit à Mascate par la frégate *l'Atalante*. Mais, quand il aborda en cette ville, vers les premiers jours d'octobre, des changements considérables s'étaient opérés dans le personnel gouvernemental du pays : l'imam Saïd avait été, quelques années auparavant, détrôné par son frère Syed Soultan'; le ministre Khalfan (1), qui avait pris une part très-active dans les

(1) Probablement Khalfan-ben-Mohhammed-ben-Khalfan, gouverneur de Mascate sous l'imam Ahhmed-ben-Saïd.

bonnes relations existant entre Saïd et le consul de France à Bagdad, était tombé en disgrâce à l'avénement de l'usurpateur, qui l'avait éloigné des affaires; en un mot, les dispositions du nouveau sultan à l'égard des Français n'étaient pas aussi favorables que celles de son prédécesseur. L'influence anglaise commençait à se substituer à la nôtre dans la mer de l'Inde, et les victoires de nos armées sur le continent, ignorées, d'ailleurs, des souverains d'Orient, ne pouvaient contre-balancer dans leur esprit l'effet produit par l'évacuation de l'Égypte devant les forces combinées de l'Angleterre et de la Porte Ottomane. De plus, pendant les dernières années qui venaient de s'écouler, la puissance des Anglais avait fait de rapides progrès au détriment de la nôtre et de celle de nos alliés : depuis 1795, ils s'étaient emparés successivement de Ceylan, de Malacca, de nos possessions du Malabar et de la colonie du cap de Bonne-Espérance; ils avaient démembré l'empire de Tippou-Saïb, occupé le Carnatic et mis le grand Mogol sous leur dépendance. Cet état de choses était menaçant pour tous les petits princes voisins qui auraient montré des dispositions favorables aux intérêts de la France, seule rivale de l'Angleterre dans les mers de l'Inde. Le souverain de l'Omân comprit, comme tous les autres, les ménagements que commandait sa situation vis-à-vis des Anglais; les hostilités, momentanément suspendues par la paix d'Amiens, ayant été reprises quatre mois avant l'arrivée de l'envoyé français à Mascate, Syed Soultan' se décida à ne pas recevoir notre agent; toutefois, en véritable Arabe, il prit ses mesures pour éviter une rupture dont il eût pu se repentir plus tard. A l'arrivée de l'*Atalante* à Mascate, le prince était dans l'intérieur, oc-

cupé, disait-on, à guerroyer avec les Arabes de Djulfar, ce qui le retiendrait longtemps. Le gouverneur, Mohhammed-ben-Khalfan (1), se récusa, déclarant qu'en l'absence de son maître il n'était pas autorisé à recevoir un résident étranger; mais il s'engageait à informer aussitôt le Sultan de l'arrivée de l'agent français, et, en attendant la réponse, invitait celui-ci à demeurer à Mascate. Le hasard vint en aide aux moyens dilatoires employés par le ministre de l'Imam : en faisant transporter le citoyen Cavaignac à sa destination, les autorités de l'île de France ne prévoyaient ni difficultés ni délais dans son installation ; et le commandant de la frégate avait, en conséquence, reçu de l'amiral Linois, sous les ordres de qui ce navire était placé, une mission qui l'obligeait de remettre promptement sous voiles. Cependant, eu égard aux empêchements qui se présentaient pour notre agent, le capitaine de l'*Atalante* allait de concert avec lui combiner ses mouvements pour revenir dans ce port à l'époque où serait connue la décision du Sultan, quand le citoyen Cavaignac apprit, dans ses communications avec quelques personnes notables de la localité, qu'une influence hostile aux intérêts français régnait dans les conseils du prince, et que les motifs allégués pour différer sa réception étaient de simples prétextes employés dans l'intention de l'éluder indéfiniment. Dès lors, ne jugeant pas convenable pour un représentant de la France d'accepter une pareille situation, il se décida à quitter immédiatement Mascate. Il n'est pas douteux que la conduite du Sultan, en cette occurrence, n'ait été le résultat des intrigues des Anglais, et particuliè-

(1) Sans doute un petit-fils de celui qui était gouverneur en 1749.

rement, des démarches du résident de cette nation accrédité auprès du pacha de Bagdad.

Pendant que ceci se passait en Omân, le général Decaen arrivait à l'île de France en qualité de capitaine général des établissements français au delà du cap de Bonne-Espérance. Sous son administration, cette colonie et celle de Bourbon s'élevèrent à un degré de prospérité auquel elles n'étaient pas encore parvenues. Les bâtiments neutres y affluaient et jetaient dans le pays une grande quantité de marchandises et de numéraire en échange des produits du sol, considérablement accrus par plusieurs années consécutives d'abondantes récoltes. Malgré les revers de notre marine à Trafalgar, l'Angleterre, qu'une armée française avait, un moment, menacé d'envahir et qu'humiliaient les défaites successives de ses alliés, obligés, par nos victoires, à se ranger de notre côté, l'Angleterre, que le blocus continental réduisait aux abois, voyait son ascendant et son influence faire place, en tous lieux, à l'influence et à l'ascendant de sa rivale. La nécessité de concentrer ses ressources pour soutenir cette lutte à outrance l'empêchait d'avoir des forces maritimes supérieures aux nôtres dans les mers de l'Inde, où nos frégates et nos corsaires de l'île de France causaient un grand préjudice à son commerce. Les prises qu'ils faisaient étaient conduites dans les ports de cette île et vendues le plus souvent à des Arabes de Mascate, qui, pour ces acquisitions, aussi bien que pour le placement de certaines denrées alimentaires, y trouvaient un marché toujours ouvert à leurs spéculations. Le sultan dont la conduite nous avait, quelques années auparavant, donné de justes sujets de mécontentement était mort depuis 1804, et cet événe-

ment avait amené, dans le personnel et la politique du gouvernement de Mascate, des changements qui rendaient un rapprochement possible. Syed Saïd, alors régnant, prit l'initiative des ouvertures dans ce sens; et, le 15 juin 1807, un traité fut conclu à l'île de France entre ce prince et le capitaine général Decaen. Le négociateur représentant le Sultan était Syed Madjed-ben-Khalfan. Toutefois les agents anglais reprirent bientôt auprès de Saïd l'empire qu'ils avaient exercé sur son prédécesseur : à la suite des représentations qui lui furent adressées par les autorités de l'Inde sur ce traité qu'elles disaient nuisible aux intérêts de la compagnie, le Sultan demanda à y introduire quelques modifications, et le 17 juin 1808 une nouvelle convention fut substituée à la première, sans être plus exécutée que celle-ci. Les péripéties du grand drame militaire dont Napoléon était le héros vinrent encore imprimer aux dispositions du chef de l'Omân, à l'égard de la France, ce mouvement de bascule qui déjà, plus d'une fois, nous avait fait monter et descendre dans la faveur des imams. L'Angleterre, après avoir vu échouer ou tourner à son détriment les diverses coalitions qu'elle avait soulevées contre la France, et ne pouvant entamer notre puissance sur le continent, dut employer tous ses moyens d'action à se conserver l'empire de la mer. En même temps qu'elle entretenait, par des secours de tout genre, la résistance des Portugais et des Espagnols à l'occupation française, qu'elle bombardait Copenhague et incendiait la flotte danoise, elle s'emparait du port de Flessingue, alors français, et dirigeait des expéditions considérables contre nos possessions d'outre-mer. Le 9 juillet 1810, l'île Bourbon passait, par capitulation, sous la domination

anglaise, et, le 3 décembre suivant, l'île de France subissait le même sort.

A partir de cette époque, jusqu'à la paix de 1815, la mer de l'Inde fut fermée au pavillon français; et le traité de Paris, en nous rendant quelques-unes de nos colonies, telles que Bourbon, Madagascar, Pondichéry et nos comptoirs du golfe de Bengale, ne nous fit pas recouvrer, dans les pays baignés par l'océan Indien, l'influence que nous y avions eue autrefois : celle des Anglais, maîtres de la moitié de l'Hindoustan, y régna dès lors sans partage. Une telle situation ne nous permettait donc plus d'attendre, des souverains d'Orient, autre chose qu'un échange de concessions réciproquement avantageuses et, surtout, de nature à ne pas porter ombrage à nos anciens rivaux. Ce fut dans cet esprit qu'en 1817 le commandant pour le roi, en l'île Bourbon, hasarda une démarche auprès de Syed Saïd. A une lettre qu'il avait adressée à ce prince, au mois de septembre de cette année, pour lui recommander un traitant de l'île qui allait charger des marchandises à Mascate, le Sultan répondit en exprimant le plus vif désir de renouer les liens d'amitié qui existaient naguère entre son pays et les colonies françaises. Au commencement de 1819, la gabare *la Zélée*, armée commercialement, relâcha à Mascate; elle en rapporta des animaux vivants et divers produits de l'Omân dont la vente à Bourbon procura de beaux bénéfices, et cet essai ayant déterminé les traitants de l'île à entreprendre de semblables voyages, l'administration locale crut nécessaire de régulariser ces relations. Une convention rédigée à cet effet et signée le 30 mars 1822 régla jusqu'en 1844 les transactions commerciales qui s'opéraient

entre nos colonies et les États du Sultan. Nos rapports avec ce prince se maintinrent, du reste, d'autant plus faciles et plus amicaux qu'ils ne cessèrent jamais d'être, de notre part, complétement désintéressés au point de vue politique. Aussi ceux de nos navires de guerre qui, durant cet intervalle, touchèrent à Mascate ou à Zanzibar y furent-ils toujours accueillis avec une grande cordialité par le Sultan ou par ses représentants.

En 1839, éclairé par l'administration de Bourbon sur le développement commercial qui s'était produit depuis quelques années à Zanzibar, le gouvernement français jugea opportun d'y établir un consulat. On devait s'attendre à ce que l'exécution de cette mesure ne rencontrât aucune difficulté, car aux ouvertures préalablement faites le Sultan avait déclaré qu'il recevrait un consul envoyé par la France sur le même pied et avec la même bienveillance que ceux des autres nations amies. Un agent fut donc désigné pour ce poste et transporté en 1840 à Mascate, où se trouvait alors Syed Saïd. Mais, soit que l'imminence d'une rupture entre la France et l'Angleterre à propos de la question d'Orient eût porté le résident anglais à conseiller au Sultan de s'abstenir, soit que ce prince voulût réellement, comme il le dit alors, qu'un traité réglât à l'avance, ainsi que cela s'était fait pour les Américains et les Anglais, les attributions de notre agent, l'admission de ce dernier fut différée jusqu'à la conclusion dudit traité, mesure dont le Sultan paraissait, au reste, désirer beaucoup l'accomplissement. Ce traité, négocié par M. le capitaine de vaisseau Romain-Desfossés, commandant la division navale de Bourbon et Madagascar, fut signé à Zanzibar, le 4 novembre 1844,

et, le même jour, le consul qui avait accompagné le négociateur reçut l'*exequatur*.

Ici se termine la série des renseignements que j'ai pu recueillir sur la vie politique de Syed Saïd, soit dans le cours de mes voyages, soit dans le petit nombre d'écrits (1) qui ont été publiés sur ce personnage. Dans le chapitre suivant, je le ferai connaître d'une manière plus intime ou plus individuelle et comme homme et comme souverain.

(1) Parmi ces écrits, il en est un plus spécial et qui présente une chronique assez régulière des faits ; il est intitulé : *History of Syed Saïd, sultan of Muscat. Together with an account of the countries and people on the shores of the persian Gulf, particularly of the Wahabees ; translated from the italian, hitherto not published*, etc. London, 1819. — L'auteur du manuscrit, natif de Rome, après avoir exercé la profession de médecin dans plusieurs pays de l'Orient, se mit au service du sultan de Mascate et devint, sous le nom de Cheikh Mansour, commandant d'une partie de ses forces dans la guerre engagée, par ce prince, contre les Djouassim et les Ouahhaby.

CHAPITRE IV.

Syed Saïd. — Son caractère. — Sa famille. — Gouvernement. — Forces militaires. — Marine. — Revenus et dépenses.

Il est toujours bien difficile de juger un homme qui occupe une haute position politique, même dans les pays dont les usages et les mœurs nous sont familiers. L'époque n'est pas venue où les idées que nous nous faisons, humainement parlant, du beau, du bon et du juste serviront de règle aux dominateurs d'empires aussi bien qu'aux citoyens obscurs ; et, puisqu'il est encore admis que la morale des petits peut ne pas toujours être celle des grands, que les lois de la vertu ne sont pas les mêmes pour le fort et pour le faible, l'observateur qui veut se rendre compte de la valeur de certains personnages est dans l'obligation d'avoir un point de vue mobile et de changer ses poids ou sa mesure selon les circonstances.

Mais la difficulté augmente, si l'homme dont nous devons peser les mérites et les fautes appartient à une nation et se trouve à la tête d'un gouvernement qui diffèrent entièrement des nôtres par les coutumes et les traditions. Tout le monde connaît ces cours d'Orient où le meurtre et la duplicité font partie intégrante de l'art de régner; où les intrigues de palais se dénouent souvent par le poison et le

poignard; où l'on est habile quand on sait tromper, énergique lorsqu'on tue à propos ; où l'on peut s'abaisser sans s'avilir, se parjurer sans déshonneur; où le crime heureux n'est plus le crime; où la honte qui porte profit n'est qu'une sage spéculation; où enfin toutes les infamies, toutes les turpitudes sont tellement passées en usage, qu'elles ont perverti la moralité publique et ne soulèvent plus dans les consciences aucune protestation! C'est dans un tel milieu que Saïd est né à la vie du monde et à la vie politique : pourrions-nous ne pas en tenir compte dans le jugement que nous allons formuler sur lui, et nous montrer aussi sévère que nous le serions si de sages leçons, si de nobles exemples eussent seuls entouré son berceau et sa jeunesse? Pourrions-nous oublier dans quelles conditions particulières il a été personnellement placé, et quelle était la situation de l'État dont la Providence remettait la destinée entre ses mains? Si nous négligions tous ces éléments d'appréciation, nous n'arriverions jamais à concevoir une idée juste d'un prince dont on a dit, je le crois, beaucoup trop de bien et beaucoup trop de mal; qui a été observé superficiellement, critiqué sans motif, loué sans raison; enfin qu'on a tantôt exalté avec l'enthousiasme de la niaiserie ou dans un but intéressé, tantôt ravalé étourdiment et sans réserve.

Saïd avait quinze ans à peine lorsqu'il vit mourir son père Soultan', glorieux et regretté, quoique violateur des droits d'un frère. Le premier acte de sa vie politique fut de lutter, entraîné par Bedeur, contre leur oncle Qis, au préjudice duquel, aussi, Soultan' s'était emparé du pouvoir, et qui, à juste titre, le revendiquait. Bedeur, grâce à l'appui moral qu'il avait

reçu de la coopération de ses jeunes cousins, usurpe, à son tour, le gouvernement auquel ceux-ci croyaient avoir droit comme fils du dernier sultan. Saïd décide alors son frère aîné, Salem, à abdiquer ses prétentions en sa faveur ; il parvient à reconquérir le rang suprême, par suite du meurtre de son oncle et cousin Bedeur, dont la mort, quel qu'en soit l'auteur, a toujours laissé planer un soupçon de complicité sur la tête de celui qui en a profité. Tel fut le prologue de l'histoire de Saïd, prologue non moins rapide qu'émouvant, car il ne dura guère plus d'une année, et Saïd avait vu ou fait toutes ces choses avant l'âge de seize ans !

Pour oser prendre, si jeune encore, cette couronne tachée de sang, il fallait une certaine audace ; car la puissance des imams d'Omân semblait être bien près de sa ruine : l'État, démembré d'une bonne partie de ses villes maritimes et de ses districts de l'intérieur, démoralisé par la défaite, appauvri par les impôts payés aux vainqueurs, ne vivait, pour ainsi dire, que grâce à la tolérance de Souhoud. Dans ces tristes conjonctures, Saïd, pour ne pas désespérer du salut, eut besoin d'une grande force d'âme, et, pour ne pas consommer sa perte, d'une prudence et d'une habileté que sa jeunesse rendait d'autant plus remarquables. Avec des soldats sans fidélité et sans bravoure, des marins aussi peu courageux qu'ignorants de leur métier, il a eu, pendant de longues années, d'un côté à combattre les hardis pirates, terreur de ces mers ; d'un autre à se défendre contre des ennemis partout victorieux, conduits par un général d'une valeur éprouvée, contre ces terribles Ouahhaby, disons-nous, dont le fanatisme religieux doublait les forces. Cependant il n'a pas succombé ! Sans doute, le hasard est venu en mainte occasion

à son aide ; mais il a su donner au hasard le temps d'agir. Que dans une situation aussi périlleuse il ait employé souvent les armes de la faiblesse, la ruse, l'intrigue, la duplicité, cela n'est pas douteux ; mais Saïd n'avait pas fait la situation, il la subissait, et il s'en est tiré par les seuls moyens qui fussent en son pouvoir. Une fois pourtant, dans sa carrière politique (je laisse de côté, comme c'est mon devoir, le drame inexpliqué de Beurka), une fois Saïd s'est montré, je ne dirai pas perfide, car la perfidie était une arme habituelle pour lui ainsi que pour ses adversaires, mais cruel et cruel à l'excès : ce fut après sa victoire définitive sur les M'zara. En les condamnant à une lente agonie, il parut s'inspirer beaucoup moins de la raison d'État que de son propre ressentiment ; et pourtant il eût pu être prévoyant et sévère sans barbarie, il eût pu, sans danger, se montrer généreux.

C'est qu'en réalité, et malgré ses prétentions contraires, Saïd ne saurait passer pour un homme supérieur que chez des barbares. Ceux qui ont prononcé le nom de Méhémet-Ali à propos de Saïd ont fait à celui-ci plus de tort que d'honneur ; on rapetisse certains hommes en les plaçant dans une perspective trop élevée.

Saïd a eu le malheur de se trouver chargé du gouvernement d'un État en pleine décadence, attaqué de toutes parts et, pour ainsi dire, sans moyens de défense. Pour parer aux nécessités du moment, il a donc escompté l'avenir ; pour se sauver de ses ennemis, il a engagé son indépendance vis-à-vis des Anglais. Ce fut une fatalité attachée à son règne que d'avoir besoin des services du plus puissant et du plus avide de ses voisins. Il ne s'est pas étourdiment exposé au péril caché sous cette alliance, j'en suis convaincu ; il s'y

est résigné comme tout bon musulman se soumet à l'arrêt du destin : Ma chà Allah! Dieu l'a voulu!

Après trente-cinq années d'une vie orageuse mêlée de combats contre les ennemis du dehors et du dedans, d'humiliations, de sacrifices, de succès douteux, suivis de prompts revers, Saïd, fatigué, usé par les agitations de sa vie politique et par l'usage trop fréquent des consolations du harem, vieux avant l'âge, — car, lorsque nous le vîmes en dernier lieu, il n'avait pas dépassé sa cinquante-huitième année, — Saïd, dis-je, s'est retiré à Zanzibar, probablement pour chercher un repos salutaire, dans les lieux où la fortune lui a été le plus favorable et dont la vue réveille en lui des souvenirs moins amers. Il est le premier chef de l'Omân qui ait pacifié sérieusement la côte d'Afrique, le premier qui ait obtenu des chefs de cette côte une soumission non absolue sans doute, mais effective autant que ses intérêts personnels l'exigeaient. Comme sultan de Zanzibar, il a été, si peu que ce soit, créateur et organisateur; il a fait progresser sa conquête africaine, tandis que ses possessions arabes s'en vont tous les jours dégénérant. Aussi Zanzibar est-il devenu son pays de prédilection. Là il semble vouloir s'habituer peu à peu à l'idée des changements politiques dont est menacée sa contrée natale. Prévoyant que, dans un avenir prochain, l'Omân, placé trop près de la sphère d'activité du colosse anglo-indien, ira, satellite docile, fatalement graviter autour de cette masse puissante ou même s'absorber en elle, il cherche à s'arranger, pour ses vieux jours, un refuge assuré contre les tempêtes, et à préparer pour ses descendants le berceau d'un nouvel empire. Mais, ayant conscience de son épuisement et de l'inaptitude complète du peuple

dont il est le chef, il borne ses efforts à maintenir ce qui existe, à améliorer son fisc et son commerce, enfin à grossir l'épargne qui devra faciliter à ses enfants l'accomplissement de l'œuvre de progrès, qui lui sourirait peut-être, mais qu'il ne lui est pas donné d'entreprendre. L'avenir ne trompera-t-il pas ses calculs et ses espérances? Nous ne saurions le dire. Tout ce qu'il est possible de supposer en ce moment, c'est que l'état des esprits à la côte d'Afrique, et les questions graves qui, probablement, préoccuperont encore longtemps les hommes d'État de l'Europe, permettront à Saïd de terminer en paix sa vie dans sa retraite favorite.

Malgré le peu de sympathie que m'avait inspiré pour ce prince ce que je savais de son passé comme de ses actes récents, malgré ce qui me choquait dans les allures tortueuses de son gouvernement, malgré même les choses ridicules ou de mauvais goût qui offusquaient ma vue dans le cours de mes rapports avec lui, ce n'était pas sans intérêt que je contemplais cette belle figure de vieillard où se peignent à la fois la noblesse de la race et les ravages causés par les passions ou les agitations de la vie politique. Sa taille est élevée et majestueuse, et l'on devine aisément que sa constitution a dû être robuste; ses traits sont beaux; sa physionomie intelligente respire le calme et ne trahit que bien rarement les émotions qu'il veut cacher. Il fut, sans doute, dans sa jeunesse, vif et emporté; mais il a appris de bonne heure l'art de dissimuler ses impressions et sa pensée; seulement, s'il est blessé ou contredit fortement, une rougeur fugitive court sur son visage impassible sans que l'harmonie des traits et l'immobilité des muscles en soient dérangées. J'ai dit qu'il possède à un degré marqué la noblesse et la di-

gnité du geste, et qu'il a pour les étrangers une grande affabilité; devant eux, il met une certaine coquetterie dans ses manières, et l'on voit qu'il attache du prix à leur approbation ou à leur estime. Mais, dans les largesses dont il les gratifie, on découvre plutôt l'envie de briller que la volonté de leur être agréable. L'obscurité lui pèse : il éprouve un besoin impérieux de paraître et de faire parler de sa personne. C'est ainsi qu'il a voulu devenir membre de la société générale des naufrages, heureux et fier d'accoler son nom, sur les listes publiées par le journal de cette société, à celui des potentats qui y figuraient. Il se trouverait satisfait, j'en suis sûr, d'être associé à toutes les entreprises philanthropiques d'une portée assez générale pour attirer les regards du monde. Il est surtout jaloux de se montrer, aux yeux des représentants des nations civilisées, digne d'être considéré comme l'égal des souverains avec lesquels il a noué des relations. Une des plus douces satisfactions qu'il ait éprouvées dans sa vie fut assurément celle que lui causa, en 1833, l'arrivée des deux navires américains et de l'agent qui venait, au nom du président des États-Unis, lui proposer un pacte d'amitié et de commerce. Si précieux que fussent les avantages politiques attachés à cette alliance, la satisfaction qu'il en ressentit égala à peine la joie secrète de se voir traiter quelque peu en roi, lui, le successeur amoindri des imams d'Oman, réduit à n'être que le plus gros commerçant de ses États, le péager monopoleur de la côte orientale d'Afrique.

Au reste, rien, dans sa personne ni dans ce qui l'entoure, ne décèle cette vanité, qui d'ailleurs ne s'étend pas aux choses frivoles; il évite le clinquant; sa mise, toujours

simple, n'a de remarquable que la finesse du linge et une exquise propreté; il ne recherche ni le faste ni la pompe du cérémonial; dans ses rapports avec ses sujets, il est très-paternel, et se laisse aborder avec une facilité vraiment patriarcale. J'ai dit, précédemment, qu'il vient d'habitude passer quatre jours de la semaine à la ville; pendant les heures libres de ces jours, le matin particulièrement, les salles de son palais s'ouvrent au public, et qui veut l'approche. Une nombreuse assistance se presse autour de lui dans ces réunions, qui sont à la fois une audience, une espèce de petit lever et un baisemain. Les uns l'y entretiennent d'affaires litigieuses, et, lorsque les questions ont peu d'importance, il en prononce la solution, séance tenante; d'autres se présentent en courtisans, je n'ose pas dire en amis. Requêtes, compliments, souhaits, flatteries, jusqu'au simple *Bonjour, Saïd!...* que lui adresse quelque visiteur dédaigneux de l'étiquette, tout est reçu par lui avec affabilité, et sa voix calme, au timbre doux et grave, répond uniformément à chacun : *Marahba* (1)!

S'il faut en croire les gens de Zanzibar, l'avarice serait une des particularités du caractère de Saïd; mais les opinions sont entièrement contradictoires sur ce point : divers voyageurs le vantent, sous le rapport de la générosité, comme un prince modèle; j'ai lu certain passage d'un livre anglais, où l'auteur enthousiaste le compare, pour la muni-

(1) Marahba ou Meurhaba. — Le sens propre de ce mot est *affectueusement, largement;* mais, dans le cas dont il s'agit, il signifie que le compliment ou le salut adressé est reçu avec plaisir, et il est alors une forme de remercîment. C'est encore par ce mot qu'on accueille un visiteur ou un présent.

ficence, aux anciens khalifes. Les deux assertions, toute mesure gardée, paraissent être également vraies. Si son amour-propre est en jeu, Saïd donne sans compter, il exagère ses libéralités; il sait qu'elles lui reviendront de l'étranger en pompeux éloges, et la presse anglaise le sert à cet égard selon ses goûts.

Voici un fait que raconte Edmund Roberts, dans la relation de son ambassade à Mascate; il s'est passé à l'époque des conférences pendant lesquelles fut rédigé le traité avec les Américains. « Quand, » dit le narrateur, « j'eus fait la lecture du cinquième article, relatif aux marins naufragés, et qui stipulait un dédommagement pour les frais qu'exigeraient l'entretien de ces malheureux et leur rapatriement aux États-Unis, il ne voulut pas accepter la rédaction proposée et demanda qu'elle fût modifiée en ce sens : que les frais de protection, d'entretien et de rapatriement seraient à sa charge; il fit observer, en même temps, qu'agir différemment, ce serait violer les usages des Arabes et les devoirs de l'hospitalité, toujours respectés par ses compatriotes. » Dans cette circonstance, était-ce le philanthrope sincère qui parlait, ou l'homme vaniteux qui faisait parade d'une générosité de commande, ou plutôt le musulman d'origine princière voulant se montrer à la hauteur de son rang et éblouir des chrétiens par sa munificence?

Quant aux habitants de Zanzibar, il est réel qu'il ne les gâte pas de ses largesses. Peut-être cette population misérable, mendiante par besoin, mais encore plus par habitude, a-t-elle des exigences insatiables, et Saïd s'abstient alors de pratiquer une bienfaisance qui serait souvent imméritée et qui, dans tous les cas, deviendrait trop onéreuse pour lui.

D'ailleurs je crois qu'il méprise profondément ses sujets africains : il les sait paresseux, menteurs, coutumiers de vol et ineptes. Prodiguer à de pareilles gens cet or si difficile à amasser, ce serait une duperie bien peu compatible avec le caractère de l'arabe et du vieillard ; il y a plus, cette excessive parcimonie pourrait bien être uniquement l'effet d'une prévoyance bourgeoise en faveur de sa famille ou plutôt de celui de ses fils qu'il voudrait avoir pour successeur. Ceci m'amène à parler des principaux personnages qui tiennent au sultan de Mascate par des liens de parenté.

Syed Saïd n'avait eu, jusqu'en 1846, que deux femmes légitimes : l'une, qu'il a épousée vers l'époque de son avénement, était sa cousine Adza-ben'ti-Mouza-ben'ti-el imam Ahhmed (fille de Mouza, fille de l'imam Ahhmed). Adza vivait encore quand je me trouvais à Zanzibar, et conservait, m'a-t-on dit, une grande influence sur son époux, qui lui est fort attaché ; mais l'unique enfant qu'il ait eu d'elle est mort en bas âge. Sa seconde femme fut cette princesse de Chiraz qui, quelques années après son mariage, quitta si cavalièrement son mari : elle ne lui a pas non plus laissé d'enfants. Le Sultan n'a donc pas d'héritiers légitimes. En revanche, il a eu de ses concubines bon nombre de fils et de filles. J'ai donné, au tableau de la descendance d'Ahhmed, la liste des premiers, et je ne m'occuperai ici que des trois plus âgés, les seuls qui, jusqu'à présent, soit par leur action dans le gouvernement, soit par leurs prétentions plus ou moins fondées à succéder à leur père, méritent une attention particulière.

L'aîné de ces enfants, Syed Hilal, est né d'une Abyssinienne ; il avait, en 1846, environ trente et un ans ; bien

jeune lorsqu'il perdit sa mère, il s'est trouvé depuis en butte aux jalousies et aux intrigues des mères des autres enfants du harem. Son père, influencé par ces haines féminines, le relégua dans le gouvernement de Beurka, tandis que les deux fils cadets étaient placés aux postes bien plus importants de Zanzibar et de Mascate. Hilal resta gouverneur de Beurka jusqu'en 1840, je crois ; à cette époque, afin, sans doute, de prévenir les collisions qui auraient pu s'élever entre ce jeune prince et ses frères plus favorisés, Syed Saïd, rendu défiant par le sentiment même de l'injustice avec laquelle il le traitait, l'appela vers lui. Ce fut dans la même année que je vis Hilal pour la première fois, à Mascate, où il était près de son père. C'était alors un homme de taille moyenne, mais bien proportionnée; ses traits, assez réguliers, n'étaient ni nobles ni accentués comme ils le sont ordinairement dans le type arabe; toutefois sa physionomie ne manquait pas d'intelligence, et elle avait surtout une expression de tristesse qui trahissait les préoccupations douloureuses d'un cœur ou d'un orgueil blessés.

On attribue cette désaffection du père de Hilal à diverses causes dont il est fort difficile à un étranger de vérifier l'exactitude ou d'apprécier la valeur. J'en ai déjà indiqué une dans les rivalités des femmes du harem au sujet des enfants qu'elles ont eus du maître; on ne saurait s'imaginer, ou plutôt s'imagine-t-on peut-être sans peine, toutes les cabales et les discordes intestines résultant de ces jalousies maternelles et, par suite, toutes les tribulations du vieux Sultan. De là des concessions iniques arrachées à sa faiblesse, et bientôt une aversion réelle qu'accroissent les récriminations et les révoltes de l'enfant injustement sacrifié. Cette explication me paraît

des plus plausibles ; cependant on parle vaguement aussi de tentatives coupables et même de liaisons incestueuses qui auraient existé entre Hilal et l'une des concubines de son père. Il est certain que l'entrée du harem lui est rigoureusement interdite ; mais Hilal n'ayant pas de mère à y voir, sa présence ne saurait être qu'irritante pour les mères de ses frères, et voilà probablement la cause de l'interdiction dont il est l'objet. Au reste, sa continence habituelle et son tempérament donnent peu de créance à l'accusation formulée contre lui par les partisans de ses frères ou par les individus qui, possédant la faveur du père, cherchent à excuser, dans l'esprit des étrangers, la conduite qu'il tient à l'égard de l'un de ses fils. Cette conduite est, en effet, d'autant plus extraordinaire que Saïd semble aimer tendrement ses autres enfants. Enfin, quelle que soit l'origine de l'antipathie du Sultan contre son fils aîné, certains actes accomplis par le prince deux ans environ avant notre passage à Zanzibar l'avaient augmentée et rendaient plus pénibles que jamais ses rapports avec son père. On me raconta qu'à l'occasion d'une dispute entre lui et son frère Khaled, dans laquelle il avait été jusqu'à tirer le poignard contre ce dernier, Saïd étant intervenu aurait frappé Hilal au visage, et que celui-ci, craignant les suites de la colère de son père, avait pris le parti de quitter le pays, sous le prétexte de faire un voyage à la Mekke, mais en réalité, selon quelques personnes, pour aller en Angleterre : on affirmait qu'une lettre d'introduction lui avait été remise, à cet effet, par le consul anglais, capitaine Hamerton. Quel que fût, au surplus, le motif de son départ, toujours est-il que Hilal se rendit en Angleterre en l'année 1845. Il paraît qu'il n'y fut point

accueilli comme il y comptait, et qu'ayant obtenu une audience du ministre des affaires étrangères il reçut le conseil de rentrer au bercail, où l'on promit de lui ménager un traitement favorable en intercédant auprès de son père.

En février 1846, Hilal était revenu à Zanzibar, à bord d'un navire anglais; mais, profondément choqué du scandale produit par le recours de son fils à une médiation étrangère, Saïd ne lui a point pardonné cette incartade et s'est montré encore plus rigoureux qu'autrefois. Le consul anglais s'abstint, d'ailleurs, d'intervenir entre le prince et son père; et Hilal vit aujourd'hui dans un état relativement misérable, habitant une petite maison voisine de M'toni. Le vieux Sultan reste inflexible et ne l'appelle au palais, je crois, que lors des réceptions cérémonieuses auxquelles donne lieu l'arrivée des étrangers.

Malgré son dénûment, Hilal a su néanmoins se faire une réputation de générosité qui rallie à sa cause un assez grand nombre d'adhérents, et il m'a paru qu'il excitait une sympathie marquée dans la population arabe de Zanzibar. Parmi ses partisans, on distingue beaucoup de jeunes hommes, vigoureux et entreprenants, qui seraient très-propres à lui assurer l'avantage sur ses frères au moment où la mort du Sultan laissera une libre carrière aux prétentions de chacun. Hilal entretient le dévouement de ses amis, leur promettant une large part dans les trésors de son père; et leur confiance est accrue, dit-on, par l'appui tacite du capitaine Hamerton, qui fait espérer à Hilal l'assentiment du gouvernement anglais. Ici, bien entendu, je raconte, sans prétendre, en aucune manière, garantir la vérité du récit.

Le second fils du Sultan, nommé Khaled, plus jeune que

le premier d'environ quatre ans, est né d'une femme malabare. Il est d'une belle taille. Ses traits, réguliers et fins, donnent à sa physionomie une expression de grâce féminine qui s'harmonie avec la voluptueuse nonchalance répandue dans toute sa personne; tout en lui annonce le manque d'énergie, prédisposition naturelle augmentée, sans doute, par les graves infirmités dont il est atteint. Ses membres inférieurs sont monstrueusement développés par l'éléphantiasis, et cette difformité, jointe à une hydrocèle (maladie endémique dans certaines contrées équatoriales), l'empêche de se livrer aux exercices du corps, qui, chez les nations barbares, assurent à quiconque y excelle le prestige de la supériorité, et imposent au vulgaire, bien plus que ne le font les qualités morales ou intellectuelles. Syed Khaled ne monte à cheval que pour se promener, et cela avec beaucoup de précaution; son inaptitude aux fatigues corporelles, peut-être aussi l'amour du gain, lui ont fait tourner son attention exclusive vers le commerce; on dit qu'il s'y entend merveilleusement et qu'il a déjà amassé des sommes énormes; mais il passe pour être fort peu généreux. C'est là un défaut capital aux yeux des Arabes, qui aiment à voir leurs chefs doués des qualités qu'ils n'ont pas eux-mêmes; et, dans leurs causeries intimes, ils désignent souvent le jeune prince par l'épithète de *banian*.

Saïd paraît affectionner particulièrement son fils Khaled; les intérêts de ce dernier trouvent d'ailleurs, dans la constante sollicitude de sa mère, une protection puissante et active. Cette femme s'est acquis une véritable royauté dans le harem; elle le bouleverse à son gré au moindre mécontentement que lui cause le maître; de telle sorte que, las

de tracasseries et d'ennuis, le vieux Sultan finit toujours par céder à ses caprices.

Syed Khaled est, depuis plus de six ans, chargé du gouvernement de Zanzibar, et, en l'absence de son père, il a également autorité sur toutes les autres possessions du Sultan à la côte orientale d'Afrique.

Enfin le troisième fils de Saïd, plus jeune de deux ans que son frère Khaled, est nommé Tsouéni. Je ne saurais dire positivement de quel pays était sa mère; cependant, si mes souvenirs ne me trompent, elle devait être Géorgienne ou Circassienne, et le visage de Syed Tsouéni rappelle effectivement le beau type des races asiatiques. A ses traits mâles et vigoureusement prononcés s'ajoutent une physionomie d'une énergie un peu sauvage et une robuste constitution. En 1838, à mon premier passage à Mascate, il avait en main les rênes du gouvernement, son père étant alors à Zanzibar.

Tsouéni est réputé très-brave et très-entreprenant, et son nom est assez populaire dans la partie de l'Omân restée sous la domination de Saïd. Il est ambitieux et paraît se disposer sérieusement pour les éventualités de l'avenir. Parmi les fils du Sultan, c'est celui qui a le plus de chances d'hériter du pouvoir dans ce pays; mais il aura d'ardents compétiteurs dans plusieurs de ses parents : particulièrement dans les fils de Syed Az'ran-ben-Qis et Syed Hilal-ben-Mohhammed-ben el imam Ahhmed, son grand-cousin, dont je vais dire quelques mots.

Outre ces trois fils de Saïd, quelques personnages de sa famille réclament, en effet, une place dans ce tableau, eu égard à leur importance politique. Au premier rang, sous

le rapport de la naissance et des qualités personnelles, est Hilal-ben-Mohhammed-ben-el imam Ahhmed, cousin du Sultan et gouverneur de Souïk. Cette ville et le territoire qui en dépend lui ont été légués par son père, qui les avait reçus en apanage de l'imam Ahhmed-ben-Saïd. Je ne me suis jamais trouvé en présence de Hilal-ben-Mohhammed, mais voici le portrait qu'a fait de lui le lieutenant Wellsted (1), qui l'a vu en 1835.

« Il est, de tous les chefs de l'Omân, le plus marquant
« après le prince Syed Saïd; ses traits nobles respirent le
« commandement; il excelle dans tous les exercices guer-
« riers; il aime passionnément la chasse et les autres diver-
« tissements de même nature; quoique peu robuste en ap-
« parence, on dit qu'il unit à une agilité extraordinaire
« une vigueur telle qu'il passe pour l'homme le plus fort
« de son pays. Il est généreux jusqu'à la prodigalité..... »

Le même auteur nous apprend que Hilal-ben-Mohhammed était regardé comme possédant une très-grande influence sur les Bédouins du nord de l'Omân. En 1828, une étendue assez considérable de terrains renfermant les vastes oasis de Koth'ra, et plusieurs villes du littoral, étaient tributaires de ce chef. Mais, peu de temps après, le cheikh de Sohhar, Hhamoud-ben-Az'ran, étant, ainsi que je l'ai dit précédemment (2), rentré en possession de son domaine héréditaire, voulut augmenter ses forces, afin d'engager une lutte contre le Sultan; dans ce but, il s'efforça, par ses intrigues, d'entraîner les petits cheikhs voisins à quitter la bannière de Syed Hilal et à se ranger sous la sienne, leur promettant

(1) Ouvrage déjà cité, page 190 et suivante.
(2) Voyez chapitre III, page 191.

la remise des impôts qui avaient été exigés d'eux. La tentation était trop forte pour que ceux-ci refusassent, et bientôt Hilal se vit dépouillé de son territoire, de ses revenus, de son pouvoir, enfin de cette influence qui le rendait redoutable même au Sultan, dont il fut réduit à devenir simplement le pensionnaire.

Le lieutenant Wellsted raconte une anecdote relative à la femme de Syed Hilal, sœur de Saïd, et qui prouve la crainte que ce dernier avait de son cousin et beau-frère. Hilal, ayant été accusé de sourdes menées à l'effet d'entraîner les Bédouins à se révolter contre l'autorité du Sultan et à le renverser, celui-ci, sous quelque prétexte mensonger, l'avait attiré à Mascate, et l'y retenait prisonnier, tandis qu'il expédiait secrètement des troupes pour s'emparer du fort de Souïk. Grâce à l'énergie de la femme de Hilal, qui sut résister aux menaces et repousser avec courage et succès l'attaque exécutée par les soldats de Mascate, Souïk fut sauvée, et le Sultan, ayant reconnu, plus tard, la fausseté des accusations portées contre Syed Hilal, lui permit de rentrer dans son gouvernement.

C'est encore à une femme, si l'on en croit Wellsted, que, dans une autre circonstance, Syed Hilal dut le salut de sa ville attaquée, pendant son absence, par le cheikh de Sohhar. Cette nouvelle héroïne était sa sœur, et il avait pour elle, disait-on, tant de respect et de soumission, qu'il n'entreprenait jamais rien sans la consulter.

Tels sont les renseignements que j'ai puisés dans l'ouvrage du voyageur anglais au sujet du personnage dont il s'agit. J'ignore si, depuis, il s'est produit quelque changement dans la situation de Syed Hilal-ben-Mohhammed ; mais,

à l'époque où je me trouvais à Zanzibar, on le citait encore comme l'un des compétiteurs présumés à la succession du Sultan.

A côté de Syed Hilal se placent Hhamoud-ben-Az'ran et Qis-ben-Az'ran, petits-enfants de Qis-ben-el imam Ahhmed et arrière-cousins de Syed Saïd. On a lu, dans le précédent chapitre, que le premier a non-seulement su contraindre son grand-cousin à lui rendre son héritage de Sohhar et dépendances, mais qu'il a joint à son patrimoine reconquis la ville et plusieurs parties du territoire de Reustak, dont Saïd avait dû lui reconnaître la propriété. Il m'a été signalé comme partageant avec Hilal-ben-Mohhammed et Tsouéni les chances de l'élection à laquelle donnera lieu, en Omân, la mort de Saïd.

Outre ces divers personnages, on peut citer, comme ayant plus ou moins de partisans, un fils et un arrière-neveu de Bedeur, non moins ennemis que les précédents de la famille de Saïd, sur laquelle ils auront ou croiront avoir à venger l'assassinat de leur père et grand-oncle : ce sont Sîf-ben-Bedeur et Ali-ben-Sâoud dont le père a été tué à Reustak (1) où il s'était retiré après sa révolte contre Saïd. Mais ces deux jeunes princes semblent ne devoir trouver d'appui que dans une bien minime partie de la population.

Enfin les enfants de Saïd ont encore à redouter les descendants de l'imam Saïd-ben-Ahhmed dépossédé du pouvoir par son frère Soultan', père du souverain actuel : ces descendants ont eux-mêmes à reprocher à Syed Saïd de leur avoir enlevé la ville de Reustak dont Soultan' avait laissé la

(1) Chapitre III, page 190.

jouissance à leur père avec le titre d'imam. Parmi eux se trouvent un fils de l'imam Saïd, nommé Ahhmed, et trois fils de ce dernier : Aabeud, Naceur et Soultan' par qui fut tué, à Reustak, Sâoud-ben-Ali (1).

A tous ces prétendants, dont deux surtout peuvent inspirer de sérieuses inquiétudes à Saïd, ce prince n'aurait à opposer, en dehors de ses propres enfants, que ceux de son frère Salem, Mohhammed, Ahhmed et Seurhhan'. Tous les trois passent pour lui être entièrement dévoués; mais on dit leur influence bien médiocre, et ils n'exercent d'autre autorité que celle dont leurs emplois respectifs les investissent. Ainsi il est indubitable que la mort de Saïd sera le signal d'une lutte ardente, dont l'issue ne saurait être prévue. Toutefois c'est seulement dans la partie arabe des États du Sultan que la question sera agitée d'une manière active. Selon l'opinion des principaux habitants de Zanzibar consultés par moi, les Souahhéli se rangeront, sans hésiter, du côté de celui des prétendants que l'Omân aura choisi. Cette assertion paraîtra surprenante, puisque le siége du gouvernement étant à Zanzibar, le Sultan y a sous la main sa principale force, sa marine. Mais les navires mouillés à M'toni n'ont pas d'équipages pour les mettre en mouvement, et ceux qui sont armés, presque toujours à la mer, naviguent tout autant dans les eaux de Mascate que dans celles de l'Afrique. Quel serait, du reste, le chef capable de soulever cette partie de l'État contre l'autre? Khaled n'a pas les allures et les tendances guerrières, et le peuple qui l'entoure non plus. Hilal seul aurait probablement assez d'audace et

(1) Voir, pour l'intelligence de tous ces détails généalogiques, le tableau qui fait partie de l'appendice annexé à la première partie.

d'ambition pour une telle entreprise; mais, après avoir réussi à Zanzibar, que pourrait-il contre l'Omân, n'ayant ni matelots ni soldats? D'ailleurs, son rôle est tracé : étant l'aîné de la famille, il ne s'exposera pas, en restant à Zanzibar, à voir tomber entre les mains de son frère ou de quelque parent plus éloigné cette partie de l'héritage que les imams se sont transmise jusqu'à ce jour. Sa place sera en Omân quand il voudra défendre ses droits; car les principales cités de ce pays, Mascate surtout, n'ont pas encore perdu ce prestige qui s'attache aux villes métropolitaines. C'est donc là que se décidera l'affaire de la succession; et, dans toute hypothèse, il est probable que l'Angleterre aura une part fort importante d'influence à exercer au milieu des conflits plus ou moins sanglants qui s'élèveront alors. Peut-être même son intervention sera-t-elle décisive et fera pencher la balance du côté qui lui agréera le mieux et lui offrira le plus de garantie.

Il est difficile d'indiquer positivement les limites des Etats du sultan de Mascate. A la côte d'Afrique, sa souveraineté s'étendrait, au dire de plusieurs voyageurs, sur tout le littoral compris entre les caps Delgado et Guardafui; cependant on verra, dans le cours de notre itinéraire, que sur bien des points cette souveraineté est purement nominale, et que dans beaucoup d'autres elle n'a jamais été reconnue. En Omân, les limites qu'elle atteint ne sont guère mieux définies, car elles varient selon les dispositions des cheikhs : il est certain que plusieurs villes importantes, ayant appartenu longtemps aux imams, ont échappé à sa domination : telles sont Reustak, Sohhar et toutes celles qui sont situées au nord de cette dernière. Dans le golfe Persique et sur la

côte de Perse, Saïd prétend avoir sous sa dépendance Bahharin', Kechm', Lareck et Hormouz, Bendeur-Abbas et Minou; mais ses prétentions sont illusoires, exagérées ou contestables. Ces trois dernières villes lui sont affermées, moyennant une redevance annuelle, par le chah de Perse; ce monarque lui dispute, en outre, la souveraineté de Kechm', et de longues négociations ont eu lieu, à ce sujet, sans trancher la question, dont voici, en résumé, les éléments :

A la fin du siècle dernier, Kechm' était regardée comme une dépendance de la Perse, et, à ce titre, le cheikh qui l'avait en sa possession payait un tribut au Chah. Après s'en être emparé, ainsi qu'il a été dit ailleurs, Soultan' n'en avait pas moins continué de servir au gouvernement persan la rente payée par l'ancien possesseur, et aujourd'hui la Perse arguë de ce fait pour prouver que son droit de souveraineté a toujours subsisté. D'un autre côté, Saïd représente comme absolu le droit de conquête que son père lui a transmis sur cette île, et soutient que la redevance payée par Soultan' à la Perse l'était exclusivement à titre de fermage pour Bendeur-Abbas, Hormouz et Minou. Quoi qu'il en soit, la propriété de Kechm' n'est point encore définitivement dévolue au Sultan. Quant à l'île Bahharin', ce que j'ai raconté précédemment montre combien sont peu réels les droits que Saïd s'attribue sur cette localité.

Le gouvernement du sultan de Mascate, dans ses diverses possessions d'Afrique, et d'Asie, est en principe, un gouvernement absolu et sans contrôle. Cependant l'exercice de sa toute-puissance trouve des bornes dans la constitution féodale de l'empire. En effet, celui-ci est partagé en districts placés sous le commandement de cheikhs qui, malgré leur

état de vassalité par rapport au Sultan, jouissent d'un pouvoir considérable. Divisés entre eux d'intérêt et jaloux de leur indépendance, ils suscitent souvent des désordres dans l'État et mettent en échec l'autorité même du chef suprême. Néanmoins ces cheikhs répondent, ou doivent répondre devant lui, de la bonne administration de leur district; et pour cause de rébellion ou pour refus de secours militaires par lui demandés, ils sont passibles d'emprisonnement et de confiscation de leur propriété : garantie ordinairement bien illusoire, car la puissance du Sultan ne saurait aller jusque-là, les cheikhs étant presque toujours assez forts pour le braver impunément. Saïd a essayé de remédier à ces inconvénients d'une féodalité turbulente et insoumise, et, dans ce but, quand des gouvernements sont devenus vacants, il les a donnés à ses propres officiers, en récompense de services militaires. Mais les extinctions ne se produisent pas fréquemment, et le vieux Sultan mourra avant d'avoir placé ses créatures dans la majeure partie des postes dont les titulaires actuels font obstacle à l'action pleine et entière de sa souveraineté.

En attendant, Saïd, à qui les moyens violents répugnent sans doute, ou qui, peut-être, a le sentiment de son impuissance, tâche, par des présents et par de bons procédés, de se concilier ses dangereux vassaux et de s'assurer leur coopération en ce qui regarde la défense du pays et le maintien de l'ordre à l'intérieur. Il faut bien se l'imaginer, d'ailleurs : si despotique que soit dans sa forme le gouvernement de Saïd, le joug qu'il impose n'est point pesant. L'autorité exercée par ce prince est même beaucoup plus douce, plus équitable et plus régulière que celle des autres souve-

rains de l'Arabie et d'une grande partie de l'Orient. Les mesures d'extrême rigueur sont presque exclusivement déterminées par les tentatives insurrectionnelles des cheikhs contre le souverain.

J'ai dit que chacun de ces cheikhs jouit, dans son district, d'une autorité immense; elle est, en effet, à peu près aussi absolue que celle du Sultan; ce sont eux qui le suppléent dans les affaires de détail quand son attention est absorbée par les intérêts majeurs de l'État. Ils n'ont pas droit de vie et de mort, mais ils peuvent disposer de la liberté et de la propriété des individus, qui ont, toutefois, la faculté d'en appeler au Sultan, dont la décision est seule définitive. C'est ce dernier qui, dans toutes les causes, est juge suprême, ou plutôt il est la loi vivante, et n'obéit qu'aux inspirations de sa conscience, lorsque, bien entendu, il ne cède pas aux suggestions de la passion. A Zanzibar, sa résidence actuelle, il juge en personne dans les causes graves; celles de moindre importance sont abandonnées soit à son fils Khaled, soit à Syed Sélyman, le gouverneur de la ville; les causes civiles sont résolues par le cadi.

Pour prévenir ou surveiller les délits, accomplir les arrêts de la justice, assurer la tranquillité, il n'existe dans les États du sultan de Mascate aucune institution spéciale; la police y est inconnue. Ce sont les quelques soldats composant les garnisons, et, dans les localités qui n'ont pas de garnison, les partisans armés, que chaque cheikh traîne à sa suite, qui font exécuter les décisions de l'autorité : c'est dire combien il est facile de s'y soustraire.

En effet, la force militaire régulière que le sultan de Mas-

cate entretient est tout à fait hors de proportion avec l'étendue de ses États. On sait que la garnison de Zanzibar n'est pas de plus de quatre-vingts hommes. Mombase a deux cent cinquante hommes; Lâmou, trente environ; Patta, vingt-cinq; Kiloua, de six à dix au plus; Moguedchou, et quelques autres points encore, n'en ont que deux, qui servent de porte-respect au collecteur des douanes. Bref, on ne compte pas, dans toutes les possessions africaines du Sultan, plus de 400 soldats. Les garnisons d'Afrique sont composées, plus particulièrement, de Béloutchis et de Hhadeurmi, recrutés à mesure qu'il en est besoin, les premiers dans le Mekran, les seconds dans le Hhadeurmâ'ut; leur solde est de 3 piastres par mois sans vivres ou 2 piastres 1/2 avec 6 kilas de riz.

En Omân, la force permanente est aussi d'à peu près 400 soldats, la plupart Béloutchis; quelques-uns y sont, comme à Zanzibar, grotesquement affublés de l'uniforme des cipayes de l'Inde. Quant aux troupes irrégulières que les cheikhs peuvent mettre au service du Sultan, il est difficile d'en évaluer le chiffre; car il dépend de la bonne volonté de ces cheikhs, de la nature et des causes de la guerre pour laquelle leur concours est réclamé, en un mot de tout ce qu'il y a de plus mobile au monde, les circonstances et les passions des hommes. Selon l'assertion du lieutenant Wellsted, assertion que je crois exagérée, la partie sud de l'Omân fournirait aisément dix mille hommes, nombre qu'on triplerait en y adjoignant les Bédouins qui marchent sous les ordres des cheikhs de l'intérieur. J'ai dit, à propos de la garnison de Zanzibar, combien ces soldats sont mal armés, et, en lisant la notice historique contenue

dans le chapitre III, on a pu constater combien de fois ils ont, par leur peu de courage, attiré à Saïd d'accablants revers.

On le voit, les forces militaires du sultan de Mascate ne sont pas brillantes : passons maintenant en revue ses forces maritimes; cet examen offrira plus d'intérêt.

Lorsque les imams yâreby eurent chassé les Portugais de l'Omân, ils comprirent la nécessité d'avoir une flotte pour protéger leurs côtes et leur commerce contre ces ennemis dangereux encore, malgré les rudes défaites qu'ils avaient essuyées : à cette époque remonte la création d'une marine de guerre. Elle a eu ses phases de stagnation et de développement, selon les besoins de la politique suivie par le souverain régnant et l'autorité plus ou moins complète et régulière qu'il exerçait sur le pays. La situation maritime de l'Omân et de ses dépendances en a, d'ailleurs, toujours fait un nécessaire et puissant moyen d'action et d'influence pour ses princes; ceci a été rendu sensible par les événements racontés au livre v de la Ire partie, et notamment ceux qui se sont passés sous le règne du sultan actuel. Syed Saïd a donné à sa marine, du moins quant au nombre des navires, une extension qu'on serait tenté d'attribuer à un engouement puéril, en voyant l'inactivité de sa flotte et le parti si peu intelligent qu'il en tire. J'ai ouï dire que cette manie de constructions navales est favorisée et stimulée par les agents du gouvernement anglo-indien. S'il en est ainsi, et j'ai quelque raison de le croire, ce n'est point de leur part un calcul ayant pour but unique et mesquin de servir les intérêts des constructeurs de l'Inde anglaise, d'où sortent presque tous les navires du Sultan : ils n'agissent, sans

doute, qu'en vue d'un intérêt plus sérieux, au sujet duquel je dois m'expliquer.

On ne saurait se dissimuler que le pouvoir du Sultan, en Omân, est de plus en plus précaire, et ne se maintient que par les bons offices du gouvernement de l'Inde. Saïd se trouve tellement engagé envers ce gouvernement, au moins par des dettes de reconnaissance, que ses bienfaiteurs pourraient l'amener en peu de temps à subir l'application du système subsidiaire (1), système employé avec tant de succès, par la compagnie, à l'égard des divers souverains de l'Hindoustan. Alors la marine de Saïd irait grossir la marine anglaise, et plus celle-là compterait de vaisseaux, plus celle-ci en serait augmentée. Lors même que les choses n'en arriveraient pas à ce point extrême et que cette dépendance politique de l'Omân ne serait ni régulièrement ni ostensiblement consommée, il est indubitable, pour toute personne connaissant les rapports de Saïd avec le gouvernement anglo-indien, que le premier est complétement à la dévotion

(1) Nous ne faisons pas ici une supposition gratuite; on s'en assurera par la lecture du passage suivant, extrait de l'ouvrage du lieutenant Wellsted :

« Il est, selon moi, hors de doute que la ligne de conduite la plus « sage, la plus politique et la plus juste que nous puissions suivre dans « nos rapports avec ce prince (le Sultan) consisterait à faire en sorte, à « l'imitation de ce que nous avons fait avec les rois indigènes de l'Inde, « que notre marine fût, dans une certaine mesure, subsidiaire de la « sienne. Ainsi, sans augmenter nos dépenses, nous aurions, en tout « temps, à notre disposition, des armements puissants, qui pourraient « toujours, quand le besoin le requerrait, être équipés avec des marins « européens envoyés de l'Inde, où nous n'avons à présent que des forces « insignifiantes, et où, si le gouvernement de l'Omân tombait en d'au- « tres mains, nous pourrions avoir, à un moment donné, un ennemi « très-dangereux. » (Voyez *Travels in Arabia*, by lieut. J. R. Wellsted, fol. R. S., tome I, page 403.)

du second, et que, le cas d'une guerre échéant pour l'Angleterre, elle aurait, au service de ses possessions de l'Inde, sinon un auxiliaire actif dans le Sultan, du moins un surcroît de matériel à sa disposition dans la marine de ce prince. Telle était mon opinion en 1838, après un voyage à Zanzibar et à Mascate ; tout ce que j'ai vu et appris depuis n'a fait que la raffermir.

Quoi qu'il en soit, cette marine se compose actuellement de trois frégates, de quatre corvettes à batterie couverte, de deux à batterie barbette, et de sept bricks de six à douze pièces. En voici le tableau nominal avec l'indication du nombre de bouches à feu qu'ils peuvent porter et du port où on les a construits :

Noms des bâtiments.	Nombre des bouches à feu.	Lieu de construction.
Chah-Alleum. . . .	54 pièces.	Cochim.
Caroline..	40 —	*Id.*
Victoria.	40 —	Bombay.
Rhâmani.	24 —	Cochim.
Meuntès.	24 —	*Id.*
Feza-Alleum.. . . .	24 —	Zanzibar.
Soultan'.	20 —	Meutrah.
Artemise.	18 —	Bombay.
England.	16 —	*Id.*
Curlew.	12 —	*Id.*
Psyché.	12 —	Cochim selon les uns, Singapour selon les autres.
Nassery..	10 —	Zanzibar.
Gazel.	10 —	Cochim.
Tage.	8 —	Bombay.
Vestal..	8 —	Acheté à Zanzibar, venant de l'Amérique.
Antelope..	6 —	Bombay.
Cheut-el-Frat.. . .	Sans artillerie.	Acheté à Mascate.

Outre ces navires, le Sultan possède une vingtaine de ba-

teaux dits beurrhela et bétéla ou bétis, armés de deux à six pièces, qui servent pour la guerre comme pour le commerce, et dont le chiffre s'augmente selon les nécessités du moment.

Plusieurs des navires du Sultan, particulièrement ceux qu'il emploie à son commerce, n'ont pas à bord toute l'artillerie qu'ils sont susceptibles de recevoir, mais les pièces existent à terre et seraient, au besoin, mises en batterie. On comprend ce qu'une telle force, passant aux mains des Anglais au début d'une guerre maritime, leur donnerait d'avantages sur leurs adversaires.

La marine du Sultan était, il y a quelques années, plus considérable, sous le rapport du rang des bâtiments; elle comptait un vaisseau de 74, le *Liverpool*, dont Saïd fit présent, en 1835, au roi d'Angleterre. Ce bâtiment construit entièrement en bois de teck dans les chantiers de Bombay, avait été mis à la mer en 1826; il était donc presque neuf; mais l'entretien d'un navire de ce rang et le manque d'officiers capables de le manœuvrer en faisaient pour son propriétaire une charge sans utilité et sans compensation. Quelques autres navires ont été également retranchés de sa flotte, tels sont le *Saleki* perdu dans le golfe Persique, le *Soliman-Chah* de 18, et l'*Homaïoun-Chah* perdu dans le golfe du Bengale, le *Prince of Wales* de 36 vendu à Calcutta pour cause de vétusté, le *M'safa* ou *Mousafa* de 24 abandonné dans le même port, enfin l'*Elphinstone* et un autre brick de 6, tous deux vendus. Les navires *Victoria*, *Feza-Alleum*, *Artemise*, *England*, *Antelope*, successivement construits ou achetés pour combler les lacunes ci-dessus indiquées, ne présentent pas, à beaucoup près, une force aussi consi-

dérable en artillerie; néanmoins l'existant actuel constitue un matériel naval relativement fort respectable.

Mais que signifient tant de navires, si beaux qu'ils soient, sans un personnel apte à les diriger, sans un but utile à leur assigner? Des sacrifices considérables que Syed Saïd a faits et qu'il continue de faire dans le but de se procurer des navires, il ne tire seulement pas une satisfaction d'amour-propre; car rien n'est humiliant pour lui comme ce grand nombre de bâtiments réduits à l'état de pontons et pourrissant dans ses ports, faute d'équipages propres à les monter. C'est l'indigence au sein de la richesse : richesse fort inutile en elle-même, puisqu'il est positif que la moitié de ces navires, bien armés, suffiraient, et au delà, aux besoins de sa politique et de son commerce. Ceci est incontestable, attendu qu'aucun des peuples contre lesquels le Sultan peut être conduit à guerroyer ne possède de marine. Le commerce de cabotage n'exige pas autre chose que des bateaux, qui naviguent d'ailleurs à meilleur marché; et, quant aux expéditions de long cours, les navires de Saïd ne sauraient rivaliser longtemps avec ceux des puissances maritimes auxquelles des traités ont donné accès dans ses États.

On a dû remarquer que plusieurs des bâtiments cités dans les détails qui précèdent ont été construits à Meutrah ou à Zanzibar. Des Parsis en ont dirigé la construction, et les matériaux de toute nature sont venus à grands frais de la côte de l'Inde. Si ce n'était le dénûment des ports dont il s'agit, en matériaux, en maîtres et en ouvriers capables, ils se prêteraient assez bien, par la disposition naturelle des lieux, à de pareilles opérations. A Zanzibar, particulièrement, qui pourrait recevoir les bois de charpente de la côte

voisine et les bois de mâture de Madagascar, il serait facile d'établir des chantiers de construction ; de plus, il existe sur la côte ouest de l'île une crique qu'on transformerait, sans de grands travaux, en un bassin de radoub. Cette circonstance n'a pas échappé au Sultan, car, pendant une de nos relâches, il me pria d'aller visiter le lieu en question, désirant savoir mon opinion sur le parti qu'il en pouvait tirer ; mais n'étant pas muni des instruments indispensables pour pratiquer des sondages et reconnaître si le terrain se prêtait à un creusement facile, tout en présentant une solidité convenable, je dus me borner à un examen superficiel. Au reste, la construction de ce bassin serait impraticable avec les hommes dont dispose Syed Saïd, surtout sans la direction d'un ingénieur capable, qu'il faudrait mander du dehors et, par suite, largement rétribuer. Cette première dépense, pour être utilisée réellement, en demanderait de nouvelles ; après le bassin et les cales, il faudrait des ouvriers, des ateliers, des magasins ; et enfin les navires une fois construits exigeraient encore bien autre chose. En un mot, il y aurait là une création complète à réaliser ; et une pareille œuvre est au-dessus des forces actuelles du Sultan. Ce serait déjà beaucoup qu'il s'occupât sérieusement d'organiser le personnel et d'entretenir le matériel de sa flotte ; on va juger combien il aurait à faire dans cette double voie.

Comme je l'ai déjà donné à entendre, en ce qui concerne le matériel d'armement la marine de Syed Saïd est tributaire des nations étrangères : les approvisionnements de toute espèce, gréement, chaînes, artillerie, armes, voiles, pavillons, poudre, boulets, etc., proviennent de l'Inde ou quelquefois de l'Europe, et lui coûtent, par conséquent, fort

cher. Aucun service n'est réglementé pour la conservation d'approvisionnements si dispendieux. A M'toni, les navires, désarmés, sans tentes, sans couvertures, restent exposés aux intempéries du climat. Quand l'un d'eux, en partance, a besoin d'une pièce de voilure, de gréement ou de mâture, on pille dans l'équipement des autres, de telle sorte que, le jour où il faut envoyer ceux-ci à la mer, on ne retrouve plus les objets nécessaires à leur armement.

Sous le rapport du personnel, le Sultan est de même obligé de recourir aux étrangers. Si l'un de ses navires entreprend un long voyage, s'il double le cap de Bonne-Espérance, par exemple, il y a toujours à bord, pour le diriger, quelque officier emprunté aux marines européenne ou américaine. Quant aux matelots, il semble qu'on devrait pouvoir s'en procurer à volonté dans un pays qui présente une si vaste étendue de côtes, dans des parages fréquentés par un nombre infini de bateaux arabes; mais l'argent prodigué pour l'achat de bâtiments inutiles manque pour réunir et solder des équipages suffisants. Puis, lorsqu'il s'agit d'armer de grands bâtiments de guerre avec des hommes habitués à la navigation irrégulière des bateaux, de les plier à la discipline, de les former aux manœuvres d'ensemble et au maniement des armes, c'est toute une éducation qui ne s'improvise pas et qui exigerait préalablement un corps d'officiers et d'instructeurs déjà capables, dont la marine du Sultan est dépourvue. Aussi, sans le secours de quelques hommes spéciaux venant de l'Inde, de la mer Rouge et du Béloutchistan, la marine militaire du Sultan ne serait composée que de barques où l'on ne saurait pas même charger un canon ou un fusil.

Tels que sont aujourd'hui ces navires, on remarque, dans la composition du personnel, la hiérarchie et la diversité des fonctions, les principaux détails du service intérieur, une certaine analogie avec ce qui a lieu dans les marines européennes. Ainsi le personnel comprend : un état-major, un groupe de sous-officiers, des matelots, des canonniers exclusivement affectés au service de l'artillerie, des soldats qui prêtent la main à la manœuvre en dehors de leur emploi ordinaire et des mousses servant de domestiques. L'état-major se compose de :

Un commandant (*nakhoda mal sircâr*), dont le rang est relatif à la force du bâtiment;

Un ou deux officiers (*moallem el Kebir mal sircâr*), d'un grade correspondant à celui de nos lieutenants de vaisseau, ou de premier lieutenant chez les Anglais;

Deux officiers (*moallem el bahar mal sircâr*), d'un grade analogue à celui d'enseigne de vaisseau en France, ou de lieutenant chez les Anglais;

Un officier commandant les soldats (*moallem sahib zam*).

Lorsqu'un bâtiment entre en armement, comme il n'y a aucune espèce de cadre militaire, le Sultan choisit, parmi les hommes de mer qu'il juge capables de remplir ces emplois, le capitaine et les officiers nécessaires. Ils sont tenus de savoir observer la hauteur méridienne, marquer le point sur la carte et donner la route; le capitaine doit observer à midi, de même que les officiers. Quelques jeunes gens pouvant être assimilés à nos élèves figurent parfois dans l'état-major; pour y être admis il faut qu'ils sachent lire, écrire et faire les calculs arithmétiques; ils sont placés sous

les ordres des officiers, et prennent part, avec eux, au service du quart.

La maistrance, composée d'hommes pratiques, les uns ayant acquis leur grade à bord des navires du Sultan, les autres ayant déjà rempli des fonctions analogues sur des bateaux du commerce, comprend :

Un ou deux maîtres de manœuvre (*gurhandj*) ;

Un ou deux seconds maîtres de manœuvre (*semdyl*) ;

Un maître de canonnage (*meudefi*), venant ordinairement de l'Inde, de la Perse ou de la Turquie;

Un pilote chargé de la route en mer (*moallem sahib madjra*);

Un ou deux maîtres de calfatage (*restad mal kalfat*);

Un ou deux maîtres de charpentage (*sirmela*) ;

Un ou deux maîtres de voilerie (le nom arabe m'échappe);

Un forgeron-armurier (. .);

Un commis aux vivres (*ouakil al bohtha*).

Enfin l'équipage est composé comme il suit : un tiers, de marins proprement dits ; un nombre de canonniers double de celui des pièces ; quatre à huit timoniers (*seukany*). Les soldats béloutchis ou cipayes forment le reste.

Sans qu'il existe aucune marque extérieure de hiérarchie, les états-majors ont un simulacre de discipline et de démarcation ; ainsi le capitaine et le second font table à part; les officiers et les élèves d'un côté, et les maîtres d'un autre, se réunissent pour prendre leurs repas.

Quant aux hommes de l'équipage, ils mangent isolément ou avec qui bon leur semble. Ordinairement, chaque homme a un casier où il ramasse ses effets et où il conserve les provisions qui lui appartiennent et qu'il ajoute à sa ration de

riz. Ces provisions particulières sont achetées, au moyen d'une avance de 4 ou 5 piastres sur la solde. Les capitaines et les officiers sont gratifiés, selon le bon plaisir du Sultan, de quelque argent pour la table, ou plus généralement, de provisions sèches, fruits et confitures; les maîtres sont aussi l'objet de la munificence du chef, et au reste il est d'usage que, dans les pays appartenant au Sultan, les bâtiments de guerre soient approvisionnés par les soins de l'autorité locale.

Payée par lunes, au lieu de l'être par voyages, comme à bord des bateaux de commerce, la solde des capitaines, officiers, élèves, etc., est fixée moyennement ainsi qu'il suit :

Capitaine.	De 50 à 60 piastres par lune.
Premier lieutenant.	30 à 40
Second lieutenant et commandant de la troupe..	20 à 30
Élève..	10 à 15
Maître canonnier.	15
Maître de manœuvre.	7
Second maître de manœuvre. . . .	5
Commis aux vivres.	9
Charpentier-calfat.	7 à 8
Forgeron-armurier.	7 à 8
Voilier.	6 à 7
Chef de pièce.	7
Timonier.	5 à 7
Coq.	5
Matelot et soldat.	2 à 3
Mousse.	1

Quant au service intérieur, il ne paraît réglementé que pour ce qui a trait à la garde et à la manœuvre du bâtiment en mer; en ces deux points, il est à peu près modelé sur ce qui se fait à bord des navires européens, c'est-à-dire qu'un officier de service, relevé de quatre heures en quatre heures,

a sous ses ordres, pour la manœuvre, un maître, un second maître, des élèves et la moitié de l'équipage, excepté les canonniers exclusivement affectés au service des pièces.

Les uns ni les autres n'étant faits à des habitudes d'ordre, et ne comprenant pas mieux qu'à bord des bateaux l'utilité de la discipline, il en résulte que la tenue du personnel et la propreté du matériel sont négligées et laissées à la volonté de chacun ; aussi ces navires sont-ils des foyers de saleté et d'infection, où se déclarent souvent des maladies épidémiques, qui font d'autant plus de victimes qu'il n'y a point de médecins à bord et que les malades sont abandonnés aux moyens empiriques dont se servent les Arabes. Un de ces navires de guerre, envoyé à Londres il y a quelques années, perdit une soixantaine d'hommes, par suite de sa mauvaise tenue intérieure et de l'insuffisance de la nourriture, le riz et l'eau étant trop peu substantiels, sous des climats tempérés. En outre, soit insouciance, soit imprévoyance, l'on n'avait pas songé à fournir aux hommes de l'équipage des effets qui pussent les garantir du froid, de sorte que, par toutes ces causes réunies, le navire est revenu à Zanzibar après une absence de quinze à dix-huit mois, avec quatorze hommes seulement sur cent qui en étaient partis.

Quoique destinés à la guerre, les quelques navires qu'arme le Sultan sont utilisés pour le commerce avec les pays lointains, tels que l'Inde, le golfe du Bengale, Batavia, les principales îles de la Sonde, l'Amérique, qui a été pour eux la première occasion de doubler le cap de Bonne-Espérance; l'Europe enfin, dont ils ont appris le chemin depuis peu, et où leurs expéditions commencent à devenir régulières. En

les employant à ces missions, Syed Saïd n'en maintient pas moins à bord le matériel d'armement, toute l'artillerie qu'ils peuvent porter, sans doute pour faire parade de ses canons.

J'ai traité un peu longuement de la marine du sultan de Mascate, parce qu'elle est la partie la plus importante de ses forces et que, vue de loin ou partiellement, elle pourrait donner de sa puissance une idée beaucoup trop haute, contre laquelle j'ai voulu prémunir le lecteur par des détails et une appréciation circonstanciés. A présent que nous connaissons à peu près tous les ressorts qui composent le gouvernement de Saïd, voyons quelles sont les ressources de ce prince pour mettre en mouvement un mécanisme qui a, du moins, l'avantage de la simplicité.

Les produits de la douane forment la plus forte partie des revenus du sultan de Mascate. Cette ville et Meutrah sont, dans l'Omân, presque les seules qui alimentent son trésor. Les autres absorbent, par les dépenses qu'elles occasionnent, les impôts levés sur elles, impôts d'ailleurs toujours modiques. Le lieutenant Wellsted, champion déclaré de Syed Saïd, affirme que celui-ci ne reçoit pas un *dollar* (une piastre) de l'intérieur; qu'il est forcé, au contraire, lorsqu'il fait un séjour en Arabie, de dépenser des sommes considérables en présents aux cheikhs de diverses villes méditerranéennes et des oasis. L'honorable voyageur s'est trouvé plus à même que moi d'acquérir la preuve de ce qu'il avance. Du reste, mes propres renseignements s'accordent avec sa première assertion; mais je n'ai rien à dire au sujet des générosités de Saïd envers ses vassaux. Le tableau des revenus de l'Omân, donné ci-après, s'approche, je crois, autant que possible, de la vérité.

Revenus de douanes et taxes diverses.

CÔTE D'OMÂN.

Mascate.	Douane.	95,000 piastres.
	Octroi.	4,000
	Monopole pour la pesée du café, du girofle, du riz de Calcutta et du beurre en grandes jarres. . . .	650
	Taxe sur la préparation de la soie. .	4,000
	Taxe sur la préparation du fil. . .	650
	Taxe sur la teinture par indigo. .	500
	Taxe sur les boutiques.	2,500
Meutrah.	Douanes.	7,000
Soûr.	Revenu net.	1,800

CÔTE DE PERSE.

Guadel.	Revenu net.	6,500
Bendeur-Abass.	Revenu net.	10,500
	Sur l'exportation du soufre. . . .	3,500
Minou.	(Je n'ai rien pu savoir de cette place.)	Pour mémoire.
	Total pour l'Omân. . .	136,600 piastres.

La côte d'Afrique produit au Sultan des sommes beaucoup plus considérables, ainsi que l'indique le tableau suivant :

Revenus de la côte d'Afrique.

Fermage de douanes payé par le banian Djiram pour toute la côte, moins Pemba.	175,000 piastres.
Produit de la douane de Pemba.	12,000
Impôt de capitation sur les Moukhadim.	12,000
Revenu des plantations de girofliers appartenant au Sultan, en moyenne.	50,000
On peut estimer le bénéfice de ses opérations commerciales à.	100,000
Total pour la côte d'Afrique. . .	349,000 piastres.
Soit en tout.	485,600 piastres.

Ainsi le sultan de Mascate perçoit un revenu équivalent, en chiffres ronds, à 2,500,000 francs; sur cette somme, il entretient sa marine, objet de ses dépenses les plus considérables, un millier de soldats au plus, un petit nombre de fonctionnaires, sa maison et celle de plusieurs personnes de sa famille. Quelque magnifique qu'il soit dans ses présents, quelle que soit sa prodigalité quand il s'agit de peupler son harem, il n'est pas douteux que ses dépenses sont fort au-dessous de ses recettes; aussi dit-on que Saïd possède une épargne considérable. Et cependant, un peu d'activité et une administration mieux entendue lui permettraient de retirer de ses États un revenu plus élevé, sans pressurer les peuples et même en améliorant leur sort. Mais il ne faut pas attendre de ce prince des réformes radicales. Son rôle actif semble à peu près terminé, car il est arrivé à ce moment de la vie où la vieillesse et la fatigue nous portent à regarder le maintien de ce qui est comme la suprême sagesse.

Les deux chapitres que j'ai consacrés à Syed Saïd donneront, je crois, une idée juste de ce souverain et de son gouvernement; je n'ai, du moins, rien épargné pour qu'il en soit ainsi. Toutes les fois que je n'ai pu voir et juger moi-même, j'ai puisé mes renseignements aux sources les plus dignes de foi et je les ai soumis à un contrôle sévère. La vérité a été mon seul but, je l'ai consciencieusement et laborieusement cherchée. Bien des lacunes subsistent, sans doute, dans cette notice; d'autres écrivains les combleront plus tard; mais, en attendant une biographie complète de Syed Saïd, ce que j'ai écrit ici suffira, j'espère, à dissiper l'ignorance profonde où l'on est, en France, sur tout ce

qui le concerne. Voici, entre autres, une preuve de cette ignorance.

Au mois de juin 1849, la *Caroline*, une des frégates du sultan de Mascate, entra dans le port de Marseille. Quoique armée commercialement, elle avait à bord un agent de Syed Saïd, chargé d'offrir, de la part de ce prince, au Président de la république française un présent qui consistait en six chevaux arabes. Un de nos grands journaux publia, à cette occasion, l'article reproduit textuellement ci-dessous et qui fut répété par d'autres journaux.

« ..... L'envoyé de l'Imam vient de quitter Paris, médio-
« crement reçu par le gouvernement, qui a semblé ne pas
« savoir ce que c'est que l'imam de Mascate.

« L'imam de Mascate, né à Rostack, province de l'Omân
« sur la côte orientale du golfe Persique, est fils de Sultan;
« son nom arabe est Saïd-ebne-Sultan. L'île de Zanzibar,
« dont il habite Sawoychel, la capitale, renferme cinq cent
« mille habitants.

« Sur les côtes d'Afrique, ses possessions s'étendent de-
« puis Quérimbe jusqu'au cap Gardafoui, ce qui comprend
« les Etats de Zanguebar, de Montbaze, de Mélinde, de
« Brava, de Juba et de Magadoxchoo.

« La population de ces différents États est de cinq mil-
« lions d'hommes.

« Le reste de sa puissance longe la mer des Indes et les
« bords du golfe Persique. Elle commence à Moccala, com-
« prend toute la province arabe de l'Oman, s'étend jusqu'à
« l'île d'Ormus, met le pied sur le territoire de Béloutchis-
« tan, pénètre jusqu'à la province persane du Kerman, com-
« mande à plusieurs villes importantes, entre autres à Ben-

« derabassi et confine, au nord, au pays des célèbres et en-
« core puissants Wahabys, à l'occident au pays des Adia-
« mites. Quatre autres millions d'hommes lui obéissent de
« ce côté.

« Sa marine est de 37 bâtiments de guerre sur le pied
« de paix. Il a 10,000 hommes de troupes, qu'il peut éle-
« ver à 250,000 hommes, dont 50,000 marins.

« Son revenu politique est de 40 millions. Ainsi que les
« anciens empereurs romains, il a un trésor particulier plus
« considérable que le trésor public ; ses revenus sont de
« 60 millions.

« Or, ce souverain, dont certains hommes politiques
« ignorent l'existence, a envoyé en France, et pour former
« des relations commerciales avec elle, un de ses fami-
« liers, Hadj-Dervich, lequel a débarqué à Marseille, avec
« six chevaux de pur sang arabe, qu'il amenait au Prési-
« dent.....

« L'envoyé devait s'attendre à un accueil sinon distingué,
« au moins poli (1)..... »

Le souverain sur le compte duquel on imprimait d'aussi véridiques détails était depuis cinq ans lié avec la France par un traité d'amitié et de commerce ; depuis de longues années, des relations de diverse nature avaient existé, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'administration de nos colonies, entre notre gouvernement et les imams ou sultans de Mascate ; enfin le brick *le Ducouëdic* venait d'exécuter une campagne de trois ans, consacrée en grande partie à étudier les contrées soumises à la domination du chef

(1) Voyez le journal *l'Assemblée nationale*, numéro du 30 août 1849, page 3, 1re colonne.

de l'Omân ! Puissé-je avoir, en transportant Saïd des régions de la fantaisie dans celles de la réalité, rendu à mes compatriotes le service de leur faire connaître un homme qui a dès longtemps acquis le droit de se dire ami de la France, sans que la plupart de mes compatriotes s'en soient jamais doutés !

CHAPITRE V.

Départ de Zanzibar. — Arrivée à Diou. — Aspect de la ville et de la forteresse. — Population. — Industrie. — Commerce.

Le 10 du mois d'octobre 1846, après une relâche de quinze jours à Zanzibar, le *Ducouëdic* appareilla avec une jolie brise de sud et sud-sud-est, et sortit du port par la passe du nord-ouest; le pilote ne voulait pas y diriger le brick, prétendant qu'il s'y trouvait trop de bancs; or cette passe est, ainsi que je l'ai dit précédemment, large et facile, et, pour croire le contraire, il fallait que ce brave pilote connût bien peu le port de Zanzibar. Il m'avait cependant été donné par le Sultan, comme pratique de la côte comprise entre Raz-Hhafoun et Mozambique.

Dans le canal que forme Zanzibar avec la côte opposée, surtout près du rivage de l'île, le courant subit l'influence des marées; il porte au nord avec le flot et au sud avec le jusant; il est naturellement d'autant plus fort ou plus faible, dans chacun de ces deux sens, que la direction du mouvement de marée est en accord ou en opposition avec celle du courant général de la mousson.

Bien que mon séjour à Zanzibar eût été à peine suffisant pour exécuter, dans cette première relâche, tout ce que me prescrivaient mes instructions, le renversement de la mousson devant s'opérer très-prochainement, il ne m'était pas

permis de m'attarder en ces parages sans avoir ensuite une extrême difficulté à avancer vers le nord; tout au plus, ayant, dans ma route vers la côte de l'Inde, à longer celle d'Afrique sur un certain espace, pouvais-je tenter de reconnaître quelques points de cette dernière. Force fut donc de remettre à un autre temps l'exploration de la rivière Panggâni devant l'embouchure de laquelle le brick allait passer. Après avoir doublé la petite île Moina-Moina, aussi nommée *Djézirat-el-Djage* (île des poules), nous continuâmes de suivre le canal à l'ouest de Pemba, que les Arabes, à cause de sa luxuriante verdure, ont appelé *Djézirat-el-Khodhora* (île verte).

La partie sud-ouest de cette île est très-basse, et pour la voir, même dans une nuit claire, il faut en être très-près; mais, si l'on suit attentivement les mouvements de la brise et l'état de la mer, on prévoit facilement, par l'appréciation raisonnée de ces mouvements, les erreurs que le courant ferait commettre dans l'estime du chemin. En effet, dès que l'on n'est plus masqué par Zanzibar, on reçoit la brise fraîche et la houle du large qui donnent alors librement dans le canal entre cette île et Pemba; une diminution très-marquée de la brise et de la houle commence dès qu'on est abrité par la partie sud de cette dernière île et se maintient jusqu'à ce qu'on ait doublé la pointe nord, où la houle, sinon la brise, redevient très-sensible.

Le 11, au jour, nous n'avions plus aucune terre en vue, et les observations de midi accusèrent, pour les dix-huit heures précédentes, un courant de 34' au nord 39° est. La latitude était 4° 12 sud; la longitude, 37° 58 est; la déclinaison de l'aiguille, 12° nord-ouest.

Le 13, nous eûmes connaissance de la terre aux environs de Braoua. C'est une côte de moyenne hauteur, dont la crête est peu ondulée, et le rivage sans saillies remarquables; de grandes nappes de sable blanc s'y détachent sur un sol de couleur brun rouge, où croissent çà et là des buissons. Nous ne ralliâmes la côte qu'à quelques milles au nord de Braoua et sans avoir découvert ce point. Ici l'aspect se modifie légèrement; les nappes de sable blanc disparaissent; les broussailles descendent presque jusqu'à la plage, plus clair-semées à mesure qu'elles s'en rapprochent. Le sommet des collines semble mieux garni de buissons et d'arbustes; le sol est aussi moins rouge.

Depuis midi nous longions la côte d'assez près, quand, vers trois heures et demie, nous aperçûmes un village bâti sur un petit promontoire et entouré d'une muraille ou palissade. Les cases qui le composent sont d'un gris foncé qui empêche de les voir de loin. Au dire du pilote, ce village, abandonné il y a longtemps, sert d'asile temporaire aux pêcheurs et aux caravanes : celles-ci côtoient, à ce qu'il paraît, le rivage pour se rendre d'un point à un autre du littoral. Nous en distinguâmes plusieurs cheminant lentement, avec leur longue file de chameaux, dans des sentiers dont nous suivions parfaitement la trace. Nos observations placeraient le village que j'indique par 1° 23′ de latitude nord et 42° 04′ de longitude est. Ce doit être le lieu désigné, sur la carte d'Horsburgh, sous le nom de Torré ou Torra.

Peu d'heures après, nous étions devant Meurka : quoique nous en fussions à moins d'un mille, le crépuscule, déjà faible, nous en laissait à peine deviner les détails; mais, ce point ayant été, quelques mois plus tard, visité par le

Ducouëdic, j'aurai l'occasion d'en donner une description dans la suite de cet itinéraire.

La ville de Moguedchou, située à peu de distance au delà de Meurka, devant être dépassée pendant la nuit, c'est-à-dire sans qu'il fût possible d'y faire aucune observation, il était inutile de continuer à longer la côte : je gagnai donc le large et fis route directe vers l'Inde. Bien m'en prit, car la mousson de sud-ouest nous abandonna, le 17 octobre, par les 7° nord et les 51° est, et des brises variables du nord-nord-ouest à l'est-nord-est ou des calmes lui succédèrent jusqu'au 19. Dans ces derniers jours, les courants, devenus contraires, nous avaient rejetés un peu dans le sud. Du 19 au 22, nous eûmes un retour de mousson dont je profitai pour faire du chemin à l'est, et échapper ainsi à l'influence des vents et des courants de cette partie, vents et courants établis dès le commencement d'octobre, suivant Horsburgh, à l'ouest du méridien de Socotra.

Le 22, nous étions par les 7° nord et les 57° est. De petites brises variables et des courants variables aussi, mais nous poussant presque toujours un peu dans le nord, nous avaient conduits, le 29, par les 12° nord et les 59° 28' est. A partir de ce point, nous eûmes des vents réguliers de l'est-nord-est au nord-nord-ouest; les courants prirent une direction ouest-sud-ouest, puis, successivement, plus sud à mesure que nous approchions de la côte; ils donnèrent même deux ou trois fois de l'est; ils se dirigèrent de nouveau plus à l'ouest par le travers du golfe de Cambaye et suivirent ce rumb franc à l'approche de la côte du Gouzerate.

Le 14 novembre au soir, nous eûmes connaissance du cap Diou et des hautes terres à l'est de ce cap.

Dans ce trajet, qui dura trente-cinq jours, de graves affections morbides, dont le germe avait sans doute été contracté à Zanzibar, en dépit de toutes les précautions hygiéniques, se développèrent sous l'influence des temps orageux que nous éprouvâmes en traversant la zone des vents variables. Nous perdîmes deux hommes atteints de dyssenterie présentant quelques symptômes typhoïdes. Le nombre des exempts de service fut, en moyenne, de quatorze.

Durant la nuit du 14 au 15, nous manœuvrâmes en vue de terre pour nous élever dans l'est; mais un fort courant de cette partie neutralisa pendant plusieurs heures notre sillage de 2 et 1/2 ou 3 nœuds en sens opposé, ce qu'il était facile de constater par le relèvement d'un feu de la côte. Au point du jour, le 15, nous nous trouvions à environ sept milles de terre. En premier plan se détachait, par son aspect pierreux et aride, une terre basse à l'extrémité orientale de laquelle on apercevait quelques édifices. Nous prîmes la bordée du nord qui nous faisait gouverner un peu au vent de cette pointe. Bientôt les rayons du soleil pénétrèrent la couche opaque de vapeurs qui voilait le rivage, et les objets s'illuminant tout à coup de brillants reflets, nous distinguâmes parfaitement les parties élevées de la ville et de la citadelle de Diou, où flottait le pavillon portugais.

Ce qui attire tout d'abord les regards, ce qui domine dans l'ensemble et donne, au premier aspect, à la ville de Diou un caractère de pittoresque grandeur, ce sont de nombreuses églises aux tours élancées : les unes d'une éclatante blancheur, d'autres accusant par leur couleur grisâtre et noire, ou par quelques-unes de leurs parties en ruines, les ravages du temps et les traces de l'incendie; ce sont en-

suite des couvents dont l'apparence indique que la vie s'en est retirée plus récemment; enfin, et comme pour protéger ces monuments de la foi, une haute muraille crénelée à l'ouest, la mer au sud, à l'est la citadelle de Diou, autrefois formidable, avec ses murs flanqués de tours et de bastions, hérissés de bouches à feu : bizarre accouplement du sacré et du profane, emblème frappant de l'esprit fanatique et guerrier qui animait les Portugais dans leurs conquêtes en Orient.

A huit heures, nous arrivions à bout de bord sous les murs de la citadelle, sans avoir vu aucun bateau s'avancer vers nous, bien que nous eussions depuis longtemps arboré le pavillon pour appeler un pilote. Pensant que le tirant d'eau du brick nous permettrait d'entrer dans le port et n'ayant pas de plan qui pût m'aider à m'y diriger, je persistai à attendre le pilote demandé et fis prendre la bordée de l'est sous petite voilure pour mieux marquer mon intention. Au fur et à mesure que nous avancions dans cette direction, l'entrée du port, masquée d'abord par la citadelle, se découvrit. Nous y remarquâmes un petit brick, mouillé devant la ville, puis, au milieu du bras de mer qui sépare l'île du continent, un vieux bâtiment de forme irrégulière, surmonté d'une croix et isolé comme une sentinelle perdue. En arrière, sur la terre de Gouzerate, est un village fortifié du côté de la campagne par une enceinte bastionnée. A l'est, le rivage est bas et sa direction, un peu curviligne, incline vers l'est-sud-est jusqu'à la pointe de Novo Bandel, formant ainsi entre cette pointe et celle de l'île une baie assez étendue, où, pendant la mousson de nord-est, la mer est très-calme. Les terres de l'intérieur sont élevées, et l'on y

distingue, par-dessus toutes, la montagne de Djanaghar.

A huit heures et demie, nous vîmes enfin une chaloupe sortir du port et se diriger vers nous; nous la ralliâmes et prîmes un pilote, mais il ne nous servit à rien, car, soit timidité de sa part, soit qu'il y eût impossibilité réelle de nous conduire à l'ancrage intérieur, il demanda à mouiller en dehors et même beaucoup plus au large que je ne l'eusse fait moi-même, sans aucun risque d'ailleurs, comme je le sus plus tard.

Le *Ducouëdic*, ayant serré ses voiles, salua la ville de vingt et un coups de canon, puis l'on s'occupa d'affourcher : les ancres furent placées nord-est et sud-ouest, selon la direction moyenne des courants de marée. Ces courants sont très-forts, et exigent de la vigilance quand on est sur la côte; dans la nuit que nous y avions passée à la suite de l'atterrage, nous nous étions presque subitement trouvés à une petite distance de terre, alors que l'estime en mettait encore le brick à distance de 5 à 6 milles.

Le salut ne nous avait pas été rendu, et, las d'avoir inutilement attendu pendant deux heures, j'allais envoyer demander la raison de ce retard, lorsqu'une nouvelle chaloupe arriva à bord avec le chirurgien de la place. Cet officier m'expliqua que, ne possédant pas de pavillon français et voulant cependant l'arborer au moment du salut, le gouverneur avait donné l'ordre d'en confectionner un : on n'avait donc différé de répondre à notre politesse que pour s'acquitter d'une manière plus complète, et en effet les batteries de la citadelle saluèrent bientôt de vingt et un coups de canon.

Dans l'après-midi, je descendis à terre pour faire visite

au gouverneur. En entrant dans le port, on a, sur la gauche, la citadelle et, sur la droite, le bâtiment isolé dont j'ai parlé; celui-ci est un vieux fortin, jadis destiné à croiser ses feux avec ceux de la place; aujourd'hui il est à demi ruiné et dégarni d'artillerie. Près de ce point, on est agréablement surpris par le panorama qui se déroule sous les yeux : d'un côté s'élève, encore imposante et forte, malgré sa vétusté, la citadelle bâtie sur les rochers qui forment l'extrémité orientale de l'île; tout ce que l'art de la fortification pouvait fournir de ressources, à l'époque où elle fut construite, a été épuisé pour la rendre inexpugnable; sur le glacis qui la sépare de la ville, on aperçoit plusieurs monuments funéraires. A quelque distance du rempart commence la ville, entourée d'une muraille garnie de meurtrières. L'aspect en est des plus capricieux et des plus variés : ce sont d'abord des maisons isolées, à terrasses, et dont la façade, bigarrée de riantes couleurs, se détache sur des massifs de verdure; plus loin se dessinent, en groupes compactes, les bâtiments qui composent le gros de la ville : c'est un mélange confus de tous les genres d'architecture, où se montrent pêle-mêle des dômes et des clochers d'églises ou de couvents, des minarets, des terrasses dentelées, des pagodes; plusieurs de ces édifices paraissent bien conservés; d'autres tombent en ruines : ensemble bizarre, où se trouvent incessamment accouplées la vie et la mort. Devant soi on a le fond du port où étaient mouillés, lorsque j'y arrivai, deux petits bricks et quelques bateaux. A droite, et à peine séparée par un étroit canal, s'avance la pointe du continent, couverte de bouquets d'arbres au milieu desquels apparaissent une partie du village de Gouguela et l'un

des bastions de la muraille qui le protége. La courbe suivant laquelle se développent les objets que je viens d'indiquer se termine par le fortin ruiné qui, avec sa configuration toute singulière, n'est pas le moins curieux détail de ce tableau; il est désigné dans les chroniques de Diou sous le nom de *forte do mar* (fort de la mer). On m'a dit qu'il existe entre lui et la citadelle une communication pratiquée sous le lit du bras de mer qui sépare Diou de la terre ferme.

Il y a un débarcadère à la citadelle et un second à l'arsenal, en face de la pointe Gouguela. A basse mer, ce dernier est le plus commode; j'y abordai et me fis conduire à la maison du gouverneur.

Je reçus chez le major J. J. de Macedo e Couto un accueil plein de cordialité; mais, malgré sa bonne volonté, il ne parvint pas à me procurer la viande fraîche dont j'avais besoin pour restaurer un peu mon équipage fatigué. Les bestiaux en petit nombre qu'on trouve à Diou sont la propriété des banians; et il ne faut pas penser à en obtenir d'eux : car la vache étant, comme on le sait, un des objets de leur culte religieux, ils ont pris sous leur protection toute l'espèce bovine. Ils poussent le fanatisme jusqu'à employer leur influence, leurs richesses, en un mot les divers moyens qui sont en leur pouvoir pour empêcher l'introduction, dans l'île, du gros bétail destiné à la boucherie. Le gouverneur m'avoua que, pour échapper aux conséquences de cette superstition, il devait, s'il voulait avoir un bœuf ou un veau, s'y prendre plusieurs jours à l'avance, l'envoyer acheter au loin, et user de mille précautions pour en cacher la destination et l'entrée dans la place. Telles sont les concessions que l'autorité locale portugaise est, en quelque sorte, forcée

de faire aux idées stupides de la population qu'elle gouverne, sous peine d'en voir émigrer la majeure partie et notamment les banians, aux mains de qui restent encore quelques capitaux et le peu de commerce effectué dans la localité. L'esprit d'intrigue du gouvernement anglo-indien, qui, jaloux d'étouffer le moindre germe de développement politique ou commercial susceptible de porter atteinte à ses intérêts, se tient toujours prêt à profiter des moindres fautes, oblige le gouvernement portugais aux plus grands ménagements à l'égard de la population de ses établissements de l'Inde, déjà si abandonnés, et lui commande de s'abstenir des mesures qui pourraient provoquer de nouvelles émigrations. Voilà donc où en est actuellement la puissance des Portugais dans l'Inde! Les descendants de ces fougueux missionnaires de la foi, les fils des fiers conquérants dont les exploits héroïques portèrent sur tout le littoral de l'Asie méridionale la terreur du nom portugais, sont réduits aujourd'hui à subordonner la satisfaction de leurs besoins aux préjugés religieux de ces gentils, dont leurs pères traîtaient les ancêtres avec tant de mépris.

Une relâche à Diou ne peut procurer à un bâtiment de guerre d'autre provision que de l'eau de citerne : celle qu'on prend au débarcadère de la citadelle est fort bonne, si l'on a la précaution de laisser les conduits se nettoyer avant de commencer à la recevoir dans les futailles; nous en embarquâmes une douzaine de tonneaux, et je me hâtai, pour quitter au plus tôt ce triste séjour, de visiter la ville et les environs.

Diou est une île de 10 kilomètres de longueur, dans une direction à peu près est et ouest; sa plus grande largeur est de 4 kilomètres. Elle a pour dépendance l'aldée ou village for-

tifié de Gouguela, situé sur la péninsule que forme la pointe sud du Katiavar, et dont elle n'est séparée que par un bras de mer fort étroit : ce bras de mer représente ce qu'on appelle le port intérieur, mais son peu de profondeur n'en permet l'entrée qu'à des bâtiments calant moins de 4 mètres d'eau ; l'ancrage pour un grand navire est en dehors, par 13 mètres ; ou bien encore plus avant dans la baie, dans une espèce de bassin naturel que l'on nomme *le puits*, et où le fond est de 6 à 8 mètres. Pendant la mousson de nord-est on peut, sans aucune crainte, mouiller devant Diou ; le temps y est uniformément beau ; dans le jour, les brises soufflent régulièrement de l'est-nord-est à l'est-sud-est, joli frais ; la nuit elles viennent de terre, c'est-à-dire du nord-ouest au nord, et sont ordinairement plus fraîches après minuit. Durant notre court séjour sur cette rade, le baromètre a marqué constamment $0^{m},764$; la température a varié entre 26° et 29° centigrades. Les vents de la mousson de sud-ouest y sont le plus souvent tempêtueux et pluvieux durant les mois où cette mousson est dans sa force ; de mai à septembre, le mouillage extérieur ne serait pas tenable. Les courants de marée sont très-forts le long de la côte environnante ; sur rade, ils ont été estimés de 2′ 2 à 2′ 5 au fort d'une marée de syzygie. Ils portent de l'est à l'est-nord-est avec le flot et en sens directement inverse avec le jusant. Nous avons observé sur ce point une déclinaison de l'aiguille de 2° 20′ nord-est, et, d'après nos chronomètres, la longitude y serait de 68° 46′ 21″ E., le môle du château ayant été pris pour lieu des observations.

Le sol de l'île de Diou est presque partout stérile, et les produits qu'on y récolte sont insuffisants pour les besoins

de ses habitants. Presque toutes les denrées de première nécessité proviennent donc de l'extérieur et sont l'objet d'un trafic journalier.

La portion cultivable du sol, évaluée au tiers de la superficie totale, est exploitée principalement en baghéri et en cocotiers; onze cents personnes approchant sont employées à ces cultures.

La population de Diou et dépendances paraît être stationnaire depuis un certain nombre d'années; un recensement fait en 1844 la porte à 9,417 individus. Elle se compose en majeure partie d'Hindous, parmi lesquels la caste des banians est la plus importante par sa richesse relative. Cette classe comprend à peu près trois cents familles, dont une centaine d'individus s'occupent spécialement de commerce. On compte environ 640 musulmans et 350 chrétiens, tous sujets portugais. La classe industrielle qui l'emporte par le nombre est celle des marins et des pêcheurs, habitant, pour la plupart, le village de Gouguela, où elle s'élève à deux mille âmes; le reste est groupé au village de Brinkabara, à l'extrémité ouest de l'île : là vivent aussi quelques cultivateurs.

L'eau des puits est un peu saumâtre, mais il y en a de très-bonne dans les citernes, dont beaucoup de maisons sont munies.

Le bras de mer abonde en menu poisson et en coquillages dont la population pauvre se nourrit presque exclusivement. Les produits de la pêche constituent d'ailleurs, pour toutes les classes, un des principaux moyens de subsistance et fournissent quelque peu à l'exportation.

L'esclavage a cessé d'être, à Diou, à l'état d'institution

viable; du moins il n'est plus alimenté par la traite. Il y a bien encore des esclaves dans l'île, mais ils ne tiennent sans doute pas à changer leur condition, car ils n'auraient, pour y échapper, qu'à passer sur le territoire voisin, où ils seraient sous la protection anglaise.

L'île de Diou laisse à désirer sous le point de vue de la salubrité. Il y règne des fièvres intermittentes; leur cause la plus active est probablement inhérente aux pernicieux effluves dégagés par les marais qui bordent une partie du côté nord de l'île et par ceux qui l'avoisinent sur la terre ferme. Les ophthalmies y sont nombreuses et le choléra y apparaît fréquemment. L'ancien couvent de San Francisco sert aujourd'hui d'hôpital militaire.

Les seuls frais que fasse le gouvernement pour l'instruction publique consistent dans l'entretien d'une école primaire. Les Hindous et les musulmans possèdent des écoles particulières qui ont du rapport avec nos maisons d'enseignement mutuel.

La ville se divise en plusieurs quartiers; visitée en détail, elle ne répond nullement à l'opinion favorable que donne l'aspect pittoresque de son ensemble du côté du port : ces maisons à l'air coquet et aux couleurs variées, qui composent le quartier portugaïs, vues de près, ne sont plus, en général, que des masures badigeonnées, souvent sales et décrépies, paraissant abandonnées; elles sont bâties en pierre et surmontées de terrasses, d'où les eaux pluviales se rendent aux citernes. Le quartier hindou se distingue par ses rues étroites et tortueuses; ses maisons élevées, ayant des jalousies et des balcons, dont quelques-uns ornés de sculptures finement travaillées, mais sans goût, rappellent vaguement

les anciennes cités maures de l'Espagne. Parmi ces maisons, il en est qui ont une apparence plus européenne et donnent l'idée d'une certaine aisance chez leurs propriétaires; ce sont des maisons de Parsis. Toutes les pagodes y sont mesquines.

Une muraille assez haute et crénelée sépare du reste de l'île ce que l'on appelle la place de Diou, à l'extrémité orientale de laquelle s'élève la citadelle entourée d'un fossé profond. Sur l'esplanade comprise entre ce fossé et les premières maisons de la ville on aperçoit plusieurs monuments en pierre, sans inscriptions, destinés évidemment à perpétuer le souvenir de faits historiques. L'un de ces monuments est une pyramide quadrangulaire tronquée, couronnée par un petit entablement orné d'une boule; sa base, qui a la forme d'un parallélipipède rectangle, est à simple corniche : il fut érigé, dit-on, par l'armée de Cojè Çofar, au lieu même où un boulet vint frapper ce chef conduisant le siége de la citadelle que défendait don Jean de Mascarègne. Non loin de là se dresse une aiguille surmontée d'une croix indiquant que son érection est due aux chrétiens; on suppose qu'elle marque la place où fut trouvé le corps mutilé de l'un des fils de dom João de Castro, après qu'une mine habilement préparée par l'ennemi eut fait sauter un des bastions de la citadelle et jeté au loin les cadavres de ses héroïques défenseurs. D'autres pierres tumulaires gisent encore çà et là, mais nul ne sait dire aujourd'hui quels souvenirs elles sont destinées à rappeler.

Il me serait impossible de décrire exactement la forteresse de Diou; elle est si vaste et si compliquée dans son tracé, les ouvrages y sont si nombreux, qu'on n'en garde

pas une idée nette lorsqu'on ne l'a parcourue qu'une fois. D'ailleurs elle n'a pas été construite suivant un plan d'ensemble, elle a pris successivement des proportions plus considérables à mesure que les circonstances en démontraient l'utilité, et selon les moyens dont les gouverneurs disposaient; de pompeuses inscriptions rappellent les époques de ces divers accroissements, qui rendirent la place de Diou la plus forte des Indes orientales.

Aujourd'hui cette citadelle est encore garnie, m'a-t-on assuré, de plus de deux cents bouches à feu tant en bronze qu'en fer : j'en ai vu quelques-unes de vraiment extraordinaires par leur longueur et par leur calibre; plusieurs portent des légendes curieuses ou sont ornées de reliefs et de moulures bizarres. Il existe dans la citadelle vingt-trois citernes, dont deux seulement reçoivent et conservent l'eau, les canaux de conduite des autres étant détruits; la citerne dite *du Roi* est un fort bel ouvrage en ce genre.

La garnison ne se compose actuellement que de cent cinquante hommes, infanterie et artillerie, qui sont fournis par l'armée de Goa.

Au fur et à mesure que l'on pénètre dans la citadelle, l'intérêt va croissant, et le visiteur y trouve une source inépuisable d'émotions. Il n'est peut-être pas, en effet, de lieu au monde qui rappelle plus de glorieux souvenirs, plus d'actes d'enthousiasme et de patriotique dévouement.

Diou, quoique non mentionnée sur la carte de Ptolémée, paraît avoir été connue des anciens sous le nom de *Béionus*, île située, d'après le Périple, à l'entrée occidentale du golfe de Cambaye ou *sinus Bariginus*. Il y a bien encore, dans ces parages, la petite île *Bett* ou *Sîrbett*, nommée par les

Portugais *ilha dos Mortos*; mais celle-ci est dans le golfe même, et non à l'entrée occidentale du golfe; de plus, comme elle ne possède ni port ni aucune des facilités nautiques qui constituent une position maritime, il est difficile de supposer qu'elle ait attiré l'attention des navigateurs anciens.

La situation avantageuse de Diou, son port assez vaste et assez sûr pour de petits navires, en rendaient la possession trop précieuse pour que les Portugais négligeassent de se l'assurer; la conquête de cette place devait, d'ailleurs, sembler indispensable à ceux qui se proposaient de s'emparer du commerce de l'Arabie, de la Perse et de l'Inde; aussi Alphonse d'Albuquerque, qui savait à la fois concevoir et exécuter les grandes choses, songea-t-il d'abord à obtenir l'agrément du roi de Cambaye pour y bâtir un fort. Les conquêtes d'Hormouz, et de Malacca, en réclamant tous ses soins, détournèrent son attention de l'île Diou; mais le projet de s'y établir continua d'être l'une des plus sérieuses préoccupations de ses successeurs dans le gouvernement de l'Inde portugaise. Les négociations engagées par eux, à cet effet, ayant échoué, on dut recourir à la force. En 1518, Diogo Lopez de Sequeira prépara, dans ce but, une flotte de quatre-vingts voiles; mais ces dispositions n'eurent point de suite. En 1529, Lopo Vaz de Sampayo consacra, sans plus de succès, pour le même objet, des sommes énormes à la création de l'une des plus formidables flottes que l'Inde eût encore vues. Ce ne fut que sous le gouvernement de Nuno da Cunha que les Portugais prirent position à Diou, grâce à un traité conclu avec Bahdour, usurpateur du trône de Cambaye (1). Quelques

(1) Bahdour, gouverneur de Gouzerate au temps d'Ibrahim II, empereur de Delhi, se rendit indépendant à la mort de ce dernier. En 1535,

années plus tard, à la suite des siéges mémorables qu'avait eus à soutenir la citadelle de Diou, et après l'éclatante victoire remportée par dom João de Castro, les ouvrages de défense furent accrus à un tel point, que dès ce temps elle fut regardée comme inexpugnable.

Lorsque l'île entière eut passé sous la domination portugaise, on la mit à couvert de nouvelles agressions par terre en occupant militairement la portion du continent située en face d'elle. Cette partie du territoire de Gouzerate est demeurée jusqu'à présent une dépendance de l'île.

Avant l'arrivée des Portugais dans l'Inde, Diou faisait déjà un commerce considérable non-seulement avec les pays de Cambaye et de Gouzerate, qui, depuis l'antiquité la plus reculée, étaient fréquentés par les marchands de la Perse et de l'Arabie, mais aussi avec tous les ports de la presqu'île indienne. Quand les Portugais s'en furent emparés, son importance augmenta encore; elle devint l'entrepôt général du commerce de l'Arabie et de la Perse avec l'Inde et les ports de Cambaye, Baroche et Surate, qui commencèrent, par suite, à être négligés. Beaucoup de familles européennes s'établirent dans l'île, et sa population s'éleva bientôt jusqu'à cinquante mille âmes; l'opulence et le luxe y étaient excessifs. Un arsenal, dont il reste quelques vestiges, y fut établi, et le port de Diou servit de base aux opérations de la marine portugaise dans les mers au nord de Goa. Il en sortit des

ayant été vaincu par l'empereur Houmaïoun II, il se retira à Diou, où il accorda aux Portugais l'autorisation d'élever une forteresse, à condition qu'ils lui serviraient d'auxiliaires contre Houmaïoun. Les Portugais acceptèrent. La forteresse fut bâtie, et Bahdour recouvra le royaume de Gouzerate.

escadres qui parcoururent les mers d'Asie, et des navires marchands dont les expéditions s'étendaient à tous les pays à l'est du cap de Bonne-Espérance. Les recettes produites à la douane par ce mouvement commercial ne montaient pas à moins de 100,000 cruzades, somme énorme à cette époque. En un mot, après Goa, Diou était le plus riche marché de l'Asie méridionale. Toutefois cet état de choses, aussi brillant que prospère, eut une bien courte durée; il fut suivi d'une triste et rapide décadence. Malgré les revers qu'ils essuyèrent dans l'Inde, les Portugais, grâce à son inexpugnable citadelle plus encore qu'à l'insuffisante garnison qu'ils y entretinrent dès lors, conservèrent, il est vrai, cette place importante ; mais son commerce et, par conséquent, l'industrie et la richesse de ses habitants n'en devaient pas moins être atteints par les causes de ruine auxquelles la plupart de leurs autres possessions avaient déjà succombé. D'ailleurs celles d'entre ces possessions qui avaient précédemment résisté aux hostilités des Hollandais et des Anglais étaient alors exposées aux fanatiques agressions des Arabes d'Omân, qui, une fois émancipés du joug des Portugais, poursuivaient contre eux une lutte acharnée. La descente qu'ils opérèrent sur l'île en 1760, et qui eut pour résultat le pillage de la ville et le massacre ou la capture d'une partie de la population, fut, pour Diou, un désastre dont elle ne s'est pas relevée.

Et maintenant, en ce lieu où s'accomplirent tant d'actions surhumaines qui firent des premiers temps de la domination portugaise dans l'Inde une époque vraiment héroïque, on ne retrouve même plus le culte des souvenirs. La population chevaleresque qui l'animait naguère, cette phalange

d'intrépides soldats, en tête desquels apparaissent, dans notre pensée, les grandes figures de Sylveira, de Mascarenhas et de João de Castro, tout cela n'est aujourd'hui représenté que par un petit nombre de familles misérables, abâtardies et condamnées probablement à se retirer bientôt devant les descendants des vaincus, qui leur sont déjà supérieurs en richesse, en industrie, peut-être même en intelligence. Devant les édifices en ruine, les monuments funèbres qui jonchent le sol de Diou, le voyageur, ému d'un religieux respect, ne peut, sur tant de témoignages muets d'un passé glorieux, interroger que l'histoire écrite; car c'est à peine si une vague tradition a transmis à quelques-uns de ces maîtres dégénérés la mémoire des faits qui ont illustré leurs aïeux.

Au point de vue industriel, Diou n'est pas moins que sous les autres rapports déchue de son importance. Faute de débouchés, une réduction considérable s'est opérée dans la fabrication des tissus de coton, si active à l'époque de la conquête, et dont les produits, consistant surtout en cotonnades imprimées, rivalisaient avantageusement avec ceux des manufactures de Madras pour la beauté du tissu et la solidité du teint. Cette fabrication n'occupe plus guère que sept cents ouvriers des deux sexes, y compris une centaine d'imprimeurs : encore, depuis longtemps, ce petit nombre de tisserands ne travaillent pour ainsi dire que sur commandes. Leurs étoffes sont consommées en partie dans l'île, et le reste s'exporte dans les possessions portugaises de l'Inde et du Mozambique; elles comprennent des toiles rayées, des indiennes, des mouchoirs, du linge de table,

des couvertures de lit et quelques autres tissus qui sont désignés par des noms particuliers au pays. Le coton et les matières colorantes qu'on y emploie viennent de l'extérieur, principalement de Bombay et du Katiavar. Les moyens de fabrication sont restés ce qu'ils étaient primitivement, sans aucun emprunt aux progrès obtenus par l'application de la mécanique à l'industrie; les dessins sont généralement de mauvais goût et peu variés.

Ces tissus sont presque l'unique ressource du commerce d'exportation de Diou. Goa lui fournit en échange un peu de riz, quelques autres denrées alimentaires et une petite quantité de vin. Les retours de Mozambique se font en dents d'éléphants et en or, articles servant à payer le coton en laine, les matières colorantes et les vivres que l'île tire de Bombay et du Gouzerate. Trois petits navires de 50 à 80 tonneaux destinés aux voyages de Mozambique et une cinquantaine de barques côtières suffisent au transport de ces divers échanges et composent toute la marine marchande de la localité. On pourrait, néanmoins, construire, dans son port, des navires de 250 à 300 tonneaux. Il existe encore parmi la population de l'île des constructeurs et ouvriers spéciaux; mais ils sont moins nombreux et moins habiles qu'à Daman, d'où il faudrait, d'ailleurs, comme autrefois, faire venir le bois de construction.

En 1841, Diou fut déclarée port d'entrepôt; on comptait ainsi y voir affluer les produits d'exportation de la province de Katiavar et même de tout le Gouzerate et les denrées ou autres objets destinés à la consommation de ces pays; mais le gouvernement de Bombay fit complétement avorter

cette mesure, en déclarant également francs les petits ports de Villane et de New-Bender, voisins de Diou; il en est résulté que l'exportation du coton du Katiavar continue d'avoir lieu par ces deux ports, et que les produits de l'extérieur sont introduits dans le Gouzerate par diverses voies, sans participation aucune de l'entrepôt portugais à ce double mouvement.

Les droits d'entrée, pour les marchandises destinées à la consommation, y sont de 5, 7, 10 ou 20 pour 100, selon que ce sont des marchandises indigènes introduites sous pavillon national, ou des marchandises étrangères introduites sous pavillon portugais, ou les mêmes introduites sous pavillon étranger, ou enfin qu'elles consistent soit en étoffes de laine, de fil, de soie, de coton et de passementerie, soit en bois, ambre, fer, acier et autres articles qui peuvent être aisément fabriqués dans le pays. Le droit de 20 pour 100 serait réduit à 17 pour 100, si ces articles arrivaient sous pavillon portugais. L'artillerie, les matières incendiaires et les projectiles sont absolument prohibés sous tout pavillon et de quelque provenance que ce soit. Il est, en outre, certains produits de fabrication étrangère dont l'introduction est également défendue ou réservée aux seuls navires nationaux.

Les droits de sortie sur les objets qui ont été admis à la consommation sont de 2 pour 100, sans distinction de pavillon ; ils sont nuls sur les articles de production nationale exportés sous pavillon portugais dans les possessions portugaises de l'Inde. L'exportation du coton en laine est seule prohibée.

La valeur des articles imposés s'estime à l'amiable entre le détenteur et le receveur des douanes; s'il se présente des

difficultés au sujet de cette estimation, les droits sont payés en nature.

Au résumé, il y a, dans le système des douanes de Diou comme dans celui des autres établissements portugais de l'Inde, une foule de dispositions exceptionnelles et souvent arbitraires qui ne permettent guère d'en donner une idée exacte. Le tarif dont je viens de faire connaître les dispositions générales, et qui avait été dressé par le gouvernement de Goa à la fin de 1840, aura dû être modifié et mis en accord avec les dispositions du décret de la Reine, promulgué le 5 juin 1844. Or il ne faut pas oublier qu'aux termes de ce décret ne sont admis, dans certains ports désignés, savoir, pour l'Inde, ceux de Goa, Diou et Daman, que les navires des nations en faveur desquelles la liberté du commerce a été stipulée par un traité. Au moment de notre passage à Diou, les Anglais seuls étaient dans cette situation légale pour commercer avec le Portugal et ses colonies.

On battait encore monnaie à Diou il y a peu d'années; les métaux employés étaient 1° l'argent, avec lequel on frappait une pièce dite roupie, valant 8 tangas de Goa, 256 reis de Portugal, environ 1 fr. 80 cent., d'après le taux de Lisbonne; 2° un mélange de toutenague et de cuivre, qui servait à fabriquer des pièces dites *pataca, meia pataca* et *quarto de pataca*. Depuis, on s'est borné à refrapper quelques vieilles pièces de cuivre.

A Diou, et dans tous les établissements portugais de l'Inde, la roupie vaut invariablement 2 pardans ou seraphins; mais la valeur réelle du pardan et du 1/2 pardan varie naturellement selon celle de la roupie, dont ils sont une division et une subdivision.

Les monnaies ayant cours aujourd'hui, outre les pièces que je viens de mentionner, sont :

En or : Une pièce, dite San-Thomé (novo) (1), valant 14 seraphins;

La meïa dobrão (demi-doublon), dont le cours, variable, était, à notre passage, de 21 roupies 1/4 de Goa.

En argent : La roupie de Goa (qui est aussi une monnaie de compte), valant 1/4 en sus de la roupie de Diou ou 320 reis de Portugal;

La roupie anglaise de la compagnie, valant un peu plus que la roupie de Goa ou 336 reis de Portugal;

La piastre espagnole, valant 3 roupies et 1 tanga de Diou.

En cuivre : La tanga de Goa, valant 1/8 de la roupie de Diou.

Il y a de plus en circulation à Diou une petite pièce de cuivre alliagée de zinc, qui vaut un cinquième de la tanga; c'est la pièce de 12 reis de Goa et peut-être l'ancienne meïa pataca de Diou. On donne ordinairement cent vingt-cinq de ces pièces pour une piastre d'Espagne; nous en avons eu cent dix-huit, cent dix-neuf et cent vingt pour une pièce de 5 francs, selon le poids de celle-ci, qu'on ne peut, d'ailleurs, considérer comme ayant cours sur la place.

Les poids en usage sont :

La livre portugaise, équivalant à $0^k,459^g,04^c$;

Le sîr, de 10 onces 4/5, — $0^k,330^g$;

(1) Il y a eu une autre pièce de ce nom, frappée anciennement à Diou, et qui valait 10 seraphins.

Le maun, de 40 sîrs, équivalant à 13k,200g;
L'arrobe, de 32 livres, — 14k,689g;
Le kandi, de 16 arrobes, — 235k,024g.

Les mesures de longueur sont :

La palme (*palma*), équivalant à. 0m,2194;
La coudée (*côvado*), — 3 palmas ou 0m,6582;
La vare (*vara*), — 5 palmas ou 1m,097.

Comme mesure de capacité pour les céréales, on se sert de l'alquier (*alquiere*), équivalant à 13l,5085.

Le mouvement commercial de Diou est, aujourd'hui, tellement restreint, que je ne vois pas d'opération lucrative à faire régulièrement sur ce point par nos commerçants. Voici, toutefois, ce qui m'y paraît accidentellement exécutable, soit pour un navire se rendant à Bombay ou à Mascate, soit pour quelque bateau de Maïotte en destination pour les mêmes pays.

Parmi les articles importés à Diou, l'ivoire est à peu près le seul que fournirait l'entrepôt de Maïotte, et le seul aussi qu'un de nos navires relâchant à Diou puisse en exporter. Or il entre annuellement à Diou environ 200 kandi d'ivoire; les dents qu'on préfère sur ce marché, qui les réexporte dans l'Inde, sont du poids de 11 à 14 kilogrammes. Le moment le plus favorable pour vendre est la fin de septembre; le prix du kandi d'ivoire y est alors de 550 à 600 piastres, un peu plus tard il ne s'élève pas au-dessus de 500. On y introduit, en outre, environ 200 arrobes de dents d'hippopotame et une petite quantité de vieux cuivre. Dans le cas donc où une maison de commerce établie à Maïotte et ayant à envoyer quelque bateau chargé à Bombay ou à Mascate voudrait comprendre dans cette expédition une escale à

Diou, elle aurait la chance de placer ces articles avec avantage, s'ils y étaient présentés dans les conditions ci-dessus indiquées quant à l'époque et à la quantité. Toutefois le payement n'en serait facilement effectué, par l'acheteur, qu'en traites sur Bombay ou Surate, ordinairement tirées à huit jours de vue. La vente ne pourrait, d'ailleurs, avoir lieu qu'en entrepôt. Le droit d'entrepôt est de 1 pour 100; mais, par suite d'une espèce de courtage dont se charge le chef de la douane, il s'élève, m'a-t-on dit, à 2 3/4 pour 100; c'est le vendeur qui règle avec la douane, sans être obligé d'entreposer réellement la marchandise, pourvu que le droit d'usage soit acquitté.

S'il s'agissait, au contraire, d'un achat d'ivoire à faire par un navire passant à Diou, l'époque la plus convenable serait la fin de novembre.

Trois jours passés dans cette localité nous suffirent pour obtenir les renseignements relatifs à l'objet principal de la mission. Le 18 novembre, à neuf heures du soir, nous appareillâmes avec une petite brise de terre, et nous nous dirigeâmes, sous toutes voiles, vers notre nouvelle destination.

CHAPITRE VI.

Traversée de Diou à Surate. — Mouillage de Swally. — Promenade à Surate. — Incidents de notre séjour en cette ville. — Retour à bord. — Description de Surate. — Population. — Aperçu historique. — Commerce. — Douanes. — Observations faites au mouillage. — Départ. — Arrivée à Bombay. — État sanitaire de l'équipage. — Séjour dans ce port. — Départ pour Goa. — Mouillage d'Agoada. — Séjour à Pangim. — Description de la baie. — Fortifications. — Ancienne ville de Goa. — Description de Pangim, la nouvelle Goa. — Sa population. — Forces militaires. — Marine. — État de Goa. — District des îles de Goa. — District de Bardez. — District de Salcete. — Population générale. — Productions. — Commerce. — Poids et mesures. — Monnaies. — Observations faites au mouillage. — Départ pour Socotra.

Le point où le brick devait toucher en quittant Diou était Surate : je réglai donc la route pour passer au sud des bancs de Malacca.

Le plomb jeté d'heure en heure donnait des sondes de 30 à 34 mètres, fond mou. La nuit fut belle, la brise inégale et variable du nord-nord-ouest au nord, halant le nord-nord-est et le nord-est, au jour, à mesure que nous ouvrions le golfe de Cambaye. Le 19, dans la matinée, nous aperçûmes devant nous la haute terre de Saint-Jean, qui est à l'entrée du golfe, du côté de l'est. Après midi, la brise s'étant faite du nord-nord-ouest, nous nous élevâmes un peu dans le nord. Les terres de Daman et la montagne Panella étaient alors en vue. Les courants de marée sont rapides entre la terre et

les bancs, et, par suite, on ne peut que perdre en louvoyant à contre-courant. Comme le flot commençait à prendre de la force, nous fûmes contraints de mouiller en attendant des circonstances plus favorables. Nous étions par 26^{m},6, fond de vase et gravier; le courant estimé au moyen du loch allait 2 milles 4/5 dans le sud-sud-ouest. D'après ce que j'ai observé dans la partie du golfe de Cambaye comprise entre Daman et Surate, les marées sont régulières; le courant varie de l'est-nord-est au nord pendant la durée du flot et de l'ouest-sud-ouest au sud pendant le jusant. La plus grande vitesse de ce dernier a été de 2 milles 4/5 et celle du flot de 2 milles 1/2, le troisième jour d'une nouvelle lune. Le 20, au point du jour, on mit sous voiles avec une jolie brise d'est-sud-est, et nous fûmes bientôt par le travers de la montagne de Panella ou Panerra. Cette montagne est d'autant plus remarquable qu'elle s'élève au milieu d'un pays plat; les Anglais ont bâti à son sommet un fort dont nous distinguions le mât de pavillon : il y existe, m'a-t-on dit, plusieurs réservoirs de bonne eau. Nous longeâmes la côte en traversant, par intervalles, des lignes de bateaux de pêche. Au nord de Panella, les terres deviennent très-basses; à six milles de distance on n'en découvre que les arbres, du pont d'un navire; les eaux sont jaunes et vaseuses; la sonde seule indique les changements de fond. De dix heures à deux heures, il fit presque calme, mais, à partir de onze heures, le courant nous portait dans le nord. Une brise de nord-est et d'est-nord-est s'établit alors, soufflant bon frais, par rafales, et nous obligeant à manœuvrer les perroquets. Nous fîmes route la sonde à la main, conservant toujours la côte en vue, et, au soir, nous mouillâmes devant l'embou-

chure de la Tapti, à environ trois milles du phare de Vaux-Tomb.

Nous pûmes juger dès l'abord combien Surate est maintenant délaissée par le commerce européen. Quelques bateaux du pays attendaient à l'ancre le moment convenable pour remonter la rivière; mais il ne se trouvait pas même un navire anglais en ce lieu, où affluaient, à la fin du siècle dernier, les vaisseaux de commerce de toutes les nations maritimes. Sur la pointe qui est du côté nord de l'embouchure de la rivière, on aperçoit, au milieu de quelques arbres, un bâtiment à terrasse, au-dessus duquel s'élève un mât de signaux portant les couleurs anglaises, et, à côté, une espèce de tour de guetteur; aucune autre indication ne fait soupçonner l'existence d'un service de port quelconque. Au reste, le sémaphore resta sans mouvement, et rien ne nous fit penser qu'on se fût le moins du monde préoccupé de notre arrivée.

Le lendemain matin, ne voyant aucun bateau venir à bord, je suivis le précepte de Mahomet, *j'allai vers la montagne*, c'est-à-dire que j'expédiai, à l'endroit où s'élevait le mât de pavillon, un canot avec un officier. Celui-ci n'y rencontra personne à qui parler, si ce n'est deux Hindous, et, faute d'interprète, il lui fut aussi impossible de se faire entendre de ces hommes que de comprendre ce qu'ils disaient. Mon envoyé prit donc le parti de revenir à bord; mais le canot, ayant été surpris par le jusant, resta échoué plusieurs heures et ne rallia le *Ducouëdic* que dans l'après-midi.

Espérant de cette communication avec la terre des renseignements qui me permettraient de remonter jusqu'à la ville, j'avais, de mon côté, fait disposer l'embarcation qui

devait m'y conduire avec quelques-uns de mes officiers. Comme je ne devais désormais compter que sur nos seules ressources, je me mis en route à l'instant, pensant atteindre, avant l'heure de la basse mer, un des points de la côte en dedans de la barre. Cependant, le trajet n'étant pas moindre de quatre à cinq milles et la brise ne nous favorisant pas, la nuit arriva avant que nous eussions pu aborder, et le canot s'arrêta bientôt sur un banc, d'où nous ne parvînmes pas à le dégager. La mer descendant toujours, il se trouva, peu de temps après, complétement à sec. Nous reconnûmes alors que nous étions échoués sur l'accore du grand banc qui laisse entre lui et la rive droite le chenal qu'on appelle *chenal de Domeus*. Nos matelots débarquèrent pour examiner les alentours et chercher un moyen de sortir d'embarras; mais ils n'en trouvèrent pas : la distance qui séparait le canot du chenal était trop grande pour tenter de l'y transporter à force de bras. Nous jugeâmes donc que la seule manière de nous tirer de ce mauvais pas était d'essayer de nous faire entendre de terre, puisque l'obscurité nous ôtait la chance d'être vus. Il y avait, de l'autre côté du chenal, un petit village dont quelques feux nous indiquaient la position. Pour attirer l'attention de ses habitants, nos hommes firent jouer leurs poumons avec toute l'énergie dont ils étaient capables, et, grâce au calme de la soirée, au silence habituel des heures qui précèdent le sommeil, leurs cris finirent par être entendus : une réponse dans le même ton arriva à nos oreilles, nous prouvant qu'il existait, dans le pays, des larynx aussi fortement constitués que ceux de nos canotiers. Les gens du village avaient deviné notre mésaventure, car nous vîmes s'avancer

vers nous une pirogue, qui malheureusement ne pouvait pas contenir plus de deux ou trois hommes. Toutefois nous n'avions pas lieu de nous plaindre : exposés à passer la nuit à la belle étoile, sur un banc de vase,— puisque nous étions séparés du rivage par un chenal n'ayant pas moins d'un quart de mille de largeur et où le courant allait quatre à cinq milles, — nous devions nous estimer fort heureux déjà qu'il se fût trouvé, de l'un et de l'autre bord, de vigoureux gosiers et de fines oreilles. Aussi, quelque exiguë que fût l'embarcation qu'on nous amenait, nous l'accueillîmes avec une vive reconnaissance. M. Loarer s'embarqua sur le frêle et précieux esquif, et se rendit à terre afin de querir un bateau de dimension plus convenable. Mais les braves habitants du village étaient décidément d'une intelligence rare et d'une bonne volonté charmante : M. Loarer rencontra en route le bateau désiré, qui venait nous chercher. Dès que celui-ci nous eut ralliés, nous nous y embarquâmes, laissant sur le banc notre canot et son équipage, et donnant l'ordre au patron de nous apporter nos effets aussitôt que le flot le permettrait.

Dans ce village résidaient deux officiers de la compagnie appartenant à la garnison de Surate, et qui y étaient venus prendre l'air de la mer pour achever une convalescence. Ils nous accueillirent avec politesse et nous offrirent de partager leur souper, ce que nous acceptâmes, à la condition d'y joindre les provisions dont nous étions munis. Je m'informai, auprès d'eux, des moyens de locomotion qu'on pourrait trouver dans le village pour aller à Surate par terre, car le peu de succès de notre première tentative m'avait fait renoncer à remonter la rivière en canot.

Suivant leurs indications, je m'entendis immédiatement avec le conducteur d'une carriole, pour qu'il se chargeât de nos bagages pendant que nous ferions route à pied. Notre départ fut fixé au lendemain.

Nous nous arrangeâmes donc de manière à passer la nuit chez nos hôtes, qui, n'ayant que deux lits, étaient autorisés, en qualité de malades, à ne pas les céder : un vieux fauteuil, l'une des plus vénérables pièces de leur mobilier et une tente dont on recouvrit le plancher nous en tinrent lieu. Grâce à ces couches peu moelleuses et surtout aux insectes incommodes qui nous y assaillirent, nous passâmes la plus détestable nuit dont on ait jamais compté les heures dans le vaste empire de l'Inde britannique. C'était la seconde, mais ce ne devait pas être la dernière de nos infortunes sur les terres de Surate.

Avant le point du jour, nous étions levés ; je ne dis pas éveillés, parce que nous n'avions pas dormi. Je ne sais si nos hôtes s'étaient ressentis du trouble apporté par notre présence au milieu des tribus d'insectes parasites qui vivaient paisiblement dans leurs meubles antiques, ou s'ils éprouvaient cette mauvaise humeur caractéristique d'un sommeil interrompu intempestivement, toujours est-il qu'ils virent d'un assez mauvais œil notre petit remue-ménage matinal et qu'ils assistèrent aux préparatifs de notre départ d'un air qui semblait dire : il eût beaucoup mieux valu pour nous que ces gens-là ne fussent jamais venus..... A quatre heures, nous nous mîmes en route avec l'espoir d'être dédommagés, à Surate, des mécomptes que nous avions éprouvés en nous y rendant. Hélas! combien nos illusions étaient grandes!

Nous cheminâmes gaiement derrière le chariot qui portait nos bagages; vêtus de tous les costumes, nous ressemblions fort à une troupe de comédiens ambulants; mais nous ne rencontrions sur notre route personne qui pût s'en étonner ou en rire. Nous traversâmes une campagne d'aspect à peu près uniforme, mais bien cultivée, et, malgré l'absence d'arbres, nous ne fûmes pas tourmentés par la chaleur. Cependant nous n'avions pas moins de quatre ou cinq lieues à parcourir, et, pour des pieds habitués à ne fouler que le pont d'un navire, c'était une longue étape; aussi, quand nous eûmes fait les deux tiers du chemin, prîmes-nous le parti de monter, à tour de rôle, sur la carriole afin de nous délasser. Vers neuf heures, nous étions aux abords de la ville : là le paysage changea. De magnifiques plantations d'arbres nous apparurent, puis, au milieu de leur riche végétation, des jardins et des maisons confortables qui annonçaient la présence d'Européens : en effet, tous les fonctionnaires anglais demeurent en dehors de la ville; on y remarque, de plus, une caserne occupée par une partie de la garnison. Notre conducteur nous indiqua une espèce d'hôtel, entretenu aux frais de la compagnie, pour ceux de ses agents qui ont occasion de passer à Surate. C'est d'elle que dépend le personnel de l'établissement, composé d'un Parsi et de quelques serviteurs; c'est elle, par suite, qui arrête le tarif des logements. Mais les vivres sont fournis par le Parsi, et, on doit lui rendre cette justice, il ne néglige rien pour en tirer les meilleurs bénéfices possibles. Cette sorte d'hôtellerie ou de caravansérail privilégié s'appelle un *bungalou*. Celui de Surâte est une maison d'assez bonne apparence, située en dehors et tout près de la ville, sur une vaste esplanade, plantée

d'arbres, qui domine la rivière et où était autrefois la factorerie hollandaise. Nous y fûmes accueillis avec les démonstrations les plus obséquieuses par l'hôte qui, flairant une bonne affaire, se frottait les mains, sans doute, à la vue des victimes que le hasard lui amenait. Les Parsis et les banians sont les juifs de ce monde oriental, si tant est que tous les indigènes ne soient pas un peu de la tribu de Judas.

Une fois installés, nous nous fîmes servir à déjeuner et nous mangeâmes avec autant d'appétit que si nous n'avions pas été sûrs de payer fort cher. Pendant et malgré l'accomplissement de cet acte important, j'étais quelque peu préoccupé de la singularité de notre position et de la façon non moins singulière dont nous y étions arrivés. Mouillage à l'entrée de la rivière, descente à terre, trajet de Domeus à Surate, installation dans l'hôtel où nous étions en train de nous restaurer, tous ces mouvements s'étaient effectués sans qu'une seule sentinelle nous eût crié : *Qui vive*, sans qu'aucune voix officielle nous eût dit : Soyez les bienvenus! Il y avait là ou une grande négligence ou un laisser aller vraiment extraordinaire. J'avoue que, pour ma part, je n'étais pas ravi du peu de sensation que nous avions fait, et que, ce fût insouciance ou parti pris, j'en étais aussi blessé qu'étonné.

Je fus interrompu dans ces réflexions désagréables par l'apparition d'un cipaye qui me remit un chiffon de papier sur lequel étaient écrites au crayon et en français les questions suivantes, aussi claires que laconiques :

Qui êtes-vous?

D'où venez-vous?

Où allez-vous?

Ces trois petites phrases à la spartiate firent d'abord sur moi le même effet que le *mané-técel-Pharès* sur les convives de Balthazar. Mes regards stupéfaits allaient, alternativement, de la missive au porteur et du porteur à la missive, et je me demandais lequel des deux était garant de l'autre, c'est-à-dire si le cipaye prouvait l'authenticité du papier ou le papier l'authenticité du cipaye; toutefois je ne pouvais rester longtemps dans le doute, en voyant celui-ci revêtu d'un costume officiel, tandis que l'autre ne portait ni adresse, ni date, ni signature. Je dus donc regarder le militaire non-seulement comme étant de bon aloi, mais encore comme la pièce essentielle; puis, considérant qu'un brave soldat du respectable corps des cipayes était incapable de commettre un faux en écriture publique, libellé surtout en langue française, j'en tirai logiquement cette conséquence : que le papier, si peu cérémonieux dans sa tenue et dans son langage, émanait de l'autorité locale pour qui, probablement, l'apposition d'un cipaye à un billet valait celle d'un cachet ou d'une signature.

Arrivé ainsi à me convaincre que je devais prendre au sérieux le message et le messager, j'essayai d'entrer en communication avec celui-ci, tâche peu facile, puisqu'il ne parlait que l'hindou. Mais le Parsi, intendant du bungalou, s'empressa de me servir d'interprète : il questionna le cipaye et nous transmit ses réponses en anglais. J'appris, de cette manière, que M. le major Cooke, commandant militaire de Surate, avait daigné m'adresser l'interrogatoire sommaire que j'ai transcrit plus haut littéralement. C'était à n'y pas croire de la part d'un officier anglais; car, si l'on a reproché quelquefois aux officiers de cette nation d'être généralement en-

tachés de morgue, ils sont, à coup sûr, les plus poliment formalistes de tous les officiers d'Europe et d'Amérique. Le procédé était inexcusable ; on n'eût pas agi plus brutalement à l'égard d'étrangers qui se seraient introduits furtivement dans une ville en état de siége ; or la situation paisible et régulière où se trouvait Surate n'autorisait, en aucune façon, un manque d'urbanité envers des arrivants qu'on savait bien être Français, puisque c'était en français qu'on leur écrivait. Avec un peu plus de tact ou moins d'étourderie, M. le major aurait d'abord fait prendre, auprès du chef de l'hôtel où nous étions descendus, les informations nécessaires sur la qualité et les intentions des personnes que celui-ci avait reçues dans le caravansérail de l'honorable compagnie. Bref, je congédiai le cipaye en le chargeant de dire au major Cooke que nous étions le commandant et les officiers du brick de guerre français mouillé à l'embouchure de la rivière, et que j'irais moi-même, dans la journée, répondre aux questions qui nous avaient été adressées.

Je me rendis bientôt, en effet, chez le major commandant ; son envoyé l'avait, sans doute, informé des marques de surprise et de mécontentement que j'avais laissé échapper en recevant son message, car il se montra, tout d'abord, fort embarrassé. Cet embarras s'accrut même de la difficulté que nous avions à nous comprendre, car il connaissait aussi peu la langue française que je connaissais peu l'anglais ; heureusement le major avait à sa disposition une providence prête à nous tirer d'affaire ; c'était mistriss Cooke, sa femme, qu'il se hâta d'appeler à son aide, et à qui je fus immédiatement présenté. Mistriss Cooke était une brune assez piquante ; elle avait passé quelque temps à Paris, et elle remplit très-

convenablement son rôle d'interprète. Avec l'air de candeur et le langage timide d'une jeune miss non au courant des questions officielles, elle m'expliqua comment son mari, ignorant la présence d'un navire de guerre français dans les eaux de Surate et ayant seulement appris que des étrangers étaient arrivés en cette ville, avait pu agir aussi peu cérémonieusement envers nous.

Dans les affaires délicates, l'intervention d'une jeune et jolie femme prend le caractère d'une médiation dont le résultat est toujours satisfaisant. L'apparition, non moins agréable qu'inattendue, du charmant négociateur qui se plaçait entre le major et moi avait dissipé l'effet produit par le malencontreux billet du matin, et je me sentais d'autant plus disposé à l'indulgence que, M. Cooke ne sachant pas le français, il devenait manifeste que la jolie main de mistriss Cooke avait rédigé le fatal message. Je me contentai donc, comme entrée en matière, de quelques plaisanteries sur la forme concise et tant soit peu cavalière de l'interrogatoire écrit qui nous avait troublés dans une occupation sérieuse, comme l'est un déjeuner lorsqu'on vient de faire à pied une promenade d'au moins vingt kilomètres; je ne me montrai nullement difficile quant à la valeur de l'explication qui m'était présentée de la meilleure grâce du monde et avec un désir évident de la rendre convaincante. A mon tour, je fis connaître au major Cooke le but de ma relâche à Surate, et l'accident qui nous avait contraints à nous y rendre par terre et pour ainsi dire incognito, après avoir, toutefois, tenté inutilement de faire constater au poste de Vaux-Tomb l'arrivée du brick au mouillage de Swally. Ces éclaircissements donnés, nous échangeâmes de part et d'au-

tre quelques phrases de circonstance; puis je pris congé de mes interlocuteurs.

Le soir même, les relations pacifiques qui venaient de s'établir reçurent une consécration. L'impassible cipaye, naguère messager de discorde, cette fois messager de paix, reparut à l'hôtel et me remit, au nom de M. et de Mme Cooke, une lettre d'invitation à dîner pour mes officiers et moi. Cette lettre, écrite en français, sur papier à bordure rose et d'une jolie petite écriture déliée, était, sans aucun doute, de la main du gracieux interprète qui m'avait traduit les excuses du major, et elle était conçue dans les termes les plus obligeants. De crainte qu'il ne me fût resté au fond du cœur quelque regain de rancune, le bienveillant rédacteur, par un raffinement de politesse, terminait en priant « Monsieur le capitaine commandant du *bateau* français de pardonner *toutes ses surprises* ; » c'est-à-dire, je crois, qu'on s'excusait encore de s'être laissé surprendre. On ne pouvait montrer plus d'amabilité et de prévenance; je répondis en conséquence, acceptant seulement pour moi, les officiers qui m'accompagnaient devant retourner à bord avant le jour fixé par le billet d'invitation.

A l'issue de mon entrevue avec M. et Mme Cooke, je m'étais rendu chez le juge, qui est la seconde autorité du pays; il était absent, et j'avais été reçu par madame, qui fut loin de se montrer, pour moi, aussi affable que sa compatriote; je ne pus même la décider à parler français, quoiqu'elle le sût un peu. Là se bornèrent mes relations avec les autorités anglaises. Quant aux autorités indigènes, le pays étant sous la dépendance des Anglais, je n'avais pas de rapports officiels à établir avec elles : ceux que la curiosité m'eût

engagé à nouer m'étaient interdits faute d'un interprète. Je me bornai donc à visiter quelques riches négociants arabes établis à Surate, pour obtenir les renseignements commerciaux que je voulais prendre : la présence de M. Vignard rendait faciles mes entretiens avec eux. Au nombre des Arabes que j'allai voir se trouva naturellement l'agent du sultan de Mascate, pour lequel j'avais une lettre de son souverain. Il me reçut fort civilement et se mit entièrement à ma disposition. Il se nommait Ahhmed-ben-Zoubir; né de parents arabes, à Surate, il n'en était jamais sorti. C'est dans sa conversation que je recueillis quelques détails sur la situation commerciale de cette ville, assez déchue aujourd'hui, même au point de vue maritime, pour qu'un navire de guerre étranger puisse mouiller dans ses eaux sans que l'autorité supérieure ait l'air de s'en apercevoir.

C'était, du reste, je suis bien forcé de l'avouer, une singulière autorité que celle qui résidait alors à Surate. Ce qui s'était passé aurait dû rendre M. Cooke plus circonspect dans sa manière d'interpréter les devoirs que la société impose, surtout à un *gentleman*, comme disent ses compatriotes; cependant il n'en fut rien. Décidément il était écrit que ce pays me serait fatal, et le soir où mon canot s'échoua sur le grand banc du bas de la rivière (présage bien clair et que je ne sus pas comprendre), au lieu de me réjouir d'entendre la voix des gens du village qui répondaient à notre appel, j'aurais mieux fait de boucher mes oreilles et celles de mes hommes avec de la cire, comme fit Ulysse quand il voulut mettre son équipage et lui à l'abri des vocalises séductrices des sirènes. A partir de ce moment, que de chutes de Cha-

rybde en Scylla et de Scylla en Charybde!..... D'un banc de sable vaseux où je risquais de n'avoir, une bonne partie de la nuit, que la voûte étoilée pour ciel de lit, passer à l'hospitalité maussade de deux convalescents renfrognés, dormir (quel abus de langage!) sur un plancher et en proie à la voracité d'une nuée de parasites, faire cinq lieues à pied, tomber entre les mains d'un hôtelier plus vorace encore que les insectes de la nuit, et recevoir là, emmanché d'un soldat cipaye, un papier de propreté douteuse qui nous demande, à brûle-pourpoint, comme un agent de police à un vagabond, qui êtes-vous et que voulez-vous? certes, voilà plus de contre-temps qu'il n'était nécessaire pour que je prisse en abomination l'antique métropole du commerce de l'Asie; cependant je n'étais pas au terme de mes misères : j'avais encore à avaler la lie de ce calice d'amertume.

Je restai trois ou quatre jours hébergé, au poids de l'or, par mon juif de Parsi, et, pendant trois ou quatre jours, j'attendis que le major Cooke voulût bien se rappeler qu'il me devait une visite. Vaine attente! En fait de visites, il était, sans doute, de ceux qui pensent qu'une invitation à dîner en tient lieu. Le jour fixé arriva sans que M. Cooke eût paru. Cependant, résolu que j'étais de ne désespérer qu'au dernier moment, je patientai jusqu'aux environs de l'heure du rendez-vous; mais, hélas! pas de major Cooke. On eût dit qu'il était passé à l'état de mythe, ou que quelque fakir, à l'instigation d'un rajah, lui avait administré un des poisons subtils que ces moines indiens préparaient autrefois pour servir la vengeance du grand mogol. Je fus alors convaincu que le commandant de Surate n'était pas plus poli pour les étrangers qui séjournaient dans sa ville

qu'à l'égard de ceux qui y arrivaient, et je pris aussitôt mon parti. A cinq heures (on voit que je poussai la patience jusqu'à la limite extrême), à cinq heures, je fis porter à M. le major Cooke, par un marin du *Ducouëdic*, une lettre préparée dans la journée, et dans laquelle je disais : « qu'ayant eu l'honneur de faire une visite à M. le major j'avais droit de m'attendre à recevoir la sienne; que c'était là un devoir entre *gentlemen*, et, à plus forte raison, entre les agents officiels de deux nations amies; qu'en s'abstenant de remplir ce devoir il m'avait mis, à mon grand regret, dans l'impossibilité de paraître à sa table; je terminais en priant mistriss Cooke d'agréer mes excuses, et de croire à la peine que je ressentais, de ne pouvoir me rendre au dîner que j'avais accepté. » Cette épître tomba comme une bombe au milieu des convives réunis, au nombre desquels, par une prévoyante attention de mistriss Cooke, devaient se trouver, m'avait-elle écrit dans son billet d'invitation, « des gens, *deux* ou *trois*, qui parlent *la française*. » La stupéfaction et le désordre régnèrent un instant dans l'assemblée. On eût dit qu'un autre Sevagy (1) venait de se présenter sous les murs de Surate. Enfin un cipaye, l'inévitable cipaye, fut dépêché, en toute hâte, à la poursuite du matelot qui avait apporté ma lettre. Ce dernier fut atteint et amené en présence de l'honorable société, où se distinguaient M. Cooke, à qui l'émotion de la honte ou du dépit avait donné la couleur de son habit d'uniforme, et mistriss Cooke, qui, par son empressement à excuser son mari, témoignait le regret que lui faisait éprouver ce contre-temps

(1) En 1664, Sevagy, roi des Mahrattes, assiégea Surate et jeta la terreur parmi ses habitants.

fâcheux ou, pour me servir de son langage, cette nouvelle *surprise*. « Son mari, disait-elle, ne savait pas le français ; comment eût-il été rendre visite à *Monsieur le capitaine?*..... Sans doute elle s'y fût transportée avec lui, si *Monsieur le capitaine* eût été seul..... Il fallait bien dire à *Monsieur le capitaine* combien on était désolé et combien d'excuses on présentait, etc., etc..... » Mon messager revint me rapportant ces flatteuses protestations, qui me prouvèrent que, si mistriss Cooke n'avait pas songé à rappeler à son mari les devoirs qu'il aurait dû remplir, elle n'était pas, du moins, complice d'une grossièreté qu'explique seul l'espèce d'isolement où l'on vit dans ce pays, et par suite duquel on désapprend les usages de la bonne compagnie. Sans me départir de la ligne de conduite qui m'était imposée, je pus donc envoyer une pensée de remercîment et de bon souvenir au seul être agréable que j'eusse vu et entendu dans la ville de Surate.

Le lendemain, je m'embarquai sur un bateau du pays pour descendre la rivière et retourner au plus vite à bord du *Ducouëdic*. Mais il était écrit que je ne pourrais, sans éprouver un désagrément, faire un pas dans ce lieu de relâche, où le mauvais sort m'avait jeté ; mon conducteur m'échoua sur un nouveau banc, où je restai une heure à un mouillage forcé. Je finissais, on le voit, comme j'avais commencé. Aussi, pour me soustraire à la malfaisante influence qui me poursuivait dans ce pays, je me hâtai, à peine arrivé à bord, de faire les préparatifs du départ.

Je me bornerai à rappeler ici les principaux événements qui causèrent successivement la prospérité, puis la décadence de Surate, par la raison que son histoire politique,

géographique et commerciale se trouve dans tous les livres spéciaux : d'ailleurs cette ville ne se rattache qu'incidemment à l'objet de ma mission, et par conséquent à la présente relation.

Surate, que les indigènes prononcent *Soûrete* (beauté), est une grande ville de la province de Gouzerate, dépendante aujourd'hui de la présidence de Bombay. Elle est située sur la rive gauche ou méridionale de la Tapti, par 21° 12′ de latitude nord et 70° 29′ 45″ de longitude est. Cette rivière se jette dans le golfe de Cambaye, à dix-huit milles environ à l'ouest de la ville; sa largeur est remarquable; mais la navigation en est dangereuse, même pour les bateaux, à cause des bancs de sables mouvants dont elle est encombrée et qui, dans leurs déplacements, ouvrent parfois de nouveaux canaux ou comblent les anciens. Ces bancs sont très-nombreux, surtout à peu près aux deux tiers de la distance qui sépare Surate de la barre, et ne laissent entre eux que des passages fort étroits. Les barques qui naviguent sur ce cours d'eau sont généralement de 30 à 40 tonneaux, ayant deux mâts portant chacun une large voile latine.

Les grands navires ne franchissent pas la barre; ils jettent l'ancre dans la rade de Swally, qui tire son nom de celui d'un petit port placé sur le côté nord de l'embouchure. C'est sur la pointe Swally que se trouve Vaux-Tomb, reconnaissable à une tour surmontée d'un dôme blanc et à un mât qui porte un fanal.

Sur la rive gauche, environ quatre milles en dedans de la barre, est une crique donnant accès vers le petit village de *Domeus*, où existe, bâti sur une éminence, un corps de

garde commandé par un sergent qui est chargé d'enregistrer l'arrivée et le départ des navires, et d'en rendre compte au commandant de Surate. De *Domeus* à Surate, il y a environ quinze milles par eau et dix par terre.

Surate s'élève au milieu d'une fertile campagne, accidentée de collines, boisée, coupée de longs chemins ombreux et parsemée de grandes jongles touffues, au sein desquelles pullule toute sorte de gros et de petit gibier. Des villages et des fermes se montrent çà et là dans le pays environnant. La ville a la forme d'un demi-cercle, dont la Tapti serait la corde; elle est entourée d'une muraille de six milles environ de circuit, en bon état, garnie de bastions demi-circulaires et de créneaux. Une garnison, composée d'un petit nombre de cipayes et de quelques artilleurs européens, occupe la citadelle, située dans l'enceinte de la ville et sur le bord même de la rivière. Les couleurs britanniques flottent à l'un de ces bastions et celles du Mogol au bastion opposé.

Surate est une vaste cité, mais elle ne justifie pas le nom que lui ont donné ses premiers habitants. Les rues en sont étroites et tortueuses, non pavées, pleines de poussière ou de boue, selon la saison, les maisons généralement construites en terre délayée et en bambous; quelques-unes seulement, occupées par les principaux négociants, ont été bâties avec plus de soin, sinon avec plus d'élégance. On y remarque aussi plusieurs mosquées, la Douane, la Monnaie, des fontaines et des citernes d'une bonne construction. Un curieux établissement y existe : c'est un hôpital pour les animaux vieux ou malades, où se trouvent réunis, avec tout le confort possible, chevaux, bœufs, moutons, chèvres, etc.

Cet établissement a été fondé et richement doté par les *jains* (1). La résidence du Nabab est un édifice moderne, mais elle n'a rien qui puisse fixer l'attention; enfin on y voit un joli temple protestant.

La population de Surate était estimée, en 1796, époque à laquelle sa prospérité avait déjà décliné, à huit cent mille âmes, les plus raisonnables disent six cent mille; maintenant que presque tout son commerce a passé à Bombay, la population, considérablement réduite, n'excède guère cent mille âmes; elle se compose, outre les Européens, d'Hindous pour la plupart *jains*, de mahométans, de Parsis, d'Arméniens, de juifs et d'autres castes encore. Les Parsis et quelques familles de mahométans occupent, sous le rapport de l'influence et de la richesse, le premier rang dans cette population mêlée.

Surate est à la fois le siége d'une force militaire anglaise, de la cour suprême de justice pour toute la présidence de Bombay, et d'une cour de district; elle a aussi un bureau de douane avec un receveur.

La ville de Surate est si ancienne, qu'on la trouve mentionnée dans un vieux poëme sanscrit appelé le *Râmâyana* (2). Après la conquête de l'Hindoustan par les mahomé-

(1) Les *jains* ou *jainas* sont une secte religieuse de l'Hindoustan; leur nom est dérivé du sanscrit *jina* (victorieux), qui est le nom générique des jains déifiés de cette secte. Ils sont très-nombreux dans les provinces méridionales et occidentales de l'Inde.

(2) Le sujet du *Râmâyana* est la descente de Visnou sur la terre, pour prévenir la destruction du monde par le prince des démons, *Ravana*. On n'a pu déterminer avec quelque certitude l'époque à laquelle il fut écrit. Il est seulement possible d'induire des faits dont il traite qu'il se rapporte à l'introduction du culte de Brahma dans la péninsule et qu'il a dû être composé à une époque très-reculée.

tans, elle fut le port où ils s'embarquaient de préférence pour le pèlerinage de la Mekke; et, lorsque les Européens eurent découvert le passage du cap de Bonne-Espérance, elle ne tarda pas à être la place de commerce maritime la plus importante de tout le continent indien, supériorité qu'elle dut au voisinage des plus riches provinces de l'empire du Mogol et à sa position favorable pour concentrer le mouvement d'échange entre la côte du Malabar et les golfes Persique et Arabique. Quand les Portugais se furent solidement établis à Calicut, à Goa et à Daman, ils commencèrent à trafiquer avec Surate, à peu près vers 1561. En 1603, un marchand de Londres, du nom de Mildenhall, partit pour Agra et réussit, trois ans plus tard, à faire concéder à sa nation des priviléges commerciaux sur le marché dont il s'agit. En 1610, les Portugais ayant voulu s'opposer aux opérations des Anglais à Surate, il s'ensuivit une série de combats heureux pour les armes de la Grande-Bretagne. Ces succès valurent aux Anglais l'autorisation d'établir une factorerie, qu'un firman de l'empereur leur donna en 1613. A la même époque environ, les Hollandais se présentèrent dans le pays; ils y devinrent, pour les Portugais et les Anglais, des rivaux redoutables, et leur commerce y prospéra pendant la durée d'un siècle. Ce ne fut que bien longtemps après les Anglais et les Hollandais que les Français parurent sur le marché de Surate. Les Européens, qui y avaient pris pied avant eux, se croyant intéressés à les faire exclure, employèrent toutes sortes d'artifices pour inspirer aux Indiens des préventions contre ces nouveaux concurrents. Le gouverneur était déjà disposé à les desservir à la cour d'Agra, où allaient se rendre deux en-

voyés de la France, les sieurs *La Boulaie* et *Beber*, pour solliciter la liberté du commerce. Heureusement un capucin, nommé le père Ambroise, qui se trouvait sur les lieux, parvint à détruire les calomnies qu'on avait répandues et à remettre ses compatriotes en estime dans cette partie de l'Inde. Le principal représentant du commerce français à Surate, vers cette époque, c'est-à-dire en 1668, était un nommé Carron, homme expérimenté et très-actif, malgré ses soixante et douze ans. Il devint le chef de la compagnie des Indes orientales et choisit d'abord la ville dont nous parlons pour en faire le centre des opérations de ladite compagnie. Mais, quoique florissante, cette ville ne répondit point à l'idée qu'il s'en était formée pour un établissement principal; il abandonna donc son projet, et les Français n'eurent dans Surate qu'une factorerie, qui ne fut même jamais bien importante.

Dans les notices statistiques sur les colonies françaises publiées, en 1839, par le département de la marine, on voit encore figurer, au nombre de nos établissements de l'Inde, une loge (1) à Surate. Il y est dit que cette loge a été occupée, à dater de 1819, par un agent français mort en 1823, et qui ne fut point remplacé, attendu la cessation absolue de relations commerciales entre la France et ce pays. L'auteur des notices ajoute qu'elle est occupée par un gardien et un *pion*; enfin que le jardin de cette factorerie et le pavillon qui en dépend sont loués pour la somme de 2,000 francs. Il m'a

(1) Le nom de loge était donné, sous le régime de la compagnie des Indes, à des factoreries ou établissements isolés, comprenant une maison avec un terrain adjacent, où la France avait le droit de former des dépôts de marchandises et de faire flotter son pavillon.

fallu lire ces détails dans une publication officielle pour croire que la France conservait le droit d'avoir une loge à Surate; car, à mon passage dans la localité, rien de ce que j'avais vu ou entendu ne me l'avait appris. Je ne sais jusqu'à quel point les maîtres actuels de cette cité seraient disposés à nous laisser user d'un pareil droit. Tout ce que je puis dire, c'est que personne, à Surate, ne m'a paru se douter que nous eussions un pareil privilége.

Les Anglais ont été plus heureux que nous dans leurs relations avec Surate; en 1615, sir Thomas Roe obtint de l'empereur, qu'il visita à Agra, l'autorisation d'établir des factoreries non-seulement dans la ville qui nous occupe, mais encore à Cambaye et partout ailleurs. Surate devint alors le siége principal de la compagnie anglaise des Indes, sur la côte occidentale de la péninsule, et garda cette prérogative jusqu'en 1686, époque où la présidence fut transportée à Bombay. En 1800, les Anglais forcèrent le Nabab à signer un traité par lequel il résignait le gouvernement civil et militaire de la province entre les mains de la compagnie, à la charge, pour celle-ci, de payer à lui et à ses héritiers une pension annuelle d'un lack de roupies et le cinquième du revenu net produit par la ville et ses dépendances. Quoique prisonnier d'État, le Nabab, comme son maître, l'empereur de Delhi, peut toujours revêtir les insignes extérieurs et s'entourer des apparences du pouvoir. Nous avons dit que son drapeau flotte sur la citadelle, à côté de celui de la Grande-Bretagne. Enfin un traité conclu en 1803 entre la compagnie et les Mahrattes contraignit ceux-ci de renoncer à toutes leurs prétentions à l'égard de Surate, prétentions qui remontaient à la prise de cette ville par le fameux Sevagy.

La décadence de Surate a été attribuée à diverses causes : tantôt aux épidémies, aux inondations et aux incendies qui l'ont ravagée, tantôt à la translation du gouvernement central de la compagnie à Bombay ; ce dernier fait, joint au développement commercial de plusieurs autres points de la côte, paraît avoir été la cause la plus réelle de cette décadence. Quoi qu'il en soit, sa prospérité n'existe, aujourd'hui, que dans l'histoire ; son commerce extérieur, considérablement restreint, se borne, pour ainsi dire, à quelques opérations avec le golfe Persique et la mer Rouge. Celles qu'elle fait avec l'Arabie ont encore une certaine importance. Quant à la côte orientale d'Afrique, Surate n'y expédie plus directement de marchandises : depuis les calamités qui ont affligé cette ville, aucun de ses négociants, n'étant resté assez riche pour envoyer sur cette côte ou en recevoir des chargements complets, on opère par l'intermédiaire de Mascate, de Bombay ou des ports de Keutch.

Un navire qui jette l'ancre devant la barre de Surate doit être visité par un commis de la douane chargé de prendre les noms du capitaine, du bâtiment, de la nation à laquelle il appartient et de l'endroit d'où il vient.

Les marchandises ne peuvent être débarquées sans un permis spécial. Celles qui sont transbordées à la barre ou en rivière, et expédiées de là en d'autres endroits, sont sujettes aux mêmes droits que si elles entraient dans la ville. Les articles qui seraient saisis, après avoir été introduits en fraude ou transbordés sans acquittement du droit, seraient confisqués.

Les droits se payent d'après le manifeste, qui doit être livré à la douane, et la facture exhibée. Toute marchandise

qui ne s'y trouve pas portée paye double droit, si elle est débarquée.

Si la valeur d'une marchandise n'est point portée au manifeste, le droit à payer est calculé sur le prix de facture et, à défaut de celui-ci, sur les prix courants de Surate.

On ne fournit de pilote qu'aux capitaines ou patrons qui se présentent munis d'un certificat du chef de la douane attestant qu'ils sont en règle.

Toute marchandise arrivant de l'étranger, par mer, dans un bâtiment monté par des personnes, ou étant la propriété de personnes placées sous la protection de la compagnie, paye un droit de 4 pour 100 à la douane; il y a, en plus, 2 pour 100 à payer pour diverses charges de pilotage, d'ancrage, etc.

Toute marchandise importée sur un bâtiment qui n'est pas dans les conditions précitées paye, outre le droit déjà indiqué :

Par navire européen ou américain. . .	60 pour 100.
Par navire venant du Bengale. . . .	15
Par navire venant des côtes d'Afrique et de Coromandel, de Malacca, Achem et Siam.	15
Par navire venant de Ceylan.	12
Par navire venant de Chine.	20
Par navire venant de la côte entre l'Indus et le cap Comorin.	10
Les provenances de Bassora, de Moka, de Djedda, en un mot des ports du golfe Persique et de l'Arabie.	6

Les marchandises certifiées venir des ports des posses-

sions anglaises de l'Inde, autres que Canara, Cochim et Ceylan, sont exemptes de droits à Surate.

Les marchandises importées, sans certificat d'origine, du Bengale et du Coromandel sont soumises à un droit d'importation de 2 1/2 pour 100, lequel est rendu, à l'aide d'un drawback équivalent, lorsque les marchandises sont réexportées par terre ou par mer.

Le droit sur le coton est fixé annuellement, selon le cours de cet article sur le marché.

Les provisions de toute espèce abondent à Surate et sont à un prix raisonnable. On y trouve, parmi les nombreux végétaux alimentaires, les pois, l'asperge et le concombre. Le froment y est d'excellente qualité et le pain meilleur que dans les autres parties de l'Inde. La rivière fournit beaucoup de poisson. Le bois à brûler est rare, et le bois de construction, apporté de Daman ou de la côte de Malabar. On consomme l'eau des puits, celle de la rivière étant presque toujours saumâtre.

Pendant notre séjour au mouillage de Swally, les vents ont soufflé de l'est-sud-est à l'est-nord-est.

Le baromètre s'est constamment tenu à 0m,766. Le thermomètre a varié entre un maximum de 28°, qu'il marquait à l'heure de midi, et un minimum de 22°,5, à six heures du matin.

Les courants de marée estimés à bord n'ont pas été de plus de 2 milles et 1/2 à l'heure, le flot portant au nord-ouest et nord-nord-ouest, le jusant, en sens opposé.

La déclinaison de l'aiguille a été trouvée de 2° nord-est; enfin nos observations placeraient la pointe Swally par 21° 4′ 45″ de latitude nord et par 70° 27′ 10″ de longitude est.

Le 25 novembre, à sept heures du matin, profitant d'une brise d'est-nord-est assez forte pour nous permettre de refouler le courant de la fin du flot, nous appareillâmes et fîmes route, sous toutes voiles, pour sortir du golfe de Cambaye. Dans l'après-midi, la brise hala successivement le nord-est, le nord et le nord-nord-ouest. A quatre heures et demie, nous étions par le travers de la montagne de Saint-Jean et nous nous dirigeâmes alors, le long de la côte, vers le port de Bombay; le 26, à deux heures et demie du matin, le phare de Colabba était en vue. Nous manœuvrâmes pour nous mettre en position de prendre un des pilotes dont les bateaux, à cette époque de l'année, croisent constamment devant le port : à huit heures, nous en avions un à bord, et à une heure après midi, nous jetions l'ancre devant la ville.

Il y avait au mouillage une frégate et un bateau à vapeur de guerre anglais : sur la première flottait un guidon de commodore; je le saluai, selon l'usage, de dix coups de canon, et fis ensuite une autre salve de vingt et un coups pour la terre, avec le pavillon britannique en tête du mât de misaine. Les deux saluts me furent aussitôt rendus; puis le commodore m'envoya présenter ses compliments et faire ses offres de service par un des officiers de la frégate.

Le but de ma relâche à Bombay était de compléter mes vivres et d'effectuer quelques petits travaux propres à assainir le logement de mon équipage.

Pendant mon séjour à Zanzibar, j'avais apporté la plus sérieuse attention à préserver mes hommes des effets de l'insalubrité du pays, et quelques cas de fièvres et de dyssenterie heureusement arrêtés m'avaient fait espérer que mes efforts seraient couronnés de succès; mais, ainsi que je l'ai

dit, des affections plus graves et plus nombreuses s'étaient manifestées, après le départ, et, dans notre traversée de Zanzibar à Diou, deux hommes avaient succombé. En arrivant à Bombay, nous avions encore, outre quelques exempts de service, huit malades dont plusieurs étaient dans un état alarmant. Que mes efforts, que toutes les mesures sanitaires prises n'aient pas suffi pour prévenir ou atténuer le mal, il n'y a là rien d'étonnant, alors que des difficultés inhérentes à la nature du bâtiment s'ajoutaient aux influences morbides que l'équipage subissait dans les localités insalubres. Tandis qu'il eût fallu lutter contre ces influences, en épargnant aux hommes certaines privations, supportables sous un climat tempéré, mais contraires à l'hygiène sous un climat torride, j'étais forcé de mettre mes pauvres matelots à la ration d'eau, car on n'en fait que bien rarement et bien difficilement de bonne à la côte d'Afrique. De plus, la quantité d'eau que le brick eût pu prendre dans les conditions normales prévues au devis était, quand nous quittions le port de ravitaillement, diminuée du contenu de cinq caisses dans lesquelles il fallait placer du biscuit et des légumes; ce qui n'empêchait pas notre faux pont d'être encombré, sauf une coursive de chaque bord, d'un plan de quarts de farine, de salaisons et de caisses d'échantillons. Pendant un mois et demi que le faux pont restait ainsi plus ou moins engagé, l'air y circulait mal; la température, encore développée par les feux de la cuisine et du four, y était très-élevée. Quand la moitié de l'équipage était couchée, on y respirait un air nécessairement vicié. Qu'était-ce donc lorsqu'en rade les trois quarts de l'équipage et les malades y étaient réunis? On ne voit pas sans émotion la vie de cent

cinquante hommes livrée à des chances menaçantes, et je me demandais souvent, avec anxiété, ce qui arriverait si une épidémie se déclarait à bord, ou seulement s'il s'y trouvait une vingtaine d'individus sur les cadres, éventualités cependant probables. Pour accomplir des missions semblables à celle dont nous étions chargés, des navires à batterie sont nécessaires; or le *Ducouëdic*, déjà impropre, de sa nature, à la campagne qu'il avait dû entreprendre, manquait même des commodités qu'ont aujourd'hui tous les navires sans batterie; il aurait donc fallu percer quatre ou six hublots dans le faux pont, avoir dans le pont des verres lenticulaires mobiles afin de favoriser la circulation de l'air, et pratiquer deux petits panneaux à l'arrière des cuisines. Je voulais et pouvais ouvrir ces derniers pendant ma relâche; mais il n'était pas dans mes pouvoirs de commandant de faire exécuter les autres travaux. Tant que dura la campagne, les mauvaises conditions sanitaires où se trouvait mon équipage furent l'objet de mes préoccupations les plus vives; et ce n'était pas sans raison, puisque, à peine au début, j'en éprouvais déjà les tristes conséquences.

Le lendemain de notre mouillage à Bombay, j'envoyai à l'hôpital les huit marins dont l'état m'inquiétait; je plaçai aussi dans une maison de santé le chirurgien-major du brick, M. Loher, de qui la position s'était sérieusement aggravée depuis notre séjour à Zanzibar. Des huit marins, l'un mourut le jour de son entrée, quatre se rétablirent rapidement; mais je fus obligé, en quittant Bombay, d'y laisser les trois autres, qui étaient hors d'état de reprendre la mer (1).

(1) J'ai appris, plus tard, qu'un de ces hommes était mort à Bombay trois mois après notre départ, et que les deux autres ayant été ra-

Quand je m'occupai de compléter les approvisionnements du brick, j'éprouvai beaucoup de difficultés à renouveler le vin de l'équipage ; cette boisson ne faisant pas partie de la ration des marins anglais, qui ne consomment que du thé et du rhum, il n'en existe pas, à Bombay, de convenable pour vin de ration : c'est un embarras contre lequel tout navire français comptant se ravitailler en ce port fera bien de se précautionner. On n'y trouve que du vin de caisse destiné à la consommation extra de quelques Européens. Faute d'autre, je pris celui-ci et le fis transvaser des bouteilles dans nos pièces ; je n'eus pas même la quantité nécessaire, mais, comme ma prochaine destination était Goa, j'espérais y être plus heureux sous ce rapport.

Quant aux besoins spéciaux du navire, il me fut très-facile d'y pourvoir, grâce à toute la bonne volonté que mit à me satisfaire M. le surintendant de la marine, sir Robert Olliver, capitaine de la marine royale.

Le capitaine Olliver, une de mes anciennes connaissances, était un de ces hommes qu'on quitte à regret, dont on se souvient avec plaisir et qu'on revoit avec joie. Dans mes précédents voyages à Bombay, en 1838 et 1840, j'avais eu avec lui les rapports les plus agréables. En 1846, il se montra ce qu'il avait toujours été à mon égard, et, je puis le dire, au milieu des sentiments d'estime et de bienveillance qu'il me témoignait, il y avait un fonds d'affection paternelle aussi touchant qu'honorable pour moi.

Parmi les nouvelles connaissances que je fis, la gratitude me porte à nommer le capitaine de vaisseau de la compagnie,

patriés par voie de Suez, un seul était arrivé à Marseille, l'autre étant décédé à l'hôpital du Caire.

M. Lynch, sous-intendant de la marine et connu par ses beaux travaux hydrographiques des mers de Chine. J'eus, avec lui, des relations fort amicales auxquelles prêtait un charme de plus la présence de madame Lynch, jolie femme, d'un caractère vif et enjoué. Le mari et la femme parlaient français; ils se montraient toujours empressés à m'être agréables, et leur maison m'était un refuge assuré contre l'ennui qui poursuit trop souvent le marin dans ces pays lointains où il est condamné à errer sans rencontrer un visage qui lui sourie. Je leur dus quelques-uns des bons moments de mon court séjour à Bombay.

J'arrivais dans cette ville au commencement de la belle saison ; c'est l'époque où la société quitte ses demeures urbaines pour aller s'établir en camp volant sur les glacis de la place. A cet effet, on a des espèces de baraques ou tentes en bois, plus ou moins grandes, selon le nombre de personnes composant la famille qui doit s'y installer. Ces maisonnettes mobiles sont, d'ailleurs, fort élégamment décorées, peintes de fraîches couleurs, munies de varangues avec cloisons à grillage, pour que l'air y circule mieux, pourvues enfin de tout le confortable que les Anglais entendent d'une manière si merveilleuse. Ces petites villas ambulantes prennent le nom de *bungalous*, déjà connu du lecteur. On les établit sur un vaste emplacement situé en dehors des murs et dans une position rendue délicieuse par la fraîcheur que la brise de mer y apporte et le tableau que le regard embrasse. Ces maisons s'élèvent au milieu d'enclos garnis de palissades, plantés de quelques arbres, et surtout ornés de charmants arbustes et de belles fleurs en caisses ou en pots. C'est le jardin postiche à côté du petit chalet portatif;

mais tout cela est riant, gracieux et bien entendu. Derrière la demeure des maîtres sont les cabanes pour les domestiques, les hangars pour les voitures, les chevaux, etc. Et puis, quand la belle saison s'en va, cette féerie champêtre disparaît, et il ne reste sur place que les enclos et quelques arbres en pleine terre, seuls vestiges de ce qui était presque une cité. C'est là que la bonne compagnie passe la mousson de nord-est. Les hommes se rendent le matin à la ville pour leurs affaires, et, le soir, un phaéton ou un palanquin vient les déposer à la porte de leur *bungalou*. Sir Robert Olliver avait le sien, et il ne manqua pas de m'y offrir à dîner. Je trouvai la manière de prendre le grand air dans ce cottage improvisé aussi agréable qu'originale, d'autant plus que, tous les soirs, la musique de la garnison donnait un concert en plein vent à une foule de promeneurs et de promeneuses formant la partie la plus fashionable de la société de Bombay.

Le capitaine Lynch avait, comme les autres, sa maison de plaisance, et je n'ai pas besoin de dire qu'il m'en fit les honneurs. C'était, au reste, à ces réceptions amicales que se bornaient, en cette partie de l'année, les plaisirs du monde; et, à part les excursions que je faisais en calèche dans la campagne et mes visites *à la ville des Bungalous*, le séjour à Bombay n'eut pas beaucoup d'attrait pour moi. Un soir pourtant, la famille Lynch voulut me procurer un divertissement du cru, une vraie scène indienne, jouée par de vrais Indiens, avec les seules ressources indiennes. On me conduisit donc à une réunion nommée, dans le pays, *notche*, qui a lieu à l'occasion de quelque fête de famille, et dont le principal agrément consiste à voir danser et à en-

tendre chanter des bayadères. On y convie ordinairement ses amis et ses connaissances; j'y fus admis à ce double titre, mais je n'eus pas lieu de m'en féliciter. Une musique barbare, des chants sourds et monotones, une danse lente et disgracieuse, exécutée par des femmes sans beauté ni élégance, mal vêtues même, tel fut le spectacle auquel j'assistai, et il me prouva encore une fois que la réalité est toujours au-dessous du rêve. Si les braves indigènes pour qui ce genre de récréation a été inventé pouvaient voir un jour sur le théâtre de l'Opéra de Paris quelque prétendue imitation de bayadères, et qu'on leur dît : Voilà ce que nous avons pris chez vous, ils ouvriraient de grands yeux, et certes, s'ils trouvaient le spectacle beau, ce qui n'est pas absolument impossible, ils le trouveraient, en revanche, d'une remarquable inexactitude. Pour moi, ce que je vis à la *notche* avait, assurément, la couleur locale; mais aussi cela me parut fort laid.

Comme on le pense bien, je m'étais acquitté, en arrivant à Bombay, de mes devoirs envers l'autorité supérieure de la ville; dès les premiers moments qui suivirent le mouillage du brick, j'avais écrit au major Willougby, chef de l'état-major, afin de savoir quel jour et à quelle heure je pourrais être reçu par le gouverneur. La réponse ne s'était pas fait attendre : elle m'apprit que Son Excellence, dans le but d'épargner son temps, avait l'habitude de recevoir deux jours par semaine à sa résidence de Parell, et que les personnes qui désiraient la voir s'y présentaient à l'heure du déjeuner, où tous les visiteurs étaient conviés. Au jour indiqué, je me rendis donc à Parell. Cette résidence, située à quatre milles environ dans le nord de la ville, est un bel

édifice dont les appartements ont des proportions grandioses : bâti et occupé par les jésuites pendant la domination portugaise, il fut acheté par la compagnie lors de la cession de l'île à l'Angleterre. La réunion étant assez nombreuse, mes rapports avec le gouverneur durent se borner à un échange de politesses; quelques mots qu'il m'adressa avant et après le déjeuner renfermaient l'offre de faire mettre à ma disposition tout ce qui pourrait être nécessaire pour mon bâtiment.

Les deux navires de guerre que j'avais trouvés sur la rade de Bombay étaient la frégate *Fox* et le bateau à vapeur *Spiteful*, tous deux appartenant à la marine de Sa Majesté Britannique, et formant une subdivision de la station de Chine, chargée du service des mers de l'Inde, sous le commandement du commodore Blackwood.

Je n'eus qu'à me louer de l'exquise politesse et de l'aménité du chef de la station anglaise ; ma première visite avait été pour lui, et le digne commodore voulut bien s'estimer heureux d'avoir, au moment même de mon arrivée, une occasion de contribuer à me rendre agréable le séjour de Bombay. Une fête se préparait à bord du *Fox* et devait avoir lieu dans deux ou trois jours; voici quel en était le motif.

Partout où des Anglais sont réunis en quantité notable, deux institutions spéciales, caractéristiques, existent à l'état de germe ou de développement complet, c'est le Jockey-Club et le Yacht-Club. Il n'y a pas de ville un peu importante sur le territoire ou sous la dépendance de l'Angleterre, qui n'ait l'une de ces choses ou les deux à la fois. Je ne saurais dire si Bombay a un Jockey-Club, ce qui est

probable, puisqu'elle a des courses ; mais elle possède, bien réellement, un Yacht-Club (société des canots) fort nombreux, et organisant de temps en temps des joutes, régates ou courses de petites embarcations. C'est à propos d'une course de ce genre, qu'il y avait fête à bord de la frégate anglaise. Sir Henry Blackwood avait engagé un certain nombre de personnes, parmi lesquelles une vingtaine de dames, à venir, à son bord, assister au carrousel nautique ; mes officiers et moi nous fûmes des invités. L'assemblée était des plus gaies ; on commença par danser au son de la musique militaire de la frégate ; puis, après le bal, il y eut *tifine*, autrement dit collation. Je rencontrai là plusieurs membres du Yacht-Club avec qui je fus mis en rapport. On me présenta aussi à madame Mylius, femme du gouverneur de Mahé, aux Seychelles, et Française d'origine. Je ne connaissais encore aucun membre de cette famille, mais j'avais déjà entendu vanter son dévouement empressé pour les malades du *Berceau*, pendant une relâche de cette corvette dans l'île. Je devais un jour éprouver personnellement combien l'éloge était mérité.

Vers quatre heures du soir, la joute eut lieu : les Français qui n'en ont jamais vu de semblables ne peuvent se faire une idée de l'enthousiasme que ces jeux excitent parmi les Anglais. Marin par excellence, l'Anglais se passionne pour tout ce qui tient aux choses de la mer ; il se précipite à ces fêtes maritimes avec la même ardeur qui entraîne aux fêtes militaires le peuple français, soldat avant tout : les joutes, les régates, les évolutions de navires sont pour lui ce que sont pour nous parades, revues et petites guerres. L'animation était grande à bord du *Fox*, au moment où les

embarcations rivales glissaient avec rapidité, l'une à côté de l'autre, sous leur blanche voilure. Le commodore lui-même donnait l'exemple, excitant du geste et de la voix acteurs et spectateurs, et prenant autant de peine que si du résultat de la lutte eût dépendu l'honneur du pavillon de la Grande-Bretagne. Du reste, l'équipage de la frégate était indirectement intéressé à ce résultat; l'un des officiers avait été chargé de préparer et de diriger un yacht appartenant à un avocat, profession peu marine, qui n'empêchait pourtant pas celui qui l'exerçait d'être un des membres les plus zélés du Yacht-Club. A la grande joie de l'état-major et des matelots, ce fut cette embarcation qui remporta le prix de la course, et le vainqueur, passant triomphalement à l'arrière du *Fox*, fut salué par la musique du bâtiment et le triple hourra des assistants.

Il n'y a pas de bonne fête sans lendemain; celle dont je parle ne dérogea pas à l'usage; elle se termina, le jour suivant, par un grand dîner que donnèrent les membres du club. La salle du festin était un immense bâtiment neuf, destiné à servir d'entrepôt au coton en laine qu'on transporte à Bombay des diverses parties du Malabar. La réunion se composait d'une centaine de personnes; le cérémonial en était banni, et les convives avaient endossé la jaquette blanche comme tenue d'obligation. Inutile de dire que le repas était somptueux, il s'agit d'une table anglaise; qu'on y fit le passe-bottle, et qu'avec le passe-bottle commencèrent les toasts, conséquence inévitable en pareille conjoncture. Le commodore Blackwood but à la marine française et au capitaine Guillain, son représentant; l'usage me condamnait à répondre à cette politesse par un speech suivi

d'un toast ; le sujet en était, d'ailleurs, tout trouvé, car il m'avait été officieusement indiqué d'avance. Ayant donc rempli mon verre, je me levai et débitai ma petite allocution à peu près dans les termes suivants :

« Messieurs,

« J'aime à penser que le toast qui vient d'être porté par « l'honorable commodore Blackwood n'est pas seulement « une politesse, une manifestation courtoise de l'hospitalité « anglaise, mais encore un appel et un encouragement à « des efforts dirigés vers une œuvre commune. Depuis que « les nations sont entrées dans une ère de paix et de civili- « sation, ce n'est plus avec un sentiment de mesquine envie « que les unes accueillent les progrès accomplis par les au- « tres. Entre les hommes éclairés de tous les pays, il ne « saurait y avoir désormais qu'une noble émulation pour « augmenter les découvertes de la science, les faire servir « au développement des arts et de l'industrie, et, par là, « arriver à accroître le bien-être des peuples, rapprochés, « associés de plus en plus. Or, Messieurs, la marine est un « des plus puissants moyens d'action que possède l'homme « pour réaliser l'association universelle des peuples, desti- « née réservée par la Providence aux générations futures; « c'est donc de grand cœur que j'ai applaudi à ces jeux « auxquels j'ai assisté avec vous, parce qu'ils occupent « une place dans cette série d'institutions qui doivent avoir « pour résultat de perfectionner l'art nautique. Sous l'in- « fluence de la même pensée, je saisis avec empressement « l'occasion de payer aux officiers de l'Indian-Navy, nom- « breux dans cette réunion, un large tribut d'éloges pour « les beaux travaux hydrographiques qu'ils ont exécutés,

« et qui ont donné à leur marine une place distinguée dans
« les marines savantes du monde. Pour me résumer, je
« vous propose, Messieurs, de porter un toast à la marine
« de l'Inde et à celui qui en est maintenant le digne chef,
« l'honorable sir Robert Olliver. »

Mon speech fit une impression marquée sur ceux de mes convives, bien rares, il est vrai, qui comprenaient la langue française, et ils s'empressaient, à mesure que je parlais, de traduire mes paroles à leurs voisins. Mon ami le capitaine Lynch, président du club, et le commodore Blackwood, donnaient le signal des manifestations approbatives qui accueillaient les idées saillantes de mon allocution. Enfin, grâce, sans nul doute, à la bienveillance des principaux personnages devant lesquels je la prononçais et à cette satisfaction qu'on éprouve toujours d'un éloge loyalement exprimé, j'eus un beau succès, dont le retentissement fut porté aux échos des docks voisins par le roulement des manches de couteaux et les hourras unanimes des convives.

Sérieusement parlant, les relations avec les Anglais sont, en général, on ne peut plus agréables, toutes les fois qu'on ne blesse pas leur amour-propre national et qu'on rend pleine et entière justice à leur incontestable mérite comme marins; pour mon compte, j'ai trouvé en eux une politesse empressée que je me fais un devoir de reconnaître. J'ai bien rarement, je n'ai peut-être même jamais rencontré un second major Cooke, dont l'histoire (soit dit en passant) égaya beaucoup mes amis de Bombay, à qui je la contai. Le major Cooke n'habitait-il pas, au reste, une espèce de pays perdu où un navire de guerre étranger ne s'était pas présenté depuis un temps immémorial, et n'était-il pas ex-

cusable de s'être un peu rouillé sur les usages de la bonne compagnie?

Mon séjour à Bombay se prolongea plus que je ne l'aurais voulu, eu égard à la mission spéciale qui nous appelait ailleurs. La manutention du biscuit nécessaire pour compléter l'approvisionnement du brick demanda près de trois semaines. Je profitai de ce retard pour revoir ce que la ville et les environs offraient d'intéressant à la curiosité du voyageur. Comme il faudrait un volume pour en donner seulement un aperçu, et que, après tout, la description de cette cité et de ses dépendances, ainsi que son histoire, existe dans une foule de livres à la portée du public, je fais grâce au lecteur de mes propres observations.

Le 22 décembre, dans l'après-midi, je ralliai le *Ducouëdic* pour appareiller. J'appris, en arrivant, que le pilote que m'avait fourni le sultan de Mascate n'était pas rentré à bord. Sur la demande de cet homme, je l'avais autorisé à s'établir à terre pendant la durée de notre relâche à Bombay. Deux jours avant l'appareillage, j'envoyai à son domicile; mais la navigation commencée avec nous n'étant probablement pas à sa convenance, il avait disparu, se payant, sans doute, de ses services passés au moyen d'une certaine somme que je lui avais avancée pour l'achat de ses provisions de voyage. Ce n'était pas une perte pour moi que celle de ce pilote, car, autant que j'en avais pu juger, son talent équivalait à sa moralité. En conséquence, je ne fus pas longtemps à le chercher ni à le regretter, et, à quatre heures du soir, je mettais à la voile.

A six heures, nous étions en dehors des bancs, et nous nous dirigeâmes alors vers le sud, sous toutes voiles. La

brise soufflait joli frais du nord-ouest et nous faisions grand sillage, lorsque nous nous trouvâmes à l'improviste au milieu d'une série de pieux plantés sur le fond comme des balises; plusieurs bateaux y étaient amarrés et, à l'approche du brick, leurs équipages poussaient des cris qu'on pouvait attribuer à l'intention de signaler un danger aussi bien qu'à la crainte d'être abordés par nous. L'officier de quart, qui ne connaissait pas les localités, s'en tint à la première hypothèse, et me fit prévenir aussitôt en changeant la route, afin d'éviter le banc que ces perches lui semblaient indiquer. Quoique se trompant à cet égard, il n'en atteignit pas moins le résultat désirable en épargnant, par sa manœuvre, aux laborieux pêcheurs le dommage que leur eût causé la destruction de leur attirail. On rencontre de ces pieux jusque par 12 et 14 mètres d'eau : ils sont plantés au commencement de la belle saison, c'est-à-dire dans les premiers jours d'octobre, et enlevés avant que la mousson de sud-ouest soit établie. On les enfonce au moyen de deux bateaux qu'on y amarre solidement à haute mer, de telle sorte que, le niveau de l'eau s'abaissant, le poids des bateaux fasse pénétrer le pieu dans le fond : ils sont déplantés par le même procédé appliqué en sens inverse.

Aucun incident notable ne se produisit dans les quarante-huit heures que nous mîmes à nous rendre de Bombay à Goa, séparées par un espace de soixante-quinze lieues. Dans cette saison, la navigation de la côte occidentale de l'Hindoustan est des plus faciles, surtout lorsqu'on s'avance du nord au sud ; il y règne, en effet, des brises régulières de terre et de mer ; les premières, qui soufflent de l'est à l'est-nord-est, commencent vers neuf ou dix heures du soir : fai-

bles d'abord, elles prennent plus de force à la fin de la nuit et cessent vers neuf heures du matin; puis, à midi, la brise du large se lève du nord-ouest et hale le nord sur le soir, en tombant graduellement après le coucher du soleil. Le ciel est alors très-beau et la température fort agréable, à part les quelques heures de calme qui, dans la matinée, succèdent à la brise de terre, heures pendant lesquelles la chaleur est assez accablante.

A bord, le thermomètre centigrade variait entre un maximum de 28° à 29° à midi, et un minimum de 22° à 23° à six heures du matin.

Le 24, à quatre heures du soir, nous avions en vue les terres de la baie de Goa, terminées, du côté du nord, par la pointe d'Aguada, terre de hauteur modérée, et que couronne un petit château, dont l'un des bastions est surmonté d'une tour à feu et d'un mât de signaux; du côté du sud, par un promontoire escarpé, au sommet duquel est un large bâtiment dont les blanches murailles se détachent sur les massifs d'arbres qui garnissent toute la colline. Ce promontoire, désigné, dans le pays, sous le nom de *o Cabo* (le cap), est plus élevé qu'Aguada, et l'édifice qui le domine en fait un point de reconnaissance très-remarquable.

L'entrée de la baie nous étant ainsi bien signalée, nous fîmes route pour y donner; mais la brise était très-faible, et ce ne fut qu'à sept heures du soir que nous pûmes laisser tomber l'ancre, par 9 mètres fond de vase molle, à un demimille dans le sud du fort d'Aguada, le mât de pavillon du débarcadère nous restant au nord 18° ouest et la pointe dite *o Cabo* au sud 29° est.

Avant que nous eussions mouillé, un canot du fort avait

accosté le brick. L'officier qui commandait cette embarcation, nous ayant adressé les questions d'usage, monta à bord, et je reçus de lui les renseignements qui pouvaient m'être utiles en ce qui concernait le personnel actuel du gouvernement. Quant à la localité elle-même, je l'avais déjà visitée deux fois en 1840, et je n'avais pas besoin de cicerone pour m'y diriger.

La ville nouvelle de Goa est située à deux milles au-dessus de la barre de la rivière qui débouche au fond de la baie où le *Ducouëdic* était mouillé, et le trajet à contre-marée ne demande pas moins d'une heure dans une bonne embarcation. De plus, le passage de cette barre, sans présenter beaucoup de difficultés, exige cependant, pour être effectué, même avec un canot, quelque connaissance des lieux. Dans le but d'éviter tout embarras pour leurs communications avec la ville, les navires qui stationnent au mouillage d'Aguada se servent ordinairement de bateaux du pays, qui sont fort grands, armés de douze à seize rameurs et que l'on paye à raison de 6 roupies par jour. Dès le lendemain de notre arrivée, je pris à louage deux de ces bateaux pour le temps que le brick resterait sur rade, et dans le courant de la journée je me rendis à la ville.

Afin d'économiser le temps que nous eussent fait perdre les allées et venues du bord à terre et de terre à bord, je m'établis dans un appartement ayant vue sur la rivière, et qui, loué au prix d'une roupie par jour, contenait assez de pièces pour loger tous ceux de mes officiers que le service ne retiendrait pas à bord. Aussitôt après m'y être installé, je me présentai à l'hôtel du gouvernement. On sait qu'à partir de l'année 1835 le titre de vice-roi primitivement

donné au fonctionnaire qui exerçait l'autorité suprême dans les établissements portugais d'Asie a été remplacé par celui de *gouverneur et capitaine général*. A mon arrivée, le titulaire était dom José Fereira Pestana, ex-ministre de la marine de Portugal, homme aussi distingué par son instruction que par ses manières. Son accueil fut des plus gracieux ; il comprenait le français, mais il ne le parlait pas ; j'en étais à peu près au même point pour le portugais, de sorte que nous nous mîmes à causer chacun dans notre langue, sans être plus embarrassés que si nous eussions parlé un seul idiome également connu de tous deux. J'informai Son Excellence que ma relâche à Goa avait pour objet de me procurer quelques approvisionnements et de prendre, ainsi que je l'avais fait à Diou, une idée du commerce existant entre Goa et les possessions portugaises du Mozambique. Dom José répondit avec beaucoup d'empressement qu'il donnerait les ordres nécessaires à la prompte et entière satisfaction de mes désirs. Après cet entretien tout officiel, le gouverneur me présenta à dona Mathilde, sa femme.

Je reçus ensuite des offres de service du premier aide de camp du gouverneur, M. Mas de Saint-Maurice, un Français ayant appartenu à la légion étrangère lors de la révolution de Dom Pedro et qui, resté au service du Portugal, était parvenu au grade de major. Je trouvai encore dans la ville un autre compatriote : c'était la femme de M. de Souza, le *Juiz desembargador*, ou chef de la justice. Grâce à ces heureuses rencontres, nous pûmes presque, mes officiers et moi, nous croire en pays français.

Mes affaires furent promptement expédiées : je complétai

mon eau à l'aide d'une citerne et les vivres de campagn avec de bon vin de Porto. Pour mes recherches historiques, la bibliothèque m'avait été ouverte; mais elle ne contenait, au sujet de l'Afrique orientale, que les *Décades* de Barros, et je les avais déjà en ma possession.

Comme il n'y a pas de relâche sans banquet, il me fallut encore banqueter dans celle-ci. Le dîner que le gouverneur nous offrit n'eut rien de remarquable, si ce n'est le grand nombre des convives; il y avait réuni tous les principaux fonctionnaires du pays et quelques officiers étrangers de passage à Goa : le repas fut servi dans une vaste salle voûtée, autour de laquelle était disposée, au-dessus de la corniche, la série complète des portraits des vice-rois et gouverneurs de l'Inde, ce qui donnait à cette salle, toute réserve faite quant à la valeur artistique des peintures, un caractère très-imposant. Nous dînâmes au son de la musique, dont les fanfares redoublèrent lorsque les convives passèrent dans une grande galerie voisine, où était dressé le dessert, coquettement orné des belles fleurs qui croissent sous le riche climat de l'Inde. Les toasts, on le devine aisément, ne furent pas négligés, et se succédèrent dans l'ordre imposé par les convenances internationales.

Goa conserve une partie du cérémonial pompeux de la cour des anciens vice-rois, qui lui rappelle ses jours de gloire. L'orgueil des nations comme celui des individus renonce difficilement aux signes de la grandeur, même quand elle est éclipsée; Goa, la brillante reine de l'Asie portugaise, trône sur des ruines et se drape, néanmoins, dans son lambeau de pourpre. Ainsi, en Espagne, les hidalgos déchus se pavanent dans leurs haillons, plus fièrement que ne le

faisaient leurs ancêtres dans l'or, le velours et la soie : le Portugal touche à l'Espagne. Après tout, ce n'est pas la vanité seule qui inspire un tel culte de l'apparence, c'est aussi le respect des aïeux et du blason qu'ils ont honoré. Ne pas oublier qu'ils ont été grands, c'est encore un mérite pour les peuples tombés, parce que, dans ce souvenir, il y a une promesse et peut-être une garantie de régénération.

C'est notamment dans les honneurs rendus au gouverneur que se retrouve le cérémonial pompeux d'autrefois. Dom José, dona Mathilde et quelques personnes marquantes de Goa m'avaient fait l'honneur d'accepter un dîner à bord du *Ducouëdic*. A mesure que le canot de Son Excellence passait devant chacun des forts établis sur les bords de la rivière et de la baie, il était salué de vingt et un coups de canon par les batteries : on eût dit la marche d'un souverain. D'un autre côté, lorsque l'embarcation s'approcha du brick, notre batterie tira la même salve que les batteries de terre, et l'équipage, dont une partie avait été envoyée sur les vergues, poussa trois *vivat*, selon l'usage portugais. A l'arrivée de mes hôtes, je fus informé par M. Mas de Saint-Maurice que le gouverneur s'était d'abord proposé de me faire rendre immédiatement le salut par le fort d'Aguada, mais qu'il avait, ensuite, jugé préférable de le retarder jusqu'au moment où nous boirions à la santé du roi des Français, et qu'il me priait d'indiquer le signal par lequel l'officier commandant le fort en serait averti. Les choses se passèrent, à cet égard, comme elles avaient été préparées; après quoi vint la série des autres toasts officiels. Un dernier fut porté à l'hospitalité de la France, par M. de Souza, qui avait été forcé d'y émigrer pendant la terreur miguéliste : dans une

allocution débitée en fort bon français, il nous peignit, avec une émotion poussée jusqu'aux larmes, les sentiments de gratitude qu'il avait conservés pour l'accueil reçu par lui dans notre pays.

Le dîner terminé, on songea à regagner la terre. La nuit était close; prévoyant cette circonstance, j'avais pris mes dispositions, et, lorsque le gouverneur et sa compagnie remontèrent sur le pont pour s'embarquer, la batterie de tribord du brick fut soudainement illuminée par un fanal placé à chaque sabord, en même temps que des feux du Bengale, allumés au bout des vergues, jetaient leur éclat bleuâtre tout autour du navire. Les embarcations quittèrent le bord au bruit des *vivat* échangés entre nos convives et nous. Nous ne tardâmes pas à les suivre, pour aller passer le reste de la soirée au gouvernement.

Le salon de dom José et de dona Mathilde nous était toujours ouvert. Les dames qui s'y réunissaient, et parmi lesquelles se distinguait madame Mas de Saint-Maurice, une charmante Espagnole, faisaient tout leur possible pour nous rendre agréable le séjour de Goa; elles y réussissaient à merveille, et nous n'eussions pas mieux demandé que de nous laisser entraîner aux séductions de ces enchanteresses; mais ce n'était pas le moment de nous endormir dans les délices de Capoue. La côte d'Afrique nous appelait, et le temps était venu de rallier ses rivages arides et ses populations à demi sauvages. Après onze jours de relâche, nous dîmes adieu à l'antique métropole de l'Asie portugaise.

Goa est située, dans la province de Béjapour, par 15° 30' de latitude nord et 71° 35' de longitude est, sur une langue de terre comprise entre deux rivières, la Mandovi, au nord,

et la rivière Zouarim ou de Mormougan, au sud. A une certaine distance dans l'est, ces deux cours d'eau communiquent entre eux et convertissent la langue de terre en une île d'environ vingt-quatre milles de circonférence. C'est à l'embouchure de la Mandovi que se trouve la barre de Goa. La pointe qui borde cette embouchure, au nord, est celle d'Aguada; la pointe qui borne l'embouchure de la Zouarim au sud est celle de Mormougan : entre les deux embouchures s'avance l'extrémité occidentale de l'île de Goa, terminée par le promontoire o Cabo. Sur la partie la plus élevée de la colline qui domine la pointe d'Aguada est une fortification consistant en une enceinte bastionnée qui contient un corps de garde, une poudrière et une tour cylindrique ayant environ quinze mètres de hauteur. Jusqu'à l'année 1775, un feu de nuit fut allumé, au haut de cette tour, pendant toute la saison où avait lieu l'arrivage des navires du royaume; mais ensuite cette précaution cessa d'être prise. Vers 1841 ou 1842, le phare a été rétabli. Sur un des bastions se dresse aussi un sémaphore. J'ai déjà signalé l'un et l'autre, la tour et le mât de signaux, à propos de notre atterrage. Le petit château dont je viens de parler se rattache par divers ouvrages aux fortifications bien autrement importantes disposées sur tout le versant méridional de la colline (c'est-à-dire celui qui fait face au mouillage), et dont l'ensemble constitue ce qu'on appelait autrefois la place d'Aguada et la forteresse royale : à l'intérieur de celle-ci, on remarque, outre les magasins et les établissements militaires, l'antique habitation des gouverneurs de la forteresse, qu'on nommait le Palais; puis une chapelle sous l'invocation de Notre-Dame de Bon-Voyage; enfin une citerne carrée, de trente-six mètres

environ de côté à la base et d'une très-remarquable construction; l'architecture en est bien conservée, mais les dalles du fond sont brisées et laissent filtrer l'eau.

Outre la forteresse royale, il y a sur la pointe d'Aguada de nombreuses batteries, reliées entre elles par des courtines. Auprès de la batterie du débarcadère est une petite enceinte qui renferme une belle fontaine, appelée, par les Portugais, *Mãi d'agua* (source abondante, réservoir). Cette fontaine ou aiguade fournit l'eau aux navires, et c'est elle qui a fait donner à la pointe et à la forteresse le nom qu'elles portent.

Sur la colline, toujours du côté de la baie, mais en dehors des murs de la forteresse, est située l'église de S. Lourenço de Linhares, aujourd'hui église paroissiale, et qui fut bâtie, en 1630, par ordre du comte de Linhares, alors vice-roi. On y voit aussi les ruines de quelques bâtiments construits par les Anglais en 1807, quand les troupes avec lesquelles ils avaient envahi la province campaient, partie dans la forteresse dont je viens de parler, et partie sur la presqu'île d'o Cabo.

Les fortifications d'Aguada sont maintenant armées de soixante-quatre pièces en fer du calibre de 9, 12, 16 et 18, et de quelques canons en bronze; sa situation est très-avantageuse pour la défense du port, que complètent, d'ailleurs, les ouvrages établis sur le côté sud de la baie.

De ce côté, au sommet du promontoire désigné sous le nom de o Cabo, fut construit, au temps du vice-roi Mathias d'Albuquerque, vers 1594, un couvent de franciscains réformés, sous l'invocation de Notre-Dame du Cap (*Nossa-Senhora do Cabo*) : c'est l'édifice aux murailles blanches

que j'ai signalé comme point de reconnaissance pour l'atterrage. A la base de la colline dont il s'agit sont de fortes batteries, dont les restes dénotent combien la maçonnerie en était solidement construite. Près du couvent on voit aussi les quartiers bâtis par les Anglais dans les circonstances mentionnées ci-dessus; ils ont conservé la propriété des bâtiments et les font entretenir à leurs frais. Ces quartiers, ainsi que le couvent, servent de lieu de convalescence aux personnes du pays qui ont souffert des fièvres.

Entre la presqu'île o Cabo et la pointe de Mormougan débouche la Zouarim. Sur cette dernière pointe sont les ruines de magnifiques constructions qui devaient former une ville nouvelle. Elles avaient été commencées par le comte d'Alvor, sous le gouvernement duquel les Mahrattes firent une première attaque contre Goa, et son dessein était d'y élever des fortifications inexpugnables, la ville de Goa lui paraissant trop près des territoires ennemis. Mais ces territoires ayant été ensuite conquis par les Portugais, la cour de Lisbonne donna l'ordre de suspendre les travaux, et les projets du gouverneur, comte d'Alvor, ne reçurent pas une exécution complète. Le mouillage de Mormougan est abrité des vents de sud-ouest qui règnent dans ces parages de juin à septembre; son nom lui vient de celui d'un village qui existait en cet endroit : *Mormou gan* signifie *village des perles*, et il y avait, en effet, autrefois, dans ces eaux, une pêcherie abandonnée depuis par suite de la cupidité des anciens gouverneurs, qui dépouillaient les pêcheurs du fruit de leur travail.

La pointe de Mormougan occupe, sur la partie gauche de l'embouchure de la Zouarim, la même position que la pointe

d'Aguada sur la rive droite de la Mandovi ; celle-ci est l'extrémité la plus occidentale du district de Bardez, et l'autre celle du district de Salcette.

La baie d'Aguada, que les Portugais appellent barre de Goa et qu'ils nommaient jadis la barre Sainte-Catherine, est large, à peu près, d'un mille et demi, mais elle est encombrée de bancs ne laissant entre eux, sur la barre proprement dite de la rivière, qu'un chenal fort étroit, au fond très-dur, et sur lequel on n'a que 5 mètres d'eau environ, à haute mer et lors des grandes marées.

En dedans de cette barre, entre la ville et la pointe *o Cabo*, est la batterie Gaspar-Dias, qui croise ses feux avec le fort de Bardez ou des Rois-Mages, situé sur la rive droite de la rivière.

C'est à sept milles en amont de la barre que s'élevait la cité de Goa, celle qu'avait bâtie le grand Albuquerque et dont il ne reste que tout juste ce qu'il faut pour marquer la place où elle fut. Quelques couvents et églises, et quelques pans de murs du vieil arsenal, sont seuls debout parmi ses vastes ruines. Je la visitai en 1840 et j'entrai dans l'église cathédrale au moment où l'on y célébrait le service divin ; le temple même était désert, on n'y voyait que les ministres officiants. Je pus y admirer tout à mon aise le magnifique tombeau de saint François-Xavier. Sur la rivière, devant l'arsenal, était mouillée une corvette, l'*Éliza*, réduite depuis longtemps à l'état de ponton, comme n'étant plus susceptible de réparations.

C'est l'insalubrité de l'ancienne Goa qui l'a, dit-on, fait abandonner. Les établissements du gouvernement ont été transportés peu à peu à l'endroit où est aujourd'hui la nou-

velle ville, et le reste a suivi. La capitale actuelle, Pangim ou Nova-Goa, est assise à deux milles en dedans de la barre, sur un terrain autrefois marécageux, resserrée entre une colline qui la domine et l'enceint de l'ouest à l'est, par le sud, et la rivière le long de laquelle elle se développe. Elle aurait gagné beaucoup en agrément et en salubrité, si elle avait été construite sur le plateau même de la colline; cette situation eût permis, en outre, d'en reculer les limites à volonté.

Le coup d'œil que présente la ville sur le bord de la rivière (on se rappelle que nous y étions logés) est très-joli : c'est là que se trouve le palais du gouverneur (1), bâtiment vieux et sans style, n'offrant rien de remarquable, si ce n'est la galerie où sont les portraits des vice-rois. Au reste, Pangim ne possède aucun monument digne d'être cité et n'est qu'une pâle image de l'antique Goa; cependant des maisons basses, mais propres, avec leurs façades fraîchement peintes de diverses couleurs et entourées d'arbres ou de jardins, lui donnent, malgré l'irrégularité de son ensemble, un air riant et qui plaît au regard. Un seul ouvrage d'utilité publique attire l'attention, tant à cause de sa solidité que par ses dimensions extraordinaires, c'est le vieux pont de *Ribandar*, par lequel la ville communique, du côté de l'est, avec un quartier du même nom. Ce pont a 1,334 brasses portugaises de longueur et repose sur plus de quarante arches

(1) Une vue d'une partie de Pangim, comprenant le palais du gouvernement, a été prise au daguerréotype et reproduite à l'Album, planche 14. Par suite du peu de largeur de la rivière et du développement de la ville sur une longue et étroite bande de terre, il est impossible d'embrasser de face la totalité de celle-ci avec un instrument de ce genre.

de hauteur et de largeur différentes; il fut commencé et achevé sous le gouvernement du comte de Linhares.

La population de Pangim atteignait, en 1841, le chiffre de neuf mille habitants et de quinze cents feux; mais elle était alors en progrès, si l'on en juge par le grand nombre de maisons qu'on y bâtissait. Un recensement fait en 1844 porte cette population à dix mille huit cent dix-sept individus : dix mille quatre-vingts chrétiens, six cent vingt cinq Hindous et cent douze mahométans. La rive gauche de la Mandovi, sur toute la longueur de la ville, est bordée d'une muraille en partie ruinée, dans laquelle sont pratiquées plusieurs cales de débarquement : la meilleure de celles-ci est celle de la douane, où sont établis une grue et un vaste magasin au service de cette administration. On trouve dans la ville deux fontaines fournissant d'excellente eau, mais elles se tarissent quelquefois dans la saison sèche : cet accident ne contrarie pas beaucoup les classes inférieures, qui se contentent de l'eau de puits, généralement saumâtre et impure. L'église paroissiale est située sur une grande place au-dessus de laquelle elle est exhaussée; on y monte par un large escalier : elle n'a de remarquable que le contraste qu'elle offre avec la magnificence des constructions de même nature de l'ancienne Goa. Je ne veux point passer en revue tous les établissements publics que peut posséder une ville comme celle dont je parle; je me contenterai de dire qu'ils y sont plus nombreux et plus importants que ne le comporte sa pauvreté actuelle.

La force militaire de Goa et de ses dépendances a été fixée, en 1841, à quatre mille et quelques cents hommes ; elle se compose d'un officier général, d'un corps d'ingé-

nieurs, d'un régiment d'artillerie, de deux bataillons d'infanterie et de quatre de chasseurs. Ce personnel fournit les garnisons des établissements de Daman et de Diou. Après tout, s'il survenait une guerre maritime où l'Angleterre entrât comme partie belligérante, Goa, malgré ses soldats et toutes ses fortifications, ne conserverait pas longtemps son indépendance, le Portugal fût-il même désintéressé dans la lutte, car les Anglais ne voudraient pas laisser sur la côte de l'Inde un port neutre ouvert à leurs ennemis. En pareille occurrence, Goa ne tirerait aucun secours de sa marine, dont les forces actuelles sont réduites à un nombre insignifiant de navires : les documents que j'ai consultés parlent de deux corvettes de 24 et 18 canons, l'*Infante-Régente* et le *Daman*, de deux bricks et d'une goëlette de six pièces d'artillerie, mais je n'ai pas aperçu un de ces bâtiments à Goa ni à Diou. J'avais vu seulement, en 1840, une frégate sur les chantiers à Daman, et j'appris, en 1846, qu'elle y était encore; bref, à cette dernière époque, je ne trouvai à Goa qu'un petit brick de guerre, le *Villaflor*, détaché de la station de Mozambique. Quant au personnel entretenu autrefois pour le service local, il a été supprimé par ordre du gouvernement de Lisbonne, à l'exception d'un capitaine lieutenant, remplissant les fonctions de capitaine de port, et de quelques pilotes.

La province ou le district dont Pangim est le chef-lieu constitue avec les deux districts de Salcette et de Bardez ce qu'on appelle l'État de Goa, ou bien encore les *anciennes conquêtes* (velhas conquistas) pour les distinguer d'autres territoires qui, de l'année 1763 à l'année 1788, passèrent sous la domination portugaise et reçurent, à cause de leur

récente annexion, le nom de *nouvelles conquêtes* (novas conquistas). Ces derniers forment une zone entourant, du côté de l'intérieur, les trois anciens districts, et s'appuyant, du côté de l'est, à la cordilière des Gattes, d'où descendent la Mandovi et plusieurs des rivières qui arrosent l'État de Goa.

Le district de Goa proprement dit est une espèce de petit archipel composé de neuf îles, dont la principale seule est baignée à l'ouest par l'océan Indien; les autres, toutes situées en dedans de celle-ci et séparées par des bras de rivière, sont probablement formées de terres d'alluvion enlevées par les eaux aux flancs des montagnes des Gattes. Ce district renferme de trente-cinq à trente-huit villages, la plupart insalubres par suite des mauvaises conditions où ils sont placés et de l'incurie de leurs habitants. La superficie de son territoire est de 7 lieues carrées.

Le district de Bardez, qui s'étend en arrière des îles de Goa, contient trente-neuf villages, dont le chef-lieu est Mapouça, honoré du nom de ville. Il est celui qui possède la population, relativement, la plus forte; ses habitants sont les plus actifs et les plus industrieux de la province. Le dixième à peine de son territoire reste inculte. D'heureux essais de fabrication de sucre et d'eau-de-vie de canne y ont été faits. Sa surface est de 8 lieues carrées.

Le district de Salcette, au sud des deux autres, compte de cinquante-sept à soixante villages, dont le principal est Margân, qui n'a pas moins de douze mille âmes et quatre mille feux. La superficie de ce territoire est de 20 lieues carrées, dont les deux tiers à peine sont susceptibles de culture.

Les productions de l'État de Goa consistent en sel, cocos, noix d'arec, riz, nachenim, légumes et fruits. Les trois premières et les fruits, qu'on envoie en grande quantité à Bombay, composent la majeure partie des exportations; il se fait bien quelques autres expéditions de vinaigre, huile, eau-de-vie de sucre, mélasse, noix d'acajou, piments, tiges de chanvre, cire manufacturée, cannelle, beurre, etc.; mais elles sont sans importance. D'ailleurs, par suite de cultures défectueuses, ou par manque de moyens d'exploitation, la production totale du sol ne suffit pas à la consommation du pays. En 1824, la première était, valeur monnayée, de 640,608 séraphins (1), tandis que la consommation était estimée à 1,253,720 séraphins. Quoique moindre aujourd'hui, la différence n'est qu'en partie couverte par l'exportation du sel, des cocos et de la noix d'arec, et la petite quantité de produits industriels qu'on y fabrique; heureusement viennent s'ajouter à cet actif insuffisant les économies prélevées sur leur salaire par bon nombre de jeunes habitants du pays qui vont offrir leurs services personnels dans les établissements anglais voisins et rejoignent leurs familles au bout d'un certain temps. On estime que ces économies font entrer annuellement à Goa environ 800,000 séraphins.

Presque tout le commerce extérieur de Goa a lieu avec Bombay et les terres adjacentes de Balagate, plus ou moins soumises à la domination anglaise. Le commerce avec Diou, Daman, Macao et Timor est insignifiant; celui qu'elle fait avec Mozambique et le Portugal n'a guère plus de valeur:

(1) Le séraphin vaut 160 reis de Lisbonne. 1,000 reis valent 7 fr. 08 c. (6 séraphins et 1/4).

deux navires seulement naviguent de Mozambique à Goa. Il arrive annuellement en cette dernière place un brick de Macao apportant les marchandises de Chine dont on n'a pu opérer la vente sur les marchés intermédiaires. Quant au cabotage proprement dit, effectué pour le compte de Goa, les bateaux qui y sont employés, sans toutefois dépasser Diou, du côté du nord, et Cochim du côté sud, appartiennent pour la plupart aux établissements anglais, et leur port n'excède pas 25 ou 30 tonneaux. Au reste, pour donner une idée exacte de ce qu'est maintenant le commerce de Goa, je dirai que, d'après les relevés faits par l'administration locale, la valeur des exportations a été, en 1844, de 235,877 séraphins et celle des importations de 677,089 (1).

En résumé, enclavé comme il l'est dans les immenses possessions de l'Angleterre, écrasé par la prépondérance politique et commerciale que cette puissance exerce à l'exclusion des autres dans l'Hindoustan, l'État de Goa est aujourd'hui une colonie sans utilité pour sa métropole comme sans intérêt pour les étrangers. Le seul avantage qu'offrirait une relâche dans ce port à ceux de nos navires de commerce en très-petit nombre, d'ailleurs, qui se rendent à la côte de Malabar, c'est la possibilité de s'y ravitailler et réparer à beaucoup meilleur marché qu'en tout autre point de la côte occidentale de l'Inde.

La viande de bœuf de très-bonne qualité coûte 2 roupies l'arrobe (environ 0 fr. 27 c. le kilogr.); on a trois arrobes de pain pour 2 roupies, et l'on en fournit d'excellent à raison de 34 centimes le kilogr. La farine vaut communément

(1) Tous les détails statistiques concernant cette localité sont empruntés à des documents officiels imprimés à Pangim.

de 7 à 8 francs le quintal métrique; elle n'est pas étuvée, il est vrai, néanmoins on la conserverait encore trois ou quatre mois. On pourrait aussi, en peu de temps, faire confectionner de grandes quantités de fort bon biscuit. Le vin ordinaire de Portugal se vend de 5 à 7 francs l'almude (16 litres 55 centilitres); le sel est à très-bas prix (1 roupie les 3 arrobes); on aurait donc toute facilité pour se procurer promptement des salaisons de bœuf et de porc; des barils vides de vin, préalablement blanchis, serviraient à les contenir. On trouve également à bon compte du riz, des légumes verts et secs, de l'eau-de-vie de canne, des moutons, des poules, des canards, des dindons, et tous les fruits de l'Inde; il en est de même du bois à brûler. Quant aux bois de construction, et particulièrement ceux de teck, on les apporte de l'intérieur selon les besoins du port. S'il s'agissait de réparer un navire, on aurait à sa disposition beaucoup d'ouvriers de marine, charpentiers, calfats, forgerons, etc., travaillant pour un salaire modique; le cordage en brou de coco ou bastin, qu'on fabrique très-bien et presque sans frais à Goa, remplacerait, en cas de nécessité, dans le gréement, le filin en chanvre.

Enfin l'eau délicieuse qu'on prend à la source d'Aguada s'embarque avec la plus grande célérité; on peut, d'ailleurs, pour 4 francs le tonneau, faire son eau au moyen d'une citerne qui vient le long du bord, tandis qu'à Bombay on paye de l'eau saumâtre et insalubre 4 roupies anglaises ou 10 francs le tonneau.

Je terminerai ce que j'ai à dire sur Goa par quelques mots relatifs aux monnaies, poids et mesures.

Les monnaies sont les mêmes qu'à Diou, seulement la

valeur relative n'en est pas absolument égale dans les deux localités.

Il en est ainsi pour les poids indiens, le sîr, le maûnd et le candi, dont les rapports sont, à Goa, comme il suit :

POIDS INDIENS DE GOA.	COMPARAISON avec les POIDS PORTUGAIS.		VALEUR en KILOGRAMMES.	
	Livres.	Millièm.	Kilogr.	
Sîr, unité de poids.	»	933	0	427
Maûnd de Goa de 40 sîrs.	37	333	17	427
— — de 41 sîrs.	38	266	17	507
— — de 42 sîrs.	39	200	17	924
Candi de Goa de 20 maûnds de 40 sîrs. .	746	666	341	600
— — de 21 — de 40 sîrs. .	784	000	358	680
— — de 22 — de 40 sîrs. .	821	333	375	760

Je renvoie, pour les mesures de longueur, au chapitre qui traite de Diou.

Quant aux mesures de capacité, il n'y en a qu'une seule à Goa pour les liquides, c'est l'almude ; on compte par demi, tiers, quart d'almude et par pipes de 10, 20, 25, 30 almudes, etc. ; une almude jauge 16 litres 55 centilitres.

Dans le commerce des liqueurs fortes, on compte quelquefois par gallons, et alors il s'agit de la mesure anglaise connue sous le nom de gallon impérial.

Je crois inutile de donner ici aucune indication pour aller au mouillage d'Aguada ; avec les instructions d'Horsburgh, sans même être muni du plan de la baie, on pourra s'y rendre aisément.

Nos observations placeraient le môle de la forteresse par 15° 29′ 22″ de latitude nord et 71° 30′ 17″ de longitude est.

Au mouillage les courants de marée atteignent une vitesse de 1 mille à l'heure avec le flot; le jusant est un peu plus rapide en raison du courant propre de la rivière. Le flot porte au nord-est, le jusant au sud-ouest; donc, si l'on affourche, c'est nord-est et sud-ouest qu'il faut mouiller les ancres.

Durant la mousson de nord-est, qui était celle où nous nous trouvions dans la baie, les brises de terre et du large s'y font alternativement sentir en vingt-quatre heures, ainsi que cela a lieu sur la côte; il arrive pourtant que les brises de terre continuent sans interruption du sud-est à l'est-nord-est, circonstance que présentèrent les quatre derniers jours de notre relâche. Pendant celle-ci, le baromètre s'est tenu constamment entre 0m,764 et 0m,766. Le thermomètre a varié entre un maximum de 29°,5 qu'il marquait aux environs de midi et un minimum de 22° à six heures du matin.

Le 4 janvier, à la chute du jour, nous mettions sous voiles. Comme s'ils eussent cherché à s'assurer notre reconnaissance et nos regrets par une dernière manifestation cordiale, M. Mas de Saint-Maurice et quelques officiers avaient voulu nous faire la conduite et se trouvaient à bord au moment de l'appareillage. L'heure des adieux étant arrivée, ce ne fut pas sans une émotion visible que l'excellent major nous donna l'accolade du départ; nous quitter, c'était, pour lui, quitter encore sa patrie, dont le *Ducouëdic* avait été, à ses yeux, pendant quelques jours, la vivante, mais bien fugitive image. Ainsi vont le marin et le soldat, semant çà et là une parcelle de leur âme et marquant d'une larme ou d'un sourire, si ce n'est de leur sang,

chaque coin de l'univers où les entraîne leur destinée vagabonde.

Lorsque le brick se couvrit de voiles, nos mains et celles de nos hôtes se serrèrent dans une suprême et chaleureuse étreinte; rien n'est doucement mélancolique comme la dernière poignée de main que se donnent de braves gens, sur le pont d'un navire, entre le ciel et la mer, ces deux infinis qui séparent souvent, hélas! mais qui peuvent aussi réunir.

Nos amis descendirent dans leurs embarcations et s'éloignèrent avec rapidité; cependant, tant que nous fûmes à portée de la voix, nous entendîmes leurs vivat énergiques. Bientôt les cris s'éteignirent dans l'espace; alors nous ne vîmes plus que leurs mouchoirs longtemps agités dans les airs et disparaissant peu à peu dans l'ombre projetée sur les flots par les hautes terres de la baie. De son côté, le brick, voguant silencieusement sous la faible impulsion des molles brises du soir, semblait n'avancer qu'à regret vers les solitudes de l'Océan.

CHAPITRE VII.

Arrivée à Socotra. — Description géographique des parties sud et ouest de l'île. — Baie de Galan'sié. — Principales productions et commerce.

En quittant Goa, le *Ducouëdic* fit route pour l'île Socotra. Dès que nous fûmes sortis de la zone où alternent les brises de terre et du large, nous eûmes des vents réguliers de l'est-nord-est au nord-est, soufflant joli frais. Le temps était beau, le ciel à peine voilé de quelques nuages. La température s'éleva un peu plus à mesure que nous nous éloignions de la côte de l'Inde; puis elle diminua à l'approche de celle d'Afrique, sans qu'une variation bien sensible se fût opérée dans la force ou la direction du vent. Le thermomètre marqua au maximum 31° à midi, et au minimum 23° à six heures du matin. Franchissant en ligne droite la distance de Goa à Socotra, nous éprouvâmes dans cette navigation des courants dont la direction varia du nord-ouest $\frac{1}{4}$ ouest à l'ouest, et dont la vitesse fut, en moyenne, de 10 à 11 milles en vingt-quatre heures. Le jour avant l'atterrage, ils portèrent au sud de l'ouest. Notre traversée dura neuf jours, sans offrir aucun incident remarquable. Le 13 janvier, à huit heures du matin, nous eûmes connaissance de Socotra, et nous gouvernâmes vers sa pointe est pour nous placer sur le méridien de celle-ci.

A la partie orientale de l'île se trouve une montagne très-élevée ; elle se termine, du côté de l'est, en un pic dont la forme lui a fait donner, par les navigateurs anglais, le nom de Nez-du-Dauphin (*Dolphin-Nose*). Je dois avouer que l'analogie pourrait être plus saisissante, et elle accuse au moins beaucoup d'imagination chez ceux qui l'ont remarquée. Les Arabes nomment cette pointe Raz-Moumé.

Le 13, après midi, ayant dépassé le méridien de Ras-R'dresser, nous gouvernions sur Ras-Fillink, rangeant la côte à petite distance, pour reconnaître le point où existe le réservoir indiqué comme aiguade, dans Horsburgh, sous le nom de Ouadi-Filling (1). Cette partie de la côte est d'une hauteur uniforme d'environ 500 mètres au-dessus du niveau de la mer, sans déclivité aucune et de l'aspect le plus aride qu'on puisse imaginer, aridité qui s'explique, d'ailleurs, par l'exposition directe de cette côte aux vents et à la mer furieuse de la mousson du sud-ouest.

En côtoyant le rivage et réduisant la distance d'un mille et demi qui nous en séparait devant Ras-R'dresser à celle de trois quarts de mille, la sonde donna de 27 à 32 mètres roche et gravier ; puis le fond diminua rapidement quand nous approchâmes d'un cap à l'ouest duquel la base des montagnes commence à s'écarter un peu du bord de la mer, et où, comme le dit Horsburgh, les roches abruptes sont remplacées par une petite plage. Au même instant, une gorge se dessinait dans la montagne. Jugeant, d'après ces indices, que nous étions par le travers du point cherché, je laissai tomber l'ancre par 10 mètres fond de roche et cailloux ; dans

(1) *Ouadi* est le nom arabe par lequel on désigne toute vallée où il y a de l'eau.

cette position, nous relevions Ras-Fillink au nord 74° est; la gorge, au nord 5° est; et l'extrémité sud-ouest de l'île, à l'ouest.

J'envoyai aussitôt un canot à terre avec un officier, pour vérifier si c'était bien là que se trouvait l'aiguade. L'officier découvrit, en effet, un réservoir, et il en rapporta une bouteille d'eau un peu saumâtre; mais cette eau avait été puisée, me dit-il, très-près du bord de la mer, parce que les difficultés du terrain ne permettaient pas d'aller au delà dans l'obscurité de la nuit : on avait, du reste, débarqué assez facilement à la plage. J'espérai donc que l'eau serait tout à fait bonne si on la prenait un peu plus haut dans la ravine, et je me décidai à rester au mouillage, pour en compléter le lendemain notre provision. La nuit fut belle; une petite brise souffla du nord-est à l'est. Les courants de marée nous parurent assez sensibles; le flot portait à l'ouest et le jusant à l'est; la vitesse du flot, mesurée au loch, fut, en moyenne, de quatre cinquièmes de mille.

Le 14, au point du jour, le grand canot fut expédié, chargé de barriques vides, à la plage; il put en être tenu à très-petite distance sans échouer; mais le transport de l'eau n'en était pas moins pénible : on allait la puiser assez loin dans le ravin, et on la portait au canot au moyen de barils de galère et de seaux, à travers un terrain inégal et rocailleux qui rendait la marche très-lente. Bientôt la brise s'étant levée, la mer vint à déferler à la plage, ce qui augmenta les difficultés. Bref, de six heures du matin à midi, il n'y avait de pleins, dans le canot, que quelques tierçons. Dans la saison pluvieuse, l'eau serait plus abondante et l'embarquement plus commode et plus prompt. Cependant je crois que,

sauf le cas d'absolue nécessité, on ne devra pas tenter de s'approvisionner en ce lieu.

Aux environs du bassin, on trouva des vestiges d'habitation, de petites rizières et un parc à bétail; mais les hôtes de ces agrestes demeures, sans doute effrayés de la présence du navire, s'étaient retirés avec leurs troupeaux dans la montagne. Le matin, nous avions vu, sur le plateau qui domine ce ravin, plusieurs individus paraissant examiner ce que nous faisions à terre. Vers midi, le ciel se chargea d'épais nuages, le vent augmenta, la mer grossit; le grand canot, courant risque d'être submergé ou jeté à la plage, fut ramené à bord; on le hissa immédiatement, et nous mîmes sous voiles. Le fond est de mauvaise tenue sur ce point, car, en virant sur la chaîne, nous chassâmes avant d'être à long pic, sans qu'aucune voile eût été larguée.

Dès que nous pûmes faire route, nous longeâmes la côte sud de l'île, à l'extrémité de laquelle se montra bientôt le promontoire élevé et abrupt de Ras-Kattani.

La chaîne de montagnes qui, partant de Ras-Moumé, remplit l'intervalle compris entre ce cap et Ras-Kattani s'abaisse un peu vers le milieu de sa longueur; elle offre çà et là de larges coupures qui forment des vallées profondes donnant, probablement, accès vers le centre de l'île et ouvrant, du côté de la mer, dans une petite plaine qui sépare du rivage le pied des montagnes. Cette plaine, qui commence près de Ouadi-Fillink, n'est d'abord qu'une plage sablonneuse, s'élargissant ensuite et conservant alors, jusqu'aux environs de Ras-Kattani, une largeur de trois à quatre milles; elle ne paraît guère moins aride que le rivage; des buissons et de rares bouquets d'arbustes sont la

seule verdure qu'on aperçoive parmi les nombreux quartiers de roche dont elle est parsemée. Pourtant, malgré l'aspect désolé de toute cette côte, il y a, dans les immenses proportions et les formes anguleuses de ses montagnes, dans ses gigantesques promontoires, quelque chose d'imposant et de majestueux qui étonne le navigateur, et fait naître dans son esprit diverses hypothèses sur l'origine de ces terres cyclopéennes. L'île gisant à trente-huit lieues du continent le plus rapproché n'en a-t-elle pas été séparée par une des révolutions qui ont bouleversé la croûte du globe? N'est-elle pas un rameau détaché du plateau montagneux que la mer a borné depuis au Djebel-Yerdefoun, extrémité nord-est de l'Afrique? Des études géognostiques approfondies sur les deux localités fourniraient peut-être des indices propres à élucider la question : le marin, emporté par le mouvement rapide de son navire, regarde et passe sans avoir le temps d'éclaircir ses doutes ou de vérifier ses conjectures.

Au-dessus des parties déprimées du plateau littoral et derrière les solutions de continuité qu'il présente, on entrevoit les sommets d'autres montagnes de l'intérieur qui paraissent moins stériles. En ces endroits, la vue, jusqu'alors bornée et attristée par l'aridité de la côte, pénètre dans des gorges verdoyantes, au fond desquelles l'imagination se plaît à rêver quelque limpide ruisseau serpentant à travers une vallée plantée d'arbres et d'arbustes odorants. C'est, sans doute, dans ces gorges que les indigènes ont groupé leurs chétives cabanes, à l'abri des vents tempêtueux du sud et au milieu des verts pâturages que ces vallées humides doivent offrir en toute saison à leurs troupeaux; toujours est-il qu'il n'existe pas une seule case sur la côte sud de l'île.

Un instant avant le coucher du soleil, on découvrit, à l'ouest $\frac{1}{4}$ sud, la petite île Derzi, se détachant en ombre dans les vapeurs dont l'atmosphère était saturée, et que rendaient plus diaphanes, vers le couchant, les derniers rayons de l'astre, près de disparaître à l'horizon : vue dans cette direction, elle a la forme d'un trapèze régulier et elle semblait très-élevée, malgré la distance assez grande qui nous en séparait. La vigie annonça en même temps une autre petite île, qui ne pouvait être que l'île Choumah, située à neuf milles dans l'ouest-nord-ouest de Derzi ; mais elle n'était pas visible du pont du navire.

A la nuit, la brise mollit et ne nous arriva bientôt plus qu'en petites risées. Je ne savais d'abord si ce changement résultait de notre position plus voisine de la partie ouest de l'île ou d'un affaiblissement correspondant de la brise au large; c'était tout simplement la transition ordinaire de la brise de mer à celle de terre qui, vers huit heures et demie, se leva tout d'un coup et souffla bon frais par rafales. Le ciel était pur et les étoiles scintillaient comme dans nos belles nuits d'hiver en Europe. En approchant de Ras-Kattani, on aperçut, un peu à l'est du cap, de grandes taches blanches, dont la clarté relative faisait paraître le rivage bien plus près qu'il ne l'était réellement. La sonde donnait de 27 à 28 mètres. Vers dix heures, nous avions doublé le méridien de Ras-Kattani et nous gouvernions vers la pointe ouest de l'île, nommée Ras-Chaëb; on distinguait toujours l'île Derzi.

Dans ces vingt-quatre heures, le baromètre avait marqué 0,765, le thermomètre 27°, 27°, 28°, 27°, aux heures ordinaires d'observation.

Le 15, à minuit, nous serrions le vent tribord amures, ne gardant que les huniers, pour ne pas dépasser Ras-Chaëb avant le jour; arrivés près du cap, nous courûmes un bord au large. Le vent avait beaucoup diminué, et, deux heures plus tard, il fit presque calme. A cinq heures, nous nous remîmes en route, sous toutes voiles, vers la pointe ouest, dont nous doublâmes le méridien à six heures quarante-cinq minutes. Le courant nous était alors favorable, car nous ouvrions plus rapidement les pointes que ne l'indiquait le faible sillage imprimé au brick par une fraîcheur à peine sensible. Bientôt nous nous trouvâmes à l'ouvert de la baie de Chaëb, comprise entre le cap de ce nom et Ras-Bedou. Au premier de ces deux caps vient aboutir la chaîne de plateaux du sud, qui, à partir de Ras-Kattani, se dirige vers le nord-ouest. Le promontoire qui porte le nom de Ras-Bedou, non moins aride et non moins escarpé que les précédents, termine, à l'ouest, l'un des larges plateaux occupant la partie moyenne de l'île. Les terres du fond de la baie sont de hauteurs inégales, mais bien inférieures en élévation à celles de la côte sud, dont elles ont l'apparence inculte et désolée sans en avoir l'aspect imposant. Vers dix heures du matin, après un temps de calme, la brise se leva du nord-nord-ouest; puis elle hala presque tout de suite le nord et le nord-est en fraîchissant. J'avais l'intention d'aller mouiller dans la baie de Galan'sié, située dans l'est de Ras-Bedou, pour y prendre de l'eau. J'espérais y trouver aussi quelque bateau destiné pour la côte d'Afrique, et auquel je pourrais demander un pilote. Un instant, je crus même que mon espoir allait se réaliser plus tôt : un point blanc, de forme triangulaire et ressemblant à un bateau

sous voiles, venait d'être signalé par la vigie; plus il se dégageait des vapeurs qui couvraient en ce moment l'horizon, plus l'illusion augmentait; mais notre erreur ne fut pas de longue durée : ce que nous avions pris pour une voile n'était autre chose que la roche Saboyna, qui nous restait alors dans l'ouest, à environ cinq milles. La coupe triangulaire de cet îlot, la couleur blanchâtre du calcaire dont il est formé, rendue plus éclatante par les reflets de lumière qui l'inondaient alors, ce qu'il y a d'étrange dans la saillie abrupte de cette aiguille rocheuse à une assez grande distance de terre, tout, en un mot, rendait possible une méprise. Après midi, nous louvoyâmes avec une brise fraîche et donnant de fortes rafales, pour doubler Ras-Bedou et atteindre le mouillage de Galan'sié; mais, à la nuit, nous étions encore sous le vent de ce dernier. Nous continuâmes donc de louvoyer pour gagner dans l'est.

Durant les vingt-quatre heures, le baromètre était resté à 0,765; le thermomètre avait marqué 29°, 29°, 29°,5, 30°, aux heures d'observation.

Le 16, de minuit à cinq heures, nous manœuvrâmes pour nous tenir à petite distance et au vent de la baie; au point du jour, nous nous dirigeâmes sous toutes voiles vers Ras-Galan'sié. Un banc de sable partant d'une petite baie comprise entre ce cap et Ras-Sommari s'avance dans le nord-est à environ un mille au large de la ligne qui joint ces deux caps; il assèche à basse mer, et, de haute mer, ses limites doivent toujours être, je crois, suffisamment indiquées par la couleur de l'eau qui le recouvre; en tout cas, on n'aura, pour l'éviter, qu'à tenir Ras-Bedou à l'ouest 26° sud du compas. Vers neuf heures, nous jetions l'ancre dans la

baie par 11 mètres fond de sable, relevant la mosquée du village au sud 59° est et Ras-Galan'sié au nord 83° est, à moins d'un mille de l'un et l'autre point.

Les terres qui entourent cette baie, sans être meublées d'une riche végétation, ont un riant aspect comparativement à l'affreuse stérilité de celles du sud et de l'ouest. A peu de distance des sommets rocailleux de Ras-Bedou, les flancs du plateau auquel il se lie, bien que conservant des pentes roides et escarpées, sont du moins égayés par la verdure d'arbustes et d'arbrisseaux qui deviennent plus nombreux et plus serrés vers le pied des montagnes. Entre celles-ci et la mer, le terrain, uni et peu élevé au-dessus de la plage, forme une plaine assez étendue, couverte, dans toute sa partie ouest, d'arbustes d'une hauteur uniforme qui lui donnent l'air d'une plantation. A l'angle sud-est de la baie, à une centaine de pas du bord de la mer, est le village, dont on aperçoit çà et là des cases entremêlées de dattiers. Au milieu d'un bouquet de ces arbres, s'arrondit le dôme de la mosquée blanchie à la chaux; sa couleur tranche sur le vert sombre des palmiers et en fait l'objet le plus remarquable de la baie. Un petit dâo et plusieurs embarcations gisaient à sec devant le village.

Le temps était magnifique et, quoique le thermomètre marquât 30°, une jolie brise d'est-nord-est, rafraîchissant l'atmosphère, rendait cette température supportable à bord. Dès que nous eûmes serré les voiles, on disposa le grand canot pour prendre de l'eau, et il fut expédié au village, où, peu après, je descendis aussi avec l'interprète de la mission.

En abordant à la plage, nous fûmes accueillis par un groupe

d'hommes qui nous saluèrent en arabe; on leur demanda où se tenait le chef du village; ils répondirent qu'il n'y en avait pas, et que le seul individu qu'ils reconnussent comme tel résidait à Tamarid. Je priai alors que l'on nous conduisît dans un endroit habité, afin de causer plus à l'aise; car, l'air n'étant pas à terre, comme sur rade, rafraîchi par la brise, les rayons ardents du soleil nous brûlaient l'épiderme, et, sans être accusés de céder à un entraînement poétique, nous pouvions envier le frais ombrage des palmiers que nous voyions à quelques pas de nous. Celui de nos interlocuteurs qui paraissait être le plus ancien de la bande nous mena à l'une des cases, où nous suivirent les autres indigènes, curieux, sans doute, de savoir le motif de notre relâche. Parmi eux se trouvaient le *nakodah* (patron) et les matelots du dâo échoué à la plage; ils étaient venus de M'Kellé à Galan'sié pour y faire du poisson salé. Je les questionnai sur divers points de la côte d'Afrique que plusieurs d'entre eux prétendaient avoir parcourue, et ils me donnèrent, à ce sujet, des renseignements qui s'accordaient à peu près avec ceux que j'avais déjà recueillis. Néanmoins aucun ne se crut assez sûr de ses connaissances locales pour y piloter le brick, ni même pour me nommer à première vue les principaux points de cette côte pendant l'exploration que je me proposais d'en faire. J'appris d'eux que la période la plus favorable pour le cabotage, depuis Guardafui jusqu'au Djoub, est comprise entre la mi-février et la fin d'avril ou la mi-mai. Dans les premiers jours de janvier, les bateaux de l'Omân, qui sont destinés pour la côte orientale d'Afrique, quittent les ports de Mascate et de Tsour en groupes de quatre ou cinq et se dirigent vers Socotra; ils y renouvellent leurs provisions et traitent

du semen, de l'aloès, un peu d'encens et des vivres frais, pour lesquels ils donnent des dattes et du riz. Ils s'avancent de là au sud de Guardafui et passent ordinairement à Hhafoun, où relâchent aussi, au commencement de février, les bateaux de la côte sud d'Arabie, de M'Kellé et de Chehheur. Quelques-uns de ces bateaux s'arrêtent de préférence à Ras-Mâabeur, s'ils ont besoin d'eau, parce qu'elle y est bien meilleure et plus abondante qu'à Hhafoun; puis tous descendent la côte, faisant escale, où ils espèrent effectuer des échanges. L'existence de la rivière Douara, que d'anciennes cartes géographiques représentent comme débouchant à la mer à cinquante lieues environ dans le nord d'Ouarcheikh, était un des faits dont il m'importait de constater l'exactitude; malheureusement mes interlocuteurs ne connaissaient pas même le nom de Douara. Ils m'affirmèrent, d'ailleurs, qu'il n'y avait aucun cours d'eau coulant régulièrement sur toute l'étendue de côte comprise entre Hhafoun et Ouarcheikh; que seulement, dans la saison des pluies, il s'y formait des ruisseaux ou des ravines dont les eaux arrivaient à la mer. Ils mentionnèrent plus particulièrement au sud de Hhafoun un de ces ruisseaux, le désignant sous le nom d'Ouadi-Nougal.

Notre hôte, on s'en souvient, était le doyen du village; il me sembla passionné pour la politique, dont, au reste, l'horizon se renfermerait, pour lui, dans le cercle très-restreint de ses connaissances géographiques; il adressait, sur ce sujet, question sur question à M. Vignard et avait l'air fort impatienté de n'obtenir d'autre réponse que quelque nouvelle interrogation formulée pour mon compte et relative aux renseignements que je désirais me procurer. Ce-

pendant, après avoir épuisé tout le savoir des assistants sur ce qui m'intéressait, je fis appel à la complaisance de M. Vignard et le priai de satisfaire la monomanie de ce brave homme. Malgré mon bon vouloir, ce ne fut pas chose aussi facile que je l'avais pensé; il ne m'eût fallu, pour y réussir, rien moins que la lucidité magnétique du plus merveilleux somnambule. Notre patriarche s'informa de ce que les Anglais faisaient à Aden; puis, apparemment peu édifié par mes réponses, il changea de sujet, passant des Anglais à Syed Saïd, le sultan de Mascate; et tout bien considéré, la transition n'était pas trop brusque, eu égard aux liens étroits qui unissaient ce prince aux Anglais. Mon nouvelliste tenait à ce que je lui disse dans quels termes, depuis sa rentrée au bercail, Syed Hilal, le fils aîné du Sultan, vivait avec son père. A ceci M. Vignard répondit, en plaisantant, que Syed Hilal habitait le sérail, où on le surveillait, sans doute, de près, pour le garder d'une seconde escapade. « Mais, répliqua le curieux vieillard, est-ce qu'il a encore l'intention « de s'enfuir? Où ira-t-il cette fois? » Et, prenant pour le désir de dissimuler l'embarras que nous éprouvions à répondre à ses interpellations : « Oh! ajouta-t-il, je vois bien « que c'est chez vous qu'il doit se retirer, puisque vous « vous taisez sur ses projets. » Vraiment cet homme aurait été un excellent accusateur public à certaine époque de notre histoire.

L'état des affaires, à Mascate, le préoccupait aussi très-fortement; il regrettait beaucoup que nous n'eussions pas touché à ce port; toutefois rien n'était encore désespéré pour lui, grâce à cette faculté de causalité dont il était si largement doué. Franchissant par la pensée la distance de Mascate

à Zanzibar, il nous demanda si le traité pour l'abolition du trafic des noirs avait été signé par Syed Saïd, et de notre réponse il allait conclure infailliblement que telle partie de l'Omân était ou soumise ou révolutionnée; malheureusement nous ne pûmes que lui apprendre l'arrivée, à Zanzibar, de la corvette anglaise *Cléopâtre*, apportant le traité à la ratification du Sultan, mais non lui dire si cette ratification avait été effectuée. Et, sur ce, nous laissâmes l'enragé politique et prîmes la clef des champs pour visiter les environs.

Le village de Galan'sié se compose de trente à quarante misérables cases, dont les murailles sont en pierres grossièrement maçonnées et les toits à terrasses faites d'une espèce de blindage recouvert de feuilles de palmier et de terre. La plupart de ces cases ont une enceinte, soit en broussailles, soit en pierres juxtaposées, qui enclôt, outre la case, trois à quatre mètres de terrain où végètent quelques plants de pastèques et de tabac, auxquels un ou deux palmiers prêtent leur ombre. Si j'en juge par ce que nous avons vu d'hommes sur les lieux, la population de Galan'sié ne va pas au delà de quatre-vingts à cent individus. A une portée de mousquet dans le sud du village, on trouve le lit d'un ruisseau où doit couler un volume d'eau assez considérable dans la saison pluvieuse, mais qui n'offrait, au moment de notre passage, que de petites mares alimentées par de minces filets d'eau suintant de sa rive gauche. A l'est, la plaine est aride et pierreuse; mais, entre le village et Ras-Bedou, quoique les vents du large aient transporté, sur une partie du sol, des sables de la plage, elle est pourtant meublée d'arbustes à encens qui, réunis en un massif, la couvrent de leur ver-

dure et lui donnent un aspect assez agréable. Un ruisseau qui prend sa source au pied des montagnes traverse cette partie de la plaine selon une direction nord-est et sud-ouest, et vient former, près du rivage, un vaste réservoir d'excellente eau; toutefois le récif qui borde la plage en cet endroit et s'étend assez loin au large empêche qu'on ne s'en rapproche suffisamment, de mi-jusant à mi-flot. Le canot envoyé pour la provision d'eau, n'en ayant trouvé que de saumâtre au puits du village, avait été dirigé par les naturels vers ce réservoir; mais c'était le moment de la basse mer, et l'aspirant qui commandait la corvée, rencontrant des difficultés trop grandes pour le transport de l'eau dans l'embarcation, retourna à bord sans en avoir fait. J'ai remonté le ruisseau à quelques centaines de pas au-dessus du réservoir; il coule rapide sur un lit de rochers garnis çà et là de petites plantes aquatiques aux tiges soyeuses et du plus beau vert. Si l'on avait besoin de beaucoup d'eau, il faudrait jeter l'ancre plus à l'ouest dans la baie, en face du réservoir, dont on est trop éloigné au mouillage ordinaire. Il est regrettable que l'eau du village soit de mauvaise qualité, car rien ne met obstacle à son prompt embarquement; nous en prîmes quatre tonneaux pour la cuisine.

On ne se procure dans la baie même d'autre provision que de maigres cabris; nous n'avons vu, au village, aucune espèce de volaille, et, quant aux fruits, ils se bornent à des pastèques et à un peu de dattes dans la saison où on les récolte, en octobre et en novembre. Au dire des habitants, la partie est de l'île et les environs de Tamarid offrent plus de ressources; on y pourrait acheter de gros et de petit bétail, des fèves, des giraumonts; puis des oranges et des

bananes dans les mois de mars et d'avril. Tamarid est le village principal du littoral et la résidence du gouverneur de l'île; il contient, d'après Wellsted, environ cent cinquante maisons éparses, dont un tiers seulement est occupé par une population qu'il estime à cent cinquante individus. Il paraît que, sur le rivage et dans les baies de l'île, la température est sensiblement plus élevée qu'à l'intérieur, car le voyageur déjà cité donne, pour température moyenne des trois premiers mois de l'année, 70°,5 Farenheit ou 26°,5 centigrades, et, pendant les jours de janvier que nous avons passés sur trois points de la côte, la température moyenne a été, à bord, de 29° centigrades. Nous n'y avons pas eu une goutte de pluie, et le ciel y a été généralement clair; mais le lieutenant Wellsted dit qu'il y pleut presque journellement durant la mousson de nord-est, et le capitaine Haines cite le mois de janvier comme l'un des trois mois de l'année où la pluie tombe le plus abondamment (1).

Les productions naturelles de l'île de Socotra sont l'aloès, le sang-dragon et une sorte d'encens inférieur en qualité à celui de l'Arabie et du pays des Soumal; celles qui proviennent de la culture sont les dattes, le millet, les fèves et le tabac, avec un peu de coton et d'indigo. C'est principalement dans la partie orientale de l'île qu'on cultive les dattes et le millet. A l'exception de l'aloès et du sang-dragon, qui seraient, si les indigènes les recueillaient avec plus de soin, une branche de commerce assez importante pour le pays, ces produits sont absorbés par la consommation locale, et,

(1) On verra, plus tard, qu'à Abd-el-Kouri, qui est sur le même parallèle et seulement à 20 lieues plus à l'ouest, le temps des pluies commence avec le mois de février et dure jusqu'à la fin d'avril.

même pour ce qui est des dattes, la récolte n'y suffit pas; aussi en est-il apporté de l'extérieur. La nourriture des habitants se compose, en outre, d'un peu de riz, qui y est pareillement importé; puis, du lait et de la chair de leurs troupeaux.

L'espèce bovine n'est pas très-nombreuse dans l'île; mais il s'y trouve une grande quantité de moutons et de chèvres. Avec le lait de leurs vaches, les indigènes font du beurre qui, après avoir été fondu, est conservé liquide sous le nom de *ghi* ou de semen, et compte parmi les principales exportations du pays. De la laine des moutons ils tissent une étoffe très-forte, dont les Arabes font des manteaux ou cabans. Il n'y a pas de chevaux sur l'île, mais seulement des ânes vivant à l'état sauvage dans les montagnes, et des chameaux qui servent au transport des objets de troque entre les marchands établis dans les villages du bord de la mer et les montagnards ou Bédouins; ceux-ci forment la majeure partie de la population de Socotra et semblent en être les aborigènes.

La pêche ajoute encore aux moyens d'alimentation des habitants du littoral, et surtout de ceux de la côte sud, qui se nourrissent presque exclusivement de poisson. Dans la baie de Galan'sié, à défaut de canots ou de pirogues, les pêcheurs emploient, pour y suppléer, un petit radeau fait de morceaux de troncs d'arbres ou de gros espars liés entre eux par des bouts de planche. Un ou deux individus s'établissent sur cette plate-forme, assis les jambes repliées et croisées; chacun est armé d'une pagaie à deux pelles, dont l'une et l'autre sont immergées successivement à droite et à gauche du radeau, pour le mettre en mouvement : un

bout de sac en paille établi à l'arrière sert à ramasser le bagage de pêche et le poisson pris.

Le commerce de Socotra consiste dans l'échange de quelques-uns des produits sus-mentionnés, l'aloès, le ghi et le sang-dragon, contre des dattes et des étoffes à turban qui y sont apportées par les bateaux de Mascate, et aussi contre du riz et d'autres étoffes provenant du Keutch, de Surate et de Bombay.

L'aloès recueilli est presque totalement rassemblé à Tamarid, où vont de préférence les bateaux qui abordent dans l'île, soit au commencement et à la fin de la mousson de sud-ouest pour ceux qui arrivent du sud, soit dans la seconde moitié de la mousson de nord-est pour ceux qui se dirigent du nord vers la mer Rouge et la côte de Zanguebar. C'est dans cette dernière période de temps que se fait la récolte de l'aloès. Mars et avril sont donc les mois où l'on en pourrait trouver une plus grande quantité sur le marché, et, comme les bateaux qui s'y rendent au commencement de la mousson de sud-ouest ne s'y montrent guère qu'en mai, on les y devancerait facilement et l'on éviterait ainsi toute concurrence.

Il existe toujours dans l'île beaucoup de civettes ou chats musqués, dont le produit aromatique, connu sous le nom de l'animal qui le fournit, figure, dans les anciennes relations, au nombre des articles qu'on se procurait autrefois à Socotra. Mais les indigènes paraissent négliger aujourd'hui de recueillir cet objet de spéculation, qui n'est pourtant pas à dédaigner.

Le transport des marchandises d'importation comme d'exportation est opéré presque exclusivement par les dão arabes

ou indiens qui y relâchent : les habitants de l'île ne possèdent qu'un ou deux bateaux propres au grand cabotage; et cette pauvreté de moyens de communication avec les côtes voisines, chez une population insulaire ayant à demander et à fournir des denrées au commerce extérieur, dénote à elle seule une indolence invétérée et un manque absolu d'instinct industriel qu'on ne rencontre même pas dans les habitants des îles les plus isolées de la Polynésie.

En lisant les diverses relations des voyageurs européens qui ont visité Socotra depuis l'époque où elle fut reconnue par le capitaine portugais Diogo Fernandes Pereira, on trouve une similitude à peu près complète entre la description qu'ils font des mœurs, du commerce et de l'industrie de sa population, et son état actuel sous ces divers rapports; on se demande alors comment elle a pu rester ainsi stationnaire, pendant plusieurs siècles, au milieu des événements politiques et maritimes qui se sont accomplis dans les mers où cette île est située.

CHAPITRE VIII.

Aperçu historique sur Socotra. — Mouillage à la baie de Chaëb. — Départ de cette baie. — Arrivée à Abd-el-Kouri.

L'île de Socotra est mentionnée, dans les écrits de Ptolémée, sous le nom de Dyoscorida, mot qui, d'après Huet, ne serait qu'une corruption de Diou-Socotora [*diou*, mot hindou qui signifie île (1)]. L'auteur du Périple de la mer Érythrée la cite sous le même nom et ajoute qu'elle était soumise au roi du pays de l'encens. J'ai déjà dit ailleurs, d'après les auteurs anciens (2), qu'Alexandre, en ayant fait faire la reconnaissance, y avait établi une colonie de Grecs destinée à la culture de l'aloès, que cette île produisait en qualité supérieure à celle des autres pays. Le moine Cosmas nous apprend que les Ptolémées, successeurs d'Alexandre, y avaient également envoyé des colons. Il raconte qu'ayant débarqué à Socotra il s'est entretenu avec quelques-uns

(1) « Les Grecs, qui donnaient aux noms étrangers l'inflexion de leur « langue, ayant corrompu ceux de Diou-Socotra, c'est-à-dire île Socotora, « et en ayant formé celui de *Dioscurias*, d'autres l'ont appelée, par une « semblable erreur, l'île de Dioscoride. » (Huet, *Histoire du commerce et de la navigation des anciens*, page 56.)

(2) Voyez *Philostorgius*, histoire de l'Église. — *Relation des voyages arabes et persans dans l'Inde et à la Chine* (traduction de M. Reinaud, Chaîne des chroniques), livre II, page 139 et suivantes. — *Géographie d'Édrisi*, traduction de M. A. Jaubert, tome Ier, page 47.

des habitants qui, alors, parlaient la langue grecque, et il ajoute qu'il s'y trouvait un grand nombre de chrétiens (1). Les traditions du christianisme paraissent s'être maintenues parmi cette population plusieurs siècles après le triomphe de l'islamisme dans toutes les contrées voisines de l'Arabie, et quoique l'île elle-même fût soumise à la domination politique des Arabes de Feurtok ou Fartaque : elles y étaient encore vivantes, au commencement du XVIe siècle, quand les Portugais y arrivèrent.

J'ai rappelé, au livre IV de la Ire partie, la découverte de Socotra par le capitaine Diogo Fernandes Pereira en 1503, et sa conquête par Tristan da Cunha en 1507. La flotte de ce dernier avait mouillé sur la côte nord de l'île, dans la baie où est aujourd'hui située Tamarid, et que les relations portugaises de l'époque nomment baie de Zoko (2). Du reste, voici les particularités transmises, par les his-

(1) *Topographia christiana*, livre III, pages 178 et 179.

(2) En rapprochant les détails donnés sur Zoko, par les historiens portugais, de ceux qu'on trouve dans les récits des premiers voyageurs anglais relativement à Tamarid, on demeure convaincu de l'identité de ces deux points. Plus récemment encore, dans son exploration de Socotra, le lieutenant Wellsted a pu découvrir les vestiges du séjour des Portugais aux environs de Tamarid. On lit, à ce sujet, dans sa relation, les passages suivants : « En arrière de Tamarid, auprès du Djebel-Rummel, « on voit les ruines d'un fort portugais..... Dans le voisinage de ce fort, « on me signala quelques bouquets d'arbres qui cachaient l'endroit où « étaient déposés les restes des Frenghi (Francs), et non loin le village de « Sôk. »

La grande analogie qui existe entre le nom de Sôk et celui de Zoko permet de penser que le village actuel n'est autre que l'ancienne Zoko, qui fut sans doute abandonnée en même temps que se peuplait Tamarid. Il me paraît non moins vraisemblable que ce nom de Zoko ou Soko (qui, je crois, signifie marché) a dû entrer comme radical dans la formation de Diou-Socotra, nom par lequel on désignait autrefois l'île dont il s'agit.

toriens de cette nation, sur l'état de l'île et de ses habitants quand Tristam da Cunha y arriva. « L'île est sté-
« rile non-seulement en plantes, mais même en arbres,
« à l'exception de quelques vallées qui sont à l'abri des
« vents de la mer; dans ces vallées se trouvent des pal-
« miers et de si bons aloès, que l'excellence de la sub-
« stance qu'on en tire lui a fait donner le nom d'aloès suc-
« cotrin; ses ports les plus fréquentés sont, outre Zoko,
« qui est habité par les Maures, Calencer (pour Galan'sié)
« à l'ouest, et Beni à l'orient : les habitants n'ont jamais
« perdu leur grossièreté naturelle. Les hommes joignent
« beaucoup de douceur à leur sauvagerie, et les femmes y
« sont si viriles, qu'elles vont à la guerre, comme on le ra-
« conte des Amazones : elles leur ressemblent encore par
« la liberté qu'elles se donnent de prendre des étrangers
« qui arrivent dans l'île pour en avoir des enfants, lors-
« qu'elles n'en ont point avec leurs maris. » Faria prétend même qu'elles employaient la sorcellerie pour les attirer.
« Les habits des indigènes de Socotra sont une sorte de
« gros drap et des peaux; leurs logements, des caves; leurs
« armes, des bâtons et des pierres. Ils sont sujets du roi
« arabe de Caxen (Kechen). Le seul culte pratiqué dans l'île
« est celui des chrétiens jacobites, tel qu'il existe chez les
« Abyssins. Les hommes y portent tous le nom d'un apôtre
« et presque toutes les femmes celui de Marie (1). Ils ado-
« rent la croix et la portent sur leurs habits. Le sommet de

(1) Quelques commentateurs ont, avec raison, signalé l'erreur commise ici par les premiers explorateurs, savoir : que le mot m'ria, diminutif du mot arabe m'ra, qu'ils prirent pour le nom de la vierge et pour le prénom d'un grand nombre de femmes, est le mot par lequel les indigènes désignent tout individu du sexe féminin.

« leurs églises est orné de ce signe du christianisme. Ils « font dans ces églises la prière trois fois par jour, en lan- « gage chaldéen, et par des versets alternatifs, comme « dans un chœur. La polygamie passe chez eux pour un « grand crime, malgré l'exemple des Mahométans leurs « voisins (1). »

L'occupation de Socotra par les Portugais ne dura guère plus de quatre ans, et, quand ils se retirèrent, l'île retomba sous la domination arabe. Il est difficile de préciser l'époque de cette reprise de possession : un passage de Dapper (2) donnerait à penser qu'elle aurait eu lieu peu après le départ des Portugais; il ajoute que les Turcs, déjà maîtres d'Aden, s'emparèrent de l'île en 1538, mais qu'ils la rendirent plus tard au chérif. Cependant il paraîtrait que les Arabes n'y étaient pas encore rentrés lorsque, en janvier 1541, la flotte d'Estevam da Gama y toucha, en allant dans la mer Rouge. On lit, en effet, dans le journal de dom João de Castro (3), qui commandait l'un des navires de cette flotte, le passage suivant : « Ils (les habitants de Socotra) « n'ont ni roi, ni gouverneur, ni prélat, ni personne dont « ils reconnaissent l'autorité. Ils vivent entre eux comme « les bêtes sauvages, sans aucune forme de justice ni de « gouvernement. » Le même journal reproduit les particularités mentionnées ci-dessus au sujet de l'existence de la foi chrétienne et de certains signes extérieurs du culte au sein de cette population.

(1) Voir *Decadas da Asia* de Barros, — *Asia* de Faria, — *Osorius*, etc.

(2) Voyez *l'Afrique* de Dapper, page 405.

(3) *Roteiro em que se contem a viagem que Fizeram os Portugueses no anno de* 1541, etc.; por dom João de Castro. Page 17.

Pendant de longues années ensuite, la connaissance des événements qui purent se produire à Socotra échappe à l'histoire : cette île ne fut plus, sans doute, abordée qu'accidentellement par des navires portugais que le besoin d'eau obligeait d'y relâcher, et par des bateaux arabes se rendant aux ports du Zanguebar. C'est seulement dans les relations des voyages aux Indes orientales entrepris, par les Anglais, au commencement du XVIIe siècle qu'on retrouve son nom et quelques données sur sa situation politique et sa population.

En 1591, James Lancaster avait frayé aux Anglais la route des mers orientales, ouvrant à sa nation cette carrière de richesse et de gloire qu'elle a parcourue d'une manière si brillante. Plusieurs expéditions, armées en même temps pour la guerre et pour le commerce, suivirent celle de Lancaster et explorèrent diverses parties de la mer des Indes, dans le but d'y fonder des comptoirs; celles qui furent dirigées vers la mer Rouge abordèrent maintes fois à Socotra. On lit, dans le journal du marchand anglais William Finck, qui y toucha en l'an 1607, que, depuis une centaine d'années, l'île avait été soumise par le sultan de Kechen, et qu'elle était gardée par des soldats arabes obéissant à ce sultan; des églises surmontées de croix y existaient encore.

En 1610, la flotte de sir Henry Middleton mouilla devant la ville de Tamarid; les journaux de l'expédition donnent des détails qui confirment ou développent le récit de William Finck; en voici un extrait : « Le 25, l'amiral fit des-« cendre Fennel, avec un cortége honorable, pour offrir au

« roi quelques présents. Ils consistaient en une pièce de
« drap, un gobelet d'argent et une lame d'épée, qui furent
« reçus avec des témoignages de reconnaissance et des of-
« fres de services.

« Sir Henry se rendit lui-même à terre le jour suivant,
« accompagné de ses principaux marchands et d'une garde
« bien armée. Quelques insulaires, qui s'étaient présentés
« pour le recevoir, le conduisirent au palais du roi, qui se
« nommait Omar-ben-Saïd. Ce prince parut à la porte de sa
« chambre, à l'arrivée des Anglais, et les faisant entrer fort
« civilement, il pressa l'amiral de s'asseoir près de lui.....
« Il lui dit qu'il ne lui restait point d'aloès à lui offrir, parce
« qu'il avait envoyé toute sa provision à son père, qui était
« roi de Fartak dans l'Arabie Heureuse, et qui faisait sa ré-
« sidence à Kechen..... Il s'excusa aussi auprès de l'amiral
« de ne pouvoir le recommander par lettre au gouverneur
« d'Aden, à cause de la guerre qui régnait en ce moment
« entre ce dernier et le roi son père. Omar-ben-Saïd n'a que
« des Arabes pour sa garde et pour la défense de l'île. Les
« anciens habitants, qui sont des chrétiens jacobites, vivent
« dans le plus bas esclavage.

« Les principales productions de l'île consistent en soco-
« trines, qui s'extraient du suc d'une herbe fort semblable à
« la *sempervive* d'Espagne, mais dont on ne fabrique guère
« par an plus d'un tonneau; en sang-dragon, dont les
« Anglais achetèrent quelques livres, et en dattes, dont les
« habitants composent leur pain. Les bœufs, les vaches,
« les boucs, les chèvres, les moutons et les poules qu'on y
« rencontre, sont tous d'une petite taille, à cause de la sé-

« cheresse du terroir. Le bois y est très-cher, eu égard à « sa rareté (1). »

Dowton, capitaine du *Pepper-Corn*, l'un des vaisseaux de l'expédition, ne put s'assurer si l'île renfermait d'autres productions; mais il jugea par tout ce qui s'offrit à ses yeux qu'elle n'était composée que de roche et de pierre, et conçut une fort mauvaise opinion de sa fertilité.

Deux ans plus tard, en 1612, une nouvelle flotte commandée par John Sarris jeta l'ancre devant Tamarid. La relation de Sarris n'offre aucune particularité intéressante ou qui n'ait été déjà signalée; mais le journal de Thomas Roë, envoyé, à titre d'ambassadeur, auprès du Mogol, et passager sur l'un des navires, fait mention de deux bateaux mouillés dans la rade comme appartenant au roi de l'île; on y trouve aussi l'indication d'une église abandonnée, à quelque distance de Tamarid, et dans laquelle on voyait encore des images et un autel surmonté d'une croix. « Les Bédouins « actuels, » dit Thomas Roë, à propos de la population de Socotra, « sont les anciens habitants de l'île qui se retirèrent « dans les montagnes, lors de son invasion par les Arabes; « le cheikh éluda les questions sur ces indigènes, craignant « qu'il ne vînt à l'esprit de leurs coreligionnaires de les « rendre indépendants (2). »

Vers le même temps, plusieurs navires hollandais abordèrent de même à Socotra. Le contact fréquent des insulaires avec les commerçants de cette nation et ceux de l'Angleterre aurait, sans doute, s'il s'était prolongé, déterminé cer-

(1) Voir l'*Histoire des voyages* de l'abbé Prévost, tome XVII, liv. IV, pages 4, 51 et 52.

(2) Voyez *Histoire des voyages*.

taines améliorations dans l'état social des habitants de Socotra. Mais les trois grandes puissances maritimes qui se disputaient le monopole du commerce des Indes orientales choisirent bientôt, pour vider leurs différends, un autre théâtre que la mer d'Arabie. Les ports de Socotra furent, dès lors, abandonnés des Européens, et ses relations extérieures se bornèrent, comme par le passé, à la visite annuelle de trafiquants arabes.

A partir de cette époque, nous ne connaissons plus rien de Socotra jusqu'en 1800, année dans laquelle les Ouahhaby y firent une descente. On sait que, vers la fin du XVIII[e] siècle, ces fougueux réformateurs de l'islamisme avaient, par la force des armes, soumis à leurs dogmes la majeure partie de l'Arabie. Du rivage sud de cette presqu'île où ils s'étaient établis, ils passèrent sur l'île de Socotra, et en ravagèrent le littoral, pillant les villages et détruisant les tombeaux; après quoi ils se retirèrent.

Enfin, en 1834, une ère nouvelle sembla s'ouvrir pour Socotra, par l'établissement d'un poste anglais à Tamarid. La compagnie des Indes, préoccupée, depuis longtemps, de la nécessité de se créer des communications plus rapides et plus directes avec la métropole par la voie de Suez, pensa que Socotra offrait, eu égard à sa position intermédiaire, une escale commode pour des paquebots, et elle résolut d'en obtenir la concession du sultan de Kechen, sous la dépendance de qui l'île se trouvait encore. Mais les négociations tentées à cet effet par l'agent anglais, le capitaine Haines, ne purent amener le chef arabe à céder à la compagnie le territoire qu'elle convoitait. Cette opposition avait été prévue. Dans les déterminations politiques de l'honorable

compagnie les exigences de l'intérêt national ne s'arrêtent pas toujours devant une infraction au droit des gens; et, pour le cas dont il s'agit, l'emploi de la force devait, au besoin, mettre fin aux hésitations ou au mauvais vouloir du vieux sultan. Des troupes qui avaient été expédiées de Bombay en même temps que le négociateur débarquèrent à Tamarid et s'y établirent bon gré mal gré. Mais la fièvre vint au secours des Arabes et sévit cruellement contre le personnel de l'expédition. Le désappointement qui en résulta pour le gouvernement anglo-indien, et les difficultés qu'il y aurait, d'ailleurs, pendant plusieurs mois de l'année, à faire de la baie de Tamarid une station de paquebots, le portèrent à rechercher un lieu plus favorable à la réalisation de ses projets. L'acquisition du port d'Aden s'ensuivit bientôt, et le poste de Tamarid fut évacué.

A part ce qu'il y a d'odieux dans la violation du droit par la force brutale, on peut, en se plaçant à un point de vue supérieur, le progrès désirable de la civilisation dans l'humanité, regretter pour les indigènes de Socotra l'insuccès de la tentative des Anglais. L'influence qu'ils auraient infailliblement prise sur cette population et la direction qu'ils lui auraient imprimée l'eussent peut-être arrachée à sa barbarie séculaire et à la misère dont il semble impossible de la voir sortir tant qu'elle sera livrée à elle-même. Or cette île n'offre aucun des avantages qui engageraient une puissance européenne à y fonder une colonie soit agricole, soit commerciale : la stérilité du sol s'oppose à toute culture; le manque de ports ne permet pas de songer à en faire un entrepôt de commerce; de plus, l'insalubrité de ses côtes en a toujours rendu la résidence fatale aux Européens qui

ont essayé de s'y établir. Socotra paraît donc désormais condamnée à rester sous la domination de quelque petit prince de l'Arabie, et ses habitants, jusqu'ici déshérités de la civilisation, n'y seront initiés qu'à la suite des modifications, nécessairement fort lentes, que le temps doit apporter dans l'état politique et social de la péninsule.

Quant à présent, le sultan de Kechen n'y exerce ses droits de souveraineté qu'en y entretenant un délégué, et en faisant lui-même, chaque année, un voyage à Tamarid, pour y lever l'impôt et prendre sa provision de bois, de ghi, d'aloès et autres produits de l'île.

Au moment où le *Ducouëdic* stationnait à Galan'sié, le prince était à Tamarid. Outre les motifs ordinaires de sa visite annuelle, il y venait choisir une femme du pays. Il était alors âgé de vingt-huit ans et avait succédé à son père deux ou trois années auparavant. Il n'est pas aimé des naturels de Socotra, à cause de ses exactions continuelles. On m'avait dit que le sultan de Kechen reconnaissait comme son suzerain le sultan de Mascate, et que ce dernier était ainsi autorisé à compter Socotra au nombre de ses possessions; mais les indigènes m'ont affirmé qu'il n'en était rien, et qu'il n'avait jamais existé aucun rapport de ce genre entre les deux souverains; la conduite tenue par les Anglais, quand ils voulurent prendre position à Socotra, donne, en effet, toute apparence de vérité à cette affirmation. Si l'île avait dépendu réellement du sultan de Mascate, c'est à lui, toujours si soumis à leurs exigences, qu'ils se fussent adressés pour obtenir la cession qu'ils désiraient. Du reste, les Arabes de la localité, considérant Syed Saïd comme un prince puissant, parlent de lui avec grand respect, et ils le

verraient volontiers, sans nul doute, y substituer son autorité à celle du sultan de Kechen.

Le trop court séjour du *Ducouëdic* à Galan'sié m'empêcha de me rendre à Tamarid et de faire des courses dans l'intérieur de l'île. Le lecteur curieux de plus amples renseignements sur Socotra les trouvera dans une relation publiée par le lieutenant Wellsted de la marine de l'Inde, à la suite de l'exploration qu'il en fit dans les premiers mois de 1834.

Nous avions mouillé le matin dans la baie de Galan'sié, et je devais la quitter le lendemain. Le soir, on envoya seiner; la pêche fut peu abondante et ne fournit qu'un repas pour l'équipage. L'endroit avait été mal choisi, et la seine fut déchirée par les coraux; c'est sur le plateau de sable qui s'avance au large de Ras-Galan'sié qu'il aurait fallu opérer.

Dans les vingt-quatre heures, le baromètre a marqué $0^{m},766$, et le thermomètre 29°,5, 30°, 30°, 29°, aux heures accoutumées.

Les observations que nous avons faites à Galan'sié placeraient la mosquée du village par 12° 42′ 44″ latitude nord et 51° 12′ 59″ longitude est.

Le 17, au matin, nous mîmes sous voile avec une petite brise de l'est à l'est-sud-est, et je conduisis le brick dans la baie de Chaëb, où, deux heures après, nous laissions tomber l'ancre par 16 mètres, fond de sable, relevant Ras-Bedou au nord 7° est et Ras-Chaëb au sud 68° ouest.

Un bateau arabe y était mouillé; son nacodah vint aussitôt me voir. Parti de M'Kellé pour aller prendre du guano sur l'îlot de Saboyna, il y avait débarqué quelques hommes pour préparer le chargement, et de là s'était transporté à

Chaëb dans le but d'y faire des provisions. Cette fois encore, mon espoir de trouver un pilote pour la côte fut déçu, mais on m'assura que je l'aurais facilement à la baie de Hhafoun. Le nacodah ne sut me donner, relativement à cette baie, aucun renseignement positif, si ce n'est que les habitants en étaient rusés et menteurs, et qu'il ne fallait pas compter sur leurs promesses.

Le calme qui survint vers le soir m'obligea de rester à l'ancre plus longtemps que je ne le voulais; on en profita pour jeter la seine, qui fournit encore un repas de poisson à l'équipage.

De toutes les baies de l'île, la baie de Chaëb est celle qui offre le plus d'abri contre la mousson de nord-est, et, pendant toute sa durée, l'on peut y mouiller avec sécurité; le contraire a lieu naturellement lorsque règne la mousson du sud-ouest. Son étendue, d'un cap à l'autre, est de huit milles; mais, par suite du peu de concavité que présente la côte entre ces deux caps, elle n'a pas, à proprement parler, de profondeur. Les terres qui la bordent sont d'une désolante stérilité et complétement dépourvues d'aiguades.

Dans les vingt-quatre heures, le baromètre marqua $0^{m},765$; le thermomètre, 29°, 29°,5, 29° et 29°,5.

Le 18, à minuit, une petite fraîcheur s'étant fait sentir de l'est, nous appareillâmes sous toutes voiles, et, mettant le cap à l'ouest-sud-ouest, nous gagnâmes le large. Au jour, l'île Abd-el-Kouri fut aperçue par les vigies. Vers huit heures, on la voyait du pont sous l'aspect de deux îles très-élevées; la faiblesse de la brise durant toute la matinée nous en avait à peine rapprochés à midi. A cette heure, notre position fut ainsi déterminée : latitude observée, 12° 27′ 40″ nord; lon-

gitude observée, 50° 40′ est. Nous avions eu, pour les douze heures précédentes, une différence nord de 2′ et une différence ouest de 5′ entre l'estime et l'observation. Vers deux heures de l'après-midi, la brise augmenta un peu, et nous gouvernâmes de manière à passer au sud de la pointe est de l'île. Mais, comme je le reconnus après une série de relèvements, nous subissions l'influence d'un courant portant plus au nord que nous ne l'avions éprouvé auparavant; le résultat de la comparaison entre le point estimé et la position donnée par le relèvement indiquait, en cinq heures quarante-cinq minutes, un courant de 9 milles au nord 13° ouest, c'est-à-dire de près de 2 milles à l'heure.

Au soir, nous étions encore trop loin d'Abd-el-Kouri pour en distinguer les contours; et, jugeant qu'il me serait au moins difficile de trouver de nuit un mouillage dont j'ignorais la position, je dus attendre au lendemain à le chercher; nous manœuvrâmes, dès lors, de manière à nous maintenir au vent de l'île.

Dans les vingt-quatre heures, le baromètre marqua constamment 0m,765, et le thermomètre 29°,5, 29°,5, 28°,5, 28°.

Le 19, à quatre heures du matin, nous fîmes route à l'ouest sous toutes voiles. Quand le jour permit d'apercevoir Abd-el-Kouri, nous en étions à environ quinze milles, et la brise devint si faible, que nous ne pûmes les franchir dans la matinée. Les observations de midi accusèrent une différence de 22 milles, au nord 4° ouest avec l'estime des vingt-quatre heures précédentes : la variation calculée était de 4° nord-ouest. Le point observé nous mettait, en outre, sur la carte, plus ouest que nous ne l'étions réellement par

rapport à l'île, ce qui me fit douter de l'exactitude de la position qu'elle y occupait. Nous continuâmes de gouverner de manière à ranger son extrémité est, et, à deux heures, ayant pris des séries lorsque nous en coupions le méridien, nous eûmes pour longitude de cette pointe 50° 7′ 20″, ce qui la plaçait 9′ plus ouest qu'elle ne l'était sur notre carte (1).

Peu après, nous longions la côte sud de l'île, avec une faible brise du nord-est à l'est-nord-est; mais le courant nous portait sensiblement à l'ouest; or il y avait flot en ce moment : on serait donc autorisé à croire que les courants de marée suivent ici la même direction que sur la côte sud de Socotra. Nous avions déjà dépassé plusieurs caps sans découvrir de baie, lorsque, à quatre heures, étant à environ sept milles dans l'ouest de la pointe sud-est, au pied d'un morne très-élevé, nous vîmes s'ouvrir peu à peu une anse assez étendue, au fond de laquelle des hauteurs sablonneuses se montraient à mesure que nous avancions. Ces apparences étant conformes aux indications d'Horsburgh, quant à la baie signalée dans cette partie de l'île par le capitaine Owen, je fis immédiatement gouverner pour y entrer. La sonde donna 32 mètres, à environ deux milles et demi de la pointe est. A partir de cet endroit, la profondeur diminua graduellement de 30 à 16 mètres, sur gravier et roche molle. Nous laissâmes tomber l'ancre par ce dernier fond à environ huit cents mètres de terre.

Le soir même, j'allai examiner le pourtour de la baie;

(1) Nous n'avions à bord que la carte publiée, en 1840, par le dépôt de la marine; sur celle de 1845, la position d'Abd-el-Kouri a été rectifiée.

j'y trouvai une petite crique où l'on pouvait aborder aisément et qui fut choisie comme débarcadère. Il était déjà fort tard pour prendre tout de suite connaissance du terrain environnant; je remis donc cette exploration au lendemain.

CHAPITRE IX.

Description d'Abd-el-Kouri. — Départ pour la baie de Hhafoun. — Arrivée dans cette baie.

Le 20, au matin, le brick fut affourché; dans notre nouvelle position nous relevions la pointe est de la baie au sud 47° est, et la pointe ouest au nord 77° ouest. On s'occupa, dès lors, des dispositions nécessaires pour les travaux que je me proposais d'exécuter. Notre séjour fut employé à faire la triangulation générale de l'île, à lever le plan détaillé de la baie où se trouvait le *Ducouëdic* et à sonder pour reconnaître le meilleur mouillage de la côte nord. Je n'entrerai pas dans le détail de ces opérations qui ont été l'objet d'un travail spécial remis au dépôt des cartes et plans de la marine (1); je me bornerai à consigner ici le résumé de nos observations générales sur cette localité.

L'île d'Abd-el-Kouri ou Abd-el-Qâri a, dans sa plus grande longueur, environ vingt milles, suivant une direction est $\frac{1}{4}$ sud-est et ouest $\frac{1}{4}$ nord-ouest, du monde; elle a un peu

(1) Voyez Renseignements nautiques sur la côte orientale d'Afrique, etc., *Annales hydrographiques* publiées par le dépôt général de la marine, tome V. — Le plan général de l'île et le plan particulier de la baie où était mouillé le *Ducouëdic* sont reproduits à l'Album, planche 15.

plus de trois milles en largeur. Ses côtes élevées en rendent l'atterrage commode, et, sauf le récif qui se projette à environ un mille et demi de la pointe ouest, on n'y a découvert aucun danger. Le rivage nord suit une ligne presque droite qui ne présente ni anses ni criques; celui du sud offre quelques sinuosités, dont la plus profonde, celle où nous étions mouillés, et qu'à défaut de nom indigène nous avons appelée *baie du Ducouëdic*, est située à peu près sur le méridien moyen de l'île. La ligne de gisement de celle-ci croisant celle de la direction générale des deux moussons sous un angle de plusieurs quarts, on trouve toujours, sur l'une ou l'autre côte, un abri contre la mer du vent régnant. Sur la côte méridionale, le point où l'on est le mieux abrité pendant la mousson de nord-est est évidemment la baie du sud. Les bateaux arabes, qui mouillent sur celle du nord, le font ordinairement à sa partie est; cet ancrage et la baie du sud ont donc été les plus soigneusement étudiés par nous. Pour aider à l'intelligence du plan, voici quelques détails relativement à ces mouillages :

Baie du sud. — Cette baie offre un excellent ancrage à toute espèce de navires pendant la mousson de nord-est, c'est-à-dire d'octobre en avril. L'accès en est facile, et les deux côtés de la baie sont très-accores; on peut, en y entrant, les ranger à deux cents mètres. Le point indiqué au plan par une ancre est celui où était amarré le brick. Ce serait l'endroit convenable pour les grands navires; les petits se tiendraient, sans inconvénient, à mi-distance entre ce point et le fond de la baie.

Les courants ont été observés dans celle-ci et le long de la côte sud. On a eu, dans la baie, des courants allant

1 mille par heure, et portant au nord-nord-ouest avec le flot, au sud-sud-est avec le jusant.

En dehors, les courants ont toujours porté dans l'ouest, eu égard, sans doute, à la mousson régnante ; mais ils inclinaient au nord ou au sud de cette direction générale, selon qu'il y avait flot ou jusant; leur vitesse n'a jamais dépassé 1 mille.

Nous avons pêché, le long du bord, une grande quantité d'excellents poissons. Sous ce rapport, une relâche de quelques jours à Abd-el-Kouri sera très-salutaire pour un équipage fatigué par une longue traversée et le manque de vivres frais.

Mouillage du nord. — On peut mouiller sur la côte nord depuis la pointe est de l'île jusqu'au *morne-aux-chèvres* du plan ; mais l'ancrage ordinaire des bateaux est à peu près au milieu de cet espace par 15 ou 18 mètres fond de roche et gravier, à un demi-mille de terre. Toute cette côte est bordée de roches et de pâtés de corail, sur lesquels la mer brise, et qui, dans la mousson de nord-est, doivent rendre souvent le débarquement très-difficile.

A ce mouillage on est abrité des vents de l'est à l'ouest $\frac{1}{4}$ nord-ouest par le sud. Or les coups de vent de la mousson de sud-ouest soufflent du sud au sud-ouest; quand le vent hale vers l'ouest, il mollit et devient modéré : il semble donc qu'avec tous les temps de cette mousson on pourrait y demeurer à l'ancre, puisqu'on serait abrité de la mer tant que le vent dépendrait du sud, et qu'on appareillerait aisément, le vent vînt-il à souffler de l'ouest au nord-ouest. Les habitants prétendent cependant que la violence du vent est telle dans le fort de la mousson, qu'il est

impossible de tenir au mouillage; mais cela n'a sans doute jamais été tenté, si ce n'est par de pauvres bateaux n'ayant que de mauvaises amarres et des ancres de bois : il est probable qu'avec de bonnes ancres et des câbles-chaînes, le fond étant d'ailleurs modéré, un navire y tiendrait même dans un coup de vent. D'après nos observations, la pointe nord-est de l'île serait par 12° 11′ 44″ de latitude nord et 50° 7′ 20″ de longitude est.

D'Abd-el-Kouri on aperçoit, au large, les îlots désignés sur nos cartes par le nom de Roches de Salt : les Arabes leur donnent le nom de *Queraqueur-Ferâoun*, les habitants d'Abd-el-Kouri celui de *Silet*, et les gens de Socotra les appellent *Soubouhiet*. Vus de cet endroit, les deux îlots paraissent en former quatre, dont les intermédiaires seraient les plus élevés. Des angles pris de divers points de l'île les placeraient à treize milles au nord 19° est vrai, de sa pointe ouest. Ils sont, m'a-t-on dit, couverts de guano, auquel ils doivent probablement l'éclatante blancheur qu'ils reflètent. Des bateaux arabes s'y rendent pour prendre ce guano, qu'ils transportent à la côte sud d'Arabie et dans la mer Rouge.

Abd-el-Kouri est une île montagneuse; le sol en est pierreux, aride, et ne semble pas susceptible de culture. Une chaîne de plateaux assez élevés en forme la côte sud depuis la baie du Ducouëdic jusqu'à la pointe est : en regard de la mer, cette chaîne se présente comme un rempart à la base duquel ne se trouve aucun endroit où l'on puisse débarquer; son côté nord n'a guère plus de déclivité et est partout d'un difficile accès; sa hauteur est de 500 mètres, celle de *la table*, point culminant, est de 523 mètres. A l'ouest

de la baie, la côte est aussi fort accidentée; mais les mornes qui la composent ont beaucoup moins de hauteur et vont, en diminuant, jusqu'à l'extrémité ouest, que termine une pointe assez basse. La côte nord, relativement peu élevée, est bordée de plages étendues, entrecoupées par quelques mornes ou mamelons isolés, sauf vers la partie centrale de l'île, où ils forment un groupe qui se rattache, selon une ligne à peu près nord et sud, aux contre-forts que la table projette dans le nord. A l'est de cette ligne, une longue plaine s'étend entre les mamelons du nord et la haute chaîne du sud, jusqu'au mouillage du nord-est; cette plaine établit une communication presque directe de ce mouillage à la baie.

Le sol est de sable mêlé de terre végétale très-légère et de petites pierres; il n'y pousse que des bruyères et de chétifs arbustes qui n'offrent qu'une bien maigre pâture aux quelques chèvres à demi sauvages qui existent dans l'île. Abd-el-Kouri est entièrement dépourvue d'arbres. On n'y rencontre pas le moindre filet d'eau courante, et celle des puits est plus ou moins saumâtre, selon qu'ils sont plus ou moins près du rivage. Le niveau du sol subit un léger abaissement en allant du sud au nord. Dans la plaine, on ne remarque d'autres accidents que les lits desséchés de ruisseaux, alimentés, à certaines époques de l'année, par les eaux pluviales. Ces eaux, réunies à leur chute des ravins de la chaîne du nord, suivent naturellement la pente générale du terrain et se frayent une issue à la mer en contournant les mornes et mamelons de la côte nord.

Pendant notre séjour à Abd-el-Kouri, le baromètre s'est

maintenu à $0^m,765$. Les observations thermométriques ont donné les résultats suivants :

		6 h. matin.	midi.	6 h. soir.	minuit.
Sur le pont.	Maximum.	27,0	29,0	28,5	27,0
	Minimum.	24,5	26,5	24,0	24,0
Dans la chambre du commandant.	Maximum.	28,0	28,0	28,5	28,0
	Minimum.	26,0	27,0	26,5	26,0

A bord, la chaleur était donc supportable; mais sur l'île, dans les parties abritées des vents de mer, elle était assez intense.

Les vents ont été généralement du sud-est au nord-est pendant le jour, et du nord, la nuit. La brise du jour commençait vers neuf ou dix heures du matin, et soufflait modérément jusqu'à quatre ou cinq heures du soir. Le calme s'établissait alors et durait quelquefois jusqu'au lendemain. La brise de nuit ne venait jamais avant dix ou onze heures du soir, et elle était ordinairement très-faible.

Le temps a été constamment beau avec quelques nuages, excepté le 19 janvier où, toute la matinée, il a fait beaucoup de pluie.

Nous avons, du reste, visité Abd-el-Kouri dans la belle saison; quant à l'autre, correspondant à la mousson de sud-ouest, elle serait, d'après les habitants, aussi orageuse dans ces parages que sur la côte de Malabar. L'eau salée trouvée sur la plus haute montagne de l'île, les sables projetés par les vents jusqu'au sommet des mornes semblent témoigner que, durant cette mousson, les vents sont, en effet, très-violents et tempêtueux.

Au dire des indigènes, les pluies périodiques ont lieu aux

changements de mousson, particulièrement à la fin de celle de nord-est, de février en avril. Il est rare qu'il tombe des ondées en dehors de ces deux époques, qui sont aussi celles des calmes et des brises alternatives de terre et de mer. Pendant la mousson de sud-ouest, il y a d'assez fortes rosées, et les changements de mousson amènent des orages dans lesquels la foudre éclate fréquemment.

Toute la population d'Abd-el-Kouri se compose d'environ vingt-cinq hommes, d'autant de femmes et d'une vingtaine d'enfants. Ces individus sont d'origine arabe et nés dans l'île; leurs ancêtres y vinrent, les uns de la côte d'Arabie, les autres de l'île de Socotra. Le nombre des habitants était plus grand, il y a peu d'années; mais la misère et la famine en ont fait périr une partie, et, depuis, quelques familles ont émigré. La mortalité est considérable parmi les petits enfants, sans doute par suite des privations de tout genre dont ils ont à souffrir dès leur naissance, car l'île ne présente aucune cause apparente d'insalubrité. On n'y trouve, en effet, ni eaux stagnantes ni palétuviers, et il semble que les insolations soient les seuls accidents à craindre et à éviter. Il se pourrait, néanmoins, que l'eau saumâtre et mauvaise des puits y occasionnât des maladies intestinales; or c'est la seule boisson des habitants pendant la sécheresse.

La pêche est l'unique occupation de ces insulaires, et les côtes de l'île étant très-poissonneuses, ils tirent de cette industrie leur principal moyen d'alimentation; mais le manque de bateaux et d'instruments de pêche ne leur permet pas de la faire en grand et de s'approvisionner de poisson salé pour la saison des coups de vent : aussi la famine vient-elle par-

fois mettre le comble à leurs maux. Il y a sur l'île quelques cabris qui, dès que les pluies ont cessé, quittent la plaine pour errer dans les montagnes, où ils s'abreuvent aux petites flaques d'eaux amassées dans les cavités des rochers. Nous eûmes de la peine, malgré la bonne volonté des indigènes, à nous procurer une demi-douzaine de ces animaux.

Il existe à la partie nord-est de l'île un banc d'huîtres à perles, qui serait pour les habitants une source de richesse s'ils savaient en traiter convenablement les produits; mais, comme ils pêchent les huîtres surtout pour s'en nourrir et qu'ils les font cuire dans le feu, elles n'en sortent qu'avec leurs parties nacrées entièrement ternies et fendillées. Ils recueillent cependant les perles, qui, bien que fort gâtées, sont achetées par les patrons des bateaux relâchant dans la baie; les acheteurs donnent en échange quelques sacs de dattes ou de riz, mets les plus délicats que connaissent les pauvres insulaires d'Abd-el-Kouri. A voir leurs membres grêles et leur aspect famélique, il n'est que trop évident qu'ils font habituellement maigre chère. Ce sont des hommes doux et inoffensifs, mais tellement abâtardis par une existence oisive et monotone, qu'ils paraissent végéter plutôt que vivre; groupés sur trois ou quatre points de l'île, dépourvus, d'ailleurs, de tout moyen de défense, ils sont excessivement craintifs; et, comme les équipages des bateaux qui y ont abordé se sont quelquefois livrés à des actes de brigandage, le premier mouvement des indigènes à l'apparition d'étrangers est de se cacher en attendant qu'ils aient pu juger des intentions de leurs visiteurs. Quant aux femmes et aux enfants, on les tient hors de la vue de ces derniers, car durant tout notre séjour nous n'en avons pas aperçu.

Le groupe le plus nombreux d'habitants réside à peu de distance du fond de la baie, dans une dizaine de mauvaises huttes présentant un bizarre mélange de pierres, de terre, de branchages, de racines, d'os de poisson, de carapaces de tortues, de plantes marines desséchées et de débris de casiers, c'est-à-dire de tous les matériaux qu'ils ont à leur disposition (1).

Le sultan de Kechen est maître d'Abd-el-Kouri. Malgré l'état misérable de ses prétendus sujets, il trouve encore le moyen de leur extorquer quelques cabris, à défaut d'autre impôt. Il envoie, chaque année, dans l'île, quand il ne s'y rend pas lui-même, un agent chargé de se faire remettre une partie des perles qui ont été pêchées; mais les détenteurs en cachent naturellement le plus grand nombre et surtout les moins gâtées : aussi, quand ils en vendent aux étrangers, leur recommandent-ils le secret, de crainte que leur Sultan n'en soit averti.

D'après le tableau que je viens de tracer, on comprendra aisément combien le séjour d'Abd-el-Kouri est peu attrayant; aussi nous hâtâmes-nous d'accomplir les travaux qui étaient l'objet de cette relâche.

Le 30 janvier, le brick appareilla, sous petite voilure, à quatre heures après midi, puis longea de près et lentement la côte à l'ouest de la baie; nous avions à prendre connaissance de la configuration de cette côte et à fixer, par des angles, la position de plusieurs de ses points non déterminés par la triangulation faite à terre. On sondait toutes les deux minutes; et, à distance d'un mille à un mille et demi

(1) Une vue de ces cases, prise au daguerréotype, est reproduite à l'Album, planche 16.

du rivage, nous eûmes successivement des fonds de 30, 32, 37, 40, 43 et 45 mètres, le brassiage augmentant assez régulièrement à mesure que nous avancions dans l'ouest; à distance d'environ sept milles de la baie du sud on n'eut plus de fond avec 64 mètres de ligne.

Vers six heures, nous atteignîmes l'extrémité occidentale de l'île; à cet endroit, la côte, devenue fort basse, affecte subitement une direction nord, sur un espace d'environ deux milles. Un banc s'en projette jusqu'à un demi-mille au large; mais il est parfaitement signalé par les grands brisants qui déferlent sur toute son étendue.

A la nuit, nous quittâmes définitivement Abd-el-Kouri et fîmes route au sud, vers la presqu'île de Hhafoun. Pendant ce trajet, qui dura trente-deux heures, notre navigation n'offrit rien de remarquable; la brise, très-faible du sud-est à l'est tant que nous restâmes au nord du parallèle de Guardafui, prit un peu de force quand nous l'eûmes dépassé et hala le nord-est. On ne constata aucune différence sensible entre l'estime et l'observation.

Le 1[er] février, vers une heure du matin, on aperçut la partie nord-est de Hhafoun; je fis gouverner pour contourner la presqu'île au sud. Vers quatre heures, le temps se mit à grains soufflant assez violemment du nord-nord-est et donnant de fortes ondées; nous longions la côte à deux milles de distance environ, et, bien que nous en fussions aussi rapprochés, les grains nous en dérobaient souvent la vue. Au jour, on reconnut les terres basses de l'isthme; nous étions à l'ouvert de la baie, où l'on distinguait, dans les embellies, plusieurs bateaux au mouillage. Nous fîmes quelques bords sous voilure maniable; et, à sept heures, nous

laissâmes tomber l'ancre par 12 mètres fond de sable. Nous arrivions à propos, dans cette localité, pour nous abriter d'une des bourrasques de la mousson ; toute la journée il venta bon frais; des rafales extrêmement violentes me firent juger prudent de mettre bas les mâts de perroquet.

Le lendemain, le vent mollit, et nous commençâmes à explorer, au moyen de la sonde, cette baie, dont je n'avais pas le plan. Après m'être assuré que nous pouvions rapprocher le brick de terre, pour que nos communications fussent plus promptes, je le mouillai par 9 mètres, sable, à environ quatorze cents mètres du rivage, relevant ainsi le village au nord 33° est, et la pointe sud de la baie au sud 20° est.

Dès mes premières relations avec les gens de Hhafoun, je les jugeai incapables de me fournir les renseignements dont j'avais besoin; il me fallait donc tâcher d'avancer à l'intérieur pour me mettre en rapport, sinon avec le souverain du pays, du moins avec quelqu'un de ses agents en qui je pusse avoir confiance. Le prétendu chef du village, nommé Djiouled, m'en inspirait fort peu, car j'avais été prévenu qu'il n'y avait pas à faire le moindre fond sur tout ce qu'il me dirait. D'un autre côté, la présence d'un navire de guerre, notre allure ferme et assurée ne laissaient pas, je crois, que de donner quelque crainte aux indigènes. Assez disposés quand ils sont en nombre à maltraiter les équipages des bateaux arabes, ils appréhendaient, se sentant à leur tour les plus faibles, de nous voir abuser de notre supériorité, et, par suite de l'ombrage qu'ils en prenaient, ils étaient moins que jamais portés à la franchise.

Il se trouvait à terre un vieil Arabe nommé Salem, qui,

dès les premiers jours, fut plusieurs fois employé à traduire aux habitants ce que M. Vignard disait en arabe. Quoique installé depuis près de trente ans dans le pays, où il avait femme et enfants, il entretenait des relations avec ses anciens compatriotes non-seulement pendant les relâches de ceux-ci dans les ports soumal, mais en faisant lui-même de fréquents voyages à Zanzibar et sur toute la côte; il avait ainsi conservé la supériorité relative de sa race et surpassait de beaucoup, par l'intelligence et l'esprit de conduite, les gens au milieu desquels il vivait. Il me parut, de plus, être doué d'autant de bonne foi qu'en peut fournir une conscience d'Arabe, et j'espérai, en me l'attachant comme factotum, rendre mes rapports avec la population de Hhafoun plus sûrs et plus faciles. Je l'engageai donc au service du bâtiment pour le temps de notre séjour dans le pays, et je n'eus qu'à m'applaudir de cette mesure. Ses allées et venues à bord, son intervention dans toutes nos affaires, la confiance qu'il montrait en nous inspirèrent aux indigènes de meilleures dispositions à notre égard.

Nous eûmes bientôt, par ses soins, quelques bœufs, beaucoup de cabris et d'excellents moutons; puis, après s'être entendu avec Djiouled et quelques individus récemment arrivés de l'intérieur, il me procura un courrier qui se chargea, moyennant six piastres, d'aller remettre une lettre au Sultan et de m'en rapporter la réponse au bout de six jours. Je profitai de cette attente forcée pour examiner la presqu'île et en faire lever le plan par mes officiers.

CHAPITRE X.

Description de la presqu'île, des deux baies et du village de Hhafoun.

La presqu'île de Hhafoun présente la forme d'un trapèze irrégulier, dont l'étendue, dans la direction nord et sud, est de huit milles et demi, et, dans la direction est et ouest, de neuf milles et demi; sa plus grande dimension a dix-neuf milles de longueur du sud-est au nord-ouest; sa superficie totale est d'environ 67 milles carrés.

L'isthme qui la réunit à la terre ferme est un terrain sablonneux, uniformément élevé de quelques mètres au-dessus du niveau de la mer, et d'une largeur de six à sept cents mètres jusqu'à sept milles de la presqu'île; au delà, il va s'élargissant, pour se rattacher au continent. Sa direction étant perpendiculaire ou à peu près à celle de la terre ferme et à la ligne de développement de la presqu'île, il est résulté de cette disposition la formation de deux baies, l'une au sud, l'autre au nord; on pourrait appeler la première baie de Hhafoun et la seconde baie de Hordiia, du nom d'un village situé à la partie nord-ouest de cette baie.

Baie du sud. — La baie du sud ou de Hhafoun offre un excellent mouillage pendant la mousson de nord-est. Son côté nord est bordé d'un banc de roche, et il n'en faut pas approcher, avec un navire, à plus de seize cents mètres.

Le reste de la baie est sain ; le fond y est égal et de bonne tenue. Le débarquement s'opère assez facilement à la plage; cependant le meilleur point pour accoster est la petite crique figurant sur le plan entre le village et le lieu des observations. Cette baie est impraticable pendant la mousson de sud-ouest; la mer y doit être excessivement grosse ; il serait même impossible d'y abriter des barques, à moins de les haler à terre; mais, dans la mousson de nord-est, elle est fréquentée par une grande quantité de bateaux pêcheurs appelés *beden*, et un bon nombre de dâo, qui se rendent des côtes de l'Arabie et de l'Inde à Zanzibar et à divers ports de la côte orientale d'Afrique. La pêche se fait à l'ouvert de la baie : on trouve sur les bords de celle-ci toutes les commodités pour saler ou sécher le poisson. Les autres bateaux viennent y chercher un abri lorsque, ayant déjà dépassé Abd-el-Kouri et Socotra, ils sont assaillis par les fortes brises de la mousson. Pendant les dix-huit jours que nous avons passés à Hhafoun, nous avons vu vingt et quelques dâo arabes relâcher dans cette baie.

Baie du nord. — La baie du nord ou de Hordiia est formée par un retour de la côte du continent vers la partie nord-ouest de la presqu'île, dont elle n'est séparée, à cet endroit, que par un espace de trois milles et demi environ. Sur presque toute son étendue, cette baie n'est qu'une vaste lagune asséchant dans les grandes marées et recouverte, en général, à haute mer, de 1 mètre d'eau. Dans la partie toujours submergée, qui n'en représente guère que le septième, le brassiage ne va pas au-dessus de 3 mètres à basse mer. Un banc de sable, qui part de la pointe nord-ouest de la presqu'île et va joindre la terre ferme, selon une direc-

tion à peu près nord-nord-ouest, barre l'ouverture de la baie. Il y a dans ce banc deux coupures formant passes; elles ont, l'une de cent vingt à cent vingt-cinq mètres, l'autre environ quatre cents mètres de largeur; on y a 2 mètres d'eau dans la plus basse mer d'équinoxe, et environ 4 mètres à haute mer. Dans les grandes marées, la barre assèche sur presque toute sa longueur à basse mer; il reste dessus de 7 à 8 centimètres d'eau dans les mortes-eaux. La mer y brise violemment pendant la mousson de nord-est et, avec un vent à prendre un ris aux huniers, les passes sont impraticables. Peu de jours avant notre arrivée, un bateau de pêche avait chaviré en cherchant à franchir la grande passe, et une partie de son équipage avait péri.

Telle qu'elle est aujourd'hui, la baie du nord ne donne entrée qu'à des bateaux de 30 à 35 tonneaux au plus. Dans la mousson de nord-est, elle est fréquentée par des *beden*, qui sont généralement occupés à la pêche du requin, nommé par les Arabes *lebah*, et d'un autre poisson nommé *kanada* (le tazar de nos marins); ce dernier est fort abondant sur cette côte et, de même que le requin, très-recherché dans tout le Souahhel. Pendant la mousson de sud-ouest, deux ou trois bateaux du pays y stationnent pour charger au fur et à mesure le peu de gomme et d'encens récoltés aux environs. C'est dans le cours de la même mousson que des navires pourraient mouiller le long de la côte nord de la presqu'île. On y trouve généralement 15 mètres d'eau, à distance d'un demi-mille à un mille de terre, fond de sable et roche molle; mais elle est inabordable à peu près partout, et le moyen le plus facile, sinon le seul, pour communiquer alors avec Hhafoun, serait d'envoyer ses canots dans la

baie du nord par la grande passe, où la mer est fort belle avec tous les vents du sud-est à l'ouest.

La majeure partie de la presqu'île est dominée par un plateau assez élevé, dont la base est baignée par la mer au nord, à l'est et au sud ; dans l'ouest, le contour de ce plateau se creuse, et laisse entre lui et le rivage une plaine parsemée elle-même de mornes sablonneux. La hauteur du point culminant du plateau, dans le sud, est de 202 mètres; dans l'est, son élévation peut atteindre 250 mètres. Du côté de l'est et du nord, il est inaccessible; du côté du sud, on n'y arrive que par un ou deux sentiers pratiqués dans des ravins très-escarpés. Sa surface, sillonnée aussi par plusieurs ravins, est d'environ 48 milles carrés; le sol y est de sable rougeâtre mêlé de bancs de roche entre lesquels se montrent çà et là, à fleur de terre, des rognons ferrugineux. Dans certains endroits, où il est recouvert d'un peu de terre végétale très-légère, croissent des herbes chétives et des arbustes épineux. Ces herbes servent à la nourriture d'un petit nombre de chameaux et d'ânes, qu'on y voit errer en liberté. Il y a aussi une grande quantité de gazelles, des lièvres et beaucoup de chacals; parfois même un lion ou un léopard, en chasse ou poussé par la faim, passe dans la presqu'île et répand la terreur parmi la population.

La plaine dont il a été fait mention s'étend, du nord au sud, entre le plateau et la mer; c'est vers son milieu que se rattache l'isthme qui la relie au continent; la superficie de cette plaine est d'environ 12 milles carrés : le sol y est recouvert d'une couche épaisse de sable apporté de la plage par les vents de sud-ouest. Dans la partie cor-

respondante à la baie du sud, le terrain est pierreux et la végétation presque nulle. Dans l'autre, et particulièrement sur les bords de la baie du nord, on trouve des herbes vigoureuses et des fourrés de palétuviers.

Il n'y a dans la presqu'île ni source ni ruisseau; la seule eau que l'on boive s'obtient en creusant dans le sable à deux mètres de profondeur; celle qu'on se procure ainsi dans la plaine est potable, quoique saumâtre.

Pendant notre séjour à la baie de Hhafoun, le baromètre s'est maintenu généralement à $0^m,766$; le 15 février, il marquait $0^m,765$; les 17, 18, 19 et 20, il était à $0^m,767$, avec une forte brise de nord-est.

Les observations du thermomètre centigrade ont donné les résultats suivants :

		6 h. matin.	midi.	6 h. soir.	minuit.
Sur le pont, à l'ombre de la tente.	Maximum.	25°,0	27°,0	26°,0	24°,5
	Minimum.	22°,0	24°,5	24°,0	23°,0
Dans la chambre du commandant. . . .	Maximum.	27°,5	27°,5	27°,5	27°,0
	Minimum.	25°,0	25°,5	25°,5	25°,0

Les vents ont varié entre le nord et le nord-est; ordinairement frais dans la journée, ils mollissaient vers huit heures du soir et vers minuit, le calme se faisait quelquefois jusqu'au matin. Sur vingt jours, nous en avons eu cinq de beau temps; durant les quinze autres, le ciel était nuageux, souvent couvert, et il a plu fréquemment la nuit.

Il n'y a sur la presqu'île qu'un village situé au fond de la baie du sud : il consiste principalement en un groupe d'une quinzaine de cases; d'autres sont répandues çà et là, à petite distance, dans la plaine. Le nombre total de leurs habitants peut s'élever à deux cents. Pendant la mousson

de sud-ouest, cette population émigre partie au village de Hordiia et dans ses environs, partie à une vingtaine de lieues au sud dans la baie ouverte que forme le cap désigné sous le nom de Ras-Mâabeur, et où des bateaux vont relâcher durant cette mousson. Dans l'ouest du village de Hordiia, nous avons, en outre, vu stationner un groupe d'environ trente hommes, qui semblaient réunis là pour garder des troupeaux de chameaux errant dans les grandes plaines en arrière du village. Un jour que nous suivions la côte, nous dirigeant vers le fond de la baie, ces hommes nous barrèrent le passage, et, comme nous insistions pour avancer, ils nous menacèrent de leurs couteaux et de leurs sagaies; nous rétrogradâmes, voulant éviter une collision inutile. Cette conduite n'avait, sans doute, d'autre but que de fermer leur pays à des inconnus, dont ils suspectent toujours les intentions; plusieurs faits, d'ailleurs, m'ont démontré combien les Soumal sont jaloux de leur indépendance, et disposés à prêter des idées d'envahissement aux étrangers. Je vais citer un de ces faits, qui montre jusqu'à quel point peut aller leur défiance.

Il existe, aux environs du village, un puits fournissant une eau potable, mais qu'on n'obtenait que trouble et même boueuse, parce que, dans la saison sèche, le niveau de l'eau étant trop rapproché du fond du réservoir, il fallait, pour la prendre, descendre dans le bassin. Je fis proposer au chef du village d'arranger le puits et de le creuser pour qu'on y puisât sans piétiner dans le bassin; ma proposition, au lieu d'être accueillie, comme je m'y attendais, avec satisfaction et reconnaissance, fut tout d'abord repoussée, et, après avoir cherché à déguiser sa répugnance sous différents

prétextes, Djiouled finit par m'avouer le véritable motif de son hésitation : il craignait qu'ayant arrangé le puits je ne voulusse le considérer comme ma chose, et nous en faire ensuite un titre de propriété dans la presqu'île. Cependant, à force d'explications et de raisonnements, j'arrivai à lui persuader que ses craintes étaient sans fondement, et l'on travailla au puits. Pour lui témoigner, d'une manière plus complète, qu'il n'entrait nulle idée d'accaparement dans notre proposition, j'arrêtai que nous n'enverrions du bord, chercher de l'eau, que pendant la nuit, laissant ainsi, toute la journée, le libre usage du puits aux naturels : nous trouvions nous-mêmes, à cet arrangement, l'avantage d'avoir de l'eau plus claire et plus propre.

La baie de Hhafoun, bien que fréquentée, durant la mousson de nord-est, par beaucoup de bateaux, n'est le centre d'aucun commerce entre le pays dont elle fait partie et l'extérieur; la relâche de ces bateaux donne lieu seulement aux échanges ayant pour objet l'approvisionnement nécessaire à leurs équipages, et qui consiste en moutons, cabris et en poisson salé. Les Arabes y prennent aussi un peu de gomme, d'encens et de myrrhe, et une grande quantité de nattes communes, dont le tissage est le travail de prédilection des femmes de Hhafoun; ils donnent, en retour de ces divers objets, du tabac en feuilles, des dattes, du riz, quelques étoffes pour vêtements, des verroteries et un peu de fer en barre.

Le petit nombre de familles qui stationnent dans la baie habitent des huttes de même forme que celles d'Abd-el-Kouri, mais construites avec des matériaux différents et surtout plus homogènes. Elles sont parfaitement appropriées,

d'ailleurs, par la promptitude de leur construction et la facilité avec laquelle on les déplace, aux habitudes nomades de ceux qui en font leurs demeures : un paquet de bouts de branches flexibles et de ligne faite de fibres d'écorce, puis quelques rouleaux de peaux de bœufs et de nattes suffisent pour les établir; ce sont des tentes que l'on dresse et que l'on ploie à volonté plutôt que des habitations fixes. Voici de quelle manière les naturels les construisent :

Les branches ou perches flexibles, étant assemblées par deux ou par trois, pour obtenir la longueur voulue, on en fixe en terre les extrémités de façon à former, sur un espace de trois à quatre mètres de long, une série d'arcs parallèles dont la flèche et la corde vont en diminuant un peu dans les derniers; ces arcs sont reliés entre eux par d'autres perches qui les enceignent horizontalement en laissant libre l'ouverture du premier, où l'on ménage l'entrée de la hutte. Quand cette espèce de cage est ainsi dressée, on la recouvre de peaux de bœufs et on la tapisse de nattes; une cloison transversale de même nature divise l'intérieur en deux pièces : celle du fond est destinée à servir de magasin. Chacune de ces huttes a ordinairement une dépendance en plein air, formée, sur le devant, par le prolongement, plus ou moins étendu, des deux faces latérales. C'est là qu'on se tient le matin et lorsque la grande ardeur du soleil est passée; c'est encore l'endroit où l'on allume le feu pour la cuisson des aliments et enfin celui où l'on passe la veillée.

La nourriture des habitants se compose de poisson frais, de poisson salé et d'un peu de gros millet; le riz et les dattes sont pour eux des mets de luxe, qu'ils ne peuvent se

donner que rarement et lors du passage des daô arabes dans la baie. Leur seule industrie est la confection de nattes grossières, qui, comme je l'ai dit, font partie essentielle du mobilier de la hutte. Au village elles servent, en quelque sorte, de monnaie de compte pour les menues transactions entre les indigènes. Ces nattes se fabriquent avec la feuille d'une espèce de latanier.

Les détails que j'ai recueillis sur les caractères physiques, les mœurs et le costume de la population seront compris dans les renseignements généraux donnés plus loin sur le pays dont cette presqu'île fait partie.

Le jour même, ou le lendemain de celui qu'on m'avait indiqué pour le retour de mon messager, il arriva, en effet, avec une réponse écrite; mais les termes de celle-ci me causèrent une déception complète. Le Sultan me mandait qu'ayant, pour le moment, à pacifier une tribu révoltée, il était empêché de se rapprocher de moi; et, quant à l'offre que je lui avais faite de me rendre moi-même près de lui, il l'éludait en disant : « Nous sommes des Bédouins; nous « changeons tous les jours de résidence. » Par cette réponse évasive, il m'ôtait toute velléité d'entreprendre le voyage, eussé-je eu, d'ailleurs, des moyens de transport et des guides à qui je pusse me fier. Il me vint bien l'idée que cette lettre avait été fabriquée sans que la mienne fût parvenue à sa destination; mais, eu égard à l'excessive et générale ignorance des Soumal, je dus croire qu'il eût été encore plus difficile à mon messager de trouver un faussaire que de joindre le Sultan. En conséquence, je voulus tenter une nouvelle démarche auprès de ce dernier, et redigeai une seconde missive dans laquelle je m'appliquais à exciter sa cu-

riosité sur les communications que j'avais à lui faire, et sa cupidité par l'annonce de cadeaux que je ne devais, disais-je, remettre qu'à lui-même. Mais quand il s'agit d'expédier cette lettre, soit qu'en réalité le Sultan se fût transporté plus loin depuis mon message, soit qu'on crût pouvoir se montrer plus exigeant qu'on ne l'avait été la première fois, on me demanda un salaire dont le taux était exorbitant et un délai qui, en prolongeant beaucoup ma relâche à Hhafoun, eût, par suite, dérangé le plan de mon itinéraire; encore courais-je le risque de perdre sans compensation un temps précieux, puisque le succès de ma tentative n'était rien moins que certain. J'y renonçai donc, et continuai, pendant le reste de mon séjour, à recueillir auprès des gens de la baie tous les renseignements qu'ils étaient à même de me fournir. Les sources auxquelles je puisais étaient variées et nombreuses; car, à cette époque que les Soumal savent être celle du passage des daô, il y arrivait, chaque jour, des individus du haut pays, apportant, pour en trafiquer, du bétail et autres articles d'échange. Il n'y a pas de peuple ayant, plus que le peuple soumali, besoin de locomotion, et parmi nos visiteurs au village il s'en trouvait plusieurs qui avaient voyagé dans les parties les plus reculées du pays : aussi ai-je tout lieu de considérer comme assez exacts les renseignements qu'ils m'en ont donnés et que j'ai, d'ailleurs, soigneusement contrôlés quand l'occasion m'en a été offerte; je vais tâcher de les exposer méthodiquement.

CHAPITRE XI.

Description du pays des Soumal-Medjeurtine. — Caractères physiques de ses habitants. — Costume des deux sexes.

La presqu'île de Hhafoun appartient au territoire des Medjeurtine (1), l'une des populations qui, sous le nom générique de Soumal (2), occupent, à la partie orientale de l'Afrique, cet espace triangulaire dont les trois sommets sont Zeïla, Guardafui et l'embouchure du Djoub. Il ne paraît pas que les Medjeurtine aient adopté un nom pour désigner leur pays : celui de Daroud, prononcé quelquefois par eux quand ils sont questionnés à ce sujet, ne serait autre, d'après les traditions soumal, que le nom du premier descendant ou continuateur d'un certain Adji, chef d'une noble famille arabe qui, obligé de fuir son pays, aborda sur la côte d'Adel, où il prêcha et propagea l'islamisme. Ses

(1) Le mot *Medjeurtine* aurait, suivant un voyageur anglais, le lieutenant Cruttenden, le sens de *chéri, bien aimé* (the beloved one); mais, d'après les informations prises à ce sujet par l'interprète de la mission, le sens véritable de ce mot serait *pudique, timide.*

(2) Le nom de Soumal, affecté à plusieurs peuples, n'est pas un nom de nation, mais bien celui d'une race. Cette race comprend trois grandes familles principales : les Soumal-Adji, dont les Medjeurtine font partie; les Soumal-Haouiya et les Soumal-Rahhan'ouine. Les détails relatifs aux deux dernières trouveront place dans la description des points de leur territoire qui ont été visités par l'expédition.

descendants continuèrent son œuvre et devinrent chefs de nouvelles tribus (1), dont l'une a été la souche de la population medjeurtine. Cette population se montre très-fière de son origine arabe et repousse avec dédain la supposition qu'elle ait pu provenir de quelque tribu galla.

Le pays des Medjeurtine comprend la vaste étendue de côtes ayant pour bornes, au sud, le village de Gueråad, à une dizaine de lieues au delà de Ras-el-Khil; au nord, le village de *Raô, Bendeur-Zyada* des Arabes. Les Soumal disent qu'un peu à l'ouest de ce point, non loin du rivage, s'élève une double chaîne de montagnes laissant entre elles une vallée profonde. Dans cette vallée, limite naturelle du pays du

(1) Adji eut pour fils Deurr, dont les nombreux enfants furent : Deurrkobeléh, Deurrhogueur, Deudbeus, Sâlhorseun, Gâdseun, M'hhamed, Doubrour, Gouré, Idémoggueur, Gueurouéni, Gueurdedoub, Habeur-Aouël, Habeur-Garhhadjeus, Habeur-Touldjaalla, Aïssé-Medoubé, Djébril-Aboqueur, Houssein-Aboqueur.

Sâlhorseun et Doubrour donnèrent naissance à deux tribus qui, avec une partie des enfants de M'hhamed, s'établirent au loin, sur le littoral désigné depuis par le nom de Bar-el-Benadir, et y formèrent la population dite Biémal; les tribus des autres enfants de Deurr occupent le territoire compris entre Zeïla et Bendeur-Djédid.

Une fille de Deurr épousa un Arabe, qui eut d'elle quatre enfants; cet Arabe, désigné sous le nom de Daroud par les Soumal, s'appelait Cheikh-abd-er-Rhaman-ben-Djabarti-ben-Ismaël. Ses quatre enfants furent Koublallahh, Meurrihhân', Iouceuf et Tanadé.

De Koublallahh naquirent Kombé et Koumadé, qui engendrèrent, chacun, plusieurs enfants. Kombé en eut quatre, parmi lesquels Heurti-Kombé et Guéri-Kombé. De Heurti proviennent les fondateurs des tribus suivantes : Medjeurtine, Ouarsangueli, Loulbahanté, Deuch'chiché, Thin'leh et Gobtan'leh. Le littoral du pays peuplé par les enfants de Heurti s'étend depuis Hobbia, au sud, jusqu'à un point situé à une journée de marche en deçà de Bendeur-Djédid, au nord; à l'intérieur, ils sont bornés par les Habeur-Gadeur au sud-sud-ouest, les Meurrihhân' au sud-ouest, les Ougadine et les Ideur à l'ouest.

La descendance de Guéri-Kombé est représentée par une seule tribu,

côté de l'ouest, surgit et coule, du sud au nord, un cours d'eau nommé Queram, qui, à deux journées de la côte, sort d'un plateau du pays des Medjeurtine, à un endroit qu'on appelle Derorr. Quoi qu'il en soit, on doit considérer le territoire des Medjeurtine comme borné, à l'ouest, par celui des Ouarsanguéli ; au sud-ouest, par les Loulbahan'té ; au sud, par celui des Meurrihhân' et celui des Habeur-Gadeur, subdivision des Gourgaté, l'une des six principales divisions des Soumal-Haouiya. Il aurait, d'après ces indications, quatre-vingt-dix lieues en longueur, et quarante-cinq dans sa plus grande largeur.

Au dire des indigènes, le pays, complétement dénué de lacs, d'étangs et de cours d'eau permanents, serait formé d'une succession de plateaux montagneux très-élevés, laissant entre eux de profondes vallées, dans lesquelles, lors de la saison pluvieuse, des torrents se précipitent des montagnes. Mais celui de la vallée de Nougal, et un autre nommé Djeuhèl, qui coule de Derorr vers l'est, aux environs de Hhafoun, sont les seuls considérables.

Le territoire des Medjeurtine présente un développement de près de cent quatre-vingts lieues de côtes, et cet immense

celle des Guéri, qui habite un petit territoire limitrophe de celui des Ideur.

Les enfants de Koumadé furent Ougadine, Habeusgoul, Beurteri et Guélimis, dont les tribus se sont répandues vers l'ouest jusqu'au Ouébi-Denoq et le pays galla.

Meurrihhân' fut la souche de la population du même nom, qui comprend à peu près dix mille âmes.

Les familles de Iouceuf et de Tanadé ont composé deux autres petites tribus, aujourd'hui de deux cents à trois cents âmes chacune : la première se tient aux environs de Gueràad, l'autre occupe un territoire enclavé dans le pays des Medjeurtine.

littoral n'offre pas un port; mais on trouve plusieurs mouillages de mousson sur la partie comprise entre Gueràad et Ras-Assir. A l'ouest de ce dernier jusqu'à Bendeur-Zyada, on peut jeter l'ancre sur toute la côte pendant la mousson de sud-ouest, et même toute l'année, en certains points. Voici quelques indications sur cette côte du nord (1) :

L'extrémité nord-est de l'Afrique, que les cartes indiquent sous le nom de Guardafui, est appelée par les indigènes Assir ou Ras-Assir. Le promontoire qu'ils nomment Guardafui, ou plutôt Ierdefoun, est une terre élevée de 700 mètres au-dessus de la mer, peu saillante quant à la direction générale de la côte, et située à onze milles dans le sud de Ras-Assir, dont la hauteur n'est que de 274 mètres. Lorsqu'on vient du sud ou de l'ouest, disent les pilotes, la terre qui avance plus que toutes les autres vers le large est Ras-Assir. La différence des méridiens calculée par le lieutenant Carless entre ce cap et la pointe sud-est de la presqu'île de Hhafoun étant de 4′ 50″ ouest, et nos observations plaçant cette dernière par 49° 3′ 35″, il en résulte que, pour nous, la longitude de Ras-Assir serait de 49° 0′ 45″ est.

A quatre lieues dans l'ouest de Ras-Assir, est un cap nommé Bérida. Dans la baie que celui-ci forme avec le précédent, on a un très-bon mouillage pendant la mousson de sud-ouest. On peut s'y procurer du bétail et du bois à brûler, apporté par les habitants de la vallée de Toheum, située entre le plateau d'Ierdefoun et celui d'Assir. A environ six

(1) Pour la description des côtes au nord de la presqu'île, j'ai contrôlé et complété les renseignements que m'avaient donnés les patrons de bateaux, à l'aide des travaux hydrographiques exécutés, en 1838, par le lieutenant Carless, de l'*Indian navy*.

lieues de Bérida est une nouvelle pointe basse, sablonneuse et garnie de quelques arbres; on la nomme Ras-Aloûla : c'est le point le plus septentrional de toute cette côte et celui qu'Horsburgh désigne sous le nom de Ras-Mette. Il est par 11° 59′ de latitude et 48° 30′ 30″ de longitude (1). Entre ce cap et le précédent, la côte est bordée d'un banc de roche qui s'avance à plus d'un mille au large et au delà duquel seulement on a des fonds de sable. Dans la partie correspondante du rivage on trouve partout de l'eau potable en creusant à un ou deux mètres, et, à un peu moins de deux lieues, dans l'est de Ras-Aloûla, il existe plusieurs puits de bonne eau. Sur le côté ouest de ce dernier est le village de même nom, dont le mouillage est considéré comme le meilleur de cette côte pendant la mousson de nord-est.

Aloûla est entièrement composée de huttes; sa population ordinaire peut être de deux cents âmes, principalement femmes et enfants; les hommes, sauf quelques pêcheurs, voyagent à l'intérieur la majeure partie de l'année, et ne reviennent au rivage qu'aux époques où le commerce les y attire, c'est-à-dire au commencement et à la fin de la mousson de sud-ouest : un millier d'individus y sont alors réunis. Aloûla ne possède que de mauvaise eau, mais on s'y procure facilement beaucoup de bétail et un peu de bois à brûler. Les bateaux mouillent devant le village par 5 et 7 mètres, sur un fond de corail qui s'étend jusqu'à trois cent vingt mètres du rivage. A mille mètres on aurait un fond de 29 à 31 mètres, sable.

A environ trois lieues dans l'ouest-sud-ouest $\frac{1}{2}$ ouest de

(1) Les longitudes données par le lieutenant Carless ont été déduites de celle du phare de Bombay, supposé par 70° 34′ 15″.

Ras-Aloûla est une terre très-élevée, ayant de loin l'apparence d'une île, et au delà de laquelle le rivage s'infléchit vers le sud ; les naturels l'appellent Ras-Beurmouk ; c'est le cap Félix de nos cartes et le Ras-el-Fil des Arabes. Ce promontoire a 243 mètres de hauteur ; il est par 11° 47′ 40″ de latitude et par 48° 23′ de longitude.

Au revers de Ras-Beurmouk commence une longue plage dont la direction est, d'abord, le sud 40° ouest, puis le sud $\frac{1}{4}$ sud-ouest. La saillie produite par ce changement de direction a reçu le nom de Ras-el-Arab (cap des Arabes, parce que leurs bateaux s'y arrêtent généralement pour faire de l'eau et du bois) ; on dit aussi Ras-Feleuk du nom d'un village situé un peu plus au sud, à l'entrée d'un petit bras de mer qui forme une lagune assez étendue, en arrière de la plage dont je viens de parler. On y remarque une maison en pierre. Bendeur-Feleuk est par 11° 49′ latitude et 48° 17′ longitude. On mouille devant le village par des fonds de 9 à 16 mètres, sur un banc de sable qui s'étend jusqu'à près de mille mètres du rivage. Venant du large et n'apercevant que les hautes terres de la côte, on se dirigera sur Feleuk en gouvernant entre le cap Beurmouk et les montagnes de M'raïah, situées à douze lieues dans le sud-ouest $\frac{1}{4}$ sud de ce cap.

M'raïah est par 11° 43′ de latitude et 48° 13′ de longitude, à deux lieues et demie dans le sud-sud-ouest de Bendeur-Feleuk. C'est la résidence la plus ordinaire du Sultan quand il se trouve sur la côte. On y voit quinze ou seize maisons en pierre, dont plusieurs fortifiées, et la population est de 500 âmes environ. Son mouillage est très-fréquenté par les bateaux, qui y chargent beaucoup de bétail, de l'encens,

de la gomme et un peu de myrrhe. On y jette l'ancre par des fonds de 6 à 14 mètres, sable et corail, à distance d'un demi-mille à un mille du rivage. Des puits donnant de l'eau douce en abondance existent dans le sud-est de la ville. Autour de celle-ci, le terrain est plat, sablonneux et parsemé de quelques buissons ; mais à un mille et demi de la plage s'élève subitement une rangée de montagnes dont les plateaux supérieurs atteignent plus de 800 mètres au-dessus de la mer. Cette chaîne commence un peu à l'est de la ville et se prolonge, dans l'ouest, huit lieues au delà. Les gommiers y croissent jusqu'à une certaine hauteur, où ils font place aux arbres à encens ; les nombreuses cavités que ces montagnes présentent à leur sommet logent des essaims d'abeilles sauvages qui y déposent du miel de qualité supérieure recueilli soigneusement par les Bédouins.

De M'raïah on aperçoit, aux alentours, quelques maisons en pierre appartenant, la plupart, au Sultan et marquant la place d'autant de villages ; ce sont Djeyseli et Gueursah entre Feleuk et M'raïah, et, à l'ouest de celui-ci, Ouarba. Les mouillages en sont réputés mauvais.

A partir de M'raïah, la plage se rétrécit de plus en plus, et, après Ouarba, le pied des montagnes arrive jusqu'à la mer. A deux lieues et demie de ce village, la chaîne en est interrompue par une coupée profonde ; et, un peu plus loin, elle se relève en deux masses proéminentes nommées Djebeur-el-Kébir et Djebeur-es-Serir (grand et petit Djebeur), à deux lieues au delà desquelles cette chaîne se termine.

Sur un espace d'environ quatre lieues et demie, à la suite de cette côte roide et montagneuse, le rivage consiste en une plage offrant, aux deux tiers de l'étendue indiquée, une

saillie arrondie où se trouve Bendeur-Khour, petit port formé par un bras de mer ; au fond de ce dernier se déchargent les eaux de plusieurs ravines converties en torrents dans la saison des pluies. Les bateaux d'un très-faible tonnage peuvent seuls remonter le bras de mer jusqu'au village situé à environ cinq milles de l'embouchure, et au revers d'un plateau assez élevé qui empêche de l'apercevoir de la mer. A l'entrée, sur la rive gauche, est une petite fortification. Bendeur-Khour a une population fixe de 250 à 300 âmes; on le dit plus important que les précédents sous le rapport du commerce, mais le mouillage extérieur n'y est pas tenable en toute saison. Les bateaux y mouillent sur un banc qui, partant du rivage, s'étend, devant le port, jusqu'à mille ou onze cents mètres au large; ils y sont par des fonds de 4 à 5 mètres; à un mille de terre on serait par 9 mètres, et le fond augmente graduellement à 13, 16 et 25 mètres, brassiage existant à deux milles de la côte. Le petit fort mentionné ci-dessus est par 11° 51′ 30″ de latitude et par 47° 41′ 30″ de longitude.

A peu de distance de ce point, la côte redevient escarpée; elle est dominée par l'extrémité d'une nouvelle chaîne, qui, à quatre lieues dans l'ouest de Bendeur-Khour, se termine par un promontoire élevé et rocheux, nommé Ras-Berâ, situé par 11° 30′ de latitude et 47° 30′ de longitude. De Bendeur-M'raïah à cette pointe la direction générale de la côte est l'ouest-sud-ouest.

Après avoir contourné Ras-Berâ on découvre le village du même nom, qui a une maison fortifiée, et, à deux lieues, dans l'ouest-sud-ouest du même promontoire, un cap en arrière duquel s'élève la montagne de N'tarah, haute de 1,523 mè-

tres au-dessus de la mer, et la plus remarquable de toute la côte.

A un peu plus de deux lieues dans le sud-ouest de N'tarah, se trouvent, très-rapprochés l'un de l'autre, le village de Bourgabem, composé d'une vingtaine de huttes et d'une maison en pierre, puis un autre appelé Bendeur-Bâad, à un mille dans le sud, ayant un puits de bonne eau; à un demi-mille, au large d'une petite pointe qui sépare ces deux villages, gît un fond de neuf cents à mille mètres d'étendue, sur lequel il n'y a que 3 à 4 mètres d'eau, de basse mer : un navire longeant de près la côte doit, par conséquent, s'en défier.

A trois lieues dans l'ouest de Bendeur-Bâad est une pointe élevée, nommée Ras-Merero ou Ras-el-Hhameur; puis, à l'ouest, et à trois lieues au delà de cette pointe, Bendeur-Gâcem, le plus important village des Medjeurtine, où résidait, il y a quelques années, leur sultan. Bendeur-Gâcem a cinq maisons en pierre avec tours fortifiées, et dans chacune d'elles il y a un puits. La ville, qui peut compter de 500 à 600 habitants, est divisée en deux quartiers, celui des Soumal et celui des Arabes.

Dans la plaine environnante, serpente le lit d'un ruisseau qui coule dans la saison des pluies seulement et débouche à un mille et demi à l'ouest du port.

Il y a devant Bendeur-Gâcem un banc servant de base à deux pâtés de corail, l'un attenant au rivage et l'autre s'en écartant de près de quatre cents mètres, et formant ainsi une sorte de barachois où les petits bateaux mouillent par un fond de $3^{m},5$ à 3 mètres, sable. On a des fonds de 11 mètres à un mille de terre, de 14 mètres à un mille et demi, et de 18 à 20 à deux milles au large. Bendeur-Gâcem est visité

par des bateaux de Mascate et de Bombay, mais plus ordinairement par ceux d'Aden et de M'Kellé; tous en exportent du petit bétail, de la gomme, de l'encens et de la myrrhe. Ce point est par 11° 17′ 50″ de latitude et 47° de longitude.

Enfin, à quatre lieues dans l'ouest de Bendeur-Gâcem est Rao ou Bendeur-Zyada, le dernier village des Medjeurtine sur le littoral. Il est situé par 11° 15′ de latitude et par 46° 47′ 20″ de longitude entre les embouchures de deux petits ruisseaux qui assèchent peu après la fin de la saison pluvieuse. Les habitants de cette localité possèdent quatre bateaux au moyen desquels ils expédient leurs gommes dans les ports de la mer Rouge. On a des fonds de 13 à 14 mètres à un demi-mille du rivage.

On peut mouiller, m'a-t-on dit, toute l'année, devant les points désignés par le titre de *Bendeur* ou port, sauf à Bendeur-Khour, qui n'est pas abrité des vents de la mousson de nord-est. Toutefois cette côte est principalement fréquentée par les bateaux à la fin de la mousson de sud-ouest et pendant les premiers mois de la mousson de nord-est. Le banc de sondes qui la borde sans interruption s'avance au moins à un mille et demi du rivage, et sur la majeure partie de son étendue à trois, quatre et cinq milles; le fond est de sable, mêlé de corail en quelques endroits; la mer marne de 3m,65; durant la mousson de nord-est, les courants vont de l'est à l'ouest en suivant les contours de la côte; dans les mortes-eaux, le jusant, dont la direction est de l'ouest vers l'est, ne se fait pas sentir; mais, aux grandes marées, près de terre, il court à l'opposé du courant général, quatre ou cinq heures sur les vingt-quatre.

Quand règne la mousson de sud-ouest il fait presque calme à petite distance de terre, et la mer est fort belle tout le long de la côte; néanmoins il y a souvent du ressac à la plage. A cette mousson correspond la saison chaude, et l'air est si doux alors, que les indigènes couchent sans vêtement, à la belle étoile. Sur la côte est, au contraire, la saison relativement froide est celle des grandes brises de sud-ouest : dans les mois de juin, juillet et août, il se forme d'abondantes rosées, ayant, selon les naturels, une influence pernicieuse sur quiconque y reste exposé.

A l'intérieur, il n'y a pas d'époque périodique pour les pluies; cependant elles sont plus fréquentes dans les mois de septembre, octobre, novembre, et dans ceux de mars et d'avril; elles tombent par ondées de trois à quatre heures au plus. L'été, la chaleur est extrême et le soleil si ardent, que les Soumal eux-mêmes s'abstiennent de sortir au milieu du jour; le sol, disent-ils, brûle les pieds. Revenons maintenant à la côte de l'est.

Les Medjeurtine n'ont, à la côte orientale de leur pays, d'autres points régulièrement visités pour le commerce que Hhafoun et Hordiya. J'ai raconté ce qui se passe dans le premier de ces marchés : voici en quoi consistent les opérations faites à Hordiya. Chaque année, à la fin de la mousson de nord-est, quelques barques de M'Kellé, de Chehheur et des ports medjeurtine du nord y abordent. Elles sont tirées à terre; et, durant la mousson de sud-ouest, un trafic journalier s'établit entre les marchands et les indigènes, qui y apportent des gommes, des plumes d'autruche, des peaux, de l'ivoire et du semen. Les éléphants sont très-nombreux dans les environs de Hordiya, et des Soumal de

Braoua s'y transportent parfois pour se livrer à la chasse de ces animaux.

Si des bateaux de commerce relâchent à certains endroits situés au sud de Hhafoun et dont je parlerai plus loin, ce n'est que pour prendre de l'eau. Toutefois une assez grande quantité de bateaux employés à la pêche y stationnent pendant la mousson de nord-est, notamment aux environs de Ras-Mâabeur et de Ras-el-Khil.

La mer jette de l'ambre gris sur les côtes, et plus particulièrement sur celle de l'est. Les Soumal du littoral, qui connaissent la valeur de cette matière, la recherchent avec soin. Mais tout l'ambre recueilli au rivage doit être remis au Sultan, et, quand ses agents sont avertis qu'il en a été trouvé, ils le réclament au nom du souverain et en fixent arbitrairement le prix, auquel les détenteurs sont obligés de le livrer bon gré mal gré. Aussi les individus qui en ont ramassé le cachent-ils en attendant une occasion de s'en défaire plus avantageusement; et cette occasion leur est offerte dans leurs communications avec les bateaux qui parcourent la côte.

L'ambre gris se rencontre souvent en morceaux très-gros, affectant parfois la forme de rameaux ou de branches comme les coraux. De là l'opinion répandue chez les Arabes que c'est un produit végétal, croissant au fond de la mer, et dont les parties, détachées du tronc par des commotions sous-marines ou par le choc de quelques poissons énormes, comme la baleine, sont emportées par les vagues et jetées au rivage.

On m'a dit, à Hhafoun, que, pour faciliter la recherche de l'ambre gris, les Soumal ont des chameaux dressés à en

reconnaître la présence par l'odorat. Cette version, ainsi que ce qui m'a été raconté sur l'origine de l'ambre, se retrouve dans un passage des chroniques d'Abou-Zéid-Hassan (1).

Tous les Medjeurtine à qui j'ai parlé n'ont pas manqué d'affirmer, avec la vanité habituelle aux peuplades barbares, qu'ils sont une nation puissante et composée d'un très-grand nombre de tribus. Mais il me serait impossible de donner une idée numérique de la population du pays. Quel qu'en soit le chiffre, il est probable que, si elle n'augmente pas, elle est au moins stationnaire, car, d'après les indigènes, le pays n'est point insalubre, et les guerres qu'ils ont fréquemment avec leurs voisins ne sont pas bien sanglantes, quoiqu'ils prétendent le contraire. Leur nourriture est saine; leur genre de vie les entretient dans une activité salutaire, et, quant aux rapports entre les sexes, il n'y a ni libertinage excessif ni restrictions morales ou sociales qui puissent entraver la procréation.

Les divisions établies parmi les Medjeurtine résultent de leur organisation en tribus, et sont purement politiques d'ailleurs, car toutes ces tribus ont une commune origine, se servent du même idiome et suivent la même religion. Le type général appartient à l'une de ces variétés intermédiaires qui sont comme les degrés de transition entre le rameau sémitique de la race caucasienne et le rameau éthiopique de la race nègre.

Les proportions en longueur, celle de la face étant prise pour unité, sont assez exactes, chez les hommes comme chez

(1) Voyez la traduction de M. Reinaud, *Chaîne des chroniques*, livre I, page 4, et livre II, page 143 et suivantes.

les femmes, entre les membres et le buste. Chez les hommes il n'existe pas autant d'harmonie quant aux autres dimensions; ainsi la carrure, la grosseur du tronc, celle des bras et des jambes sont moindres qu'elles ne devraient être d'après leur longueur. Chez les femmes il paraît y avoir plus de proportion entre le tronc et ses appendices; mais elles n'ont pas de hanches et le bassin fait avec la colonne lombaire un angle très-obtus, de telle sorte que le creux des reins est peu marqué ou la saillie sous-jacente peu développée. La taille moyenne de l'homme est de 1m,69 à 1m,70; celle de la femme, de 1m,60.

La peau est de couleur noir-rouge, mat ou terne chez les uns, clair ou brillant chez les autres.

Le front est haut, mais rétréci latéralement par un aplatissement très-marqué des os temporaux; quelques-uns ont assez développée la partie du front que les phrénologistes regardent comme le siége des organes de la réflexion. Quant à la forme générale du crâne, le diamètre vertical est relativement plus grand que le latéral et l'antéro-postérieur; la suture longitudinale est tellement saillante dans certains sujets, qu'elle forme au sommet du crâne comme une vive arête. L'angle facial est de 80° à 84°.

Les cheveux sont noirs, rudes et crépus. J'ai vu des individus se disant d'origine soumali pure qui les avaient bouclés; ce sont, je crois, des cas exceptionnels résultant peut-être du croisement du type soumal avec le type arabe ou indien. Beaucoup se rasent la tête, selon l'usage musulman. Autrefois, les cheveux étaient portés longs et décolorés avec de la chaux, ce qui leur donnait une teinte jaunâtre tranchant d'une façon bizarre sur la couleur du vi-

sage. Parmi les habitants de l'intérieur, il en est qui ont conservé l'ancienne coutume.

Les yeux, noirs et un peu enfoncés, sont plutôt petits que grands, et mieux chez les femmes que chez les hommes; l'arcade zygomatique est très-prononcée. Le nez n'égale jamais, en longueur, ni la distance de sa base au menton ni la hauteur du front; le profil en est très-varié; les narines sont toujours assez fortes. La bouche est grande; les lèvres sont, le plus généralement, un peu épaisses, surtout la lèvre inférieure, qui s'abaisse de manière à laisser apercevoir les dents; celles-ci sont blanches, sans saillie et bien rangées, mais déchaussées par l'habitude qu'ont les Soumal de se les frotter fréquemment dans la journée avec un petit morceau de bois vert faisant l'office de brosse, et dont le suc légèrement acide les blanchit. Ils donnent à cette brosse improvisée le nom de l'arbuste qui en fournit le bois, *iraki* (1). Le menton est petit, quelquefois un peu fuyant. Les joues sont creuses, les oreilles de moyenne grandeur.

Comme je l'ai déjà dit, les membres et le corps sont minces proportionnellement à la taille; les jambes, surtout, sont grêles; la saillie des mollets est à peine marquée. La

(1) Le nom et l'usage de cet objet leur viennent, sans doute, des Arabes, et probablement de ceux de l'Yémen. On lit, en effet, dans Niebuhr, *Description de l'Arabie*, tome III, page 131, le passage suivant :

« On appelait *eràk*, à *Bâsra* et à *Haleb*, certaines petites brosses « pour les dents qu'on transporte en quantité d'*Yémen* en ces villes et « en d'autres. Cette brosse n'est autre chose qu'un petit bâton mince, « dont le bois extérieur se coupe et dont la moelle, épaisse, filandreuse « et tendre, sert de brosse; quand le haut en est usé, on la retaille « comme le crayon. Je crois avoir vu beaucoup de ces buissons, *eràk*, « dans le Téhâma, etc. »

main est petite; les doigts, en fuseau, présentent à l'extrémité un léger aplatissement. Le pied est de dimension ordinaire. Les hommes ne sont pas doués, je crois, d'une grande force musculaire, mais ils sont infatigables à la marche; c'est, d'ailleurs, leur seul exercice; ils ne se livrent à aucun travail suivi qui réclame l'emploi des bras.

En résumé, les Soumal Medjeurtine ne sont ni bien ni mal faits. Quant à leur physionomie, elle manque de vivacité et d'agrément.

Les portraits pris au daguerréotype, et qui sont reproduits dans l'album, donneront, au reste, mieux que la plus complète description, une idée du type soumali. Ce n'est pas, on peut se l'imaginer, sans difficultés de toute nature que je me les suis procurés. D'une part, l'élévation de la température et l'action de la lumière rendent très-incertain le maniement des matières accélératrices : or le seul moyen que j'eusse de me soustraire à cette double action était de m'installer sous une tente, où je formais, tant bien que mal, des compartiments pour isoler les diverses boîtes qu'exige le traitement des plaques; d'autre part, le sujet devait être exposé en plein soleil, afin de pouvoir produire des ombres suffisantes, en dépit de la couleur sombre et mate de la peau; cette condition m'était encore imposée par la nécessité d'abréger la durée de la séance, pendant laquelle je n'obtenais qu'à grand'peine l'immobilité du corps et, surtout, celle des traits. Souvent, enfin, les individus que j'eusse le plus désiré de mettre ainsi sur la sellette s'y refusaient obstinément, ne doutant pas qu'une puissance surnaturelle n'intervînt dans ces préparations, présentant, pour eux, on le comprend, toutes les apparences de la sorcellerie.

Au milieu de tant d'obstacles, il m'eût été impossible d'arriver à un résultat, si la promesse de cadeaux et d'une rémunération pécuniaire n'eût déterminé quelques hommes à venir à bord, où j'avais plus de commodités pour opérer. Ce premier pas fait, trois femmes, plus curieuses ou plus intéressées que les autres, risquèrent aussi l'aventure, escortées et chaperonnées par le vieux et respectable Salem, qui, pour preuve de sa confiance en notre moralité, nous amenait sa propre fille, enfant de douze à treize ans. Outre la piastre qui leur avait été personnellement promise, ces dames emportèrent chez elles une collection de verroterie, de miroirs et de mouchoirs de coton, qui fit, sans doute, beaucoup d'envieuses parmi les autres femmes du village, mais qui n'en décida pourtant aucune à surmonter sa répugnance aveugle ou ses vagues appréhensions. Je ne saurais faire honneur de leur réserve, dans ce cas, ni à la modestie ni à la pudeur ordinaires à leur sexe; on verra, plus tard, que les dames de Hhafoun n'ont pas ces vertus en partage.

Quant aux femmes qui vinrent à bord, l'une, qui était Ouarsanguéli, avait la taille petite, mais les traits assez fins, et la physionomie vive et spirituelle ; elle se prêta de bonne grâce à ce qu'on prît son portrait, et parut enchantée d'avoir consenti à faire le voyage; tout ce qui s'offrait à ses regards était, pour elle, si nouveau et si luxueux, qu'elle passait incessamment de la surprise à l'admiration. Sa compagne, robuste fille de seize à dix-sept ans, était de haute taille et accusait de très-belles formes; mais son air sauvage et boudeur, ses mouvements roides et embarrassés disaient assez que l'appât du gain l'avait seul portée à se rendre à

mes sollicitations, et que, pour avoir droit à la rémunération promise, elle ne se croyait pas obligée de se montrer gracieuse. Quand vint son tour de se placer sur la sellette et qu'il s'agit de lui faire prendre une pose un peu artistique, ce fut l'objet d'un véritable débat; encapuchonnée dans son *meuro* (1), qui l'enveloppait ainsi de la tête aux pieds, elle s'obstinait à n'en pas lâcher un pli. Je m'évertuais, au contraire, à le lui draper élégamment sur les épaules, de manière à en laisser paraître à peu près ce que nos dames ont l'habitude de découvrir en toilette de bal. Cette transaction entre mes inspirations d'artiste et son intraitable rigorisme n'était certes pas une trop grande exigence; mais les demi-mesures n'étaient probablement pas de son goût. Lassée de ma persistance à rétablir le discret vêtement dans la position indiquée, et l'attribuant bien gratuitement à un tout autre attrait que celui de l'art, elle passa subitement d'un extrême à l'autre, et au moment où, la croyant résignée, je démasquais l'objectif de la boîte, elle rabattit, avec humeur, son meuro jusque sur ses hanches, en prononçant quelques mots, dont le sens était sans doute : « Tiens, voilà, et finissons-en! »

Mon désappointement fut cruel, mais qu'y faire? L'instrument, rapide comme l'éclair, dessinait déjà sur l'impressionnable plaque l'objet mis à sa portée; il fallut bien accepter la scandaleuse exhibition, et, au lieu du portrait de la belle jeune fille, dont je voulais enrichir ma collection, me contenter de l'image d'une bacchante, exposant, dans toute leur nudité, ses plantureux appas (2).

(1) Pagne de coton.

(2) Voyez à l'Album, planche 18.

Les vêtements des Soumal sont en rapport de simplicité avec leurs demeures. Celui des hommes, j'entends leur habit de parade, consiste en deux pièces de coton ayant chacune de six à sept coudées (2^m,66 à 3^m,10) en longueur, et trois coudées de large (1^m,33). Avec l'une, ils se font une sorte de jupon, maintenu au-dessus des hanches au moyen de l'un des bouts, tordu et employé en guise de ceinture; de l'autre, désignée plus spécialement par le nom de *meuro*, ils s'enveloppent le corps et parfois la tête, ou se drapent chacun selon son goût ou sa fantaisie. Les hommes ont des sandales (*kebo*) qu'ils fabriquent eux-mêmes; elles sont ordinairement en peau de bœuf, mais il en existe de plus légères, faites avec la peau d'un animal sauvage qu'ils nomment *guéri* : d'après la description qui m'en a été donnée sur les lieux, je crois que cet animal est la girafe. Les Soumal portent généralement suspendus au cou, par une lanière à nœud coulant, un ou deux talismans (*reurthâs*), qui se composent d'un petit sachet de cuir gaufré, contenant un chiffon de papier où sont écrits des versets du Coran, auxquels on attribue toute la vertu de cette sorte d'amulette. Ils en ont un autre qui se met au bras; c'est une espèce de bracelet fait de lanières tressées et arrêtées de distance en distance par des nœuds; on le nomme *kadone* (1). Ils se parent aussi de bracelets en verroterie.

Tous les Soumal marchent armés; leurs armes sont : la sagaie (*ouérem*) et un long couteau-poignard (*gombet*), dont

(1) C'est par erreur que ce nom a été donné pour celui des talismans figurés planche 50 de l'Album, et dont le nom est, comme on le voit ci-dessus, *reurthâs*.

le manche est en corne noircie, et qu'ils placent à la ceinture, dans une gaîne de peau. Le couteau est d'un usage général. La sagaie est quelquefois remplacée, surtout chez les Bédouins de la basse classe, par l'arc (*ran'so*) et les flèches (*felladj*) ; ces dernières, le plus souvent empoisonnées, sont enfermées dans un carquois (*gueboïo*) de cuir épais, tenu en bandoulière, de manière que l'ouverture se présente sous le bras gauche. Beaucoup comprennent aussi dans leur armement un petit casse-tête en bois (*boyt*), trop léger, d'ailleurs, pour être une arme dangereuse. Le bouclier (*gacham*) accompagne presque toujours la sagaie; on le suspend au cou. Ces boucliers, faits de peaux de rhinocéros, ne sont pas fabriqués dans le pays; ils viennent de chez les Galla et particulièrement de Gananéh. Ils ont une forme circulaire; le diamètre en est de 40 centimètres environ. Ils sont un peu convexes au centre, et garnis, en dessous, d'une forte poignée en cuir, dans laquelle on passe le bras. Le dessus est façonné à moulures. Les chefs et quelques habitants des côtes n'ont d'autre arme qu'une longue épée (*sîf*), à lame plate et à deux tranchants, tout à fait semblable à celle des Béloutchis, et dont ils ont emprunté le nom et l'usage aux Arabes. Ainsi que les couteaux décrits plus haut, elle est montée sur un manche de corne et enfermée dans un fourreau de cuir.

Les femmes composent leurs vêtements de peaux de moutons et de gazelles tannées tant bien que mal, et de quelques morceaux d'étoffes de coton. Elles ont toutes, comme premier vêtement, une sorte de plastron de cordonnier, passant sous l'aisselle droite et noué au-dessus de l'épaule

gauche ; il masque la poitrine et retombe en tablier, jusqu'un peu au-dessus du genou ; une pièce de coton, formant jupe, maintient le plastron à la taille, et quelquefois se serre à coulisse au-dessus des hanches, imitant alors parfaitement certaine partie du costume de nos dames, qu'on nomme, je crois, une tournure, et qui serait bien mieux nommée une imposture. D'autres fois, et je l'ai particulièrement remarqué chez les femmes non mariées, le plastron est remplacé par un morceau d'étoffe blanche disposé également pour voiler la poitrine. Enfin une pièce de coton, le *meuro*, pouvant, au besoin, envelopper le corps de la tête aux pieds, complète le vêtement et se drape selon le goût de celle qui le porte, et l'instant de la journée ou l'état de l'atmosphère ; c'est donc, suivant chacun de ces cas, soit un manteau complet, soit un châle, soit une robe flottante, entourant le corps jusqu'aux aisselles.

Les femmes soumal ne soignent pas leur chevelure ; elle est toujours sale et en désordre, et comme empaquetée sous un mouchoir ordinairement bleu, appelé *messouan* ou *danga*, qu'elles arrangent en forme de turban mal roulé. Quelquefois les cheveux qui garnissent les tempes forment une petite tresse de chaque côté du visage ; quand la tête n'est point couverte du mouchoir, elle est cachée par un bout du manteau simulant un capuchon.

Je ne puis dire s'il existe, dans le pays, des femmes de haut rang qui fassent usage de chaussure, mais je n'en ai rencontré aucune, à Hhafoun, qui ne fût pieds nus. Quelques-unes ont des boucles d'oreilles, et la plupart ornent leur cou d'un long collier de verroteries tombant sur la poitrine, et auquel est appendu, en guise de médaillon, un mor-

ceau informe de coquille ou d'os de poisson, dont le blanc poli se détache fortement sur le fond noir de la peau. J'ai vu peu de femmes parées du talisman ; ce moyen de sauvegarde semble plus particulièrement employé parmi les hommes.

CHAPITRE XII.

Détails ethnographiques sur les Soumal-Medjeurtine.

D'après les informations prises à Hhafoun au sujet de la langue du pays, j'avais pensé que tous les Soumal avaient un idiome commun; mais, depuis, je me suis aperçu qu'il n'en est pas absolument ainsi. Quoique tout fasse supposer qu'ils ont eu une langue mère, de laquelle se sont formés les dialectes actuellement employés par les diverses peuplades, je puis affirmer que ces dialectes présentent entre eux d'assez grandes dissemblances et que ce n'est pas seulement par la désinence des mots qu'ils diffèrent, mais encore par les mots eux-mêmes. Telles expressions usitées dans les provinces du nord-est, chez les Medjeurtine, par exemple, sont inconnues chez les Soumal du sud; et des différences aussi tranchées paraissent exister entre les dialectes des populations de l'ouest et de celles du nord-est, quoique les unes et les autres appartiennent à la famille des Soumal-Adji. Cela vient très-probablement d'emprunts faits par chacune de ces populations aux idiomes de celles de leurs voisines, avec qui elles ont eu le plus de contact et de relations. Ainsi les habitants des provinces maritimes, en adoptant la religion, les mœurs et une partie des coutumes de l'Arabie, ont dû introduire dans leur dialecte bon nombre

de locutions ou vocables arabes. Ceux des provinces de l'ouest et du sud-ouest ont dû faire des emprunts analogues aux Dankali et aux Galla; enfin les Soumal du sud se sont, sans doute, approprié quelque chose de l'idiome du Souahhel. Toujours est-il qu'en comparant les mots qui m'ont été donnés à Hhafoun à ceux qu'ont présentés d'autres voyageurs, comme spécimen de la langue soumali (1), j'ai trouvé des dissemblances qu'on ne saurait expliquer seulement par les imperfections inévitables d'une prononciation figurée.

Les mots dont se compose le petit vocabulaire donné à l'appendice de la IIe partie ont été recueillis à Hhafoun et dans les ports soumal du sud désignés sous le nom général de *Benadir*. Ils sont, sauf quelques rares exceptions, en usage dans les deux pays. L'interprète de la mission, M. Vignard, les a écrits d'abord en caractères arabes, discutant leur orthographe avec le vieux Salem, qui nous servait, comme on sait, de factotum; la prononciation figurée en a été déduite ensuite d'après les règles que nous avons suivies pour l'orthographe de tous les noms indigènes, arabes, soumal et souahhéli.

Je n'ai pu savoir s'il existe, dans le pays, des maladies endémiques, mais je pense qu'à certaines époques de l'année les fréquentes et subites variations de la température doivent amener des fièvres intermittentes à Hhafoun comme sur plusieurs autres points du littoral que nous avons visi-

(1) Voyez *Transactions of the Bombay geographical Society, from september* 1841, *to may* 1844; rapport du capitaine Th. Smee, déjà cité.
Voyez aussi *Remarks on the North-East coast of Africa and the various tribes by which it is inhabited*, by lieutenant C. P. Rigby, etc. March, 1843 (même publication, page 69).

tés plus tard. Il en est, vraisemblablement, de même pour les affections pulmonaires. La variole y apparaît quelquefois et fait de grands ravages, surtout chez les enfants. Les Soumal ne connaissent pas la vaccine; et, quand l'épidémie dont il s'agit a fait irruption parmi eux, voici le seul moyen curatif qu'ils emploient : le malade est enfermé dans un endroit chaud, à l'abri de l'air extérieur et de l'humidité; lorsque les boutons commencent à blanchir, on les perce pour évacuer la matière purulente, puis on les éponge avec de la cendre retenue dans un linge. La cendre à laquelle on attribue le plus d'efficacité est celle du gommier. Quelquefois, avant de pratiquer l'incision des boutons, on soumet le malade à une fumigation de bouse de vache qu'on brûle dans un trou au-dessus duquel le patient est tenu entouré de couvertures, ainsi que nous le faisons pour les bains de vapeur. Quand les boutons sont secs, on lave le corps du convalescent avec une infusion de *hhaouir*, plante que je crois être l'indigotier. J'ignore jusqu'à quel point ce traitement est couronné de succès.

La religion des Medjeurtine, comme celle de tous les Soumal, est le mahométisme, dont on attribue, nous l'avons déjà dit, la propagation dans le pays à cet Adji auquel les tribus soumal du nord font remonter leur origine. L'exercice de cette religion se borne, pour eux, à quelques pratiques extérieures, telles que les ablutions et les prières à des heures déterminées. Ils ont également adopté une partie des mœurs et des principales coutumes musulmanes, comme l'abstinence de certaines viandes et des liqueurs fortes, la circoncision, la polygamie, etc. Mais, soit par indolence, soit par attachement aux mœurs des ancêtres, ils ont conservé toutes

les anciennes coutumes qui ne choquaient pas trop ouvertement les principes nouveaux. Ce n'est même que bien longtemps après leur apparente adhésion à l'islamisme qu'ils se sont soumis aux prescriptions du Coran. Ainsi, au début, un très-petit nombre de convertis faisaient la prière, aucun ne jeûnait; la circoncision, au lieu d'être pratiquée, comme aujourd'hui, à sept ans, l'était à un âge plus avancé, que réglait seul le caprice de l'individu ou celui de ses parents. Puis quelques soumal, plus enthousiastes, entreprirent le pèlerinage de la Mekke; d'autres, dans un but de commerce, visitèrent les côtes de l'Arabie; revenus en Afrique, les uns et les autres instruisirent leurs compatriotes, et, eu égard à leur supériorité acquise dans la connaissance des lois et des principes de la religion, furent choisis de préférence, par eux, pour exercer les fonctions de cadi. Ce progrès, extrêmement lent, de l'islamisme dans le pays soumali a dû naturellement se produire d'abord sur le littoral; aussi les habitants de la zone maritime sont-ils plus fidèles observateurs des préceptes religieux que ceux de l'intérieur, et, par suite encore, plus fanatiques et plus intolérants que ces derniers. Une différence non moins sensible se manifeste entre eux en ce qui concerne les habitudes de la vie.

Les Soumal de l'intérieur, appelés Bédouins, forment une population de pasteurs se déplaçant et choisissant, selon les saisons, les lieux qui leur offrent les meilleurs pâturages ou ceux qui sont à proximité des montagnes où se fait la cueillette des gommes. Cette cueillette et l'élève des bestiaux absorbent presque exclusivement leur activité et sont, avec la chasse, leurs seules industries. Ils se nourrissent de lait et de viandes. A la chair des moutons et des cabris ils pré-

fèrent de beaucoup celle du chameau et surtout celle des gazelles. La viande de bœuf est la moins estimée par eux. Le lait de chamelle est celui qu'ils boivent le plus volontiers ; du lait des vaches et des chèvres (*leben*) ils font du semen. Ce n'est guère que lorsqu'ils se rendent à la côte, où une assez grande quantité de riz, de millet et de dattes est apportée de l'Inde et de l'Arabie, qu'ils ont à leur disposition d'autres aliments. Quelques-uns achètent alors une petite provision de ces denrées et la réservent jusqu'à la saison sèche pendant laquelle les troupeaux leur fournissent moins de lait. C'est aussi seulement dans ces voyages qu'ils font usage de café, par cette raison, disent-ils, que, s'ils en prenaient l'habitude, ils n'auraient plus, revenus dans leurs montagnes, le moyen de la satisfaire.

La sobriété, ordinaire aux Soumal, disparaît quand un repas leur est offert; en pareil cas, ils absorbent énormément de viande, de riz et de semen, se dédommageant, autant qu'ils peuvent, de leur maigre chère accoutumée. Ils ont encore une autre occasion de se réconforter gratis, c'est lorsqu'ils vendent une tête de bétail à un voyageur ; si l'animal doit servir immédiatement à la nourriture de ce dernier, le vendeur se croit en droit d'en réclamer une part. Ils sont, du reste, civils à l'égard des étrangers, qu'ils abordent toujours, comme ils le font entre eux, par le salut : *selamou alikoum*. Pourvu qu'on évite d'exciter leur défiance, très-active en ce qui concerne l'indépendance de leur territoire, ils se montrent, en général, hospitaliers. Mais leurs misérables huttes sont si dépourvues de confort, que l'hospitalité accordée par eux n'est pas d'une grande ressource.

Les habitants des côtes, en contact fréquent avec les commerçants arabes, semblent avoir pris ce qu'il y a de vicieux dans le caractère de ceux-ci : ils sont avares à l'excès, et pleins de mauvaise foi; leur grande affaire est d'obtenir au plus bas prix possible les gommes et autres articles que les Bédouins, plus industrieux, leur apportent des montagnes, et de les revendre aux Arabes et aux Indiens qui, à des époques périodiques, abordent aux divers ports de la côte. Quelques-uns s'emploient comme courtiers, dans l'intérieur, y colportant à dos de chameaux les marchandises qu'on leur a confiées et en échange desquelles ils doivent fournir à leurs commettants une quantité déterminée de gommes. Il en est qui vont eux-mêmes trafiquer des produits du pays dans certains marchés de la mer Rouge, où ils se rendent sur des bateaux appartenant à eux ou à quelqu'un de leurs compatriotes, mais ayant un équipage arabe. Enfin plusieurs se livrent à la petite pêche. Quoique les habitants des ports soient, en général, plus riches que les Bédouins, leur nourriture n'en est guère plus recherchée. Un peu de pain grossier, du millet et des dattes en font les frais. Dans la mousson de nord-est, où l'abondance des pâturages accroît la production du lait, ils l'ajoutent à leur consommation. Un plat de riz mangalore est pour eux un mets de luxe, et une pièce de requin salé est chose de trop de valeur pour faire partie de leur nourriture ordinaire. Ce n'est que rarement, et en l'honneur d'un convive, que la chair de bétail figure à leur repas, et, dans ce cas, s'ils égorgent un mouton, c'est qu'ils supposent que l'hôte qu'ils reçoivent sera assez généreux pour reconnaître ce sacrifice par un cadeau équivalent.

Ils ne fument jamais, mais beaucoup d'entre eux mâchent du tabac en feuille, y mêlant un peu de cendre de bois pour en augmenter le piquant.

Chez les Soumal, tout le travail repose sur la femme : la garde et l'éducation des enfants, l'entretien du ménage, la préparation des aliments, la coupe du bois, l'approvisionnement de l'eau et jusqu'à la construction de la case sont de son ressort. Les hommes ne se réservent que la guerre, la chasse, la récolte des gommes, la clôture des parcs à bestiaux et la garde des chameaux, qui est souvent un poste très-dangereux.

Le mariage peut se contracter dès l'âge de quinze ans pour les garçons et de treize ans pour les filles. Cette union se forme en toute liberté de la part des deux intéressés, pourvu qu'ils ne soient pas de la même famille, ni, autant que possible, de la même tribu. Il y a cependant une exception à la règle qui défend le mariage entre parents : à la mort du mari, la veuve, si elle a un beau-frère, est épousée par lui, et cet usage est tellement considéré comme une obligation impérieuse, que quelques-uns, pour y satisfaire, répudient, au besoin, une de leurs femmes légitimes, le nombre de celles-ci ne pouvant s'élever au-dessus de quatre, d'après la loi musulmane.

Lorsque la jeune fille est demandée à son père, soit par le prétendant, soit par un ami délégué à cet effet, les deux parties conviennent, tout d'abord, de la quantité d'argent qui sera donnée au père, puis de la dot qui devra être reconnue à la femme par le futur. Le chiffre en est fixé selon la condition des deux familles. La somme allouée au père s'élève fréquemment à cent cinquante piastres; elle lui est

payée avant la consommation du mariage, partie en argent, partie en autres valeurs; elle peut atteindre le chiffre de mille piastres lorsque le prétendant est le sultan ou un membre de sa famille. Quant à la dot, qui est toujours moindre que la somme comptée au père, elle demeure la propriété de la femme et n'est payée qu'après le mariage, en tout ou en partie, selon la demande de celle-ci; elle en dispose à son gré, mais elle est obligée de la restituer en cas de divorce provoqué par sa volonté ou par sa mauvaise conduite. L'apport personnel de l'épouse se compose de nattes pour la cabane, du lit et de quelques ustensiles de ménage que je décrirai plus loin. La parure de noce, consistant en quelques grains de verroterie, est un don des amies de la mariée. Le mariage est, autant que possible, sanctionné par le cadi, mais, en son absence, toute personne qui sait lire le Coran peut le remplacer. Quelquefois, obéissant à sa timidité, la fiancée se fait représenter à la cérémonie par un frère ou un proche parent; lorsqu'il ne s'agit pas d'un premier mariage, elle y assiste en personne.

Le divorce est commun : il n'entraîne de scandale ou de déshonneur, pour la femme, que quand il a été provoqué par son inconduite; on la plaint, on l'estime, au contraire, quand cette mesure n'a eu d'autre cause que le caprice ou des torts graves de son mari à son égard. Pour rendre le divorce valable, il suffit que la déclaration en soit faite trois fois avec serment, en présence de deux témoins : trois mois après, la femme est libre de prendre un nouvel époux.

Le mari a le droit de tuer sa femme adultère, et cette manière de venger son honneur est considérée comme la seule digne des gens de condition. La femme adultère qui échappe

à la mort est répudiée et chassée honteusement de la tribu; son complice est puni d'une amende.

Une fille ne peut accorder ses faveurs à un homme qu'à peine de renoncer à tout jamais au titre d'épouse légitime et d'être réduite à continuer des liaisons considérées comme déshonnêtes.

Les Soumal ne sont ni assez rigoureux musulmans ni assez jaloux pour défendre à leurs femmes de se montrer à visage découvert; cependant les maris n'en sont pas moins chatouilleux sur le chapitre de la fidélité conjugale. Si vous adressez une proposition galante à l'une d'elles, personne n'en sera choqué; si elle se prête à vos désirs, on ne s'en prendra pas à vous; mais si vous portez la main sur elle, si vous paraissez vouloir forcer sa volonté, le fait est considéré comme très-grave et peut coûter la vie. Pour donner un exemple de la susceptibilité des Soumal sur ce point, je vais raconter un incident qui eut lieu pendant notre séjour à Hhafoun.

A notre arrivée dans cette localité, j'avais, ainsi que je l'ai dit, fait procéder à la levée du plan de la presqu'île et de ses deux baies. Les travaux étant répartis entre les officiers du bord, l'un d'eux, en parcourant le pays, fit, à quelque distance du village, la rencontre d'une jeune fille qui gardait des chèvres. Comme il avait cheminé, depuis le matin, sous la brûlante ardeur du soleil, à travers les ravins escarpés de Hhafoun, où, dans cette saison, l'on ne trouve pas le moindre filet d'eau, il souffrait d'une soif très-vive, sans espoir de l'apaiser avant son retour au rivage. Il éprouva donc une grande joie à la vue de la bergère soumali, et ne doutant pas qu'à sa demande elle ne con-

sentît à faire couler généreusement le lait de ses chèvres, il essaya de lui indiquer le besoin qu'il en éprouvait. Au lieu de paroles, qui eussent été inintelligibles pour elle, il employa des signes qui ne furent, à ce qu'il paraît, pas mieux compris; car aussitôt la noire Estelle des coteaux de Hhafoun s'enfuit avec épouvante, comme si elle se croyait menacée de quelque violence. Le pauvre officier, aussi surpris que désappointé de cette fuite soudaine, continua tristement sa route, ne soupçonnant pas qu'il venait de se rendre coupable d'une grave infraction aux lois de la pudeur. Telle fut pourtant, on va le voir, l'accusation portée contre lui, et ce fut naturellement à moi qu'on recourut pour obtenir la réparation d'un si monstrueux outrage.

Le soir, en descendant à terre, je remarquai, en avant du village, un groupe fort animé, duquel se détachèrent quelques individus qui s'avancèrent vers moi, précédés de Djiouled. Celui-ci, s'adressant à l'interprète dont j'étais accompagné, lui raconta, d'un air profondément indigné, l'accident dont on vient de lire les détails, affirmant que l'officier était coupable d'une tentative de séduction, et demandant justice contre lui. Il termina en insinuant qu'un pareil acte était, dans le pays, puni d'une forte amende, à défaut de sanglante réparation.

Quoique doutant fort de la véracité du narrateur, je crus devoir prendre la chose en sérieuse considération. Je promis donc une enquête sévère, après laquelle je ferais droit, s'il y avait lieu, à la réclamation.

En rentrant à bord, je m'informai quel pouvait être l'auteur de l'action incriminée, et j'obtins bientôt, sur cette aventure, tous les éclaircissements désirables. Il devint

alors évident, pour moi, que le *coupable* était plus à plaindre qu'à blâmer. Comment donc un acte aussi simple avait-il pu provoquer une aussi grave accusation? Je ne me l'expliquai point d'abord, et je soupçonnai nos hôtes d'avoir dénaturé les faits dans l'intention de m'extorquer quelque argent. Mais, lorsque j'eus acquis une connaissance plus exacte des mœurs et des habitudes du pays, je compris qu'il y avait eu un prétexte suffisant fourni par l'inculpé à ses accusateurs. En effet, le signe dont l'officier s'était servi, fort innocemment, pour exprimer le besoin de se désaltérer, a, chez les Soumal, un tout autre sens que chez nous, et passe, aux yeux d'une femme, pour la manifestation d'un désir plus qu'indiscret. Au reste, l'affaire s'arrangea d'une façon très-pacifique, après explications réciproques, j'en fus quitte pour l'ordre du jour suivant :

« Le pays où nous sommes est habité par des populations « dont les mœurs ont plus ou moins de conformité avec celles « des Arabes, particulièrement en ce qui concerne les rap- « ports entre les sexes. J'invite MM. les officiers à être ex- « trêmement circonspects dans leur manière d'être envers « les femmes. Il importe que, partout où nous passerons, « nos actes soient empreints d'un esprit de justice et d'un « respect pour les usages établis, qui donnent une haute « idée de notre caractère et de notre moralité. Tout ce qui « s'écarterait de cette ligne de conduite serait une faute « sérieuse, pouvant non-seulement nous créer des embar- « ras et nuire à l'accomplissement de notre mission, mais « encore aliéner pour longtemps, à nos nationaux, l'affec- « tion et la confiance des indigènes. »

Hélas! en rédigeant cet ordre du jour, le commandant

du *Ducouëdic* avait compté sans le caprice diabolique des femmes de Hhafoun, et l'on va voir comment ces dames firent honneur à sa candide crédulité. Le sujet est scabreux, je ne me le dissimule pas; pourtant je ne saurais me dispenser de le traiter sans laisser incomplète cette étude des mœurs soumal. Ce n'est pas dans le plus ou moins de rigidité de son code, mais bien dans l'exactitude avec laquelle il en pratique les règles que consiste la moralité d'un peuple : pour qu'on juge de celle des Soumal en connaissance de cause, je dois donc, après avoir exposé leurs principes, dire de quelle manière ils s'y conforment. Chez eux, comme dans tous les pays orientaux, les hommes ont eu soin, il est vrai, de se rendre la vertu facile : si elle l'est moins pour les femmes, à qui faut-il s'en prendre, à la législation humaine ou à la nature? Mais cette relation n'est point un traité de philosophie morale, voici mon anecdote :

A petite distance du village se trouvait, on se le rappelle, un puits que nous avions restauré pour notre usage; afin de ne pas gêner les habitants et d'avoir de l'eau plus propre, nous faisions la provision du brick pendant la nuit seulement; une vingtaine de barriques vides étaient déposées à la plage le soir, puis roulées au puits, où quatre hommes restaient à terre pour les remplir. Ces hommes étaient relevés de quart en quart, et, à quatre heures du matin, la chaloupe allait embarquer les pièces pleines et les transportait à bord. L'équipage de cette chaloupe se composait de quatorze gaillards aux épaules carrées, qui ne devaient guère aimer l'eau claire; cependant ils mettaient un empressement extraordinaire à exécuter quotidiennement leur corvée et semblaient s'y rendre comme à une partie de plaisir.

Les choses se passaient ainsi depuis plusieurs jours, quand le lieutenant s'aperçut que presque tous les chaloupiers n'avaient plus de cravates rouges ; bientôt les cravates de soie noire disparurent également. En même temps, cravates de coton rouge et cravates de soie noire étaient fort désirées des femmes du village, où un de nous ne faisait pas une emplette sans qu'on lui demandât en payement le morceau d'étoffe qu'il portait au cou. On eût dit qu'il s'agissait, pour ces dames, de se donner le collier de Vénus.

Il y avait dans cette singulière coïncidence un indice qui ne pouvait échapper à la sagacité proverbiale du capitaine d'armes, l'officier marinier particulièrement chargé de la police intérieure du bâtiment : une fois sur la voie, il voulut connaître la vérité tout entière : le patron appelé fut sommé de s'expliquer sur la disparition des cravates, et l'on apprit que le puits était devenu un antre de perdition ! Tous les matins, à l'aube, une bande de villageoises qui avaient sans doute l'habitude d'y venir pour pratiquer leurs ablutions en profitaient pour y faire le mouchoir, non à la parisienne, mais à l'orientale.

Mes illusions sur la moralité des femmes soumal ne résistèrent pas, on le comprend, à une pareille épreuve..... Mais qui se flattera de pénétrer les replis du cœur féminin? Peut-être les habitantes de Hhafoun n'avaient-elles acheté, au prix de leur vertu, ces colifichets que pour se rendre plus belles aux yeux de leurs époux et leur inspirer ainsi une plus vive tendresse!..... Je livre cette réflexion aux moralistes, et reprends mon récit.

Il a été dit plus haut que la femme soumali devait apporter à la communauté le mobilier de la case et les ustensiles

de ménage. Voici de quels objets tout cela se compose habituellement :

Un lit (*kibani*) : c'est le meuble que j'ai déjà signalé comme étant en usage à Zanzibar ; seulement, chez les Soumal, la peau de bœuf est souvent remplacée par un simple filet en tresse, de la même paille que celle des nattes, et dont le nom soumali est *dou*.

Des nattes (*kogueul*) très-grossières employées pour siéges, tapisserie et cloison de séparation à l'intérieur de la case.

Des vases (*hano*) destinés à recevoir le lait et le semen ; quoique faits de paille cordonnée, le tissu en est assez fin et assez serré pour qu'ils puissent garder les liquides. Ils acquièrent, d'ailleurs, une imperméabilité complète au moyen de la graisse dont on les enduit en les soumettant à l'action du feu, mais ils contractent par là une odeur de suif et de fumée qui se communique au lait. La forme en est élégante ; le col et la base sont garnis de franges de cuir entremêlées de cauris enfilés, et dont plusieurs rangées ornent aussi la surface du vase. Ceux qui contiennent le semen sont d'une plus grande capacité et ressemblent à peu près à nos dames-jeannes.

Un ou plusieurs sacs (*sofeud*) en nattes, recouverts de peau et rappelant le havre-sac, servent à ramasser les effets : ces sacs sont également ornés, à l'extérieur, de dessins en cauris; un coffre en bois (*son'doukh*), grossièrement façonné, est quelquefois consacré au même usage.

Enfin une ou plusieurs bouteilles (*obbo*) faites de l'écorce tressée d'une racine nommée *r'gaigue*. Le Soumali en voyage est toujours muni d'une de ces bouteilles; il y

conserve l'eau pour les ablutions, qui doivent toujours précéder la prière (1).

Lorsqu'un enfant naît, le père lui donne un nom et, pendant les sept jours qui suivent l'accouchement, la mère garde la case en s'abstenant de toute communication avec les personnes du dehors; c'est elle qui nourrit le nouveau-né; elle le porte partout sur son dos en l'y soutenant au moyen de la pièce d'étoffe qui fait partie de son vêtement; elle ne le quitte pas même pendant le travail. Quand il peut marcher, il rôde autour de la case sous les yeux vigilants de sa mère, avec laquelle il reste jusqu'à l'âge de puberté, et parfois jusqu'au moment où il se marie; la surveillance et les soins exercés exclusivement par la mère sont des conséquences naturelles de la polygamie. L'éducation, nulle pour le plus grand nombre des enfants, consiste, pour les autres, à apprendre par cœur des versets du Coran et les mots arabes les plus usuels. Bien peu savent écrire, et je crois que les individus dont l'éducation a été poussée aussi loin ne se rencontrent guère que dans les familles du Sultan et de riches marchands. La réponse à la lettre que j'avais adressée au premier, réponse qui a dû être écrite par lui ou par quelqu'un des lettrés de son entourage, donnerait une assez triste idée de leur savoir-faire sous le rapport de l'orthographe comme sous celui de la calligraphie; elle était presque indéchiffrable et le sens à peine compréhensible. Au surplus, de tous les individus qui formaient la population de Hhafoun, ou qui s'y sont présentés pendant notre séjour dans la baie, un seul savait lire.

(1) Les dessins de ces divers ustensiles sont reproduits à la planche 50 de l'Album.

Ce que je viens de dire de l'éducation ne s'applique qu'aux habitants des côtes, car dans le haut pays, où la population est isolée de tout contact avec les Arabes, on n'enseigne autre chose aux enfants que le tir de l'arc, l'équitation et les soins qu'exige la conservation des troupeaux.

Le respect des enfants pour leurs parents semble être un sentiment inconnu aux Soumal; du moins ne se manifeste-t-il par aucun acte extérieur, même de simple condescendance. La crainte seule porte à l'obéissance ces petits êtres, et, devenus grands, ils s'empressent de secouer la domination paternelle. Ils n'entretiennent alors avec leur père et leur mère d'autres rapports que ceux qui existent entre les membres de la tribu. A l'occasion de leurs fréquents voyages, ils se séparent et se retrouvent avec une égale indifférence.

Quand un individu rend visite à un ami d'une tribu voisine, il est bien accueilli et fêté pendant tout le temps qu'il reste chez son hôte. A son départ, il reçoit un présent dont la valeur est proportionnée au rang qu'il occupe et au cas qu'on fait de lui.

Quoique le Sultan soit de droit, selon la coutume musulmane, maître de tout le sol, la propriété territoriale existe chez les Soumal, car le droit du Sultan n'y a plus d'effet dès qu'une propriété individuelle a été constituée par occupation des lieux; celle-ci s'acquiert par achat ou par donation et, en outre, se transmet par héritage. Dans les héritages, les femmes n'ont que la moitié de la part des hommes.

Les terres se louent, et souvent pour une simple récolte; par exemple, il arrive que le propriétaire d'un ter-

rain où croissent les gommiers et les arbres à encens, se trouvant momentanément empêché d'en diriger l'exploitation, le loue pour une saison, à raison d'une somme convenue, et qui doit être payée, quel que soit, d'ailleurs, le produit de la récolte.

Chaque tribu a son câdi, chargé de l'administration de la justice et de l'application des lois aux affaires civiles et criminelles, sauf pour les causes réservées au souverain ou aux membres de sa famille, ayant tous droit de justice suprême dans leur tribu. Les deux seules formes de pénalité sont l'amende et la peine de mort. Cette dernière est presque inusitée chez les Medjeurtine; le meurtre même, qui y est, d'ailleurs, assez rare, n'est, le plus ordinairement, puni que d'une amende, qu'on appelle le prix du sang: cela a lieu, surtout, si le meurtrier n'a pas été l'agresseur, et alors l'amende est de cent chamelles avec leurs petits, ou bien d'une somme d'argent correspondante, chaque animal étant évalué à une piastre. Les querelles sanglantes sont peu fréquentes; un individu lésé par un autre préfère, à la vengeance qu'il pourrait tirer personnellement de son adversaire, la condamnation de celui-ci à une amende. Des débats très-animés n'en préludent pas moins à l'action de la loi. Les parties adverses s'injurient, se menacent, les couteaux sont dégaînés, les sagaies brandies et, à voir tous ces éclats de colère, un étranger ne douterait pas, un seul instant, qu'une lutte ne s'ensuive; mais les anciens et les amis des deux parties s'entremettent à temps pour éviter qu'elles en viennent aux mains; ils leur enlèvent leurs armes, et les plus furieux même n'opposent à ce désarmement qu'une feinte résistance.

Au reste, les Medjeurtine se vantent de leur caractère pacifique, et il l'est en effet, car les luttes incessantes de tribu à tribu, qui semblent être l'état habituel de quelques autres nations soumal, n'existent point parmi eux. Les guerres qu'ils ont avec leurs voisins ne sont pas sérieuses et coûtent peu de sang. L'unité de religion, la similitude de mœurs et de langage, les alliances établies en grand nombre entre les individus de peuplades différentes, expliquent ce peu d'acharnement entre les parties belligérantes.

L'esclavage n'étant pas admis de Soumal à Soumal, et les conflits n'ayant que des causes accidentelles, on ne cherche pas à faire de prisonniers. S'il reste des combattants entre les mains de l'ennemi, ce sont presque toujours ceux que leurs blessures ont empêchés de quitter le champ de bataille. Le blessé, resté ainsi au pouvoir des vainqueurs, trouve toujours dans leurs rangs quelque parent ou ami qui le réclame, le soigne et facilite son retour parmi les siens, quand la guerre est terminée.

Les armes font partie intégrante du costume soumali ; mais il n'existe pas, dans le pays, de force militaire organisée. Les chefs et le Sultan lui-même n'ont d'autre escorte que les hommes de leur tribu.

CHAPITRE XIII.

Suite des détails ethnographiques sur les Soumal-Medjeurtine. — Dernières observations concernant Hhafoun.

De toutes les nations soumal il n'est que celle des Medjeurtine chez qui le titre de Sultan soit donné au chef suprême (1), et, quoique depuis un temps bien éloigné il ne s'en soit pas trouvé un dont le pouvoir ait été reconnu dans toutes les parties du pays, ce titre n'en a pas moins été conservé et transmis, en ligne directe, dans la branche aînée de la famille souveraine. Cette transmission s'opère héréditairement, à l'exclusion des femmes qui n'exercent jamais l'autorité, ne jouissant pas des priviléges politiques. Ce n'est pas l'aîné de tous les fils du Sultan qui hérite, mais bien le plus âgé d'entre les garçons premiers-nés de ses diverses femmes. Aucun des enfants de l'épouse qui a d'abord engendré une fille ne peut prétendre à la souveraineté. La même règle est suivie pour la transmission du titre de chef de tribu. Si la branche régnante vient à s'épuiser, le peuple s'assemble pour choisir un sultan parmi les membres des branches collatérales.

Le Sultan est majeur à dix-huit ans ; mais, dans la pra-

(1) Chez les autres ce titre est, ainsi qu'on le verra plus loin, remplacé par celui de *Guerâd* ou par celui d'*Ougass*.

tique, cette limite n'est pas absolue; la minorité cesse plus tôt si le jeune prince montre une maturité d'esprit précoce ou beaucoup d'aptitude au gouvernement.

Les sultans medjeurtine se marient rarement avec des femmes de leur nation. Ils prennent, de préférence, leurs épouses dans les familles souveraines des Ouarsanguéli et des Loulbahanté. La somme qu'ils allouent au père de chacune peut aller de 300 à 1,000 piastres. Dès que le Sultan est arrivé à l'âge viril, il est absolument obligé de prendre les quatre femmes légitimes accordées par la loi à tout musulman. Si l'une d'elles est reconnue stérile, il la répudie et la remplace aussitôt. Dans certains cas, une latitude encore plus grande lui est laissée, particulièrement lorsqu'il a perdu enfants dans un combat; alors le nombre de ses épouses n'est plus limité que par lui seul.

Son privilége le plus important consiste dans la levée d'un impôt sur les propriétés territoriales et sur les troupeaux. Les membres de sa famille participent à ce privilége, en recevant une part des droits perçus sur le territoire dont la propriété leur a été concédée en apanage.

Le sultan actuel des Medjeurtine se nomme Mahmoud. Voici, d'après ce qui m'a été dit, quelle serait sa généalogie, en remontant à Medjeurtine, souche de la population qui porte son nom : Mahmoud, fils de Youceuf, fils d'Osman, fils de Mahmoud, fils de Youceuf, fils d'Ali, fils de M'hhammed, fils de Mahmoud, fils de Youceuf, fils d'Ali, fils d'Omar, fils de Mahmoud, fils de Youceuf, fils d'Osman, fils de Mahmoud, fils de Séliman, fils de M'hhammed, fils d'Ibrahim, fils de Djébraël, fils d'Oumednebi, fils de Talakherr, fils d'Ouelad-Djébeur, fils de Nolaïs, fils d'Aouah, fils de Med-

jeurtine; depuis celui-ci, jusqu'au souverain qui règne aujourd'hui, vingt-trois générations se seraient donc succédé.

Le partage du territoire entre certains membres de la famille souveraine, partage nécessité, sans doute, par l'extension graduelle de ce territoire, remonterait, d'après la tradition, à l'époque de la mort du sultan Mahmoud, fils de Séliman, le dixième chef après Medjeurtine. Il le fit lui-même entre ses trois fils les plus âgés, Osman, Eysa et Omar. A Osman revint la partie nord du pays, comprenant tout le littoral de Bendeur-Zyada jusqu'à Ras-Hhafoun, d'autres disent jusqu'à Ras-Mâabeur. Omar eut le territoire compris entre le Ouadi-Nougal et le pays des Meurrihhân'; et Eysa, la zone intermédiaire.

C'est dans la descendance d'Osman que se sont transmises la dignité et l'autorité de Sultan. Le troisième prédécesseur du souverain actuel mourut il y a environ trente ans. Il avait eu, de six femmes légitimes, dix-sept fils, dont douze existaient au moment de sa mort. A l'imitation d'un de ses ancêtres, il fit six parts du pays qu'il gouvernait, et il en donna une à chaque groupe de fils nés de la même femme; cependant il enjoignit à tous de reconnaître l'autorité de l'un d'eux, nommé Osman, qui, à ses yeux, méritait le mieux le titre de Sultan. Osman établit sa résidence à Bendeur-M'raïa, où il fit bâtir plusieurs maisons en pierre, et se livra à des spéculations qui contribuèrent beaucoup à développer le mouvement commercial de ce port. Son fils et successeur, Youceuf, ne gouverna que deux ans. Ce règne, fut tout d'abord troublé par des querelles qu'il eut avec des membres de sa famille, et à la suite desquelles un

individu de la tribu des Ali-Séliman, habitant Bendeur-Khour, l'assassina traîtreusement. Youceuf laissait, en mourant, plusieurs fils, dont aucun n'était apte à régner d'après la loi soumali; mais l'une de ses femmes était enceinte d'un premier enfant, et, comme il pouvait être du sexe masculin, la succession resta vacante jusqu'à sa délivrance, qui eut lieu en 1843. Le nouveau-né fut un garçon, et on le proclama héritier légitime du pouvoir, sous le nom de Mahmoud. En attendant sa majorité, un conseil composé de tous les chefs de tribu est chargé du gouvernement. Le membre le plus influent de ce conseil, et qui dirige réellement les affaires, est un oncle du jeune Sultan, nommé Nour-ben-Osman. Il le doit à l'affection qu'il inspire à la population, et surtout à son mariage avec la veuve de son frère Youceuf, mère du jeune Mahmoud. Nour-ben-Osman a trois frères utérins : Hheursi, Cheurmarkia et Somen'-teurh. On prête à Hheursi, le plus âgé, un caractère brutal et sanguinaire; on ne dit rien de ses cadets. Nour-ben-Osman a eu deux enfants de la veuve de Youceuf; il est heureux peut-être, pour le jeune Sultan, que l'aîné soit une fille. Cette circonstance, cependant, ne le met pas à l'abri de tout danger de ce côté, car, depuis ce mariage, Nour-ben-Osman a épousé d'autres femmes, dont l'une lui a donné des fils, et l'ambition paternelle pourrait bien l'amener à frustrer son pupille de la souveraineté. Toutefois rien ne dénote encore qu'il nourrisse un pareil projet; il s'efforce, au contraire, de maintenir les droits de ce dernier au prix même d'inimitiés profondes de la part des nombreux enfants d'Osman.

Quoi qu'il en soit, son autorité n'est positivement re-

connue que dans la partie nord du pays des Medjeurtine, c'est-à-dire dans la portion qui échut autrefois à Osman. Les populations répandues dans le sud de Ras-Mâabeur, composées des tribus dont le gouvernement fut confié aux deux autres fils de Mahmoud, Eysa et Omar, ont continué à être gouvernées par leurs descendants, et le sultan des Medjeurtine n'exerce sur ce territoire qu'une sorte de suprématie politique plus nominale que réelle. Il ne s'y trouve pas, d'ailleurs, de populations sédentaires, mais seulement des groupes de pasteurs, qui se transportent tantôt sur un point, tantôt sur un autre, selon les besoins de leurs troupeaux. On cite, comme ayant le plus d'autorité ou d'influence parmi ces peuplades, les chefs El-Hhadji-Ali et El-Hhadji-Youceuf, qui jouissent, chez les Soumal, d'une grande réputation de sagesse et d'instruction. Le premier a pour résidence habituelle un village voisin de Ras-Mâabeur, faisant partie du territoire de la tribu dite Eysa-Mahmoud; celle du second est près d'un point de la côte nommé Guerâad. Tous les deux font de fréquents voyages à l'intérieur pour se mettre en rapport avec les diverses tribus, leur donner des conseils et juger leurs différends. Ils ne bornent même pas, dit-on, ces excursions au pays des Medjeurtine, ils pénètrent dans celui des Loulbahanté et des Ouarsanguéli, où ils sont également pris pour arbitres.

Le jeune sultan Mahhmoud-ben-Youceuf a, jusqu'à présent, résidé à l'intérieur; mais le souverain doit se rendre à la côte deux fois par an pour la perception des impôts.

Ces impôts sont de diverses sortes; ils portent principalement sur les propriétés territoriales et sur les troupeaux. L'impôt territorial est d'un vingtième de la récolte. Il est

payé en nature et assez ordinairement sur les lieux où les produits sont portés et vendus pour l'exportation. Dans le cas où un terrain a été loué pour une récolte, le propriétaire et le locataire payent en commun l'impôt. Pour les chameaux, le taux de l'impôt est également d'un vingtième du nombre qu'on possède; il est du dixième sur les chèvres.

Il y a encore une sorte de taxe personnelle prélevée dans chaque tribu, et dont le chef tient compte au Sultan, qui lui en abandonne un tiers. Enfin des droits de douane sur les exportations et importations complètent le système fiscal établi chez les Medjeurtine. Le droit d'exportation est prélevé sur les gommes, l'encens, la myrrhe et le semen; il est d'un quart de piastre par *bahar*, ou 150 kilogrammes. Quelques autres articles, tels que le miel, l'ambre, etc., quoique figurant dans les exportations du pays, ne sont soumis à aucun droit; cette exemption est toute simple quant à l'ambre, ce que les habitants en recueillent devant être remis au Sultan, qui seul a la faculté d'en faire le commerce. Le droit sur les importations est de 5 pour 100, *ad valorem*, dans tous les ports et sur tous les articles importés; il est perçu, au nom du Sultan, par le chef de la ville, au débarquement des marchandises : la valeur de celles-ci est estimée arbitrairement par les anciens. On conçoit ce qu'il peut en résulter d'exactions à l'égard des commerçants et d'infidélités dans les comptes rendus au souverain; toutefois, chaque chef se trouvant, par suite de l'organisation politique et de l'absence de toute centralisation administrative, personnellement intéressé à développer le mouvement d'échange de la ville où il commande, les commerçants ont, dans

cet intérêt, une sorte de garantie contre les inconvénients du système : de trop grandes exigences manifestées dans l'un des ports en éloigneraient bientôt les importateurs, et le chef de ce port perdrait de cette façon, outre les quelques cadeaux qu'il reçoit à l'embarquement d'articles non taxés, la part qui lui revient sur les droits d'importation. Cette part est égale au tiers de la recette, un autre tiers appartenant au Sultan, et le dernier aux membres de sa famille.

Il a été dit déjà que les principales industries agricoles sont exercées par les Bédouins, et consistent dans la cueillette des gommes, l'élève du bétail et la chasse.

Les produits végétaux du pays proviennent tous de plantes qui y croissent spontanément. Les principaux, et ceux dont on tire le plus d'avantages pour le commerce, sont les gommes arabiques, l'encens, la myrrhe, et une autre gomme-résine nommée *hâdi* ou *hhabeug-hâdi*, ayant à peu près l'aspect du *bdellium*. Vers la fin de février et au commencement de mars, les Bédouins visitent les arbres qui fournissent ces gommes et résines ; ils pratiquent sur chacun d'eux une profonde incision et rabattent jusqu'à environ quinze centimètres au-dessous d'elle une étroite bande d'écorce. Les arbres restent ainsi pendant un mois, après lequel on refait, à la même place, une nouvelle et plus profonde incision, répétée une troisième fois quand un égal laps de temps s'est écoulé. La séve coule abondamment et, au bout d'une trentaine de jours, l'arbre est considéré comme ayant donné tout ce qu'il est possible d'en obtenir sans trop le fatiguer. Pour la gomme arabique, on se borne à une seule incision, qui se fait dans le courant de juillet ; un mois plus tard, on commence la récolte. Les gommes-résines exsu-

dées ayant acquis une suffisante consistance, les flancs des montagnes se couvrent de groupes d'hommes et jeunes gens qui, munis de paniers, enlèvent les larges et transparents globules arrêtés au tronc par la bande d'écorce ou tombés à terre. On place ces derniers à part comme produits de qualité inférieure. La cueillette se recommence de quinze en quinze jours, et la récolte en devient plus considérable à mesure que la saison avance; elle se prolonge jusqu'au milieu de septembre, où les premières pluies obligent d'y mettre fin.

La gomme et l'encens, encore mous au moment où on les cueille, durcissent promptement. La flamme produite par la combustion de l'encens est claire et brillante; les naturels se servent de torches faites de cette résine pour éclairer leurs demeures.

Il y a trois sortes de gommes que j'avais crues d'abord n'être que trois qualités du même produit; mais on m'a assuré que chacune d'elles est extraite d'arbres d'espèces différentes. Les Arabes les confondent sous le nom de *someurr*, et les Soumal, qui ont cependant aussi un nom générique, *habko*, pour désigner la gomme, les distinguent par des noms particuliers : *hankokeub*, *qoura*, et *adad*. La gomme hankokeub ressemble à la belle gomme du Sénégal; on en récolte, disent les indigènes, des morceaux aussi gros que des noix de coco. La gomme qoura a une teinte rougeâtre plus ou moins foncée; on fait souvent un choix des morceaux de cette nuance que l'on mêle frauduleusement à l'hankokeub. La gomme adad, beaucoup moins transparente et plus molle que les précédentes, est de couleur noirâtre.

L'encens (*beïo*) est de deux sortes, provenant aussi d'arbres différents. Elles sont distinguées par les qualifications de *meyti* et de *bédoui*. L'encens meyti est partout le plus estimé. Il arrive cependant, en certaines années, que le bédoui, étant en grande demande, obtient dans les ports un prix supérieur à celui de l'autre. Chacune de ces variétés se subdivise en première et seconde qualités, selon la grosseur des larmes, leur blancheur et leur pureté. Les arbres à encens croissent spontanément sur les flancs des montagnes et jusque dans leurs parties les plus rocailleuses et les plus dénuées de terre végétale.

Le territoire des Medjeurtine produit peu de myrrhe (*malmel*). Elle y est apportée des pays de Loulbahanté et de Meurrihhân'. La gomme hâdi mentionnée ci-dessus vient exclusivement de ces deux pays.

On m'a parlé encore de plusieurs plantes servant pour la teinture ou pour des préparations pharmaceutiques; ce sont :

Le *haouïr*, dont les feuilles fournissent par l'infusion une matière colorante avec laquelle on peut teindre en toutes les nuances, du bleu-gris au noir : on exporte de ces feuilles en sacs à la côte souahhéli.

L'*assaul*, dont l'écorce, desséchée, pilée et macérée dans l'eau froide, donne une liqueur rougeâtre servant à imprégner les peaux en guise de tannage.

Le *gueubguebout*, utilisé en infusion pour le traitement de certaines maladies des bestiaux.

Enfin, de deux autres arbres croissant surtout dans le pays des Ouarsanguéli, on extrait un suc vénéneux employé dans la composition avec laquelle on empoisonne les flè-

ches. Le bois de ces arbres est exporté, dans tout le pays soumal, en fagots de petites bûchettes; j'en ai eu, à Moguedchou, des morceaux entre les mains, mais ils étaient dégarnis d'écorce, et tellement secs et fractionnés, qu'il a été impossible de reconnaître à quelle famille botanique appartiennent les arbres qui les avaient fournis.

Les animaux domestiques qu'on trouve chez les Medjeurtine sont le chameau (*guel*), le cheval (*fereus*), l'âne (*demir*), le mulet (*bereul*), le bœuf (*dibi*), le mouton (*ouère*), la chèvre (*rio*).

Les chameaux sont innombrables dans le pays, et ils constituent l'élément essentiel de la richesse des Bédouins. On les entretient à l'état de troupeaux plutôt qu'on ne les utilise isolément pour le transport des fardeaux. J'ai déjà dit que leur chair est celle que les Soumal apprécient le plus, et j'ai parlé du parti qu'ils tirent du lait des chamelles. Les chefs et les riches particuliers en possèdent une grande quantité; quelques-uns en ont jusqu'à mille, que, sous la surveillance de l'une de leurs femmes, assistée de serviteurs, ils parquent en différents pâturages, souvent distants l'un de l'autre de plusieurs journées de marche. Dans l'intérieur, comme évaluation de richesse entre Bédouins, on estime chaque tête de chameau à deux ou trois piastres; mais dans les ports un chameau ordinaire vaut de dix à quinze piastres, un bon chameau de quinze à vingt; une chamelle de vingt à vingt-cinq, et de vingt-cinq à trente, si elle est pleine.

Les chevaux sont aussi très-nombreux et ont un prix de beaucoup supérieur à celui des chameaux. Un bon cheval s'échange fréquemment pour cent cinquante piastres en mar-

chandises. A la côte, un cheval médiocre se paye de vingt à cinquante piastres; une jument (*gaigno*), le double. Ils sont cependant de petite taille, et n'ont, ni dans l'allure ni par les qualités, aucune analogie avec la race arabe. Leurs maîtres, d'ailleurs, les traitent fort brutalement, et le peu de grâce que la nature a donnée à leurs formes disparaît dès qu'on les met en service. On les emploie uniquement comme monture pour les voyages, la guerre ou la chasse. La plupart des Bédouins les montent à poil; les autres se servent de selles confectionnées dans le pays, à peu près sur le modèle de la selle arabe; ils font également usage du pesant mors arabe, et le manient avec tant de rudesse, qu'à chaque temps d'arrêt on voit la bouche du pauvre animal se remplir de sang.

Les ânes, aussi très-nombreux, sont de petite taille et utilisés comme bêtes de somme. Le prix d'un âne est de huit à dix piastres; celui d'une ânesse est un peu plus élevé.

Les mules et les mulets n'ont rien de remarquable, si ce n'est qu'ils sont de petite espèce, de même que les deux animaux qui les produisent. Ils transportent selon le besoin les bagages ou les femmes dans les déplacements de tribu et dans les voyages. Leur prix est à peu près le même que celui de l'âne.

Les bœufs sont de l'espèce commune à l'Europe et au nord de l'Afrique; la chair en est bonne. Je ne puis dire quel en est le prix à l'intérieur; mais, à Hhafoun, nous payions un bœuf de cinq à six piastres. Au reste, il ne s'en trouvait pas sur la presqu'île : à notre demande, on allait en chercher à une ou plusieurs journées de marche à l'intérieur; il est donc probable qu'on nous demandait le double de ce

qu'ils valent dans le pays. Ils ne figurent aucunement, d'ailleurs, dans les exportations. Les peaux des animaux tués sont conservées en sec; on se contente, pour cela, de les étendre au soleil, fixées au sol par des pieux. Le lait fourni par les vaches (*n'gombé*) est principalement employé à faire le semen.

Les troupeaux de moutons et de chèvres sont très-nombreux. La chair des moutons est des plus succulentes et d'un goût parfait. Ils ont le corps assez développé, mais les jambes un peu courtes, et présentent cette particularité, que chez tous la tête et le cou sont noirs, le reste du corps étant entièrement blanc. On dirait, à voir un troupeau de moutons soumal, que cette couleur uniforme du pelage leur a été donnée artificiellement. La chair des cabris est aussi fort bonne, ce qui tient surtout au soin qu'ont les naturels de couper tous les mâles qu'ils destinent à la consommation.

Les Soumal ne tondent pas leurs troupeaux; ils ne tirent parti de la laine qu'en la laissant adhérente à la peau, dont ils se font ainsi des vêtements plus convenables pour la mauvaise saison.

Les divers animaux dont il vient d'être question sont souvent décimés par des épizooties; or, excepté pour la gale, les Soumal n'ont aucune méthode de traitement : ils se contentent d'isoler la bête malade. Dans les cas de gale, les sujets atteints sont lavés avec une infusion de gueubguebout, l'un des arbustes dont j'ai parlé plus haut, et les boutons sont ensuite humectés d'huile de requin.

J'ai déjà parlé, à propos de M'raïah, des essaims d'abeilles sauvages (*chenni*) qui se font des ruches naturelles dans les excavations des montagnes, et du soin avec lequel leur miel est recueilli par les Bédouins. Ils en consomment

une partie et portent le reste à la côte, dans des pots semblables à ceux où le semen est conservé, et qui contiennent de 18 à 20 livres. La cire n'est pas utilisée.

Les animaux sauvages qu'on m'a désignés comme existant dans le pays sont le lion (*lebahh*), le tigre (*chebel*), le léopard (*heurmad*), l'éléphant (*méroudi*), le rhinocéros (*ouiieul*), l'hyène (*dedère*), le chacal, la gazelle (*dero*), et plusieurs autres espèces d'antilopes, le cerf, le singe (*dayair*), le renard, le blaireau, le porc-épic (*djadettou*), l'autruche (*gorioh*); la girafe (*guéri*) ne se trouve que chez les Loulbahanté, les Meurrihhân' et les Ougadine. Parmi ces animaux, les Medjeurtine chassent, pour les détruire, le lion, le tigre et le léopard. Quand un carnassier vient rôder aux environs des *gueriet* (1), l'alarme est donnée; tous les hommes partent à cheval, et traquent l'ennemi, qui fait ordinairement payer sa vie en griffant terriblement quelques-uns des plus hardis assaillants. Parfois les Soumal de l'intérieur apportent, dans les ports, des plumes d'autruche ou des dents d'éléphant; leurs habitudes vagabondes les poussent à faire les plus longs voyages pour vendre une très-minime quantité de ces objets; mais, en général, les Medjeurtine ne tuent, pour tirer parti de sa dépouille et de sa chair, aucun des animaux que nous avons cités, excepté la gazelle, dont la chasse se pratique d'une manière qui ne manque pas d'originalité, comme on va le voir.

Deux ou trois individus se réunissent à cet effet; le plus habile à tirer de l'arc étant blotti dans quelque épais buisson voisin des retraites de ces animaux, ses compagnons,

(1) Ce mot, emprunté à la langue arabe, sert à désigner, chez les Soumal, un lieu où campe une tribu de pasteurs.

montés sur des chameaux, battent le terrain environnant; dès qu'ils aperçoivent une proie, ils manœuvrent de façon à se placer au vent de la bête et à la mettre entre eux et l'individu embusqué. La gazelle, fuyant l'odeur du chameau, tend, si les chasseurs la dirigent bien, à se rapprocher du lieu de l'embuscade à mesure que ceux-ci s'avancent. Quand elle est arrivée à portée du trait, le tireur lui décoche, en pleine poitrine, une flèche empoisonnée, qui l'abat et la tue presque instantanément.

Le poison (*ouabaïo*) avec lequel les Soumal rendent mortelles les blessures de leurs flèches est de deux sortes : l'un, assez actif pour donner la mort sur-le-champ, est employé contre les animaux féroces et dans les guerres acharnées ; l'autre, plus faible, sert à la chasse que je viens de décrire; et dans ce dernier cas, pour manger l'animal tué, ils ne prennent d'autre précaution que d'exciser la partie touchée par le fer. Lorsque, dans une guerre, un des combattants a été blessé par une flèche garnie du poison le plus actif, on ne se contente pas d'enlever avec le couteau les chairs qui environnent la blessure, on les cautérise, le plus vite possible, avec le feu. Telle est la cause des cicatrices profondes et des traces de brûlure qu'on voit fréquemment sur le corps des Soumal. Malgré tout ce qu'on m'en a raconté, je ne suis pas convaincu des effets terribles que les naturels attribuent à ce poison, car ayant voulu, un jour, en faire l'épreuve sur un malheureux volatile, je n'arrivai à d'autre résultat que de réduire la victime de ma curiosité à traîner piteusement la patte, traversée par une de ces flèches, pendant le temps au delà duquel je crus inutile de prolonger son supplice. Peut-être, ainsi que me le dirent les naturels, le poison était-il

trop vieux ou avait-il été altéré par l'air salin de la mer. Toutefois il est à remarquer que la partie du fer sur laquelle on l'applique est toujours minutieusement recouverte d'une bande de peau roulée et fixée à la hampe.

Ce poison s'obtient par la simple décoction du bois de l'un des arbres vénéneux dont j'ai déjà parlé. Dès que l'ébullition commence à concentrer le liquide, il se forme, à sa surface, une écume noirâtre que l'on recueille soigneusement. Huit ou neuf heures de cuisson donnent un résidu noir et pâteux, qui devient assez compacte en se refroidissant. L'eau employée doit être complétement douce. La moindre quantité de sel neutraliserait, assure-t-on, les principes toxiques.

D'après ce qu'on a lu du genre de vie des Soumal, on devine qu'ils ne s'occupent, pour ainsi dire, d'aucune industrie manuelle. Il y a cependant quelques ouvriers forgerons, dont l'outillage ne comprend qu'une petite enclume, un marteau et une lime. Le feu est attisé au moyen d'un soufflet formé de deux outres. Les outils et le fer mis en œuvre sont apportés de l'Inde. Les objets fabriqués sont des fers de sagaies et de flèches, des poignards et de petits hachots qu'ils nomment *meçar*. D'autres individus exercent une industrie qui tient à la fois de celle du cordonnier et de celle du sellier; ils font des sandales, des selles et des talismans. Les peaux des animaux du pays, grossièrement préparées et tannées, fournissent la matière nécessaire à la confection de la plupart de ces objets; pour ceux qui demandent plus de soin et de fini, on tire les cuirs de Massouah.

Dans un pays dont les habitants ont des besoins très-li-

mités et où chaque individu trouve autour de lui et dans sa propre activité de quoi les satisfaire, le commerce intérieur est presque nul ; aussi, chez les Soumal, ne consiste-t-il que dans l'échange d'une faible quantité de produits naturels récoltés par les Bédouins contre quelques denrées ou articles apportés, de l'extérieur, aux habitants du littoral : souvent même ce trafic s'opère directement entre les Bédouins et les commerçants étrangers, qui sont, le plus ordinairement, des banians et des hheunouds. Ceux-ci abordent dans les divers ports de la côte à la fin de la mousson de nord-est ; leurs pacotilles se composent de dattes, de riz, d'un assortiment d'étoffes de coton américain assez grossier dit *khami*, de coton indien *khami-el-indi* ou *douara*, de cotonnades de Surate, de paquets de tabac également de Surate, et d'un peu de fer. Chacun d'eux établit une espèce de boutique, où se rendent les Bédouins qui, à cette époque, arrivent de l'intérieur.

Ces marchands, étant en petit nombre dans un même port et s'y trouvant les seuls détenteurs des articles exotiques, accaparent la plus grande partie du commerce et ont, à vrai dire, la faculté de fixer les conditions de l'échange. Les quelques trafiquants soumal que la nature de leurs spéculations porte à concourir, avec ces étrangers, à l'achat des gommes, ne sauraient l'emporter sur eux, puisqu'ils n'achètent que de seconde main les marchandises demandées à l'intérieur. Il résulte de cette situation respective que les transactions ont toujours lieu au grand préjudice des Bédouins, qui vendent leurs produits bien au-dessous de la valeur réelle, et surtout de la valeur vénale que ces produits acquièrent dès qu'ils ont passé aux mains des ache-

teurs banians et hheunouds. Ces derniers, non contents d'exploiter ainsi leurs malheureux chalands au moment du troc, demeurent, d'année en année, les maîtres du marché, en s'arrangeant de telle manière qu'à la fin de chaque année, les Bédouins soient leurs débiteurs. Sans échapper complétement à ce monopole, les négociants soumal, qui, eux, ne sont pas, comme les Bédouins, de simples échangistes, parviennent à réaliser certains bénéfices en faisant colporter, dans l'intérieur du pays, les objets qu'ils ont achetés aux marchands étrangers, pour les vendre aux individus qui n'ont pu venir à la côte.

Voici la valeur moyenne comparée des divers articles sur lesquels s'opèrent ces transactions, l'échange ayant toujours lieu en nature : une frazela ou vingt retols de gomme équivaut à deux frazela de riz ou à deux frazela de dattes, à vingt coudées de coton américain, à trente coudées de coton de l'Inde, à une peau et demie ou deux peaux de bœuf séchées, ou enfin à une piastre argent. La valeur de l'encens est ordinairement à celle de la gomme dans le rapport d'un à quatre; celle de la myrrhe, au contraire, est, relativement à celle de la gomme, comme cinq à un. Ce dernier produit n'est, d'ailleurs, apporté que dans les ports à l'ouest de M'raïah, et ce n'est même qu'à partir de Bendeur-Khour qu'il entre pour une part notable dans les échanges.

Si maintenant nous rapprochons les valeurs attribuées, dans le pays soumal, aux articles d'importation mentionnés, des prix auxquels ils sont obtenus au pays de production par les importateurs, nous pourrons juger de l'énorme bénéfice fait par les banians et par les hheunouds. La pièce d'étoffe dite khami-el-indi, qui a cent coudées de longueur,

revient aux banians à une piastre et demie (valeur en échange de laquelle on leur donne plus de trois frazela de gomme, ou douze à treize frazela d'encens ou environ quinze retols de myrrhe). Avec un sac de dattes de cent vingt retols, acheté à Mascate au taux d'une piastre et quart, on a trois frazela de gomme ou une quantité d'encens ou de myrrhe correspondante aux estimations relatives ci-dessus indiquées. Le riz, le millet et les autres produits d'importation procurent un gain équivalent. Or les prix courants dans les ports sont comme il suit :

Pour la frazela de gomme, une piastre un quart à deux piastres un quart, selon la qualité;

Pour la frazela d'encens, une piastre à une piastre et demie;

Pour la frazela de myrrhe, de deux piastres et demie à quatre, selon qu'elle est plus ou moins triée.

Ce serait à ces derniers prix et en argent seulement que nos commerçants pourraient acheter ces objets en se rendant à la côte, s'ils n'y avaient pas, d'avance, un agent pour traiter directement avec les Bédouins et préparer la cargaison. A ces prix, ils y trouveraient encore de beaux bénéfices, si l'on en juge d'après l'estimation des courtiers chargés par le ministère du commerce d'examiner les échantillons des divers produits rapportés par l'expédition (1). Il suffirait que protection fût garantie à nos commerçants au

(1) Voici un extrait du procès-verbal d'estimation touchant les produits du pays des Medjcurtine :

« Encens d'Afrique. — Il se rapproche de celui de l'Inde; vaut, en en-« trepôt, 100 francs les 100 kilogrammes.

« Gomme arabique blonde (*goura*) de l'acacia vera, vaut 20 pour 100 « de moins que la gomme du Sénégal.

moment de la troque, pour qu'ils pussent employer le mode de trafic suivi par les banians et les hheunouds. Mais il serait bon, d'ailleurs, d'assurer ces rapports en les régularisant par des conventions préalables avec les chefs soumal. Les Bédouins, qui sentent parfaitement combien ils sont dupés par les marchands indiens, verraient avec joie des Européens faire concurrence à ces derniers. Les monopoleurs actuels s'efforceraient, sans nul doute, d'éloigner de tels rivaux : usant de l'influence que de longues relations leur ont acquise sur les chefs des ports, et exploitant leur défiance, si ombrageuse pour ce qui a trait à l'indépendance du pays, ils parviendraient peut-être à les mettre de leur parti et à susciter des difficultés réelles aux navires qui s'y présenteraient, si ceux-ci n'étaient en mesure d'appuyer, au besoin, leur bon droit par la force. Pour que nos commerçants fussent en mesure de trafiquer librement sur cette côte, il serait donc de toute nécessité, même après les conventions passées, que les navires de la station de l'océan Indien y fissent de fréquentes apparitions, surtout dans la mousson de nord-est, pendant laquelle y affluent les produits de l'intérieur.

Les gommes sont les principaux articles d'exportation. La quantité qui sort annuellement du pays varie, selon le

« Gomme Adad. — Cette gomme est inconnue; elle est de la nature « de la gomme arabique.

« Myrrhe (inférieure). — Vaut 3 francs le kilogramme.

« Ambre gris. — Vaut 300 francs le kilogramme. »

Je ferai remarquer, au sujet de ces appréciations, que les échantillons sur lesquels la commission a été appelée à se prononcer étaient en très-petite quantité pour chaque article, qu'ils avaient été pris sans choix, et que l'ambre gris, par exemple, avait tout à fait perdu sa couleur et son parfum par une trop longue exposition à l'air.

plus ou moins d'abondance de la récolte, entre mille et quinze cents tonneaux, qui, jusqu'à présent, ont été répartis entre Bombay, les ports de Chebheur et de M'Kellé à la côte sud d'Arabie, et quelques ports de la mer Rouge, Massouah, Mokha et Djedda. Les autres objets sont par ordre d'importance : le petit bétail, expédié surtout pour les ports de la côte sud d'Arabie en nombre de quinze mille têtes au minimum, au prix d'une demi-piastre; les peaux de bœuf séchées, quelques morceaux d'ambre gris, du semen de très-bonne qualité, enfin un peu de miel et de poisson salé.

Les échanges opérés entre les ports des Medjeurtine et ceux de la côte sud d'Arabie et de la mer Rouge le sont presque entièrement au moyen d'une vingtaine de bateaux appartenant à quelques négociants soumal. Les plus forts de ces bateaux, jaugeant de quarante à cinquante tonneaux, seraient, d'après ce qu'on m'a dit, répartis comme il suit entre les divers ports : Aloula, deux; Djeyzeli, un; Gueursa, un; M'raïah, un; Bendeur-Khour, un; Bendeur-Bâad, un; Bendeur-Gacem, un; Bendeur-Zyada, quatre. Une vingtaine d'autres bateaux plus petits et non pontés sont employés, sur la côte, à la pêche du requin et du canada, qui se fait au tramail ou au harpon et à l'hameçon. Le poisson pris est déposé chaque jour à la plage; on lui enlève la tête, les nageoires et la queue, et pour les requins l'aileron. Le corps est ensuite ouvert dans toute sa longueur, vidé et lavé; puis on fait dans les chairs trois incisions profondes, qu'on remplit de sel; pendant le jour, on le laisse ainsi au grand air et à l'ombre; le soir, on en rapproche les deux moitiés et on le met à couvert. L'exposition du jour se renouvelle deux ou trois fois, en ayant soin d'ajouter du sel à mesure

qu'il est absorbé par les chairs. On porte, après cela, le poisson au bateau, où il peut rester, sans inconvénient, le laps de temps nécessaire pour compléter le chargement. Alors le tout est de nouveau mis à terre à sécher au soleil. Ce poisson se vend en lots de vingt pièces, auxquels on donne le nom de *kourdja*, et qui se payent à la côte soumal de cinq à huit piastres, selon la grosseur du poisson; mais il vaut le double ou le triple à Mascate et sur les côtes de l'Inde. On en expédie aussi quelque peu à Zanzibar et autres points du Souahhel. Certaines parties du requin, les nageoires (*dego*, singulier; *deguii*, pluriel), les ailerons (*tourti*), la queue (*debo*), sont conservées à part et vendues de deux à deux piastres et demie la kourdja; on les exporte dans l'Inde pour la Chine.

Des troupes de marsouins (*hobero*) et quelques baleines (*nebeuri*) se montrent fréquemment aux environs des côtes; mais ni les indigènes ni les Arabes ne s'occupent de les pêcher.

Aux articles déjà mentionnés, comme introduits par les banians et les hheunouds, il faut ajouter des cuirs tannés de Massouah et quelques verroteries envoyées d'Europe par l'Égypte aux ports de la mer Rouge, où les prennent des bateaux soumal; plus une assez forte quantité de millet qui vient, pour la plus grande partie, du Souahhel et des Bénadirs, sur des bateaux arabes, soit directement, soit en passant par M'Kellé ou Chehheur. Les bateaux medjeurtine vont aussi parfois en charger dans ces derniers ports.

J'ai déjà eu occasion de nommer les poids en usage dans le pays; en voici la graduation relative : l'unité est le *retol* représenté par le poids de seize piastres autri-

chiennes à l'effigie de Marie-Thérèse, pesant, en moyenne, quatre cent quarante-deux grammes. Mais il arrive que, suivant des conventions passées entre certains marchands et plus spécialement par les banians, le poids du retol est porté à celui de dix-huit piastres. Vingt retols font une *frazela;* quinze frazela, un *bahar.*

La seule monnaie ayant cours dans le pays est cette même piastre autrichienne. Les pièces à l'effigie de Marie-Thérèse sont préférées à toutes les autres, et encore les indigènes ne les reçoivent-ils que difficilement quand elles sont trouées, ce qui arrive parfois. Sur les points où se trouvent des commerçants arabes, la piastre espagnole a également cours pour les transactions opérées avec eux. Quant à l'argent français, il est si inconnu aux indigènes, que des pièces de cinq francs données par nous en cadeau, à Hhafoun, furent acceptées avec une sorte de répugnance, et comme si c'eût été de la fausse monnaie.

Une grande partie des détails qui précèdent sur les mœurs et coutumes des Medjeurtine et les productions de leurs pays s'appliquent aux autres populations de la famille de Daroud, telles que les Ouarsanguéli, les Loulbahanté et les Ougadine. Au reste, les particularités concernant chacune d'elles et le pays qu'elles occupent seront décrites au chapitre suivant. Je termine celui-ci et l'exposé des détails relatifs au pays des Medjeurtine par quelques mots sur Hhafoun et sur nos opérations pendant le séjour du *Ducouëdic* en cette baie.

Au point de vue commercial, la presqu'île et la baie de Hhafoun sont actuellement sans intérêt, et je ne les crois pas susceptibles d'en acquérir dans l'avenir. La baie de Hha-

foun étant le seul point de la côte comprise entre Ouarcheick et Guardafui où les bateaux puissent stationner, on serait conduit à penser que les populations soumal du nord y apporteraient leurs produits, si la demande en était faite; mais, outre que ces produits trouvent, depuis longtemps, un écoulement facile par les ports de la côte situés en regard d'Aden, il paraît que la communication entre les divers points de l'intérieur et la presqu'île est rendue longue et pénible par la nature du terrain aux abords de l'isthme. Une succession de plateaux rocailleux plus ou moins élevés la sépare, en effet, des parties les plus peuplées et les plus productives du pays. Cet isolement de Hhafoun explique comment le passage annuel de cinquante ou soixante bateaux arabes qui relâchent à cette baie n'y a encore déterminé aucun mouvement d'échange notable. Il n'est donc pas à présumer que des opérations tentées, en cet endroit, par des trafiquants européens changeraient les voies par lesquelles s'est effectué, jusqu'à présent, le commerce du pays des Soumal du nord avec l'extérieur.

Comme dernière observation sur Hhafoun, je crois devoir signaler une erreur qui s'est répandue, quant à la situation politique de cette localité : en indiquant, ainsi qu'on l'a fait, le cap Guardafui pour limite septentrionale des possessions africaines du sultan de Mascate, on comprend dans celles-ci tout le littoral du pays soumal, et particulièrement le point dont il s'agit; or rien, que je sache, ne motive une telle délimitation. Les relations des sultans medjeurtine avec les sultans d'Omân datent d'une époque assez éloignée; elles existaient déjà au temps du sultan Mahmoud, grand-père du souverain actuel, et furent la consé-

quence naturelle de la fréquentation des ports soumal par les Arabes ; toujours très-amicales et très-bienveillantes de part et d'autre, elles n'en restèrent pas moins dégagées de toute sujétion politique.

Un individu qui avait assisté à la lecture d'une lettre écrite par le sultan des Medjeurtine au sultan Saïd m'a affirmé qu'elle portait pour suscription : Au seigneur Saïd, tandis que le signe de la dépendance eût été, il le remarquait lui-même : A notre seigneur ou à notre sieur.

En ce qui concerne plus spécialement Hhafoun, on trouve mentionné dans la relation du voyage de Salt un fait qui ne laisse aucun doute sur l'indépendance de cette localité : « L'iman de Mascate, « dit Salt, » envoya, il y a quelque « temps, des présents considérables à cette tribu et lui de« manda la permission d'élever un petit fort sur le promon« toire d'Orfui (que les naturels nomment Hhafoun), mais « cette demande fut prudemment rejetée, et les présents « furent renvoyés par un membre de la tribu (1). »

Depuis 1809, époque à laquelle Salt exécutait son voyage, la situation politique de ce pays n'a pas changé.

J'ai consulté, à cet égard, plusieurs Arabes, sujets de Saïd, et entre autres le cheikh de Soûr (côte d'Omân), que j'ai rencontré à Hhafoun, allant à Zanzibar rendre hommage à son souverain. Tous, sans exception, considéraient le sultan des Medjeurtine comme étant complétement indépendant ; or, si leur maître avait eu des prétentions fondées à une suzeraineté quelconque sur le pays, ils n'auraient pas manqué de s'en vanter. Hhafoun est donc en de-

(1) *Voyage en Abyssinie*, par Henry Salt, traduction française, tome 1er, page 120.

hors de l'autorité de Saïd, de droit ainsi qu'elle l'est de fait, vu qu'il n'y a sur la presqu'île aucun village que les canons du prince arabe puissent atteindre. La population medjeurtine est nombreuse et jalouse de son indépendance; de plus, la solidarité d'intérêts qui existe entre les tribus de l'intérieur et celles de la côte les réunirait, au besoin, pour la défense du littoral. Les tentatives de Saïd pour s'y établir de vive force auraient ici, on le comprend, beaucoup moins de succès que chez les populations du Souahhel, dont les rivalités lui ont, plus encore que ses armes, fait obtenir la soumission.

Pendant notre relâche à Hhafoun, les plans de la presqu'île et de la baie du sud ont été levés en détail. Pour explorer celle du nord, on y transporta, à bras, une de nos embarcations à travers l'isthme, et, pour sonder ses passes, on loua un bateau de pêche qui s'y trouvait. Ces plans ont été publiés par le dépôt des cartes de la marine (1). D'après nos observations, la pointe sud-est, que les indigènes nomment Oudgouialéh, serait par 10° 22′ de latitude nord et par 49° 5′ 35″ de longitude est, et Ras-Hhafoun ou Meuddouddou, le point le plus est de la presqu'île et de toute l'Afrique, par 49° 6′ 55″ est. La déclinaison de l'aiguille, observée à terre, a été trouvée de 3° 13′ nord-ouest.

Nous avons pu nous procurer au village, à des prix très-modérés, la viande nécessaire à l'équipage, en bœufs, moutons et cabris : il fallait seulement demander les bœufs d'avance, parce qu'ils étaient amenés de la grande terre. La baie est, en outre, très-poissonneuse, et, si elle ne man-

(1) Voir à l'Album, planche 17.

quait pas de bonne eau, elle offrirait, sous tous les rapports, une relâche favorable aux navires qui ont besoin de vivres frais.

Les travaux terminés, nous fîmes nos préparatifs de départ ; je pris à bord d'un des bateaux qui étaient au mouillage un pilote que je désirais avoir, au moins pour me nommer les principaux points de la côte. Le vieux Salem s'était jugé impropre à cet office, eu égard, disait-il, à l'affaiblissement de sa vue, et à ce que, n'ayant précédemment parcouru la côte qu'à bord de petits bateaux, il ne se croyait pas capable d'y conduire un navire. Je regrettai vivement dans la suite que sa modestie l'eût porté à refuser mes offres, car son remplaçant n'était pilote que de nom, ce dont je ne tardai pas à me convaincre en le voyant à l'œuvre.

Si Salem m'avait donné des preuves de bonne foi et de désintéressement, il n'en fut pas de même de Djiouled, le prétendu chef du village de Hhafoun. Le drôle ne mit aucune réserve à réclamer le prix des services qu'il disait nous avoir rendus; jusqu'au dernier jour il nous fatigua du récit pompeux de ce qu'il avait fait pour nous et de ses doléances. Tout cela ne me parvenait, il est vrai, que par ricochet ; mais M. Vignard avait, en sa qualité d'interprète, le privilége de recevoir les bordées directement et en plein bois. Le plus fastidieux bourdonnement de *cette mouche du coche,* qui s'acharnait après nous, consistait dans l'énumération quotidienne et interminable des cadeaux qu'il avait reçus soit des sujets du sultan Saïd, soit des capitaines des navires anglais qui s'étaient arrêtés dans la baie, énumération invariablement terminée par ces mots : « Où est donc

le vôtre? Quel sera le vôtre?..... » Je le laissai enfin satisfait.

Si nous étions restés deux jours de plus, j'aurais été, sans doute, condamné à bien d'autres largesses; en effet, soit que, libre des embarras qui le retenaient dans l'intérieur, Nour-ben-Osman cédât à l'expression de mon désir en se transportant à Hhafoun, soit qu'on lui eût inspiré des craintes au sujet de notre séjour prolongé dans la baie, et des travaux que nous y faisions, toujours est-il qu'il arriva le surlendemain de notre départ. Ce contre-temps dut le désappointer beaucoup, car sa venue n'était certes pas provoquée seulement par la curiosité. En apprenant, plus tard, la démarche du régent des Medjeurtine, je fus très-contrarié de n'avoir pu en profiter; j'aurais volontiers, au prix de quelques cadeaux, payé une telle rencontre, qui m'eût probablement fourni ample matière à d'intéressantes observations.

CHAPITRE XIV.

Description des pays occupés par les Soumal-Adji.

J'ai déjà nommé, en parlant de la descendance de Daroud, les diverses tribus auxquelles elle a donné naissance. Favorisées, sans doute, par des circonstances particulières, telles que l'énergie ou l'intelligence des chefs, la vitalité plus grande de leur famille, peut-être aussi par les conditions atmosphériques et la position du territoire choisi par les fondateurs, quelques-unes de ces tribus en sont venues à former aujourd'hui des populations assez considérables pour constituer autant de nationalités distinctes, ayant leurs limites territoriales et conservant les unes à l'égard des autres une complète indépendance. J'ai réuni dans ce chapitre les renseignements que je me suis procurés sur la situation géographique, les productions et le commerce de chacune d'elles (1).

(1) Pendant mon séjour à Hhafoun, je n'ai obtenu que des notions fort incomplètes sur le pays des Soumal-Adji, si ce n'est pour la partie occupée par les Medjeurtine; mais, dans le désir de rendre ma relation aussi utile que possible aux navigateurs et aux commerçants, j'ai ajouté à mes renseignements particuliers des extraits d'un mémoire écrit,

A l'ouest du pays des Medjeurtine s'étendent, du nord au sud, les territoires des Ouarsanguéli, des Loulbahanté et des Meurrihhân' : le premier comprend un certain développement de côte, où se trouvent plusieurs petits ports et villages qui se présentent dans l'ordre suivant, quand on va de l'est à l'ouest :

A environ six milles de Bendeur-Zyada, le dernier des ports medjeurtine, est le village d'Elaïo, et un peu au delà, dans l'ouest-nord-ouest, aboutit le lit d'un torrent qui fournit de l'eau durant la saison pluvieuse. A quinze milles plus loin que celui-ci, la plage est interrompue par un groupe de mornes assez élevés aux pentes abruptes, et dont la base est baignée par la mer; le plus nord, formant un promontoire haut de quatre-vingt-onze mètres, est nommé Ado-Ado. A cinq milles dans l'ouest $\frac{1}{4}$ sud-ouest de ce point est le village de Deurderi, situé, par 11° 19′ de latitude et 46° 25′ de longitude, sur le bord d'un bras de mer au fond duquel vient se perdre un ruisseau d'eau douce. Le village a une maison fortifiée. On mouille devant Deurderi, par des fonds de seize à dix-huit mètres, à un demi-mille de terre.

A partir de cet endroit, la côte se développe, sur un espace de douze milles, dans la direction générale de l'ouest $\frac{1}{4}$ sud-ouest, sauf quelques pointes avancées, dont l'une, placée

en 1848, par le lieutenant Cruttenden (*), qui a visité tout le littoral de Ras-Hhafoun à Beurbera. J'indique par des guillemets les fragments qui lui appartiennent en propre, afin de lui en laisser tout le mérite en même temps que la responsabilité.

(*) Voir le mémoire de M. Cruttenden inséré dans *The journal of the royal geographical Society of London*, vol. XIX, 1849, 1re partie.

par 46° 20′ de longitude, porte les noms de Ras-Dofdellé et de Ras-Frenghi. A son extrémité s'élève un morne de couleur rougeâtre, haut de 180 mètres et ayant de loin l'apparence d'une citadelle. Environné, comme il l'est, de terres basses, il peut, vu d'une certaine distance, être pris pour une île, et il a été, en effet, indiqué, dans les anciennes cartes, sous le nom d'île de Mette.

Cette partie de la côte, qui, depuis Ado-Ado, affecte la direction générale de l'ouest $\frac{1}{4}$ sud-ouest, se termine, à près de six milles dans l'ouest de Ras-Frenghi, par une pointe basse, à trois milles de laquelle se trouve Bendeur-Gâam. Sur ce point sont trois petits villages, l'un au bord de la mer et qui a une maison fortifiée, les deux autres en arrière, à trois milles et à six milles du bord de la mer. Entre ceux-ci, il y a un étang dont l'eau est douce et potable. Bendeur-Gâam est par 11° 15′ 20″ de latitude et 46° 10′ de longitude.

A l'ouest de la dernière pointe mentionnée, le gisement de la côte se rapproche davantage du sud-ouest; mais, à neuf milles environ de Bendeur-Gâam, elle se relève un peu vers l'ouest et présente une nouvelle pointe, nommée Ras-Gueri, puis elle s'infléchit encore vers le sud. Ras-Gueri est une terre basse et sablonneuse, dont la position est, en latitude, de 11° 12′ 40″, et en longitude, 46° 5′.

A un peu plus de trois milles de cette pointe sont trois maisons fortifiées et deux grands villages, en face desquels il y a un mouillage désigné sous le nom de Bendeur-Gueri. C'est sans doute l'un d'eux que les indigènes nomment Guerâd, village qui m'a été signalé comme étant tout près de Ras-Gueri et la principale ville des Ouarsanguéli. La simi-

litude de ce nom avec le titre donné au chef de cette peuplade me ferait penser que Guerâd tire son nom de ce qu'il est la résidence la plus habituelle du chef. Par le travers de Bendeur-Gueri, on a des fonds de 9 à 11 mètres à un demi-mille de terre, de 16 à 18 mètres à un mille. On s'y procure de bonne eau.

Après Bendeur-Gueri, la côte suit, sur un espace d'une quarantaine de milles, une direction presque est et ouest, jusqu'à Bendeur-Djedid, limite occidentale du territoire des Ouarsanguéli, dans lequel il est compris.

Sur toute la côte que je viens de décrire, on a généralement des sondes de neuf à dix-huit mètres à un demi-mille du rivage, et de vingt-sept à trente-six mètres à un mille. A cette dernière distance, le fond est de sable; plus près de terre, il est mêlé de corail et de roche. Le rivage est plat et sablonneux, mais, en arrière, il est dominé par le premier plan des montagnes qui forment les contre-forts du Djebel ouarsanguéli, dont le plateau supérieur s'élève à près de 1,900 mètres au-dessus du niveau de la mer et s'étend de l'est à l'ouest, depuis le méridien de Bendeur-Gâcem jusqu'à Bendeur-Meyt ou Mitt, un peu au delà de Bendeur-Djedid.

Les indications données, pour la côte des Medjeurtine, relativement aux marées, aux courants, et au banc de sondes qui la borde, s'appliquent également à la côte des Ouarsanguéli.

« Les Ouarsanguéli (1), dit M. Cruttenden, forment une « population puissante et guerrière. Descendants de la

(1) Ouarsanguéli, porteur de bonnes nouvelles.

« même mère que les Medjeurtine, ils s'allient générale-
« ment avec eux dans leurs guerres contre les autres tri-
« bus; mais cette parenté et ces alliances n'empêchent pas
« que de petites querelles ne s'élèvent fréquemment entre
« eux et qu'ils ne profitent de toutes les occasions où ils
« peuvent se dérober mutuellement ce qui leur appartient.
« Les Ouarsanguéli sont divisés en plusieurs tribus, dont
« les plus importantes sont : 1° les Guerâd-Abdallah, tribu
« souveraine dans laquelle se transmet héréditairement le
« titre de guerâd ou chef (*); elle réside sur le versant mé-
« ridional du grand plateau d'Eyransid; 2° les Noh-Ahmar
« établis à Bendeur-Djedid; 3° les Ogueis-Leubbah, qui
« habitent deux des villages de Ras-Gueri; 4° les Eddin-
« Siyed, dont se compose la population de Gâam et des
« montagnes qui le dominent; 5° les Mayeds, qui résident
« à Deurderi; 6° enfin la populeuse tribu des Deubeiss (**),
« qui occupe le village d'Elaïo et s'étend jusqu'à Bendeur-
« Zyada, où elle joint les Medjeurtine. Les Ouarsanguéli
« ont beaucoup de chevaux; la sagaie et le bouclier sont
« les armes de toutes ces tribus, à l'exception de celle des
« Deubeiss, qui ne se sert que de l'arc et des flèches em-
« poisonnées. Les articles d'exportation du pays des Ouar-
« sanguéli sont l'encens, la myrrhe, les gommes, dont
« une espèce nommée fel-fellahh; puis l'orseille et le ghi
« ou semen.....

(*) Ce chef est aujourd'hui un tout jeune homme à peu près de l'âge du sultan des Medjeurtine et nommé Mohhammed-ben-Ali.

(**) Je ferai remarquer, à propos de ce nom donné par M. Cruttenden à l'une des tribus ouarsanguéli, que celui de Deudbeiss, qui me paraît le même, m'a été cité comme appartenant à l'une des tribus ideurr, dont je parlerai plus loin.

« Au sud du pays des Ouarsanguéli s'étend le territoire « des Loulbahanté (*), abondant en prairies, en encens et « bois de construction ; mais on n'y rencontre pas une « seule pierre. Comme les autres tribus de la même fa- « mille, les Loulbahanté ont pour armes la sagaie et le « bouclier, et combattent principalement à cheval. Leurs « chevaux sont forts et courageux ; cette race provient, se- « lon la tradition soumali, des haras de Soliman, le fils de « David, et est, par conséquent, grandement appréciée. Les « Loulbahanté, autant que j'en puis juger d'après ceux que « j'ai vus, sont une belle et mâle race d'hommes, ne le cé- « dant à aucun des enfants de Daroud, soit par le carac- « tère, soit par les apparences ; on les représente comme « courtois et hospitaliers envers l'étranger qui les visite : « ils ont ordinairement deux sultans ou guerâd. Le plus « âgé des deux gouverne les parties orientales de la pro- « vince, tandis que son collègue est chargé de garder la « frontière nord-ouest, pour la préserver des incursions « des maraudeurs hâbeur-el-djallah, voisins de Keram et « des Ougadine de la famille de Noh-Ahmar (**). Le pre- « mier est actuellement Mohhammed-Ali-Harran ; son col- « lègue, récemment décédé, se nommait Ali-Guerâd.

« Les Loulbahanté n'ont aucune céréale et subsistent « principalement de lait, excepté lorsque le manque de « pluie les oblige à éclaircir les innombrables troupeaux « de gros et petit bétail, qui rôdent dans leurs prairies

(*) Loulbahanté, possesseur de la terre.

(**) Peut-être le mot Ougadine a-t-il été mis, par erreur, au lieu de celui d'Ouarsanguéli ; car Noh-Ahmar nous a été déjà désigné comme le nom d'une tribu ouarsanguéli, voir la page précédente.

« sans fin. Ils n'ont que peu de gommes; mais ils portent « à la côte de l'ivoire, des plumes d'autruche et du ghi en « abondance.

« Les bêtes fauves, et particulièrement le lion, sont en « grand nombre dans le pays; la girafe s'y trouve dans les « plaines verdoyantes qui se déroulent au bas du versant « méridional de la gigantesque chaîne de montagnes des « Ouarsanguéli; le coudou, l'onyx et le rhinocéros noir « sont aussi communs dans les mêmes endroits..... »

On sait peu de chose des Meurrihhân'; leur pays est rarement visité par les Soumal du nord, eu égard à sa position avancée dans l'intérieur et à son enclavement partiel dans le territoire des Haouiya, peuplade réputée sauvage et inhospitalière. « Les Meurrihhân' ne jouissent pas d'une « grande considération parmi les autres Soumal. Leur pays « doit être abondant en gommes, myrrhe et ivoire. La val- « lée de Nougal en forme la lisière du côté du nord. Ils sont « séparés de la mer et de la rivière Chebel-lèh (*) par des « tribus haouiya.

« Leur territoire ne produit pas de grains; ils expédient, « chaque année, à Beurbera, des caravanes qui y portent « la meilleure myrrhe, les plus belles plumes d'autruche « et de très-bel ivoire. La race de leurs chevaux est fort « estimée..... »

Les Ougadine sont répandus sur un vaste territoire : ils ont, à l'est, le pays des Loulbahanté et des Meurrihhân'; au sud, les Haouiya et le cours de l'Ouébi-Denoq; à l'ouest,

(*) La rivière Chebel-lèh n'est autre que la rivière Denoq, dont les diverses parties reçoivent le nom du territoire qu'elles traversent.

le même fleuve; et au nord les Gueri et les Ideurr, dont je parlerai plus loin.

La fertile vallée de Nougal se prolonge à travers la partie nord de ce pays et y prend le nom de Thoug.

« Parmi les tribus de Daroud, celle des Ougadine tient « le second rang; mais, au point de vue de la force numé- « rique et de l'étendue du pays qu'elle occupe, elle aurait « probablement le premier. Elle est gouvernée par un chef « qui a le titre d'*Ougass*, mais qui, de même que les au- « tres chefs soumal, n'a guère qu'une autorité nominale.

« Dans toute la province, le sol est cultivé et produit « en abondance du millet blanc, qui forme la nourriture « ordinaire des habitants. Le pays des Ougadine est repré- « senté comme un pays plat, possédant, d'ailleurs, d'excel- « lents pâturages. On y trouve de l'eau partout; il suffit, « pour s'en procurer, de creuser des puits de deux mètres à « deux mètres cinquante de profondeur. La terre est d'une « couleur rouge remarquable : les naturels s'en servent « pour donner aux étoffes dont ils font leurs vêtements une « teinte rouge assez éclatante. En un mot, ce territoire « n'est qu'une vaste prairie dont le trajet exige vingt-neuf « journées de marche. Au dire des indigènes, on n'y réu- « nirait pas un nombre de pierres suffisant pour construire « un foyer. L'air y est réputé très-pur.

« Leur richesse en bétail permet aux Ougadine d'appor- « ter sur le marché de Beurbera un approvisionnement « considérable de ghi. Ils ont une grande quantité de che- « vaux et de chameaux qu'ils vendent à bon compte; ils « entretiennent, en outre, un commerce fort actif avec les « tribus galla, au sud de l'Ouébi-Chebel-lèh, grâce au con-

« cours des gens de Ganâné, qu'ils emploient, à l'occasion,
« comme courtiers. Les marchandises qui leur viennent de
« la côte sont des cotons bleus et blancs, des cauris et de
« la verroterie, sur laquelle, particulièrement, on réalise
« d'énormes bénéfices. On y achète les gommes en sacs de
« peau, du contenu de soixante livres, les plumes d'au-
« truche à la livre et l'ivoire par frazela de 20 livres,
« quand les dents sont de grande dimension et de bonne
« qualité.... »

Les Gueri, les Habeusgoul et les Beurteri sont établis sur les territoires situés au nord-ouest des Ougadine. Ce sont les tribus de la famille de Daroud qui ont pénétré le plus loin du côté de l'ouest.

« Les Beurteri tirent une certaine influence de ce que
« les émirs de Harreur ont pris, pendant longtemps, des
« épouses dans cette population. Ils ne visitent pas la côte
« aussi fréquemment que les autres tribus, et ils paraissent
« vivre à l'état de pasteurs, s'occupant exclusivement à soi-
« gner leurs troupeaux de gros et petit bétail, et à cultiver
« le café sur les hauteurs, dans le sud-ouest de Harreur. »

Pour terminer cet aperçu du pays des Soumal-Adji, il me reste à parler de la partie de leur territoire habitée par les enfants de Deurr. D'après les renseignements qui m'ont été donnés sur l'origine de cet individu et sur sa descendance, renseignements déjà produits dans une note généalogique au sujet d'Adji, Deurr serait le fils de ce dernier et la souche de toutes les tribus de l'ouest, ce qui expliquerait pourquoi celles-ci sont désignées par l'appellation générique d'Ideurr. Selon M. Cruttenden, au contraire, l'origine de ces tribus remonterait à un certain Isaac, Arabe venu du Hhadeur-

maut postérieurement à l'arrivée de Daroud dans l'est, et le nom d'Ideurr serait dérivé de celui de la famille galla dans laquelle le cheikh Isaac prit une femme. « C'est pourquoi, « dit cet officier, les tribus dont il s'agit, qui tiennent beau- « coup à n'être pas confondues avec les Galla, repoussent « l'appellation d'Ideurr. » Il serait, je crois, aussi difficile que peu important de prouver quelle est la plus exacte des deux versions; je dirai, toutefois, que celle qui m'a été fournie me semble justifier mieux que l'autre le nom d'Ideurr, assigné aux Soumal de l'ouest : l'ensemble de la tradition à laquelle elle se rattache motive, en outre, celui de Soumal-Adji donné à tous les Soumal du Nord, et rend très-naturels l'établissement de Daroud et la migration progressive de ses descendants vers l'est.

Quoi qu'il en soit, d'après mes renseignements, d'accord ici avec ceux de M. Cruttenden, les enfants de Deurr, dont les tribus principales paraissent être les Habeur-Garhhadjeuss, les Habeur-Aouël et les Habeur-Touldjâalla, ont occupé et occupent encore le territoire limité à l'est par les Ouarsanguéli; au sud, par les Loulbahanté et les Ougadine; à l'ouest, par les Guéri, les Habeusgoul, les Beurteri et le pays des Danakeli; au nord, par la mer depuis Bendeur-Djedid jusqu'à Zeïla. Sur l'étendue de côte comprise entre ces deux ports, on trouve, à partir du premier, par 11° 12′ latitude nord et par 44° 58′ longitude est, une petite île (1) nommée Djéziret-el-Mitt ou Meyt et Bour (mont) Tereub-

(1) Le dépôt des cartes et plans de la marine ne possédant pas la partie du travail du lieutenant Carless qui représente la côte comprise entre le méridien de Beurbera et celui de 45° 40′, j'ai été réduit, dans les indications que j'en donne ici, à mes seuls renseignements, sauf pour la posi-

chi, dans le sud-sud-ouest de laquelle est le village du même nom ou Bendeur Meyt, en dedans d'une pointe appelée Ras-Seumkhat ou Ras-Ketib. « On exporte de Bendeur-« Meyt une grande quantité d'ébène blanche et de longs et « minces chevrons employés, à Aden et sur la côte voisine, à « la construction des maisons. Les hauteurs qui dominent « la ville produisent, en outre, de très-belle gomme, et ces « divers objets servent d'aliment à un commerce considé-« rable que Meyt entretient avec Aden et M'Kellé. C'est à « Meyt que se trouve le tombeau du fondateur de la nation « ideurr. Le cimetière qui l'entoure a plus d'un mille carré « de superficie : l'attachement à la mémoire de leurs ancê-« tres porte beaucoup d'hommes âgés des tribus de l'ouest « à venir finir leurs jours à Meyt, afin que leurs tombes « soient placées près de celle de leur chef Isaac. Ainsi s'ex-« plique l'étendue extraordinaire du cimetière. Beaucoup « de ces tombes ont une pierre tumulaire en madrépore « sur laquelle est sculpté en relief le nom de ceux qui y « reposent. Plusieurs d'entre elles datent de deux cent cin-« quante ans. »

A peu de distance dans l'ouest de Bendeur-Mitt, sont les ruines du village de Reukedah, et à une dizaine de lieues

tion de l'île Meyt, que j'ai prise dans le rapport déjà cité de M. le capitaine Jehenne. Toutefois je dois faire remarquer que la longitude de Bendeur-Gâcem, déterminée aussi par cet officier, étant de 3' 30" plus faible que la longitude attribuée au même point par le lieutenant Carless, il est probable qu'une différence égale se reproduit dans celle de l'île Meyt, qui serait alors, d'après l'officier anglais, de 45° 1' 30". Au reste, les résultats obtenus par ces deux observateurs ne diffèrent réellement que de 2' 27", puisque le premier a adopté pour longitude du phare de Bombay 70° 33' 12" et le second 70° 34' 15".

de Djéziret-el-Mitt, gît une autre petite île nommée Djéziret-el-Hhaïs (1), très-probablement l'île Burnt des cartes anglaises, en face du village et port du même nom. A partir de ce point, le rivage décrit une courbe à l'extrémité occidentale de laquelle est situé Bendeur-Keram et qui forme un golfe peu profond, ayant environ dix-sept lieues entre les deux pointes. Les Arabes le nomment Roubbet-Anggueur (golfe ou baie d'Anggueur), du nom d'un village de cette baie.

Keram est le plus important de tous les points qui viennent d'être indiqués, tant à cause de son port, réputé fort bon, qu'à cause de sa situation par rapport à Aden. La posi-

(1) M. le capitaine Jehenne affirme que, sur toute la côte, il n'y a pas d'autre île que l'île Mitt. Mais, comme cet officier n'a point exploré la partie dont il s'agit et que son assertion n'est basée que sur le dire des patrons de barques qu'il a trouvées mouillées sous cette île, j'ai cru devoir reproduire, tels qu'ils m'ont été donnés, des renseignements que je n'ai pas, d'ailleurs, accueillis sans explication ni contrôle. Or ces renseignements sont positifs quant à l'existence, dans l'ouest de l'île Mitt, d'un point nommé Djéziret-el-Hhaïs. Le mot Djéziret étant employé par les Arabes pour désigner aussi bien une presqu'île qu'une île, la contradiction que je cherche à éclaircir disparaîtrait en adoptant le premier sens pour le point dont il s'agit; mais, m'a-t-on affirmé, Djéziret-el-Hhaïs est entièrement entourée d'eau, c'est-à-dire une île, n'étant, il est vrai, séparée de la terre que par un canal fort étroit. D'autre part, dans une nomenclature des lieux situés sur la côte nord du pays des Soumal, nomenclature fournie par M. d'Abbadie (*), il est fait mention de deux îles, l'une nommée Mâ'djlem, signalée comme nue et située près de la terre, à côté du port de Hhaïs; l'autre nommée Khabch (Rhebch), indiquée comme île et mont, couverte de fiente blanche, sise à 3 milles du rivage, à côté du port de Meyt. L'exactitude de ces indications étant admise, il n'est pas douteux que la première île serait Djéziret-el-Hhaïs et la seconde Djéziret-Mitt ou Bour-Tereubchi.

(*) Voyez *Bulletin de la Société de géographie*, mai et juin 1839.

tion relative de ces deux villes est, en effet, telle, que les vents de la mousson, étant à peu près traversiers, rendent toujours faciles les communications de l'une à l'autre. Grâce à cette circonstance, les bateaux chargés de petit bétail pour le marché d'Aden ne passent pas plus d'une nuit à la mer dans leur traversée du canal, tandis que ceux de Beurbera en passent souvent trois pour le même trajet. Au nombre des avantages de Keram, il faut encore compter sa proximité du pays des Loulbahanté, dont il n'est séparé que par quatre journées de marche, et qui fait tout son commerce extérieur par l'intermédiaire de ce port.

Après Keram la côte s'incline davantage vers le sud, suivant la direction générale du sud-ouest $\frac{1}{4}$ ouest, jusqu'un peu au delà de Beurbera. Cette partie de côte a été relevée par le lieutenant John Septimus Roe, de la marine royale anglaise, et c'est de la carte dressée par lui et des remarques qui y sont inscrites que j'ai tiré les indications suivantes.

A environ trois lieues de Keram, où l'on construit, dit cet officier, des bateaux de cent cinquante tonneaux, est le petit port d'Aïn-Terad (El-Tharan de nos cartes), dont la position est indiquée par une ouverture profonde dans le rivage, entre une pointe accore et rocheuse du côté de l'est et un promontoire escarpé du côté de l'ouest. Au delà de ce promontoire, le rivage s'abaisse et présente une succession de dunes de sable blanc, sans aucune végétation. A deux lieues en arrière de la côte s'élèvent plusieurs monticules dont le plus à l'est est remarquable par les buissons qui garnissent son sommet. A huit lieues d'Aïn-Terad, le rivage fait une saillie terminée par une pointe de sable, basse et bordée d'un

haut fond qui commence à trois lieues dans l'est de cette dernière et se continue jusqu'à Beurbera. Ce haut fond s'avance, en certains endroits, à un peu plus de mille mètres au large ; sur plusieurs points il est signalé par des récifs sur lesquels la mer déferle. A deux lieues dans le sud-ouest de la pointe dont je viens de parler, se trouve Ouadi-Siara, village de quelques huttes, très-fréquenté, à cause de son aiguade, par les bateaux naviguant dans ces parages. Il y existe, en effet, des puits qui fournissent abondamment de l'eau douce. Ces puits sont à environ cent mètres de la plage auprès d'un monceau de pierres ayant l'apparence d'une petite tour. Le village ne s'aperçoit que lorsqu'on est très-près de terre, mais sa position est suffisamment indiquée par un groupe isolé de hauteurs rocheuses dominant la côte immédiatement après la plage. On peut mouiller devant ce point par 20 ou 21 mètres, à moins d'un mille de terre. Le haut fond dont il a été parlé s'avance devant Ouadi-Siara à cinq cents mètres au large. M. le capitaine Jehenne a passé quelques heures à ce mouillage, en décembre 1841 ; il dit que la mer brisait sur le rivage et qu'on eut beaucoup de peine à débarquer. Quelques Soumal qui s'y montrèrent furent affables et sans défiance ; ils possédaient un beau troupeau de chèvres et de moutons. Le lieutenant Roe place l'aiguade dont il s'agit par 10° 35' 35" de latitude et 43° 1' de longitude. Comme il est d'accord avec le capitaine Jehenne sur la position de Beurbera et que les longitudes de ce dernier diffèrent de 3' 30" de celles du lieutenant Cruttenden, il faudrait, pour mettre la longitude d'Ouadi-Siara en rapport avec celle de tous les autres points à l'est, la porter à 43° 4' 3". Cette localité est,

du côté de l'ouest, le dernier point de la côte occupé par les Habeur-Touldjâalla, et qui commence, dans l'est, à Bendeur-el-Hhaïs.

Au sud-ouest des Habeur-Touldjâalla, sont les Habeur-Garhhadjeuss. « Ils résident principalement dans les mon-« tagnes au sud de Beurbera, d'où ils s'étendent jusqu'au « pays des Ougadine ; ils forment une tribu puissante et « belliqueuse, possédant beaucoup de chevaux, outre leurs « troupeaux de gros et petit bétail. Leur sultan, qui n'a de « son titre que le nom, exerce une très-minime influence « sur ses sauvages sujets. De cette branche de la famille « d'Isaac descend le vénérable saint Aber-Khudle, dont le « tombeau, situé à deux journées de Beurbera, est encore « le rendez-vous des tribus ideurr quand surgit quelque « grave question touchant leurs intérêts généraux. Sur un « papier soigneusement conservé dans le tombeau et portant « le seing de Bellat, l'esclave de l'un des premiers califes, « elles réitèrent leurs serments d'éternelle amitié ou renou-« vellent leurs alliances pour les rompre ensuite, comme « d'habitude, sans l'ombre d'une provocation.

« Les principaux produits et articles de commerce des « Habeur-Garhhadjeuss sont : le ghi, un peu de myrrhe « de qualité inférieure à celle des pays d'Ougadine et de « Meurribhân, l'encens de première qualité, l'ivoire, les « plumes d'autruche, la gomme arabique, une petite quan-« tité de *cheima* (orseille) et une quantité moindre encore « d'*ouareus*, espèce de safran employé par les naturels de « l'Yémen pour frotter leur corps. » M. Cruttenden re-marque à propos des gommiers du pays des Habeur-Gar-hhadjeuss, qu'ils appartiennent à une autre espèce que ceux

des territoires de l'est, l'arbre étant moins grand et la feuille de forme différente.

« Ce pays est, ajoute-t-il, infesté de lions, de léopards « et d'hyènes. L'éléphant, le renard, le chacal, diverses es- « pèces d'antilopes, le coudou et le kevel, y sont très-com- « muns. Des troupes d'autruches errent fréquemment dans « les plaines. Les montagnes sont sillonnées par de nom- « breux torrents, dont les eaux formant de petites cascades « se creusent un lit dans la plaine pour arriver à la mer ou « se perdent dans les sables. Les eaux de plusieurs de ces « torrents sont chaudes à leur source et plus ou moins sa- « turées de sels ferrugineux ou nitreux. Souvent, à quelques « pas de ces sources thermales, en jaillissent d'autres dont « l'eau est, au contraire, froide et douce.

« Les caravanes des bords de l'Ouebi-Chebel-Lèh, de la « petite province de Gannâné, située au sud de cette ri- « vière et d'Ougadine, traversent le pays des Habeur-Garh- « hadjeuss en se rendant à Beurbera. Ce sont les plus ri- « ches des caravanes qui fréquentent ce marché, si l'on en « excepte celles d'esclaves venant de l'Abyssinie; elles « portent de l'ivoire, des plumes d'autruche, de la myrrhe « et de l'encens, et comptent fréquemment plus de deux « mille chameaux.....

« Le territoire des Habeur-Aouël commence à Beurbera « et finit un peu au sud de Zeïla. Il s'étend environ à « quarante milles dans l'intérieur, et son développement « de l'est à l'ouest est de quatre-vingt-dix milles. C'est un « pays de plaines, assez fertile, entrecoupé de plusieurs « rangées de collines. La quantité de moutons, de chèvres, « de chamelles, etc....., qu'on trouve dans ces plaines, est

« inimaginable et réalise pleinement les récits qui nous « ont été transmis sur les troupeaux de bétail des anciens « patriarches, car plusieurs des aînés dans ces tribus possè-« dent chacun plus de quinze cents chamelles, et leur petit « bétail ne saurait se compter. Les ânes sont aussi très-« nombreux et admirablement appropriés au pays. Les cha-« meaux, petits et faibles, ne sont employés comme mon-« ture que par les malades et les blessés.

« Les Habeur-Aouël n'ont pas de chef. Les coutumes de « leurs ancêtres sont les lois du pays, et paraissent être « basées sur ce seul principe, que la force donne le droit. Le « vol est punissable par la perte de la main droite, mais « heureusement pour eux, cette peine n'est pas rigoureu-« sement appliquée, car ils sont les plus invétérés voleurs « que j'aie jamais rencontrés sur la côte. Ils portent le *rich* « ou la plume d'autruche après le meurtre d'un homme, « quoiqu'ils parlent avec horreur de la coutume Eysa, « c'est-à-dire de l'émasculation après et quelquefois avant « la mort.

« L'existence de Beurbera, comme port de commerce « depuis plusieurs siècles, me paraît être suffisamment dé-« montrée par ce fait qu'il est, chaque année, le rendez-« vous d'un grand nombre de commerçants de nations « différentes, et de ce que l'époque à laquelle ils arrivent à « Beurbera est précisément celle de la mousson, qui permet « aux bateaux, tant de l'Inde que de la mer Rouge, de s'y « rendre et d'y séjourner. Mais, à l'exception d'un aqueduc « de pierre et de ciment d'environ neuf milles de long, « Beurbera n'offre aucune preuve d'antiquité. La foire « annuelle est ce qu'il y a de plus intéressant sur la côte,

« ne serait-ce que par l'affluence momentanée de tant de « tribus diverses et éloignées qui doivent se répandre en- « suite dans toutes les directions.

« Avant que les tours de Beurbera fussent bâties, rien, « pendant l'intervalle d'avril à la première quinzaine d'oc- « tobre, n'eût indiqué l'emplacement de ce marché; car « durant cette partie de l'année il est entièrement dé- « sert; on n'y trouve même pas un pêcheur; mais à peine « le changement de mousson a-t-il eu lieu, que les tribus « de l'intérieur commencent à descendre vers la côte et « à y préparer leurs huttes pour les visiteurs attendus. « Les premiers qui s'y rendent sont de petits marchands « de l'Yémen désireux de faire leurs achats avant l'arri- « vée des vaisseaux du golfe, et quinze jours ou trois se- « maines après se pressent à leur suite les bateaux plus « grands de Mascate, de Sour, de Ras-el-Kima et les *beur-* « *hela*, richement chargés, de Bahrein, de Bossera, etc..... « Enfin les gras et riches banians de Porebendeur, de Man- « dévi et de Bombay abordent dans leurs larges *cottia*, « garnies à l'arrière d'une formidable guirlande de jarres « à semen. Ils prennent position en avant du front de « la ligne de bateaux déjà ancrés dans le port, et ils ne « tardent pas, grâce à leur puissant capital, à leur ruse et à « leur influence, à dominer leurs concurrents. Durant le « fort de la foire, Beurbera est une vraie Babel, tant par la « confusion des costumes que par celle des langues. Aucun « chef n'est reconnu, et les usages des années précédentes « sont les lois de la place. Il s'élève souvent, entre les tribus « de l'intérieur, des disputes que terminent la sagaie et le « couteau : les combattants ont soin de se retirer sur la

« plage, à quelques pas de la ville, pour ne pas troubler le « commerce. De longues files de chameaux arrivent et « partent nuit et jour, ordinairement sous la conduite de « femmes, qui les escortent seules jusqu'à une petite dis- « tance de la ville. De temps en temps, un groupe d'enfants « poudreux et harassés de fatigue indique l'approche des « riches caravanes d'esclaves de Harreur et d'Hifat.

« A Beurbera, le marchand d'esclaves de Harreur et de « Gouragué rencontre son correspondant de Bossera, de « Bagdad ou de Bendeur-Abbas; et le sauvage Guideur- « Birsi, dont la tête est soigneusement ornée d'une peau de « brebis teinte en rouge en guise de perruque, vend paisi- « blement ses plumes d'autruche et ses gommes au douce- « reux parleur banian de Porebendeur, qui, laissant pru- « demment à bord de son arche le *puggree* (1), qui lui « serait arraché s'il en était vu coiffé, ne montre ses mar- « chandises que peu à peu et par petites portions, dans une « misérable hutte en nattes élevée sur la plage.

« A la fin de mars, la foire touche à son terme, et les « bateaux de toutes sortes pesamment chargés, mettant « généralement à la voile par groupes de trois ou quatre, « se dirigent vers leurs pays. Ceux de Sour quittent la place « les derniers, et à la première semaine d'avril, Beurbera « est de nouveau abandonnée : il ne reste plus, pour in- « diquer cette ville improvisée, qui contenait tout récem- « ment vingt mille âmes, que les os des chameaux et des « brebis égorgés, ou la frêle charpente de quelques huttes « soigneusement fixées sur la plage pour être réoccupées

(1) Probablement le bonnet banian.

« l'année suivante. Les animaux carnassiers peuvent alors « s'approcher de la mer, et souvent, durant la saison chaude, « on rencontre des lions près des puits de la ville. A la fin « d'avril, quelques jours seulement après la foire, j'ai vu « trois autruches se promener tranquillement sur le rivage.

« Considéré comme port, Beurbera a un grand inconvé- « nient; il manque de bonne eau, celle de ses deux puits « est saumâtre, ce qui oblige les plus riches marchands à « en envoyer prendre à Ouadi-Siara pour leur consomma- « tion. »

A ce tableau plein de détails intéressants concernant le marché de Beurbera, détails dont quelques-uns se trouvent également consignés dans le rapport du capitaine Jehenne, j'ajouterai l'indication d'une coutume qu'il importe de connaître. L'adoption de cette coutume, qui ne semble pas exister chez les Soumal de l'est, est une précaution indispensable chez ceux de l'ouest. Elle consiste à choisir, en arrivant dans le pays, un ami ou protecteur (*hebban*) pour vous servir d'intermédiaire dans les relations d'affaires et défendre vos intérêts et votre personne en toute occasion. Cette garantie, quoiqu'elle puisse paraître illusoire au milieu de populations barbares, n'en est pas moins prise en sérieuse considération par les plus turbulents. Comme les services de l'hebban lui valent toujours une rémunération, les concurrents ne manquent pas pour cet emploi, et il va sans dire que le rang et l'influence personnelle de celui qui le remplit augmentent l'efficacité de son intervention.

Beurbera, le seul port du territoire occupé par les Habeur-Aouel, est le marché le plus important des Ideurr

et de toute la côte des Soumal du nord. Il est donc le plus propre à fixer l'attention de ceux de nos commerçants que la nature de leurs spéculations porterait à se diriger vers cette côte. Toutefois, comme on a dû le comprendre par les renseignements donnés sur les points où se fait quelque commerce, aucun d'eux n'est en mesure de fournir à un grand navire une cargaison complète d'un de ses produits, et Beurbera est peut-être le seul marché suffisamment approvisionné pour livrer une cargaison assortie. Aussi n'est-ce qu'au moyen de petits navires y faisant des escales successives, et dont les opérations seraient combinées et préparées à l'avance, que nos commerçants pourraient lutter contre les caboteurs indiens et arabes, qui ont seuls jusqu'à présent effectué les échanges de la partie nord-est de l'Afrique avec l'extérieur. D'ailleurs, le voisinage d'Aden placée en regard de cette côte et devenue possession anglaise, facilitant aux caboteurs soumal l'exportation des produits de l'intérieur, ces produits y seront offerts aux commerçants étrangers en moindre quantité encore qu'ils ne le sont aujourd'hui, et si, comme cela est probable, Aden venait à être déclarée port franc, ce serait certainement dans cette place qu'on aurait le plus d'avantages et de commodités à les aller prendre. Enfin la suite de cette relation montrera que les articles qui affluent dans les marchés soumal du nord arriveraient plus promptement dans ceux des Bénadir, moins éloignés que les premiers des pays de production. Je traiterai cette question en détail aux chapitres relatifs à Moguedchou, Meurka, Braoua et Maïotte. Je me borne ici à signaler le fait et conclus au sujet des ports du nord en exprimant l'opinion suivante : eu égard à l'attraction qu'Aden doit naturellement

exercer sur tous les petits marchés qui l'environnent et au peu de produits accumulés en chacun des ports dont il s'agit, nos navires ne trouveraient à faire, dans ceux-ci, que des spéculations fort restreintes ; il n'y aurait pour eux quelque avantage à y toucher que dans le cours d'opérations entreprises avec Moka, Massouah ou Djedda, parce qu'à ces opérations peuvent se relier une ou deux escales à la côte soumali.

CHAPITRE XV.

Départ de Hhafoun. — Description de la côte comprise entre ce point et Ouarcheikh. — Arrivée sur rade de Moguedchou. — Aspect de la ville. — Son havre. — Visite au sultan de Chinggâni. — Dispositions prises pour m'installer à terre. — Le brick quitte le mouillage. — Visite au cheikh de Hhameurouine. — Particularités de notre séjour à Moguedchou.

Nous quittâmes la baie de Hhafoun le 20 février au soir, et, à huit heures, ayant déterminé notre position par un bon relèvement, nous fîmes route au sud-sud-ouest, poussés par une petite brise de nord-est. Durant toute la nuit, on eut la terre en vue, et le 21, au jour, nous apercevions, dans le sud 37° ouest, le cap nommé Ras-Mâabeur par les Arabes. A sept heures, je fis gouverner au sud-ouest pour nous rapprocher de la côte, et l'on manœuvra ensuite pour prendre des séries sur le méridien du cap, qu'on croisa dans ce but à plusieurs reprises. A six milles dans le nord 16° est du cap, nous avons eu 22 mètres de fond, et, en avançant directement à l'ouest, la sonde a indiqué successivement 20, 19 et 18 mètres sable ; le cap restait alors au sud 1° est, et nous étions à un mille et demi de la côte au nord de la baie.

En suivant le contour de cette baie, nous eûmes des sondes de 17 et 18 mètres augmentant à mesure que nous retournions dans l'est du méridien du cap ; relevant ce der-

nier au nord 73° ouest du compas à un mille et demi environ, on trouve 40 mètres, fond de sable et roche.

Ras-Mâabeur (1) (cap du passage) fait une saillie de trois à quatre milles sur la direction de la côte au nord, formant avec celle-ci une baie ouverte du sud 60° est au nord $\frac{1}{4}$ nord-est, où l'on est, par conséquent, abrité des vents de la mousson de sud-ouest.

C'est au fond de la baie, et tout près de terre, que mouillent les bateaux si, dans le cours de cette mousson, le besoin d'eau les oblige à y relâcher : de petits navires y trouveraient un abri et une aiguade dans les mêmes circonstances.

A Ras-Mâabeur, l'eau est meilleure que sur tous les autres points de la côte; on la prend à un réservoir naturel situé au bord de la mer, et dont la source n'est pas apparente. La baie est très-fréquentée par les bateaux *Beden*, pour la pêche du requin et du kanada. A notre passage, il y en avait plusieurs. Nous ne vîmes sur le rivage aucun vestige d'habitation; mais, sur les terres voisines du cap, on distinguait quelques individus et bon nombre de chameaux.

Entre Ras-Mâabeur et Ras-Hhafoun, la côte est modérément élevée et très-escarpée. Vue du large, elle a l'aspect d'un long plateau entrecoupé par d'étroites et profondes ravines, à travers lesquelles on découvre un autre plan de terres également aplaties à leur sommet, et non moins arides et rocailleuses que celles du rivage.

Nous prîmes, sur le parallèle même du cap, une hauteur

(1) Le mot arabe *mâabeur* signifie lieu devant lequel on passe ou dont on prend connaissance.

méridienne et, d'après nos observations, Ras-Mâabeur serait par 9° 27′ 20″ de latitude nord et 8° 33′ 6″ de longitude est. La variation y a été trouvée de 4° 20′ nord-ouest. La différence entre l'estime et l'observation indiqua que, depuis notre départ de Hhafoun, nous avions éprouvé un courant de 1 mille à l'heure portant au sud 5° ouest.

La brise, toujours de l'est-nord-est au nord-est, avait un peu fraîchi vers midi. Nous continuâmes de longer la côte à petite distance. Deux heures plus tard, nous étions est et ouest avec l'extrémité sud de la saillie formée par les terres du cap. Cette extrémité, beaucoup moins prononcée que celle du nord, est désignée par les caboteurs sous le nom de Ras-Mâabeur-es-Serir (le petit Ras-Mâabeur); elle serait, d'après notre estime depuis midi, par 9° 17′ de latitude et 48° 29′ de longitude est. A partir de ce point, le rivage décrit une courbe régulière peu concave qui se termine, à douze milles dans le sud-ouest, à un promontoire élevé et de forme arrondie, au delà duquel il se creuse de nouveau. En côtoyant, à un mille ou un mille et demi, l'espace compris entre ce promontoire et le petit Ras-Mâabeur, nous eûmes des fonds diminuant régulièrement de 45 à 35 mètres à mesure que nous nous rapprochions de la pointe sud; on y distingue plusieurs ravines qui, dans la saison des pluies, servent d'aiguades aux bateaux pêcheurs. Le lit de quelques-unes est tracé par des bouquets d'arbustes ou de buissons dont les filets d'eau qui coulent temporairement à ces endroits favorisent la végétation. Les bateaux mouillent devant ces aiguades par 10 ou 12 mètres, à un petit demi-mille de terre. Au soir, nous eûmes, au moyen d'une hauteur méridienne de la lune, une latitude qui nous

fit estimer celle de la pointe élevée dont il vient d'être parlé à 9° 5′ nord. La voilure fut réglée pour la nuit, de manière à conserver au brick un sillage de six à sept milles à l'heure, ce qui devait nous mettre en position de reconnaître le Ras-el-Khil le lendemain matin; nous gouvernions au sud-sud-ouest ½ ouest, suivant le gisement de la côte dont, jusqu'au coucher de la lune, nous pouvions encore discerner les contours. A environ douze milles dans le sud-sud-ouest ½ ouest de la dernière pointe indiquée, l'individu que j'avais pris à Hhafoun, en qualité de pratique de la côte, nous signala une pointe basse en arrière de laquelle se dessinait une petite vallée, comme un autre lieu d'aiguade connu sous le nom de Drâ-Salahh (bonne crique ou anse). Sa position en latitude est, approximativement, de 8° 55′ nord. Vers minuit, soit que le rivage présente quelque nouvelle saillie à l'endroit que nous avions par le travers, soit illusion d'optique, il me parut que nous nous étions sensiblement rapprochés de terre. Je fis venir au sud ¼ sud-ouest pour nous en éloigner un peu, sans toutefois la perdre de vue. Le sillage du brick, qui ne permettait pas de sonder sans ralentir notre marche, rendait cette précaution nécessaire. Dans les vingt-quatre heures, le baromètre resta à 0^{m},767; le thermomètre avait marqué 27°, 27°,5, 27° et 26° aux heures d'observation.

Le 22, à une heure du matin, jugeant que nous étions à distance convenable de terre, je rétablis la route sud-sud-ouest, c'est-à-dire quelques degrés en dehors de la direction donnée sur la carte au gisement de la côte. Dans la partie comprise entre Drâ-Salahh et Ras-el-Khil, que nous côtoyions alors, aboutit une vallée traversée par un ruisseau con-

servant, dit-on, de l'eau toute l'année, et débouchant à la mer. Cette vallée et son ruisseau sont désignés à la fois par le nom d'Ouadi-Nougal. Je ne pus en reconnaître la situation, attendu que nous passâmes de nuit dans ces parages, et je les ai indiqués sur ma carte suivant les renseignements des patrons de bateaux sur le temps qu'ils emploient au trajet de ce point à Ras-el-Khil.

Toutefois une circonstance météorologique observée dans le sud de l'endroit où je l'ai placé me porterait à penser qu'il est réellement moins au nord ; en effet, vers trois heures du matin, la brise, fraîchissant, sauta presque subitement au nord-nord-ouest, et le ciel se couvrit de nuages. L'estime nous mettait alors par 8° 6′ de latitude. Une heure après, la brise revint au nord-nord-est. Cette variation de quatre quarts me fit conjecturer que nous passions, au moment où nous l'éprouvâmes, devant l'Ouadi-Nougal, où, comme cela a lieu dans les vallées boisées et rafraîchies par la présence d'un cours d'eau, doit s'établir, vers la mer, un courant d'air modifiant localement la force et la direction de la brise du large.

Au jour, nous relevions l'extrémité sud de la terre en vue au sud 62° ouest : c'était le cap désigné sous le nom de Ras-el-Khil. Nous le ralliâmes au nord, pour prendre des séries sur son méridien. Ainsi que le Ras-Mâabeur, il s'avance de quatre ou cinq milles en dehors de la direction de la côte, et forme avec celle-ci, du côté du nord, une baie ouverte qu'Horsburgh désigne sous le nom de *baie de Negro*, et qui est le Bandel d'Agoa des anciennes cartes portugaises. Les navigateurs arabes lui donnent le nom du cap.

A l'ouverture de cette baie, le cap restant au sud-ouest $\frac{1}{4}$ sud à environ quatre milles, nous avons eu 27 mètres de fond, sable ; puis en avançant dans l'ouest, pour atteindre le méridien du cap, les sondes ont diminué régulièrement jusqu'à 16 mètres, même fond, que nous avons eus quand nous relevions la pointe sud de la baie au sud vrai, à trois milles environ.

Pendant la mousson du sud-ouest, les bateaux arabes mouillent quelquefois dans cette baie ; ils y font un peu d'eau dans de petites ravines qui sont sur la côte sud.

Le Ras-el-Khil (1) (cap des Chevaux) est une terre élevée, rocailleuse, de couleur rougeâtre, se terminant à la mer sous une forme arrondie et ayant quelques roches à sa base. Il est à deux milles et demi ou trois milles au sud 16° ouest de la pointe sud de la baie, qui, par conséquent, est plus est que lui. Nos observations ont placé cette pointe par 7° 46′ 50″ latitude nord et 47° 34′ 57″ longitude est ; elle est plus basse que le cap, et tombe perpendiculairement à la mer quand on est nord et sud avec elle. La latitude que nous lui avons assignée a été déduite d'une observation méridienne du soleil prise quand nous la relevions à l'ouest

(1) Horsburgh, en donnant aussi à ce cap le nom de Morro-Cobir, mots qu'il traduit, je ne sais pourquoi, par *tête du serpent*, a prétendu, sans doute, l'identifier avec le Morro-Quabir des vieilles cartes portugaises : je crois qu'il a commis une double erreur ; d'abord, Morro-Quabir ou plutôt Morro-Khebir, qui me paraît être un mélange d'arabe et de portugais, signifie tertre grand (morro ayant, en portugais, le sens de mont arrondi ou morne peu élevé et khebir signifiant, comme on sait, en arabe, grand). De plus, d'après la latitude assignée à Morro-Quabir sur les cartes portugaises, comme d'après la manière dont la côte y est tracée, ce point correspond évidemment au Ras-Mâabeur, auquel, il est bon de le remarquer, les patrons ajoutent parfois l'épithète d'el Kebir, pour mieux le distinguer de Ras-Mâabeur-es-Serir.

vrai. D'après la comparaison des points estimés et observés, les courants nous auraient portés, dans les vingt-quatre heures précédentes, de 21 milles au sud 23° ouest. La déclinaison de l'aiguille a été observée de 5° nord-ouest.

A Ras-el-Khil finit la côte qui, à partir de Hhafoun, est désignée par les Arabes sous le nom de *Bar-el-Khazdïne* (terre ou côte des réservoirs), eu égard aux nombreuses ravines et aiguades qui s'y trouvent.

Durant toute l'après-midi, nous courûmes des bords sous les huniers : je désirais reconnaître un lieu nommé Gueråad situé, au dire du pilote, à huit ou dix heures de navigation dans le sud de Ras-el-Khil, et que nous n'aurions pu atteindre avant la nuit. Je m'abstins donc de faire route, pour ne point le dépasser sans le voir. La brise continuait à souffler joli frais du nord-est. Le baromètre demeurait à 0,766; le thermomètre avait marqué 27°, 26°, 27° et 27° aux heures d'observation.

Le 23, à quatre heures du matin, je m'estimais à environ dix-huit milles dans le sud de Ras-el-Khil; nous remîmes en route, et, au jour, les terres du cap nous restaient dans le nord 34° est. A partir de ce dernier, la côte s'abaisse presque subitement, puis, au lieu d'être, comme au nord, rocailleuse et escarpée, elle ne présente plus partout qu'une plage sablonneuse, et reçoit, pour cette raison, le nom de Sîf-et-Taouïl (plage longue). Depuis sept heures et demie nous longions le rivage, à environ un mille et demi de distance, par un fond de 13 mètres, sable : sur plusieurs points meublés de quelques touffes de buissons et d'une bien maigre végétation, on distinguait des individus et des troupeaux, puis, çà et là, des huttes isolées.

Dans la matinée, nous étant écartés à deux milles et deux milles et demi de la côte, nous eûmes des fonds augmentant régulièrement de 14 à 22 mètres. A seize ou dix-huit lieues de Ras-el-Khil, le rivage présente, en quelques endroits, de petites falaises rocailleuses.

A midi, la comparaison du point observé et du point estimé accusait, pour les vingt-quatre heures précédentes, un courant de 29 milles dans le sud 34° ouest. Peu après midi, on remarqua sur le rivage une grande affluence d'hommes, et de nombreux troupeaux paissant dans la plaine qui fait suite à la plage, et où nous apercevions aussi des huttes. Nous étions alors à vingt-deux lieues de Ras-el-Khil.

Ce point de la côte est évidemment voisin d'un centre de population et, selon toute apparence, d'une aiguade très-fréquentée. Sur le terrain, qui s'élève en pente douce, sans, toutefois, atteindre la hauteur de la côte d'El-Khazaïne, se dessine, en serpentant, une ligne de buissons qui semble indiquer le lit sinueux d'un ruisseau, creusé et alimenté, probablement, par les eaux pluviales; enfin, de l'endroit qui paraît être la station principale, part un sentier dirigé vers l'intérieur, et dont on suivait la trace sur la pente de la colline qui borne l'horizon, par les allées et venues d'hommes et d'animaux qui le parcouraient en ce moment. Nos observations ont placé ce point par 6° 48′ latitude nord et 46° 59′ 20″ longitude est. Je ne puis affirmer que ce soit le lieu auquel les navigateurs arabes donnent le nom de Gueràad. Le pratique qui était à bord n'avait jamais vu cette dernière localité : il prétendit seulement trouver beaucoup de rapport entre ce qu'on en disait et l'endroit que nous avions sous les yeux. La position de celui-ci, à même dis-

tance de Ras-el-Khil que Ras-Mâabeur l'est de Hhafoun, et à peu près au tiers de l'étendue de Sîf-et-Taouïl, est d'accord avec les renseignements que j'avais, dans ma dernière relâche, recueillis sur la position de Guerâad; mais, suivant ce qui m'a été dit à Moguedchou, Guerâad serait plus rapproché de Ras-el-Khil que ne l'est le point dont nous avons déterminé la position.

Après midi, nous poursuivîmes notre route le long de la côte, qui devient de plus en plus basse à mesure qu'on avance dans le sud. Il ventait belle brise du nord-est à l'est-nord-est. Le soir, à sept heures un quart, nous eûmes une latitude, par une observation méridienne de la lune, qui nous permit de constater une différence nord de six milles dans l'estime du chemin depuis midi. Le courant nous portait donc toujours vers le sud. La nuit fut très belle; nous eûmes constamment la terre en vue à quatre ou cinq milles.

Le 24 au matin, nous étions à quinze milles environ dans le sud de Ras-Aouad, que nous avions dépassé avant qu'il fît jour. Pressé par la fin prochaine de la mousson et le programme de mes opérations dans cette tournée, je ne pouvais consacrer aux travaux hydrographiques le temps nécessaire pour reconnaître la côte en détail, et les intervalles que nous franchissions du soir au matin échappaient ainsi à mes investigations. J'ai donc tâché de remplir ces lacunes par des informations prises auprès des patrons de bateaux que je rencontrais dans nos relâches. De cette manière, j'ai su qu'un peu au nord de Ras-Aouad, à quinze ou seize heures de sillage pour un bateau à la voile (de soixante et dix à quatre-vingts milles), dans le sud de Guerâad, il

existe un point nommé Obbya, offrant plusieurs circonstances analogues à celles que nous avions remarquées au lieu dont j'ai parlé plus haut, c'est-à-dire ayant une aiguade formée par un ruisseau qui sépare le territoire des Medjeurtine de celui des Habeur-Gadeur, qui sont des tribus haouiya. Obbya appartiendrait à ce dernier, et l'on m'a dit, à Moguedchou, qu'il serait facile de s'y procurer beaucoup de chevaux, non que les bateaux y fassent escale dans ce but ni pour tout autre genre de spéculation, mais parce que les Habeur-Gadeur possèdent une grande quantité de ces animaux. On ajoutait, au reste, qu'on ne devrait pas y aller traiter sans avoir pour hebban un individu du pays, et qu'il serait prudent de ne descendre à terre qu'après avoir obtenu des otages. Je me suis demandé, sans pouvoir résoudre la question, si le lieu de rassemblement qui avait attiré notre attention au sud de Ras-el-Khil n'était pas Obbya même. Toutefois, pour qu'il en fût ainsi, il faudrait, contrairement aux indications qui m'avaient été données sur la position de Gueràad, admettre que ce point se trouve tout près au sud de Ras-el-Khil, à moins de ne pas tenir compte de la distance de soixante et dix à quatre-vingts milles qui m'a été indiquée, d'autre part, comme existant entre Obbya et Gueràad.

Ayant passé de nuit devant Ras-Aouad, nous n'avons pas vu ce cap; mais comme, d'après Owen, il est plus est que Ras-Açoued de 0° 41′ et que nous avons déterminé la position de celui-ci, il en résulte que, rapportée à nos observations sur la côte, la longitude de Ras-Aouad serait 46° 28′ est. C'est à Ras-Aouad (cap de la Substitution) que finit la côte nommée Sîf-et-Taouïl.

A partir de ce point (1), en effet, comme l'exprime le mot *aouad*, la côte prend un tout autre aspect. Le rivage est bien encore aride et pierreux, mais, à quelque distance, le terrain paraît à peu près couvert d'herbes et d'arbustes; puis, à neuf ou dix milles à l'intérieur, l'horizon est borné par une haute terre de couleur rouge clair, que les Arabes appellent *Djebel-el-Hirab* (2). On distinguait des troupeaux de bœufs et de moutons paissant çà et là dans la plaine qui, non loin du rivage, s'élève graduellement et va se rattacher à la base du Djebel-el-Hirab. Sur sa surface, on remarque un assez grand nombre de plaques blanches de forme triangulaire, ayant l'air de monticules de sable, et dont la blancheur tranche sur le vert sombre du sol environnant. Tout cet ensemble caractérise parfaitement la partie de côte comprise entre le Ras-Aouad et le Ras-Açoued vers lequel nous nous dirigions alors. Nous eûmes des sondes de 11 à 18 mètres, fond de sable, en longeant la terre à un mille et demi et deux milles au large.

Un bateau arabe, faisant même route, était en vue devant nous depuis le matin; nous le gagnions beaucoup de vitesse,

(1) D'après la carte d'Owen, il paraît que, sur un espace de quinze à dix-huit milles au nord de ce cap, la côte est dominée par une haute terre où se terminerait réellement Sîf-et-Taouïl; mais les navigateurs indiquent Ras-Aouad comme sa limite sud.

(2) Le sens de ce nom est *montagne de la quille;* il lui a été donné, m'a-t-on dit, à cause de sa forme, qui peut se comparer à celle d'un gigantesque dâo chaviré et présentant la quille en l'air.

Dans une table des latitudes attribuées aux principaux points de la côte par quelque navigateur arabe et que j'ai eue sous les yeux, il est fait mention d'un grand *Hirab* et d'un petit *Hirab;* le premier situé quinze milles plus nord que le second : le grand est peut-être la haute terre isolée qui figure, sur la carte d'Owen, au nord de Ras-Aouad.

et, quand nous l'eûmes rallié, je le fis héler pour le questionner sur sa destination et sur la distance à laquelle il s'estimait encore de Ras-Açoued. La réponse fut qu'il se rendait à Moguedchou, et que nous étions à trois heures de route du cap. Il était dix heures et demie; nous forçâmes de voiles pour nous trouver par son travers peu après midi, et en déterminer ainsi plus exactement la latitude. Vers une heure, le pilote signala, comme étant le point cherché, un endroit de la côte peu élevé et formant à peine saillie dans le rivage, mais se détachant cependant par sa couleur grise ou noirâtre, qui l'a fait nommer Ras-Açoued (cap Noir). A deux heures, nous étions sur son parallèle, à deux milles et demi de terre environ; sa latitude, déduite de celle que nous avions observée à midi, se trouva être de 4° 32′ 36″ nord, et sa longitude de 45° 47′ 4″ est.

Nous avions eu à midi, pour les vingt-quatre heures précédentes, une différence de 26 milles au sud 46° ouest entre l'estime et l'observation. Déclinaison de l'aiguille, 5° 14′ nord-ouest.

A partir de Ras-Açoued, la côte est uniformément basse, bordée de falaises sablonneuses garnies d'une fort maigre végétation. Bientôt après avoir dépassé le cap, nous perdîmes de vue la haute terre d'El-Hirab, dont la partie sud va s'écartant de la côte vers l'intérieur.

On m'avait dit à Hhafoun que, non loin et au sud de Ras-Açoued, par le travers d'une petite baie garnie d'arbustes, il existait quelques récifs désignés sous le nom de *Fechout*. Nous avons longé la côte de très-près jusqu'à 25 milles dans le sud-ouest du cap sans découvrir ni récifs ni baie. A cette distance, la direction du rivage incline de quelques

degrés plus à l'ouest, et, en continuant de courir au sud 39° ouest du compas, nous tendions à nous en écarter un peu ; mais voulant faire grand sillage pendant la nuit, afin d'atteindre Ouarcheikh le lendemain, il me fallait renoncer à la côtoyer la sonde à la main. A sept heures, on la perdit de vue : nous en étions à sept milles. Dans les vingt-quatre heures, le baromètre avait marqué $0^{m},766$ et le thermomètre 27°, 26°, 27° et 27° aux heures d'observation.

Le 25, à six heures du matin, la terre était en vue, à environ quinze milles, du nord 20° ouest à l'ouest. Nous gouvernâmes pour la rallier. Aux approches de midi, on distingua, au milieu des mamelons sablonneux du rivage, un palmier, d'autant plus remarquable qu'il est, je crois, le seul arbre existant sur toute la côte depuis Ras-Hhafoun ; il indique aux navigateurs la position voisine du Ras-M'routi (1) (cap aride ou pelé). Ce dernier est une petite pointe surmontée d'un monticule de sable, mais il resterait souvent inaperçu sans la présence du palmier, qui en est à deux ou trois milles dans le nord. Cette pointe ne ressort des autres dunes blanches de la côte que tant qu'on la relève du sud-ouest à l'ouest. Le palmier est par 2° 41' 20" latitude nord, et 44° 3' 15" longitude est.

Un banc de petits fonds s'avance jusqu'à près de trois milles au large de M'routi; la mer y brise à un mille de terre. A quatre milles dans le sud-ouest de M'routi, la côte présente, par intervalles, des lignes de roches noires, basses et creusées par la mer; quelques-unes semblent détachées de la grève comme de petits îlots : ces parties rocheuses

(1) Le mot arabe *m'rout* désigne un sol manquant totalement d'eau, de plantes et de terre végétale.

sont d'abord courtes et assez éloignées les unes des autres; mais, cinq milles plus loin, elles forment une ligne non interrompue et deviennent plus élevées. La lame y déferle à une encablure (200 mètres).

A quinze milles au delà de M'routi, un gros pâté de roche, isolé et paraissant séparé du rivage, fut pris, à première vue, pour le promontoire d'Ouarcheikh; mais, comme nous le vîmes plus tard, il s'en distingue en ce qu'il n'a près de lui, dans l'est et dans l'ouest, qu'un rivage de sable blanc, tandis qu'Ouarcheikh est précédé et suivi de plusieurs pointes de roche remarquables. Vers trois heures et demie, nous en avions compté six sur un espace d'un peu plus de deux milles, lorsqu'on aperçut une petite presqu'île de roches noires plus élevée que les précédentes, et, tout près, un îlot de même hauteur entre lequel et la presqu'île on voyait des mâts de bateaux : c'était le port d'Ouarcheikh. Il n'est pas figuré sur la carte d'Owen, et les renseignements que j'avais obtenus sur son mouillage et ses ressources étant très-vagues et contradictoires sous certains rapports, je voulus en juger par moi-même; nous jetâmes donc l'ancre à un demi-mille de terre par 24 mètres fond de sable et roche molle. La mer était houleuse, quoique le temps fût beau et la brise modérée; il était cinq heures du soir, et par conséquent trop tard pour communiquer. Bientôt la brise fraîchit un peu, et la mer augmentant sensiblement, je ne crus pas prudent de passer la nuit en cet endroit. Après avoir envoyé une embarcation sonder à quelque distance derrière le navire, je remis sous voiles et fis tenir le vent jusqu'au lendemain.

Au jour, nous avions, dans le sud-ouest, Ouarcheikh en

vue. Mais la saison avançait, et la courte station de la veille devant ce point avait suffi pour me convaincre qu'il serait de peu d'intérêt pour la mission d'y séjourner; je remis donc à un autre moment le soin d'en déterminer la position, et je fis route pour Moguedchou.

A partir de la pointe ouest de la baie d'Ouarcheikh, la côte, sur un espace de dix-huit milles, conserve presque l'aspect qu'elle avait en deçà : rivage de sable blanc, entrecoupé de roches basses ou de falaises rocailleuses. Elle est bordée d'un récif qui, sauf quelques solutions de continuité, se prolonge jusqu'au port où nous nous rendions, laissant entre lui et la terre un chenal praticable pour les bateaux. A un ou deux milles au delà du rivage, le rideau de collines se continue, mais la teinte en devient rougeâtre, et un peu de végétation s'y montre : ce sont des buissons et quelques chétifs arbustes. Cette côte, aride, sablonneuse et de hauteur uniforme, n'offre rien qui puisse indiquer l'approche de Moguedchou, avant qu'on aperçoive les minarets de cette ville, visibles d'environ trois lieues. A onze heures et demie, nous les avions en vue dans le sud 81° ouest, et, une heure plus tard, ils nous restaient dans l'ouest. Nous fîmes alors route pour prendre le mouillage, où nous laissâmes tomber l'ancre par 25 mètres sable, relevant la tour de l'est au nord 22° est, celle du milieu au nord 25° ouest, et une maison isolée sur la colline, en arrière de la ville, au nord 48° ouest.

Aussitôt après avoir mouillé, le brick salua de onze coups de canon. En agissant ainsi, je n'avais pas précisément l'intention de remplir un devoir de convenance internationale. J'étais bien convaincu que j'arrivais chez des barbares igno

rant la signification d'un salut; mais, sachant qu'il ne fallait me fier ni à la loyauté ni à la modération de mes nouveaux hôtes, je tenais à leur faire comprendre que le *Ducouëdic* avait de bonnes dents et qu'il les montrerait au besoin. En un mot, mes coups de canon disaient : ***A bon entendeur, salut!*** Quoi qu'il en soit, il n'y eut point de réponse, et cela par une raison des meilleures : il n'existe pas dans le pays une seule bouche à feu.

Vue du mouillage, la ville se présente sous l'aspect de deux groupes distincts entre lesquels s'élève, isolée de toute autre construction, la plus haute de ses tours. Le groupe du sud-ouest, de beaucoup le plus considérable, nommé Hameurouine (1), désignait, pour les Soumal, l'ancienne ville dans son entier; le groupe de nord-est est appelé Chinggāni.

Le récif dont j'ai parlé, comme bordant la côte d'Ouarcheikh à Moguedchou, aboutit aux falaises rocheuses que couronne Hameurouine; il laisse, entre lui et le rivage, qui se creuse un peu devant la ville, un chenal d'une largeur de 400 mètres au plus et d'une profondeur moyenne de 3 mètres. Ainsi se trouve formé un petit port où, à la faveur d'une coupée naturelle existant dans le récif, les bateaux qui commercent avec Moguedchou pénètrent et sont suffisamment abrités contre la mer. Au moment de notre arrivée, quinze bateaux y étaient à l'ancre.

La passe est à peu près sud-est et nord-ouest avec la tour du centre; mais, dans cette passe ni dans le port, il n'y a point de fond pour les navires du plus faible tonnage : tous sont obligés de mouiller en dehors à un demi-mille environ

(1) *Hhameur*, ville ; *ouine*, grande.

du récif, ou moins, selon la saison et la grandeur du bâtiment.

En me dirigeant vers Moguedchou, j'avais fait toutes les dispositions nécessaires pour m'installer dans la ville avec les personnes dont la coopération m'était indispensable. Cette mesure m'offrait le double avantage de ne point interrompre nos travaux et nos observations par les communications multipliées que, sans cela, nous serions obligés d'avoir avec le navire, et de laisser celui-ci, une fois que nous aurions pourvu à tous nos besoins, libre de mettre sous voiles, s'il y avait la moindre apparence de danger à rester au mouillage; j'avais donné à mon lieutenant des instructions dans ce sens. Donc, aussitôt le brick mouillé, la chaloupe et le grand canot nous transportèrent à terre avec nos bagages, et des provisions pour quinze jours. J'étais accompagné de MM. Loarer, Vignart, Pierre, élève de 1re classe, Bertrand, second docteur, outre huit hommes, y compris le chef de timonerie, Vernet, et un quartier-maître; nous étions tous bien armés.

Nous débarquâmes en présence d'une foule de peuple accourue à la plage, plutôt pour voir les Frenggui ou M'zongou (noms par lesquels on désigne indifféremment les Européens) que pour nous faire accueil. Presque tous étaient armés de sagaies et de boucliers : les uns portaient des couteaux-poignards à la ceinture, d'autres un arc et des flèches. Quelques Arabes débarqués des boutres mouillés dans le port s'étaient joints aux indigènes, et s'empressaient autour de nous comme des gens habitués aux usages de la civilisation. Dans la foule, nous distinguâmes bientôt deux individus qui, après beaucoup d'efforts, parvinrent à nous

joindre. Ils nous adressèrent le salam en arabe, et, se disant envoyés par le Sultan pour nous recevoir, ils nous conduisirent tout d'abord à sa demeure. Nous avançâmes au milieu d'un bruit assourdissant de paroles, de rires et de cris poussés par la multitude dont nous avions été entourés au débarquement, et qui nous suivit jusqu'à la porte de la ville. Bon nombre de ces gens y entrèrent avec nous, et nous escortèrent même jusqu'à la maison du Sultan, où, grâce aux efforts de nos conducteurs, notre cortége se réduisit enfin à une demi-douzaine d'individus, en dépit des clameurs et des récriminations de ceux qu'on laissait à la porte, et qui ne paraissaient préoccupés, en aucune façon, ni du lieu où nous pénétrions, ni de la dignité de celui qui l'habitait. Nous gravîmes un escalier étroit, roide et si obscur qu'on n'y pouvait avancer qu'à tâtons; après une courte attente dans une espèce de couloir assez sale pour qu'on y regrettât l'obscurité de l'escalier, nous montâmes encore quelques marches, et, arrivés dans une petite pièce qui ne valait guère mieux que le couloir où nous avions fait antichambre, nous nous trouvâmes en présence du soi-disant sultan de Moguedchou.

Ahhmed était alors un homme d'environ quarante ans, d'une très-haute taille, mais d'une physionomie fort débonnaire et n'ayant rien de l'animation intelligente que respire celle de beaucoup de Soumal d'un rang moins élevé que le sien. Enveloppé, de la tête aux pieds, d'une pièce de coton blanc, il s'en drapait à la manière du pays. Il avait la tête rasée, et portait un étroit collier de barbe au poil dur et laineux, dont la coupe régulière indiquait un certain soin.

Après le salam échangé, j'exposai en peu de mots le but

de notre relâche à Moguedchou, mentionnant à dessein le traité qui nous liait à Syed Saïd. On me demanda si j'avais une lettre de ce prince, à quoi je répondis affirmativement. On se rappelle qu'en quittant Zanzibar j'étais muni de firmans pour les chefs des principaux points de la côte ; celui qui était adressé au chef de Moguedchou lui fut donc remis. Aussitôt l'un de nos conducteurs lui en fit lecture, en le commentant au point de vue de notre alliance avec Syed Saïd. Imam Ahhmed se montra dès lors tout disposé à tenir compte de la recommandation du Sultan, et le second des deux personnages qui nous avaient conduits nous fut donné par lui comme hebban (protecteur). C'était le chérif (1) Sid-Hhadad.

L'audience terminée, notre protecteur nous conduisit dans sa maison, dont, moyennant location, il nous abandonna tout l'étage supérieur, où nous nous installâmes. La terrasse qui lui servait de couverture dominait la ville et la rade. Cette disposition était pour nous d'autant plus commode, qu'en prévision de mon séjour à terre j'avais pris les mesures nécessaires pour rester en communication avec le brick au moyen de signaux convenus. A cet effet, une série de petits pavillons avait été préparée à bord, avec un vocabulaire de phrases exprimant tout ce que je pouvais avoir à demander au navire, soit relativement à lui-même, soit dans l'intérêt de notre sûreté personnelle. Aussi notre premier soin fut-il, dès que nous eûmes pris possession de notre logis, de dresser un mât de pavillon au haut de la terrasse.

Les habitants de Moguedchou nous semblèrent par trop

(1) Chérif est le nom d'une des tribus arabes qui habitent Moguedchou.

familiers, et nous eûmes plus à nous plaindre de l'excès de société que de l'isolement. Notre hebban devait, à plus juste titre, se montrer empressé : aussi, à peine fûmes-nous en son pouvoir, qu'il usa de ses prérogatives pour entrer en conversation, et il nous eut bientôt mis au courant des affaires du pays. Nous apprîmes que la mésintelligence régnait entre les habitants des deux parties de la ville : ceux de Chinggãni, du moins, se disaient en guerre avec Hhameurouine. L'assertion était-elle bien juste? c'est ce que nous verrons plus tard. Toujours est-il qu'aucun habitant de la première ne voulait se présenter dans la seconde, fût-ce seulement pour nous y conduire. Indépendamment de cette situation équivoque, une autre cause tenait en émoi la population de Chinggãni : quelques jours avant notre arrivée, deux individus y avaient été tués à la suite d'une rixe, et la tribu à laquelle appartenaient les victimes était en négociation avec celle dont faisaient partie les assassins, pour régler le prix du sang versé. Nous eûmes donc à subir, quant à la nécessité de ne pas sortir de la ville et de ne nous y promener qu'accompagnés de guides sûrs, force discours et exhortations de la part de notre hôte et de celle des visiteurs.

Nous adoptâmes, pour le moment, la conduite prudente qu'on nous conseillait, ayant d'abord à assurer notre dîner et notre coucher. Nous commençâmes par le repas, et, notre appétit satisfait, chacun de nous s'arrangea, tant bien que mal, pour dormir dans la pièce délabrée dont il allait faire sa demeure pendant quelques jours.

Le lendemain, au lever du soleil, nous étions debout, et, peu soucieux des appréhensions de nos hôtes, nous décla-

râmes l'intention de nous promener dans les environs. Sid-Hhadad, nous voyant bien décidés, se résigna à nous accompagner; mais, les jours suivants, il jugea la précaution inutile.

Nous allâmes visiter la tour du nord-est : c'est le minaret d'une ancienne mosquée dont les ruines sont à demi enfouies dans les sables, et, d'après une inscription qu'on y peut lire encore, une partie en aurait été restaurée par les soins d'un pieux musulman. Malheureusement, à l'endroit où était gravée la date de cette restauration et, peut-être, celle de la fondation du monument, l'inscription est complétement effacée, quoique tout le reste soit à peu près intact. En revenant vers la ville, nous trouvâmes, sur notre route, de nombreux tombeaux, et nous en examinâmes plusieurs. Tous ont la même forme, celle d'un parallélipipède rectangle, élevé d'un peu plus de trois mètres et surmonté d'un dôme au milieu; à chacun des angles, les pans de murs sont prolongés de manière à former comme une petite pyramide triangulaire, dont la face antérieure serait dentelée. Le bâtiment est divisé en deux pièces : dans la première est pratiquée, ainsi qu'à l'intérieur des mosquées, une niche indiquant à celui qui vient prier, la position à prendre pour être tourné vers la ville sainte (la Mekke); la seconde renferme le cercueil, placé dans une fosse reçouverte par une maçonnerie. Aucune de ces tombes ne porte d'épitaphe.

De retour à Chinggãni, nous rencontrâmes Imam-Ahhmed, qui s'était déjà présenté à notre domicile pour nous rendre visite, et qui nous y accompagna. Notre promenade fut le sujet de la conversation, et nous attira, de sa part, de nouvelles exhortations à la prudence que rien de ce que

nous avions vu ne semblait justifier ; mais nous ne tardâmes pas à nous apercevoir qu'on exagérait les dangers que nous pouvions courir, afin de nous retenir à Chinggãni, et de profiter ainsi de tous les avantages et bénéfices qu'on attendait de notre séjour à Moguedchou.

Nous offrîmes à Ahhmed de partager notre déjeuner ou d'accepter, du moins, des rafraîchissements ; il remercia en me faisant expliquer que c'est une règle, pour les sultans soumal, de ne prendre aucun aliment hors de leur maison. Il leur est également défendu de manger du poisson. J'eus aussi, dans cette visite, l'occasion de remarquer le cérémonial usité dans leurs rencontres avec leurs sujets : ceux-ci s'inclinent en avançant la main. Le Sultan répond à ce salut de trois façons différentes, selon le rang de l'individu qui le lui adresse : 1° en étendant simplement la main nue, la paume en dessus ; 2° en la présentant recouverte du pan de son pagne, qui est relevé ordinairement sur l'épaule droite ; 3° en offrant le dos de la main. Dans les deux premiers cas, l'individu qui salue croise la main sur celle du sultan ; dans le dernier, il se baisse et la touche du bout du nez.

Lorsque Ahhmed nous eut quittés, je fis porter chez lui un présent composé de divers objets ; c'étaient un poignard, un accordéon, de la verrerie de couleur, un coupon de drap écarlate, des cotonnades, etc.; le tout valant, d'après ce que cela m'avait coûté à Bombay, environ 80 piastres. Il paraît que ce brave Sultan apprécia peu ces objets, et qu'il eût préféré des espèces sonnantes, car j'appris qu'il avait vendu pour 30 piastres ce que je lui avais donné ; toutefois il commença par s'acquitter envers moi en m'envoyant un

bœuf et trois moutons valant bien, en tout, 6 ou 7 piastres. Nous tirâmes meilleur parti de son cadeau qu'il ne l'avait fait du nôtre. Le détachement campé dans la ville se réserva les moutons, et le bœuf fut envoyé à bord pour l'équipage. Ainsi se passa notre seconde journée à Moguedchou, durant laquelle, en outre, on mit à terre tout ce qui pouvait être nécessaire à l'exécution de mes projets.

Au coucher du soleil, la mer devint houleuse et la brise fraîchit. J'avais laissé mon lieutenant libre d'appareiller s'il le jugeait convenable pour la sûreté du bâtiment, et dans la soirée, à la lueur que la lune répandait sur la mer, nous vîmes le *Ducouëdic* déployer ses blanches voiles et disparaître peu à peu dans le lointain obscur.

Le jour suivant, quoique privés de la protection du brick, nous continuâmes nos pérégrinations en risquant une promenade à Hhameurouine. Nous étions huit ou neuf, armés, pour la plupart, de fusils à deux coups, et il nous sembla qu'à notre approche se manifestait partout une émotion que nous étions loin de partager.

Arrivés à la porte de la ville, nous fûmes introduits sans difficulté et conduits à la maison du cheikh Moumen-ben-Hhacen, qui, en l'absence du chef titulaire de l'endroit, y exerçait l'autorité. Nous reçûmes de lui un accueil plein de cordiale gaîté qui dissipa complétement le peu de défiance que nous avaient inspirée à son égard et à celui des siens les peureux ou cupides donneurs d'avis de Chinggâni. Moumen nous fit comprendre qu'il n'ignorait pas leurs menées : il nous sut d'autant meilleur gré de notre démarche et prit à tâche de nous en témoigner sa satisfaction par toutes les prévenances possibles. Je dois lui rendre cette justice qu'il

ne chercha pas à user de représailles envers ses détracteurs; il se contenta de plaisanter de leur poltronnerie, et fit remarquer avec beaucoup de sens que non-seulement les gens de Chinggãni nourrissaient contre ceux de Hhameurouine de mauvais sentiments, mais qu'ils ne s'entendaient même pas entre eux, faisant par là allusion aux meurtres qui avaient été récemment commis et dont j'ai parlé.

Pendant le cours de notre visite, Moumen m'offrit le café. Cette politesse n'avait par le fait rien d'extraordinaire, et je n'en parlerais pas si le café se préparait en ce pays ainsi que partout ailleurs; mais la façon dont les Soumal l'apprêtent est assez curieuse pour être décrite. On met le café en coque frire dans du semen : quinze ou vingt grains, servis sur une assiette de bois avec la graisse dans laquelle ils ont été cuits, représentent une tasse de café. Cette manière de prendre ce que nos habitués d'estaminet appellent la demi-tasse est la seule connue chez les soumal, qui sont très-friands de cette préparation et s'en régalent, m'a-t-on dit, soir et matin. Mais, en narrateur véridique, je suis forcé d'avouer que, de notre côté, nous trouvâmes ce ragoût aussi dégoûtant à voir qu'exécrable à manger. Heureusement il y avait des vaches dans la cour, et leur lait nous fut présenté à propos pour chasser la détestable saveur du café que nous avions mâché, afin de ne pas désobliger notre hôte.

Quand je quittai Moumen, il s'excusa de ne pouvoir me visiter à Chinggãni, non qu'il crût à quelque danger pour sa personne s'il s'y transportait, mais dans la crainte que sa présence n'y fût une occasion de troubles. Il nous engagea beaucoup à revenir causer avec lui, assurant que rien ne lui serait plus agréable : je le lui promis, et en

effet, Hhameurouine fut presque tous les jours le but de notre course du matin.

La conversation de ce cheikh avait pour nous un véritable intérêt par les renseignements que nous y puisions sur le pays. Il parle l'arabe, ce qui est rare chez les Soumal, et il paraissait s'exprimer, en cette langue, avec assez de facilité. Sa manière de dire, même, n'était pas dépourvue d'un certain charme. Sa physionomie, empreinte à la fois de finesse et de bonté, révélait, par instants, une intelligence vive et peu commune. Quand nous le vîmes, il pouvait avoir cinquante-cinq ans ; c'est un individu de petite taille, mais d'une large carrure, fortement musclé et doué d'une vigueur extraordinaire. Je l'ai vu enlever de terre un homme adulte en le saisissant avec les dents par la ceinture; et il nous affirmait que, dans sa jeunesse, il abattait un bœuf d'un coup de poing : ses présentes prouesses témoignaient suffisamment de ce qu'avaient pu être celles du passé, et il est de fait qu'eussé-je eu en partage la force d'un des boxeurs de la Grande-Bretagne, je n'aurais point été tenté de me mesurer avec le cheikh Moumen. Son apparence physique était, d'ailleurs, loin d'annoncer l'homme intelligent ou le Milon de Crotone que j'ai dit. Lorsqu'il était assis, causant et riant avec nous, son embonpoint et surtout son visage plein de bonhomie et de gaieté, encadré dans une chevelure grise un peu relevée en arrière et peignée à la mode du pays, rappelaient, sans aucun effort d'imagination, un de ces bons pères nobles de comédie qui excitent plus de sympathie rieuse que d'admiration. Quoi qu'il en soit, il nous a semblé aussi aimé que respecté de la population qu'il gouverne. C'est sans doute à sa conduite

ferme et sage à la fois que Hhameurouine doit de conserver la tranquillité, malgré le trouble et l'agitation qui se produisent si souvent à Chinggãni.

Nos relations avec les habitants de Moguedchou n'étaient pas toutes aussi agréables que celles que nous entretenions avec notre ami Moumen. Je ne me plaindrai pas trop des importunités de notre hebban ; il nous considérait un peu comme *sa chose*, et attendu que nous disposions souvent de lui, il prenait de fréquentes revanches : il avait chez nous ses petites et ses grandes entrées, et il en abusait parfois. Comment l'en empêcher? Tout protectorat ne doit-il pas rapporter quelques priviléges à celui qui l'exerce? Nous tolérions donc les assiduités de Sidi-Hhaddad ; mais nous aurions désiré, du moins, que notre protecteur nous *protégeât* contre celles de ses compatriotes qui n'avaient pas la même justification. Cependant il n'en était rien ; les visiteurs s'introduisaient chez nous avec un sans-façon souvent insupportable. Sous prétexte de nous présenter comme articles de trafic, soit des provisions, soit de prétendues curiosités, on envahissait notre escalier, et notre chambre de réception était prise d'assaut. Nous nous étions vus, en conséquence, dans la nécessité de fixer une heure d'audience, hors de laquelle nous tâchions d'être invisibles pour nos innombrables persécuteurs : de plus, nous n'en admettions qu'un certain nombre à la fois, et, pour défendre l'entrée du sanctuaire contre la masse d'individus qui faisaient queue à notre porte, nous avions soin, après chaque introduction, de nous enfermer à clef.

Pour l'achat de nos comestibles, il y avait aussi une heure fixée : c'était entre sept et huit heures du matin.

M. Bertrand s'était chargé de cette partie de notre administration intérieure. A l'heure dite, le docteur allait gravement s'asseoir sur un banc de pierre situé devant notre maison, et là défilaient, en sa présence, les marchands de moutons, de cabris, de poissons, et les vendeurs de volailles, d'œufs, etc. N'ayant pas de monnaie métallique d'assez faible valeur, nous en adoptions une de convention pour ces derniers achats. Nos fournisseurs soumal se seraient, sans doute, accommodés, pour prix de chaque objet, ne fût-ce qu'un œuf, d'une piastre à l'effigie de Marie-Thérèse, voire même d'une piécette autrichienne ou espagnole; mais de pareils marchés ne pouvaient nous convenir. Nous nous servions donc, comme monnaie de billon, de grains de verroterie qui étaient fort du goût de ces braves gens : il y avait surtout certains grains ornés de fleurs peintes, dont les dames raffolaient. Notre docteur procédait aux échanges avec un ordre et une loyauté qui devaient exciter l'admiration de tous les traitants. Mais quand, dans l'exercice de ses fonctions mercantiles, nous le voyions accorder un grain vert ou refuser un grain jaune à fleurs aussi sérieusement que s'il s'était agi d'une émeraude ou d'une topaze, nous lui trouvions, à vrai dire, l'air un peu juif. L'impassibilité de son visage contrastait d'une manière bouffonne avec la surprise joyeuse exprimée par les spectateurs à la vue des charmantes petites merveilles offertes, tour à tour, pour prix de leurs denrées.

Grâce à l'activité de cette traite quotidienne et matinale, et à la précaution que j'avais prise (il faut bien enfin se rendre justice à soi-même) d'emmener à terre le personnage indispensable dans toute excursion du genre de la nôtre,

mon cuisinier, la petite colonie essaimée du *Ducouëdic* faisait tous les jours, à Moguedchou, bonne chère et chère à bon marché. C'est là, je le dis sans détour, un remède efficace contre l'ennui et le découragement ; je le recommande à tous ceux qui vivront, comme nous, isolés dans une ville barbare, parmi des gens inconnus, chez lesquels la malveillance est facile à se produire. Pour notre compte, nous en usions largement et avec un succès complet.

Presque toute la journée, nous étions en course, glanant, de tous côtés, des épis pour augmenter notre moisson. Puis le soir, quand le soleil disparaissait derrière les collines de Hhameurouine, nous montions sur la terrasse, et là, rafraîchis par la brise du soir, nous nous laissions aller aux longues causeries, ou nous contemplions, tantôt la mer, cette éternelle berceuse qui rugit plus souvent qu'elle ne chante, tantôt les huttes de paille des Soumal, éparses entre les maisons croulantes de Moguedchou, comme des nids de passereaux tapis dans des ruines. Spectacle toujours plein de solennité! Là l'œuvre de Dieu, l'Océan, qui paraît sans limite et ne vieillit jamais; ici, l'œuvre de l'homme, la cité qui marche d'un pas rapide au déclin, puis au néant!..... Souvent aussi, nous plongions nos regards pensifs vers les sombres et profonds horizons du mystérieux continent, sphinx qui n'a pas encore trouvé son Œdipe, et que nous venions interroger, après tant d'autres.

Une de mes préoccupations les plus grandes pendant mon séjour dans cette localité était le projet d'une excursion à l'intérieur, jusqu'à la rivière Denok. Toutes les conversations que j'eus à faire naître et souvent à subir sur ce sujet, toutes les lettres qu'il me fallut écrire et les réponses

que je dus attendre, prirent une bonne partie de mon temps. J'en donnerai plus loin le résumé, avec le récit de l'expédition dont elles furent le prélude obligé; je veux auparavant enregistrer les renseignements que je suis parvenu à recueillir sur la ville de Moguedchou.

CHAPITRE XVI.

Moguedchou. — Population. — Religion. — Mœurs. — Costumes. — Nourriture. — Aperçu historique sur Moguedchou. — Son état politique actuel. — Commerce et industrie. — Douanes. — Monnaies. — Poids et mesures. — Instructions pour ceux de nos commerçants qui voudraient se rendre en ce port.

Moguedchou est située dans la partie de côte du pays soumal, désignée sous le nom de Bar-el-Benadir, par 2° 2′ 18″ de latitude nord et 43° 4′ 35″ de longitude est, à trente-deux milles dans le sud-ouest $\frac{1}{4}$ d'ouest d'Ouarcheikh. Selon les lettrés de la ville, son nom aurait pour étymologie les mots arabes *megaad-ech-châta* (station de la brebis). Voici comment ils en expliquent l'adoption :

Peu après l'arrivée des musulmans dans le pays, un de leurs cheikhs les plus vénérés, nommé Aouïçoul-Gorri, qui passait pour être inspiré de Dieu, eut une vision : une brebis lui apparut éclairée d'une lumière surnaturelle. L'endroit où le miracle s'était accompli fut, dès lors, considéré comme saint; à la mort du cheikh on y plaça son tombeau, qui devint un but de pèlerinage. Plus tard, on y construisit une mosquée, dont le nom, Megaad-ech-Châta, rappela la merveilleuse apparition par laquelle ce lieu avait été consacré, et fut ensuite appliqué, par extension, à la ville tout entière.

Moguedchou est composée de maisons en pierre, restes de l'ancienne cité fondée par les Arabes, et qui, pour la plupart, tombent en ruines; puis de cases soumal ayant la forme de ruches, la toiture en paille et le pourtour en torchis et branchages. Elle appartient au territoire des Haouiya, dont l'une des peuplades principales, les Abgal, occupe toute la zone littorale, depuis cette ville jusqu'à Obbya. Les Haouiya habitent le pays enclavé entre les Ougadine au nord-ouest, les Meurrihhãn' au nord, les Medjeurtine au nord-est, la mer à l'est, et le Denoq, qui les sépare, au sud-ouest des Rahhan'ouine. La cité dont il s'agit, placée dans la partie la plus sud de ce territoire, touche, de ce côté, à la frontière des Rahhan'ouine.

La population totale de Moguedchou s'élève, autant que j'en ai pu juger, à environ 5,000 âmes, y compris les esclaves; un peu moins des trois quarts habitent Hhameurouine, et le reste Chinggãni. Elle est composée de diverses tribus de Soumal-Abgal, de quelques tribus ou familles de descendance arabe, rejetons dégénérés des colons qui, à la fin du IIIe siècle de l'hégire (1), fondèrent la ville, et enfin de quelques marchands hindous et arabes, y séjournant plus ou moins, selon les nécessités de leurs affaires.

Les Soumal-Abgal de Moguedchou sont de la tribu des Yacoub et descendent des Gourgaté. Quant aux tribus arabes qui peuplent cette ville, ce seraient, d'après Moumen : les Reher-Cheikh, les Bafodeul, les Ameuran', les Cheuraf, les Abd-es-Sund, les Aoudin', les Alaieddin', les Hhadjanim', les Içomankki; et d'après Sid-Hhaddad : les Cheuraf, les

(1) Voyez Ire partie, livre III, page 175 et suivantes.

Ameuran', les Cheikh, les Bafodeul, les Abd-es-Sound, les Chen'chia, les Goudméni, les Cheikh-Chemsi. La seule explication que je puisse donner des différences qui existent entre ces deux listes, c'est que probablement ni l'une ni l'autre n'est complète : pour être plus près du vrai, il faut, je crois, compter toutes les tribus qui y sont désignées.

De même que les Soumal habitant les villes, ou ayant été en contact avec les Arabes, les gens de Moguedchou sont musulmans ou du moins suivent les prescriptions les plus vulgaires du Coran : les prières et ablutions, la circoncision, l'abstinence de la viande de porc, etc., etc.; mais ils s'en écartent, comme je l'ai déjà dit, pour les Soumal-Adji, en ce qui concerne les rapports entre les sexes, dont les relations ne sont aucunement entravées chez eux. Les femmes soumal se montrent toujours le visage découvert, les bras et les épaules nus; il n'y a que les femmes d'origine arabe et les concubines d'Arabes qui soient assujetties à la séquestration et aux autres restrictions du même genre, imposées par la loi de Mahomet. La liberté dont jouissent les premières, dans un pays où la polygamie est admise pour les hommes, doit avoir inévitablement, pour conséquence, de nombreuses liaisons adultérines, d'autant plus que, chez ce peuple à demi sauvage, en qui les appétits et les instincts matériels prédominent et président presque seuls à tous les actes, une rencontre amoureuse n'a besoin d'aucun prélude plus ou moins sentimental. Les femmes soumal du sud ne se piquent pas plus que celles du nord d'une pudeur farouche; l'homme, en guise de soupirs amoureux et de délicates attentions, offre une valeur quelconque pour obtenir les bonnes grâces de celle qu'il choisit; la dame ne

se trouve nullement offensée de ce mode de séduction ; elle accepte ou refuse, selon que le prix offert à ses faveurs lui paraît ou non suffisant : attrait tout à fait charnel dans l'un ; retenue intéressée ou abandon plus vénal que passionné chez l'autre. La proposition s'exprime souvent par un simple signe, dont on ne saurait nier la valeur analogique, mais qui n'en est pas plus pudique pour cela. J'ai dit quel est ce signe au chapitre qui traite de Hhafoun.

Le costume des Soumal de Moguedchou est à peu près semblable à celui des Medjeurtine : tous portent le meuro, qu'on nomme ici *toumoun'hall;* mais ceux qui ont perdu leur père peuvent seuls y ajouter la seconde pièce de coton, complétant le vêtement des hommes dans le nord. Le plus grand nombre marchent nu-pieds, les autres ont des sandales. J'ai vu à Moguedchou beaucoup de gens ayant au cou et au bras des talismans dont j'ai parlé sous le nom de *reurthas* et de *kadône.* A part le plastron en cuir, dont elles ne font pas usage, les femmes ont le même costume qu'à Hhafoun. Elles se parent aussi de colliers et de bracelets en verroterie.

Les individus d'origine arabe ont adopté, ainsi que les Souahhéli de Zanzibar, la longue chemise en cotonnade blanche, ouverte sur la poitrine, quelquefois serrée au-dessus des hanches par une ceinture; sur la tête, ils se mettent une calotte.

Les hommes ont pour armes faisant partie du costume une sagaie et un couteau-poignard : ils se munissent du bouclier en peau de rhinocéros lorsqu'ils sont en voyage ou qu'ils croient devoir se tenir sur la défensive. Les Soumal de la campagne, désignés ordinairement par le mot

bedouï (bédouins), sont toujours plus complétement armés; ils ont d'habitude deux sagaies, l'une légère, qui leur sert d'arme de trait; l'autre, plus solide, avec laquelle ils combattent leur ennemi corps à corps. Quelques-uns portent un arc et des flèches empoisonnées. A l'exception des boucliers qui viennent de chez les Galla, ils fabriquent ces armes de la même manière que les Medjeurtine.

La base de leur nourriture est le millet, nommé ici *dourha*. Quand il est pilé ou moulu, on en fait une pâte qui se cuit comme le riz; on l'arrose de semen ou de jus de viande, et on le mange à poignées, en le manipulant pour lui donner la forme d'une boulette. D'autres fois on le cuit en grains dans de la graisse de mouton, après quoi on le met suer sur une plaque de fer chauffé : le grain, se dégageant alors de son enveloppe, prend l'aspect d'une petite boule blanche féculente. Le millet préparé de cette façon est, ainsi que dans le premier cas, trempé dans du semen. Les Soumal de Moguedchou préfèrent à ce beurre l'huile de sésame, mais elle est assez rare dans le pays; aussi ne l'emploient-ils qu'en petite quantité et pour les mets les plus recherchés : ils l'extraient à l'aide d'un moulin, peu différent de celui de Zanzibar (1). Pour l'éclairage, ils ne brûlent que du suif, n'ayant pas, comme les Souahhéli, la noix de coco pour en faire de l'huile à brûler.

Sauf ces particularités, qui sont peut-être communes aux Soumal du nord et à ceux du midi, quoique je ne les aie pas remarquées chez ces derniers, l'alimentation se compose des mêmes denrées dans les deux pays. La consommation du

(1) Voyez l'Album, planche 24.

bétail est seulement plus considérable dans les Benadir. Quant aux usages, ils sont semblables chez toutes ces peuplades. Je renvoie au chapitre XII pour les observations relatives à la langue.

L'existence d'une ville au lieu où est située Moguedchou serait, si l'on en croit une vieille tradition locale, antérieure à la naissance de l'islamisme : le fait n'est pas impossible. Quoi qu'il en soit, la ville actuelle, dont la fondation est due aux Arabes musulmans, date pour nous, ainsi que nous l'avons établi précédemment (1), de l'an 295 de l'hégire. J'ai dit aussi (2) quelle avait été sa prospérité sous la dynastie des sultans M'doffeur, et sa décadence après la dépossession de ceux-ci par les Abgal. C'est donc à cet événement que j'en reprends l'historique.

A une époque que je ne saurais fixer, une tribu d'Abgal envahit le territoire des Odjourane, sur le littoral duquel était située Moguedchou. Soit que les habitants de celle-ci eussent pris parti contre les envahisseurs, soit que les richesses de la ville tentassent la cupidité de ses nouveaux voisins, toujours est-il qu'à la suite d'une longue guerre elle tomba aux mains du chef des Abgal, Omar Djéloulé, et que, depuis, ses descendants y ont conservé l'autorité avec le titre de sultan.

L'agression des Abgal contre Moguedchou fut attribuée aux suggestions perfides d'un des principaux habitants de la ville, qui, maltraité par le sultan Fekheur-ed-Din, le M'doffeur alors régnant, se réfugia chez les Abgal, et fit de cette peuplade l'instrument de sa vengeance.

(1) Voyez Ire partie, livre III, page 184.
(2) Voyez Ire partie, livre III, page 287 et suivantes.

La série des sultans Abgal m'a été donnée, ainsi qu'il suit, par Moumen :

Imam Ahhmed, cheikh actuel;
Imam Mohhammed;
Imam Osman;
Imam Ali;
Imam Mahhmoud;
Imam Ahhmed;
Imam Mohhammed;
Imam Ahhmed;
Imam Omar;
Imam Djéloulé.

Le sultan Ahhmed devait me remettre lui-même une note sur sa généalogie qui, assurait-il, remonte, par une suite de trente noms, jusqu'à Yacoub, souche de leur famille; mais j'ai oublié de lui rappeler sa promesse. Au reste, la connaissance de cette généalogie n'aurait eu d'intérêt que pour la série postérieure à Omar-Djéloulé, comme pouvant aider à fixer la prise de Moguedchou par les Abgal; et probablement cette série n'eût pas été différente de celle que Moumen m'a fournie.

Sous la domination de ces conquérants à demi sauvages, la décadence de la cité arabe dut s'opérer rapidement. Sa division en deux quartiers se produisit matériellement par l'abandon, puis par l'écroulement des édifices intermédiaires, et la désunion entre les habitants de l'un et de l'autre en devint plus facile, lorsque le gouvernement existant ne fut plus assez équitable ou assez respecté pour les maintenir en accord de vues et d'intérêts. Néanmoins c'est seulement dans ces dernières années que les habitants

de Chinggãni ont cessé d'aller à la mosquée de Hhameurouine.

L'incapacité des dépositaires du pouvoir, les dissensions intestines, la peste apportée par un bateau de Sour au commencement de 1836, et qui causa de grands ravages ; enfin une disette, survenue il y a environ douze ans, à la suite d'une longue sécheresse, ont réduit successivement Moguedchou à l'état de misère et de dépopulation où elle se trouve aujourd'hui. Sauf quelques maisons nouvellement restaurées, ou d'une construction récente, comparativement aux autres habitations, les deux parties de cette ville ne présentent qu'un amas de bâtiments croulant pour la plupart, et de la restauration desquels personne ne se soucie. Si cet état de choses continue, avant cinquante ans, Hhameurouine, la riche capitale d'un vaste territoire, ne sera plus qu'une triste nécropole; la sauvagerie, qu'elle avait refoulée au loin, y reprend chaque jour son empire, et à la place où s'élevait jadis la florissante cité des M'doffeur, avec ses hautes maisons à terrasses, ses mosquées aux dômes éclatants de blancheur, ses élégants minarets, on ne trouvera que des monceaux de pierres entremêlés de *maisons-ruches* soumal..... Et pourtant Moguedchou est rentrée, depuis vingt ans, sous une domination arabe, celle du sultan d'Omân, que la renommée désigne comme le plus puissant et le plus éclairé de tous les princes indépendants de l'Arabie!... Il est des réputations que l'éloignement grandit outre mesure; mais celle de Saïd serait-elle de ce nombre, il n'en a pas moins assez de puissance réelle pour arrêter cette ville sur le penchant de sa ruine. On verra bientôt combien peu il fait pour cela.

La scission opérée politiquement entre la population date de quelques années seulement. A la mort d'Imam Mohammed, père du chef actuel de Chinggãni, le neveu de ce dernier lui disputa le pouvoir et parvint à faire reconnaître son autorité dans Hhameurouine. Depuis, les habitants des deux quartiers ont vécu dans une défiance mutuelle, et, à diverses reprises, des actes hostiles ont été commis de part et d'autre.

Le chef de Hhameurouine est nommé Ahhmed-ben-Mahmoud ; il n'y réside pas. Il s'est retiré à l'intérieur il y a cinq ans. A cette époque, c'est-à-dire en 1842, à l'occasion des débats survenus entre Ahhmed et son oncle, Youceuf, cheikh des Guébroun, et dont je parlerai tout à l'heure, s'était présenté avec une armée devant Moguedchou, où il avait été appelé comme médiateur par les partis. Ahhmed-ben-Mahmoud, n'ayant pas voulu accepter la solution proposée et se voyant menacé par les partisans d'Youceuf, quitta Hhameurouine, en déléguant le pouvoir à son parent, le cheikh Moumen-ben-Hhacen, dont nous avons entretenu le lecteur.

Les chefs Imam Ahhmed et Cheikh Moumen se partagent donc l'autorité directe à Moguedchou ; mais ils reconnaissent pour supérieur le sultan Saïd, et témoignent, au moins en apparence, leur soumission aux volontés de ce prince. Son pavillon flotte sur la ville, et les droits y sont perçus en son nom pour le compte du banian, qui a la ferme des douanes d'Afrique. Là se sont bornées, jusqu'à présent, les exigences du Sultan comme conséquence de sa suzeraineté.

Il serait difficile de caractériser, par un mot exact, la

nature de l'autorité de Syed Saïd sur Moguedchou et plusieurs autres villes qu'il considère comme faisant partie de ses États : ce n'est ni la suzeraineté ni la souveraineté; c'est plutôt une sorte de protectorat, constituant dépendante, mais non sujette, la ville protégée (1); enlevant à ses chefs naturels le droit de souveraineté extérieure en ce qui concerne les Européens, mais leur laissant le gouvernement de l'intérieur, et même le soin de régler leurs rapports avec les peuplades environnantes, qui, du reste, sont complétement indépendantes de Saïd.

Cette situation de Moguedchou se complique encore de l'état de sujétion, à peu près analogue, dans lequel elle est

(1) Le ton des lettres adressées par le Sultan aux chefs de ces villes vient à l'appui de ce que je dis ici. Je possède la copie de plusieurs, et entre autres de celle qui m'avait été donnée comme introduction auprès des chefs de Moguedchou. En voici la reproduction :

« De la part de celui qui met sa confiance en Dieu, son serviteur Saïd-« ben-Soultan!

« Aux aimés et honorés vieillards de Moguedchou; que Dieu (qu'il « soit élevé) les sauve, s'il lui plaît.

« Ensuite, que le salut, la miséricorde et les grâces de Dieu soient sur « vous. Celui qui arrive près de vous est l'aimé et honorable sieur Guil-« lain, et nous désirons que vous lui fassiez aussi bonne figure que pos-« sible tant qu'il demeurera dans votre ville, car je veux qu'il en parte « en se louant de vous. S'il a besoin de quelque chose, aidez-le, afin qu'il « l'obtienne. Il n'est pas nécessaire de vous en dire davantage sur son « compte. Tout ce dont vous pourrez avoir besoin, faites-nous-le savoir. « Salut. »

Voici le commencement d'une autre lettre écrite par Saïd aux chefs de Hhameurouine :

« De la part de Saïd-ben-Soultan aux chers chefs le cheikh Moumen-« ben-Hhacen, le cheikh A'ounem-ben-Din-Nous, le cheikh Nous-ben-Din « et tous les autres vieillards de Hhameurouine. Que Dieu vous sauve. « Que le salut soit sur vous, ainsi que la miséricorde et les grâces de « Dieu. Ensuite votre noble écrit est arrivé et votre ami a compris ce « que vous lui marquiez....., etc. »

placée à l'égard du chef des Guébroun ; toutes les villes de la côte des *Benadir* y étant également soumises, je ne produirai les détails et considérations qui y ont trait qu'après avoir fait la description de ces diverses localités.

Le sultan Saïd n'a, d'ailleurs, à la suprématie que nous constatons, d'autre droit que celui de la force. En effet, sous la dynastie des Abousaïdi dont il est le quatrième souverain, aucun imam ou sultan d'Omân n'a compté Moguedchou au nombre de ses possessions d'Afrique. J'ai dit (1) par quelles circonstances les habitants de cette ville furent amenés à reconnaître l'autorité de Syed Saïd. Mais ce fut seulement vers 1842 qu'il y fit acte de souveraineté en y envoyant, ainsi qu'à Braoua et à Meurka, un individu, nommé Mohhammed-ben-Naceur, pour prendre connaissance du mouvement commercial de cette côte et fixer le tarif des droits à y appliquer. Puis, en 1843, à la suite d'une communication adressée au Sultan par les notables de Hhameurouine, il y expédia, en qualité de gouverneur, un certain Ali-ben-Mohhammed, qui devait, en outre, remplir les fonctions de collecteur des douanes. Cet Ali était accompagné de deux soldats chargés de percevoir les droits, et le Sultan recommandait aux cheikhs de les assister, au besoin, dans leur office. Il paraît que la communication faite à Saïd traitait des droits établis ou à établir, car le Sultan disait dans sa réponse : « Quant à ce qui est de l'affaire des droits sur les « banians, on les exigera de tout bâtiment qui arrivera à « Moguedchou ; de même, ceux qui viendront de Zanzibar « pour acheter de l'ivoire seront imposés à raison de deux

(1) Voyez Ire partie, livre v, page 590.

« piastres par frazela et payeront le droit avant l'embarque-« ment, etc., etc. » Cette lettre était datée du cinquième jour de rabi-el-aouel de l'année 1259 (5 avril 1843). Ali-ben-Mohhammed, qui était Soumali, quitta bientôt le poste, peu lucratif sans doute, que Saïd lui avait donné, et se retira dans l'intérieur.

A mon passage à Moguedchou, un vieil Arabe remplaçait Ali, plutôt à titre d'agent de Djiram, le fermier général des douanes, que de représentant du Sultan.

Le commerce de Moguedchou, ainsi que celui des villes maritimes indépendantes du territoire où elles sont enclavées, s'alimente d'un double mouvement d'importation et d'exportation; de telle sorte que presque tous les articles figurent à la fois dans l'un et l'autre mouvement. Mais, pour éviter une confusion, je considérerai comme exportation les marchandises sortant par voie de mer, et comme importation celles qui entrent par la même voie. Le commerce d'exportation de Moguedchou comprend les articles suivants :

Dourha ou *millet.* — De même que tous les produits agricoles du pays, on le récolte sur les bords de la rivière qui passe à quelques lieues, en arrière de la ville. Cette dernière en exporte à peu près 20,000 djézela pour Zanzibar et pour les ports du sud de l'Arabie. Les mois où le marché est le mieux approvisionné sont juillet et janvier; alors on en a, ordinairement, 200 kila pour une piastre, quantité qui peut diminuer jusqu'à 100 kila ou augmenter jusqu'à 250, selon l'époque de la vente, et aussi le plus ou moins d'abondance des récoltes.

Dirr et *selboukha.* — Les uns, espèce de haricots; les

autres, sorte de petits pois. Ils sont exportés en quantités insignifiantes. On en a de 50 à 110 kila pour une piastre.

Sésame. — Il en est exporté de 150 à 200 djézela. Le prix de cette graine est très-irrégulier sur le marché; pour une piastre, on peut en avoir de 20 à 60 kila, et son huile se vend 2 piastres la frazela.

Coton tissé. — C'est l'unique industrie des habitants et le seul objet que Moguedchou fournisse en propre à l'exportation. Cette industrie est restée florissante pendant plusieurs siècles et a beaucoup contribué à la richesse de la cité où elle s'était développée : les produits en étaient expédiés non-seulement dans toutes les villes arabes de la côte, mais encore dans celles de la mer Rouge jusqu'en Égypte, de même qu'aux ports de l'Arabie et du golfe Persique. Elle dut commencer à décliner après la conquête ou la destruction des colonies arabes de la côte par les Portugais; car, quoique Moguedchou n'ait jamais subi le joug de ces conquérants, ses relations avec l'extérieur n'en furent pas moins entravées, et lorsque, plus tard, la domination portugaise fit place à celle des Arabes d'Omân, l'invasion de la cité par les Abgal y apporta des perturbations encore plus fatales à son commerce et à son industrie, en causant la mort ou l'émigration de ses plus riches habitants. Néanmoins, comme la fabrication des tissus était là un travail tout manuel accompli par les gens de la classe inférieure et les esclaves, elle put se poursuivre dans des limites plus restreintes et en rapport avec les débouchés qu'elle conservait. Mais une nouvelle cause de ruine, bien plus sérieuse pour cette industrie que les vicissitudes commerciales et politiques qui affligèrent jadis Moguedchou, la menace d'une

complète et prochaine destruction : c'est la concurrence des Américains, dont le coton, dit khami, introduit depuis plusieurs années dans les marchés du Zanguebar, acquiert une préférence marquée. La consommation de ce tissu s'étend même de plus en plus à tous les pays maritimes où les premiers étaient autrefois demandés. Il ne reste donc guère, aujourd'hui, pour le placement de ceux-ci, que les marchés de l'intérieur, où déjà, cependant, le tissu rival commence à paraître : aussi est-il probable qu'avant peu la fabrication des étoffes de coton, seul vestige de l'ancienne prospérité de Moguedchou, sera complétement anéantie.

Quoi qu'il en soit, voici quelques détails sur cette fabrication : la matière est apportée, en bourre, du pays de Keutch; elle est filée par les femmes de la ville, au moyen d'un rouet fort simple. Elles obtiennent ainsi quatre fils différents, desquels on fait six qualités de tissus blancs, tous de dimensions presque égales, 3 mètres sur $0^{m},65$ environ. Ce sont les hommes qui mettent les fils en œuvre : entre Chinggãni et Hhameurouine, il y a à peu près un millier de tisserands. Chaque ouvrier, en travaillant assidûment, peut tisser deux de ces pièces par jour; mais, le plus ordinairement, il en tisse de quarante à quarante-cinq par mois. La production annuelle s'élève jusqu'à 360,000 ou 380,000 pièces. Ces étoffes servent à l'habillement des gens de la ville; néanmoins la plus grande partie est exportée pour le Souahhel et les ports soumal du nord, outre ce qui est expédié au pays de Ganané et de Lébine ou Léouine, en passant par Guéledi et Dafit.

Gros et petit bétail. — On trouverait, en abondance, des bœufs, des moutons, des cabris, des ânes et des chameaux;

ces animaux sont très-nombreux aux environs mêmes de la ville. Toutefois on n'exporte qu'accidentellement des individus des deux dernières espèces; et il n'est guère embarqué de petit bétail que pour provision de mer.

Chameaux. — On s'en procurerait facilement une centaine en peu de jours. Leur prix varie de 8 à 13 et jusqu'à 15 piastres.

Anes. — En quelques jours aussi on pourrait avoir un chargement d'ânes. Il en serait de même pour les bœufs, les moutons et les cabris.

Peaux ou *cuirs*. — Il s'en exporte annuellement de deux à trois cents kourdja à Zanzibar et dans les ports du nord du pays soumal. Il serait possible d'en réunir promptement de très-fortes quantités. Le meilleur moment pour acheter est la fin de la mousson de sud-ouest. Les plus beaux cuirs de bœufs secs ne se payent pas plus d'une demi-piastre; les cuirs salés, de 15 à 20 piastres la kourdja, mais on prépare très-peu de ces derniers à Moguedchou. On y trouverait aussi des peaux de mouton, de chèvre, de gázelle, de léopard, d'une espèce de grande antilope, de rhinocéros et d'hippopotame, à des prix d'autant moins élevés que tous ces objets n'ont pas encore été demandés.

Semen. — Il en est exporté de trois à quatre cents frazela par an; mais on en obtiendrait aisément bien davantage au prix moyen de 2 piastres par frazela.

Ivoire. — Il vient des pays de Léouine et de Chebel-lèh en quantité d'environ mille frazela par an : il se vend de 12 à 34 piastres la frazela, selon la qualité des dents, qui s'apprécient surtout par le poids de chacune d'elles. Les gens de Moguedchou envoient leurs esclaves en caravane

aux pays de production pour traiter l'ivoire; ces caravanes partent au commencement de la mousson de nord-est et sont ordinairement de retour deux mois et demi ou trois mois après. Les arrivages les plus considérables ont lieu en mars et quelquefois à la fin de février. A ces époques d'abondance, le prix de la frazela peut diminuer de 2 piastres. Les dents d'hippopotame se vendent de 5 à 6 piastres la frazela. Il vient aussi de Ganané beaucoup de cornes de rhinocéros; on en exporte en Arabie et à Zanzibar. Elles se vendent de 10 à 12 piastres la frazela.

Myrrhe. — Elle est tirée des pays d'Ougadine, de Ganané et de Léouine; l'arrivage en est très-irrégulier et le prix de 3 à 4 piastres la frazela.

Gommes. — On ne distingue, à Moguedchou, que deux variétés de gomme dite arabique, dont les noms sont *adad* et *foulaï*. Elles se vendent toujours mélangées et non mondées, à raison de 1 à 2 piastres la frazela, selon le degré de choix des morceaux. Elles sont fournies par les pays des Abgal, de Chebel-lèh et de Rahhan'ouine. La gomme foulaï, plus blanche et plus transparente que l'autre, est aussi en plus grande quantité; mais toutes deux sont peu abondantes sur le marché, sans doute parce qu'elles sont peu recherchées.

On y trouve également la *golili*, espèce de gomme-gutte, provenant des pays de Léouine. Elle y est apportée en petits morceaux cylindriques enfilés en manière de grains de chapelet. On l'emploie pour la teinture et dans la composition de l'encre. Le prix en est d'une piastre les six ou sept retol.

Enfin on se procure encore à Moguedchou un peu d'am-

bre gris ; la qualité inférieure est payée son poids en argent, et les bonnes qualités valent deux ou trois fois leur poids.

Les principaux objets d'importation, outre le coton en bourre déjà mentionné, sont : des étoffes de Keutch et de Mascate pour vêtements et mouchoirs; du café en coque, un peu de mélasse, de la verroterie, du riz blanc de l'Inde et du riz en paille de Pemba; des dattes de Mascate; du tabac en corde provenant des Comores, de Madagascar, de l'intérieur et même des navires américains qui commercent à Zanzibar; du sel, des esclaves, du fer, de l'étain et du fil de laiton, ces trois derniers articles en très-petite quantité; enfin quelques armes de guerre et de la poudre.

Voici les détails que j'ai pu me procurer sur une partie de ces articles.

Coton. — Il sert à fabriquer les tissus dont j'ai parlé et provient du golfe de Cambaye et de Gouzerate; on en tire aussi un peu de Bombay. La qualité en est toujours inférieure et se vend, au lieu de destination, de 2 à 2 piastres 1/2 la frazela. La quantité importée, chaque année, est de deux mille cinq cents à quatre mille frazela.

Café. — On en reçoit annuellement de trois cents à trois cent cinquante kiss, fournis presque entièrement par les ports arabes de la mer Rouge. Les arrivages ont lieu de la fin de février au commencement de la mousson de sud-ouest. Il en vient, en outre, de Ganané, par caravanes, en juin et juillet. Le temps pendant lequel il peut manquer sur le marché serait donc de septembre à février. On m'a dit que deux cents kiss, apportés dans cet intervalle, seraient immédiatement placés. C'est en coque, on se le rappelle, que les

Soumal le consomment. Aux moments d'abondance, le prix du café est de 2 à 2 piastres 1/4 la frazela. Dans le commerce de détail, il se vend par kila. Il a été donné jusqu'à soixante-dix kila de dourha pour une kila de café, aux époques de disette : on en a vu le prix monter alors jusqu'à 7 piastres la frazela.

Mélasse. — Les habitants de Moguedchou et ceux de l'intérieur, ne consomment qu'une mélasse grossière venant de Zanzibar et de l'Inde. Quoique très-commune, on ne se la procure pas à moins de 2 1/2 à 3 piastres 1/2 la frazela.

Verroteries. — Elles sont très-recherchées. Il y a quelques années, elles arrivaient de l'Égypte par la mer Rouge; depuis que les Américains et les Anglais en introduisent une grande quantité à Zanzibar, c'est de là qu'elles sont transportées, par les boutres, dans les ports du pays soumal. Du reste, le commerce des verroteries n'a pas, ici, autant d'importance que dans les pays plus au sud; on en placerait tout au plus 100 frazela par an sur le marché.

Dattes. — Elles proviennent d'Arabie. Les Soumal en consomment beaucoup, et seulement des variétés les plus communes. Il en passe tous les ans, sur la place, près de quatre mille sacs de cent cinquante retol chacun, dans lesquels la qualité inférieure figure pour les neuf dixièmes; le prix de celle-ci est de 1 piastre 1/4 le sac; celui des autres, de 2 1/2 à 4 piastres.

Tabac. — On en tire la majeure partie du sud, par l'intermédiaire de Zanzibar. Il est en corde et se vend de 1 à 2 piastres la frazela. Le tabac américain, qui est en tablettes et en feuilles, est préféré, mais le prix en est trop élevé pour les consommateurs, car il n'y peut être livré à moins

de 4 à 5 piastres la frazela ; aussi l'importation n'en dépasse-t-elle pas quatre à cinq cents frazela par an. Quant à celui des autres provenances, il constitue un des principaux moyens d'échange avec l'intérieur : il en est importé au moins dix mille frazela. Cette quantité, relativement énorme, de tabac est écoulée dans les pays environnants par la voie des caravanes. Il est d'un usage général, chez les Soumal-Rahhan'ouine, et c'est à Moguedchou que s'en approvisionnent toutes les tribus situées dans le nord de cette ville.

Sel. — Il est apporté de Sour (côte d'Omân) et du pays de Meuh'ra (côte sud-ouest d'Arabie) ; le prix en est variable suivant les circonstances, mais toujours très-bas. Pour 1 piastre, on en a cent kila quand il est rare, et jusqu'à deux cents kila, s'il est abondant. Les Soumal l'emploient principalement au salage des cuirs et à l'engrais des bestiaux.

Esclaves. — Ils viennent du Souahhel et quelques-uns de Patta : Moguedchou en a reçu, en 1846, près de six cents. Un esclave mâle, dans les meilleures conditions, est payé 30 piastres ; une femme, entre 25 et 30 ; un enfant, de 15 à 20. Il en arrive aussi de l'intérieur, et particulièrement de chez les Galla-Arouci, dont les femmes sont, dit-on, estimées presque à l'égal des Abyssiniennes. Au nombre des esclaves tirées du sud, se trouvent parfois des femmes de sang mêlé, qui se vendent à des prix considérables, et dont les Arabes du pays font leurs femmes ou leurs concubines. Il y en a dont le physique ne manque pas d'agrément ; on peut en voir un spécimen dans l'Album (1).

(1) Voyez planche 38.

Fers. — Le fer en barre et en fil est importé de l'Inde et mis en œuvre par les forgerons de Moguedchou avec une dextérité assez remarquable, eu égard aux instruments grossiers dont ils se servent. Ils fabriquent ainsi les fers de sagaies, des couteaux-poignards et des instruments aratoires. La quantité de fer qui entre annuellement est d'environ 15,000 frazela, dont une partie est écoulée à l'intérieur. Les instruments d'acier y sont achetés avec empressement, parce que le traitement de ce métal est complétement inconnu aux ouvriers du pays. Les limes, dont ils font un grand usage, sont de fabrique anglaise; ils les reçoivent de l'Inde. Quand elles sont usées, ils réussissent quelquefois à les transformer en lames de poignards, qui sont très-recherchées par les gens de la classe guerrière. Les limes plates à quatre faces ou quadrangulaires sont les plus demandées; elles se vendent, selon la grosseur, de 1/8 à 1/2 piastre la pièce. On placerait promptement une grande quantité de rasoirs, pourvu que le prix de revient n'excédât pas 1 franc pièce; on en trouverait, dans le pays, peut-être une demi-piastre, mais assurément 2 francs.

Presque tous les habitants commencent à se conformer aux lois de l'islamisme, qui ordonnent aux croyants de se raser la tête, et si beaucoup s'en abstiennent, c'est, je crois, faute de rasoirs. On vendrait de même très-facilement une pacotille de couteaux à lame large et longue, à poignée fixe, dans le genre des couteaux à gaîne des matelots américains et anglais.

Fusils et poudre.—On n'importe, à Moguedchou, qu'un très-petit nombre de fusils; quelques Soumal seulement s'en servent pour la chasse à l'éléphant. Ce sont ordinaire-

ment des fusils à mèche, arabes ou persans; mais il y en a aussi de provenance anglaise, connus dans le commerce sous le nom de tower-gun, et qui, à cause de leur gros calibre, sont fort appréciés par les naturels. Le prix de débit est de 4 1/2 à 5 piastres la pièce. La poudre employée est de fabrique anglaise ou américaine; elle est introduite en petits barils de vingt-quatre à vingt-cinq livres, qui sont vendus 3 piastres. Les indigènes employant rarement les armes à feu, la quantité de poudre importée annuellement ne va pas au delà d'une centaine de ces barils.

Tant que Moguedchou fut indépendante, les coutumes du pays, en ce qui concerne les douanes, exigeaient que tout bâtiment touchant dans ce port pour y commercer payât une somme de 25 piastres au sultan de la ville; cette somme pouvait même s'élever à 35 piastres pour les marchands reconnus riches et y faisant beaucoup d'affaires. Par exception, les bateaux arabes n'étaient astreints qu'au droit modique de 2 piastres. Quand Saïd lui eut imposé sa suzeraineté, il y établit un système plus complexe et aussi plus profitable; il s'en réserva tout le produit, se chargeant de payer pour chaque bâtiment, au sultan indigène, ce qui lui serait revenu d'après l'ancien usage. Les sommes que Saïd perçoit par suite ont, à ce qu'il paraît, excité la convoitise du cheikh de Chinggãni, car, depuis un an, Imam Ahhmed est en instance auprès du Sultan, pour qu'une moitié des droits résultants du nouveau système soit substituée à ce qu'il reçoit en exécution de l'arrangement actuel.

Voici la formule du tarif fixé par le Sultan : « Tout bâtiment qui arrive de l'Inde ou d'Arabie, et débarque des marchandises, est assujetti à un droit de 5 pour 100 sur

tout ce qu'il vend. Ceux qui achètent de l'ivoire provenant de l'intérieur doivent payer 2 piastres par frazela (1) ; un reçu leur sera donné par l'agent du fisc, et, s'ils portent ensuite cet ivoire à Zanzibar, ils pourront l'introduire en franchise. »

A part les douanes dont je viens d'indiquer le régime, il n'est prélevé, à Moguedchou, aucun impôt sur les propriétés de quelque nature qu'elles soient.

La monnaie ayant cours dans le pays est le thalari à l'effigie de Marie-Thérèse, et ses fractions ; la piastre d'Espagne à colonnes est acceptée au même taux, mais la pièce de 5 francs ne le serait qu'au poids et souvent avec difficulté.

Dans les transactions, la roupie de la compagnie passe quelquefois pour une demi-piastre, quand, par exemple, l'acheteur ne peut payer en une autre monnaie, ou que le vendeur tient à lier une opération.

Les piécettes de 5 à la piastre sont reçues pour un quart de piastre, mais avec moins de faveur que les quarts de thalari.

La piastre est désignée, par les Soumal, sous le nom de *charok*, et les fractions de cette pièce, 1/2, 1/4, 1/8 et 1/16, sous les noms de *noss-charok*, *robbo-charok*, *soumoun* et *noss-soumoun*.

Les marchands de Moguedchou, et surtout les Soumal,

(1) Quoique ce droit sur l'ivoire puisse être considéré comme un droit de sortie, et que, aux termes de notre traité, nos nationaux soient exempts de toute charge de ce genre, ils n'y échapperaient pas, s'ils traitaient à Moguedchou. Saïd éluderait la clause qui stipule cette exemption, en ordonnant, comme il l'a déjà fait sur d'autres points, que le vendeur ût à payer pour l'acheteur.

n'ayant aucun moyen d'éprouver l'argent, se montrent extrêmement rigoureux sur l'intégrité apparente des pièces qu'on leur présente, et ils les refusent si elles ont la moindre rognure. Les individus par les mains desquels il passe habituellement beaucoup de monnaie ont au petit doigt une bague, dont le chaton proéminent leur sert à percuter chaque pièce tenue en équilibre sur la pulpe d'un des doigts de l'autre main, afin de juger, par le son, de la pureté du métal.

Les poids de Moguedchou sont :

Le retol, unité de poids qui vaut 0^k,445 (1);

Le men', 3 retol;

La frazela, 12 men';

Le kiss, 7 frazela.

Les mesures de longueur sont :

La coudée, en soumali *doudoun;*

L'empau, *tuka ;*

Et la brasse, *bâh,* désignation empruntée aux Arabes.

La coudée est à peu près la seule de ces mesures qui soit en usage; sa longueur moyenne peut être considérée comme équivalente à 0^m,49.

L'unique mesure de capacité est la kila, qui contient 1^k,110 de dourha; quinze kila font ce qu'on appelle une *tobla;* trente kila, un *m'sigo;* cent kila, une *djézela.*

Sauf le cas où notre colonie de Bourbon aurait besoin de bétail ou d'ânes, l'état actuel du commerce de Moguedchou n'est pas de nature à y attirer nos navires; mais, dans le cas énoncé, on pourrait y faire des opérations très-lucratives

(1) Voir, à ce sujet, ce qui est dit à l'article Poids et mesures du chapitre XXIV, consacré au commerce général de la côte.

sur ces deux articles. En effet, les beaux bœufs ne se payent pas plus de 5 piastres; les moutons, de 1/2 à 1 piastre, et le prix d'un bon âne n'est que de 4 piastres. La traversée ne serait ni longue ni difficile aux époques où ce port est abordable. Le groupe des Seychelles, placé sur la route à suivre, offrirait, d'ailleurs, une relâche commode, si l'on avait besoin de renouveler sa provision d'eau et de fourrage.

Quant aux objets d'importation réclamés par Moguedchou, le commerce de Bourbon en trouverait quelques-uns dans les produits de l'île, tels que le café, les mélasses et les sucres de qualité inférieure. Mais, payât-il en espèces les animaux à prendre, il réaliserait encore d'assez grands bénéfices, eu égard à leur prix courant sur les marchés de la colonie.

Maïotte, à l'aide de son cabotage, pourrait entretenir, avec Moguedchou, des relations plus régulières et plus fréquentes. Elle aurait, pour articles d'importation, outre ses propres produits en café et mélasse, le tabac et le riz de Madagascar et des Comores, et, pour articles de retour, la plupart de ceux que Moguedchou livre à l'exportation et dont notre établissement tendra de plus en plus à devenir un entrepôt, ainsi que des articles similaires de toute la côte orientale d'Afrique.

Voici maintenant, pour les navires français qui aborderaient à Moguedchou, des avis et des indications qui ne seront peut-être pas sans utilité.

D'après la situation politique de cette ville, il semble que nos nationaux devraient y trouver la protection et l'accueil que leur garantit notre traité avec le sultan de Zanzibar, dans

toutes les localités placées sous l'autorité de ce prince. Il importe néanmoins que les capitaines des premiers navires qui se rendront en ce port, allient la prudence à la fermeté pour échapper aux exigences et aux suggestions intéressées des chefs et, en général, des individus à qui ils auront affaire. On le comprendra en quelques mots.

La souveraineté du Sultan est, nous l'avons vu, plus nominale que réelle à Moguedchou; du moins n'a-t-elle pas d'action au delà de la portée de ses canons. J'ai dit qu'il n'y est représenté par aucun agent, et que le gouvernement de la ville est laissé entièrement aux chefs indigènes. Ceux-ci se montrent toujours, il est vrai, disposés à satisfaire ses désirs et à se conduire d'après les recommandations qu'il leur a directement adressées; mais, ayant eu fort rarement des relations avec les Européens, ils ne sauraient bien comprendre la nature de nos rapports politiques avec Saïd, ni la solidarité résultant, pour eux, de leur soumission à ce prince, quant à ses engagements envers nous. D'ailleurs ces chefs indigènes ont peu d'autorité sur une population se faisant encore moins qu'eux l'idée de notre puissance de répression, si la justice du Sultan était trop lente ou incapable de punir. Auprès des habitants de la ville, qui savent, par expérience, qu'on peut exercer contre eux des représailles, on n'invoquerait pas vainement, au besoin, le nom de Saïd; il suffirait peut-être d'avoir fait connaître, par quelques coups de canon tirés, en guise de salut, à l'arrivée, qu'on est en état de se venger d'une injure. Ce n'est donc pas de la population sédentaire qu'on aurait à craindre un sérieux dommage; mais il y a toujours, à Moguedchou, un certain nombre de Bédouins attirés par le commerce, et qui ont toute

l'indépendance sauvage, la brutale ignorance et les habitudes désordonnées qu'indique ordinairement ce nom : c'est avec eux, surtout, qu'il faut éviter les différends; car, une fois sortis de la ville, peu leur importerait qu'elle fût réduite en cendres par nous ou par Saïd, pour les violences qu'ils y auraient commises à l'égard de nos nationaux. Ceux des habitants qui raisonnent sentent très-bien cela ; aussi vous recommandent-ils instamment de ne point sortir de la ville, et s'empressent-ils d'y prévenir toute collision avec des étrangers.

On ne doit pas conclure de ce qui précède qu'il serait dangereux pour des Européens d'aller traiter à Mogued-chou, mais seulement qu'on aurait tort d'y aller avec une confiance illimitée, négligeant les précautions que commandent l'état souvent agité et les habitudes turbulentes de sa population. Les Soumal du sud sont, comme ceux du nord, très-bruyants dans leurs moindres débats; il ne faut donc pas s'émouvoir de leurs cris et gestes, ni les prendre pour des menaces : un étranger en butte à de pareilles démonstrations imposera au déclamateur furibond par une attitude calme et ferme, et lui attirera presque toujours les huées des spectateurs. En un mot, les Soumal sont plus tapageurs que belliqueux; j'en ai acquis plusieurs fois la preuve dans des circonstances difficiles.

Il faut s'attendre, en débarquant, à être accueilli par une foule de peuple armé accourue pour voir les *M'zongou*. Ici commencera, pour l'étranger, un embarras réel ou plutôt une difficulté insurmontable, s'il n'est accompagné au moins d'un interprète d'arabe; non que cette langue soit en usage chez les Soumal, mais parce que dans les villes du littoral,

surtout dans celles où il existe des descendants d'Arabes, il se trouve toujours des individus qui en ont quelques notions. On rencontre même des Soumal qui en savent quelques mots. Tous les renseignements que je consignerais ici ne soustrairaient pas à l'obligation de se faire comprendre, un capitaine arrivant pour traiter : un interprète est donc indispensable à toute expédition dirigée sur cette côte. J'insiste sur ce sujet, parce que les répétitions me semblent bonnes, lorsqu'il s'agit d'indiquer des précautions d'une nécessité absolue. A Moguedchou, on pourrait trouver fortuitement un jeune chérif de Braoua, nommé Sid Qoullatin (1), qui fait des affaires avec cette place et parle un peu l'anglais; mais cette circonstance se présentât-elle, et connût-on soi-même la langue anglaise, on resterait entièrement livré à la bonne foi de ce seul interprète. Or, pour un Arabe, la position serait si avantageuse et si tentante, qu'on ne saurait espérer qu'il n'en abusât pas; c'est par suite d'une position analogue que les Anglais, qui vont quelquefois de Maurice à Braoua pour acheter des bœufs, les payent à raison de 10 piastres par tête, au lieu de 5 ou 6, prix courant pour les indigènes.

Le lieu de débarquement le moins incommode est à environ un tiers de mille dans l'est de Chinggāni : on passera donc d'abord devant ce quartier, et il sera ainsi tout natu-

(1) Ceci et ce qui suit a été écrit dans la prévision que les renseignements donnés sur certains personnages connus par moi à Moguedchou seraient livrés au public peu de temps après mon voyage d'exploration. Que sont devenus, depuis, les hommes dont je parle? Je l'ignore. Mais, quand ils seraient morts ou qu'ils auraient quitté le pays, les voyageurs qui me succéderont tireront toujours parti du sens général de mes recommandations.

rel de s'y arrêter pour faire une visite au sultan ou cheikh, Imam-Ahhmed.

Dans la foule, réunie sur la plage, on distinguera plusieurs individus un peu plus vêtus que les autres; ce sont des gens de la tribu des Cheraf et peut-être des Arabes. Parmi eux, on remarquera tout de suite un homme de grande taille et un peu obèse, ayant une physionomie et des manières engageantes; il se présentera spontanément pour vous servir de guide et de hebban : c'est notre Sid Hhaddad, le principal négociant de la ville; on le reconnaîtra sans peine par le fort bégayement dont il est affligé. Au besoin on se procurera un logement dans sa maison; toutefois il sera bon de ne rien conclure avec lui avant d'avoir reconnu le terrain et visité le cheikh de Hhameurouine. Cette mesure est non-seulement une affaire de convenance, mais encore elle pourra être favorable à l'opération : le caractère de Moumen-ben-Hhacen, le respect qu'il inspire à ses subordonnés, sa conduite à notre égard, et les dispositions qu'il m'a témoignées quant aux Français qui se présenteraient dans le port pour y commercer, me portent à penser qu'il serait plus facile, plus sûr et peut-être plus lucratif de traiter à Hhameurouine qu'à Chinggâni. J'ai eu fort à me louer de mes relations avec Moumen; aussi, en le quittant, lui ai-je laissé un écrit qui en fait foi et le recommande à la confiance des étrangers arrivant à Moguedchou. Il m'en a, de son côté, remis un, par lequel il s'engage à protéger les Français qui visiteront ce port et à leur servir de hebban (1).

(1) Voici ce que contient cet écrit, dont l'original est resté dans les archives de la station :

Quant au cheikh de Chinggāni, Imam-Ahhmed, ce n'est qu'un mendiant éhonté, un homme sans volonté, sans énergie, sur les paroles et les promesses duquel il n'y a point à compter. Après lui avoir fait une visite d'arrivée, pour l'informer qu'on est venu à Moguedchou dans l'intention d'y commercer, on devra éviter, autant que possible, toutes communications avec lui; elles n'auraient pour but, de sa part, que des demandes d'argent ou d'autres objets, et ne seraient d'aucune utilité pour les voyageurs.

Les Soumal tiennent en cela beaucoup des Arabes : ils ne mettent ni scrupules ni vergogne à demander, et il est bien difficile d'échapper entièrement à leurs obsessions. Le cheikh Moumen n'est pas absolument exempt de ce défaut, mais il y apporte plus de tact et moins d'importunité. Un petit cadeau offert à propos à certains individus pourra, du reste, être d'un bon effet, comme prélude des relations. L'argent y est préféré à tout; quelques piastres y seront beaucoup plus appréciées que des objets d'une valeur double et triple; du tabac, du savon, un fusil, un peu de poudre sont, après l'argent, les choses les plus estimées. Il sera bon, d'ailleurs, de mettre une grande réserve dans la distribution de ces cadeaux, et surtout de leur imprimer le cachet d'une gratification accordée en raison du concours

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux. Louange à Dieu! Que « la prière et le salut soient sur notre seigneur Mohhammed, sa famille « et ses amis, et qu'il soit sauvé.

« Ensuite il y a paix et sécurité entre les Français et les habitants « de Moguedchou, et, s'il venait des Français dans ce port, le cheikh « Moumen-ben-Hhacen-ben-Omar sera leur hebban.

« A la date du lundi 27 du mois de rébi premier, de l'an 1263. Donné « par le cheikh Moumen-ben-Hhacen-ben-Omar. »

que le donataire aura prêté à l'opération réalisée. Il est important de maintenir intact le droit qui nous est acquis par le traité, de commercer, aux seules conditions y stipulées, dans tous les ports, sous l'autorité de Saïd ; la moindre concession à ce sujet passerait bientôt en règle pour les indigènes. Quelques indications nautiques compléteront ces instructions.

Bien que, dans le fort des deux moussons, la mer soit grosse au mouillage, comme il n'y a pas de saute de vent à craindre, que la tenue est bonne et qu'on y est toujours en appareillage, un navire muni de solides amarres y séjournerait sans risque pendant sept à huit mois de l'année ; mais les opérations qu'on peut faire avec le plus d'avantages à Moguedchou, les chargements de bœufs et d'ânes, seraient, pour la majeure partie de ce temps, très-difficiles, sinon entièrement arrêtées. En effet, le port manque absolument de moyens pour le transport des animaux à bord, et, d'autre part, il y a impossibilité de les y traîner à la remorque d'une embarcation par une grosse mer ; enfin l'état de la barre, qui est alors très-mauvaise, empêche souvent de communiquer avec la terre. Il en résulte que, des derniers jours d'avril à la mi-septembre, Moguedchou est abandonnée, même par les bateaux caboteurs. Durant presque toute cette période, la mousson de sud-ouest souffle avec violence. Il en est à peu près ainsi des vents de nord-est en décembre et janvier, et, quoiqu'en raison de la direction du vent relativement à celle de la côte la mer y soit beaucoup moins grosse dans ces mois que lors de la mousson de sud-ouest, les communications n'en sont pas moins, le plus ordinairement, impraticables. Par suite de tout cela, les mois pendant lesquels des navires peuvent y aller traiter

sont : fin de septembre, octobre, février, mars et première quinzaine d'avril.

On sera en bonne position en relevant le grand minaret, du nord 25° ouest, au nord 30° ouest, l'ancre par un fond de 22 à 24 mètres. Dans les communications avec la terre, il conviendra de tenir compte des courants de marée, qui, parfois, sont assez sensibles. Pendant le séjour du brick sur rade, nous les avons trouvés d'un mille par heure, portant à l'ouest-sud-ouest avec le flot, et à l'est avec le jusant.

Du 10 au 15 février jusqu'au 1er avril, il n'y aura pas d'inconvénient à mouiller par 13 ou 14 mètres, en se tenant dans le relèvement indiqué pour le grand minaret; on ne serait ainsi qu'à moins d'un tiers de mille du récif, mais sans aucun danger, car la brise est alors modérée et la mer belle. Il en est de même, je pense, de la dernière quinzaine de septembre à la fin de novembre; les indigènes me l'ont dit; comme je ne m'y suis jamais trouvé à cette époque, je ne l'affirme pas. Le *Ducouëdic* y a jeté l'ancre quatre fois, en février et mars 1847, et en janvier 1848; le mouillage y était très-tenable. J'ai passé devant Moguedchou en juillet 1840, avec la *Dordogne;* mais la force du vent et l'état de la mer étaient tels que je ne crus pas devoir y mouiller.

Il existe, sur toute cette côte, des courants très-forts qui suivent la direction générale des moussons, combinée avec celle du littoral. A petite distance de terre, ils vont souvent jusqu'à 60 et 70 milles en vingt-quatre heures; à mesure qu'on s'en écarte, ils diminuent, et leur direction devient très-variable. Il est donc nécessaire, aux approches de la

terre, de diriger sa route de façon à atterrir toujours au vent du point à atteindre, et, si, par des circonstances inattendues, il arrivait qu'on le fît sous le vent, il faudrait immédiatement reprendre le large, car il n'y a pas de navire à voiles qui, en louvoyant le long de la côte, pourrait la remonter à contre-mousson. On se rappellera que la mousson dite de nord-est commence aux environs de l'équateur, à la fin d'octobre; elle souffle de l'est-nord-est d'abord, et passe successivement à l'est, à l'est-sud-est et jusqu'au sud-est dans le jour, en février et mars; durant la nuit, elle hale plus ou moins la terre, en prenant davantage de nord. Dans ces mêmes parages, la mousson dite du sud-ouest s'établit vers la mi-avril; elle souffle le plus ordinairement du sud-sud-ouest et sud, puis souvent du sud-sud-est et sud-est le jour, pendant la dernière partie de sa durée.

Tels sont les renseignements que nous nous sommes procurés à Moguedchou; ils se trouvaient heureusement recueillis quand fut entreprise l'excursion à laquelle j'ai fait allusion au chapitre précédent, et que je raconterai dans celui qui va suivre.

ERRATA.

Page 25, ligne 20, au lieu de : a le droit d'épouser quatre femmes légitimes et peupler,
lisez : a le droit d'épouser quatre femmes légitimes et *de* peupler.

Page 41, ligne 18, au lieu de : une lettre-réponse *qui s'exprimait ainsi*, d'après,
lisez : une lettre-réponse *contenant ce qui suit*, d'après.

Page 86, ligne 15, au lieu de : sont gravés quelques sentences du Coran,
lisez : sont gravées quelques sentences du Coran.

Page 127, ligne 1, au lieu de : liqueurs douces *qui viennent parfois du dehors*,
lisez : liqueurs douces *de fabrication européenne.*

Page 139, ligne 19, au lieu de : dans lesquels il n'en est pas réuni vingt *et* une fois l'an,
lisez : *et* dans lesquels il n'en est pas réuni vingt-une fois l'an.

Page 166, ligne 18, au lieu de : contracté *avec* lui d'autre,
lisez : contracté *envers* lui d'autre.

Page 170, ligne 7, au lieu de : *et* pour demander,
lisez : pour demander.

Page 175, ligne 27, au lieu de : *ces* opérations,
lisez : *ses* opérations.

Page 227, ligne 24, au lieu de : leur promettant,
lisez : *en* leur promettant.

Page 250, ligne 2, au lieu de : n'en maintient pas moins à bord *le matériel d'armement*, toute l'artillerie,
lisez : n'en maintient pas moins à bord toute l'artillerie.

Page 255, ligne 5, au lieu de : la plupart *de mes compatriotes*,
lisez : la plupart *d'entre eux.*

Page 258, ligne 28, au lieu de : 34′ au nord,
lisez : 34 *milles* au nord.
Page 266, ligne 9, au lieu de : *moindres* fautes,
lisez : *plus petites* fautes.
Page 275, ligne 8, au lieu de : à *se retirer* bientôt *devant* les descendants,
lisez : à *être dominées* bientôt *par* les descendants.
Page 283, ligne 6 du sommaire,
au lieu de : Mouillage d'Ag*o*ada,
lisez : Mouillage d'Ag*u*ada.
Page 304, ligne 8, au lieu de : que nous *eussions un pareil privilége,*
lisez : que nous *l'eussions.*
Page 353, ligne 25, au lieu de : l'horizon se renfer*merait*,
lisez : l'horizon se renfer*mait*.
Page 375, ligne 3, au lieu de : *fort* tard pour prendre,
lisez : *trop* tard pour prendre.
Page 389, ligne 15, au lieu de : la première baie de Hhafoun,
lisez : la première, baie de Hhafoun.
Page 400, ligne 20 de la note,
au lieu de : *Hobbia,*
lisez : *Obbya.*
Page 433, ligne 6, au lieu de : où un de nous ne faisait *pas*,
lisez : où *pas* un de nous ne faisait.
Page 440, ligne 14, au lieu de : a perdu enfants,
lisez : a perdu *des* enfants.
Page 449, ligne 30, au lieu de : qu'on nous *demandait* le double,
lisez : qu'on nous *les vendait* le double.
Page 457, ligne 16, au lieu de : *fussent en mesure* de trafiquer,
lisez : *pussent* trafiquer.
Page 507, lignes 13 et 29, au lieu de : chér*if*,
lisez : cher*af*.
Page 514, ligne 13, au lieu de : *Sidi*-Hhaddad,
lisez : *Sid*-Hhaddad.
Page 520, ligne 10, au lieu de : Deno*q*,
lisez : Deno*k*.
Page 520, ligne 27, au lieu de : Abd-es-Sund,
lisez : Abd-es-Sound.
Page 520, ligne 27, au lieu de : Ala*i*eddin,
lisez : Ala-eddin.
Page 524, ligne 26, au lieu de : Fek*h*eur-*ed-Din*,
lisez : Fekeur-*Eddin'*.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.

CHAPITRE XVI.

Paris. — Imprimerie de Mme Ve Bouchard-Huzard, rue de l'Éperon, 5.

